



**HAL**  
open science

# Les relations franco-turques à l'époque du Général De Gaulle (1958-1969)

Gülnihal Zora

► **To cite this version:**

Gülnihal Zora. Les relations franco-turques à l'époque du Général De Gaulle (1958-1969). Histoire. Université Sorbonne Paris Cité, 2015. Français. NNT : 2015USPCA087 . tel-01535065

**HAL Id: tel-01535065**

**<https://theses.hal.science/tel-01535065>**

Submitted on 8 Jun 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# THÈSE

En vue de l'obtention du

## DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS 3

Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle

---

Présentée par Gülnihal ZORA  
Le 18 septembre 2015

### LES RELATIONS FRANCO-TURQUES A L'ÉPOQUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE (1958-1969)

« *Comment la vision gaullienne a-t-elle influencé les  
rapports franco-turcs ?* »

---

### JURY

#### **Rapporteurs :**

Monsieur François GEORGEON, Professeur émérite d'Histoire  
contemporaine de la Turquie, au CNRS

Monsieur Michel BOZDEMIR, Professeur de Civilisation turque à  
l'INALCO

#### **Membre du jury :**

Monsieur Frédéric BOZO, Professeur d'Histoire contemporaine  
et de Relations internationales à Paris-3

#### **Directeur de thèse :**

Monsieur Jean-Marc DELAUNAY, Professeur émérite d'Histoire  
contemporaine et de Relations internationales à Paris-3



# **Les relations franco-turques à l'époque du Général de Gaulle (1958-1969)**

## **Résumé**

Les rapports entre les deux pays sont l'une des plus longues relations diplomatiques de l'histoire française. C'est avec René Massigli, un personnage diplomatique, que ces relations ont été réanimées. Son court séjour entre 1939-1940, juste avant la Deuxième Guerre mondiale, témoigne d'une période charnière. Il a été nommé ambassadeur à Ankara, la nouvelle capitale de la Turquie moderne tout juste fondée par Atatürk. La visite officielle de de Gaulle en 1968 représente également une date importante dans les relations des deux pays.

Peut-on parler d'un rapprochement stratégique des deux pays pendant la période gaullienne ? Quels étaient les divers facteurs et limites de ce rapprochement ? Peut-on parler de la montée de l'anti-américanisme, à partir du milieu des années 1960, dans les deux pays comme un de ces facteurs de leur rapprochement ? Est-ce que les Etats-Unis avaient un rôle catalyseur dans les relations bilatérales franco-turques ? Que pensait de Gaulle de la Turquie d'Atatürk ? Est-ce que les situations respectives de la France et de la Turquie leurs offraient les meilleurs raisons de rapprocher leurs politiques au cours de la période de 1958 à 1969 ? Comment de Gaulle, qui jugeait que le système des blocs hégémonies divisant l'Europe et s'étendant sur l'Orient devait faire place à la détente, l'entente et la coopération internationale, considérait-il la Turquie par rapport à l'Europe ? À travers ces questions, notre problématique se cristallise par : comment la vision gaullienne a-t-elle influencé les rapports franco-turcs ?

Le prolongement de cette vision gaullienne jusqu'à nos jours est une des plus importantes conséquences de cette période. « La saison de la Turquie » de 2011 en France à l'initiative du président Chirac, qualifié de vrai gaullien, dont l'objectif était de permettre à la Turquie d'être mieux connue par les Français à travers des événements culturels, économiques et intellectuels sur l'ensemble du pays, témoigne d'un certain effet de cet héritage gaullien dont la vision vis-à-vis de la Turquie était de la rapprocher de l'Europe. Que signifient les autres conséquences de cette vision sur la politique extérieure française et plus spécifiquement sur les relations franco-turques ?

**Mots clés : de Gaulle, France, vision gaullienne, Turquie, politique extérieure, guerre froide, Europe, Algérie, Chypre, Moyen-Orient, OTAN.**



# **Franco-Turkish relations in the era of General de Gaulle from 1958 to 1969.**

## **Abstract**

The relationship between France and Turkey are one of the longest diplomatic relations of French and Turkish history. By a diplomatic character, René Massigli, these relationships were revived. His short stay in Ankara between 1939-1940, during the first two years of Second World War, constitutes a transition period. He was appointed ambassador to Ankara, which is the capital of the newly created modern Turkey by Atatürk. Also, the official visit of De Gaulle to Turkey in 1968, is a milestone in the relations between two countries.

Can we speak of a rapprochement between the two countries in the de Gaulle era? What is the opinion of De Gaulle on Atatürk's Turkey? Did their respective situations provide them an opportunity to converge their foreign policies in the 1940-1968 period? How did De Gaulle in whose opinion international blocks formed around hegemonies divided Europe and spanned towards the East should give way to détente, understanding and international cooperation see Turkey?

The most important issue in this context is that the consequences of this Gaullist vision still survives today. The Season of Turkey in France in 2011, initiated by a decision of President Chirac who has regarded as a true Gaullist, is one of the most tangible results. What other consequences of this vision on the French foreign policy, and especially on the Franco-Turkish relations can be seen today?

***Keywords : de Gaulle, France, Turkey, foreign policy, Cold War, Europe, Algeria, Cyprus, Middle East, NATO***



*À mon fils, Emir*



# REMERCIEMENTS

Cette thèse n'aurait jamais pu voir le jour sans la confiance et le soutien de mon directeur de recherche Monsieur Jean-Marc Delaunay, Professeur d'Histoire contemporaine à Paris 3 Sorbonne Nouvelle, que je remercie vivement de tout mon cœur.

Je me dois également d'exprimer toute ma gratitude à Monsieur Duclert Vincent, Professeur agrégé à l'École des hautes études en sciences sociales à Paris, qui a semé l'idée de ce travail, pour ses encouragements et ses précieux conseils.

Je suis par ailleurs fort reconnaissante envers Monsieur Jean-Marie Demaldent, Professeur de sciences politiques à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, mon ancien directeur de recherche qui m'a guidée vers la voie de la recherche historique ainsi qu'envers Monsieur Jacques Thobie, Professeur émérite des Universités qui m'a accordée généreusement son temps, pour ses conseils et ses différentes orientations.

De plus, je tiens à manifester ma reconnaissance à Madame Sonia Combe, l'historienne émérite et conservatrice à la Bibliothèque de documentations internationales contemporaines, qui m'a permise, pour la première fois, de toucher l'histoire à travers les archives lors de ses cours des « Archives » au sein de l'Université de Paris Ouest la Défense ainsi qu'à Odile Dupont et son successeur Christophe Langlois, directeur des Bibliothèques au sein de l'Institut Catholique de Paris, pour leurs conseils et leurs orientations pour mes recherches.

Si je ne peux énumérer ici toutes les personnes qui m'ont appuyée activement dans mon travail, je souhaite vivement remercier ceux et celles qui ont eu la générosité d'avoir conféré une valeur ajoutée inestimable à mes recherches, de par les éclairages qu'ils ont su me fournir sur des questions essentielles auxquelles les sources écrites ne permettent pas toujours de répondre et de ne jamais mesurer leur temps pour m'aider à mener à bien mon projet. Je pense notamment à Monsieur Ercüment Tezcan, professeur du droit des institutions de l'Union européenne à l'Université de Galatasaray, à Monsieur François Georgeon, professeur d'histoire à l'École des hautes études en sciences sociales à Paris, à Monsieur Cagri Erhan, professeur des relations internationales à l'Université d'Ankara, à Monsieur Emmanuel Szurek, post-doctorant en histoire, à Monsieur Hasan Yavuz, l'attaché culturel de la Turquie à Paris, à Madame Mireille Sadège, post-doctorante en histoire des relations internationales, à Madame Emel Parlar Dal, post-doctorante en histoire des relations internationales, à Monsieur Enis Tulça,

l'attaché du tourisme de la Turquie à Paris, à Madame Esra Bulut Aymat, post-doctorante en relations internationales. Les échanges avec ces personnes ont grandement contribué à ma réflexion.

Ce travail de recherche ne serait pas parvenu à son terme sans le soutien de mon entourage le plus proche, qui a subi au quotidien les hauts et les bas qui accompagnent l'élaboration d'une thèse. Je remercie tous mes amis, plus particulièrement Penbe, doctorante en sociologie, Semra, post-doctorante en gestion, et Canan, doctorante en droit, de m'avoir aidée à mettre la touche finale à cette thèse, d'avoir toujours su me conseiller à toutes les étapes de la conception de cette étude. Surtout, je remercie mes parents Sidika et Nihat Zora, mes deux sœurs et mon frère qui m'ont apporté une grande aide morale et qui ont toujours été à mes côtés. Enfin, je pense également à mon époux, Caner Teke, qui m'a fortement encouragée et soutenue tout au long de la réalisation de cette recherche.

Pour finir, je remercie tous les membres de mon jury, du temps et de la disponibilité trouvés pour lire ma thèse et participer à cette soutenance.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>9</b>
<b>SIGLES .....</b>	<b>19</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>23</b>
Pourquoi les relations franco-turques à l'époque du général de Gaulle ? .....	23
Une histoire à compléter .....	30
Des archives à la littérature sur les relations franco-turques .....	33
Le cadre théorique et conceptuel des relations franco-turques .....	38
Une méthodologie complémentaire .....	43
La problématique .....	48
Le plan de thèse .....	48
<b>PREMIÈRE PARTIE : LA FRANCE ET LA TURQUIE ALLIÉES : DEUX NATIONS DANS LA GUERRE FROIDE.....</b>	<b>51</b>
<b>CHAPITRE 1. Contexte théorique et international.....</b>	<b>53</b>
Cadrage théorique .....	53
Les approches théoriques dans l'analyse des relations franco-turques à l'époque du général de Gaulle .....	53
Le monde bipolaire .....	61
Le camp occidental .....	62
Quelles places occupaient la Turquie et la France pour les États-Unis ? .....	65
Conclusion .....	67
<b>CHAPITRE 2. Deux alliées au sein de l'OTAN : les premiers signes de détérioration des relations avec les Etats-Unis.....</b>	<b>69</b>
L'occidentalisation à tout prix .....	69
Ni repli de soi, ni oubli de soi : la France du général de Gaulle .....	73
La remise en cause de l'intégrité de l'OTAN : la rupture française .....	74
Les réactions des Turcs au retrait de la France .....	77
Conclusion .....	78
<b>CHAPITRE 3. La France et la Turquie Rebelles : la montée de l'anti-américanisme .....</b>	<b>83</b>
L'ambiguïté à l'américaine .....	84
La montée de l'antagonisme contre les Etats-Unis .....	89
L'anti-américanisme comme catalyseur dans les relations franco-turques .....	92
Conclusion .....	94
<b>DEUXIÈME PARTIE :LES DÉCOLONISATIONS DANS LES RELATIONS FRANCO-TURQUES.....</b>	<b>97</b>
<b>CHAPITRE 4. La guerre d'indépendance de l'Algérie et la politique extérieure turque.....</b>	<b>101</b>
L'image des Turcs et de la Turquie chez le peuple algérien .....	102
La guerre d'indépendance de l'Algérie et la politique extérieure turque .....	111

L'approche des partis politiques turcs de l'opposition au mouvement d'indépendance de l'Algérie..	123
L'intervention militaire du 27 mai et la politique suivie face au mouvement d'indépendance de l'Algérie.....	125
Les raisons de l'intervention militaire du 27 mai .....	125
Les changements intervenus dans la politique extérieure turque .....	127
La politique algérienne des gouvernements de coalition .....	132
La position des organisations non-gouvernementales face au mouvement d'indépendance de l'Algérie	137
Les aides de la Turquie envers le mouvement d'indépendance algérienne .....	150
Conclusion .....	156
<b>CHAPITRE 5. La crise de Chypre .....</b>	<b>161</b>
Les années cinquante et l'internationalisation du problème chypriote .....	165
La question chypriote dans les relations internationales de la Turquie et de la France.....	166
Les années d'après 1960.....	170
Les conférences de Londres et de Zurich et la République de Chypre .....	171
Les controverses intercommunautaires : vers les crises de Chypre en 1963 et 1964 .....	174
La réaction turque à la montée de la tension intercommunautaire .....	177
La « lettre Johnson » .....	179
La crise chypriote et les relations bilatérales franco-turques.....	181
L'éventuelle adhésion de la Turquie à l'Europe et la question chypriote .....	185
Conclusion .....	186
<b>CHAPITRE 6. Les Conséquences des décolonisations : le retour à une Europe occidentale .....</b>	<b>191</b>
La régionalisation dans un monde globalisé : la construction européenne .....	191
Le rôle de la France dans la construction européenne .....	192
L'euro-péen malheureux et l'Europe de l'Atlantique à l'Oural.....	195
La conception européenne du général de Gaulle.....	196
Une structure fédérale ou intergouvernementale ?.....	199
Intergouvernementalité .....	201
Comment la France voyait la Communauté européenne ? .....	202
L'intergouvernance et l'intergouvernance libérale .....	206
Le plan Fouchet .....	212
La demande d'association turque .....	216
Les relations entre la Turquie d'avant 1959 et la Communauté Européenne .....	217
Les raisons de la candidature de la Turquie à l'Union Européenne .....	220
La motivation historique.....	220
La motivation politique.....	221
La motivation économique .....	222
L'accord qui règlemente les relations juridiques de la Turquie avec la CEE : l'accord d'Ankara .....	225
Les périodes prévues de l'Accord d'Ankara pour la pleine adhésion de la Turquie à la CEE : .....	227

La période de préparation.....	227
La période de transition : .....	229
La dernière période : .....	230
Les principaux développements après la signature de l'Accord d'Ankara : le voyage du général de Gaulle en Turquie .....	230
Conclusion .....	232
<b>TROISIÈME PARTIE : LES RELATIONS BILATÉRALES FRANCO- TURQUES : LES LIMITES D'UN RAPPROCHEMENT .....</b>	<b>241</b>
<b>CHAPITRE 7. Les relations économiques.....</b>	<b>249</b>
Introduction.....	249
Les crédits et les aides américaines en Europe de l'après-guerre .....	252
Tableau 1- Les pays ayant bénéficié des aides du Plan Marshall (Dons+Prêts).....	253
Les conséquences d'une ouverture non-mesurée .....	254
La dépendance de l'économie turque à l'étranger .....	255
Situations économiques des deux pays entre 1959 et 1970 .....	257
Bilan sur les pays.....	258
Population .....	262
Tableau 2- Population totale.....	262
Tableau 3- Population rurale.....	263
Tableau 4- Population urbaine .....	264
Production .....	267
Tableau 5- Produit intérieur brut (PIB) .....	267
Tableau 6- PIB par habitant.....	268
Production agricole.....	268
Tableau 7- Terre agricoles.....	268
Tableau 8- Terre agricoles (pourcentage du territoire).....	269
Tableau 9- Terre arables .....	269
Tableau 10- Nombre de machinerie agricoles .....	270
Tableau 11- Production céréalière .....	271
Production industrielle.....	274
Tableau 12- Production d'électricité en Turquie.....	274
Tableau 13- Production d'électricité en France .....	277
Croissance.....	278
Tableau 14- Croissance du PIB .....	278
Tableau 15- Croissance du PIB par habitant .....	279
Dettes Extérieures .....	282
Tableau 16- Dette nette intérieure et extérieure .....	283
Tableau 17- Créanciers de la dette extérieure .....	284
Echanges commerciaux .....	287
Commerce extérieur total des deux pays .....	287

Tableau 18. Principaux produits exportés et importés par la Turquie .....	287
Tableau 19- Exportations de la Turquie .....	287
Graphique I- Exportations turques ventilées par région .....	288
Tableau 20- Importations de la Turquie .....	290
Graphique II- Importations turques ventilées par région .....	293
Balance des paiements .....	293
La France .....	295
Exportations de la France.....	295
Tableau 21- Principaux produits exportés et importés par la France .....	295
Tableau 22- Exportations de la France .....	296
Graphique III- Exportations françaises ventilées par région.....	297
Tableau 23- Importations de la France .....	298
Graphique IV- Importations françaises ventilées par région .....	299
Balance des paiements .....	300
Commerce entre la France et la Turquie.....	302
Échanges Commerciaux franco-turcs après la Libération .....	302
Tableau 24- Echanges franco-turcs.....	304
Tableau 25- Les aides françaises envers la Turquie.....	305
Les années de progrès : 1960 et 1970.....	305
Tableau 26- Exportations de la Turquie vers la France.....	308
Tableau 27- Importations turques de la France .....	308
Coopérations et investissements entre la France et la Turquie .....	309
Secteur Agricole .....	312
Coopération Technique en Turquie dans le domaine de l'élevage .....	312
Crédits Accordés par le gouvernement français .....	316
Ingénierie (les mines, l'hydraulique, le génie civil, l'électricité) .....	320
Le MTA (Institut de recherches minières) .....	320
Les divers projets entre la France et la Turquie dans le domaine de l'ingénierie .....	322
Projet de l'exploitation de lignite d'Elbistan .....	322
Projet de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique .....	323
Projet de construction et d'équipement du laboratoire d'hydraulique de la faculté d'agriculture d'Izmir .....	324
Projet de coopération avec l'université technique du Moyen-Orient .....	325
Projet de construction d'un laboratoire de minéralogie et de géochimie à l'université Hacettepe d'Ankara .....	325
Coopération technique avec la faculté des sciences et la faculté de pharmacie de l'université d'Ankara.....	326
Projet de coopération avec le Conseil national de la recherche scientifique et industrielle ( <i>Türkiye Teknik ve Bilimsel Arastirma Kurumu-TÜBITAK</i> ) .....	326
Bourses de coopération technique année 1967 .....	327

Domaine militaire .....	328
Les rapports bilatéraux dans le domaine militaire.....	329
Les stages du personnel turc en France.....	329
La coopération en cours d'exercice .....	330
Les achats de matériels (Achats-Prospections-Appels d'offres) .....	330
Des investissements directs français en Turquie.....	331
Activités des entreprises françaises en Turquie .....	333
Les relations fiscales .....	336
Relations financières .....	336
Consortium au sein de l'O.C.D.E. ....	336
L'aide française au sein du Consortium.....	337
Souhait de modification du fonctionnement des crédits de programme .....	340
Les projets financés par le Consortium et la participation française.....	342
Tableau 28. Versement aux différents pays de l'Europe au titre de l'aide pour le financement des programmes et des projets en Turquie. ....	342
Tableau 29. Versement au titre de l'aide pour le financement des projets en Turquie : .....	342
Tableau 30. Les projets financés en Turquie par le Consortium depuis 1963 .....	343
Conclusion .....	345
<b>CHAPITRE 8. Les relations migratoires .....</b>	<b>349</b>
Introduction.....	349
L'arrière-plan historique de l'émigration vers la France .....	353
L'émigration turque en France .....	355
La circulation des Turcs en France .....	357
La Turquie des premiers migrants .....	358
Envois de fonds des émigrants .....	359
Contribution de fonds à l'économie turque .....	362
Le pays d'accueil : la France .....	364
Situation des travailleurs turcs en France .....	365
Difficultés rencontrées par l'émigration des ouvriers turcs .....	367
L'émigration turque dans la presse turque de l'époque .....	368
Conclusion .....	372
<b>CHAPITRE 9. Les relations culturelles .....</b>	<b>377</b>
Introduction.....	377
Les grands volets de la politique française fondée sur les échanges culturels avec la Turquie .....	381
Écoles, cours de la langue et bibliothèques.....	382
Établissements religieux français en Turquie.....	382
Etablissements hospitaliers.....	383
Établissements d'enseignement français privés laïcs.....	383
Enseignants.....	389

Carte I. Réseau des écoles françaises à Istanbul .....	391
Carte II. La Turquie.....	392
Situation de la langue française dans l'enseignement turc .....	393
Professeurs de français .....	393
Échanges universitaires et instituts .....	394
Tableau 31- La liste de directeurs de l'IFEA : .....	400
Échanges culturels franco-turcs .....	402
Échanges artistiques .....	405
Cinéma .....	407
Tableau 32- Ciné-Clubs français .....	407
Théâtre.....	407
Musique .....	408
Arts plastiques.....	409
La Coopération avec l'O.R.T.F.....	409
TRT ( <i>Türk Radyo Televizyonu</i> ) (sigle en français : ORTF, Office de Radio-Télévision Turc) .....	410
Radio : .....	410
Réception des émissions françaises :.....	411
Télévision :.....	411
Graphique V. Perspective du SECAM en Turquie : .....	412
La presse .....	414
La presse de langue française en Turquie .....	415
La diffusion de la presse française en Turquie .....	415
Les échanges de journalistes.....	416
Tableau 33- La presse française .....	416
Tableau 34- Principaux journaux turcs .....	417
Tourisme.....	417
Conclusion .....	419
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE.....</b>	<b>427</b>
Les relations franco-turques : un rapprochement stratégique ? .....	427
<b>SOURCES.....</b>	<b>441</b>
ARCHIVES ET DOCUMENTS DIPLOMATIQUES .....	441
MEMOIRES, TEMOIGNAGES ET CARNETS .....	448
BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE .....	449
<b>INDEX.....</b>	<b>491</b>
<b>NOTICES BIOGRAPHIQUES.....</b>	<b>501</b>
Général de Gaulle (1890-1970) .....	501
Mustafa Kemal Atatürk (1881-1938) .....	501
Adnan Menderes (1899-1960) .....	503
Adalet Ağaoğlu (1929).....	503
Ahmet Şükrü Esmer (1891-1982) .....	503
Bülent Ecevit (1925-2006).....	504

Celal Bayar (1883-1986) .....	504
Fatin Rüştü Zorlu (1910-1961).....	504
Feridun Cemal Erkin (1899-1980) .....	505
Hüseyin Cahit Yalçın (1874–1957) .....	505
Mahmut Dikerdem (1916-1993).....	506
Yakup Kadri Karaosmanoğlu (1889–1974) .....	507
<b>ANNEXES .....</b>	<b>509</b>
Annexe 1. Administration française .....	509
Annexe 2. Administration turque .....	510
Annexe 3. Chronologie des relations politiques-administratives franco-turques durant la présidence du général de Gaulle .....	511
Annexe 4. Liste des Ambassadeurs de France Auprès de la République de Turquie .....	514
Annexe 5. Liste des Ambassadeurs de la République Turque Auprès de la France .....	514
Annexe 6. Le texte de l'accord de 1963 .....	515
Annexe 7. Le texte de la Convention de 1965.....	522
Annexe 8. Les cartes .....	527
Annexe 9. Les coupures des journaux français et turcs.....	529



# SIGLES

- \* **AA** (Agence Anatolie)
- \* **AELE** (Association européenne de libre-échange)
- \* **AFP** (Agence France-Presse)
- \* **AKEL** (Parti progressiste des travailleurs chypriotes)
- \* **AMAE** (Archives du ministre des Affaires étrangères et européennes)
- \* **ANAP** (*Anavatan Partisi*) (en français : Parti de la mère patrie)
- \* **ANPFVME** (Association nationale de porteurs français de valeurs mobilières étrangères)
- \* **AP** (*Adalet Partisi*) (en français : Parti de la justice)
- \* **ASEAN** (*Association of Southeast Asian Nations*) (en français : Association des nations de l'Asie du Sud-Est-ANASE)
- \* **AT** (*Avrupa Topluluğu*) (en français : Communauté économique européenne)
- \* **BBC** (*British Broadcasting Corporation*) (en français : radio-télévision britannique)
- \* **BEI** (Banque européenne d'investissement)
- \* **BIRD** (La Banque internationale pour la reconstruction et le développement)
- \* **BRGM** (Plan de développement d'utilisation des eaux souterraines)
- \* **CALTEX** (*California-Texas Oil Company, Ltd.*)
- \* **CCI** (Chambre de commerce et d'industrie)
- \* **CECA** (Communauté économique du charbon et de l'acier)
- \* **CED** (Communauté européenne de défense)
- \* **CENTO** (*Central Treaty Organisation*) (en français : Organisation du Traité central)
- \* **CFLN** (Comité français de libération nationale)
- \* **CHP** (*Cumhuriyet Halk Partisi*) (en français : Parti républicain du peuple)
- \* **CIA** (*Central Intelligence Agency*) (en français : Agence centrale de renseignement)
- \* **CMP** (*Cumhuriyetçi Millet Partisi*) (en français : Parti national républicain)
- \* **CNES** (Centre nationale d'études spatiales)
- \* **CNRS** (Centre nationale de recherches scientifiques)
- \* **COMECON** (*Council for Mutual Economic Assistance*) (en français : Conseil d'aide économique mutuelle-CAEM)
- \* **CREDIF** (Centre de recherche et d'étude pour la diffusion du français)
- \* **DDF** (Documents diplomatiques français)
- \* **DISK** (*Türkiye Devrimci İşçi Sendikaları Konfederasyonu*) (en français : Confédération des syndicats réformistes)
- \* **DP** (*Demokrat Parti*) (en français : Parti démocrate)

- \* **DPRAEO** (Conseil de la dette publique répartie de l'ancien Empire ottoman)
- \* **DYP** (*Doğruyol Partisi*) (en français : Parti de la juste voie)
- \* **ECU** (*European Currency Unit*) (en français : Unité de compte européenne)
- \* **EDF** (Electricité de France)
- \* **EOKA** (Organisation nationale des combattants chypriotes)
- \* **EURATOM** (Communauté européenne de l'énergie atomique)
- \* **FLN** (Front de libération nationale)
- \* **FMI** (*Fonds monétaire international*)
- \* **FRUS** (*Foreign Relations of the United States Series*) (en français :
- \* **GATT** (*The General Agreement on Tariffs and Trade*) (en français : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, AGETAC).
- \* **GDF** (Gaz de France)
- \* **HP** (*Hürriyet Partisi*) (en français : Parti de la liberté)
- \* **IFC** (*International finance corporation*) (en français : La Société financière internationale)
- \* **IFOP** (Institut français d'opinion publique)
- \* **IMTAS** (*İttihadi Milli Türk Anonim Sigorta Şirketi*) (en français : Société anonyme d'assurance d'union nationale turque)
- \* **INSEE** (L'Institut national de la statistique et des études économiques)
- \* **JORF** (journal officiel de la République Française)
- \* **KIT** (*Kamu İktisadi Teşebbüsü*) (en français : entreprise économique d'Etat)
- \* **MNA** (Mouvement national algérien)
- \* **MP** (*Millet Partisi*) (en français : Parti du peuple)
- \* **MPF** (Mouvement pour la France)
- \* **MRAP** (Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix)
- \* **MSP** (Milli Selamet Partisi) (en français : Parti
- \* **MTA** (Maden Tetkik ve Arama Enstitüsü) (en français : Institut de recherches minières)
- \* **MTLD** (Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques)
- \* **MTTB** (*Millî Türk Talebe Birliği*) (en français : L'Union nationale des étudiants turcs)
- \* **NIC** (Nouvel instrument communautaire)
- \* **OAPEC** (l'Union des pays arabes exportateurs de pétrole)
- \* **OCI** (Organisation de la conférence islamique)
- \* **ODTÜ** (*Ortadoğu Teknik Üniversitesi*) (en français : Université technique du Moyen-Orient)
- \* **OECE** (Organisation européenne de coopération économique) devient après **OCDE** (Organisation de coopération et du développement économique)
- \* **ONU** (Organisation des Nations Unies)

- \* **OTAN** (Organisation du traité de l'Atlantique Nord)
- \* **PNB** (Produits nationaux bruts)
- \* **PPA** (Parti du peuple algérien)
- \* **PS** (Parti socialiste)
- \* **RPF** (Rassemblement du peuple français)
- \* **SDN** (Société des Nations)
- \* **SEATO** (*South East Asia Treaty Organization*) (en français : Organisation du Traité de l'Asie du Sud-Est-OTASE)
- \* **SECAM** (SÉquentiel Couleur À Mémoire)
- \* **SFIO** (Section française de l'internationale ouvrière)
- \* **SOCAL** (*Standard Oil of California*)
- \* **SOGREAH** (Société grenobloise d'études et d'applications hydrauliques)
- \* **TBMM** (*Türkiye Büyük Millet Meclisi*) (en français : La Grande Assemblée Nationale de Turquie)
- \* **TIP** (*Türkiye İşçi Partisi*) (en français : Parti ouvrier turc)
- \* **TMT** (Organisation turque de résistance de Chypre)
- \* **TNS** (Taylor Nelson Sofres)
- \* **TRT** (*Türk Radyo Televizyonu*) (sigle en français : O.R.T.F. Office de radio-télévision turque)
- \* **TÜBİTAK** (*Türkiye Teknik ve Bilimsel Arastırma Kurumu*) (en français : le Conseil national de la recherche scientifique et industrielle)
- \* **UDF** (l'Union pour la démocratie française)
- \* **UMP** (l'Union du mouvement populaire)
- \* **UNEF** (Union nationale des étudiants de France)
- \* **UNESCO** (L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
- \* **UNFICYP** (*The United Nations Force in Cyprus*) (en français : Les forces des Nations Unies à Chypre)
- \* **USIA** (*United States Information Agency*)
- \* **WDR** (*West Deutschland Rundfunk*)



# INTRODUCTION

## Pourquoi les relations franco-turques à l'époque du général de Gaulle ?

Lors de sa visite officielle en Turquie, le général de Gaulle résuma les rapports entre les deux pays ainsi avec leur importance pour l'une et l'autre. Il ne manqua pas de souligner l'ancienneté des relations chargées d'histoire depuis 500 ans, de rapports souvent heureux, parfois douloureux, mais toujours exceptionnels :

*“[...] Voici la Turquie, maîtresse des détroits entre l'Europe et l'Asie antérieure, étendue tout au long du vaste plateau d'Anatolie au contact de trois continents, gardienne de plusieurs des portes par où, dans cette région de la Terre, passe la paix ou peut passer la guerre, par conséquent détentrice de larges et fécondes possibilités mais, en même temps, exposée aux plus graves éventualités. Voici la France, ouverte à la fois sur l'Atlantique, les mers du nord et la Méditerranée, centre d'un Occident que forment avec elle les pays du Rhin et du Danube, les Iles britanniques, les péninsules italienne et ibérique, à portée de tout ce qui va, vient, navigue, vole, entre l'ancien et le nouveau monde et, en raison de ces conditions, sollicitée de perdre, sous des pressions du dehors, sa personnalité nationale. La Turquie et la France, ainsi investies toutes deux par la nature et par l'Histoire de tant de responsabilités extérieures quant au destin de tant d'hommes, les voici résolues à les porter elles-mêmes, autrement dit à maintenir leur intégrité et leur indépendance, à ne laisser personne disposer de leur sol, de leur ciel, de leurs côtes, de leur forces, à jouer leur propre rôle et à peser de leur propre poids dans tous les événements et dans tous les règlements qui les concernent l'une et l'autre”<sup>1</sup>.*

Au cours de leur histoire, la Turquie et la France furent tantôt alliées, tantôt adversaires, mais le sens du respect mutuel a toujours été sauvegardé<sup>2</sup>. Leurs relations se présentent comme une continuation naturelle des rapports qui avaient été entretenus pendant quatre siècles entre l'Empire ottoman et la France. Il s'agit bien d'une continuation naturelle, car ces deux pays, placés l'un à l'est, l'autre à l'ouest de l'Europe, furent poussés à opérer un rapprochement afin de faire face aux forces adverses menaçant l'équilibre du continent. L'alliance turco-française au début du XVI<sup>ème</sup> siècle contre l'Empereur Charles-Quint, la guerre de Crimée contre la Russie au XIX<sup>ème</sup> siècle, le Pacte Tripartite en 1939, au début de la Seconde Guerre mondiale, et de nos jours, l'alliance au sein de l'OTAN en sont des exemples. Dans le domaine de la

---

<sup>1</sup> Allocution prononcée par le général de Gaulle à l'issue du diner offert par le général Cevdet Sunay, Président de la République Turque, le 26 octobre 1968. AMAE Courneuve, Série Europe 1944-1970, sous série Turquie tranche 1961-1970. N° de Carton: 142 Textes et Notes, Voyage en Turquie du général de Gaulle Président de la République, 25-30 octobre 1968.

<sup>2</sup> Seyfi Taşhan, « Les Relations turco-françaises au temps du général de Gaulle, les relations avec l'OTAN et les Problèmes de sécurité », *Espoir*, n° 82, juin 1992, pp. 64-66.

« politique générale », l'harmonie avait presque toujours régné entre les deux pays<sup>3</sup>. Le conflit qui résulta en 1798 de l'expédition d'Égypte de Bonaparte, l'affrontement lors de la Première Guerre mondiale et même certaines difficultés dans les rapports actuels ne sont que des phénomènes passagers et ils ne peuvent pas constituer un obstacle suffisamment grave aux forces tendant à rapprocher les deux pays.

Durant la Deuxième Guerre mondiale, la Turquie avait suivi avec beaucoup d'intérêt et d'admiration la gloire naissante du général de Gaulle, chef héroïque de la nation française. Ses qualités de chef incarnant un patriotisme et un nationalisme sans faille étaient semblables à celles du père fondateur de la Turquie moderne Mustafa Kemal Atatürk.

Après la Deuxième Guerre mondiale, la France et la Turquie avaient perçu et évalué de la même façon les menaces auxquelles elles devaient faire face, mais elles avaient choisi des solutions différentes. Très proche du Conseil suprême interalliés et du « sommet » chargé de la défense pendant la guerre, de Gaulle n'était pas disposée à confier complètement la sécurité de la France à une structure militaire alliée au sein de laquelle les États-Unis joueraient un rôle dominant. Le rejet de sa proposition, contenue dans sa déclaration de septembre 1958, qui consistait à établir un directoire américain, français et britannique au sein de l'Alliance atlantique, conduisit à un éloignement graduel de la France par rapport à la protection militaire de l'OTAN. À cette époque, la plupart des Turcs ne partageaient pas l'opinion du général de Gaulle et considéraient le refus français d'accorder aux Américains des bases aériennes pour leurs avions transportant des armes nucléaires, le retrait de l'armée de l'air française de l'OTAN, et le rappel des officiers de la marine française des services de l'OTAN, comme des coups sérieux à la cohésion de l'Alliance atlantique et à l'efficacité de sa dissuasion. Toutefois, lorsque le Président Johnson, en 1964, les empêcha d'intervenir à Chypre en les menaçant de les priver de l'aide de l'OTAN en cas d'attaque soviétique, les Turcs comprirent mieux les réticences de la France à confier à l'OTAN toute sa défense. La Turquie s'était rendue compte qu'en temps de crise on ne pouvait pas entièrement compter sur une réponse ferme des États-Unis, ce que les Français avaient appris au cours de la crise de Suez en 1956.

Bien que la France et la Turquie aient évalué de façon identique les limites de la dépendance envers l'Alliance atlantique en cas d'agression d'un de ses membres, cette évaluation influença différemment la politique étrangère et la politique de défense des deux pays. Ces différences provenaient, fondamentalement, de raisons géographiques et économiques. La France, qui n'avait pas de frontière directe avec les pays du Pacte de Varsovie, se trouvait comparativement dans une position plus sûre que la Turquie pour mener une politique de défense plus individualiste. La différence sur le plan des ressources économiques disponibles et de la capacité industrielle et technologique pouvant être consacrées à la défense

---

<sup>3</sup> Ismail Soysal, « Türk-Fransız Siyasi İlişkileri 1921-1985 » (Les Relations politiques franco-turques 1921-1985), *Belleten*, XLVII/188, Ankara, Türk Tarih Kurumu (Institut Turc d'Histoire), 1984, pp. 959-1044.

nationale avait permis à la France de développer sa propre force de frappe, alors que la Turquie, qui ne possédait aucun de ces avantages, devait compter presque entièrement sur l'assistance militaire américaine pour la fourniture d'équipement et sur une coopération militaire étroite au sein de la structure militaire de l'OTAN. Toutefois, les politiques étrangères française et turque étaient plus proches que leurs politiques de défense : en fait, les relations Est-Ouest, le désarmement au Moyen-Orient et le tiers monde étaient considérés à peu près de la même façon par les deux pays. La Turquie avait commencé à améliorer ses relations avec les pays membres du Pacte de Varsovie avant même l'approbation du rapport Harmel<sup>4</sup> par le Conseil de l'OTAN, et elle avait adopté la même attitude que la France quant au problème de la sécurité en Europe, considérant que celle-ci dépendait de l'équilibre des forces entre l'Alliance atlantique et le Pacte de Varsovie.

Ces similitudes d'approches, et peut-être, dans une certaine mesure, de leur histoire qui comprenaient une certaine expérience du Moyen-Orient et des pays méditerranéens, avaient contribué à assurer un respect et un intérêt mutuel qui avaient trouvé leur expression dans des contacts culturels profonds, dans une approche rationnelle des affaires du monde et dans des relations bilatérales<sup>5</sup>. Toutefois, dans la période qui suivit la Deuxième Guerre mondiale jusqu'aux années 1960, quand la France eut reconquis son statut de grande puissance, les rapports que la Turquie entretenait avec elle progressèrent de façon moins satisfaisante que ceux qu'elle avait avec les autres grands pays occidentaux (États-Unis, République fédérale d'Allemagne) et le processus du développement que le général de Gaulle avait voulu lancer s'était ralenti<sup>6</sup> pour diverses raisons que nous indiquerons au cours de notre thèse.

Aucune relation bilatérale n'est statique, ni précise dans le domaine des relations internationales. L'histoire de dizaine d'années de relations franco-turques est également marquée par des ruptures et des continuités. En résumé, les relations franco-turques à l'époque de Charles de Gaulle se basaient sur les relations de sécurité, le commerce de biens et d'armes, la coopération militaire étroite et la coopération culturelle avec une attitude stratégique commune orientée vers l'Occident. Cependant, en ce qui concerne une multitude de questions régionales, chacun avait ses propres intérêts. Les divergences de point de vue entre les deux pays n'étaient pas moindres et cela sur une multitude de questions internationales, telles que les

---

<sup>4</sup> Le rapport du Conseil de 1967 sur « Les futures tâches de l'Alliance », également connu sous le nom de « Rapport Harmel », est un document majeur dans l'histoire de l'OTAN. Il réaffirme les principes de base de l'OTAN et introduit véritablement la notion de dissuasion et de dialogue, préparant le terrain pour les premières mesures prises par l'OTAN en vue d'une approche plus coopérative des questions de sécurité, qui allait voir le jour en 1991. Celui qui a donné son nom au rapport, le ministre belge des Affaires étrangères, M. Pierre Harmel, avait souligné la nécessité d'un tel rapport en 1966, au moment où l'existence de l'Alliance était remise en question. Quatre rapports distincts sont rédigés dans un premier temps, puis résumés. C'est ce résumé qui constitue le rapport, lequel est présenté aux ministres de la défense et approuvé à l'unanimité par ces derniers en décembre 1967. [http://www.nato.int/cps/fr/SID-5777587B-ABA38530/natolive/topics\\_67927.htm](http://www.nato.int/cps/fr/SID-5777587B-ABA38530/natolive/topics_67927.htm) (connecté le 03/01/2013)

<sup>5</sup> Seyfi Taşhan, « Les Relations turco-françaises au temps du général de Gaulle, les Relations avec l'OTAN et les problèmes de sécurité », *Espoir*, n° 82, juin 1992, pp. 64-66.

<sup>6</sup> İsmail Soysal, « Türk-Fransız Siyasi İlişkileri 1921-1985 » (Les Relations politiques turco-françaises 1921-1985), *Belleten*, XLVII/188, Ankara, Türk Tarih Kurumu, 1984, pp. 959-1044.

relations turco-grecques, Chypre, l'Algérie, les droits de l'homme, etc. Bien évidemment, à part ces questions internationales ayant un grand potentiel pour créer des problèmes dans les relations bilatérales des deux pays, il existait aussi certaines questions sur lesquelles les deux pays avaient des convergences d'intérêt et trouvaient un consensus tel que la fin de la division du monde en deux camps hostiles, la cessation de l'hégémonie des deux superpuissances, la continuité du processus de paix au Moyen-Orient, le cheminement de la Turquie vers l'Europe, l'élimination des armes de destruction massive de la région du Moyen-Orient, assurer la sécurité des sources d'énergie de la mer Caspienne et éviter la dépendance énergétique de l'Occident envers la Russie. Dans cette perspective, il ne serait pas faux de constater que malgré l'existence de certains désaccords entre les deux pays, du point de vue français la Turquie était un pivot important pour préserver les intérêts stratégiques de l'Europe à long terme et atteindre leurs objectifs régionaux au Moyen-Orient, dans le Caucase et dans l'est de la Méditerranée. Du point de vue turc, la France était un partenaire indispensable pour atteindre l'objectif ultime tel que la modernisation, l'eupéanisation et l'intégration du pays à la civilisation occidentale.

La visite du général de Gaulle en Turquie, à l'automne 1968, avait permis de reconsidérer de façon plus rationnelle l'évaluation respective des politiques de défense de la Turquie et de la France, qui était jusqu'alors quelque peu émotionnelle. Ayant eu lieu peu après l'invasion de la Tchécoslovaquie, cette visite fut une occasion pour le Président de la République française, ainsi que pour les dirigeants turcs, d'exprimer leur intérêt pour la paix, la sécurité et le désarmement.

Bien avant cette visite, le Président français exprima très nettement la place qu'il voulait établir avec la Turquie :

*« Depuis des siècles, nous avons pris ici, l'habitude de tenir la Turquie pour un grand État, plein de courage, de fierté, de capacités, et prestigieux symbole de toutes les luttes, épreuves et espérances de l'Orient [...]. Mais c'est aussi dans l'ordre politique que tout porte la Turquie et la France à resserrer leurs rapports. Le fait que toutes deux ne prétendent dominer d'aucune façon aucun autre État et n'en sont que plus résolues à ne se laisser dominer par personne crée entre elles, tout d'abord, une sympathie fondamentale [...].*

*En Europe notamment, dont la Turquie s'incorpore une des capitales historiques, en Europe, qu'elle joint à l'Asie par-dessus des détroits essentiels, en Europe dont le destin se trouve hypothéqué par le problème du sort de l'Allemagne, l'intérêt de nos deux Républiques n'est-il pas de conjuguer leurs efforts pour qu'au lieu de l'opposition stérile de deux camps s'établissent la détente, l'entente et la coopération entre tous les peuples de notre continent ?*

*Quant aux drames sanglants que la même concurrence suscite et aggrave en d'autres régions du monde qui menacent d'aboutir au malheur universel, la Turquie et la France ne*

*sauraient, semble-t-il, éprouver aucun embrassa à harmoniser leurs façons de les voir et de les traiter. L'une et l'autre tiennent, en effet, pour nécessaire que le droit de chaque peuple à disposer entièrement de lui-même s'impose comme le critère des problèmes et la règle des actions. Or, n'est-ce pas là la seule façon de régler la tragédie du Vietnam où sévit l'intervention étrangère, la question de Chypre où rien ne doit empêcher ceux qui sont turcs de rester des Turcs et ceux qui sont grecs à demeurer des Grecs, le conflit du Moyen-Orient que rendent insoluble à la fois la menace de destruction qui pèse sur Israël, l'occupation des territoires et l'expulsion de populations arabes par la conquête militaire, enfin les passions qui sont soulevées sur place par les ambitions dominatrices et opposées de Washington, Moscou et Pékin ?*

*Voilà pourquoi la France, pour sa part, considère comme opportun, et comme souhaitable de se tenir aujourd'hui plus près de la Turquie qu'elle n'avait pu l'être hier»<sup>7</sup>.*

La Turquie allait donc devenir un élément de la politique européenne, méditerranéenne et proche-orientale du général de Gaulle. Il est clair que pour le Général la Turquie était un pays à part, à cheval sur deux continents, et qui avait un rôle particulier à jouer au croisement de l'Europe, de l'Asie et du Moyen-Orient. Selon les diplomates français, peu de pays ont vu se succéder sur leur sol autant de civilisations que la Turquie. Sa situation géographique, à la pointe du continent asiatique et au contact de l'Europe, explique à elle seule la multiplicité des influences qui s'y sont exercées et que les Turcs actuels s'efforcent parfois d'oublier. Le peuplement du plateau anatolien par leurs ancêtres était en effet relativement récent (XI<sup>ème</sup> siècle) et la maîtrise du pays par ses nouveaux occupants était plus récente encore<sup>8</sup>.

Avec la volonté de comprendre l'arrière-plan historique de plus de huit décennies des relations franco-turques, nous avons décidé d'engager l'écriture de l'évolution des relations franco-turques lors de la présidence de de Gaulle.

Dans le cadre des relations franco-turques à l'époque du général de Gaulle, le Moyen-Orient, la construction européenne et l'OTAN furent les trois sujets importants. En dehors de leurs relations bilatérales, leurs rapports se concentraient dans ces trois domaines. Avant l'analyse de leurs relations bilatérales, il nous a paru utile de situer les deux pays et d'exposer leurs évolutions. Quels étaient les principaux événements qui conduisaient la France et la Turquie à l'émergence d'une politique bipolaire ? Quels étaient les effets de cette bipolarisation sur les relations bilatérales ? Suivons-en rapidement la trace de manière chronologique.

Pour la France, les années cinquante étaient une décennie de souffrance. D'un côté, la

---

<sup>7</sup> Charles de Gaulle, « *Discours et Messages* », 1966-1969, Plon, 1970, pp. 182-184.

<sup>8</sup> AMAE Courneuve, Paris. Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. N° Carton : 139. Relations politique avec la France. Dossier général. Dossier du 19 juin 1967. Relations Bilatérales franco-turques. Notes sur la Turquie.

modernisation et la récupération de l'économie nationale continuait rapidement. De l'autre côté, la France avait subi des manifestations successives en raison de sa perte de puissance internationale par sa défaite en Indochine (1954), la crise de Suez (1956) et la guerre d'Algérie (à partir de 1954). Pendant cette période, les intérêts français et américains continuaient à être en conflit et à fournir un terrain fertile pour les sentiments anti-américains. D'abord, le soutien américain pour le réarmement allemand avait réveillé les craintes anciennes. Réciproquement, l'anticommunisme intense de l'ère de la « peur rouge » aux États-Unis, dont le maccarthysme<sup>9</sup> était le visage public, avait été mal reçu en France. Le Parti communiste français avait renforcé son soutien populaire de base lors de l'industrialisation rapide de l'après-guerre, et il jouissait du prestige généralisé en raison de son rôle actif dans la résistance pendant la Deuxième Guerre mondiale. Ses idées avaient été accueillies par la sympathie de la classe intellectuelle française, idéologiquement opposée au capitalisme américain et à l'impérialisme culturel des États-Unis.

La crise de Suez marqua un tournant décisif. Lorsque les États-Unis avaient forcé la France et la Grande-Bretagne à se retirer de l'action militaire entreprise en réponse à la nationalisation égyptienne du canal de Suez, cela avait marqué aussi bien un échec de la diplomatie de la France que de sa puissance militaire. Puis, la conséquence la plus pointue était le fait brutal que la France n'avait plus la capacité d'agir de façon indépendante même lorsque ses propres intérêts étroits étaient directement impliqués<sup>10</sup>. La crise avait également soulevé, ou peut-être renforcé, les angoisses les plus profondes sur l'amitié franco-américaine. Plus généralement, cette affaire avait provoqué à la fois un affaiblissement de la quatrième République (ainsi la préparation du retour de Charles de Gaulle en 1958) et une réorientation importante de la politique étrangère française à long terme : ce qui l'amena à l'éloigner du Royaume-Uni et de l'Amérique et à la mettre sur la voie de la construction d'une union européenne fondée sur l'axe franco-allemand<sup>11</sup>.

Avec la crise de Suez en 1956, la France avait dû faire face à une perte de prestige au Moyen-Orient lors que la Turquie était loin de son ancienne puissance. La Turquie avait été invitée une dernière fois dans une affaire dans la région. Elle cherchait une occasion d'obtenir un rôle sur cette partie de la scène internationale attribuée par son alliée indispensable, les États-Unis. Quant à la France, affaiblie par cette crise, elle avait dû s'orienter vers une autre organisation, la construction européenne. Les inquiétudes au sujet de la sécurité et de la défense conduisirent la France et la Turquie à s'abriter sous le parapluie nucléaire américain en devenant membres de l'OTAN dès ses premiers jours. Les deux pays bousculés par les superpuissances furent en recherche d'une stabilité et d'une garantie de leur sécurité. Les États-Unis attribuaient

---

<sup>9</sup> Le maccarthysme ou maccarthisme (*McCarthyism* en anglais) est un épisode de l'histoire américaine, connu également sous le nom de « Peur Rouge » (*Red Scare*) et qualifié fréquemment de chasse aux sorcières (*witches hunt*). Pour plus de détails voir notre annexe 1.

<sup>10</sup> Albert Houranie, « Conclusions » in. *Suez 1956 : The Crisis and Its Consequences*, édité par Roger Louis et Roger Owen, Oxford University Press, Oxford 1989, p. 407.

<sup>11</sup> Maurice Vaïsse, « Post-Suez France » in. *Suez 1956: The Crisis and Its Consequences*, édité par Roger Louis et Roger Owen, Oxford University Press, Oxford 1989, p. 337.

les rôles pour contrôler les différentes régions du monde en créant différentes organisations locales : le Commandement du Moyen-Orient avec la Turquie en tête et la construction européenne avec la France en tête.

Parallèlement, la France s'était impliquée dans la lutte d'indépendance de l'Algérie. Le « joyau de l'empire colonial de la France », l'Algérie, était intégrante au sens de l'identité nationale et avec le plein statut au sein de l'organisation administrative française<sup>12</sup>. Un demi-siècle plus tard, à nos jours, les effets de cette longue et sanglante lutte peuvent encore se faire sentir. La rhétorique anticoloniale de Washington, particulièrement par rapport à l'Afrique du Nord et l'Indochine, avait longtemps irrité la France, où on croyait généralement que l'Amérique était intéressée par les anciennes possessions de l'Empire français essentiellement afin d'usurper l'influence française et étendre sa propre portée commerciale<sup>13</sup>.

Quand Charles de Gaulle fût rappelé au pouvoir dans l'espoir qu'il permettrait de résoudre le problème algérien, il avait montré une réticence extrême vis-à-vis des États-Unis. N'ayant pas oublié le manque de soutien américain pour son leadership en 1944, le Général avait ajouté l'image d'une Amérique qui, pendant les années cinquante, était intervenue dans des intérêts coloniaux de la France afin d'y répandre ses propres conceptions impérialistes. Charles de Gaulle avait consacré sa présidence de plus de dix ans à la promotion du rétablissement de la grandeur française et à la réaffirmation de l'indépendance française, en particulier à l'égard de l'Amérique. De cette manière, il avait donné une nouvelle orientation à l'anti-américanisme français et à l'autorité de l'Etat français lui-même.

La principale stratégie du général de Gaulle, était ainsi de construire pour la France un avenir qui n'avait pas à être dicté par les deux superpuissances : tout en restant largement engagée avec l'Ouest, la France avait rejeté le leadership américain automatique en Europe. C'était, en fait, à cause de son refus d'accepter ce qu'il considérait comme l'hégémonie anglo-saxonne en Europe que de Gaulle avait entrepris le développement de l'armement atomique français, avait systématiquement bloqué l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté économique européenne et avait dévalorisé la participation militaire française dans l'OTAN avant d'y mettre fin complètement en 1966. Il avait aussi connu la Chine communiste le plus tôt en 1964 et avait condamné l'invasion américaine en Vietnam<sup>14</sup>.

Quand la guerre d'Algérie avait pris fin en 1962, de Gaulle avait poursuivi sa politique d'indépendance, soulignant que, si la France devait être un allié américain, elle le serait selon

---

<sup>12</sup> Colin Nettelbeck, « L'Anti-américanisme en France » in. Brendon O'Connor (ed.), *Anti-Americanism. History, Causes, Themes*. Volume 3: Comparative Perspectives, Greenwood World Publishing, Oxford/Westport, Connecticut, 2007, p. 141.

<sup>13</sup> Richard Kuisel, *Seducing the French: The Dilemma of Americanization*, University of California Press, Berkeley 1993, pp. 23-24.

<sup>14</sup> Elie Barnavi & Saul Friedländer (eds.), *La politique étrangère du général de Gaulle*, Presses Universitaires de France, Paris 1985. Pour plus de détails sur la présidence de Charles de Gaulle voir Jean Lacouture, *De Gaulle*, volume III : *Le Souverain, 1959-1970*, Seuil, Paris 1986.

ses propres termes. Il avait développé des relations étroites avec le chancelier allemand Adenauer et cette amitié avait renforcé le partenariat franco-allemand, sur lequel une grande partie du développement et des évolutions futur de la Communauté européenne seraient basés. Il avait aussi formé un réseau des leaders des nations francophones, qui avait fourni une structure pour la résistance de la langue française à la domination mondiale de la langue anglaise.

L'émeute des étudiants des campus universitaires américains politiquement radicalisés et sexuellement libérés était devenue un modèle pour les étudiants et les intellectuels français. En solidarité avec leurs collègues transatlantiques, ils avaient même dénoncé les bombardements au Napalm de la population Nord-Vietnamienne. Par ailleurs, les étudiants français entamaient leur propre lutte contre un système d'éducation dépassé et à la tradition bourgeoise répressive. Le sentiment anti-américain, basé sur le rejet du capitalisme, du consumérisme et de l'impérialisme, était aussi mêlé à un vieux courant français de rébellion contre les institutions autoritaires et la moralité bourgeoise. C'était cette combinaison qui avait amené la France à la petite révolution de mai 1968.

## **Une histoire à compléter**

Nous avons tenté d'expliquer dans les paragraphes précédents pourquoi nous avons choisi ce thème pour notre réflexion. Cependant, les raisons de la focalisation exclusive sur les relations franco-turques dans cette thèse sont nombreuses. Une raison immédiate est la place particulière de la France dans l'imaginaire collectif turc, en tant que représentant de l'Europe et de la civilisation européenne. La France a toujours eu une importance particulière pour la Turquie et le peuple turc historiquement, à la fois parmi les intellectuels et au niveau populaire. Au cours de la période ottomane, les Européens avaient été exclusivement référencés comme «*Franc*», quelles que furent leurs origines nationales ou ethniques.

Toute nouveauté importée de l'Occident était nommée «*Alafranga*» (*alla Franca*), par une référence explicite à la France<sup>15</sup>. Allié à la Turquie sous le règne de Soliman le Magnifique dans une tentative de se protéger contre les Habsbourg, la France avait occupé un rôle particulier dans les relations avec l'Empire ottoman.

Paris était l'une des premières capitales où les relations ottomanes avaient établi une représentation diplomatique permanente et également la maison des «*Jeunes Ottomans*» et des «*Jeunes-Turcs*», deux mouvements d'opposition du XIX<sup>ème</sup> siècle créés par l'influence de la pensée positiviste française<sup>16</sup>.

---

<sup>15</sup> Nilufer Göle, « Authoritarian Secularism and Islamist Policies : the Case of Turkey », in N. A. Richard (Ed.), *Civil Society in the Middle East*, 1996, vol. 2, pp. 17-43, New-York-Köln, E. J. Brill.

<sup>16</sup> Pour une analyse plus détaillée de l'influence française dans les mouvements d'opposition turque vers la fin de l'Empire ottoman voir François Georgeon, *Des Ottomans aux Turcs: naissance d'une nation*, Edition Isis, Paris

Les idéaux français furent adoptés non seulement avec une forme intellectuelle réformiste ottomane, mais aussi avec la tradition jacobine lors de la fondation de l'Etat-nation turc. Semblable aux derniers intellectuels ottomans adoptant le positivisme français comme le principal pilier de leur pensée et de leur activité, l'intelligentsia républicaine avait considéré la mentalité jacobine française comme conforme et pratique pour atteindre les objectifs de la modernisation<sup>17</sup>.

Il était assez facile de trouver les signes de cette importance spécifique dans les principes fondateurs de la République turque moderne. La modernisation de la Turquie avait été construite sur deux piliers principaux : la laïcité et le républicanisme. Et c'était la «laïcité» française qui avait inspiré cette modernisation plutôt que la laïcité de l'expérience anglo-saxonne<sup>18</sup>. Par conséquent, il est soutenu que les discours français sur l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne est importante en soi, étant donné l'importance particulière accordée à la France dans l'imaginaire collectif turc.

Une autre raison de notre accent exclusif sur les relations franco-turques est la volonté de montrer l'ambiguïté française dans le cheminement européen de la Turquie. C'était au début la France qui avait pris l'initiative d'ouvrir ce cheminement de la Turquie vers l'Europe. Paradoxalement, aujourd'hui la France est l'un des pays membres de l'Union européenne dans lequel l'opinion publique est constamment hostile à l'éventuelle adhésion de la Turquie dans l'Union européenne<sup>19</sup>. Les sondages d'opinions publiques successives menées depuis 2002 montrent un taux moyen de rejet de 55 à 60%<sup>20</sup>. Ce taux ne cesse pas d'augmenter : les Français seraient 83% opposés à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne, selon un sondage IFOP pour *Valeurs actuelles*, réalisé en janvier 2014<sup>21</sup>. Bien que la question de l'adhésion potentielle de la Turquie a suscité un débat dans de nombreux Etats membres et divisé plusieurs pays européens, elle n'est entrée nulle part ailleurs aussi profondément dans le programme politique national et elle n'a été instrumentalisée politiquement nulle part ailleurs dans la même mesure qu'en France. Elle est même devenue une question à l'ordre du jour pour l'établissement de la politique intérieure<sup>22</sup>.

La France est le premier pays européen où le changement de constitution a pris des

---

1995; Şerif Mardin, *The Genesis of Young Ottoman Thought: A Study in the Modernization of Turkish Political Ideas*, Syracuse, NY: Syracuse University Press, juin 2000.

<sup>17</sup> Farid Ahmad, *The Making of Modern Turkey*, London 1993, Routledge, p. 77.

<sup>18</sup> Nilüfer Göle, « La Laïcité républicaine et l'Islam public », *Pouvoirs*, 2006, no: 115, p. 73.

<sup>19</sup> Selon les sondages de l'Ifop-Le Figaro publiés le 13 décembre 2004, 67 % des Français étaient contre l'adhésion éventuelle de la Turquie dans l'Union européenne alors que ce taux était 55 % en Allemagne, 30 % en Grande-Bretagne, 24 % en Italie et 18 % en Espagne.

<sup>20</sup> Depuis 2002, la TNS Sofres a réalisé de nombreux sondages d'opinion. Dans ces sondages, le taux d'opposition à l'adhésion de la Turquie n'a jamais tombé en dessous de 50%.

<sup>21</sup> Melissa Özden, « La visite de François Hollande en Turquie vue par la presse turque », *OVIPOT (Observatoire de la vie politique turque)*, le 10 février 2014.

<sup>22</sup> Deniz Akagül & Semih Vaner, *L'Europe avec ou sans la Turquie*, Paris 2005, Editions d'Organisations.

dispositions législatives concernant la question de l'adhésion de la Turquie avec référendum en dernière instance. Le débat sur l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne en France a récemment été une partie intégrante de la politique intérieure du pays, infusé dans la vie et les discussions des ménages français à travers les pages des journaux, des magazines et des rayons des librairies. Des discussions ont eu lieu sur Internet, dans les journaux et magazines ainsi qu'à la télévision et la radio nationale. Toutes les parties impliquées dans la vie politique française couvrant le rang inférieur et le plus élevé de la hiérarchie du parti, et notamment les élus locaux et régionaux, ainsi que les membres du Parlement et les députés européens ont pris part aux discussions.

Alors que les discussions sur l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne sont assez vieilles en France, la dimension de l'identité a été lancée récemment par d'éminents politiciens, surtout ceux qui appartiennent à la tradition démocrate chrétienne dans la vie politique française. Hervé Morin affirme que c'est cette ambition démocrate chrétienne à défendre le mythe de l'Europe identifiée avec le christianisme qui a provoqué un tel débat et l'opposition farouche et passionné en France<sup>23</sup>. C'est pourquoi Valéry Giscard d'Estaing fait appel afin de défendre l'Europe contre ce qu'il considère comme la fin de l'Europe, ce qui a trouvé un fort écho en France. Il y avait parmi ses alliés et partisans, François Bayrou, le leader du front chrétien-démocrate inspiré du centre-droit, l'Union pour la démocratie française (UDF) ; et Philippe de Villiers, eurosceptique, le chef du Mouvement pour la France (MPF).

L'adhésion éventuelle de la Turquie à l'Union européenne et la question de son européanité sont devenues un dossier chaud dans le référendum français le 29 mai 2005 sur le traité constitutionnel européen. De nombreux commentateurs estiment que la principale raison derrière le «non» français à la constitution européenne était la perception de la Turquie comme une menace pour le projet de l'Union européenne et de sa non-européanité. La question de l'identité européenne de la Turquie a éveillé beaucoup d'intérêts lors de ces discussions.

La question de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne était restée à l'ordre du jour lors des élections présidentielles en France en 2007. Elle avait été très instrumentalisée dans la campagne présidentielle ce qui avait nettement divisé les candidats. Dans la campagne électorale, parmi les candidats à la présidentielle, Nicolas Sarkozy, à la tête de l'Union du mouvement populaire (UMP) et François Bayrou à la tête de l'Union pour la démocratie française (UDF)<sup>24</sup>, se sont opposés à l'adhésion de la Turquie principalement pour des raisons historiques et culturelles, tandis que dans le Parti socialiste (PS) la candidate Ségolène Royal exprimait son inclination à respecter la promesse faite à la Turquie en 1964.

---

<sup>23</sup> Hervé Morin 2004, p. 18, cité par Beyza Çağatay Tekin, La construction de la Turquie dans l'imaginaire français-représentation et altérisation dans le discours français autour de l'éventuelle adhésion de la Turquie à l'Union européenne, thèse dirigée par Françoise Dreyfus et Hakan Yılmaz, soutenue le 18 septembre 2007, Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

<sup>24</sup> L'Union pour la démocratie française.

L'élection de Nicolas Sarkozy en tant que Président français avait représenté sûrement une autre rupture dans le consensus, cette fois dans le discours présidentiel officiel de la France, qui n'avait jamais été particulièrement hostile à la candidature turque à l'Union européenne. Le successeur de Jacques Chirac, qui avait déclaré une fois «*Nous sommes tous des enfants de Byzance*»<sup>25</sup>, Nicolas Sarkozy qui l'avait contredit en disant simplement que «*Si la Turquie était européenne, ça se saurait!*» reflétait la façon dont la structure était la rupture dans le discours présidentiel français.

Avec l'élection de François Hollande, en 2012, en tant que nouveau président français, les relations franco-turques sont entrées dans une phase plus conciliante. Lors de sa visite, le Président français a soutenu la poursuite du processus d'adhésion avec l'ouverture un à un des chapitres. La plupart des journalistes ont salué François Hollande, en soulignant son «*attitude positive*» à l'égard de ce processus, qui contraste avec celle de Nicolas Sarkozy, farouche opposant à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne.

Pour relancer les échanges commerciaux entre les deux pays, moribonds depuis l'ère Sarkozy (la part de marché française dans les importations turques a diminué de moitié en 10 ans, passant de 6% en 2002 à 3% en 2013), la visite du Président français, accompagné d'une quarantaine de chefs d'entreprise, a été l'occasion pour la presse pro-gouvernementale de rappeler les réussites économiques du gouvernement, et notamment cette décennie fantastique où le «*miracle turc*» a eu lieu : «*François Hollande regarde la Turquie avec admiration*», a ainsi titré le quotidien *Sabah* (le journal turc «*Le Matin*»)<sup>26</sup>. Avec son homologue Abdullah Gül, François Hollande a fixé un objectif : arriver à 20 milliards d'euros d'échanges annuels. En revanche, le flou médiatique règne quant aux accords commerciaux signés entre les deux parties.

Il semble que la «*question d'Orient*» qui avait mobilisé les chancelleries européennes pendant deux centaines d'années continue de préoccuper et de fixer la France. Il semble qu'elle continue à prendre un poids particulier dans l'imaginaire collectif français.

## **Des archives à la littérature sur les relations franco-turques**

La disposition et l'accès libre aux archives françaises ont contribué à la réalisation de cette recherche. Du côté turc, nous avons aussi mené des recherches dans les archives d'Etat de la République de Turquie mais au vu des lacunes et des incohérences dans ces archives, les documents que nous avons consultés n'étaient pas suffisants pour la rédaction de notre récit

---

<sup>25</sup> Le 14 novembre 2004.

<sup>26</sup> Du 27 janvier 2014. Pour une analyse plus détaillée de la presse turque pendant cette visite officielle voir l'article de Melissa Özden «*La visite de François Hollande en Turquie vue par la presse turque*», l'article publié sur <http://ovipot.hypotheses.org/9884> (connecté le 02 juillet 2014).

historique. En ce qui concerne les archives d'Etat du bureau du Premier ministre de la République de Turquie, il faut noter que nous avons pu accéder à ces archives sans aucune restriction ou sans autorisation préalable de l'Administration générale des archives d'Etat qui se trouve à Ankara. Cependant, l'existence de grandes lacunes dans ces archives ne nous a pas permis de reconstruire le processus de décision du gouvernement turc et de restituer la politique d'Ankara face à certaines questions internationales qui concernaient également la France. Par exemple, en ce qui concerne la période entre 1950 et 1974 d'une extrême densité où des crises successives avaient eu lieu à Chypre en 1964, 1967 et 1974, il n'existe environ que deux cents documents relatif à la question chypriote. De plus, à cause du manque de personnel chronique dont souffre l'Administration générale des Archives d'Etat, les documents ne sont pas encore ouverts malgré l'existence de la règle de 30 ans<sup>27</sup>. La plupart des documents consultés dans les archives sur Chypre et l'Algérie par exemple se situaient entre les années 1950 et 1964. De l'autre côté, en ce qui concerne certains événements importants tels que la crise des missiles cubains de 1962 ou le coup d'Etat du 27 mai 1960, il n'existe aucun document dans les archives. Bien évidemment, cette situation ne nous a pas permis d'évaluer certains événements importants s'étant déroulés dans les relations franco-turques entre 1958-1970 de la perspective turque en respectant leur succession. Par ailleurs, dans notre travail nous avons préféré mettre les documents d'archives les plus utilisés pour le récit dans les notes infrapaginales. De plus, nous avons également mené nos recherches dans la bibliothèque de la Grande assemblée nationale de la Turquie et dans celle du ministère des Affaires étrangères turques à Ankara. La revue des procès-verbaux de la Grande assemblée nationale turque, les documents de type manuels composés des discours et des visites internationales des premiers ministres turcs, des ouvrages spécialisés dans les relations franco-turques, des manuels, des périodiques nationaux et internationaux et une collection d'articles parus sur des événements spécifiques aussi bien dans la presse nationale qu'internationale que nous avons consultés dans la bibliothèque de la Grande assemblée nationale turque, nous ont été très utiles pour les lacunes existantes en raison du manque d'un nombre important de sources diplomatiques cohérentes dans les archives de Turquie.

Par ailleurs nous avons effectué des recherches sur les archives des journaux turcs à la Bibliothèque nationale (*Milli Kütüphane*) à Ankara. Lors de ces recherches, nous avons consulté plusieurs documents : des rapports, des bulletins, des livres documentaires ou encore différentes collections de revues, aussi bien sous forme de papier que sous forme de microfiche. Du côté français, une recherche bibliographique approfondie a été également menée au sein de plusieurs bibliothèques : notamment, la bibliothèque du ministère français des Affaires étrangères et européennes, la Bibliothèque nationale de France, la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, la Bibliothèque universitaire des langues et civilisations, la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne et également celle de Cujas, et

---

<sup>27</sup> Les archives de plus de 30 ans sont rendues accessibles au public. Le délai de communication de principe est de 30 ans.

enfin, les Bibliothèques de l'Institut catholique de Paris : la Bibliothèque de Fels et la Bibliothèque de l'Institut français d'études byzantines.

Il est évident que la politique extérieure est une réalité forte complexe. La politique étrangère d'un pays est évidemment le produit de plusieurs facteurs, acteurs et mécanismes. Les traditions politiques, constitutionnelles, le cadre culturel et conceptuel, sont des éléments déterminants du contexte dans lequel sont formulés la politique étrangère française et turque. Afin de mieux comprendre l'évolution des relations franco-turques à l'époque de Charles de Gaulle, nous avons aussi analysé tous les ouvrages parus aussi bien dans la littérature turque qu'étrangère relatif aux relations franco-turques ainsi qu'à la politique extérieure française et turque.

En dehors de nos recherches dans les bibliothèques et les archives, une dizaine d'entretiens que nous avons effectués avec les académiciens spécialisés dans les relations franco-turques afin de compléter nos recherches, nous ont permis d'analyser les relations bilatérales entre les deux pays avec des perspectives différentes et de mieux appréhender ces approches différentes sur ces relations. Nous avons également voulu faire des entretiens avec les témoins et les acteurs des événements marquants de l'histoire récente des relations franco-turques. Toutefois, malgré nos efforts considérables pour faire ces entretiens avec certains anciens hommes politiques turcs et français qui constituent les acteurs les plus importants de l'histoire des relations franco-turques, nous n'avons pas pu obtenir une réponse favorable à notre demande pour des raisons diverses : pour des raisons de santé, pour des raisons de non disponibilité.

Parallèlement à nos enquêtes dans les archives diplomatiques de la France et celles du bureau du Premier ministre de la République de Turquie, nous avons aussi mené des recherches dans le service des archives des articles de journaux turcs de la période de la République dans la Bibliothèque nationale de Beyazit à Istanbul. Les articles et les coupures des journaux sur les événements marquants de l'histoire des relations franco-turques se sont révélés complémentaires à notre travail car du côté turc le manque de documents d'archives de bonne qualité dans les archives d'Etat et la non ouverture des archives diplomatiques de Turquie nous ont créés des difficultés lors de l'analyse de l'arrière-plan historique de l'histoire des relations franco-turques vu d'une perspective turque. Les articles des journaux ont constitué une source importante pour notre récit historique car dans les journaux nous trouvons très souvent des entretiens réalisés avec les personnages clés de la vie politique turque de la période en question, des déclarations des hommes politiques ou des responsables militaires turcs et étrangers et des analyses sur des questions spécifiques.

En complément de nos recherches au sein des archives, nous avons aussi mené une enquête bibliographique très approfondie sur la politique extérieure française. Nous avons

souvent rencontré des ouvrages classiques français offrant un panorama complet des théories et des approches internationales formulant la politique extérieure française. La plupart de ces ouvrages systématisent les mécanismes de prise de décision, les acteurs et les approches. De plus, certains d'entre eux abordent des aspects particuliers de la politique étrangère française. Par exemple, nous pouvons citer ceux sur les courants de pensée politique, sur l'histoire, sur la défense et la sécurité, sur le désarmement et la non-prolifération, sur la diplomatie culturelle, sur le rôle de la France au sein de l'ONU et l'OTAN, sur l'environnement et le développement durable, sur l'action humanitaire, sur les droits de l'Homme et sur l'Union européenne.

Dans ce domaine de recherche, les ouvrages francophones nous offrent une diversité très riche qui offre un panorama complet de l'histoire des relations internationales, et notamment des années de la guerre froide. Nous pouvons citer : *La loi des géants 1941-1964* de Jacques Thobie, René Girault et Robert Frank; *La Guerre de cinquante ans. Les Relations Est-Ouest 1943-1990* de Georges-Henri Soutou ; *Histoire des Relations Internationales de 1945 à nos jours* de Jean-Baptiste Duroselle et André Kaspi ; *La Guerre froide 1917-1991* d'André Fontaine ; *Vie et Mort de la Guerre Froide 1945-1989* Frédéric Loisel.

Il existe très peu d'ouvrages qui offrent un panorama complet de la politique extérieure française. Nous remarquons, en effet, *Essais sur la France. Déclin ou renouveau* de Stanley Hoffmann ; *Affaires extérieures : la politique de la France, 1944-1984* d'Alfred Grosser ; *La politique étrangère de la France depuis 1945* de Frédéric Bozo. Cependant, il existe de très bons ouvrages sectoriels qui abordent les aspects et les périodes particuliers de la politique française : *Deux stratégies pour l'Europe. De Gaulle, Les États-Unis et l'Alliance atlantique 1958-1969* de Frédéric Bozo ; *Une Politique Étrangère 1958-1969* de Maurice Couve de Murville ; *De Gaulle et l'Europe entre la nation et Maastricht* Pierre Maillard ; *Le général de Gaulle et la construction de l'Europe (1940-1966)* de Jouve Edmond ; *De Gaulle face à l'Europe* de Gilles Gozard ; *La Grandeur : la politique étrangère du général de Gaulle, 1958-1969* de Maurice Vaïsse. Il existe aussi de très bons ouvrages sur le gaullisme : *Histoire du Gaullisme* de Serge Berstein ; *Le Gaullisme* de Jean Charlot ; *Le mythe gaullien* de Sudhir Hazareesingh ; *Le gaullisme après de Gaulle* de Andrew Knapp ; *Le Gaullisme* de Jean-Christian Petitfils ; *De Gaulle, le gaullisme et les gaullistes* de Chantal Morelle. Tous ces ouvrages nous permettent d'ouvrir un grand horizon de réflexion et apportent de bonnes contributions à notre réflexion.

En ce qui concerne la littérature turque et étrangère sur la politique étrangère turque, nous avons remarqué qu'il existe un nombre important d'ouvrages de langue turque et anglaise sur la politique étrangère turque. Il est important de souligner que la littérature turque sur la politique étrangère est dominée par les ouvrages des historiens. Le premier ouvrage en turc qui offre un panorama complet des mécanismes de prises de décisions, des processus d'élaboration de la politique étrangère, des acteurs et des approches, est celui de l'historien professeur

Mehmet Gönübol<sup>28</sup>. Mais, il est nécessaire de noter que cette étude est plus chronologique qu'analytique. L'ouvrage collectif réalisé sous la direction du professeur Faruk Sönmezoğlu<sup>29</sup>, celui du professeur Haydar Çakmak<sup>30</sup> et celui de Baskın Oran<sup>31</sup> sont des exemples d'étude analytique de la politique étrangère turque composée d'articles d'experts des relations internationales. Les contributions pratiques et conceptuelles de ces ouvrages nous ont été très utiles lors de la constitution de nos chapitres.

En ce qui concerne la littérature étrangère sur la politique étrangère turque et française, nous avons remarqué qu'il existe un nombre important d'ouvrages de la langue anglaise. Nous pouvons citer parmi ceux qui abordent la politique étrangère turque. Il faut d'abord commencer par « *Turkish Foreign Policy 1774-2000* » de William Hale. Nous pouvons ajouter « *Studies on Turkish politics and society, selected articles and essays* » et « *Social change and politics in Turkey. A structural-historical analysis* » de Kemal Karpat; « *Turkey in world politics. An emerging multiregional power* » de Barry Rubin et Kemal Kirişçi; « *Between East and West. Studies on Turkish foreign relations* » de Ismail Soysal. Dans ce domaine de recherche les ouvrages anglo-saxons sont également diversifiés sur la politique étrangère française. Tout particulièrement les ouvrages de Philip H. Gordon nommé « *A certain idea of France. French Security policy and the Gaullist legacy* »; de Wladyslaw Wszebor Kulski, nommé « *De Gaulle and the World: The Foreign Policy of the Fifth French Republic* ».

Lors de notre recherche bibliographique, nous avons également rencontré un nombre important d'ouvrages de référence traitant, en particulier, des relations entre la Turquie et la France. En ce qui concerne la littérature turque sur les relations franco-turques, nous pouvons citer, tout particulièrement, les ouvrages classiques des historiens qui abordent les relations des deux nations depuis leur début. Par exemple celui de Toktamış Ateş<sup>32</sup>, celui d'Eşref Hilmi Açıık<sup>33</sup>, et celui de Süleyman Kocabaş<sup>34</sup>. Ici, il faut ajouter une autre catégorie des approches multidimensionnelles sur les relations franco-turques formulées par des diplomates. Sur ce point, il convient de noter les nombreuses études d'Ismail Soysal<sup>35</sup> qui traitent les relations

---

<sup>28</sup> Mehmet Gönübol, *Türk Dış Politikası : Süreçler, Aktörler ve Kavramlar (La politique internationale turque: les processus, les acteurs et les concepts)*.

<sup>29</sup> Faruk Sönmezoğlu (dir.), *II. Dünya Savaşı'ndan Günümüze Türk Dış Politikası (La Politique étrangère turque depuis la Seconde Guerre mondiale)*, éditions Der, Istanbul 2006 ; *Türk Dış Politikası'nın analizi (Analyse de la politique extérieure de la Turquie)*, éditions Der, Istanbul 2004.

<sup>30</sup> Haydar Çakmak, *Türk Dış Politikası 1919-2008 (La Politique étrangère turque)*, éditions Baris Platin, Ankara 2008.

<sup>31</sup> Editions Oran, *Türk Dış Politikası. Kurtuluş Savaşından Bugüne Olgular, Belgeler, Yorumlar (La politique étrangère de la Turquie: événements, documents, interprétations depuis la Guerre d'indépendance turque)*, éditions İletisim, Istanbul 2001.

<sup>32</sup> Toktamış Ates, *Les relations franco-turques des origines à nos jours*, éditions AGF Garanti, Istanbul 1992.

<sup>33</sup> Eşref Hilmi Açıık, *Geçmisten Günümüze Türk-Fransız İlişkileri (Les Relations Turco-Françaises des origines à nos jours)*, éditions IQ Kültür Sanat, Istanbul 2008.

<sup>34</sup> Süleyman Kocabaş, *Paris'in Doğu Yolu'nda Yaptıkları. Tarihte Türkler ve Fransızlar (Les Turcs et les Français dans l'Histoire)*, éditions Vatan, 1990.

<sup>35</sup> Ismail Soysal, « Les Relations Politiques Turco-Françaises (1921-1985) », article paru dans *Belleten*, XLVII/188, Ankara, Türk Tarih Kurumu (Institut turc de l'histoire), 1984, p : 959-1044 ; « Türk-Fransız diplomasi münasebetlerinin ilk devresi » (La première période des Relations diplomatiques turco-françaises), *Tarih dergisi (Revue d'Histoire)*, t. III, no : 5-6, Istanbul 1953. p : 63-94 ; Ismail Soysal, « La visite du général de Gaulle en

franco-turques conformément à ses observations et à son expérience diplomatique. Un autre ouvrage dans cette catégorie est paru sous la direction de Sina Aksin<sup>36</sup>.

Une autre catégorie qui traite des relations franco-turques est composée des études universitaires lesquelles ont été plus alimentées par des approches théoriques diverses des relations internationales : la thèse de Beyza Çağatay Tekin intitulée « *La construction de la Turquie dans l'imaginaire français-représentation et latérisation dans le discours français autour de l'éventuelle adhésion de la Turquie à l'union européenne* » ; celle de Redha Harireche intitulée « *La Turquie et l'Union Européenne : un mariage inéluctable ?* » ; le mémoire de Tancredi Jossieran intitulé « *Les relations franco-turques à l'époque du général de Gaulle* » ; la thèse de Mirelle Sadège intitulée « *La France et la Turquie dans l'Alliance atlantique* ».

## **Le cadre théorique et conceptuel des relations franco-turques**

Avant de faire une analyse historique des relations franco-turques à l'époque de Charles de Gaulle entre 1958 et 1969, il paraît nécessaire de parler du cadre théorique et conceptuel des relations franco-turques pour en cerner les facteurs déterminants de la politique extérieure des deux pays qui ont exercé un grand impact sur les choix politiques des principaux acteurs des deux pays. Une analyse rapide du cadre théorique et conceptuel des relations franco-turques et de la politique extérieure des deux pays nous permettra de tenir compte de la quintessence des relations entre la Turquie et la France et ainsi de faire un bilan des périodes de crises majeurs et de rapprochement ayant eu lieu dans les relations bilatérales, en essayant de reconstituer la logique propre des relations entre les deux pays à partir des choix politiques vis-à-vis de certains événements internationaux.

Pour le cadre théorique de notre recherche, nous allons nous baser sur plusieurs théories. En effet, l'historique des théories des relations internationales montre qu'aucune approche théorique ne permet seule d'analyser les phénomènes et les processus du système mondial. L'idée que les caractéristiques de ce système ne permettent pas à une théorie ou à un cadre conceptuel unique d'expliquer la totalité est aujourd'hui largement partagée<sup>37</sup>.

Ces débats inter-paradigmatiques ont apporté la preuve de l'interdépendance des uns et des autres. Aucun paradigme, tout seul, a la possibilité d'une connaissance cumulative en relations internationales. « Cette discipline ne fournit jamais de vérité immuable sur l'état du

---

Turquie (25-30 septembre 1968) », *Mélanges Professeur Robert Mantran*, Prof. Abdeljelil Temimi (dir.), Ceromdi (Publications du Centre d'études et de recherches ottomanes, Morisques, de Documentation et d'Information), Zaghuan (Tunis) 1989.

<sup>36</sup> Sina Aksin, *Ankara Antlasmasi'nin 75. Yil dönümünde Birinci Dünya Savaşından günümüze Türk-Fransız ilişkileri (Les Relations turco-françaises de la Première guerre mondiale à nos jours à l'occasion du 75ème anniversaire du Traité d'Ankara)*, éditions Ankara Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi, Ankara 1999.

<sup>37</sup> Marie-Claude Smouts, « Introduction. Les mutations d'une discipline », dans Marie-Claude Smouts (dir.), *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences PO, 1998, pp. 11-33

monde mais plus modestement un recueil de données, des problématiques, des concepts organisateurs permettant de saisir les grandes tendances du monde»<sup>38</sup>.

C'est pourquoi dans cette étude, selon le cadre d'analyse, nous allons recourir aux théories suivantes : le réalisme, l'idéalisme, le transnationalisme, le constructivisme et l'intergouvernementalisme.

Dans cette perspective, il fallait commencer par expliquer brièvement le réalisme, théorie dominante des relations franco-turques à l'époque du général de Gaulle et sa contribution au développement des relations entre les deux pays. Dans le domaine des relations internationales, les relations entre la Turquie et la France sont généralement définies au nom de la *realpolitik*. C'est donc le réalisme qui règne dans l'histoire des relations franco-turques pendant cette période. De plus, une conception réaliste de la politique étrangère turque est toujours présente aussi bien dans le monde politique turc et que dans les milieux intellectuels. Quant à la France, la tradition étatique, une vision dite réaliste, reste toujours au cœur de la politique étrangère.

En effet, la perception réaliste des relations internationales par les milieux intellectuels et politique date de l'après Deuxième Guerre mondiale. Ici ce que nous remarquons est que cette perception commune des relations des deux pays depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale et surtout après 1964 leur a permis de se rapprocher. Il est vrai que la guerre froide était la manifestation du paradigme réaliste entre les deux camps, c'est-à-dire entre les Américains et les Soviétiques qui entraient dans une lutte de survie contre la menace que représentait l'*autre*. C'est pour cette raison que durant cette période, les politiques étrangères turque et française furent davantage nourries par le réalisme que l'idéalisme.

Dans cette perspective nous prenons aussi en compte la doctrine idéaliste que la Turquie avait adoptée dans les premières années de la fondation de la République turque et qui visait à mettre en œuvre des principes universels afin d'assurer la paix dans le monde. Il est évident que le fameux principe de Mustafa Kemal Atatürk « *Paix dans le pays, paix dans le monde* » repris dans l'héritage républicain kémaliste, s'avérait rentable pour la politique extérieure de la Turquie. Grâce à cette politique de « *maintien de la paix dans le pays et dans le monde* », la jeune République turque avait maintenu sa neutralité au cours de la Deuxième Guerre mondiale.

Si l'on revient à la France, nous remarquons que sa politique étrangère d'après la Deuxième Guerre mondiale s'inscrivait logiquement dans la continuité de sa diplomatie de guerre. La première bataille du gouvernement français après 1944, était diplomatique : il s'agissait d'obtenir sa reconnaissance internationale auprès des Alliés. Enfin reconnue comme acteur international par les trois grands, la France entendait être considérée comme l'un d'entre

---

<sup>38</sup> M.-C. Smouts, *Ibid.*

eux. Tel était pour elle l'enjeu des grandes conférences qui lui verront conférer ce statut tout en la tenant paradoxalement à l'écart : de Yalta à Postdam en 1945. Une autre préoccupation prioritaire de la politique française était l'Allemagne. Le « *problème central de l'univers* » disait que de Gaulle devait être mise hors d'état de provoquer une nouvelle agression. Mais la France seule ne pouvait évidemment imposer ses vues dans le jeu international de plus en plus déterminé par le face-à-face soviéto-américain. La politique étrangère française avait pour politique d'équilibrer l'est et l'ouest et de poursuivre les mêmes objectifs quant à l'Allemagne.

Si nous revenons sur notre cadre théorique, afin de ne pas tomber dans le monopole de la concurrence entre le réalisme et l'idéalisme dans une telle analyse des relations franco-turques, nous allons adopter une approche théorique de la politique internationale élaborée par un théoricien des relations internationales, Kenneth Waltz. D'après l'auteur, les résultats des interactions entre les Etats sont déterminés par les éléments au niveau du système. Selon lui, le système interétatique apparaît à cause de l'interdépendance entre les Etats et ce système force les Etats à se comporter selon cette interdépendance. Un environnement international ou une anarchie internationale sans aucune autorité centrale qui met en œuvre les règles et les normes du comportement international<sup>39</sup>. Nous croyons que les approches qui analysent les politiques intérieures, les structures et le rôle de l'idéalisme peuvent combler les lacunes du réalisme et ainsi, expliquer les raisons des changements dans les relations bilatérales. Dans un article publié en 2003, Petrova disait que les approches alternatives manquent d'une puissance de prédiction, mais leur capacité d'explication est indiscutable<sup>40</sup>.

Tout en nous inspirant de cet ordre d'idée, nous allons également prendre en compte la théorie transnationale qui a la vertu d'illustrer ce que peut être la culture au service du « pouvoir de persuasion », sa capacité à modifier le comportement des autres par la « douceur » ou le *soft power* selon l'expression forgée par Joseph Nye<sup>41</sup>, pour expliquer et analyser les relations culturelles franco-turques.

En la matière, la France jouait un rôle de pilote dans la mesure où elle déployait, la

---

<sup>39</sup> Kenneth N. Waltz, *Man, the State and War : A Theoretical Analysis*, New York, Columbia University Press, 1959, p. 159-186 ; du même auteur, *Theory of International Politics*, Reading, Massachusettes, Addison Wesley Publishing, 1979. Rappelons que dans son ouvrage, Waltz a développé une théorie du système international car d'après lui le système international n'est pas clairement expliqué ni dans le réalisme ni dans l'idéalisme. Dans son ouvrage il a indiqué que l'absence d'un Etat supranational cause la structure anarchique du système et cette structure cause un dilemme du pouvoir chez les Etats car les Etats doivent assurer leur sécurité sans faire augmenter la peur des autres. D'après Waltz, les résultats des interactions entre les Etats sont déterminés par les éléments au niveau du système. Selon lui, le système interétatique apparaît à cause de l'interdépendance entre les Etats et ce système force les Etats à se comporter selon cette interdépendance.

<sup>40</sup> Margarita H. Petrova, « The End of the Cold War : A Battle of Bridging Ground Between Rationalist and Ideational Approaches to International Relations? », *European Journal of International Relations*, 9 (1), 2003, p. 122.

<sup>41</sup> Joseph S. Nye, *Le Leadership Américain. Quand les règles du jeu changent*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1992, pp. 29-30 (« Pouvoir que donne la capacité de décider l'ordre du jour et du cadre d'un débat. On tend à associer à des ressources de puissances intangibles, telles que la culture, l'idéologie et les institutions, cette capacité de fixer les choix ». Le mot « intangible » semble cependant inadéquat car le prestige culturel reste, malgré tout, une donnée fragile).

première dans le monde dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, toute une série d'institutions culturelles étatiques (institutions, écoles et lycées) tout en échafaudant à Paris un très modeste appareil administratif *ad hoc*<sup>42</sup>.

Ce « modèle français » qui se mettait en place après 1918, avait été soigneusement employé, notamment dans le territoire ottoman, et nous ne pouvons pas nier ses traces sur la culture turque d'aujourd'hui. Dorénavant, les usages de la culture par les États ne cessaient de se multiplier et de s'intensifier tout au long du siècle.

Nous avons également une question de relations internationales avec une dimension identitaire importante, qui nécessite un cadre théorique qui dépasse les approches essentialistes principalement de néo-réalistes et néo-libérales perspectives. L'approche constructiviste des relations internationales fournit une telle alternative pour expliquer l'image que les Français et les Turcs avaient des uns et des autres.

Nous avons suivi une approche constructiviste en raison de son intérêt pour l'identité. La différence méthodologique fondamentale entre constructivisme et autres approches dans les relations internationales concerne la nature de la réalité sociale (ontologie) et la relation de nos connaissances à la réalité (épistémologie). Le monde social et politique n'est pas une entité physique ou un objet matériel qui est en dehors de la conscience humaine, mais à la place, il est construit par l'intervention humaine ; il s'agit d'un ensemble d'idées, un corps de pensée, et un système de normes<sup>43</sup>.

Tandis que les réalistes et les traditions libérales conçoivent les relations internationales comme un reflet du monde matériel, les « *constructivistes avancent une perspective sociologique sur la politique mondiale, en insistant sur l'importance de la normative ainsi que les structures matérielles et le rôle de l'identité dans la constitution des intérêts et de l'action* »<sup>44</sup>. Alexander Wendt, un des théoriciens qui a appliqué la théorie du constructivisme social au champ des relations internationales, note deux principes de base du constructivisme : premièrement, les structures de l'association humaine sont déterminées principalement par les idées partagées plutôt que des forces matérielles ; et deuxièmement, les identités et les intérêts des acteurs intentionnels sont construits par ces idées partagées plutôt que données par la nature<sup>45</sup>. Cette approche rejette évidemment les préceptes rationalistes du néolibéralisme et le

---

<sup>42</sup> François Roche et Bernard Pigniau, *Histoire de diplomatie culturelle des origines à 1995*, Paris, La Documentation Française, 1995.

<sup>43</sup> Dans les mots souvent cités d'Emanuel Adler: « Le constructivisme est d'avis que la manière dont les formes matérielles du monde sont façonnées par l'action humaine et l'interaction dépend des interprétations normatives et épistémiques dynamiques du monde matériel ». Référence: Emanuel Adler, « Seizing the middle ground: constructivism in world politics », *European Journal of International Relations*, 1997, 3 (3), pp. 319-363.

<sup>44</sup> Richard Price & Christian Reus-Smit, « Dangerous liaisons ? Critical International Theory and Constructivism », *European Journal of International Relations*, 1998, 4 (3), p. 259.

<sup>45</sup> Alexander Wendt, *A Social Theory of International Politics*, Cambridge, 1999, Cambridge University Press, p.1.

néo-libéralisme, qui expliquent le système international en termes de répartition des capacités matérielles.

Le constructivisme offre des compréhensions alternatives au néolibéralisme pour un certain nombre de questions fondamentales en théorie des relations internationales telles que le sens de l'anarchie, l'équilibre des pouvoirs, la relation entre l'identité et l'intérêt de l'Etat, une élaboration de la puissance, et la perspective d'un changement<sup>46</sup>. Contrairement au néolibéralisme, le constructivisme suppose que les acteurs et les structures se constituent mutuellement ; les intérêts des Etats font partie du processus de construction de l'identité, et « *l'anarchie est ce que les Etats en feront* »<sup>47</sup>. Du point de vue constructiviste, la puissance est à la fois matérielle et discursive, et le changement dans la politique mondiale est à la fois possible et difficile<sup>48</sup>.

Dans cette analyse approfondie sur l'évaluation des relations franco-turques pendant la présidence du général de Gaulle, il faut aussi porter une attention particulière à la convergence et à la divergence des politiques sécuritaires en Turquie et en France. Il est vrai que les deux pays n'avaient pas de lieu géostratégique en commun ainsi que les mêmes moyens financiers et de main d'œuvre qualifié. En contrepartie, dans ce travail, nous tenterons essentiellement d'expliquer, malgré les divergences géopolitiques des deux pays, les continuités dans leurs relations bilatérales à travers les facteurs structurels. Quant aux ruptures ou changements, ils seront essentiellement exposés par les facteurs idéalistes.

Afin de définir les fluctuations d'une relation ambivalente, il faut d'abord tenir compte des facteurs déterminants de la politique extérieure turque et française. Il est vrai que les deux pays ont trouvé l'essentiel de leur identité grâce à certains événements historiques qui représentent la fondation de leur nation. Aux fondements de la politique étrangère française deux tendances se côtoient et se partagent implicitement une même administration : d'un côté les intellectuels lancés à la poursuite d'une sorte de mirage pseudo-latin avec une société statique et classique où règneraient les valeurs d'ordre et de hiérarchie des grandes périodes de la civilisation occidentale, la paix romaine et le Moyen Age, et qui maintiendraient la religion chrétienne comme un supplément d'âme et de police ; de l'autre côté, des intellectuels tourmentés par le mirage pseudo-nordique d'une société dynamique et romantique, exaltant les valeurs d'héroïsme et de lutte, le sang et le sol, les forces obscures et les masses révolutionnaires.

---

<sup>46</sup> Ted Hopf, « The Promise of Constructivism in International Relations Theory », *International Security*, 1998, 23 (1), p. 181.

<sup>47</sup> Alexander Wendt, « Anarchy is What States Make of It: the Social Construction of Power Politics », *International Organization*, 1992, 46 (2), pp. 391-425.

<sup>48</sup> Ted Hopf, « The Promise of Constructivism in International Relations Theory », *International Security*, 1998, 23 (1), p. 181.

Enfin, la littérature consacrée aux études de la politique étrangère gaullienne montre que les caractéristiques de sa politique extérieure peuvent être expliquées dans le cadre de l'approche réaliste. Quant à sa politique européenne, nous pouvons ainsi la décrire par une approche théorique de l'intégration européenne se rattachant à la tradition réaliste des relations internationales : l'intergouvernementalisme. C'est à propos de la politique d'obstruction du général de Gaulle au sein de la Communauté européenne<sup>49</sup>, que le néofonctionnalisme ne réussissait pas à expliquer. Cette nouvelle approche cherche à réhabiliter la diversité des Etats qui font partie de l'intégration (exclusivement européenne), notamment, par l'auteur Stanley Hoffmann. Selon cette théorie, la Communauté européenne est vue tout d'abord comme une coopération entre Etats, qui sont des acteurs rationnels et dont le fonctionnement interne est régi par des principes d'autorité et de hiérarchie. Dans un contexte d'interdépendance généralisée des économies, elle constitue une forme approfondie de régime international, définie comme un ensemble de normes, d'institutions et de politiques communes permettant à ces Etats de gérer plus efficacement des problèmes spécifiques, comme le commerce et l'agriculture.

## **Une méthodologie complémentaire**

Quelle méthode avons-nous appliquée pour rédiger notre thèse ? Les historiens de la diplomatie ont raconté les faits et les événements par description et en général dans un ordre chronologique. Ils ont disposé de sources de type documentaire dans les archives avec pour objectif en général de soutenir leurs idées et observations. Ils ont souvent négligé les autres sources. En raison de leur engagement pour traiter certains faits historiques ou les événements et avec tous les détails, ils ont mis en avant l'aspect unique et singulier de tous les sujets. Ils n'ont pas montré beaucoup d'efforts au sujet de l'accession aux généralités théoriques. Ils s'intéressaient davantage aux sujets concernant la guerre et la paix, les politiques étrangères des pays et surtout des grands pays, les politiques étrangères suivies par les hommes d'Etats importants, les stratégies diplomatiques qu'ils utilisaient et leurs tactiques. En résumé, la diplomatie et la politique étrangère étaient pour eux davantage un art plutôt qu'une branche scientifique<sup>50</sup>.

Toutefois, dans la période de l'après Seconde Guerre mondiale où les études scientifiques en politique internationale avaient pris plus d'importance, certaines écoles observant le sujet d'une perspective et à travers des hypothèses différentes étaient nées. Ces

---

<sup>49</sup> Christiane Lequesne, « Comment penser l'Union européenne ? », dans Marie-Claude Smouts (dir.), *Les Nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences PO, 1998, pp. 103-134.

<sup>50</sup> Faruk Sönmezoğlu, *Uluslararası Politika ve Dış Politika Analizi (Analyse de la politique internationale et étrangère)*, Maison d'édition Filiz, Istanbul 2000, p. 96.

écoles avaient pour objectif de compléter les aspects manquants des historiens de la diplomatie avec des théories plus proches des généralités des théories politiques<sup>51</sup>.

Avec la naissance de ces théories, la rupture existante entre les études empiriques et théoriques est apparue comme un autre problème. Dans l'étude de David Singer intitulée « *Les théoriciens et les empiristes : un problème de deux cultures dans la politique internationale* », ce dernier souligne deux cultures opposées dans la recherche en politique internationale : les efforts de théorisation sans une expérimentation avec un recueil de données et les activités de recueil de données sans une préoccupation théorique<sup>52</sup>. En réalité, tout comme en sciences sociales et dans les autres domaines, cette alternative méthodologique dans la politique internationale est aussi obligatoire et utile. Dans cette perspective, dans les études en sciences politiques, il est tout à fait normal que certains s'intéressent plus à la théorie et d'autres plus aux recueils de données. Toutefois, tant que ces deux méthodologies sont isolées l'une de l'autre, il sera difficile de faire le lien entre la théorie et le réel dans les analyses de terrain ou d'approcher la réalité à l'origine des théories. Pour cette raison, il ne faut pas qu'il y ait une rupture de la relation entre le réel et les efforts de construction d'une théorie. En ce qui concerne les recueils des données, ils ne doivent pas seulement être appréhendés comme une collecte d'information cumulative sur la réalité sans avoir le souci de s'appuyer sur un cadre théorique. Les deux (la théorie et le réel) sont nécessaires pour le développement de la connaissance.

Dans ce cadre, même si notre recherche de thèse apparaît dans un premier abord comme une étude de recueils de données cumulative loin de toute préoccupation théorique, elle a pour objectif de définir les relations franco-turques dans un cadre théorique et à partir de cette base d'accéder aux généralités des théories politiques qui analysent les relations des deux pays. Sur ce point, lorsque nous observons les études académiques effectuées jusqu'à nos jours sur les relations franco-turques, il faut noter l'insuffisance de ce cadre théorique. Les experts, les académiciens et les diplomates qui analysent les relations des deux pays ont effectué, comme mentionné précédemment, l'historiographie diplomatique. Ainsi, ils ont soit présenté d'une façon cumulative les événements politiques entre les deux pays, soit ils se sont contentés d'étudier un sujet historique, géostratégique ou politique entre les deux pays sans se soucier de le placer dans un cadre théorique.

---

<sup>51</sup> Pour plus de détails sur la situation des divers écoles de la politique internationale du point de vue de l'évolution de la discipline voir Kenneth W. Thompson, *Schools of Thought in International Relations, Interpreters, Issues and Morality*, Louisiana State University, Baton Rouge, 1996.

<sup>52</sup>David Singer, « Theorists and Empiricists: The Two-Culture Problem in International Politics » in. Rosenau, Davis, and East (eds.), *The Analysis of International Politics*, New York: Free Press, 1972, pp. 80-95.

Si nous revenons au cadre théorique, Hoffmann<sup>53</sup> nous rappelle que *le réalisme a différentes formes de compréhensions*. Il est indiscutable qu'il persiste une certaine subjectivité dans plusieurs niveaux d'une étude : de la détermination des notions à la sélection des données, jusqu'aux réflexions produites par ces dernières. Quant à David Singer, il affirme que « *toutes les théories des sciences sociales comportent certaines spécificités normatives*<sup>54</sup> ». Et James Rosenau, une des personnalités renommées dans le domaine, est également en accord avec ces derniers : « *Il peut y avoir une réalité objective dans la politique mondiale, mais ceux qui font de l'analyse ne peuvent seulement la déceler qu'avec un modèle filtré à travers un prisme formé avec les expériences passées et les valeurs d'aujourd'hui, tout comme leurs cohérences méthodologiques et leurs éducations reçues*<sup>55</sup> ». Toutes ces affirmations sur les efforts de constitution d'une théorie dans le domaine de la politique internationale nous montrent qu'il est nécessaire de prendre conscience de ces subjectivités et de les limiter afin d'aboutir à un travail le plus objectif possible. Ce que nous souhaitons souligner ici, c'est l'impossibilité d'une étude scientifique qui ne soit pas influencée par des subjectivités, mais les efforts pour atteindre un modèle idéal objectif le rapprochent de l'objectivité.

Quelle démarche avons-nous retenue pour écrire cette histoire courte en durée mais riche en événements à partir de la masse documentaire utilisée ? Notre méthode de rédaction est essentiellement basée sur trois piliers. D'abord, nous avons tenté de nous projeter sur une période précise dans la trame des relations franco-turques en insérant les attitudes politiques de la Turquie et de la France face à certains événements importants de leurs histoires dans le cadre général de la scène de la politique internationale en les positionnant par rapport aux choix ou attitudes politiques des autres pays en relation avec ces deux pays. Ensuite, nous avons distingué en deux parties tous ces éléments en séparant la conjoncture et leurs relations bilatérales. La singularité et l'exception de la période nous obligent à écrire séparément l'ordre des événements s'étant déroulés au cours de la période concernée et les relations réciproques car dans un tel récit historique, il y a toujours le risque d'une écriture sans préciser la conjoncture de l'époque. Enfin, s'ajoutent la multiplicité des événements historiques et le nombre important des acteurs turcs, français et étrangers ayant chacun leurs différentes perspectives sur les mêmes événements vécus. Dans ce travail nous avons tenté d'accorder une place importante à la multiplicité des points de vue des acteurs turcs et français. Les citations tirées des discours, des conférences de presse et des déclarations des hommes politiques turcs et français ou des responsables militaires de haut rang des deux pays restent donc au cœur de notre récit. En

---

<sup>53</sup> Stanley Hoffman, « Theory and international relations », dans James N. Rosenau (ed.), *International Politics and Foreign Policy, a Reader in Research and Theory*, The Free Press, New York 1969, pp. 30-40.

<sup>54</sup> David Singer, « Theorists and Empiricists... »... in *op. cit.*, pp. 90-91.

<sup>55</sup> James Rosenau, *Turbulence in World Politics. A Theory of Change and Continuity*. Ouvrage publié en 1990 par Princeton University Press pour les Etats-Unis et par Harvester Wheatsheaf pour la Grande-Bretagne. Pour une lecture critique de cet ouvrage voir Michel Girard, « Turbulence dans la théorie politique internationale ou James Rosenau, inventeur », in: *Revue française de science politique*, 42<sup>ème</sup> année, n°4, 1992, pp. 636-646.

dehors des points de vue des différents acteurs, nous avons largement parlé de ce que pensaient les opinions publiques turque et française à propos des mêmes événements surgissant dans les relations bilatérales. Nos recherches dans les archives des journaux turcs ou étrangers nous ont permis de tenir compte de la réaction de l'opinion publique turque, française ou étrangère concernant les événements marquants de l'histoire des rapports franco-turcs.

Notre travail ne consiste pas en effet à énumérer l'ensemble des circonstances et des relations franco-turques, mais à situer, dans toute leur ampleur, les événements importants qui constituent, dans leur essence, cette période et son poids sur les rapports bilatéraux.

Il est aussi important de préciser que ce travail n'est pas un récit historique de la politique extérieure de la Turquie ou de la France. Bien évidemment, l'histoire de la politique extérieure de la Turquie des années 1960 coïncide largement avec l'histoire des relations franco-turques depuis les années 1950. Ensuite, il ne s'agit pas non plus d'un travail sur l'histoire de la politique intérieure turque. En fait, il est vrai que la particularité de la Turquie a aussi ajouté une difficulté supplémentaire au traitement de notre sujet qui comportait lui-même une certaine complexité. Lorsqu'il s'agit d'un récit historique des relations de la Turquie avec un quelconque pays, nul doute que les facteurs domestiques de la scène politique turque occupent une place importante dans une telle analyse. Dans l'exemple de la Turquie, le poids des facteurs domestiques pèse plus lourdement sur une analyse historique que tout autre facteur influençant le déroulement des relations bilatérales. Cette situation oblige tout historien travaillant sur la Turquie à donner une place importante dans leurs récits historiques au traitement de la politique intérieure turque, aux caractéristiques propres de la démocratie turque et aux mécanismes de prise de décisions des différents acteurs de la vie politique turque. Nous avons donc aussi senti le besoin de parler dans notre thèse de l'influence des facteurs domestiques sur les rapports franco-turcs.

Il convenait aussi de préciser notre méthode d'appréhension. Ce travail n'a d'autre ambition que de cerner les grands traits d'une période précise des relations franco-turques, d'en repérer son importance dans la continuité et de mettre en évidence leur logique propre. Ici, nous présenterons un récit thématique d'une dialectique entre le poids lourds du contexte et les relations bilatérales bousculées.

Avant d'annoncer le plan de thèse, il faut donc ici, en quelques mots parler des difficultés que nous avons rencontrées lors de l'écriture de l'histoire des relations franco-turques à l'époque de Charles de Gaulle. Nous pouvons les résumer en trois catégories essentiellement. La première et la plus importante est le manque de documents, d'archives « utiles et cohérentes » du côté turc. Cette insuffisance des archives turques est sans solution. Cette importante lacune a naturellement accentué le caractère européocentrique de notre recherche. Elle donne à notre recherche un déséquilibre indiscutable, dont nous avons parfaitement

conscience. Ce problème nous a obligés à mener davantage d'enquêtes dans les archives françaises et de faire une recherche bibliographique plus approfondie.

La deuxième difficulté que nous avons rencontrée est le nombre d'ouvrages consacrés à Charles de Gaulle. S'ajoute à la nécessité de consulter toute une littérature très large, la recherche d'ouvrages, d'articles de périodiques, de journaux, de rapports, de mémoires, de journaux intimes et mêmes de documents rédigés par Charles de Gaulle. Admettant que les citations du général de Gaulle occupaient une place importante dans ce travail, la tâche de consultation de ses ouvrages, qui nécessitait une véritable étude approfondie, a constitué un travail important.

La troisième difficulté concerne directement la complexité et la particularité des acteurs français pour l'auteur qui n'a pas étudié l'histoire politique française. La France est un pays difficile à appréhender dans son intégralité en raison de son équilibre propre relatif à sa politique intérieure et extérieure.

Dans le cadre de notre recherche nous avons suivi les traces d'aujourd'hui dans les pages d'hier. En feuilletant les archives, les ouvrages, les mémoires et les comptes rendus, nous avons cherché à la fois la continuité et la rupture, la négation et la confirmation, la reconnaissance et le refus, le préjugé et la tolérance, le statut quo et le changement, l'ambiguïté et la clarté..., etc. Sans doute, dans les sciences sociales nous n'avons pas de moyens concrets comme des échelles ou des règles afin d'obtenir un résultat exact. Nous avons toutefois des méthodes éclairantes dans nos travaux. Nous savons qu'en dépouillant les pages de l'histoire dans les archives, nous ne pouvons pas faire émerger une vérité absolue qui fasse l'unanimité. La vérité est interprétée différemment selon ses chercheurs et ses rédacteurs. Nous avons analysé les documents sur toutes leurs facettes et avons également dialogué avec des personnes de différents domaines pour éclairer nos interrogations et afin de faire ressortir des éléments de réponses à nos questions ci-dessous :

Quels sont les différents facteurs effectifs dans les rapports des deux pays ?

Quels sont les rôles des hommes d'États dans les relations des deux pays ?

Qu'est-ce qu'a apporté Charles de Gaulle aux rapports franco-turcs ?

Qui était Charles de Gaulle ?

Pourquoi se démarquait-il des autres leaders politiques ?

Pourquoi faisait-il le choix de ne pas se soumettre aux pouvoirs supérieurs ?

Quelles étaient réellement sa vision, ses idées politiques et ses différentes motivations ?

Quelle a été la contribution de de Gaulle pour la France sur la scène internationale ?

Peut-on parler de de Gaulle comme étant le père d'une nouvelle France ?

Peut-on parler d'un rapprochement des deux pays au moment gaullien ?

Est-ce que l'on peut comparer la vision gaullienne et le kémalisme ?

Quel est l'avis de de Gaulle sur la Turquie d'Atatürk ?

Est-ce que la situation respective de la France et de la Turquie moderne leur offre les meilleures raisons de rapprocher leurs politiques lors de la période 1940-1968 ?

Comment de Gaulle, qui pensait que le système des blocs formés autour des hégémonies divisant l'Europe et s'étendant sur l'Orient et qui devait faire place à la détente, l'entente et la coopération internationale, voyait le rôle de la Turquie à cette époque-là ?

Quelles étaient les autres conséquences de la vision gaullienne dans la politique extérieure française et plus généralement dans les relations franco-turques ?

Dans ce contexte international, comment le Président français, qui était qualifié de fondateur de la troisième voie sociale entre le capitalisme et le marxisme, voyait-il la Turquie ?

Quel était le contexte autour de la Turquie à cette époque-là ?

## **La problématique**

À travers ces questions, nous avons défini notre problématique sous la forme suivante :  
« *comment la vision gaullienne a-t-elle influencé les rapports franco-turcs ?* »

## **Le plan de thèse**

Pour répondre à cette problématique et pour mieux comprendre les relations franco-turques à l'époque de Charles de Gaulle entre 1958 et 1969, il nous paraît nécessaire d'aborder, dans un premier temps, l'arrière-plan conjoncturel et le contexte international. Dans cette première partie de thèse, nous expliquerons d'abord comment le système international a été reconstruit après la Deuxième Guerre mondiale, et comment et dans quelles conditions la Turquie et la France avaient trouvé leurs places en face des deux hégémonies antagonistes. Dans un premier temps, nous nous concentrerons sur les dossiers communs des politiques étrangères françaises et turques dans le contexte de la guerre froide. Emprisonnées par le système bipolaire, la France et la Turquie avaient du mal à trouver de l'espace pour manœuvrer. L'OTAN et les problèmes de sécurité, comme beaucoup de pays durant cette période, intéressaient de près aussi la France et la Turquie et les développements sur la scène internationale accordaient même le premier rôle à ces deux pays. Dans un deuxième temps, nous ferons le point sur la détérioration des relations des deux pays avec les États-Unis. Nous parlerons, donc, de l'éloignement des deux pays avec les États-Unis et des premières divergences apparues entre ces derniers dans le nouveau contexte stratégique de la *détente* et de la *cohabitation* qui commença dans les années soixante, suite à l'envoi de la lettre du Président américain, Johnson, au Premier ministre turc et à la remise en cause par Charles de Gaulle de l'intégration de la France à l'OTAN.

Dans une seconde partie de notre travail, notre objectif sera d'analyser comment les deux pays ont redéfini leurs politiques étrangères tout en comprenant leurs rôles régionaux et mondiaux dans le nouvel environnement international. Nous analyserons ainsi comment les

relations franco-turques avaient été affectées et comment celles avec les Etats-Unis avaient été détériorées suite aux premières crises à Chypre et en Algérie. Dans cette partie, nous exposerons, enfin, la recherche de la « troisième voie » de la France du général de Gaulle à travers l'Europe. Ainsi, nous présenterons l'importance de la construction européenne pour la France, pays fondateur, et pour la Turquie, qui souhaite s'occidentaliser à tout prix, ce qui l'avait amené à rechercher un allié.

Dans une troisième partie de notre thèse, nous exposerons les relations bilatérales franco-turques bousculées par ce lourd contexte. Ici, nous parlerons brièvement de l'historiographie des relations bilatérales franco-turques afin de mieux comprendre sur quelle base et dans quelles conditions les relations franco-turques étaient fondées après la Deuxième Guerre mondiale. Ensuite, nos analyses détaillées porteront sur les diverses dimensions des relations bilatérales franco-turques à l'époque de Charles de Gaulle qu'elles furent commerciales, financières, culturelles ou migratoires.



**PREMIÈRE PARTIE : LA FRANCE ET  
LA TURQUIE ALLIÉES : DEUX  
NATIONS DANS LA GUERRE FROIDE**

« *La guerre n'a pas été froide pour tout le monde.* »<sup>56</sup>

L'ensemble des relations franco-turques à l'époque du général de Gaulle ne peut pas être considéré indépendamment de la guerre froide. D'une façon générale, la notion de guerre froide est trop euro-centrée : si l'Europe n'a pas connu de guerre après 1945 (il y eut pourtant des interventions militaires soviétiques en Europe de l'Est en 1953, 1956, 1968) l'Asie a été très touchée ; outre la guerre de Corée, les deux guerres d'Indochine et leurs multiples conséquences sont dans toutes les mémoires. L'Afrique aussi, à partir des années 1960 et surtout 1970, était très impliquée, et de façon sanglante, par le conflit Est-Ouest. Les différentes guerres du Moyen-Orient ne furent pas des conséquences de la seule Guerre froide mais ne s'expliquaient pas en dehors d'elle non plus. Quant à l'Amérique latine, ses crises dramatiques étaient très largement liées au conflit Est-Ouest. La guerre n'a pas été froide pour tout le monde<sup>57</sup>.

Dans ce contexte, les relations bilatérales franco-turques étaient globalement emprisonnées par la conjoncture internationale dominée par deux grandes puissances. La Turquie et la France étaient d'abord alliées des États-Unis et étaient subordonnées à une question vitale : la sécurité nationale. Dans ce cadre, dans une première partie, nous allons analyser des dossiers communs concernant leur sécurité comme le Moyen-Orient et l'OTAN. Dans la deuxième partie, nous allons voir le changement des politiques extérieures turque et française et leurs recherches de nouveaux horizons. Les deux pays, confrontés aux problèmes hérités, avaient été déçus par l'égoïsme américain. Ils étaient devenus des « rebelles » contre les États-Unis.

---

<sup>56</sup> Georges-Henri Soutou, *La Guerre de cinquante ans. Les Relations Est-Ouest 1943-1990*, Librairie Arthème Fayard, Paris 2001, p. 10.

<sup>57</sup> *ibidem*.

# CHAPITRE 1. CONTEXTE THEORIQUE ET INTERNATIONAL

## Cadrage théorique

### Les approches théoriques dans l'analyse des relations franco-turques à l'époque du général de Gaulle

*Notre position : l'approche réaliste*

Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction, nous avons fait appel à plusieurs outils d'analyse que nous ont présentés plusieurs théories des relations internationales au cours de nos études des relations franco-turques durant la période de la présidence du général de Gaulle. Nous avons étudié, comme théories, le transnationalisme pour analyser les relations culturelles, le constructivisme pour nous référer à l'identité française et l'image des Français et de la France chez les Turcs et le contraire, et à nouveau le constructivisme pour l'immigration ou encore l'intergouvernementalisme pour l'étude de l'Europe. Toutefois, l'une des plus importantes conclusions à laquelle nous sommes parvenus est l'approche réaliste comme étant la théorie dominante dans les relations franco-turques sous la période du général de Gaulle. Tout d'abord, les études théoriques en rapport à la vision gaullienne, nous ont orientés à une analyse réaliste. Les paramètres et les modèles présentés par la théorie réaliste et surtout la citation suivante de E. H. Carr<sup>58</sup>, un écrivain de l'école réaliste : « *Le réalisme politique repose à l'analyse des causes et des résultats en tenant compte des généralités. Il ne faut pas s'intéresser à ce qui doit être mais à ce qui est* », nous guide dans cette étude. De la même façon, nous avons choisi le sujet d'étude des relations franco-turques sous la période du général de Gaulle en nous référant sur la citation suivante, mentionnée dans les « *six principes du réalisme politique*<sup>59</sup> » de Morgenthau<sup>60</sup>, un autre écrivain de l'école réaliste : « *La politique se dirige par des lois objectives dont les racines se trouvent dans la nature humaine. Pour trouver certaines déductions théoriques dans le domaine de la politique internationale il faut disposer de données historiques qui analysent les actions politiques et leurs conséquences.* ».

---

<sup>58</sup> Edwar Hallett Carr, *The Twenty Year's Crisis, 1919-1939 : An Introduction to the Study of International Relations*, Londres, 1981 ; Graham Evans, « E. H. Carr and International Relations » in. *British Journal of International Studies*, Vol. 1, No. 2 (Jul., 1975), pp. 77-97 ; Roger Morgan, « E. H. Carr and Study of International Relations » in C. Ambramsky (ed.), *Essays in Honour E. H. Carr*, The Macmillan Press, London 1974, pp. 171-180 ; Kenneth W. Thompson, *Masters of International Thought, Major Twentieth-Century Theorists and the World Crisis*, Louisiana State University Press, Baton Rouge 1980, p. 69.

<sup>59</sup> Disponible sur <http://www3.nd.edu/~cpence/eewt/Morgenthau2005.pdf> (connecté le 07 mai 2014).

<sup>60</sup> Hans Morgenthau, *Politics Among Nations, the Struggle for Power and Peace*, 6<sup>ème</sup> édition, McGraw-Hill, New York 1985 ; « Common sense and theories of international relations » in. *Journal of International Affairs*, vol. 21, no: 2, 1967, pp. 207-214.

La *realpolitik* (politique réaliste) est donc définie comme « *la politique étrangère fondée sur le calcul des forces et l'intérêt national*<sup>61</sup> ». Les relations avec les puissances étrangères ne se basent plus sur une idéologie prônée par le régime en place mais sur les intérêts économiques et politiques de chacun en ayant pour but une paix la plus durable possible pour le plus grand nombre. Elle requiert une parfaite évaluation de la situation et des forces et faiblesses des acteurs en présence. Les idéaux cèdent la place aux impératifs de la réalité. Le général de Gaulle raisonnait toujours dans une perspective similaire. A ses yeux, les idéologies et les régimes étaient transitoires alors que les ambitions nationales étaient aussi éternelles que les nations qui étaient les personnages centraux de l'Histoire pour lui.

Par ailleurs, le réalisme politique qui met en avant le système international, défend que la politique internationale soit une politique d'une force où tous les acteurs sont en conflits de manière permanente. Dans la vision classique du monde, le général réservait à l'Etat le rôle primordial et il soulignait la persistance des rapports de forces et la menace permanente. Pour lui, le fondement de la vie internationale était une lutte des intérêts nationaux et le recours à la guerre était indispensable.

Les relations franco-turques durant la période de Charles de Gaulle s'étaient poursuivies sur la base d'un système international de deux pôles qui étaient engagés dans une lutte impitoyable. Alors que le monde était bipolarisé sous l'influence de la confrontation idéologique entre les deux blocs, le général minorait des idéologies. Les acteurs principaux dans ce système étaient les Etats-nations. La vision gaullienne s'affranchit de l'ordre idéologique des blocs. De la prédominance de la réalité nationale dérivait les orientations capitales de la politique étrangère gaullienne comme le refus des blocs et la méfiance à l'égard de toute supranationalité. Le général avait en effet la volonté de modifier le statu quo international car il était convaincu qu'un monde multipolaire était plus équilibré. Il voulait briser les blocs et promouvoir une société d'Etat-nations. Sur ce sujet il dit notamment : « *Nous voulons voir exister et se développer tous les pays doués d'une personnalité. Nous ne sommes pas en faveur des blocs et des hégémonies, nous sommes pour les États indépendants et individuels* »<sup>62</sup>. Il s'agissait de préférer la coopération volontaire à la contrainte des alliances imposées dans le cadre des blocs et des organisations internationales.

Dans cet environnement international, tous les Etats suivaient une politique tournée vers l'objectif principal de défendre et de développer leurs intérêts propres. Dans cette optique, la

---

<sup>61</sup> Henry Kissinger, *Diplomatie*, éd. Fayard, 1996, p. 123

<sup>62</sup> Entretien de Gaulle-roi du Népal, 25 octobre 1966, *AMAE Courneuve*, Entretiens et Messages, 1966.

France et la Turquie ont choisi ou ont été forcées de choisir le camp occidental dans un monde bipolaire et en raison de leurs inquiétudes en termes de sécurité et de leurs idéologies. Mais avec la *détente* du système bipolaire avec le temps et la diminution de la perception de la menace, des voix discordantes avaient commencé à se faire entendre au sein des deux camps.

Dans cette deuxième période, la perspective avait changé. Après la crise des missiles à Cuba, le monde s'était dirigé peu à peu vers la *détente* Est-Ouest. La coexistence n'apparaissait plus comme un thème de discours mais comme une nécessité. A cette époque, les dirigeants en étaient conscients. Maurice Couve de Murville, le ministre français des Affaires étrangères, parlait d'un « *tournant capital dans les relations mondiales.* » De plus, il avait notamment ajouté : « *Personne ne croit plus, à mon avis, qu'à l'heure actuelle, depuis l'affaire de Cuba, une guerre nucléaire puisse encore éclater* »<sup>63</sup>.

Un autre motif d'inflexion était l'altération du personnel dirigeant à la tête des grandes puissances : aux Etats-Unis Lyndon Johnson remplaça le Président Kennedy, assassiné en novembre 1963. En Allemagne, Ludwig Erhard succéda à Adenauer. En Grande-Bretagne, Harold Wilson remporta les élections générales. Quant à l'Union soviétique, Khrouchtchev avait été éliminé de la direction du pays.

Charles de Gaulles n'avait pas tardé à exploiter ce changement à travers le monde entier. L'apaisement de la guerre froide l'aidait à s'émanciper. Il réorienta sa politique dans un sens plus mondialiste. Aussi bien, avec la fin de la guerre d'Algérie, la France retrouva sa liberté d'action et put se tourner vers des peuples réceptifs à son message d'indépendance, de progrès et de paix et qui refusaient l'alignement sur l'un des deux blocs<sup>64</sup>.

En 1966, le Président de Gaulle inaugura son second mandat en tant que Chef d'Etat en faisant sortir la France de l'organisation militaire de l'Alliance atlantique et en se rendant en Union soviétique dans un but de détente, d'entente et de coopération. Par ces démarches, le Général semblait ouvrir une ère nouvelle dans laquelle la division de l'Europe née de la Deuxième Guerre mondiale pourrait commencer à se voir surmontée après vingt ans, et ce à l'initiative de la France, nouveau leader d'un nouveau système européen. A Phnom-Penh, Charles de Gaulle déclara que, dans le tiers-monde aussi, on put résister et mettre fin à la compétition et à la domination des superpuissances.

Nous observons sur ce point, qu'avec les effets de la dégradation des relations bilatérales respectivement de la France et de la Turquie avec les Etats-Unis, les deux pays sont également devenus contestataires.

---

<sup>63</sup> Entretien Couve de Murville avec Dean Rusk, 14 décembre 1964, *AMAE Courneuve*, Entretiens et Messages, 1964.

<sup>64</sup> Conclusion de Gérard Conac dans *De Gaulle et le Tiers-Monde*, Colloque organisé par la faculté de droit et des sciences économiques et l'Institut du droit de la paix et du développement de l'université de Nice et l'Institut Charles de Gaulle, Nice, 25-26 février 1983, Editions A. Pedon, Paris 1984, pp. 393-405.

### *Les apports du néoréalisme par l'approche systémique*

Sur ce point, si nous devons nous référer au deuxième élément à laquelle nous sommes parvenus, nous pouvons dire que les relations franco-turques durant la période de la présidence de Charles de Gaulle étaient prises en otage par le système en cours sur la scène internationale. Nous rappelons que la période de la Seconde Guerre mondiale était un monde bipolaire plein de conflits. Cette configuration allait même s'installer complètement à la fin de la guerre et allait se transformer en une lutte infernale. La période de la guerre froide était une période, avec sa plus simple expression, de lutte entre les Etats-Unis et l'Union soviétique où les autres pays n'avaient qu'un second rôle. La puissance de l'Allemagne s'était complètement éteinte et celles de l'Angleterre et de la France avaient connu une chute rapide. Les pays européens avaient été obligés de prendre place dans l'une des deux alliances où les deux supers puissances jouaient un rôle prédominant.

La France et la Turquie n'avaient pas pu exercer librement dans leur politique internationale en raison de cet intense ordre international. En effet, leurs relations diplomatiques, culturelles, commerciales et leur échange de main d'œuvres étaient restées faibles.

A partir des années soixante, avec la *détente* du système bipolaire basé sur la dissuasion par les armes nucléaires, des tendances centrifuges s'étaient formées. Cette tendance avait été incarnée par la France de Charles de Gaulle du côté du bloc occidental. Sur ce point, l'analyse du système que nous présentent l'interprétation systémique de Kenneth Waltz<sup>65</sup>, le représentant du courant du nouveau réalisme né du réalisme politique, est important. L'analyse systémique de la politique internationale insiste plus sur le système international que sur les unités qui forment le système et sur la concentration de leurs capacités. Dans une telle perspective, la politique étrangère des Etats peut être essentiellement expliquée au niveau du système international<sup>66</sup>. En adoptant cette approche, les relations franco-turques durant la période du général de Gaulle ne pouvaient pas être analysées en éliminant la notion de la guerre froide. Avec ce point de vue, les agendas de la politique étrangère des deux pays durant la période de la guerre froide comportaient des ressemblances. La politique étrangère, même celle des plus grands leaders et des plus grands pays, doit évoluer afin de s'adapter à l'évolution du monde. C'est-à-dire que, d'après Waltz, le système international, qui détient une structure anarchique, convertit les unités dans son intérieur à des structures et des modèles de comportement

---

<sup>65</sup> Kenneth Waltz, *Theory of International Politics*, Reading, Massachusetts, Addison-Wesley, 1979.

<sup>66</sup> *Ibid.*, pp. 89-91 et 93-95.

similaires<sup>67</sup>. Les Etats en tant qu'unités qui prennent place dans le système international détiennent des fonctions relativement similaires malgré les différences dans leurs politiques intérieures. Et ils sont tous reliés au système international anarchique à travers la souveraineté. Dans l'exemple de la France et de la Turquie, nous pouvons rapprocher cette généralité théorique d'abord avec l'OTAN et ensuite avec le sujet de l'Europe. D'un côté, la France nationaliste de Charles de Gaulle qui souhaitait une France plus puissante et plus grande, espérait de l'aide désormais de la Communauté européenne et de l'OTAN qui sont des instances supranationales que Charles de Gaulle ne supportait pas du tout et qu'il voyait comme des métayers de la souveraineté nationale. D'un autre côté, la Turquie, qui pensait depuis des siècles que la « modernisation » était associée à l'« occidentalisation » et qui était sous la pression de la menace historique russe, avait même concédé une partie de sa souveraineté et faisait tout ce qu'il fallait pour intégrer l'Europe et l'OTAN pour une Turquie plus moderne et plus en sécurité. Même si les objectifs des deux pays étaient complètement différents, le système international anarchique avait converti la France et la Turquie dans les mêmes modèles de comportement.

Ici, la notion d' « intérêt » que Morgenthau définit par rapport à la « force » se représente à nous<sup>68</sup>. D'après l'auteur, l' « intérêt » n'est pas un fait fixe qui ne change jamais et peut être défini pour des objectifs très différents en fonction de la base politique et culturelle où est déterminée la politique extérieure. Au début de l'histoire européenne de la Turquie, la signature de l'Accord d'Ankara initié par Charles de Gaulle est un événement pouvant aussi être expliqué par la notion d'« intérêt »; un intérêt qui peut se transformer en des objectifs très différents.

Encore une fois d'après Waltz, finalement, une autre caractéristique en lien à la structure systémique est la répartition du pouvoir entre les unités qui forment le système international<sup>69</sup>. Ceci est très important. Parce que le seul séparateur qui va séparer les systèmes internationaux, qui sont tous anarchiques et où ne se différencient pas les fonctions des acteurs qui sont présents en leurs seins, sont les différences dans la répartition de cette capacité<sup>70</sup>. Ce qui est important dans cette distribution est le relativisme. Alors que les changements apparus par cette structure

---

<sup>67</sup> *Ibid.*, pp. 88-89.

<sup>68</sup> Hans J. Morgenthau, *Politics Among Nations, the Struggle for Power and Peace*, New York, Alfred A. Knopf, 1967 ; *Uluslararası Politika (politique internationale)*, traduit en turc par Baskın Oran et Ünsal Oskay, vol. 2, Ankara, éditions Türk Siyasi İlimler Derneği, 1970.

<sup>69</sup> Waltz, « Realist Thought and Neorealist Theory », in Robert L. Rothstein (ed.), *The Evolution of Theory in International Relations, Essays in honour of William T. R. Fox*, Columbia, S. Carolina University Press, 1991, p. 31.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p. 29.

sont de nature décisive<sup>71</sup>. Ainsi, cette structure systémique est le point de référence le plus important des politiques extérieures des unités (Etats) qui le forment<sup>72</sup>. Dans ce cadre, la conception des Etats de leurs politiques extérieures avec des analyses d'utilité rationnelle est une hypothèse théorique fondamentale<sup>73</sup>. Dans le cadre de cette hypothèse théorique, il ne sera pas faux de dire que les relations bilatérales entre la France et la Turquie étaient en volume très faibles sous la pression écrasante de la guerre froide.

Comme nous l'avons déjà cité dans l'introduction de notre travail, nous allons recourir à plusieurs théories des relations internationales. Toutefois, la prédominance de l'approche réaliste pour analyser les relations franco-turques sous la présidence de Charles de Gaulle est indéniable. Nous allons notamment nous adresser à l'analyse du système international de Kenneth Waltz<sup>74</sup>. L'analyse du système internationale est née au sein du néo-réalisme, à partir des années soixante, comme une réponse à la théorie réaliste classique. Le théoricien le plus connu est Kenneth Waltz. Selon l'auteur, il faut se concentrer davantage sur le système international au lieu des acteurs et leur capacité. Dans son ouvrage, Waltz a développé sa théorie du système international, car d'après lui le système international n'est pas clairement expliqué ni dans le réalisme ni dans l'idéalisme. Dans son ouvrage il a indiqué que l'absence d'un Etat supranational cause la structure anarchique du système et cette structure cause un dilemme du pouvoir chez les Etats car les Etats doivent assurer leur sécurité sans faire augmenter la peur des autres. D'après Waltz, les résultats des interactions entre les Etats sont déterminés par les éléments au niveau du système. Selon lui, le système interétatique apparaît à cause de l'interdépendance entre les Etats et ce système force les Etats à se comporter selon cette interdépendance.

Dans cette perspective, la politique extérieure des Etats peut être, principalement, expliquée qu'au niveau du système international<sup>75</sup>. Cette théorie critique les autres approches qui cherchent les explications des événements internationaux au niveau des acteurs et des Etats<sup>76</sup>. Selon l'auteur, l'histoire est remplie de plusieurs exemples qui montrent que la politique extérieure des Etats est indépendante de leurs régimes. Dans le domaine international, la politique internationale ne change pas souvent malgré l'évolution de l'Etat, les développements technologiques et le progrès de tous les domaines de la vie sociale et économique. Les méthodes

---

<sup>71</sup> Waltz, « The Origins of War in Neorealist Theory », in Robert I. Rotberg et Theodore K. Rabbs (eds.), *The Origins and Prevention of Major Wars*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, p. 42.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>73</sup> Robert Giplin, *War and Change in World Politics*, Cambridge University Press, Cambridge 1981. Pour les analyses sur ces travaux, voir Robert O. Keohane, *International Institutions and State Power, Essays in International Theory*, Westview Press, Boulder 1989, pp. 49-52 ; Roger D. Spegele, « Three Form of Realism », *Political Studies*, vol : 35, no : 2 juin 1987, pp. 197-199.

<sup>74</sup> *Theory of International Politics*, Boston, McGraw-Hill, 1979 ; « The Emerging Structure of International Politics » Kenneth N. Waltz, *International Security*, Volume 18, Number 2, 1993, pp. 44-79.

<sup>75</sup> Kenneth N. Waltz, *Ibid.*, pp. 89-91 et 93-95.

<sup>76</sup> *Ibid.*, particulièrement le deuxième chapitre ; Waltz, « Realist thought and ... », pp. 32-34.

actuelles des relations se répètent éternellement<sup>77</sup>. La causalité dans le domaine de la politique internationale qui sert à construire une théorie doit être cherchée au sein du système international.

D'après l'auteur, le système international a trois caractéristiques<sup>78</sup>: d'abord, ce sont les principes régulateurs concernant les acteurs du système. Ils sont différents par rapport aux principes obligatoires hiérarchiques de la politique domestique. Au sein du système international, le principe de base est l'anarchie. Cette structure anarchique s'est produite par les unités similaires l'une et l'autre. Dans ce cadre, au sein du système international, les différentes unités se comportent aussi de la même manière. La deuxième caractéristique est le fonctionnement et les caractéristiques des unités du système international. Les Etats, en tant qu'unité du système international, ont un fonctionnement similaire malgré leurs différences de politique domestique. Tous les Etats sont attachés au système international anarchique à travers leur souveraineté.

Enfin, la troisième caractéristique du système international est la répartition de la capacité parmi les unités qui forment le système<sup>79</sup>. Ceci est très important. Parce que, le seul séparateur qui distingue les systèmes internationaux des uns et des autres, dont tous sont anarchiques et dont leurs acteurs n'ont pas de fonctionnement différent, est la différence de répartition de cette capacité<sup>80</sup>. Dans cette répartition, le plus important est la relativité. Les changements dans cette structure sont déterminants<sup>81</sup>. Ainsi, cette structure systémique est le point de référence le plus important de la politique étrangère des Etats qui sont des acteurs primordiaux de ce système<sup>82</sup>. Dans ce cadre, la création de la politique étrangère des Etats par les analyses du gain rationnel est l'hypothèse principale théorique<sup>83</sup>.

Encore une fois d'après l'auteur, la théorie se rapporte aux éléments répétitifs et réguliers et ne peut pas expliquer les événements inespérés<sup>84</sup>. Par conséquent, il est normal de trouver des points qui ne peuvent pas être expliqués pour chacune des théories. Il est important pour une théorie d'aider à la compréhension du fonctionnement d'un système en même temps qu'assurer

---

<sup>77</sup> Kenneth N. Waltz, *Theory of international...*, p. 65.

<sup>78</sup> *Ibid.*, pp.88-89.

<sup>79</sup> Kenneth N. Waltz, « Realist thought and... », p. 31.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p.29.

<sup>81</sup> Kenneth N. Waltz, « The Origins of... », p. 42.

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>83</sup> Robert Giplin, *War and Change in World Politics*, Cambridge University Press, Cambridge 1981. Pour les analyses sur ces travaux, voir Robert O. Keohane, *International Institutions and State Power, Essays in International Theory*, Westview Press, Boulder 1989, pp.49-52 ; Roger D. Spegele, « Three Form of Realism », *Political Studies*, vol : 35, no : 2 juin 1987, pp. 197-199.

<sup>84</sup> Kenneth N. Waltz, « The Origins of War in Neorealist Theory » dans Robert I. Rotberg & Theodore K. Rabbs (eds.), *The Origins and Prevention of Major Wars*, Cambridge University Press, Cambridge 1989, p. 39.

la compréhension et l'explication d'une tendance générale en rapport aux événements et même la réalisation d'hypothèses en lien avec le sujet<sup>85</sup>.

D'après Waltz, les fondements des politiques intérieure et extérieure sont distincts. La politique intérieure a une structure « hiérarchique » qui repose sur la relation subalterne et supérieur. Par contre, le système international est « anarchique » car il n'y a pas une autre unité en dehors de l'Etat qui a la possibilité d'un recours à la force. Ici, Waltz a critiqué une partie importante des théoriciens libéraux de la « théorie de l'indépendance » qui peuvent être liés avec le courant néoréalisme. Il les accuse de penser que les exemples de division sociale et complexe du travail capable de s'avérer dans les structures hiérarchiques peuvent aussi se réaliser dans le milieu de la politique internationale anarchique<sup>86</sup>.

Une autre spécificité du néoréalisme qui le différencie du réalisme est l'inclusion dans l'analyse des éléments socio-économiques représentés par des écrivains comme Robert Keohane et Stephen Krasner<sup>87</sup>. Dans ce cadre, il y a deux importantes notions : « l'hégémonie » et « le régime ». L'asymétrie d'un pouvoir significatif dans le système est le précurseur d'une relation hégémonique. En quelque sorte, dans une telle situation qui s'apparente au « système hiérarchique » de Morton Kaplan, une hiérarchie des Etats est en train de se former autour de la puissance hégémonique<sup>88</sup>. On peut parler d'une stabilité hégémonique dans le système quand une force économique et militaire contrôle la politique internationale et l'économie.

Dans le cas d'une régression de cette force hégémonique, la stabilité du système peut tomber dans les mains de l'ancienne force hégémonique. Ce nouvel ordre donne naissance à de nouveaux régimes internationaux où les intérêts de la force hégémonique sont maintenus. Il y a deux principales raisons à cela : premièrement, c'est l'habitude. L'ordre politique, économique ou culturel adopté pendant la période des rapports hégémoniques crée des habitudes chez les Etats qui avaient différents rôles lors cet ancien régime. Deuxièmement, c'est le choix rationnel.

Même si les Etats s'appliquent à maximiser leurs capacités de manœuvre au sein du système et à protéger leurs souverainetés des autres Etats rivaux, en général ils ne persévèrent pas dans les orientations économiques, sociales ou technologiques. Les dernières décennies, où les rapports d'interdépendance se sont beaucoup développés, les Etats participent davantage, avec une position pragmatique, aux organisations de type régimes internationaux.

---

<sup>85</sup> Waltz, « Realist Thought and Neorealist Theory », in Robert L. Rothstein (ed.), *The Evolution of Theory in International Relations, Essays in Honour of William T. R. Fox*, S. Carolina University Press, Columbia 1991, pp. 30-31.

<sup>86</sup> *Ibid.*, pp. 104-107.

<sup>87</sup> Robert O. Keohane, *After Hegemony : Cooperation and Discord in the World Political Economy*, Princeton University Press, Princeton 1984 ; Stephen D. Krasner, *Defending the National Interest : Raw Materials Investment and US Foreign Policy*, Princeton University Press, Princeton 1978 ; Stephen D. Krasner, *International Regimes*, Cornell University Press, Ithaca, NY 1983.

<sup>88</sup> Il faut préciser que le mot « hégémonie » utilisé ici est différent du concept de l'hégémonie de Gramsci.

Keohane, qui est le représentant le plus connu de ce domaine, est notamment connu pour sa position proche de la version structuraliste du néoréalisme. Un autre représentant important de ce domaine est Robert Gilpin. Ce dernier ajoute principalement dans ses analyses politiques les éléments économiques, qui n'avaient pas été abordés dans l'analyse réaliste classique. Par ailleurs, il a cherché les facteurs de la stabilité dans le système international<sup>89</sup>.

En se référant à cette analyse du système international de Waltz, nous allons brosser le contexte international lors de la présidence du général de Gaulle. Puis, nous allons analyser les places occupées de la France et de la Turquie dans ce système interétatique.

## Le monde bipolaire

À l'issue de la Deuxième Guerre mondiale, il y a eu de grands changements à la fois pour l'Europe et pour le système international. Le partage de l'Europe fournit l'une des illustrations de ces processus inscrits dans l'incompatibilité des visions en présence américaines et soviétiques. Les Etats avaient été obligés de prendre de camp et s'intégrer aux organisations internationales de leur bloc.

À Yalta (4-11 février 1945) et même à Postdam (17 juillet-2 août 1945), les trois alliés, les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Union soviétique, fixèrent ensemble l'avenir de toute l'Europe. Dans la « Déclaration sur l'Europe libérée »<sup>90</sup>, Roosevelt, Churchill et Staline posèrent le principe d' « *une politique commune de leurs trois gouvernements pendant la période d'instabilité de l'Europe libérée, et cela afin d'aider les peuples d'Europe libérés de la domination de l'Allemagne nazie, et les peuples des anciens États satellites de l'Axe, à résoudre par des moyens démocratiques leurs problèmes politiques et économiques les plus pressants* »<sup>91</sup>.

La division se concrétisa par un enchaînement de crises, de controverses autour du gouvernement de la Pologne en 1945 et du blocus de Berlin (1948-1949). Ce qui conduisit à la cassure de la Grande alliance et à la guerre froide, c'était bien une querelle de deux conceptions.

Les États-Unis rêvaient d'un ordre mondial, universaliste, fondé sur la liberté des échanges et la démocratie, gouverné par les Nations Unies et, en leur sein, par le concert des grandes puissances. L'Europe devait être un espace ouvert et démocratique. Pour les États-

---

<sup>89</sup> Robert Gilpin, *The Political Economy of International Relations*, Princeton University Press, Princeton, New Jersey 1987.

<sup>90</sup> Yalta, le 11 février 1945.

<sup>91</sup> Cité par Philippe Moreau-Defarges dans son ouvrage des *Relations internationales, I. Questions régionales*, Éditions du Seuil, Paris 2003, p. 19.

Unis, le régime soviétique était une énigme<sup>92</sup>, en particulier du fait de sa manie du secret et surtout de son obsession d'exclure tout ce qui pourrait le corrompre. Avec la Doctrine Truman d'endiguement du communisme, le « *containment* »<sup>93</sup> (mars 1947), l'Amérique, fidèle à son moralisme, se lança dans une croisade contre « le mal ».

L'Union soviétique était ravagée et ruinée par la guerre. Pour Staline, les États-Unis, qui, eux, sortaient du conflit, intacts et renforcés économiquement, ne sauraient que profiter de cette faiblesse. De plus, ce qui s'était passé en 1941, le déferlement allemand et le pouvoir au bord de l'effondrement, ne devait jamais se reproduire. L'Europe et d'abord l'Allemagne ne devaient plus être des menaces. Tous les territoires « libérés » par l'Armée rouge devaient rester sous son contrôle : « *Cette guerre ne ressemblait pas à celles du passé. Quiconque occupait un territoire imposait son système social aussi loin que son armée pouvait avancer* »<sup>94</sup>.

L'Europe n'était plus que le point de contact des blocs occidental et soviétique. Cette notion de bloc, qui organisait l'Europe de la fin des années quarante à celle des années quatre-vingt, était indissociable de son contexte : la victoire des armées américaine et soviétique, qui les mettait face à face au centre du Vieux Continent ; la situation de dépendance des pays européens ; la fusion d'un antagonisme idéologique (libéralisme contre communisme) et de l'affrontement entre les deux plus grandes puissances de la planète ; l'arme atomique qui installait les deux alliances dans la longue attente d'un combat décisif et peu probable en raison de l'apocalypse qu'il entraînerait nécessairement.

Chacun des deux blocs se constituait et évoluait en fonction certes de ses rapports avec l'autre bloc, mais aussi de ses relations internes ; enfin, les modifications de l'environnement international influençaient également sur le fonctionnement des blocs. Il était indispensable de les analyser chacun dans ses spécificités : d'abord le camp occidental, puis le camp socialiste.

## **Le camp occidental**

Les États-Unis étaient donc appelés à définir le nouvel ordre mondial : « *L'Amérique est la seule grande puissance qui puisse maintenir la paix dans le monde* », disait Franklin D. Roosevelt<sup>95</sup>. Il est important de noter que l'échec de l'idéalisme wilsonien, en 1918-1919, et l'impuissance de la société des Nations étaient dans leur mémoire. Roosevelt voulait un ordre global reposant sur plusieurs organisations, d'abord les Nations Unies<sup>96</sup>, mais aussi le Fonds

---

<sup>92</sup> En dépit de la pertinence d'analyse de certains de leurs diplomates comme Georges F. Kennan. Américain, diplomate de carrière, il est, à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale, le premier chef du service de la planification du département d'État, la création de cette structure constituant l'une des marques de l'insertion des États-Unis dans les affaires du monde. Disponible sur <http://history.state.gov/milestones/1945-1952/Kennan> (connecté le 09 janvier 2013).

<sup>93</sup> Mesures pour endiguer l'expansionnisme soviétique.

<sup>94</sup> Staline à Tito, avril 1945. Cité par P. Moreau Defarges, *ibid.*, p. 20.

<sup>95</sup> Franklin D. Roosevelt à son fils, cité par André Fontaine, *Histoire de la guerre froide, t.I., De la Révolution d'octobre à la guerre de Corée*, Paris, Ed. du Seuil, coll. « Point Histoire », 1983, p. 261.

<sup>96</sup> La Conférence de San Francisco, avril-juin 1945.

monétaire international (FMI)<sup>97</sup> et enfin une institution commerciale<sup>98</sup>. Il s'agissait d'instaurer un ordre multilatéral, liant les États de la planète par des disciplines communes, fondées sur la démocratie libérale, l'ouverture des frontières, la fixité des taux de change et la convertibilité des monnaies.

En même temps, le Président américain savait que la paix supposait la préservation d'un consensus entre les vainqueurs. Le cœur du dispositif allait être le Conseil de sécurité des Nations Unies, chargé du maintien de la paix. La mise en œuvre de cette responsabilité demandait l'accord des cinq membres permanents du Conseil (États-Unis, Union soviétique, Grande-Bretagne, Chine et France), chacun d'eux disposant d'un droit de veto pour toutes les décisions autres que de procédure.

Roosevelt concevait une forme de démocratie mondiale, surveillée, gouvernée par un collège de grandes puissances, les États-Unis étant le garant et l'arbitre-ultime. Cependant, l'ordre rêvé par Roosevelt ne voyait pas le jour. Au sein de l'ONU, les États-Unis et l'Union soviétique s'opposaient très souvent. L'URSS utilisait son droit de veto de manière systématique. Les États-Unis, à partir de 1950, bloquaient tout débat sur l'entrée dans l'Organisation de la Chine communiste. L'Union soviétique ne ratifiait pas les accords de Bretton Woods, créant le Fonds monétaire international, et ne participait pas au GATT<sup>99</sup>. Pour elle, ces règles et ces mécanismes servaient l'hégémonie américaine. L'URSS, avec les démocraties populaires d'Europe de l'Est, édifiait son propre système économique, ayant pour principe la planification et la gestion centralisée des échanges (COMECON, 1949).

Les pays, naturellement, se groupaient autour de ces deux super puissances. Ce système « bipolaire » fera régner vingt ans la politique internationale.

Pour la France, le début de la guerre froide était une décennie de paradoxe et de restauration. D'un côté, la modernisation et la récupération de l'économie nationale continuaient rapidement. De l'autre côté, la France avait vécu des manifestations successives de sa perte de puissance internationale notamment par sa défaite en Indochine (1954), par la crise de Suez (1956) et par la guerre en Algérie (à partir de 1954). Pendant cette période, les intérêts français et américains continuaient à être en conflit et à fournir un terrain fertile pour les sentiments anti-américains. D'abord, le soutien américain pour le réarmement allemand avait réveillé les craintes anciennes. Réciproquement, l'anticommunisme intense de l'ère de la

---

<sup>97</sup> Conférence de Bretton Woods, juillet 1944.

<sup>98</sup> Projet avorté de l'Organisation internationale du commerce, remplacé par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), entré en vigueur en 1948.

<sup>99</sup> Le *General Agreement on Tariffs and Trade* (GATT, en français : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, AGETAC).

« peur rouge » aux États-Unis, dont le *maccarthysme*<sup>100</sup> était le visage public, était mal reçu en France. Le Parti communiste français avait renforcé son soutien populaire de base lors de l'industrialisation rapide de l'après-guerre, et il jouissait encore d'un prestige généralisé en raison de son rôle actif dans la résistance pendant la Deuxième Guerre mondiale. Ses idées étaient accueillies par la sympathie de la classe intellectuelle française, idéologiquement opposée au capitalisme américain et à l'impérialisme culturel des États-Unis.

Charles de Gaulle, qui avait été amené à la présidence de la France avec l'espoir de résoudre tous ces problèmes, et la politique étrangère qu'il allait suivre allaient être un tournant dans l'histoire politique française. Par ailleurs, il n'y a pas beaucoup d'études académiques sur la vision que portait cet important homme d'État sur la Turquie. Et ceci est une des autres raisons qui explique notre choix d'étudier ce sujet.

La crise de Suez marqua un tournant décisif. Lorsque les États-Unis avaient forcé la France et la Grande-Bretagne à se retirer de l'action militaire entreprise en réponse à la nationalisation égyptienne du canal de Suez, la diplomatie française échoua et cela avait été une preuve de la fin de la puissance militaire française. Puis, la conséquence la plus pointue était le fait brutal que la France n'avait plus la capacité d'agir de façon indépendante même lorsque ses propres intérêts étroits étaient directement impliqués<sup>101</sup>. La crise avait également suscité, ou peut-être accentué, les inquiétudes les plus fortes sur l'amitié franco-américaine. Plus généralement, cette affaire avait provoqué à la fois un affaiblissement de la quatrième République et une réorientation importante de la politique étrangère française à long terme ce qui l'amènera à se détacher de la Grande-Bretagne et des États-Unis. La France savait qu'elle ne pouvait pas être influente toute seule dans un monde où de grandes puissances émergèrent. Il fallait qu'elle fasse parti d'une structure où elle jouerait les premiers rôles. C'est là que l'idée d'une Union européenne fondée sur un axe franco-allemand se fit jour<sup>102</sup>.

Pour la Turquie, les années cinquante étaient les années où la politique extérieure turque s'était éloignée du Moyen-Orient arabe. La Turquie agissait dans la région manifestement comme le représentant de l'Occident. Dans les années en question, quand on regarde les événements importants qui s'étaient produits dans le Moyen-Orient, on observe que la Turquie suivait une politique pro-occidentale excessive. La Turquie avec ses inquiétudes sur la sécurité

---

<sup>100</sup> Le maccarthysme ou maccarthisme (*McCarthyism* en anglais) est un épisode de l'histoire américaine, connu également sous le nom de « Peur Rouge » (*Red Scare*) et qualifié fréquemment de chasse aux sorcières (*witches hunt*).

<sup>101</sup> Albert Houranie, « Conclusions » in. *Suez 1956: The Crisis and Its Consequences*, édité par Roger Louis et Roger Owen, Oxford University Press, Oxford 1989, p. 407.

<sup>102</sup> Maurice Vaïsse, « Post-Suez France » in. *Suez 1956: The Crisis and Its Consequences*, édité par Roger Louis et Roger Owen, Oxford University Press, Oxford 1989, p. 337.

avait suivi une complète politique pro-occidentale pour prendre place dans les instances politiques, économiques et militaires occidentales. La politique extérieure qu'elle avait appliquée face aux événements apparus au Moyen-Orient, l'avait rapprochée de l'Occident et particulièrement des États-Unis tout en l'éloignant des Arabes.

## **Quelles places occupaient la Turquie et la France pour les États-Unis ?**

Pour les États-Unis, leur engagement sur le Vieux Continent constituait l'une des composantes de leur statut de superpuissance. Protecteurs de l'Europe occidentale, ils se montraient soucieux, notamment dans leur dialogue avec l'Union soviétique, d'apparaître comme le chef incontesté de l'Alliance atlantique. Face à l'Amérique, l'Europe de l'Ouest n'était pas une entité. La Grande-Bretagne gardait des « liens spéciaux », qui faisaient d'elle un « cheval de Troie » de Washington (selon la formule du général de Gaulle), une sorte de second, étroitement associé aux États-Unis dans le domaine nucléaire (accords Kennedy-Macmillan<sup>103</sup>, Nassau<sup>104</sup>, décembre 1962). L'Allemagne fédérale, enfant des États-Unis, cœur du dispositif militaire occidental, était, au moins jusqu'à la fin des années soixante, l'élève le plus obéissant de la classe Atlantique. La France, revendiquant son indépendance, sa position de grande puissance, était perçue, surtout dans les années gaulliennes (1958-1969), comme un allié ombrageux, les États-Unis des présidents Kennedy et Johnson accueillant très mal la création de la force de dissuasion dans les années soixante.

Quant à la Turquie, elle était l'un des rares pays au monde qui n'était pas un acteur majeur malgré le fait qu'elle possédait une taille, une puissance et un potentiel économique suffisant ainsi qu'une position géographique et stratégique d'une grande importance pour les Américains. Mais, tenter d'équilibrer une variété de considérations politiques conflictuelles faisait apparaître parmi les hommes politiques américains certaines emphases occasionnelles divergentes, y compris celles concernant la sécurité même. Cependant, comme l'indiquait Morton Abramowitz, ancien ambassadeur américain en Turquie, *l'importance stratégique de la Turquie demeura, dans l'ensemble, le facteur dominant dans la réflexion des différentes classes politiques américaines que ce soit les conservateurs, les libéraux, les administrations républicaines ou démocrates*<sup>105</sup>.

Aux yeux des États-Unis, la Turquie a gagné une importance progressive comme une porte vers le Moyen-Orient troublé par plusieurs crises. En 1948, la création d'Israël provoqua la première guerre entre l'État hébreu et les Arabes. En 1951, le pétrole iranien fût nationalisé par

---

<sup>103</sup> Le Premier Ministre du Royaume-Uni de 1957 à 1963.

<sup>104</sup> Le comté de Nassau (*Nassau County en anglais*) est l'un des 62 comtés de l'État de New York, aux États-Unis. Il fait partie de l'agglomération new-yorkaise. Le siège du comté est Mineola.

<sup>105</sup> Morton Abramowitz, « The Complexities of American Policymaking on Turkey » dans Morton Abramowitz (ed.), *Turkey's Transformation and American Policy*, New York, The Century Foundation Press, 2000, p. 157.

le gouvernement Mossadegh. En 1953, un coup d'État renversa Mossadegh. A travers cette affaire puis celle de Suez (1956), les États-Unis remplaçaient progressivement la Grande-Bretagne, dont le rêve moyen oriental s'évanouit. Désormais les États-Unis s'imposèrent comme un nouveau protecteur, dont la position ne cessa jamais d'être contestée<sup>106</sup>.

Dans ce stade, des changements drastiques avaient vu le jour dans la politique étrangère turque envers le Moyen-Orient. À partir de la proclamation de la République turque, les Turcs attribuèrent plus d'importance à leurs relations avec l'Occident. Après la Seconde Guerre mondiale, les changements dans le système international ainsi que les événements au Moyen-Orient conduisirent la Turquie à abandonner sa politique traditionnelle de « ne pas interférer aux affaires du Moyen-Orient ». Tandis que la Turquie avait dû faire face aux problèmes principaux de la région au cours des années 1950, les signes du changement de sa politique étrangère s'étaient déjà vus à partir de la deuxième moitié des années 1940.

Même si le changement dans la politique extérieure turque envers le Moyen-Orient continua jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'arrivée au pouvoir du Parti démocrate renforça ce changement. À la suite de cette succession du pouvoir, la Turquie avait presque configuré toute sa politique extérieure selon les priorités de l'OTAN. Elle avait entamé à suivre une politique selon laquelle elle mettait en évidence son importance stratégique et son indispensabilité pour la sécurité de l'Occident<sup>107</sup>. Ce nouveau concept dans la politique extérieure turque affectait naturellement sa politique dans le Moyen-Orient<sup>108</sup>. Dans ce cadre, la Turquie suivait les événements dans la région dans la logique de la guerre froide et de la perspective occidentale.

Les dynamiques de la guerre froide étaient déterminantes sur la politique extérieure turque. La Turquie était considérée par les pays arabes comme étant un membre actif et efficace de l'Occident en charge de la résolution des conflits dans la région. Ses attitudes et ses décisions s'étaient heurtées aux réactions des pays du Moyen-Orient puisqu'elle faisait partie du camp occidental. La Turquie se mettait en conflit avec les espoirs des nouveaux pays ayant acquis leurs indépendances. En outre, considérant la défense des intérêts occidentaux comme si c'était sa défense nationale, elle faisait un effort de plus en prenant le leadership de ces nouveaux pays indépendants du Moyen-Orient pour qu'ils prennent place dans le bloc occidental. L'action turque qui consistait à former des alliances avec les pays arabes et à entretenir ses relations dans

---

<sup>106</sup> Philippe Moreau Defarges, *Relations internationales, questions régionales*, Éditions du Seuil, Paris 2003, p. 114.

<sup>107</sup> Melek Fırat & Ömer Kürkçüoğlu, « Orta-Doğu ile İlişkiler (Les Relations avec le Moyen-Orient) », dans Baskın Oran, *Türk Dış Politikası Kurtuluş Savaşından Bugüne Olgular, Belgeler, Yorumlar (Les Faits, les Documents, les Commentaires de la politique extérieure turque à partir de la Guerre d'Indépendance)*, tome I, éditions İletişim, Istanbul 2009, p. 615.

<sup>108</sup> Pour plus de détails sur la politique extérieure turque dans les années cinquante voir : Hüseyin Bağcı, *Türk Dış Politikasında 1950'li yıllar (Les Années 1950 dans la politique extérieure turque)*, éditions ODTU, Ankara 2001 ; Mim Kemal Öke, *Yalnızlıktan Saygınlığa, Demokrat Partinin Dış Politikası (De la Solitude au respect, la Politique étrangère du Parti Démocrate)*, éditions Demokratlar Klubü, Ankara 2000.

ce cadre était perçue par ces derniers comme une volonté de conserver les intérêts occidentaux dans la région et la Turquie était aussi vue comme leurs porte-parole. À cause de cette perception, l'action turque au Moyen-Orient n'était pas bien accueillie. Au cours des années 1950, la politique extérieure turque n'avait pas seulement causé les effets exactement inverses à ses objectifs mais elle avait aussi eu un impact négatif dans le long terme. La politique extérieure turque n'avait relativement pas réussi à atteindre le but qu'elle s'était fixée par rapport au résultat obtenu<sup>109</sup>. À cette époque, il semblait évident que ses relations avec l'Occident et sa perception de la menace sur sa sécurité avaient défini les contours de sa politique au Moyen-Orient. La Turquie fut un allié solide dans chaque initiative, chaque entreprise ou chaque crise dans lesquelles la région avait été concernée. Le rôle joué et assumé par la Turquie était au-delà de celui d'un simple allié, elle avait agi de façon plus occidentale que l'Occident.

## Conclusion

La première conclusion que nous avons été amenée est le rôle déterminant du système international pendant cette période courte en durée mais riche en événement. Même si les Etats s'appliquent à maximiser leurs capacités de manœuvre au sein du système, en général ils ne persistent pas dans les orientations économiques ou sociales contre les intérêts hégémoniques. De cette attitude étatique, nous pouvons inférer que la pression lourde du système bipolaire était indéniable. Ce thème de partage du monde et l'existence du condominium américano-soviétique étaient deux principes refusés par le général de Gaulle. Selon lui, la paix devait être fondée sur le concert des grandes puissances dans un monde multipolaire où la France avait son rang qui était le sien. Pour les autorités turques, le dessein n'était pas différent. Le président du Conseil turc, Adnan Menderes, avait avoué à l'ambassadeur de France, au cours d'un long entretien : « *En s'attachant trop longtemps à des formules devenues périmées, la France s'était malheureusement affaiblie et n'était plus en mesure de jouer sur le plan international le rôle qui lui revient. Or, nous avons tous besoin d'une France forte. Dans le Proche-Orient, en particulier, son absence aggravée par celle de l'Angleterre, a créé un vide qui est à l'origine des bouleversements actuels* »<sup>110</sup>. Les deux Etats étaient en recherche de nouveaux équilibres mondiaux.

La deuxième conclusion que nous avons tirée est les similarités du fonctionnement des différentes unités au sein du système international malgré leurs différences de politique domestiques. Tous les Etats sont attachés au système international. Par exemple, dans le cas de la perception de menace, les Etats changent leurs habitudes ou choix. Les Etats participent davantage, avec une position pragmatique, aux organisations de types régimes internationaux.

---

<sup>109</sup> Firat & Kırkçuoğlu, « Les Relations avec le Moyen-Orient... » in *op. cit.*, p. 616.

<sup>110</sup> *AMAE Courneuve*, Série Europe 1944-1970, sous-série Turquie, tranche 1956-1960. N° de Carton : 80 Relations avec la France. Télégramme de l'Ambassadeur de France, H. Spitzmuller du 3 octobre 1958. Diplomatie Paris n° : 792.

Malgré l'existence méfiance française envers l'alliance atlantique, la France avait été participé dans cette alliance. Quant à la Turquie, malgré ces réticences, le gouvernement turc pensait que c'était un pas à faire dans la voie de l'occidentalisation de Turquie.

Dans le chapitre suivant, nous allons analyser les politiques extérieures des deux pays et leurs différentes motivations.

## CHAPITRE 2. DEUX ALLIÉES AU SEIN DE L'OTAN : LES PREMIERS SIGNES DE DÉTÉRIORATION DES RELATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS

« [...] Nous portons la double responsabilité d'assurer la sécurité de nos pays et celle de contribuer au renforcement de la sécurité du monde libre qui est inséparable des nôtres. Cela exige, dans nos rapports aussi bien que dans nos actions internationales, une largeur de points de vue et un esprit de suite dans les objectifs essentiels que seules la raison et la logique, secondées par une confiance sincère dans nos bonnes intentions et une amitié vraie peuvent procurer.

*Ce n'est pas sans raison que le sort a voulu que la Turquie et la France fussent liées par des liens d'une double alliance, l'une dans le Traité tripartite de 1939 et l'autre au sein de l'organisation de paix, de sécurité et d'entraide la plus impressionnante des temps modernes. Il serait donc inconcevable que la collaboration entre nos deux pays ne puisse pas se développer. »*

Adnan Menderes  
Premier ministre de la Turquie  
En date du 10 mars 1953<sup>111</sup>.

Nous en arrivons aux sujets qui préoccupaient le plus la Turquie et la France de l'après-guerre : la sécurité et la défense du pays. En 1947 grâce à la Doctrine Truman et au soutien économique et moral des États-Unis, la Turquie et la France se rassurèrent quelque peu de leur sécurité face aux Soviétiques. Cependant, cela ne suffisait pas car, en l'absence de tout accord à ce sujet, la responsabilité des États-Unis n'était nullement engagée à propos de la défense de ces deux pays. La France et la Turquie avaient perçu et évalué de la même façon les menaces auxquelles elles devaient faire face, mais elles avaient choisi des solutions différentes.

### L'occidentalisation à tout prix

Depuis la création de la République de Turquie, deux caractéristiques majeures ressortaient au premier plan de la politique extérieure turque : 1) le *statu quo*, 2) l'occidentalisme. Le *statu quo*, qui était la première des deux caractéristiques de la politique extérieure turque en question, était défini par la protection des frontières actuelles et la conservation des équilibres établis. Brièvement, la conservation de l'ordre établi à la fin de la Première Guerre mondiale était manifestement le premier objectif. Tandis que l'occidentalisme, qui était la deuxième particularité de la politique extérieure turque, n'exprimait pas seulement la zone géographique,

---

<sup>111</sup> Annexe au Bulletin Quotidien, n° 2.425 du 14 mars 1953. La Documentation Française. Présidence du Conseil. Secrétariat Général du Gouvernement. Direction de la Documentation.

il comprenait l'économie occidentale, la science et la civilisation<sup>112</sup>. Les deux particularités fondamentales de la politique extérieure turque en question se faisaient davantage ressentir dans la politique du Moyen-Orient par rapport aux autres domaines. Les Turcs, en quittant le Moyen-Orient, avaient perdu leur souveraineté dans la région avec les guerres menées contre la France et l'Angleterre avec l'aide de certains leaders arabes, comme par exemple Şerif Hüseyin<sup>113</sup>. La République de Turquie qui était née en 1923, avait donné plus de poids pendant ses années de fondation aux sujets de politique intérieure plutôt qu'à la politique extérieure.

Les fondateurs de la nouvelle République, dans les premières années de la fondation, n'avaient pas seulement entrepris des efforts dans des sujets de sécurité extérieure, ils avaient en même temps travaillé pour l'installation du nouveau régime au sein de la nation. Pour cette raison, ils avaient particulièrement essayé de suivre une politique en restant éloignés le plus possible des domaines qui pourraient causer des problèmes au nouvel état. Dans cette période, les fondateurs du nouvel état avaient jugé bon d'adopter une politique de non-ingérence dans les problèmes d'un Moyen-Orient dont la géographie politique n'avait pas été tout à fait stabilisée. Toutefois, après 1923, bien que la Turquie essaye d'appliquer une politique de non-ingérence aux problèmes du Moyen-Orient, cela n'avait pas été possible. Ses relations avec le Moyen-Orient, de sa fondation jusqu'aux années 2000, avaient été presque entièrement basées sur des sujets de « *politique supérieure* » comme la « *sécurité et défense* »<sup>114</sup>.

Durant les premières années de cette période, la géographie politique du Moyen-Orient ne s'était pas complètement formée. Pendant la Première Guerre mondiale, les Arabes avaient agi avec l'idée de fonder leurs propres états indépendants. À la fin de la guerre, Ils s'étaient libérés de l'Etat ottoman mais n'avaient pas pu obtenir leurs indépendances. Les Arabes s'étaient seulement débarrassés de leurs maîtres musulmans, mais à leurs places ils avaient rencontrés des maîtres chrétiens<sup>115</sup>. Après la Première Guerre mondiale, dans la région avait été mis en

---

<sup>112</sup> Baskın Oran, « Türk Dış Politikasının Teori ve Pratiği » (Pratique et théorie de la politique extérieure turque), in. Baskın Oran (éd.) « *Türk Dış Politikası Kurtuluş Savaşından Bugüne Olgular, Belgeler, Yorumlar* », (*Faits, Documents, Commentaires de la Politique extérieure turque depuis la Guerre de Libération jusqu'à aujourd'hui*) t. 1, Istanbul, éditions İletişim, 2001, pp. 46-53.

<sup>113</sup> Hussein ibn Ali est un hachémite, chérif de la Mecque jusqu'en 1924 et roi du Hedjaz de 1916 à 1924 (né vers 1856 à Istanbul, mort en 1931 à Amman). Durant la Première Guerre mondiale, il joua un rôle important en lançant la Révolte arabe et en s'alliant aux Britanniques et aux Français contre l'Empire ottoman. Xavier Baron, *Les Palestiniens, Genèse d'une nation*, p. 18. Pour une étude plus détaillée voir Şevket Süreyya Aydemir, *Enver Paşa (Enver Pacha)*, t. 3, p. 311.

<sup>114</sup> Pour étudier la politique extérieure turque dans les premières années de la République, lire : Mehmet Gönübol & Cem Sar, « 1919-1939 Dönemi » (Période de 1919 à 1939) in. Mehmet Gönübol (Ed.) *Olaylarla Türk Dış Politikası (La Politique extérieure turque avec les événements)*, éditions Ankara Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi, Ankara, 1982, éditions ; Baskın Oran, *Türk Dış Politikası Kurtuluş Savaşından Bugüne Olgular, Belgeler, Yorumlar (Pratique et théorie de la politique extérieure turque)*, t. 1, Istanbul, éditions İletişim, 2001, pp. 17-370 ; Mustafa Bıyıklı, *Batu İşgalleri Karşısında Türkiye'nin Ortadoğu Politikaları-Atatürk Dönemi (Les Politiques du Moyen-Orient de la Turquie face aux occupations des Occidentaux)*, éditions Gökkuşbu, Istanbul, 2006.

<sup>115</sup> Mémoires d'Aga Khan (The Memoirs of Aga Khan: World Enough and Time en Anglais), Editions Simon et Schuster, New York 1954, pp. 153-154 et notamment le chapitre sur la fin de l'Empire ottoman dans la troisième partie. Disponible sur <http://ismaili.net/heritage/files/The%20Memoirs%20of%20AGA%20KHAN-1.pdf> (connecté le 9 septembre 2014); Peter Mansfield, *Osmanlı Sonrası Türkiye ve Arap Dünyası (La Turquie post-ottomane et Le Monde arabe)*, éditions Söylem, Istanbul, 2000, p. 80.

place soit un système de mandat, soit des états sous l'influence de l'Angleterre et de la France. Après la dispersion de l'Etat ottoman, la région avait été le théâtre d'une nouvelle lutte entre les nationalistes arabes et les états mandataires.

En générale, dans les premières années de la République de Turquie, il était raconté que les relations avaient été complètement rompues avec le Moyen-Orient et même que le nouvel Etat turc n'avait pas consciemment entretenu des relations avec les Arabes. Mais cette approche n'était pas une approche qui rapportait correctement la politique de la Turquie envers le Moyen-Orient. En effet, dans la période en question, la région n'était pas constituée d'Etats arabes indépendants. Comme spécifié avant, la carte politique de la région n'avait pas encore été totalement formée. Pour cette raison, la Turquie n'avait pas les moyens de développer une politique indépendante ni avec la Syrie, ni avec l'Irak, ni avec la Jordanie et ni même avec l'Egypte. Dans les années 1920, il n'avait même pas été possible de faire des accords officiels avec les pays en question, ils avaient été signés avec les Etats mandataires qu'étaient l'Angleterre et la France. C'est pourquoi, les arguments selon lesquels le nouvel Etat turc était consciemment resté loin du Moyen-Orient ne reflètent pas la réalité. Ainsi, quand certaines questions d'avant 1923, qui étaient restées insolubles ou qui s'étaient conclues au détriment de la Turquie, étaient revenues à l'ordre du jour, la Turquie, tout en prenant en compte la politique de la région et de l'Europe, n'avait pas hésité à prendre un rôle pour la résolution de certaines questions. La question de Mossoul<sup>116</sup> s'était conclue au détriment de la Turquie et celle de Hatay<sup>117</sup> à son profit. Durant cette période, les problèmes entre la Turquie et la région mais aussi ceux de la région étaient dus à des facteurs liés à la sécurité.

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le Moyen-Orient arabe était occupé par sa lutte d'indépendance. Et dans un tel contexte, il n'était pas vu comme rationnel que la Turquie intervienne dans les problèmes de la région. Bien-sûr, dans cette période, à côté de la poursuite des actions de modernisation du nouvel Etat turc et des Arabes, les efforts des Arabes pour créer une nation, même s'ils étaient sous le système d'un mandat et sous l'initiative d'Etats nouvellement formés qui essayaient de mettre en place une identité, avaient empêché le développement des relations entre les Etats de la région. Parce que dans le chantier des nouvelles identités, en général la figure de « *l'autre* » est influente. Les Etats qui apparaissaient dans le Moyen-Orient arabe avaient scandé leur passé turc comme « *l'autre* » dans la formation de leurs nouvelles identités. Le nouvel Etat turc aussi avait de temps en temps vu les Arabes comme « *les autres* »<sup>118</sup>. En résumé, à la fin de la Première Guerre mondiale, la guerre d'indépendance qui commença dans le Moyen-Orient arabe et qui dura jusqu'aux années de la

---

<sup>116</sup> Pour plus d'information sur la question de Mossoul, voir Mim Kemal Öke, *Musul-Kürdistan Sorunu 1918-1926 (La Question de Mossoul-Kurdistan 1918-1926)*, éditions Bilge Karınca, Istanbul, 2002.

<sup>117</sup> Pour de plus amples information sur la question de Hatay, lire : Hamit Pehlivanlı, Yusuf Sarıncay et Hüsamettin Yıldırım, *Türk Dış Politikasında Hatay (1918-1939) (Hatay dans la politique extérieure turque (1918-1939))*, ASAM Éditions, Ankara, 2001.

<sup>118</sup> Au sujet des perceptions erronées mutuelles entre les Arabes et les Turcs, lire : Oya Akgönenç Mughisuddin, *Turkey and the Middle East : Systemic and Subsystemic Determinants of Policy 1960-1975*, Foreign Policy Institute, Ankara, 1993, pp. 67-71.

Seconde Guerre mondiale, la non stabilisation de la géographie politique et en général les sujets de sécurité gagnant de plus en plus d'importance avaient empêché le développement des relations entre la Turquie et le Moyen-Orient arabe<sup>119</sup>.

En conséquence de la destruction qu'avait causé la Seconde Guerre mondiale et suite à l'apparition de pays indépendants dans la région avec le retrait de l'Angleterre et de la France, alors que le développement des relations entre les pays de la région et la Turquie était attendu, c'était tout à fait le contraire qui s'était passé. Les années cinquante avaient été les années où la politique extérieure turque s'était éloignée du Moyen-Orient arabe. L'utilisation exagérée et illimitée de « *l'occidentalisme* », qui était l'un des deux fondements de la politique extérieure turque, n'avait pas seulement éloigné la Turquie de la région, elle avait également sérieusement endommagé son image au sein des Arabes de la région. Dans les années cinquante, la Turquie, qui suivait une politique définie en tant que « *partialité active* », agissait dans la région manifestement comme le représentant de l'Occident. Dans les années en questions, quand on regarde les événements importants qui s'étaient produits dans le Moyen-Orient, on observe que la Turquie suivait une politique pro-occidentale excessive.

Après la Seconde Guerre mondiale, avec la perte de l'influence de l'Angleterre et de la France, l'apparition des Etats-Unis et de l'Union soviétique en tant que nouvelles puissances étaient à l'origine de la naissance d'un nouveau système dans la politique internationale. Dans le nouvel ordre qui était connu en tant que système bipolaire, les deux régions où étaient vécues les querelles les plus intenses entre les deux blocs avaient été l'Europe et le Moyen-Orient. Et avec cette menace de l'Union soviétique, la Turquie avait essayé d'assurer sa sécurité en prenant place dans le bloc occidental. Ses inquiétudes sur sa sécurité avaient sollicité la Turquie à suivre une politique totalement pro-occidentale pour prendre place dans les instances politiques, économiques et militaires occidentales. La politique extérieure qu'elle avait appliqué face aux événements apparus au Moyen-Orient l'avait rapproché de l'Occident et particulièrement des Etats-Unis tout en l'éloignant des Arabes<sup>120</sup>. Particulièrement lors de la création du Pacte de Bagdad, l'attitude de la Turquie avait profondément influencé de façon négative le point de vue des Arabes envers la Turquie. Durant ces années, la Turquie, qui avait pour objectif au nom de l'Occident de former une zone de sécurité face à la menace soviétique, avait permis au contraire de contribuer à l'apparition dans le Moyen-Orient d'une structure favorable à l'Union

---

<sup>119</sup> Pour la politique du Moyen-Orient de la Turquie des années 1950, lire : Ömer Kürkçüoğlu, *Türkiye'nin Arap Orta Doğusu'na Karşı Politikası (1945-1977) (La Politique de la Turquie face au Moyen-Orient arabe (1945-1977))*, Barış Kitabevi, Ankara, 2010 ; Hüseyin Bağcı, *Türk Dış politikasında 1950'li Yıllar (Les Années cinquante dans la politique extérieure turque)*, METU Press, 2<sup>e</sup> édition, Ankara, 2001 ; Mim Kemal Öke & Erol Mütercimler, *Yalnızlıktan Saygınlığa : Demokrat Parti'nin Dış Politikası (De la solitude au respect : la Politique étrangère du Parti démocrate)*, éditions Demokratlar Kulübü, 2000 ; George McGhee, *ABD-Türkiye-NATO-Orta Doğu (Les Etats-Unis-la Turquie-l'Otan- le Moyen-Orient)*, éditions Bilgi, Ankara, 1992.

<sup>120</sup> Alors que la création du Pacte de Bagdad avait des événements importants du Moyen-Orient pour les années 1950, la Turquie a soutenu une politique pro-occidentale dans des événements comme la Guerre de Suez de 1956, la crise de Syrie de 1957, le coup-d'Etat en Irak en 1958 et la dépression au Liban en 1958. Hüseyin Bağcı, *Demokrat Parti Dönemi Dış Politikası 1950-1960 (La politique extérieure de la période du Parti Démocrate 1950-1960)*, Imge Publishing House, Ankara 1990, pp. 37-103.

soviétique qui était anti-occidentale. En résumé, dans les années 1950, la Turquie avait suivi une politique « active » mais aussi « occidentale » dont les résultats étaient coûteux. Avec la hausse de l'influence de la guerre froide dans la région, la Turquie en tant que pays de front avait clairement montré par son comportement face aux événements sa position pro-occidentale face à l'Union soviétique. On peut dire aisément que les politiques du Moyen-Orient de la Turquie, à cette période, étaient un tremplin et un espace de sa politique extérieure envers l'Occident.

Les années soixante avaient été les années où la politique extérieure de la Turquie commencèrent à être revue. Dans la période en question, on aperçoit des changements dans l'approche de la Turquie envers les événements en cours dans le Moyen-Orient. Ce changement de politique envers la région de la Turquie, s'était réalisé totalement selon l'évolution des relations avec l'Occident. Par exemple, la Turquie avait jugé nécessaire de revoir sa politique envers le Moyen-Orient en raison du malaise ressenti face à l'attitude de l'Occident en ce qui concerne le problème de Chypre. Dans ce cadre, les problèmes vécus avec l'Occident comme par exemple au sujet de Chypre ou au sujet de la lettre de Johnson rattachée à cet événement avaient poussé la Turquie à faire des changements dans sa politique extérieure exercée envers le Moyen-Orient et particulièrement dans les années cinquante. Dans le cadre de cette réorientation de politique, la Turquie, qui pensait avoir négligé les Arabes, avait manifesté une attitude plus pro-arabe dans les affaires du Moyen-Orient<sup>121</sup>. La période 1960-1980, dans la politique extérieure turque, était la période où un regard critique avait commencé à se porter sur l'Occident et où un rapprochement se manifestait avec le Moyen-Orient. Les années 1960 par rapport aux années antérieures, du point de vue de la politique extérieure turque, étaient considérées comme une période d'une relative autonomie. En résumé, le choc vécu avec les Occidentaux dans les années soixante avait entraîné une reconsidération par la Turquie du Moyen-Orient. La Turquie avait désormais un regard et une approche différente dans la région.

Dans le camp occidental, un autre acteur se distingue : la France du général de Gaulle. Le monde était entré dans la phase de coexistence pacifique. Des nouvelles voix alternatives s'apparaissent.

## **Ni repli de soi, ni oubli de soi<sup>122</sup> : la France du général de Gaulle**

La France, qui a une vocation universelle, était une puissance moyenne après la Seconde Guerre mondiale. Ses ressources coloniales étaient coupées et sa force militaire renaissait à peine. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la puissance s'était déplacée du Vieux Monde vers les mondes extra-européens. L'Europe avait été ruinée par la guerre et comme tous

---

<sup>121</sup> Hüseyin Bağcı, *La politique extérieure...op. cit.*, pp. 37-103.

<sup>122</sup> François Mitterrand, *Réflexions sur la politique extérieure de la France*, Fayard, Paris, 1986, p. 13.

les pays européens, la France aussi cumulait des difficultés nées de la décolonisation et de la guerre froide. En 1958, encore à la tête d'un vaste empire africain (Algérie, Sahara, Afrique occidentale française, Afrique-Equatoriale française), la France était confrontée à la décolonisation. En 1954, elle avait dû se retirer de l'Indochine. En 1956, elle avait consenti à une indépendance à l'Algérie.

Dans ce contexte, la France était dans une position accusée, notamment face aux pays asiatiques et africains. Discréditée à Suez, la France était absente aussi du Proche-Orient. Elle n'avait plus de relations diplomatiques avec les pays arabes sauf le Liban. Suite à la création de la République arabe unie, constituée par l'union de l'Egypte et de la Syrie, au début de l'année 1958, une espèce de vent de révolte se leva contre l'Occident. Bref, la France était mise hors-jeu par les Anglo-américains. En 1958, la France était confrontée à la crise de l'Algérie.

Puissance européenne moyenne, elle avait pris position dans le camp occidental et avait bénéficié du parapluie nucléaire américain. Mais elle éprouvait assez tôt une gêne. Alors que la IV<sup>e</sup> République avait bâti sa défense sur une coordination très étroite avec les Américains, l'intégration française dans l'Alliance atlantique était remise en question à partir de 1956. L'échec de l'opération de Suez constituait aussi un revers pour la collaboration militaire franco-britannique. La revendication française de participer à la direction stratégique de l'Alliance remonte en 1948 où la France souhaitait avoir son mot à dire aux côtés des Américains et des Anglais.

A la suite de la crise de Suez, la France s'orienta vers une politique militaire nationale, alors que la Grande-Bretagne décida de renforcer ses relations spéciales avec les Etats-Unis. Lors du retour au pouvoir du général de Gaulle, il existait bien un directoire anglo-américain dans l'Alliance atlantique. De 1956 à 1958, l'insatisfaction française grandit à l'égard de l'OTAN.

## **La remise en cause de l'intégrité de l'OTAN : la rupture française**

L'hostilité de Charles de Gaulle, nous le savons déjà, à l'intégration supranationale, soit dans le cadre de l'Europe occidentale, soit dans celui de l'Alliance atlantique avait fait évoluer la position de la France. À partir de 1962, le cours des événements allait précipiter cette évolution. La fin du conflit algérien donnait à la France une marge de manœuvre plus grande. Général de Gaulle allait profiter de cette marge de manœuvre pour redéfinir la position de son pays dans l'OTAN.

Nous pouvons résumer son raisonnement par trois points de vue différents : tout d'abord, politiquement, le Général ne voulait pas de l'orientation proposée par les États-Unis. Le chef

d'État français exploitait le nouvel état des relations Est-Ouest. Ensuite, stratégiquement, il s'opposait à la logique de riposte contre l'URSS décidée unilatéralement par les États-Unis. Il est utile de rappeler que la France avait la force nucléaire nouvellement acquise. Enfin, militairement, le Général imposait à ses alliés une redéfinition du rôle et de la mission des forces françaises dans la défense commune. Il voulait le faire grâce à la reconstruction d'une défense nationale autonome. Ces trois raisons amenèrent la France à la rupture avec l'OTAN. Cette dernière politique avait le but de l'indépendance qui constitue l'horizon immuable de la politique gaullienne. Car comme l'a, mieux que quiconque, exprimé Frédéric Bozo, l'indépendance militaire, stratégique et politique sont, pour de Gaulle, inséparables de l'objectif, bien plus vaste, de la transformation du système international<sup>123</sup>.

L'année 1962 fut une année décisive car elle ouvrit une phase au cours de laquelle les rapports France-OTAN s'inscrivirent dans une problématique de plus en plus large qui impliquait la question atlantique. Egalement, la question des relations avec le bloc soviétique dans un contexte de détente naissante se posait. Il apparaissait clairement que dès 1960, le but du général était l'union politique puis stratégique de l'Europe des Six<sup>124</sup>.

Général de Gaulle pensait cependant que si l'Europe des Six évoluait vers une forme d'organisation supranationale, cette organisation risquait de se dissoudre dans un ensemble atlantique dominé par Washington. Le Général voulait donc construire une Europe occidentale qui existe par elle-même, pour elle-même et qui ait sa propre politique<sup>125</sup>. Elle devait pouvoir rééquilibrer l'OTAN et dialoguer avec l'URSS. C'était dans cet objectif que la France, avec les deux versions successives du Plan Fouchet, en 1961 et 1962, proposa donc à ses partenaires de constituer une « union d'États », fondée sur la coopération plutôt que sur l'intégration<sup>126</sup>.

Dans la même année, le Président américain intervint et proposa à l'Europe un « partnership atlantique » qui aurait lié l'Europe et les États-Unis sur un pied d'égalité. John Kennedy défendait en outre l'option supranationale pour l'Europe communautaire ainsi que la candidature britannique au Marché commun. D'après Kissinger, Charles de Gaulle ne partageait pas la vision de Kennedy sur un partenariat atlantique reposant sur deux piliers, un américain et un européen. En fait cette conception américaine s'opposait à la vision de l'équilibre des forces du général de Gaulle<sup>127</sup>. Celle-ci consistait en « *une Allemagne divisée, la prépondérance économique de la RFA, la domination politique française de la Communauté européenne et la protection nucléaire américaine comme police d'assurance* »<sup>128</sup>.

---

<sup>123</sup> Frédéric Bozo, *Deux stratégies pour l'Europe. De Gaulle, Les États-Unis et l'Alliance atlantique 1958-1969*, Fondation Charles de Gaulle, Plon, Paris, 1996, p. 15.

<sup>124</sup> Mireille Sadège, *La France et la Turquie dans l'OTAN...op. cit.*, p. 114.

<sup>125</sup> Conférence de presse du 23 juillet 1964, Charles de Gaulle, *Discours et messages*, vol., IV, p. 228.

<sup>126</sup> Mireille Sadège, *ibid.*

<sup>127</sup> *Idem.*

<sup>128</sup> Henry Kissinger, *Diplomatie*, Fayard, 1996, p.616.

Le soutien apporté par Washington à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun mettait en évidence le lien entre le dossier de l'Europe et celui de l'OTAN et devenait ainsi l'objet d'un affrontement diplomatique et politique, surtout entre Paris et Washington, c'est-à-dire entre partisans et adversaires de l'intégration politique et militaire, entre autres<sup>129</sup>.

Lorsque Charles de Gaulle rejeta en 1963 la candidature britannique et du même coup l'offre américaine d'extension à la France des accords anglo-américains de coopération nucléaire, il ouvrit une grave crise politique européenne-atlantique. En interdisant l'entrée à la Grande-Bretagne, il défiait donc la politique atlantique de Washington dans son ensemble. Dans les cercles atlantiques, Jean-Baptiste Duroselle indiqua que le Général était devenu l'obsession. Il affirma aussi que de l'irritation naissait une sorte de science bizarre, qu'on pourrait appeler la « *gaullologie* »<sup>130</sup>.

Surtout après le double « non » du Général de Gaulle aux accords de Nassau et à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun en 1963, les américains ont interprété systématiquement la politique française comme une expression d'anti-américanisme, comme une volonté d'exclure les Etats-Unis de l'Europe pour mieux y affirmer une hégémonie française exclusive<sup>131</sup>.

En contestant la dimension internationale de la politique gaullienne, les Américaine oppose son « grand dessein », celui d'un « *partnership atlantique* », à la grande ambition du Général, celle de « l'Europe européenne ». Enfin, lorsque le Général développe sa trilogie « détente, entente et coopération », affichant son ambition de dépasser les blocs, les États-Unis lui objectent la nécessité de conserver l'alliance étroitement intégrée qui a permis la stabilisation de la guerre froide<sup>132</sup>.

Ce rejet était un signe d'isolement du Général parce que ses partenaires avaient fait leur choix entre la sécurité garantie par les États-Unis et l'aventure européenne proposée par la France. La plupart des États européens s'étaient habitués au rôle de protégés et surtout ne voyaient pas l'intérêt d'abandonner leurs liens avec les Américains au profit d'une hégémonie de Paris, moins rassurante. Toutefois, même si entre 1958 et 1962, la France avait critiqué l'évolution du bloc occidental, elle restait tout de même un membre fiable de l'OTAN, ce que le Général avait prouvé à l'occasion de trois crises graves (survol de l'URSS par l'U2 espion américain en 1960, crise de Berlin en 1961, crise de Cuba en 1962) où il avait adopté une attitude de grande fermeté à l'égard de Khrouchtchev<sup>133</sup>.

---

<sup>129</sup> Mireille Sadège, *ibid.*

<sup>130</sup> Jean-Baptiste Duroselle, *La France et les États-Unis des origines à nos jours*, Seuil, 1976, p.231.

<sup>131</sup> Frédéric Bozo, *Deux stratégies...op. cit.*, p. 17.

<sup>132</sup> Frédéric Bozo, *ibid.* p. 18.

<sup>133</sup> Mireille Sadège, *ibid.*

Il est toutefois utile de rappeler que, malgré ses revendications face à l'OTAN, Charles de Gaulle restait un défenseur acharné de l'Alliance. Ainsi, il déclara : « *dès lors que l'Alliance atlantique n'existerait pas, rien ne pourra empêcher la dictature soviétique de s'étendre sur toute l'Europe et sur toute l'Afrique, et, à partir de là, couvrir le monde entier. Eh bien ! La France préfère maintenir l'Alliance atlantique jusqu'au jour où le règne de la paix serait réellement assurée* »<sup>134</sup>. Selon Bozo, il est aujourd'hui établi que, contrairement aux idées reçues, l'objectif du Général n'était pas tant d'affaiblir l'OTAN que de transformer l'ensemble occidental, voire de renforcer, d'une certaine manière, le lien transatlantique. Charles de Gaulle, pendant toute cette période, n'a jamais sérieusement (même à l'apogée de sa grande politique en 1965-1967) remis en cause l'Alliance atlantique<sup>135</sup>.

Général de Gaulle envisageait également de faire de la France l'interlocuteur naturel de l'URSS en Europe. Il voulait dépasser la logique des blocs, notamment en diminuant l'influence américaine dans l'Alliance. Le Général considérait qu'il fallait transformer l'Alliance grâce à une Europe occidentale unie et forte, capable de contrebalancer la puissance soviétique. C'était ce qu'il indiquera lors de la conférence de presse du 4 février 1965 : « *les six États européens qui, espérons-le, sont en voie de réaliser la communauté économique de l'Europe occidentale, parviennent à s'organiser dans le domaine politique et dans celui de la défense de notre continent que l'Europe, mère de la civilisation moderne, s'établit de l'Atlantique à l'Oural dans la concorde et la coopération en vue du développement de ses immenses ressources* »<sup>136</sup>.

Dès 1963-1964, il estima que la France devait elle-même modifier sa politique sur le modèle « détente, entente et coopération » et pour ce faire, affirmer son autonomie par rapport à ses partenaires occidentaux. C'est pourquoi une ouverture à l'Est fut amorcée en 1964, confirmée par son voyage à Moscou en 1966, peu après les décisions prises à l'égard de l'OTAN. Ainsi, l'apogée de cet éloignement des États-Unis était le retrait de la structure militaire intégrée de l'OTAN. En réalité, le geste de Charles de Gaulle était de nature plus politique que militaire. Pour lui, la menace soviétique n'était plus aussi pressante et par conséquent ne justifiait plus une soumission politique vis-à-vis des États-Unis. En adoptant la position particulière d'un allié non aligné, la France allait gagner en influence, d'une part auprès des États-Unis, et d'autre part, auprès des pays du tiers-monde<sup>137</sup>.

## **Les réactions des Turcs au retrait de la France**

Au début de l'année 1966, le mécontentement face aux États-Unis était partagé aussi par les Turcs. Cette désaffection revêtait plusieurs explications, d'abord la déception à l'égard

---

<sup>134</sup> Le 5 mars 1959, Jean-Baptiste Duroselle, *ibid.*, pp. 226-227.

<sup>135</sup> Frédéric Bozo, *Deux stratégies...op. cit.*, pp. 15-16.

<sup>136</sup> Charles de Gaulle, *Discours et messages*, vol., IV, p. 341.

<sup>137</sup> Mireille Sadège, *ibid.*, p. 116.

des États-Unis dans l'affaire de Chypre et ensuite les problèmes à propos des privilèges accordés aux personnels américains. Et enfin la détente sur la scène internationale renforçait le souhait de quitter l'Alliance. Aussi, le retrait de la France du commandement intégré de l'OTAN avait suscité d'importants débats dans ce pays.

Face à cet événement, les dirigeants, les partis politiques et les organes de presse réagirent différemment. Ainsi la position du gouvernement turc était claire : « *la Turquie restera un membre fidèle de l'OTAN* »<sup>138</sup>. Quant au ministre des Affaires étrangères, il critiqua la France en indiquant : « *si la Turquie veut amender ses rapports militaires avec l'Amérique, elle n'entend pas pour autant s'engager dans la voie de la France et mettre en cause l'essentiel de la structure de l'Organisation atlantique* »<sup>139</sup>. Alors la ministre des Affaires étrangères, Caglayanil, exprima son regret à l'ambassadeur de France en Turquie, Gontran de Juniac. Et quand l'ambassadeur lui répondit que la France s'était heurtée à une totale incompréhension, il laissa entendre que la Turquie, quant à elle, n'avait jamais été saisie de ces suggestions. Quant à la position du Président de la République, qui représente l'opinion dominante du haut commandement de l'armée, celui-ci demeurait fidèle à la politique suivie jusqu'ici par la Turquie.

À l'opposé de ces opinions favorables à l'OTAN, des journaux comme *Akşam* (le journal turc « *Le Soir* ») et le *Yön* (la revue turque « *La Voie* ») prêchaient une diplomatie « indépendante ». Ces organes d'inspiration marxiste avaient une tendance proche du neutralisme. Le parti d'opposition, le Parti républicain populaire (CHP), bien qu'il critique vigoureusement la politique du gouvernement au sujet de l'OTAN, restait quand même partagé entre une fraction fidèle à la politique traditionnelle et une autre fraction dissidente et prête à rompre. Néanmoins, si İsmet İnönü, le chef du CHP, aurait accédé au pouvoir, il ne se serait pas écarté fondamentalement de la position suivie par le gouvernement de Süleyman Demirel. Alors, bien qu'on loue la politique de la France et si on se félicitait de trouver dans la volonté de se libérer de la prépondérance américaine une parenté de sentiments avec ceux que l'on éprouvait ici, on ajoute que la Turquie n'était pas la France et ne disposait pas des possibilités techniques et économiques qui lui permettaient de se passer des États-Unis<sup>140</sup>.

## Conclusion

Les rapports de la Turquie avec l'Occident et notamment avec l'OTAN ne peuvent pas être considérés indépendamment de leurs politiques envers le Moyen-Orient où les États-Unis

---

<sup>138</sup> Le Premier ministre turc, Süleyman Demirel.

<sup>139</sup> AMAE Courneuve, doc. cotes : Eu 35-23-3/, doc. n° 577/EU, Ambassade de France en Turquie, Ankara, le 21 avril 1966. Ambassadeur de France en Turquie à son Excellence M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères. Direction de l'Europe, Sous-Direction de l'Europe Méridionale.

<sup>140</sup> AMAE Courneuve, doc. cotes : Eu 35-23-3/, doc. n° 577/EU, Ambassade de France en Turquie, Ankara, le 21 avril 1966.

remplaçaient progressivement la Grande-Bretagne durant ces années. Désormais les Etats-Unis s'imposèrent comme un nouveau protecteur, dont la position ne cessa jamais d'être contestée<sup>141</sup>.

L'OTAN était en grande partie de la stratégie militaire des Etats-Unis. La stratégie militaire américaine de l'OTAN n'était pas définie non plus sans la vision stratégique de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale. Pendant et après la Seconde Guerre mondiale, les Etats-Unis avait la volonté d'empêcher l'hégémonie d'un des Etats européens sur le continent. Mais il fallait adapter la tactique aux nouveaux rapports de force et aux avancées technologiques militaires. Désormais, il n'y avait plus de puissance en Europe capable résisté à celle de l'Union soviétique. Les autorités américaines ont compris que le problème majeur n'était pas d'ordre politique mais d'ordre militaire<sup>142</sup>. Les Etats-Unis estimaient alors nécessaire d'avoir une Allemagne alliée et forte face à la puissance de l'URSS. L'objectif était donc de s'opposer à une attaque effectuée contre l'Europe occidentale. Mais les autorités américaines avaient su qu'une telle attaque ne s'arrêterait pas en Europe occidentale. Ce changement d'objectif allait profondément influencer la stratégie militaire des Etats-Unis. De plus, l'idée que la guerre allait commencer par une « attaque surprise » contre les centres économiques et industriels des Etats-Unis, est devenue le fondement de la conception stratégique américaine d'après-guerre<sup>143</sup>. La stratégie face à ce danger était d'attirer la première attaque ailleurs, loin des Etats-Unis. C'est à cette époque que l'importance stratégique des forces aériennes a été mise en avant. Donc, selon la stratégie américaine, les bases implantées dans des pays alliés allaient renforcer la supériorité aérienne des Etats-Unis. De plus, il ne faut pas oublier que les nombreuses troupes que ces pays alliés garderaient sous les drapeaux allaient permettre de limiter la guerre. Ainsi, les Etats-Unis auraient échappé à la première attaque. De plus, il ne faut pas considérer comme une coïncidence le fait que l'entrée de la Turquie dans l'OTAN ait été acceptée dans un contexte d'équilibre nucléaire entre les deux grands Etats possédant l'arme atomique. Il ne faut pas oublier non plus que l'un des facteurs qui rendait nécessaire l'entrée de la Turquie dans l'OTAN, c'était la priorité laissée aux troupes classiques<sup>144</sup>.

Avec l'entrée de leur pays dans l'OTAN, le gouvernement turc pensait que les ressources militaires et financières illimitées de l'Amérique assureraient totalement la sécurité de leur pays face à l'URSS. Cependant, aujourd'hui nous avons vu que les prévisions turques ne se sont pas

---

<sup>141</sup> Philippe Moreau Defarges, *Relations internationales, questions régionales*, Éditions du Seuil, Paris 2003, p. 114.

<sup>142</sup> Mehmet Gönlübol, *Nato and Turkey, An Overall Appraisal*, The Turkish Yearbook of International Relations, vol. XI, 1971, p. 14.

<sup>143</sup> Henry A. Kissinger, *Nuclear Weapons and Foreign Policy*, New York Published for the Council on Foreign Relations by Harper and Brothers, 1957, pp. 29-30.

<sup>144</sup> Mehmet Gönlübol, *Nato and Turkey...op. cit.*, p. 14.

totallement réalisées. Alors que les bases militaires turques allaient permettre la suprématie aérienne aux Etats-Unis, l'armée turque allait jouer un rôle tampon pour faire face à une attaque soviétique. De plus, la présence de la Turquie dans l'OTAN était importante pour la défense de la région. Egalement, la Turquie qui est un pays de la région et de culture musulmane, devait corriger l'image occidentale<sup>145</sup>.

L'évolution des relations de la Turquie avec l'Occident avait toujours également déterminé sa politique envers le Moyen-Orient. Jusqu'aux années 1950, la Turquie, qui jugeait bon de ne pas faire d'ingérence dans les problèmes du Moyen-Orient du point de vue de sa sécurité, avait jugé nécessaire dans les années 1950 pour son intérêt national de prendre parti activement pour l'Occident suite à la perception de la menace soviétique. Quand elle avait des relations difficiles avec l'Occident ou quand elle ressentait que ce dernier ne lui donnait plus la valeur qu'elle attendait, elle ressentait alors le besoin de diversifier sa politique extérieure.

Si nous analysons les deux fondements de la politique extérieure turque qu'étaient le *statu quo* et l'occidentalisation, en prenant en compte sa politique envers le Moyen-Orient dans la dernière période, on observe que le principe du *statu quo* est encore une approche en vigueur. En effet, la Turquie, déploie beaucoup d'efforts pour protéger les frontières actuelles du Moyen-Orient, pour assurer les équilibres et pour empêcher de nouveaux problèmes. La Turquie, qui défend la protection de l'intégralité des pays, est également contre de nouvelles polarisations. Le deuxième élément de la politique extérieure est ce que nous comprenons de l'occidentalisation. Si l'occidentalisation c'est comprendre le système économique, ses valeurs et sa civilisation, ce principe est encore l'objectif de politique extérieure prioritaire. Si l'occidentalisation est perçu comme une politique extérieure dépendante de l'Occident pour des raisons majeures de sécurité et appliquée des années 1950 jusqu'à aujourd'hui, alors on peut dire que ce principe n'était pas valable. Parce que dans les dernières années, on observe que la Turquie avait suivi une politique différente de la position de l'Occident et plus économique qu'axée sur la sécurité, tout en faisant plus attention aux réalités de la région.

Quant à la France, la diplomatie française avait pour l'objectif assurer l'engagement des Américains dans la défense de l'Europe et aussi former avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne un trio pour sa direction. Le premier objectif avait été atteint par la signature du Pacte Atlantique mais pas le deuxième. Pour les Etats-Unis souhaitaient organiser l'Europe occidentale non seulement dans le domaine de la défense mais dans tous les domaines, aussi bien politique ou économique que militaire<sup>146</sup>.

---

<sup>145</sup> Ömer Kürkçüoğlu, *Türkiye'nin Arap Orta Dogusu'na Karsi Politikasi (1945-1970) (La politique de la Turquie face au Moyen-Orient arabe 1945-1970)*, p. 34.

<sup>146</sup> Pierre Gerbet, « Le rôle de la France dans la négociation de l'Alliance Atlantique », dans *La France et l'OTAN 1949-1996*, sous la direction de Maurice Vaïsse, Pierre Mélandrie et Frédéric Bozo, éd. Complexe, 1996, p. 96.

La France craignait que la création du Pacte atlantique aille diminuer l'importance de son rôle de puissance européenne. En effet, elle risquait d'être isolée au sein d'une alliance atlantique dominée par les pays anglo-saxons. La vision française était en fait que la sécurité de l'Europe devait reposer sur l'alliance avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne mais aussi sur un pôle européen dont la France assurerait la direction. C'est pourquoi, la France voulait étendre le cadre géographique du Pacte atlantique vers le sud afin de le rééquilibrer et de placer la France au centre du dispositif. Par ailleurs, il était inenvisageable pour la France que la Corse, l'Afrique du Nord et l'Algérie ne soient pas couvertes par le Traité. C'était également dans cet objectif que le gouvernement français avait soutenu l'élargissement du Pacte à l'Italie<sup>147</sup>. La France n'était pas également en principe opposée à l'adhésion de la Grèce et de la Turquie. Soucieuse de marquer son retour aux affaires au Moyen-Orient, la France essaya à son tour de lier la question de l'élargissement du Pacte atlantique à sa revendication dans le Commandement du Moyen-Orient et à l'obtention d'une place égale à celle des Américains et des Anglais<sup>148</sup>.

Concernant la place de la France au sein de l'Alliance atlantique, le gouvernement français voulait lui voir reconnaître le statut de grande puissance. Mais ni les Anglais ni les Américains ne voulaient d'une direction à trois qui risquait de diminuer leur liberté d'action<sup>149</sup>. Le sentiment créé chez les Français avait été très bien décrit par l'historien américain Wall de la manière suivante : « *Tout au long de l'histoire de l'OTAN, les Français allaient avoir l'impression désagréable de frapper à la porte d'un club anglo-saxon qui leur était fermé* »<sup>150</sup>. Par ailleurs, les Français allaient être l'auteur d'un même sentiment chez les Turcs en rendant difficile leur parcours européen.

Mais la méfiance française allait s'installer qu'au fur et à mesure que les Américains n'allaient plus considérer la France comme un véritable allié au sein du Pacte atlantique et qu'ils allaient se retourner vers les Allemands. Ainsi, malgré ses efforts la France n'avait pas réussi à trouver une place qui lui aurait permis d'être sur un pied d'égalité avec la Grande-Bretagne face aux États-Unis<sup>151</sup>. En ce qui concerne les structures de l'Alliance, la France n'avait pu imposer sa version et les structures politico-militaires avaient dû s'effacer devant les structures purement militaires.

---

<sup>147</sup> Frédéric Bozo, *La France et l'OTAN 1949-1996...op. cit.*, p. 32.

<sup>148</sup> Sofia Papastamkou, « Les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France face à l'adhésion de la Turquie et de la Grèce à l'OTAN, Divergences et compromis entre alliés atlantiques », Colloque international, *L'Europe et l'OTAN face aux défis des élargissements de 1952 et de 1954*, co-organisé par l'Institut Pierre Renouvin et le CEHD (Centre d'études d'histoire de la défense).

<sup>149</sup> Michael M. Harisson, *The Reluctant Ally: France and Atlantic Security*, Baltimore, 1981, pp. 67-69.

<sup>150</sup> Irwin M. Wall, *L'influence américaine sur la politique française*, le Harmattan, Paris, 1992, p. 197.

<sup>151</sup> Mireille Sadège, *La France et la Turquie dans l'Alliance atlantique*, thèse dirigée par Mme Elisabeth du Reau, soutenue le 02 juillet 2004, Paris 3 Sorbonne Nouvelle, paru son livre en 2005, CV Mag Paris, p. 37.



# CHAPITRE 3. LA FRANCE ET LA TURQUIE REBELLES : LA MONTÉE DE L'ANTI-AMÉRICANISME

Pour mieux comprendre les rapports franco-turcs, il ne faut pas oublier le facteur américain sur leurs politiques étrangères. Les Etats-Unis ou l'Amérique, après la Seconde Guerre mondiale, avaient continué d'être un sujet dont le poids psycho-politique était lourd, à côté de l'importance stratégique et actuelle de la pensée politique en France et en Turquie. Nous pouvons rapporter que l'« engouement pour l'Amérique » ou inversement l'« opposition pour l'Amérique » étaient deux sujets paradoxaux qui occupaient l'actualité de la politique française et turque. Quand nous regardons le cadre des pensées en lien avec l'occidentalisation et la modernisation, l'Amérique était, de cet angle, l'image la plus forte qui incarnait l'impérialisme, la domination et la cruauté. D'un autre angle, elle était l'image qui représentait la réussite de la modernisation. Mais elle était aussi l'image des risques de la corruption avec la promesse d'une super-modernisation. En résumé, l'Amérique était d'un côté l'Occident le « plus occidental » dans la pensée politique française et turque, et d'un autre côté, elle était, avec ses connotations positives et négatives, un « autre Occident ».

Dans cette partie, nous allons analyser paradoxalement d'un côté l'image de l'Amérique et de l'autre côté la montée de l'anti-américanisme en France et en Turquie à partir du milieu des années soixante afin de mieux encadrer les relations franco-turques à l'époque du général de Gaulle.

Nous allons chercher les réponses aux questions suivantes :

La détérioration des relations des deux pays avec les Etats-Unis à partir du milieu des années soixante, leurs accordait-elle une opportunité de se rapprocher? Est-ce que les situations respectives de la France et de la Turquie moderne leurs offraient les meilleures raisons de rapprocher leurs politiques extérieures lors de la période 1958-1969 ? Peut-on parler d'un rapprochement des deux pays au moment gaullien ? Comment pouvons-nous considérer la montée de l'anti-américanisme dans les deux pays à la même période ? Quelles étaient les conséquences de l'anti-américanisme sur les politiques extérieures françaises et turques?

## L'ambiguïté à l'américaine

La Deuxième Guerre mondiale avait fait apparaître les Etats-Unis comme la force hégémonique du système capitaliste international. Après la guerre, les Etats-Unis avaient garanti la reconstruction économique et politique de l'Europe avec la Doctrine Truman et les aides Marshall.

Il est possible de suivre la perception en Turquie et en France de la montée en puissance en tant que puissance mondiale des Etats-Unis au cours de la Seconde Guerre mondiale. En Turquie, nous suivons les idées de Burhan Belge, le conseiller de la direction générale de publication de la presse et ancien membre de la revue *Kadro* et enfin un futur membre du *Parti démocrate*. Selon lui et en général pour les élites turques, l'héritage laissé par la vieille Europe sur la civilisation a été amélioré par les Etats-Unis. Le fait que la communauté américaine s'était développée au sein de normes les plus libres et de moyens matériels les plus importantes du monde les amenèrent à devenir la force représentative et supérieure de l'Occident<sup>152</sup>. Il affirmait aussi que la vieille Europe pouvait imaginer et percevoir le mode de pensée américain mais qu'elle ne l'avait jamais vécu réellement à cent pour cent<sup>153</sup>.

Quant à l'image des Américains en France, la défaite de 1940 a convaincu l'opinion publique internationale, et notamment américaine, de la décadence des Français. Toutefois, dans la joie de la Libération, les Américains se verraient réserver un accueil enthousiaste par les Français. Mais dans l'esprit de la nouvelle génération de dirigeants français, les Américains resteront aussi des partenaires contre lesquels ils auront dû sans cesse lutter pour assurer à la France libre leur légitimité. Ce paradoxe semble souvent éprouver méfiance ou irritation face au Grand allié. Ainsi, l'explication n'en est pas compliquée. Quand la France opte pour un camp, elle ne fait que s'incliner devant des événements<sup>154</sup>.

Toutefois, à la fin de la Seconde Guerre mondiale et plus tard, l'intérêt envers les Etats-Unis de l'opinion publique limitée en France et en Turquie, loin de l'horizon politique mondiale de Burhan Belge, était un intérêt utilitaire en lien à la perspective de l'intérêt national. Il peut être dit que la délivrance du pays de l'isolement dans la politique internationale et la recherche

---

<sup>152</sup> Burhan Belge, « Asya » (L'Asie), *Kadro* (la revue turque « *Le Cadre* »), vol : 3, 1932; « Liberal emperyalizmden dirije emperyalizme » (De l'impérialisme libérale à l'impérialisme dirigé), *Kadro* (la revue turque « *Le Cadre* »), vol : 16 dans *Kadro tipkibasimi* (Edition spéciale du *Kadro*), Cem Alpar (éd.) 1970, p. 262.

<sup>153</sup> *Ibid.*, p. 521.

<sup>154</sup> Pierre Melandri, « La France et les Etats-Unis », In: *Politique étrangère* N°1 - 1986 - 51e année pp. 219-246.

de soutien face à la menace de l'Union soviétique avaient été les facteurs uniques du réveil de l'intérêt envers les Etats-Unis dans tous les deux pays.

Et nous pouvons déterminer le début de ce réveil en 1947 (Doctrine Truman). Par la suite, l'institutionnalisation des accords globaux de coopérations politiques et économiques de l'aide américaine à l'Europe et notamment à la France et à la Turquie avait contribué à l'acceptation des Etats-Unis comme « amis et alliés » par l'élite politique française et turque malgré leur réticences et leur méfiance envers ce Grand allié. L'adoption de la politique d'endiguement est conçue, au départ, en termes avant tout financiers : seule une aide massive des Etats-Unis peut aider les vieux pays européens à surmonter leur « pénurie » en dollars. Annoncé le 5 juin 1947, le plan Marshall devrait, en principe, assurer la reconstruction de l'appareil de production français et permettre à une France modernisée de retrouver une large indépendance au bout de quelques années<sup>155</sup>.

Au cours de la même période, l'industrie culturelle américaine, en particulier à travers le cinéma, avait sans doute été un très fort diffuseur de l'image de l'attrayant « mode de vie à l'américaine ». Au milieu des années 1950 où étaient distribués de façon très large les disques, les paroles de la chanson chantée par Celal Ince, était le reflet dans le langage populaire de l'image enfantine mais fondée de l' « amitié américano-turque » : « *Amérique, Amérique, les Turcs sont avec vous dans la lutte pour la liberté jusqu'à ce que le monde s'arrête. Ceci, est une chanson amicale, l'écho de la fraternité – C'est en Corée que nous sommes devenus frères de sang, le feu de cette amitié ne s'éteindra pas. C'est notre résolution de vivre libre, d'assurer la paix dans le monde, toujours dans cet objectif dans les conflits, la passion de la liberté est notre âme. Ton New-York s'élève dans les cieux, mon Istanbul est une épopée dans toutes les langues. Ankara et Washington, mon Izmir et ton San Francisco, se ressemblent disent-ils, on ne peut s'assouvir de leurs beautés. Tes magnifiques villes, tes fontaines, tes fleuves, ta célèbre cascade d'eau le Niagara, les Turcs sont avec vous dans la lutte pour la liberté jusqu'à ce que le monde s'arrête*<sup>156</sup>. »

La référence du « mode de vie à l'américaine » en tant que haute et nouvelle manifestation de la modernité et de la civilisation, était devenue un élément bien établi du discours politique durant la période du Parti démocrate au pouvoir en Turquie. Les paroles du

---

<sup>155</sup> Pierre Melandri, « La France et les Etats-Unis »...*art. cit.* p. 222.

<sup>156</sup> Cité par Baskın Oran, « 1980-1990 : Batı Bloku Ekseninde Türkiye- Dönemin Bilançosu » (1980-1990 : La Turquie dans l'axe du camp occidental - le bilan de cette période) dans *Türk Dış Politikası (La Politique extérieure turque)*, vol. 2, Baskın Oran (Ed.), éditions Iletisim, Istanbul 2001, p. 493.

Président de la République Celal Bayar, qui était le leader fondateur du Parti démocrate, décrivant la Turquie comme le petit Amérique de l'avenir et le comparant à la période de développement des Etats-Unis,<sup>157</sup> est le symbole de cette référence qui est devenue une expression populaire.

Quant à la France, politiquement faible, économiquement dans un état désespéré, et militairement incapable de pourvoir à sa sécurité, elle apparaît moins en 1950 comme un pays indépendant que comme le « satellite récalcitrant » d'un des deux Grands<sup>158</sup>. Ainsi, la perception française de la culture américaine, elle est donc paradoxale : ils profitent tous des petits plaisirs qu'elle prodigue, même si une consommation trop poussée de ces produits pourrait les amener à renier leur histoire ou leurs traditions.

Aux yeux des Américains, les peuples de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique étaient tournés vers la nation américaine pour régler leurs difficultés. Ils se tournaient vers les Etats-Unis pour des prêts, pour des matières premières, des matériaux ou pour une assistance. James Farley, le président du conseil d'administration de la Coca-Cola Export Corporation et l'ancien conseiller du Président Roosevelt. Une figure majeure dans la politique américaine, Farley était un militant anti-communiste qui, en 1950, avait mis en garde de la façon suivante face à la menace communiste : *« Nous nous trouvons en danger d'un ennemi plus subtil, plus impitoyable, plus fanatique que ce que nous avons eu à faire face. Le temps est venu pour les Américains de contester l'agressif, l'athée et les pratiques de trahison du communisme totalitaire »*<sup>159</sup>. Coca-Cola était sur le point d'être mélangé avec la politique de la guerre froide. Presque partout dans l'après-guerre, l'arrivée de Coca-Cola en Europe provoquait une opposition.

Indiquant que l'image de Coca-Cola reflétait l'influence universelle du « style de vie américain<sup>160</sup> » dans la période de la guerre froide, le chercheur Richard Kuisel déclara : *« Peut-être aucun autre produit commercial n'est plus soigneusement identifié avec les États-Unis que*

---

<sup>157</sup> Celal Bayar, *Celal Bayar'in Söylev de Demeçleri- Dış Politika (1933-1955)*, éditions Türkiye Is Bankasi, Istanbul 1999, pp. 103-104.

<sup>158</sup> Jean-Baptiste Duroselle, *La France et les Etats-Unis des origines à nos jours*, Le Seuil, Paris, 1976, pp. 197-221.

<sup>159</sup> Les déclarations de Farley ont été citées par J. C. Louis et Harvey Z. Yazijian, *The Cola Wars: The Story Of The Global Battle Between The Coca-Cola Company And Pepsico*, Éditions Everest House, New York, 1980, p.6.

<sup>160</sup> L'image des États-Unis était représentée par le Coca-Cola. Lorsque les médias voulaient trois objets pour une photographie particulièrement américaine, ils choisissaient: une balle de baseball, un hot-dog et une bouteille de Coca-Cola. Dès le début de la boisson a été associée à la publicité de masse, à la société de haute consommation, et à la libre entreprise. Le Coca-Cola Company a utilisé une vaste publicité: les grandes panneaux sur les routes ; la livraison spéciale par les camions ; des échantillons comme des calendriers et des lampes qui portaient le caractère distinctif de marque ; et des slogans tels que « La pause rafraîchissante ».

*Coca-Cola ... Coca-Cola est en passe de devenir une boisson universelle* ». <sup>161</sup> Elle devint une des premières multinationales, au même titre que *Singer Swing Machines* ou la *Ford Motor Company* <sup>162</sup>.

Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, nous pouvons établir une continuité entre le regard que portaient les intellectuels et l'élite politique française et turque sur l'Amérique face à la forte apparence de l'hégémonie des Etats-Unis. Quant au regard porté sur l'Amérique après 1947, tout en étant impressionné de la flamboyance de sa supériorité et de sa force, une forme de curiosité tournée sur la résolution du pouvoir spirituel et de la mentalité qui se cachaient derrière cette force matérielle pouvait être rencontrée. (La description énoncée ci-dessus de Burhan Belge est un fort exemple de cette résolution). Dans la pensée concernant la modernisation au cours de la période du 19<sup>ème</sup> et du 20<sup>ème</sup>, c'est l'aspect scientifique, force moteur de la puissance occidentale, qui avait été choisie par les autorités ottomanes, et pour la période dans la période des années 1940 et 1950, c'était la liberté d'entreprendre, modèle promu par les Etats-Unis, qui avait attiré les intellectuels français et turcs. Il peut être dit que le résultat principal de cette nouvelle vague de modernisation sur la pensée politique française et turque avait été l'association du capitalisme avec la modernisation et sa concevabilité avec cette dernière.

Ces paroles de Bayar, résument un autre thème important de l'articulation de la pensée politique turque de droite : « *Dans toutes les différentes communautés que j'ai visitées aux Etats-Unis, j'ai vu que le peuple le plus riche du monde est celui où les qualités morales sont au-dessus de tout* » <sup>163</sup>. Le conservatisme de la communauté américaine, l'attachement aux mœurs, le respect de la religion et le fait que ces valeurs aient aussi un reflet symbolique sur la vie publique américaine, avaient été la référence adoptée volontairement par la pensée nationaliste-conservatrice française et turque. Il avait aussi été recouru à la conception d'une éthique protestante wébérienne dont la religion avait pour fonction le contrôle morale d'une vie ordinaire rationnelle. Les particularités de cette conception, sont les facteurs psycho-sociaux comme la sélection des capacités supérieures après leurs détections en bas âge, la fidélité aux principes de mérite ou encore l'éthique des affaires <sup>164</sup>. La répercussion, au niveau du régime politique, du choix de l'Amérique face à l'Europe, dans la tradition du Parti démocrate, du Parti

---

<sup>161</sup> Richard F. Kuisel, « Coca-Cola and the Cold War: The French Face Americanization, 1948-1953 ». *French Historical Studies*, 1991, no : 17 (1), pp. 96-116.

<sup>162</sup> Richard F. Kuisel, « Halte à la coca-colonisation! : L'Empire Américain » le 12 juillet 2012, *L'Histoire les collections*, n°56, p. 65.

<sup>163</sup> Celal Bayar, Celal Bayar'ın Söylev ve...op. cit., p.175.

<sup>164</sup> Nusret Çam, « Amerikalılaşmanın Neresindeyiz? » (Où en êtes vous dans l'américanisation?), *Türkiye Günlüğü (Le journal de la Turquie)*, no: 25, 1993.

de la justice (AP), du Parti de la mère patrie (ANAP) et du Parti de la juste voie (DYP), est l'appropriation du « pragmatisme libéral et conservateur anglo-américain » face à la tradition jacobine française dogmatique, « chaotique » et « extrêmement libertaire ». Le conformisme de la tradition conservatrice et libérale anglo-américaine laissait l'administration en dehors du débat politique. Les conservateurs turcs, qui avaient cru à la supériorité des régimes des cadres intellectuels, ne doutaient pas de leur système<sup>165</sup>.

Même la pensée du modernisme rationnel, qui appelle à la « juste occidentalisation » en mettant en garde face à l' « occidentalisation superficielle et imitatrice », a une continuité au sujet de l'Amérique. Il est intéressant que les premières interpellations sur cette ligne provenaient de Halide Edip Adivar<sup>166</sup>, du fait qu'elle était la première diplômée turque des écoles protestantes missionnaires et du fait de son assumption de sa responsabilité politique de défense du mandat américain, ce qui avait conduit à le définir avec le terme d' « américanisme ». Dans son ouvrage intitulé *Les effets de l'Ouest, de l'Orient et de l'Amérique en Turquie*<sup>167</sup> elle catégorise les Etats-Unis comme étant la « *transfiguration la plus jeune et peut-être la plus dynamique de l'Occident* »<sup>168</sup>, et comme le « *plus jeune champion de l'Occident* »<sup>169</sup>. Elle était dérangée par l' « *imitation amorcée encore jamais vue, volontaire ou involontaire, dans l'histoire de l'occidentalisation de la Turquie* ». Ainsi dans ses romans aussi, il y avait beaucoup de passages où elle dénigrait les imitations de façon snob et gâté du mode de vie américain<sup>170</sup>. En réalité, elle accordait de l'importance au sens sacré donné à leur constitution qui garantit la stabilité et le pouvoir spirituel et humaniste des Américains. Elle le comparait même au slogan ottoman « *devlet-i ebed-müddet* » (Etat qui vivra éternellement)<sup>171</sup>. Selon elle, la bonne voie pour accéder à l'occidentalisation, serait pour la Turquie de s'attribuer comme principe directeur la conception qui confère une sainteté à la constitution des Etats-Unis<sup>172</sup>. Ces commentaires de l'auteur n'avaient pas trouvé beaucoup d'échos auprès de l'opinion publique durant cette période et contrairement à ses idées, le peuple turc s'était réuni autour de leur grand leader, Mustafa Kemal, pour lutter contre l'occupation des Occidentaux.

---

<sup>165</sup> Mehmet Turgut, *Döne Döne Düşünmek (Penser en tournant)*, Bogaziçi Yayinlari, Istanbul 1993, p. 125.

<sup>166</sup> Halide Edip Adivar (1884 -1964): Écrivain, politicien, chercheuse et enseignante turque. Halide Edip était une porte-parole experte qui resta dans les mémoires avec ses discours effectués en 1919 pour soulever le peuple afin de résister contre l'occupation du pays.

<sup>167</sup> Halide Edip Adivar, *Türkiye'de Sark, Garb ve Amerikan Tesirleri (L'Influence de l'Orient, de l'Occident et des Etats-Unis en Turquie)*, Istanbul 1955.

<sup>168</sup> Adivar, *ibid.*, p. 7.

<sup>169</sup> Adivar, *ibid.*, p. 240.

<sup>170</sup> Inci Enginün, « Amerika ve Halide Edip Adivar » (Les Etats-Unis et Halide Edip Adivar) dans *500. Yilinda Amerika (Les Etats-Unis à leurs 500<sup>ème</sup> année)*, Recep Ertürk & H. Tüfekçioğlu (eds.), éditions Baglam, Istanbul 1994, pp. 48-50.

<sup>171</sup> Inci Enginün, « Les Etats-Unis et Halide Edip Adivar »...in. *op. cit.*, pp. 203-205.

<sup>172</sup> Enginün, *ibid.*, p. 216.

## La montée de l'antagonisme contre les États-Unis

L'hégémonie de la culture américaine en Europe a suscité une certaine rancœur à l'encontre de l'Amérique<sup>173</sup>. Sa supériorité explique la rancœur manifeste exprimée dans les sentiments anti-américains. Durant la période de la guerre froide, la position anti-américaine avait eu une place importante dans les idées de gauche en Turquie comme en France. Orienter une politique globale qui terrorisait et qui criminalisait les mouvements de gauche concourraient à faire des États-Unis un ennemi symbolique et concret.

La gauche turque voyait les États-Unis (si on parle de la terminologie de la théorie de l'école de la dépendance des années 1960) avec son autre face propre aux pays « semi-périphériques » : les États-Unis étaient une puissance impérialiste qui plongea la Turquie dans une ferme dépendance politique, militaire et économique. Le discours anti-impérialiste indépendantiste et dans cette expression l'opposition aux États-Unis, avaient constitué les fondements de l'initiative de l'hégémonie idéologique de la gauche en Turquie des années 1960 jusqu'aux années 1970.

Quant à la France, à partir de 1947, la propagande communiste critiquait toutes les fonctionnalités de la présence américaine. La France a la distinction ambiguë d'être « le leader de l'anti-américanisme dans le monde occidental<sup>174</sup> ». Les plumes françaises les plus connues comme anti-américains sont les suivants : Buffon, Stendhal, Baudelaire, Duhamel, Mounier, Maurice, Bernanos et Sartre.

Washington avait soi-disant ordonné l'éviction des communistes du gouvernement afin de faire de la France un territoire sans danger pour les « *fiducies Yankee* ». Les communistes dénonçaient la IV<sup>ème</sup> République comme un régime servile qui ne voulait pas défendre l'indépendance française. Le Pacte de l'OTAN, qui fût ratifié en 1949, avait soulevé un anti-américanisme communiste en France. L'alliance de la défense se préparerait en Europe de l'Ouest à reprendre « La guerre d'Hitler » contre l'Union soviétique. Quant à l'Amérique, elle serait une « civilisation de baignoires et de frigidaires », selon le poète communiste Louis Aragon.

---

<sup>173</sup> Chris Yeomans, « La Coca-colonisation de la culture européenne », l'article publié le 25 octobre 2004. Cet article n'est paru dans aucun groupe du magazine et disponible que sur <http://www.cafebabel.fr/article/la-coca-colonisation-de-la-culture-europeenne.html> (connecté le 13 septembre 2014).

<sup>174</sup>Sophie Menuier « Anti-Americanism in France », *European Studies Newsletter*, 34.3/4, janvier 2005. Disponible sur <http://www.princeton.edu/~smeunier/Meunier%20FPCS2005%20Proofs.pdf> (connecté le 16 mai 2014).

Dans cette ascension anti-impérialiste contre les Etats-Unis imprégné comme idéologie, la gauche turque a été incarnée par les premières annonces du *Türkiye İşçi Partisi –TIP* (Parti ouvrier turc) fondé au début de 1961. Ces déclarations portaient des accents fortement indépendantistes, nationalistes et anti-impérialistes. La revue de la tendance gauche *Yön* (la revue turque « *La Voie* »), qui commença à être publiée en 1961 et qui était très influente dans les années 1960, avait mis l’anti-impérialisme au centre des idées qu’elle défendait. Dogan Avcioglu, un des principaux rédacteurs de la revue, avait notamment écrit en 1966 que « *L’affaire numéro un de la Turquie pour se sortir de sa situation actuelle de dépendance était la lutte nationaliste anti-impérialiste* »<sup>175</sup>. Avcioglu pensait que le « modèle de développement américain » qui reposait sur la coopération des entreprises multinationales dont les sièges étaient aux Etats-Unis avec les classes les plus arriérées et les plus conservatrices dans les pays sous-développés permettant une dépendance durable, était un facteur structural qui empêchait le développement dans ces pays. *Yön* (la revue turque « *La Voie* ») s’imprégnait du socialisme et de son modèle développement<sup>176</sup>. Cette voie allait même faire remettre sur ses rails l’objectif de l’occidentalisation de la Turquie qui avait dévié du kémalisme, suite à la venue au pouvoir des gouvernements de droite. Les résultats structurels de la politique propre aux Etats-Unis qui empêchaient le développement, avaient provoqué la perte aussi bien du développement de la modernisation turque que de l’idéal de l’indépendance de la révolution kémaliste<sup>177</sup>. Le discours de la revue était le fondateur du kémalisme de gauche qui considérait l’intégration avec les Etats-Unis comme une occidentalisation erronée. Et les critiques qui se référaient à la « haute culture » de l’Europe et qui étaient en direction de la culture de masse « vulgaire » de l’américanisme se regroupaient avec le discours de *Yön*. De ce point de vue, les Etats-Unis incarnent le « mauvais » visage de l’Occident.

Quant à la France, la propagande communiste essayait d’exploiter et d’approfondir la préoccupation des Français sur les Etats-Unis. Cette propagande évoquait le danger d’une guerre atomique en Europe, la soumission présumée de la IV<sup>ème</sup> République à son allié de l’Atlantique et la menace de la domination économique et culturelle américaine. Il y avait une certaine

---

<sup>175</sup> Barış Ünlü, *Mehmet Ali Aybar: un intellectuel politique*...op. cit., p. 206.

<sup>176</sup> Le modèle économique du socialisme est un modèle étatique. L'historien Albert Samuel définit le socialisme, de manière large, comme « la recherche raisonnée et active d'un ordre politique qui partage le pouvoir, d'un ordre économique qui partage équitablement la production et les biens produits, d'un ordre juridique qui protège les pauvres et d'une culture qui soit le fruit d'une création commune ». Pour une analyse plus détaillée voir Dmitri Georges Lavroff, *Les Grandes étapes de la pensée politique*, Dalloz, coll. « Droit public, science politique », 1999 ; David W. Conklin, *Comparative Economic Systems*, Cambridge University Press, 1991, p. 427 ; Ayferi Göze, *Siyasal Düşünceler ve Yönetimler (Les idées et administrations politiques)*, éditions Beta, İstanbul 1987.

<sup>177</sup> Hikmet Özdemir, *Yön Hareketi (L’Action de Yön)*, Maison d’édition Bilgi, Ankara 1986.

substance à toutes ces angoisses. L'hégémonie politique et militaire de Washington était évidente, et en 1950, les premiers signes des dangers économiques et culturels apparaissaient comme un investissement privé américain. Selon les Français de tendance communiste « le défi américain » était déjà apparu. Pour eux, Coca-Cola n'avait qu'une seule fonction, celle d'une «invasion» américaine multiforme et qui avait déjà débuté avec l'arrivée des films d'Hollywood et des moteurs de tracteurs dans les champs. Dans un de ses articles à propos de ce sujet, *Le Monde* faisait valoir que Coca-Cola représentait l'invasion commerciale et culturelle américaine à venir. La préoccupation du journal pouvait notamment se ressentir dans une des phrases de cet article : « *Chrysler et Buick dévalent les routes ; les tracteurs américains sillonnent nos champs ; les frigidaires gardent votre nourriture froide* »<sup>178</sup>.

Cette campagne à l'encontre de Coca-Cola révélait non seulement les dilemmes politiques et économiques de la France de l'après-guerre et de la guerre froide qui s'approfondissaient mais aussi la résistance à l'américanisation qui émergeait.

Toujours sur le plan culturel, l'affaire Coca-Cola avait survécu. Robert Escarpit, qui écrivit souvent pour *Le Monde*, avait contribué à la rédaction d'un article ironique intitulé « Coca-colonisation » dans lequel il avait fait l'observation suivante : « *Les conquérants qui ont essayé d'assimiler les autres peuples ont généralement attaqué leurs langues, leurs écoles et leurs religions. Ils se sont trompés. Le point le plus vulnérable est la boisson nationale. Le vin est la caractéristique la plus ancienne de la France. Elle précède la religion et la langue ; il a survécu à toutes sortes de régimes. Il a unifié la nation* »<sup>179</sup>. Pour les Turcs, la boisson caractéristique nationale est le thé en face de Coca-Cola, un symbole de l'américanisation. L'appréhension autour de Coca-Cola était devenue une question de goût personnel ou de sentiments privés sur l'Amérique ou sur la société de consommation.

La guerre sur Coca-Cola était une controverse symbolique entre la France et les Etats-Unis. Son énergie émotionnelle provenait de la peur des Français d'une domination américaine, de plus en plus omniprésente politiquement, économiquement et culturellement, pendant la période tendue de la guerre froide.

L'omniprésence de la culture américaine en Europe n'est pas la seule raison de l'antipathie que ressentent les Européens à l'encontre des produits et de l'idéologie américaine.

---

<sup>178</sup> *Le Monde*, le 30 décembre 1949.

<sup>179</sup> *Le Monde*, le 23 novembre 1949.

Car ces importations enrichissent aussi leur vie quotidienne. L'anti-américanisme proviendrait plutôt du fait que l'échange n'est pas réciproque. La culture américaine envahit l'univers, mais du fait de leur puissance, les Etats-Unis se suffisent à eux-mêmes et n'ont aucun besoin des autres cultures. L'Histoire nous enseigne de quelle manière la domination peut susciter le ressentiment, comme le démontrent les sentiments passés à l'égard des Empire romain, napoléonien, ou plus récemment du colonialisme britannique. L'hégémonie culturelle américaine ou la « coca-colonisation » de la culture européenne par le biais du vocabulaire expliquent les raisons de cette hostilité grandissante à travers le monde.

Coca-Cola avait amorcé l'arrivée de la société de consommation à un moment où les Français n'étaient pas encore prêts. En effet, la société du Coca-Cola fût un des précurseurs des multinationales américaines installées, plus tard, en France et avait provoqué une phobie de l'impérialisme économique des Etats-Unis dans les années soixante. Pour tous ceux qui s'opposaient à l'entrée de Coca-Cola en France, l'affaire était, sous une forme ou une autre, l'affirmation de soi-même, une réaction nationale qui poussa la France à rechercher une « *troisième voie* » dans la guerre froide, à une époque où les nations, en dehors des supers puissances, avaient peu de marge de manœuvre en politique extérieure. Une journaliste résuma cet épisode avec la phrase suivante : « *Pour nous, buveurs fortunés, le vin de la France ça ira. Ni Coca-Cola, ni la vodka* »<sup>180</sup>. Parmi les intellectuels turcs de tendance de gauche, et notamment Mehmet Ali Aybar, qui était à la tête de la presse d'opposition, il y en avait certains qui formulé un même slogan disant « *Ni la constipation soviétique ni l'esclavagisme américain* » en mettant sa distance avec la ligne du Parti communiste turc qui était partisan de l'Union soviétique<sup>181</sup>.

## **L'anti-américanisme comme catalyseur dans les relations franco-turques**

En 1964, les tensions qui apparurent entre les Etats-Unis et la Turquie en raison de la crise de Chypre, avaient ébranlé dans l'opinion publique la confiance absolue ressentie à l' « amitié des Etats-Unis » ; elle avait créé un climat idéologique plus adéquat à la gauche qui était déjà en train de développer son influence politique. Le Parti ouvrier turc qui était entré au Parlement après cette date, avait ouvert au débat les accords bilatérales avec les Etats-Unis et le statut de leur base militaire. Lors de la campagne électorale de 1965, le leader du Parti ouvrier turc, Aybar, avait exprimé son opposition aux Etats-Unis de façon plus provocative en ayant

---

<sup>180</sup> *Témoignage Chrétien*, le 3 mars 1950.

<sup>181</sup> Barış Ünlü, *Bir Siyasal Düşünür Olarak Mehmet Ali Aybar (Mehmet Ali Aybar: un intellectuel politique)*, éditions İletisim, Istanbul 2002, pp. 96-114.

recours à des motifs nationalistes : « *Les 35 millions de mètres carré des terres du pays sont sous occupation. Dans cette base, il y a le drapeau américain qui flotte et ces bases sont chacune une petite Amérique. Dans ces bases la police turque ne peut pas y entrer. Dans ces bases un juge turc ne peut pas y entrer* »<sup>182</sup>.

Aybar, qui faisait partie des 15 intellectuels invités parmi différents pays en tant que juge au Tribunal pénal international des crimes contre l'humanité où le philosophe Bertrand Russel était en tête en 1967, avait contribué au prestige de la position anti-américaine en Turquie. Ce tribunal symbolique n'avait prononcé que les « *Etats-Unis avaient commis un génocide au Vietnam* ». La lutte nationale de libération du Vietnam contre les Etats-Unis et leur volonté de construire et de décrire leur propre socialisme, fascinait la gauche turque.

Ce débat garde sa place dans l'actualité même aujourd'hui. De nombreux gouvernements français tentèrent de résister à la prolifération de la culture américaine, le plus souvent en imposant des quotas. Par exemple, la France bénéficia d'une exception culturelle dans les négociations du GATT, malgré les objections de l'industrie du cinéma américain ; en conséquence, en 2005, son marché du film national était composé de seulement 75% de contenus d'origine américaine contre 90% pour les autres pays européens. En Octobre 2005, la Convention de l'UNESCO sur *la Protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* accordait l'exception culturelle comme une méthode de protection des cultures locales. Parrainée par le Canada et la France, la convention fût adoptée avec 185 voix pour, 2 voix contre et 4 voix neutre. Les opposants notables étaient les États-Unis et le Japon. Les États-Unis alléguaient que l'exception culturelle était une forme de protectionnisme qui nuisait au commerce mondial.

De nos jours, l'équilibre des pouvoirs est inversé : c'est la « vieille » Europe qui se trouve culturellement « dénaturée » par son jeune cousin. Depuis le *boom industriel* des années 1920 et la poursuite du rêve américain, « *l'américan way of life* » ne s'est pas seulement exportée en Europe. Elle domine aussi le monde entier. La raison en est simple : l'argent.

Les Etats-Unis ne sont pas seulement les plus gros consommateurs du monde, ce sont aussi les plus gros producteurs. Ils hébergent donc les sièges des entreprises les plus puissantes. Leurs statistiques sont impressionnantes. Des compagnies automobiles comme *Ford* ou *General Motors* génèrent des bénéfices plus importants que l'ensemble des

---

<sup>182</sup> Barış Ünlü, *Mehmet Ali Aybar : un penseur/intellectuel politique...op. cit.*, pp. 190-191.

Produits nationaux bruts (PNB) de tous les pays d'Afrique sub-saharienne réunis. Ces bénéfices sont réinvestis dans la conquête de nouveaux marchés. Et par conséquent, les produits américains, et les symboles qui leurs sont associés s'enracinent dans le quotidiens des personnes vivant hors des Etats-Unis.

## Conclusion

Dans les années soixante, on observe que la France et la Turquie, contrairement aux années cinquante, ne s'entendaient pas avec les Etats-Unis sur plusieurs sujets. Concernant la France, la crise de Suez marqua un tournant décisif. En effet, suite à la nationalisation du canal de Suez par l'Egypte de Nasser, les diplomaties anglaise et française avaient été humiliées par l'intervention américaine alors qu'Anglais et Français avaient répondu à l'appel d'Israël d'intervenir ensemble pour récupérer le canal de Suez. La crise avait soulevé, ou peut-être renforcé, les angoisses les plus profondes sur l'amitié franco-américaine. Cette affaire avait mené à une réorientation importante de la politique étrangère française à long terme ce qui l'avait amené à s'éloigner du Royaume-Uni et des Etats-Unis et à projeter la construction d'une union politique européenne fondée sur un axe franco-allemand. Parallèlement, la France avait entamé les répressions contre les mouvements d'indépendance de l'Algérie. La rhétorique anticoloniale de Washington, particulièrement par rapport à l'Afrique du Nord et l'Indochine, avait longtemps été une contrariété en France, où on croyait généralement que les Etats-Unis voulaient évincer la France de ses anciennes terres coloniales au Moyen-Orient. Ce mécontentement était à son sommet lorsque s'était manifestée la remise en cause de la présence militaire française au sein de l'OTAN. Vers le milieu des années soixante, la France avait acquis la force nucléaire et s'était débarrassée du fardeau algérien. De Gaulle voulait donc construire une Europe occidentale qui devait exister par elle-même et pour elle-même et avoir sa propre politique. Cette Europe forte devait pouvoir rééquilibrer l'OTAN et dialoguer avec les pays membres du Pacte de Varsovie. C'était dans cet objectif que la France, avec les deux versions successives du Plan Fouchet, en 1961 et 1962, proposa donc à ses partenaires de constituer une « union d'États », fondée sur la coopération plutôt que sur l'intégration.

Quant à la Turquie, avec l'aggravation de la crise chypriote à partir du milieu des années soixante, les critiques contre l'omniprésence américaine en Turquie augmentèrent dans la société turque. La crise de la « lettre de Johnson » en 1964, dans laquelle le Président américain avait menacé avec un langage peu diplomatique la Turquie de sanctions au sens large suite à la manifestation de cette dernière d'intervenir à Chypre, fut perçue par un nombre important de

citoyens turcs comme une tentative d'ingérence des États-Unis dans les affaires intérieures de la Turquie. Du fait de l'existence d'un climat de suspicion dans la société turque envers toute forme d'activité américaine dans le pays, la tension croissante entre les communautés turque et grecque à Chypre et les problèmes qui en découlèrent furent interprétés à travers le filtre de *la main invisible* des États-Unis<sup>183</sup>. Par conséquent, le peuple turc commença à saisir toutes les occasions pour manifester ses sentiments anti-américains. Parmi les occasions les plus « populaires », il y avait eu celles des visites de la sixième flotte américaine à Istanbul et à Izmir qui avaient pour objet d'intimider l'Union soviétique et qui avaient engendré des manifestations anti-américaines dans tout le pays.

Paradoxalement, les émeutes des étudiants des campus universitaires américains politiquement radicalisés et sexuellement libérés étaient devenues un modèle, d'abord, pour les étudiants et les intellectuels français et ensuite pour un grand nombre de jeunes turcs. Mais par ailleurs, en solidarité avec leurs collègues transatlantiques, les étudiants turcs dénonçaient les bombardements américains au Napalm<sup>184</sup> sur la population nord-vietnamienne.

En ce qui concerne le monde étudiant en France, l'anti-américanisme était également visible chez un grand nombre d'étudiant. Mais à la fin des années 1960, ils étaient davantage concentrés sur leur propre lutte contre un système d'éducation inefficace, qui n'arrivait pas à répondre à leurs attentes, et contre « la tradition bourgeoise répressive que la présidence de de Gaulle illustre si puissamment » à leurs yeux. Le sentiment anti-américain, basé sur le rejet du capitalisme, du consumérisme et de l'impérialisme, s'était mélangé à un vieil esprit français de rébellion contre les institutions autoritaires et la moralité bourgeoise. C'était cette combinaison qui avait amené la France à la petite révolution de mai 1968. Cet esprit de rébellion avait été adopté par des groupes d'étudiants militants en Turquie.

En conclusion, la France a toujours accordé une grande importance à son statut de force d'influence internationale, à la fois, quand elle était une grande puissance impériale et depuis le déclin relative de ce pouvoir après la Seconde Guerre mondiale. Avec l'émergence des États-Unis comme une super puissance, les diverses formes de confrontations ne sont guère surprenantes. Au sens général, le discours de l'anti-américanisme est systématiquement associé aux conflits de diverses natures tels politique, économique ou culturel.

---

<sup>183</sup> Didier Billion, *La Politique extérieure de la Turquie - Une longue quête d'identité*, L'Harmattan, Paris, 1997, p. 124.

<sup>184</sup> Le napalm, inventé en 1942, est une substance à base d'essence, habituellement utilisée dans les bombes incendiaires. Sa formule est faite pour brûler à une température précise et coller aux objets et aux personnes. En 1980, son usage contre les populations civiles a été interdit par une convention des Nations unies.

Le noyau dur de l'anti-américanisme français est, paradoxalement, lié peut-être à un domaine que les deux pays partagent plus profondément. Les deux pays sont guidés par des visions universalistes. Également, ils chérissent l'universalisme comme une dimension fondamentale et essentielle de leur identité nationale et leur destin. L'ancien ministre français des Affaires étrangères, Hubert Vedrine, souligna que les deux nations, les Américains et les Français, sont des nations élues et « *chargées par la tâche d'éclairer le reste du monde* »<sup>185</sup>. Cependant, l'hostilité française à l'Amérique ne se limite pas au ressentiment que la France n'a plus le pouvoir de remplir cette tâche de manière autonome ; il est également une fonction d'un conflit de priorités principales par rapport à la scène mondiale où la France voit la diversité culturelle comme une valeur principale. Cette hétérogénéité permet à la France d'être promue et la France donc perçoit l'accent américain sur la marchandisation et les marchés ouverts comme des menaces à la fois à sa propre existence et à un de ses droits de l'homme inaliénable.

---

<sup>185</sup> Hubert Vedrine, *Les mondes de François Mitterrand 1981-1995*, Fayard, Paris 1996. Pour les débats des versions d'opposition à l'universalisme, voir Lionel Jospin, « The Relationship between France and the United States : Reflections for an American audience », *French Politics, Culture and Society*, 2004, no : 22(2), p. 118 ; André Kaspi, « By Way of Conclusion », in *The Rise and Fall of Anti-Americanism : A Century of French Perception*, édité par Denis Lacorne, Jacques Rupnik et Marie-France Toinet, London, Macmillan 1990, p. 238 ; Justin Vaïsse, « American Francophobia Takes a New Turn », *French Politics, Culture and Society*, 2003, no : 21(2), p. 42.

**DEUXIÈME PARTIE :  
LES DÉCOLONISATIONS DANS LES  
RELATIONS FRANCO-TURQUES**

Nous allons voir le changement de la politique extérieure turque et française et leurs recherches de nouveaux horizons. Les deux pays qui se confrontaient aux problèmes hérités étaient déçus par l'égoïsme américain. Ils étaient devenus des « rebelles » contre les États-Unis. Nous allons également analyser les différents facteurs de la détérioration des relations de la France et de la Turquie avec les États-Unis. Les divergences de la politique étrangère turque et américaine pendant la crise chypriote, notamment la crise diplomatique de la « lettre de Johnson » obligèrent la Turquie à réviser sa politique étrangère et son partenariat stratégique avec les États-Unis, alors que la France était irritée depuis longtemps par la rhétorique anticoloniale de Washington, particulièrement par rapport à l'Afrique du Nord et l'Indochine, où on croyait généralement que l'Amérique était intéressée par les anciennes possessions de la France. En particulier, la crise de Suez avait marqué un tournant décisif pour la diplomatie française. Lorsque les États-Unis avaient forcé la France et la Grande-Bretagne à se retirer de l'action militaire entreprise en réponse à la nationalisation égyptienne du canal de Suez, cet événement avait marqué à la fois un échec de la diplomatie et de la puissance militaire française. Puis, cela avait fait apparaître l'évidence que la France n'avait plus la capacité d'agir de façon indépendante même lorsque ses propres intérêts étroits étaient directement impliqués<sup>186</sup>.

La stratégie primordiale du général de Gaulle était ainsi de construire pour la France un avenir qui n'avait pas à être dicté par les deux superpuissances : tout en restant largement alignée avec l'Ouest, la France rejetait le leadership américain automatique en Europe. C'était, en fait, à cause de son refus d'accepter ce qu'il considérait comme l'hégémonie anglo-saxonne en Europe qu'il avait accéléré le développement de l'armement atomique français, qu'il avait systématiquement bloqué l'entrée britannique dans la Communauté économique européenne et qu'il avait dévalorisé la participation militaire française dans l'OTAN avant d'y mettre fin complètement en 1966. Il avait également noué des relations avec la Chine communiste en 1964 et avait condamné l'invasion américaine au Vietnam<sup>187</sup>.

Plus généralement, ces affaires avaient provoqué à la fois un trouble dans les relations bilatérales avec les États-Unis et une réorientation importante de la politique étrangère française et turque à long terme. La France commença à s'éloigner de la Grande-Bretagne et de l'Amérique et à envisager la construction d'une Union européenne fondée davantage sur l'axe franco-allemand<sup>188</sup>. Sur ce point, nous pouvons parler d'un « rapprochement » franco-turc sur la base d'un certain anti-américanisme.

S'il y avait eu un rapprochement entre les deux pays il y avait aussi des sujets de discorde comme la guerre d'Algérie et la crise de Chypre. Ainsi, dans une prochaine partie, nous parlerons, en premier lieu, de la guerre d'indépendance de l'Algérie, événement qui marqua le

---

<sup>186</sup> Albert Hourani, « Conclusions » in. *Suez 1956: The Crisis and Its Consequences...* op. cit., p. 407.

<sup>187</sup> Elie Barnavi & Saul Friedländer (eds.), *La politique étrangère du Général de Gaulle*, Presses Universitaires de France, Paris 1985.

<sup>188</sup> Maurice Vaïsse, « Post-Suez France » in. *Suez 1956: The Crisis and Its Consequences...* op. cit., p. 337.

plus les relations franco-turques pendant la période de Charles de Gaulle, et de ses effets sur les relations bilatérales entre les deux pays. En second lieu, nous analyserons une crise analogue, pendant cette période, qui concernait cette fois-ci la politique extérieure turque : la crise chypriote. Finalement, nous traiterons de la recherche des deux pays d'un nouvel horizon ce qui les conduira sur la voie d'une union européenne basée sur la coopération ou sur l'intégration.



# CHAPITRE 4. LA GUERRE D'INDÉPENDANCE DE L'ALGÉRIE ET LA POLITIQUE EXTÉRIEURE TURQUE

La France était impliquée dans la guerre de la décolonisation. Le « joyau de l'Empire colonial de la France »<sup>189</sup>, l'Algérie, était très intégrée au sein de l'organisation administrative française avec le plein statut. Un demi-siècle plus tard, de nos jours, les effets de cette longue et sanglante lutte peuvent encore se faire sentir. La position anticoloniale de Washington, particulièrement contre les colonies françaises, irritait fortement le gouvernement français. En France, on croyait généralement que l'Amérique voulait évincer la France de ses terres coloniales essentiellement afin d'usurper l'influence française et d'étendre sa propre portée commerciale<sup>190</sup>.

Quand le général de Gaulle avait été rappelé au pouvoir dans l'espoir qu'il permettrait de résoudre le problème algérien, il avait montré une réticence extrême vis-à-vis des États-Unis. Il n'avait pas oublié le manque de soutien des Américains, et notamment des Anglais lors de son leadership en 1944. Il avait ajouté l'image d'une Amérique qui, pendant les années cinquante, était intervenu dans des intérêts coloniaux de la France pour les remplacer par ses propres conceptions impérialistes. Il avait consacré sa présidence de plus de dix ans à la promotion du rétablissement de la grandeur française et à la réaffirmation de l'indépendance française, en particulier à l'égard de l'Amérique. De cette manière, il avait donné une nouvelle orientation à l'anti-américanisme français et avait rétabli l'autorité de l'Etat français.

Dans ce stade, le général a donné beaucoup d'importance à son action étrangère envers les pays de taille moyen comme la Turquie. L'événement qui marqua le plus les relations franco-turques pendant la présidence du général fût la guerre d'indépendance de l'Algérie. Cet événement avait même conduit à la dissolution du groupe d'amitié France Turquie à la Grande assemblée nationale de Turquie. Les turcs avaient suivi de près l'actualité de la guerre d'Algérie qui était relayée dans les médias turcs au jour le jour. Toutefois, les différents gouvernements d'alors, malgré le net soutien de l'opinion publique, n'avaient pas soutenu officiellement l'Algérie. Les Nations Unies avaient pris des positions proches de celles de la France lors de leurs différentes sessions. Cette époque explique les relations froides encore aujourd'hui entre l'Algérie et la Turquie. Par ailleurs, elle est aussi suffisamment importante pour susciter une recherche détaillée du point de vue des relations franco-turques et de la politique extérieure turque.

En Turquie, en ce qui concerne la politique extérieure, depuis la création de la République

---

<sup>189</sup> Colin Nettelbeck, « L'Anti-Americanism in France »... *art. cit.*, p. 141.

<sup>190</sup> Richard Kuisel, *Seducing the French: The Dilemma of Americanization*, University of California Press, Berkeley 1993, pp. 23-24.

le pouvoir au gouvernement avait toujours adopté une vision supranationale dans les principes et les orientations de base. Avec le passage au multipartisme, cette vision n'avait pas changé. Dans la période du début du mouvement d'indépendance de l'Algérie jusqu'au coup d'Etat militaire du 27 mai 1960 en Turquie, qui avait conduit à la fin du pouvoir au gouvernement du Parti démocrate, les journaux et les revues de cette période, plutôt que d'analyser l'approche du gouvernement sur le mouvement d'indépendance de l'Algérie, avaient examiné la politique française de l'Algérie. Le parti au pouvoir, les partis d'opposition et les organes de presse s'étaient relayé plusieurs fois leurs points de vue parallèles.

## **L'image des Turcs et de la Turquie chez le peuple algérien**

La France informait l'opinion publique française, sous forme de propagande, du mécontentement du peuple de l'Etat de la Régence d'Alger (l'Algérie était un Etat sous domination ottomane qui bénéficiait d'une large autonomie, elle avait comme appellation Régence d'Alger) de la direction ottomane et qu'il y avait des soulèvements. Toutefois, en 1830 lors de sa tentative d'occupation, elle s'était rendu compte du contraire. La France espérait que les Algériens (les habitants rattachés à la Régence d'Alger à cette époque) allaient coopérer avec elle pour se débarrasser des Ottomans mais les soldats sous les ordres du gouverneur algérien, Ahmet Bey, et le peuple s'étaient opposés aux Français de toutes leurs forces. Les stratèges français pensaient que les désaccords issus des impôts prélevés qui apparaissaient de temps en temps pouvaient leur permettre de collaborer avec les opposants aux Ottomans. Ils n'avaient pas bien évalué la configuration de l'organisation que l'Etat ottoman avait mise en place dans l'Etat algérien.

La présence turque sur les terres algériennes commença à se produire avec l'arrivée des militaires d'Anatolie que Barberousse Hayreddin Pacha fit venir. Avec le temps, les militaires et les fonctionnaires turcs qui s'étaient installés sur le sol algérien se marièrent avec des femmes algériennes et une population issue de ces unions et appelée « *Kuloğlu* » (« *le fils de serviteur* ») vînt le jour. En général, les enfants des *Kuloğlu* qui habitaient en ville étaient plus particulièrement situés proches d'endroits où était recensée la forte présence de garnisons militaires dans les villes d'Alger, d'Oran, de Blida, de Telemcen, de Meada ou encore de Constantine. Certains travaillaient dans le commerce et l'artisanat mais ils avaient surtout été choisis pour exercer des professions dans l'armée et dans la fonction publique<sup>191</sup>.

La population algérienne voyait les Turcs comme des citoyens et ils les percevaient comme une couche supérieure de la population. Les fonctionnaires des hauts impôts étaient

---

<sup>191</sup> Pour plus de détails voir Benjamin Stora, « L'Empire ottoman et la Turquie kémaliste dans la conscience algérienne du début du vingtième siècle », *Cahier du GETC (Groupe d'étude sur la Turquie contemporaine)*, Paris 1987.

composés de turcs et les directions locales étaient laissées aux chefs de tribus. Les chefs de tribus étaient responsables du paiement de l'impôt et de la sécurité de leurs tribus. Leur point commun était qu'ils étaient tous rattachés symboliquement au sultan ottoman. Après le départ des Ottomans, les Algériens, qui avaient perdu les symboles auxquels ils étaient communément rattachés, avaient commencé à réanimer dans leurs mémoires le retour du pouvoir des Ottomans. Ils rêvaient de voir les Ottomans revenir à nouveau. Pendant l'installation de la direction colonialiste de la France, le peuple algérien, qui avait été confisqué de ses biens et dont leur organisation sociale avait été complètement chamboulée, ne voyaient que les Ottomans comme puissance capable de les délivrer. Entre les années 1900 à 1923, les poèmes populaires exposaient ces sentiments. L'épisode turc, avait été l'objet d'une production sans fin et continue de réflexions dans les rêves de millions de personnes. Le nom « ottoman » avait continué à être l'objet de débats et de réflexions positives et négatives dans les mémoires des personnes<sup>192</sup>.

Chez les Algériens, après la fin de la direction ottomane, la nostalgie de l'époque ottomane avait créé à nouveau un sentiment de loyauté envers le calife. Dans les petites villes et dans les villages, les gens affichaient sur les murs des photos du sultan ottoman. Après l'attaque de l'Italie en Libye, les Algériens avaient tout fait pour aider les Ottomans. Lors de la Première Guerre mondiale, le sultan ottoman, qui était également représentant du califat de l'Islam, appela à la guerre sainte (le djihad) qui avait retenu l'attention d'une large partie de la population algérienne. Cette fois-ci, ils avaient soutenus la victoire des Turcs<sup>193</sup>.

Beaucoup d'Algériens s'étaient installés sur les terres ottomanes pour ne pas suivre l'appel de la France qui avait commencé en 1912 à forcer les Algériens à rejoindre l'armée. En 1920, la France avait investi le sud de la Turquie et les soldats algériens qui étaient présents dans les rangs français étaient passés quasi-unanimement du côté turc pour se battre à leurs côtés contre les Français. Sur le front sud, les Algériens qui étaient sous les ordres de l'armée française, qui étaient passés volontairement du côté des Turcs et qui étaient musulmans, avaient été accueillis au sein des unités turques<sup>194</sup>.

Pour couvrir les frais des soldats algériens qui avaient rejoint les rangs turcs, le ministère turc de la Défense nationale avait fait une proposition de modification de la loi à la Grande assemblée nationale de Turquie. Dans la loi en vigueur, il ne figurait pas de rémunération ou de salaire aux soldats du camp adverse qui se rendaient aux autorités turques. Mais dans ce cas précis, il était question des soldats algériens qui rejoignaient volontairement le camp turc. Le paiement aux soldats d'une somme égale à un salaire était une reconnaissance de leur

---

<sup>192</sup> Benjamin Stora, *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*, La Découverte, Paris 1987, p. 13.

<sup>193</sup> Benjamin Stora, *ibid.*, pp. 43-46.

<sup>194</sup> Benjamin Stora, « L'Empire ottoman et la Turquie kémaliste... » in. *Cahier du GETC...op. cit.*.

engagement<sup>195</sup>. Ce sujet avait reçu une approbation après avoir été consulté au Conseil des ministres. Il avait été décidé d'affecter une part du budget du ministère des Finances et de la transférer au ministère de la Défense nationale<sup>196</sup>.

Le sacrifice qu'avaient réalisé les soldats algériens pendant la période la plus difficile de la guerre de Libération de la Turquie n'avait pas été laissée sans contrepartie par la Grande assemblée nationale de Turquie et le gouvernement. Le refus de combattre contre les unités turques était la plus grande preuve des sentiments positifs des soldats algériens envers les Turcs.

L'exode des Algériens, qui avait commencé avec l'asile d'Emir Abdulkadir dans l'Etat ottoman, s'était poursuivi à partir de 1912 avec le recrutement par la force de la France de la population algérienne dans l'armée française. Les Algériens qui s'étaient installés à Damas, province rattachée à l'Etat ottoman, avaient combattu aux côtés des Turcs lors de la Première Guerre mondiale. Après la guerre d'Indépendance de Turquie, ils avaient été installés dans des villages et des communes des provinces de Mersin et d'Adana avec ceux qui avaient rejoint le front turc. La nationalité turque leur avait été donnée et ils avaient été installés sur les terres qui leur avaient été données aux cotés de tribus mauritaniennes et libyennes<sup>197</sup>.

A l'occasion d'une interview, l'ambassadeur algérien d'Ankara, Abdelhamid Senusi Berekci, décrit les Algériens de Turquie comme suit :

*« La relation entre les deux pays est très chaleureuse et très étroite du fait qu'elle s'appuie sur une grande confiance et une compréhension héritées de l'histoire. Nous avons vécu plus de 300 ans ensemble et nous avons partagé une très grande histoire. Nous avons la même religion, les mêmes ambitions et principes. Nous nous connaissons très bien... Abdulkader a défendu l'Algérie contre les Français et a été jeté en prison en France. Après avoir été libéré, il a choisi de vivre à Bursa et mort à Damas. Certains Algériens qui l'ont accompagné vivent toujours en Turquie. Mais plus important, la population algérienne est venu en Turquie pendant la Première Guerre mondiale et la guerre d'Indépendance de la Turquie. Pendant la Première Guerre mondiale, beaucoup d'Algériens ont quitté leur pays pour venir en Turquie qui était en état de siège et en tant que combattant du jihad ils se sont battus sur différents fronts. Atatürk leur a donné plus tard la nationalité turque et des terres. »<sup>198</sup>.*

---

<sup>195</sup> Ecrit du ministère de la Défense nationale au Conseil des ministres en rapport à la réalisation d'un paiement aux Musulmans qui s'étaient rendus aux unités turques à partir des unités françaises dans le front sud. Archives d'Etat du Premier Ministre turc, doc. no : BCA 030/10, 362/3, 27/2075, le 23 mai 1921.

<sup>196</sup> Note du Conseil des ministres au ministère de la Défense nationale en rapport à l'accord donné pour la réalisation d'un paiement aux captifs musulmans. Archives d'Etat du Premier Ministre turc, fonds du 030.10, numero du lieu : 55.362.3., doc. no : 6/ 419, le 20 avril 1921.

<sup>197</sup> İbrahim Doğan, « Adana'daki Kuzey Afrika » ((L'Afrique du Nord à Adana), *Aksiyon* (la périodique hebdomadaire turque « *l'Action* »), le 25 octobre 2004.

<sup>198</sup> İpek Arıoğul, « Her Taşı Bir Tarih (Diplomat Gözüyle) » (Chacune de ses pierres est l'histoire), *Hürriyet* (le journal turc « *la Liberté* »), le 6 septembre 2005.

Atatürk, au cours de sa campagne de libération nationale à Erzurum, entrevoyait que la période de la colonisation allait un jour prendre fin, alors que les Algériens montraient leur fraternité envers les Turcs en se joignant à l'armée turque pendant la guerre d'Indépendance de la Turquie. Atatürk avait aussi présagé que la lutte des Turcs allait également servir de lumière dans la quête des Algériens.

*« Aujourd'hui, de la façon dont je vois le jour s'éclaircir, au loin, je vois également de la même façon le réveil de toutes les nations de l'Orient. Il y a beaucoup de nations frères qui ont à gagner leurs indépendances et leurs libertés. Leurs renaissances vont sans nul doute ouvrir la voie au progrès et à la prospérité. Ces nations, en dépit de toutes les forces et de tous les obstacles, seront vainqueurs et vont atteindre l'avenir qui les attend. Le colonialisme et l'impérialisme seront effacés de la surface de la Terre et à leurs places une nouvelle coopération et une nouvelle harmonie sans distinction de couleur, de religion ou de race domineront »<sup>199</sup>.*

Même si Atatürk n'avait pas vu l'accession à l'indépendance des nations auxquelles il s'était référé dans ses propos, les prévisions qui s'étaient inspirées de ses idéaux avaient continué à se réaliser même après sa mort. La guerre d'Indépendance turque qui s'était déroulée sous son commandement, avait servi d'exemple comme il l'avait dit aux nations qui vivaient sous le colonialisme. Les Etats impérialistes s'étaient heurtés face à une résistance lors de l'occupation des terres turques. Les populations vivant sous le colonialisme avaient pris exemple à cette résistance. Lors de leurs guerres face à l'impérialisme qui occupait leurs pays, la réussite turque les avait guidées.

Après que l'Algérie ait accédé à son indépendance, les journalistes algériens avaient été invités en Turquie en 1965 par le gouvernement turc. À la question : « Que pense un citoyen de la rue en Algérie de la Turquie? », les journalistes avaient donné différentes réponses intéressantes :

Une partie de la population algérienne avait répondu qu'elle était déjà turque ; d'autre part, ils avaient répondu qu'avant les Français, les Turcs avec les Algériens avaient cohabité en Algérie pendant plus de 300 ans. Certains d'entre eux avaient rappelé les points communs des deux peuples algérien et turc. Pendant l'occupation française, en Algérie, dans les écoles françaises, il était raconté que les Ottomans étaient dépassés. La France était présentée comme un libérateur. Ils transmettaient un enseignement qui dénigrait l'héritage ottoman. Notamment, ils expliquaient que le retard pris par l'Algérie était en réalité de la faute de la direction ottomane qui était grossière et archaïque. Les journalistes avaient raconté que, lorsqu'ils avaient commencé leur guerre d'Indépendance, tous les Algériens avaient dans leurs cœurs une

---

<sup>199</sup> Şevket Süreyya Aydemir, *Tek Adam Mustafa Kemal 1922–1938 (Mustafa Kemal, l'homme unique 1922-1938)*, tome : 3, İstanbul, Remzi Kitabevi, 1995, p. 418.

nostalgie profonde pour Atatürk. Ils avaient également indiqué qu'ils avaient ressenti une certaine rancœur face au manque d'intérêt de la Turquie lors des phases suivantes de la guerre d'Algérie. Les journalistes avaient également précisé que leur rancœur était en direction du gouvernement de l'époque et non pas envers la population turque, étant bien informés que la population turque soutenait leur lutte. Après qu'ils aient gagné leur indépendance, les journalistes étaient venus en Turquie où ils avaient été accueillis par la population turque, les intellectuels, les journalistes avec intérêt et chaleureusement. Ils avaient terminé l'interview en précisant qu'ils allaient partager au peuple algérien ces échanges chaleureux et l'intérêt qu'ils avaient rencontré<sup>200</sup>. Les journalistes qui visitaient la Turquie avaient indiqué, avec une expression diplomatique, que les gouvernements du Parti démocrate avaient conscience du manque d'intérêt envers l'Algérie. Ils l'avaient mis en avant dès les premières années de l'indépendance de l'Algérie. Ils avaient tout particulièrement évoqué les premières années de la République de Turquie et la période d'Atatürk. L'allocution qu'ils avaient effectuée sur les relations à venir entre l'Algérie et la Turquie, montrait qu'ils n'avaient pas réussi à oublier la rancœur d'une période de huit années de guerre d'indépendance.

Un des journalistes algériens, avait spécifié que la Turquie n'avait pas seulement servit d'exemple pour l'Algérie qu'avec sa période de lutte nationale. La Turquie, avec le système qu'elle avait mis en place, l'expérience qu'elle avait acquise et les autres évolutions qu'elle avait enregistrées après sa lutte nationale pour l'indépendance, était suivie avec enthousiasme par le peuple algérien.

Quand les événements de la guerre d'Algérie avaient débuté toute la presse turque de l'époque les avait relayés. Les journaux qui n'avaient pas leurs propres correspondants en Algérie, étaient restés en général conformes à la source de l'information dans leur façon de transmettre l'information. Ceux qui avaient participé à la lutte de Libération nationale de l'Algérie avaient été désignés par le qualificatif « résistants ». Quelques jours après le début des événements, les chroniqueurs des pages internationales des journaux turcs avaient commencé à effectuer leurs analyses. Seulement, il n'y avait pas encore la présence de réflexions sur où ces événements allaient conduire ni sur ce que la Turquie devait faire. Ces événements avaient été plus considérés comme une affaire intérieure. Il y avait l'espoir que la France allait trouver une solution à ce problème.

Dans les pages de la politique extérieure du journal pro-gouvernemental, *Zafer* (le journal turc « *La Victoire* »), les événements d'Algérie avaient été analysés d'après les informations prises dans les journaux français. Les partisans de Messali Hadj, fondateur du Parti du peuple algérien (PPA), du Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) et du Mouvement national algérien (MNA), soutenant l'indépendance de l'Algérie et qui était en

---

<sup>200</sup> Ünsal Oskay, « Cezayirli Gazeteciler Konuşuyor » (Les journalistes algériens parlent), *Hürriyet* (le quotidien turc « *la Liberté* »), le 1 janvier 1965, p. 7.

prison de surveillance depuis 1952, étaient suspectés de pouvoir débiter un soulèvement, d'après ce que relatait les analyses des journaux français. Il avait été prédit que des militants de Messali Hadj allaient se manifester dans l'action de ses activités politiques passées<sup>201</sup>.

Mücahit Topalak, le chroniqueur des affaires extérieures du journal *Zafer* (le journal turc « *La Victoire* »), avait raconté les difficultés qu'allait rencontrer la France dans ses relations avec les pays arabes et les Etats-Unis. Il avait jugé comme étant regrettable la possibilité de la France d'utiliser en Algérie sa force armée sous les ordres de l'OTAN<sup>202</sup>.

Les journalistes avaient communiqué plus d'informations en rapport avec l'Algérie. Les points de vue des chroniqueurs, avaient commencé à prendre plus de place dans les pages des journaux à partir de 1956. L'augmentation des violences liées à ces événements et le nombre important de morts algériens lors des perquisitions, avait ouvert la voie au transfert du problème sur l'Algérie aux Nations Unies. De cette façon, le problème avait commencé à être débattu plus fréquemment dans les journaux. Mais les sources d'information ne provenaient pas de leurs propres correspondants ou représentants, ils découlaient des journaux et des agences internationales publiés en France. Par exemple, une nouvelle qui apparut dans le journal *Ulus* (le journal turc « *La Nation* »), avait été traduite de façon fidèle à partir d'un article de Jean Daniel du journal *l'Express* et avait été transmis à ses lecteurs<sup>203</sup>. On pouvait rencontrer d'autres exemples similaires dans les autres journaux. Les sources d'information provenaient en général de chroniqueurs et de journalistes français.

Même s'ils prenaient leurs sources à partir de journalistes français, les journaux turcs avaient commencé à adopter une position en faveur de l'Algérie. Le journal *Ulus* avait commencé par qualifier de martyrs les morts qui survenaient lors des affrontements. Par exemple, pour la première fois apparaissait dans un journal un titre en première page comme : « *En Algérie 102 nationalistes de plus sont devenus martyrs.* »<sup>204</sup>

L'organe de presse du parti d'opposition, le CHP, était le journal *Ulus* (*La Nation*). Dans les pages de la politique extérieure du journal *Ulus* (*La Nation*), Ahmet Şükrü Esmer<sup>205</sup>, dont ses rédactions étaient régulières, s'était souvent référé au problème algérien. Les autres

---

<sup>201</sup> Mücahit Topalak, « Dış Politika : Cezayir'de » (La politique extérieure : en Algérie), *Zafer* (le journal turc « *La Victoire* »), le 08 novembre 1954, p. 1.

<sup>202</sup> Mücahit Topalak, « Dış politika: Kuzey Afrika » (La politique extérieure: l'Afrique du Nord), *Zafer* (le journal turc « *La Victoire* »), le 11 décembre 1954, p. 1.

<sup>203</sup> « Cezayir Milli Kurtuluş Cephesinin Fransızlara kurduğu tuzaklar » (Les pièges mises en place contre les Français par le Front de Libération Nationale de l'Algérie), *Ulus* (le journal turc « *La Nation* »), le 26 mai 1956, p. 4.

<sup>204</sup> « Temizleme harekâtı sonunda : Cezayir'de 102 milliyetçi daha şehit edildi » (Suite des opérations de nettoyage : en Algérie, 102 nationalistes encore sont devenus martyrs), *Ulus* (le journal turc « *la Nation* »), 13 octobre 1956, p.4.

<sup>205</sup> Voir nos notices biographiques.

chroniqueurs, Bülent Ecevit<sup>206</sup>, Yakup Kadri Karaosmanoğlu<sup>207</sup>, Hüseyin Cahit Yalçın<sup>208</sup>, aussi évoquaient dans leurs écrits les problèmes de l'Algérie et de la politique extérieure.

Le journal, reflétait les points de vue du CHP dans la politique extérieure tout comme dans les autres sujets. Il faisait aussi régulièrement de la place aux déclarations des députés du parti et de ses dirigeants.

Parmi ses rédacteurs, Bülent Ecevit fit son entrée à la Grande assemblée nationale de Turquie en 1957 en tant que député du CHP. Déjà en 1955, il écrivait que la politique extérieure suivie par le parti au pouvoir était inefficace. Face à cette inefficacité, il signalait que l'opposition restait silencieuse mais que son rôle était de critiquer. Il critiquait qu'en Turquie la politique extérieure n'était pas sujette au débat. Par conséquent il soutenait que cela était la cause de la continuité de l'inefficacité en politique extérieure<sup>209</sup>.

Le chroniqueur de la politique extérieure, Ahmet Şükrü Esmer, avait formulé en 1957 des critiques semblables à celles d'Ecevit exprimées en 1955. Toutefois, Ahmet Şükrü Esmer signalait qu'il y avait un point de vue commun entre les partis à propos des bases de la politique extérieure, même s'il y avait des désaccords entre eux<sup>210</sup>.

Le Journal *Ulus* (le journal turc « *La Nation* »), informait largement ses lecteurs sur les événements qui avaient lieu en Algérie. Il avait notamment relayé, tout comme le journal *Zafer* (le journal turc « *la Victoire* »), l'instauration par la France de visas pour les entrées et les sorties en Algérie, et avait signalé que l'objectif de la France était de couper les liens de l'Algérie avec le monde extérieur<sup>211</sup>.

Un des journalistes du même journal, Hüseyin Cahit Yalçın<sup>212</sup>, critiquait, pour sa part, la démarche commune dans les relations internationales des pays neutre, mouvement qui s'était formé après la Conférence de Bandung. Il avait souligné qu'il ne pouvait y avoir de neutralité.

---

<sup>206</sup> Voir nos notices biographiques.

<sup>207</sup> Voir nos notices biographiques.

<sup>208</sup> Voir nos notices biographiques.

<sup>209</sup> Bülent Ecevit, « Dış siyasette iktidar muhalefet » (En politique extérieure celui qui a le pouvoir c'est l'opposition), *Ulus* (le journal turc « *La Nation* »), le 20 décembre 1955, p. 3.

<sup>210</sup> Ahmet Şükrü Esmer, « Dış politika ve partiler » (La politique extérieure et les partis politiques), *Ulus* (le journal turc « *La Nation* »), le 9 décembre 1957, p. 1.

<sup>211</sup> « Cezayir'e girmek izne bağlı » (Entrer en Algérie est sous condition d'une autorisation), *Ulus* (le journal turc « *La Nation* »), le 21 mars 1956, p. 3.

<sup>212</sup> Hüseyin Cahit Yalçın (1874–1957), journaliste, homme politique, critique et traducteur. Pour plus de détails voir nos notices biographiques.

Il précisa que face à la menace communiste, rester neutre allait nuire à ces pays et qu'une telle politique allait servir le bloc communiste<sup>213</sup>.

Un des autres chroniqueurs du même journal, Yakup Kadri Karaosmanoğlu, avait examiné dans un de ses articles rédigés en 1956 les événements survenus dans le Moyen-Orient. Il s'était attardé sur la légitimité des luttes d'indépendance. Il spécifia que la Turquie devait donner son soutien à la lutte d'indépendance de l'Algérie. Il rappela que le premier pays qui avait commencé sa lutte d'indépendance était la Turquie. Il cita des extraits d'Atatürk et il exposa des convictions bien différentes de celles bien répandues des rédacteurs de cette période :

*« Regardez avec quelle éloquence Mustafa Kemal Pacha<sup>214</sup> a annoncé en 1922 au monde entier ce sentiment profond : même si nos amis ont exprimé que la lutte d'aujourd'hui de la Turquie n'appartient pas seulement à la Turquie, je ressens le besoin de le confirmer à nouveau. Si la lutte d'aujourd'hui de la Turquie était seulement pour son propre compte et sa gloire, elle pourrait être plus courte et moins sanglant et elle se terminerait plus rapidement. La Turquie montre des efforts persévérants et importants. Parce que ce qu'elle défend est la cause de tout l'Orient et jusqu'à ce qu'elle soit accomplie jusqu'à sa fin la Turquie est certaine de marcher ensemble avec les pays qui sont avec elle »<sup>215</sup>.*

Le chroniqueur, ajouta que, dix ans après qu'Atatürk ait prononcé ces paroles, il avait encore énoncé les choses suivantes en ce qui concerne les peuples qui étaient dans une lutte d'indépendance :

*« Regardez le soleil qui va maintenant naître de l'Orient. Je vois aujourd'hui le jour s'illuminer de la même façon que je vois le réveil des autres nations de l'Orient. Il y a beaucoup de peuples qui aspirent à accéder à leurs indépendances et leurs libertés. Il y a nul doute que leurs renaissances vont se réaliser envers le progrès et la prospérité. Ces peuples vont vaincre en dépit de toutes les forces et obstacles et vont atteindre l'indépendance qui les attend. Le colonialisme et l'impérialisme vont disparaître de la surface de la Terre et, à la place, une nouvelle ère d'harmonie et de coopération sans discrimination de couleur, de religion et de race dominera »<sup>216</sup>.*

---

<sup>213</sup> Hüseyin Cahit Yalçın, « Tarafsız blok » (le bloc impartial), *Ulus* (le journal turc « La Nation »), le 21 juin 1956.

<sup>214</sup> Titre donné aux fonctionnaires civils de hauts rangs et aux militaires de rang supérieur à ceux des colonels pendant la période de l'Etat ottoman et titre donné aux généraux pendant la période de début de la République de Turquie.

<sup>215</sup> Yakup Kadri Karaosmanoğlu, « Ortadoğu hikâyeleri » (Histoires du Moyen-Orient), *Ulus* (le journal turc « La Nation »), le 30 décembre 1956.

<sup>216</sup> Karaosmanoğlu, *ibid.* p. 3.

En 1957, les rédacteurs d'*Ulus* (le journal turc « *La Nation* »), avaient commencé à critiquer plus rigoureusement la politique extérieure du DP (*Demokrat Parti* « *Parti Démocrate* »). Le conflit algérien gagnant une situation plus internationale, l'intérêt des rédacteurs du journal au conflit algérien s'était accentué. Ils avaient rapporté que l'Algérie était dans une guerre de libération nationale. Ils avaient établi des similitudes avec la guerre de Libération turque. Ils avaient mis l'accent sur le fait que c'était une guerre contre le colonialisme.

Bülent Ecevit, indiqua que la Turquie devait élaborer elle-même sa politique du Moyen-Orient, qu'elle n'avait rien perdu dans les années où elle suivait une politique indépendante vis à vis des pays occidentaux et qu'au contraire elle était plus gagnante. Il ajouta que les gains moraux obtenus avec l'accession au pouvoir du Parti démocrate avaient été usés en quelques années<sup>217</sup>.

Du côté des français, les intellectuels se mobilisaient, les uns pour les libertés, les autres pour l'indépendance algérienne<sup>218</sup>. À Alger, quelques isolés prônaient le rapprochement des communautés, tels André Mandouze ou Albert Camus. Rares étaient ceux qui aidaient, clandestinement, le FLN, tels les « porteurs de valise » du réseau Jeanson<sup>219</sup>.

Quelques journaux, comme *France-Observateur*, *Témoignage chrétien* ou encore *le Monde*, bravaient la censure et les poursuites judiciaires, et dénonçaient la torture. Le syndicalisme étudiant (Union nationale des étudiants de France-UNEF) passa du refus de la guerre au soutien à l'indépendance. Une partie des syndicats ouvriers et des militants politiques de gauche, comme le Parti communiste à partir de 1956, le Parti socialiste autonome, les mendésistes, puis le Parti socialiste unifié, manifestaient contre la poursuite des combats, puis pour le soutien aux négociations. Le 8 février 1962, une manifestation fût organisée par les syndicats de gauche contre les manifestants au métro Charonne, dans le XI<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

---

<sup>217</sup> Bülent Ecevit, « Orta Doğu Çıkması » (L'impasse du Moyen-Orient), *Ulus* (le journal turc « *La Nation* »), le 5 janvier 1957, p. 3.

<sup>218</sup> Pour en savoir plus, voir l'article Manifeste des 121 en faveur de l'insoumission, septembre 1960.

<sup>219</sup> Le réseau Jeanson était un groupe de militants français, agissant sous les directives de Francis Jeanson, qui opéra en tant que groupe de soutien du FLN durant la guerre d'Algérie, principalement en collectant et en transportant fonds et faux papiers.

# La guerre d'indépendance de l'Algérie et la politique extérieure turque

Entre les dates du début du soulèvement des Algériens le 1<sup>er</sup> novembre 1954 et l'annonce officielle de l'Algérie de son indépendance le 3 juillet 1962, les relations franco-turques, que ce soit au niveau bilatéral ou que ce soit dans le cadre de l'OTAN, s'étaient poursuivies sans problème. Un an avant le début du soulèvement, le Premier ministre Adnan Menderes, visita la France en 1953. Durant son séjour, en plus des relations bilatérales, l'Indochine et l'Afrique du Nord avaient été abordées.

A cette date, des pays comme le Maroc et la Tunisie étaient engagés dans leurs luttes d'indépendance malgré qu'ils fussent liés à la France. Il fût confirmé par des déclarations officielles que les deux pays partageaient une vision commune des questions internationales. Sur proposition du gouvernement français et du ministère des Affaires étrangères, la « Légion d'honneur » et le « Grand cordon » furent attribués au Premier ministre de la Turquie, Adnan Menderes<sup>220</sup>.

Il ne fait aucun doute que, similairement aux relations sans problème de la Turquie avec les pays occidentaux, les relations avec la France furent tout autant dynamiques.

La France, face à difficultés rencontrées dans ses colonies, recherchait le soutien international dans le cadre de l'OTAN. Tout comme le soutien des pays membres de l'Organisation qu'elle avait, la France bénéficiait également de celui de la Turquie. La Turquie de la période 1950-1960 se comportait conformément aux décisions prises aux Nations Unies et entre les pays membres de l'OTAN. Elle donnait ouvertement son soutien à la France.

La Turquie voulait que les Etats-Unis remplissent le vide laissé par l'Angleterre suite à la perte de cette dernière de son influence dans le Moyen-Orient. Pour ses intérêts et plus encore pour sa compatibilité avec les intérêts américains, la Turquie montrait une certaine similitude avec la politique des Etats-Unis dans les décisions en rapport avec le Moyen-Orient. Elle s'inquiétait de voir l'Union soviétique trouver des alliés et s'infiltrer dans la région. Dans la période en question, la Turquie, qui voulait avoir le soutien d'une des deux super puissances qui avaient émergé, avait fait le choix des Etats-Unis.

---

<sup>220</sup>*Ayın Tarihi* (Revue trimestrielle publiée par le service de presse du Bureau du Premier ministre turc « *Histoire du mois* »), le 9 mars 1953.

Durant cette période, la Turquie suivait clairement une politique extérieure pro-occidentale et était un élément important du camp occidental dans la région. Dans tous les milieux internationaux elle assumait son rôle de porte-parole du camp occidental dont elle était membre ou alors elle apparaissait ainsi. Cette situation conduisit même à la détérioration de ses relations bilatérales avec les pays de la région.

Le Premier ministre Adnan Menderes, dans sa déclaration qu'il effectua à l'agence Anadolu en 1954, indiqua que les relations entre la Turquie, l'Égypte et l'Irak étaient au-delà de l'amitié et que cela n'était pas suffisant. Toutefois, il ne tourna pas le dos à son discours pro-occidental et souligna constamment la grande importance de la présence des États-Unis dans la région. Encore une fois, cette déclaration, qui fût effectuée sans faire attention à la sensibilité des pays de la région qui avaient un passé en tant que colonisé, conduisit à l'isolement de la Turquie.

Lors d'une déclaration, Menderes évoqua que les pays occidentaux devaient continuer à assurer leurs présences dans la région : « *Tant que les relations de notre région n'aient pas atteint un haut niveau de coopération étroite avec le monde libre il n'est pas possible d'être convaincu que les mesures de sécurité soient sérieuses et suffisantes.* »<sup>221</sup>.

D'après l'observation de Menderes, la raison du maintien de la paix dans la région et en Turquie était l'OTAN. Le fait que la Turquie était un membre actif de ce pacte de défense était important pour la persistance de la paix. La Turquie avait endossé son rôle d'émissaire de la paix dans la région. Cette attitude de la Turquie, perturbait l'Égypte qui était le leader naturel de la région et conduisit les deux pays à une course secrète au leadership.

La politique extérieure suivie par la Turquie, était en général conforme aux intérêts des pays qui venaient d'accéder à leurs indépendances et des pays qui poursuivaient encore leurs luttes d'indépendances dans la région du Moyen-Orient. La période en question était la période où les nations sous la direction de pays alliés à la Turquie comme la France et l'Angleterre entreprenaient une guerre d'indépendance politique. Quant à la Turquie, dans la même période, elle avait pour ambition de renforcer ses relations politiques, militaires et économiques au sein de l'alliance de l'OTAN avec des pays comme l'Angleterre et la France. La Turquie n'avait

---

<sup>221</sup> *Ayn Tarihi* (Revue trimestrielle publiée par le service de presse du Bureau du Premier ministre turc « *Histoire du mois* »), le 28 décembre 1954.

aucun objectif quelconque face à ces anciennes nations colonisées qui luttèrent pour leurs indépendances. Toutefois, la Turquie était en situation d'associée économique, politique et militaire avec les anciens pays colonisateurs contre lesquels les ex-pays colonisés avaient lutté pour leurs indépendances. En conséquence, la Turquie suivait une politique aveugle et pro-occidentale sans faire attention au passé de ces pays anciennement colonisés. Par exemple, l'origine des difficultés rencontrées avec l'Égypte qui était un pays influent de la région était due au soutien de la Turquie à la politique de la France et de l'Angleterre dans la région. Indirectement, la Turquie avec sa proximité avec l'Occident mettait mal à l'aise l'Égypte qui était un ancien pays colonisé par l'Angleterre. De plus, la Turquie était entrée dans une course secrète au leadership dans la région avec l'Égypte.

A côté de cela, le changement de régime en Irak et le fait que la Syrie suivait une politique plus proche de l'Égypte, les deux pays étant des partenaires de la Turquie dans le Pacte de Bagdad, avaient renforcé l'isolement de la Turquie dans la région. De plus, la reconnaissance par la Turquie tout de suite après sa création d'Israël et le développement de relations diplomatiques avec cette dernière avaient beaucoup irrité les pays arabes et étaient à l'origine des problèmes rencontrés avec ces derniers.

Au lieu de voir se réaliser l'objectif du gouvernement d'Adnan Menderes d'en faire le leader de la région, la Turquie s'était davantage isolée dans cette zone géographique. Pour les raisons énumérées précédemment un courant de nationalisme arabe commençait à naître dans la région. L'antagonisme turque qui était issu de l'antagonisme des pays occidentaux, avait nourri le nationalisme arabe.

À la Conférence de Bandung, alors que l'Algérie fût acceptée entre les nations qui luttèrent pour leurs indépendances à l'aide d'un représentant<sup>222</sup>, la Turquie donnait l'image d'un porte-parole de l'OTAN. Tout en étant d'accord avec les décisions prises dans le sens des conseils des dirigeants des gouvernements coloniaux, dans la déclaration effectuée par Fatin Rüstü Zorlu, le représentant de la Turquie, ce dernier considérait le risque du communisme comme une menace d'un gouvernement colonial et déclara que le véritable colonialisme était le communisme.

---

<sup>222</sup> Bertrand Le Gendre, « Les Fruits amers de Bandung », *Le Monde*, le 14 Avril, 2005. Le représentant du Front de Libération National à la Conférence de Bandung est Hocine Aït Ahmed. Sur le personnage d'Aït-Ahmed voir H. Sadi, « Aït-Ahmed Hocine », *Encyclopédie berbère*, in. Gabriel Camps (dir.), *III Ahaggar – Aï ben Ghaniya*, Aix-en-Provence, Edisud, 1986, pp. 384-385.

À la conférence, les représentants de l'Irak et du Yémen qui se penchèrent au problème de l'Afrique du Nord, voulaient que l'indépendance soit accordée à l'Algérie, au Maroc et à la Tunisie<sup>223</sup>.

Entre les représentants des pays qui s'étaient réunis à Bandung, un débat apparut sur la définition même du colonialisme. Alors que les représentants étaient d'accord pour que les anciennes colonies soient supprimées, le représentant de Ceylan accusa l'Union soviétique d'avoir un comportement impérialiste en Europe de l'Est. Ceylan souligna également que cette situation signifiait qu'il s'agissait de colonialisme. Ce pays fût le seul à avancer des observations similaires aux thèses de la Turquie<sup>224</sup>.

Dans le discours qu'effectua Fatin Rüştü Zorlu, le chef de la délégation turque, ce dernier déclara qu'il fallait refuser le colonialisme. Toutefois, d'après le ministre, en refusant le colonialisme du passé il ne fallait pas tomber dans le risque du nouveau colonialisme. Sans donner de nom, il critiqua la Chine et l'Union soviétique. Il prévint que le risque communiste menaçait le Moyen-Orient et les autres pays d'Asie qui venaient d'accéder à leurs indépendances. Il donna comme exemple les grandes pressions exercées sur la Turquie par la Russie après la Seconde Guerre mondiale. Il mit l'accent sur le fait que la nation turque avait fait face à elle seule face à cette menace. Il proposa que les pays défendant la liberté collaborent entre elles pour renforcer la paix et la sécurité. Il exprima que le Pacte Atlantique fût fondé pour protéger la paix et la liberté<sup>225</sup>.

Le 1<sup>er</sup> novembre 1954, quand le soulèvement pour l'indépendance commença en Algérie, aucune déclaration ne fût effectuée par le gouvernement turc. Le gouvernement turc, dans ses déclarations sur les problèmes rencontrés entre la France et les autres pays d'Afrique, le Maroc et la Tunisie, souhaitait à la France de trouver une solution pacifique au problème.

Quant aux critiques dans la presse turque, elles avaient commencé à faire l'objet de débats par les rédacteurs en politique extérieure et au fur et à mesure que le soulèvement algérien augmentait en violence. Les événements qui étaient apparus au cours des premières années du soulèvement avaient été communiqués sous forme d'information. L'information de

---

<sup>223</sup> « Konferans dün açıldı » (La Conférence s'est ouverte hier), *Zafer* (le journal turc « *La Victoire* »), le 16 avril 1955, p. 3.

<sup>224</sup> Mücahit Topalak, « Hangisi » (Lequel), *Zafer* (le journal turc « *La Victoire* »), le 20 avril 1955, p. 1.

<sup>225</sup> « Fatin Rüştü Zorlu Konferansta Alınan Kararların Tahakkuku Ümidini İzhar Etti » (Fatin Rüştü Zorlu a affiché son espoir de la réalisation de la décision prise à la Conférence), *Zafer* (le journal turc « *La Victoire* »), le 26 avril 1955, p. 1.

*Zafer* (le journal turc « *La Victoire* ») sur le troisième jour du soulèvement fût relatée comme suit :

« *En Algérie le mouvement de terreur augmente. Le nombre de morts dans les affrontements entre les soldats français et les nationalistes algériens a augmenté à 21. En Algérie, les troubles continuent. Des affrontements entre les nationalistes algériens et les soldats français ont lieu. Dans les affrontements qui se sont produits jusqu'à maintenant les morts sont au nombre de 21. Il y a beaucoup de blessés. Le préfet public français a demandé hier à la France des forces en renfort pour maîtriser la situation. Quant aux nationalistes algériens, ils continuent leurs activités sans interruption. Dans les jours prochains, il est attendu d'un mauvais œil absolu qu'à cet endroit des événements considérables vont se produire.* »<sup>226</sup>.

Plus tard, les informations sur l'Algérie avaient commencé à être données de façon plus détaillée. Par exemple, le porte-parole de l'opposition, *Ulus* (le journal turc « *La Nation* »), publia l'information que les représentants du Front de libération nationale de l'Algérie étaient venus en Turquie en Octobre 1956 pour réaliser des entrevues. *Ulus* donna l'information que les entrevues n'avaient pas été répercutées dans la presse et que les représentants algériens avaient laissé un message respectivement au Premier ministre et au Président de la Grande assemblée nationale de Turquie. Dans cette information, les intentions des représentants étaient énumérées de cette façon : mettre au courant les autorités turques des tristes événements qui s'étaient produits en Algérie ; laisser aux autorités turques avec des messages et des documents importants prouvant les pratiques injustes appliquées par la France ; faire part aux membres de la Grande assemblée nationale de Turquie de leurs messages<sup>227</sup>.

Un an après, en octobre 1957, Ahmed Francis, le chef du Comité de libération nationale de l'Algérie, et son adjoint Giovande, avaient à nouveau rendu une visite à Ankara. Dans la déclaration qu'il avait faite aux journaux, Ahmet Francis avait rappelé la guerre de libération qu'avait livrée la Turquie. Le représentant algérien, avait exprimé que dans leur lutte ils prenaient en exemple la guerre de libération qu'avait livrée la Turquie contre les forces colonisatrices occidentales. Il critiqua de manière implicite le silence du gouvernement de la Turquie face à leur lutte. Le représentant, évoqua dans une déclaration qu'il était au courant du

---

<sup>226</sup> « Cezayir'de tedhiş hareketi büyüyor » (En Algérie le mouvement de terreur s'amplifie), *Zafer* (le journal turc « *La Victoire* »), le 3 novembre 1954, p. 5.

<sup>227</sup> « Cezayir Milli Kurtuluş Cephesi temsilcileri dün şehrimize geldi » Les représentants du Front de Libération Nationale de l'Algérie sont arrivés hier dans notre ville), *Ulus* (le journal turc « *la Nation* »), le 28 octobre 1956. Il n'y a pas eu de déclaration de la part du gouvernement en rapport avec la visite.

soutien de la presse turque et de l'opinion publique turque à leur lutte. Il n'évoqua pas le gouvernement turc de cette période et ce n'était pas un oubli. Le fait qu'il n'ait pas trouvé un interlocuteur du gouvernement avec qui s'entretenir expliquait en partie son silence dans sa déclaration à propos de cette instance<sup>228</sup>.

Concernant les contacts réalisés en Turquie par la délégation algérienne, Feridun Bellisar, un des rédacteurs du journal *Hürriyet* (le journal turc « *La Liberté* »), avait fait une analyse. D'après le rédacteur, la délégation algérienne était venue en Turquie pour demander de l'aide. Les autorités turques avaient donné comme message qu'il était encore trop tôt pour faire de la médiation. Le rédacteur, dans son même article, résuma la politique algérienne de la Turquie de la façon suivante :

*« ...1957, dans sa réunion de février (l'Assemblée générale des Nations Unies) le représentant de la Turquie, après avoir rappelé les liens profonds entre l'Algérie et nous, a soutenu le principe que les nations soient maîtres de leurs destins mais que la question algérienne devait être résolue entre la France et l'Algérie et non pas à l'Assemblée générale des Nations Unies. Plus tard, à la Grande assemblée nationale de Turquie, un député a soumis une motion orale pour savoir si le gouvernement a fait preuve d'une initiative à propos de l'Algérie avec la France au sein des Nations Unies et aussi pour savoir si le Croissant-Rouge turc allait apporter de l'aide aux combattants algériens de la liberté, aux captifs et aux blessés. Cette motion orale est restée sans réponse jusqu'à aujourd'hui. »<sup>229</sup>.*

Comme on le voit, la participation de la Turquie à cette alliance était déterminante dans ses prises de décisions au niveau de sa politique extérieure. Malgré qu'elle figurait d'exemple avec sa guerre de Libération aux autres pays opprimés, elle n'avait pas pu sortir du cadre de la politique suivie par l'Alliance à laquelle elle était rattachée, ce qui provoqua une désillusion des pays qui la prenaient en exemple. Dans la déclaration du représentant de la Turquie, ce dernier analysait ce problème comme une affaire interne à la France, ce qui était en réalité le discours des gouvernements français de cette période. Il semblait donc que la Turquie, sans

---

<sup>228</sup> « Cezayirli iki lider dün geldi » (Les deux Leaders algériens sont arrivés hier), *Zafer* (le journal turc « *La Victoire* »), le 2 juin 1957, p. 5.

<sup>229</sup> Feridun Bellisar, « Cezayir ve Fransa » (L'Algérie et la France), *Hürriyet* (le journal turc « *La Liberté* »), 17 juin 1957, p. 2. Il a publié le vote effectué aux Nations-Unies en février 1957 en utilisant le titre suivant : « Cezayir'e istiklal yok » (Il n'y a pas d'indépendance pour l'Algérie). Il a été refusé avec 34 voix contre et 33 voix pour. L'Assemblée générale a refusé la proposition de 18 pays avec une seule voix de différence. Dans ce vote la Turquie est restée neutre. « Cezayir'e istiklal yok » (Il n'y a pas d'indépendance pour l'Algérie), *Tan* (le journal turc « *Le Crépuscule* »), le 14 février 1957, p. 1.

prêter une oreille à son opinion publique, analysait cet événement dans le cadre des politiques de sécurité internationales d'une manière superficielle.

La France s'opposait à ce que le problème algérien soit présenté aux Nations Unies et considérait cette initiative comme une intervention dans ses affaires internes. En un sens, la Turquie soutenait, au travers de son représentant à cette date, la politique algérienne qu'appliquait la France<sup>230</sup>.

Au mois de septembre de la même année, Maurice Faure, l'adjoint du ministre des Affaires étrangères de la France, avait rendu une visite en Turquie où il s'était entretenu avec le Premier ministre Adnan Menderes et le Président de la République Celal Bayar. La veille, il eut une longue entrevue avec Fatin Rüştü Zorlu, le ministre des Affaires extérieures. Faure, dans un communiqué de presse, annonça qu'ils avaient traité du Moyen-Orient, de la question algérienne et des relations commerciales bilatérales entre la France et la Turquie. Il déclara également qu'il avait informé le Premier ministre, Adnan Menderes, du point de vue de la France sur la question algérienne<sup>231</sup>.

Dans une déclaration qu'il réalisa au cours d'un communiqué de presse en 1957, le Premier ministre, Adnan Menderes, aborda la question algérienne : « *Les événements qui se poursuivent en Algérie nous font mal au cœur sans nul doute. En raison de notre attachement aux Arabes et naturellement de notre réelle sympathie à leur lutte d'indépendance, nous espérons et nous souhaitons que le cas de l'Algérie ait trouvé une solution juste sans aller dans l'excès et dans les meilleurs temps. Concernant ce sujet, s'il incombe un rôle à la Turquie nous sommes prêts à l'exercer* »<sup>232</sup>. Toutefois, Menderes n'avait pas pu convertir sa déception qu'il avait exprimée à titre personnel dans cette déclaration en politique du gouvernement en tant que Premier ministre. Il poursuivait son silence dans le sens de la politique de la France.

---

<sup>230</sup> La solution que la France a recherchée pour la question algérienne a été de réprimer les événements violents et poursuivre sa domination en Algérie. Dans la déclaration effectuée aux Nations-Unies par le représentant de la Turquie, il n'a pas été demandé à la France d'accepter l'indépendance de l'Algérie. Alors que tous les pays souhaitaient trouver une solution au conflit, les pays du groupe Afrique-Asie ont stipulé d'accorder l'indépendance à l'Algérie, les représentant des pays liés à l'Otan ont exprimé le souhait de la France à trouver une solution au problème.

<sup>231</sup> « Bayar ve Menderes fransız hariciye vekil yardımcısını dün kabul etti » (Bayar et Menderes ont reçu hier le ministre français adjoint des Affaires extérieures), *Hürriyet* (le journal turc « *La Liberté* »), le 17 septembre 1957, p. 3.

<sup>232</sup> « Başvekilimizin basın toplantısı » (Le communiqué de presse de notre Premier ministre), *Zafer* (le journal turc « *La victoire* »), le 8 février 1957, pp. 1-5. Voir « Adnan Menderes dış politikamızı etrafıca anlattı » (Adnan Menderes a raconté en détail notre politique extérieure), *Tan* (le journal turc « *Le Crépuscule* »), le 8 février 1957, p. 1. Menderes basın toplantısında, « *Cezayir meselesinin bir an evvel neticelendirilmesini istiyoruz. Türkiye'ye rol düşerse bunu yapmaya hazırız* » dedi. (Dans le communiqué de presse, Menderes a dit que la Turquie voulait que la question algérienne se règle au plus tôt et qu'elle était prête à assumer un rôle qui lui incomberait.)

Un an après, à la réunion du Conseil des ministres du Pacte de Bagdad qui s'était tenu à Ankara, le Premier ministre de l'Iran, Dr. Manucehr Eqbal, et le représentant du Pakistan, İkbâl, évoquèrent aussi le problème algérien dans leurs discours. Le Premier ministre de l'Iran, dans la réunion qu'ils avaient effectuée à Karachi, dit que la France devait se soumettre à la Charte des Nations-Unies et qu'elle devait reconnaître l'indépendance et la liberté, qui étaient les droits du peuple algérien. Il dit qu'ils espéraient qu'ils trouvent une voie pour mettre fin au massacre qu'ils avaient engagé en Algérie. Dans la suite de son discours, il rappela que la guerre pour la liberté, qui entamait sa quatrième année, se poursuivait. Il ajouta qu'un Etat membre des Nations Unies, ignorait la lutte pour la liberté des Algériens sans accorder la moindre importance aux lois de cette organisation<sup>233</sup>.

Le représentant du Pakistan, quant à lui, indiqua que les peuples et les dirigeants des pays membres du Pacte de Bagdad étaient inquiets de la guerre d'indépendance de l'Algérie. Ils formulèrent que des entrevues devaient commencer entre les représentants algériens et le gouvernement de la France et qu'ils devaient trouver une solution amicale<sup>234</sup>.

Le Premier ministre de la Turquie, Adnan Menderes, n'évoqua pas la question algérienne dans son allocution.

Un mois après la réunion, le ministre des Affaires extérieures de la Turquie, Fatin Rüştü Zorlu, dans son discours à la Grande assemblée nationale de Turquie, exprima que les relations du Maroc, de la Tunisie, et de la Turquie se développaient dans une atmosphère amicale et fraternelle et qu'ils éprouvaient de la tristesse sur le conflit armé qui s'était produit entre la Tunisie et la France. Dans la suite de son discours, il indiqua qu'ils croyaient qu'une solution pacifique allait être trouvée entre le peuple frère tunisien et la France alliée de la Turquie. Dans son élocution, il consacra également un mot sur le conflit algérien : « *Encore une fois, à cette occasion, je veux évoquer que nous souhaitons de tout cœur une situation pacifique à la question algérienne.* »<sup>235</sup>.

Quant au discours qu'il effectua en septembre 1957 à l'Assemblée générale des Nations Unies, Fatin Rüştü Zorlu exprima le point de vue du gouvernement turc de la façon suivante :

---

<sup>233</sup> « Bağdat Paktı vekiller Konseyi toplandı » (Le Conseil des ministres du Pacte de Bagdad s'est réuni), *Zafer* (le journal turc « *La Victoire* »), le 26 janvier 1958, p. 1.

<sup>234</sup> Suite de la même information.

<sup>235</sup> « Fatin Rüştü Zorlu'nun açıklaması » (L'Explication de Fatin Rüştü Zorlu), *Zafer* (le journal turc « *La Victoire* »), le 26 février 1958, p. 5.

« *Concernant la question algérienne, dans ce pays accablé de douleurs, à ce moment où la souffrance est devenue un jugement ou une ordonnance, nous ressentons une profonde tristesse en constatant que nous ne sommes pas fructueux en ce qui concerne la recherche d'une solution proche de l'équité. Avant que cette orientation ne prenne un état encore plus grave il est nécessaire d'encourager tout effort qui conduira au compromis.* »<sup>236</sup>

Dans les déclarations des membres du gouvernement turc qui comprenaient de bonnes intentions et de souhaits, nous remarquons qu'ils ressentaient de la tristesse face aux souffrances du peuple algérien qui était considéré comme un peuple frère. Mais à cette même date aux Nations-Unies, ils avaient ouvertement soutenu la France et avaient voté contre les décisions contraires aux intérêts français en rapport avec les votes concernant l'Algérie.

Au début du mois de janvier 1959, à la Grande assemblée nationale de Turquie, dans son discours effectué en rapport à la politique extérieure, Fatin Rüştü Zorlu avait aussi fait part de son point de vue par rapport à l'Algérie et avait reformulé les mêmes souhaits à l'encontre de ce pays. Il s'était contenté d'exprimer que la Turquie souhaitait constamment que ses frères arabes d'Afrique du Nord acquièrent leurs indépendances. Il ajouta que le problème algérien était complexe. Il souhaita qu'une solution soit trouvée par la voie de rencontres amicales entre l'Algérie frère et la France alliée de la Turquie<sup>237</sup>.

La déclaration du ministre turc des Affaires extérieures avait mis en évidence l'incertitude de la politique suivie par le gouvernement pour l'Algérie. En 1959, le mouvement d'indépendance de l'Algérie avait désormais atteint un stade plus avancé. L'opinion publique internationale augmentait ses pressions dans la voie de l'accès à l'indépendance de l'Algérie alors que le gouvernement turc poursuivait sa position ambiguë.

L'attitude incertaine des gouvernements de Menderes continuait tout au long de leur gouvernance au pouvoir. Le premier soutien officiel à la guerre d'indépendance de l'Algérie qui sera donné par un gouvernement turc sera manifesté seulement après l'intervention militaire du 27 mai 1960 en Turquie.

---

<sup>236</sup> « Zorlu politikamızı izah etti » (Zorlu a expliqué notre politique), *Zafer* (le journal turc « *La Victoire* »), le 26 septembre 1958, p. 5.

<sup>237</sup> « Mecliste Fatin Rüştü Zorlu'nun açıklaması » (L'Explication de Fatin Rüştü Zorlu à l'Assemblée), *Zafer* (le journal turc « *La Victoire* »), le 3 janvier 1959, p. 5.

Cette politique indécise suivie par le gouvernement, commençait à attirer l'opposition de certains députés à la Grande assemblée nationale de la Turquie. Les réactions commençaient à venir personnellement des députés du Parti démocrate. Le député du Parti démocrate de Konya, Abdurrahman Fahri Ağaoğlu, divulgua aux lecteurs de la revue *Büyük Doğu* que lors des négociations du budget de 1959 il prépara un discours mais qu'il n'avait pas pu le prononcer parce que les conversations avaient été jugées suffisantes sur le sujet en question. Il indiqua qu'il avait jugé bon de publier dans la même revue le texte du discours qu'il avait préparé<sup>238</sup>.

Dans son écrit, Ağaoğlu releva que depuis que le Parti démocrate était venu au pouvoir les relations avec les pays arabes n'avaient pas pu se développer au niveau souhaité. Il indiqua que dans les sujets auxquels les Arabes étaient sensibles il y avait soit une indifférence soit des actions qui leurs étaient défavorables. Il critiqua les relations en l'état du gouvernement avec les pays arabes. Il raconta, qu'en étant en contradiction dans différents sujets avec l'Égypte, il y avait d'inutiles frictions. Il souligna que dans la cause de « l'Union arabe », le gouvernement n'avait pas pu voir que l'Égypte en était le centre. Il ajouta que dans d'autres sortes d'entreprises, tout comme pour le Pacte de Bagdad, le gouvernement était dans l'échec.

Dans la suite de son écrit, après avoir raconté l'occupation de l'Algérie par la France et la lutte du peuple algérien, il fit des recommandations au gouvernement sur la politique algérienne. Ces recommandations figuraient comme des propositions radicales. Il caractérisa les événements sur l'Algérie comme étant une tragédie. Il préconisa, qu'en suivant une politique plus efficace, il fallait avertir la France pour qu'elle applique les clauses acceptées par l'Accord des Nations-Unies qu'elle violait. Il préconisa également que, si nécessaire, il fallait aussi penser à couper les relations avec la France.

Dans les derniers mois d'exercice du pouvoir du Parti démocrate, le député du parti et le président du groupe d'amitié franco-turc, le député de Nevşehir, Münip Hayri Ürgüplü, démissionna de son poste de président. Dans le communiqué de presse qu'il effectua, il déclara qu'il ne validait pas la politique algérienne de la France, que cette dernière agissait contrairement aux droits de l'homme et qu'il démissionnait pour cette raison<sup>239</sup>.

---

<sup>238</sup> Abdurrahman Fahri Ağaoğlu, « Cezayir faciası ve politikamız » (La Tragédie de l'Algérie et notre Politique), *Büyük Doğu* (la revue turque « *Le Grand Orient* »), le 18 juillet 1959. p. 3.

<sup>239</sup> « Cezayir işi bir istifaya sebep Oldu » (L'Affaire algérienne a causé une démission), *Hürriyet* (le journal turc « *La Liberté* »), le 17 mars 1960, p. 4.

Après la décomposition du groupe d'amitié franco-turc, les députés du Parti démocrate fondèrent le groupe « Turquie-Etats islamiques d'Afrique » à la Grande assemblée nationale de Turquie. Leur premier objectif fût de soutenir l'Algérie. Ils tentèrent également d'établir des relations avec les autres pays d'Afrique du Nord, le Maroc et la Tunisie. Ce fût le député de Konya, Abdurrahman Fahri Ağaoğlu, qui fût président de ce groupe d'amitié. Les députés Rıza Topçuoğlu (Erzurum), Gıyasettin Emde ((Muş), M. Eyuboğlu (Erzurum), Sait Köker (Bingöl), Mustafa Runyun (Konya), Gazi Yiğitbaşı (Afyon), Fetullah Taşkesenlioğlu (Erzurum) ou encore Hulki Köymen (Konya) avaient rejoint le groupe<sup>240</sup>.

La lutte d'indépendance de l'Algérie, commença la quatrième année d'exercice du pouvoir du Parti démocrate. À partir du début des événements en Algérie, de 1954 jusqu'à ce que le problème fût amené à l'Assemblée générale des Nations-Unies, il n'y avait pas eu une quelconque déclaration de la part des autorités du gouvernement et de l'Etat turc. Le groupe d'amitié franco-turc avait été mis en place en 1953 à la Grande assemblée nationale de Turquie lors de la visite de la délégation du Parlement français en Turquie. Des relations économiques et culturelles furent développées dans plusieurs domaines avec la France et également au sein de leur alliance à l'OTAN.

Les gouvernements d'Adnan Menderes avaient provoqué des contradictions dans les intérêts des pays de la région du Moyen-Orient et en particulier dans les événements qui surgissaient dans le monde arabe depuis que la Turquie essayait de suivre une politique extérieure parallèle aux autres nations membres de l'OTAN et depuis son entrée au sein de l'OTAN. La crise de Suez vécu entre l'Egypte d'un côté et l'Angleterre et la France de l'autre côté et le fait que l'Angleterre soit un membre du Pacte de Bagdad avaient conduit à la détérioration des relations entre la Turquie et une partie des pays arabes. La tension avec l'Egypte sous le leadership de Cemal Abdünnasır avait atteint un plus haut niveau de crise de confiance avec la reconnaissance d'Israël par la Turquie.

Le ministre des Affaires extérieures, Fatin Rüştü Zorlu, dans les discussions à la Grande assemblée nationale de Turquie, analysa les événements survenus au Liban, l'envoi de soldats au Liban par les Etats-Unis et la politique du Moyen-Orient de la Turquie. Il exprima qu'au Moyen-Orient, alors que les Etats arabes venaient d'acquérir leurs indépendances et qu'ils n'avaient pas encore solidifié leurs structures nationales, le communisme essayait de s'infiltrer

---

<sup>240</sup> « Türkiye-Afrika İslam devletleri dostluk grubu » (Groupe d'amis des Etats islamiques d'Afrique-Turquie) *Sebilürreşad* (la revue turque « *La Juste Voix* »), vol. XIII, no : 304, 1960, pp. 54-55.

petit à petit dans ces pays. Quant à son évaluation du nationalisme arabe, il souligna qu'au Moyen-Orient il y avait aussi des peuples qui n'étaient pas arabes. Il indiqua que le nationalisme arabe allait être abordé avec de la sympathie dans la mesure où les autres peuples de cette zone ne rencontraient aucun préjudice. Il scanda que les Arabes et les Turcs étaient des frères. Il indiqua clairement que l'objectif premier de la politique extérieure turque était d'empêcher le communisme de s'infiltrer dans le Moyen-Orient. Pour cette raison, il expliqua qu'ils avaient toujours soutenu les politiques de l'Angleterre et des Etats-Unis dans le Moyen-Orient.

Il défendit qu'en plus du Moyen-Orient, les Etats-Unis avaient pour mission d'assurer la paix et la prospérité dans tout le monde. Il exprima que la Turquie aussi contribuait à cette mission des Etats-Unis. Il déclara que les petits Etats de la région n'arrivaient pas à s'opposer seuls face aux infiltrations et aux provocations communistes. Il défendit aussi que l'Angleterre et les Etats-Unis accouraient pour aider ces Etats. Il ajouta que, dans ce mouvement de paix pour un monde libre, la Turquie ne pouvait pas rester indifférente face à la menace communiste et qu'elle était, dans la région, le représentant et le plus grand partenaire du monde libre<sup>241</sup>.

Le pays auquel Fatin Rüştü Zorlu faisait référence était le Liban. La Turquie apporta son soutien aux Etats-Unis en permettant à ces derniers d'utiliser son port et ses aéroports pour son débarquement militaire au Liban.

Dans la conduite de sa politique du Moyen-Orient, la collaboration avec Nuri Sait Pasa, qui était à la direction de l'Irak, et Chamille Chamoun<sup>242</sup> au Liban et le fait que ces directions furent liquidées avaient engendré l'échec de la politique des gouvernements de Menderes. Négliger le leader de l'Egypte, Nasser, et même provoquer d'inutiles polémiques avec ce pays avaient entraîné des difficultés en politique extérieure<sup>243</sup>.

En même temps, le mouvement de non-alignement était en train de se développer peu à peu. Les pays importants de ce mouvement comme la Chine, l'Egypte, l'Inde, ou encore la Yougoslavie ne parvenaient pas suffisamment à développer des collaborations avec la Turquie en politique extérieure et avait entraîné des complications dans les gouvernements de Menderes dans ce domaine. D'autres parts, comme pour le problème de Chypre, cela avait été en défaveur de la Turquie dans les problèmes de politique extérieure qu'elle allait rencontrer plus tard.

---

<sup>241</sup> *Bulletins officiels de la Grande Assemblée nationale de Turquie*, déclarations au sujet des relations extérieures de Fatin Rüştü Zorlu, le ministre des Affaires extérieures, vol.1, pp. 832-834, le 21 août 1958.

<sup>242</sup> Pour une analyse plus détaillée voir İrfan C. Acar, *Lübnan Bunalımı ve Filistin Sorunu (La Dépression libanaise et la Question palestinienne)*, Ankara, éditions Türk Tarih Kurumu, 1989, p. 35-38

<sup>243</sup> Ercüment Yavuzalp, *Menderes'le Anılar (Mémoires sur Menderes)*, Ankara, éditions Bilgi, 1991, p. 73.

# L'approche des partis politiques turcs de l'opposition au mouvement d'indépendance de l'Algérie

À la date de début de la guerre d'indépendance de l'Algérie, trois autres partis étaient représentés hors du pouvoir à la Grande assemblée nationale de la Turquie. Ces trois partis politiques étaient le premier parti de l'opposition, le Parti républicain du peuple (*Cumhuriyet Halk Partisi-CHP*), le Parti national républicain (*Cumhuriyetçi Millet Partisi-CMP*) et le Parti de la liberté (*Hürriyet Partisi-HP*). Malgré la présence des trois autres partis d'opposition, il n'y avait la majorité pouvant influencer les décisions du parti au pouvoir.

D'autres parts, les autres partis à l'Assemblée en dehors du parti au pouvoir, n'avaient pas beaucoup exprimé leurs points de vue concernant la guerre d'indépendance de l'Algérie. Cela pouvait s'expliquer par le grand volume qu'occupait la politique intérieure. On a observé que ce furent surtout les sujets en rapport avec la politique intérieure qui se discutaient avec beaucoup de polémiques et de disputes. Alors qu'au sujet de la politique extérieure, il y avait une impression qu'une position au-delà des partis était exposée et que les sujets étaient décidés par le gouvernement avant qu'ils ne soient ouverts au débat.

Les critiques venant des partis d'opposition en rapport avec la politique extérieure, sans toucher aux lignes fondamentales de la politique extérieure suivie, étaient dirigées contre la position des membres du gouvernement. En 1956, Ahmet Bilgin, le porte-parole du Parti national républicain, indiqua qu'il y avait un consensus entre son parti et le parti au pouvoir du point de vue de la politique extérieure. Il formula seulement quelques mises en garde pour que le gouvernement suive une politique plus prudente au sujet de Chypre<sup>244</sup>.

Ziyad Ebuzyia, le porte-parole du Parti de la liberté critiqua la position du gouvernement à la Conférence de Bandung. Il souligna que les peuples des états qui participaient à la Conférence de Bandung étaient musulmans et qu'il y avait des attentes de la Turquie qui était un pays à majorité musulmane. Tandis que le représentant du gouvernement turc, Fatin Rüştü Zorlu, par rapport à Ebuzyia, effectuait la défense des pays colonialistes et impérialistes. Et il indiqua que cela créait une impression au préjudice de la Turquie. Dans la suite de ses critiques, il défendit que Zorlu soutenait l'impérialisme français contre les combattants de la liberté en Afrique du Nord. Il rappela que Zorlu était allé aux Etats-Unis pour

---

<sup>244</sup> « Dış politika tenkit edildi » (La Politique extérieure a été critiquée), *Ulus* (le journal turc « La Nation »), le 26 février 1956, p. 4.

demander un crédit tout de suite après cette conférence. Il soutint que la position pro-occidentale soutenue à la Conférence de Bandung par Zorlu, qui était revenu des Etats-Unis sans rien concrétiser et les mains vides, ne portait pas ses fruits<sup>245</sup>.

Ismet İnönü, le leader du Parti républicain du peuple (*CHP*), le principal parti d'opposition, dans son discours effectuée le 22 mars 1956 à l'Assemblée, exprima implicitement qu'il validait les grandes lignes de la politique extérieure exécutée par le gouvernement du Parti démocrate. Il insista sur le fait que la Turquie était attachée à la Charte des Nations Unies et qu'elle était limitée aux fonctions de l'OTAN pour le système de défense régionale.

Inönü rappela qu'il était important pour la Turquie que l'OTAN fonctionne bien et qu'elle soit puissante. D'après le leader de l'opposition, la Turquie, dans une démarche démocratique d'un pays membre du Conseil de l'Europe, devait poursuivre ses relations avec les Etats européens. Il pensait qu'il fallait agir sans se laisser prendre, irrévocablement, dans l'ostentation et la provocation dans les périodes de dépression<sup>246</sup>.

Turgut Göle, le porte-parole du CHP, dans son discours sur la politique extérieure effectuée à la Grande assemblée nationale de Turquie un an après, en 1957, donna des indices sur le point de vue du CHP sur la question algérienne :

*« Les Nations-Unies empêchent les conflits en prenant des décisions comme ajourner en partie ou temporairement les événements dont les conclusions n'ont pas encore été déterminées. Les décisions d'ajournement concernent les affaires sur l'Algérie et sur Chypre. Ces décisions, d'une manière pratiques, ont été certainement utiles. La question du Moyen-Orient, de par sa nature, nous concerne de près. Je suis dans la conviction qu'à ce sujet nous devons nous abstenir de tout autre comportement que celui de faciliter les recours des grands pays des Nations Unies et desquels nous sommes alliés comme l'Angleterre et les Etats-Unis »*<sup>247</sup>.

---

<sup>245</sup> Suite de la même information dans *Ulus* (le journal turc « *La Nation* »), le 26 février 1956.

<sup>246</sup> « İsmet İnönü'nün Meclis konuşması » (Discours à l'Assemblée d'Ismet İnönü), *Ulus* (le journal turc « *La Nation* »), le 22 mars 1956, p. 4.

<sup>247</sup> « Millet Meclisinde CHP adına Turgut Göle'nin yaptığı dış politika konuşması » (Discours de politique extérieure effectué à l'Assemblée nationale par Turgut Göle au nom du CHP), *Ulus* (le journal turc « *La Nation* »), le 27 février 1957, p. 4.

Le discours du porte-parole du CHP était une sorte d'approbation de la politique extérieure suivie par le gouvernement. L'obligation d'agir en fonction de la politique des grands pays au Moyen-Orient, conduisit à voter neutre ou contre dans le vote sur la possibilité de mettre à l'ordre du jour la question algérienne à l'Assemblée générale des Nations Unies à cette période. L'Angleterre vota contre et les Etats-Unis votèrent neutre. Le vote de la Turquie, qui était alliée de la France et qui vota neutre, n'était pas contraire aux idées adoptées par la politique extérieure du CHP.

## **L'intervention militaire du 27 mai et la politique suivie face au mouvement d'indépendance de l'Algérie**

### **Les raisons de l'intervention militaire du 27 mai**

Le Parti démocrate (*Demokrat Parti-DP*) était venu au pouvoir sous la présidence d'Adnan Menderes lors des élections du 14 mai 1950. Le Parti démocrate prit le pouvoir du Parti républicain du peuple (*Cumhuriyet Halk Partisi-CHP*) et en fut dessaisi suite à l'intervention militaire du 27 mai 1960 par l'armée. Désormais une nouvelle période avait commencé en Turquie. L'armée expliqua les raisons de son intervention, dans ses grandes lignes, de la façon suivante :

*« Faisant valoir l'abandon de son objectif principal, l'instrumentalisation de la religion à la politique, la mise en place d'un clan de domination, sa responsabilité sur l'antagonisme des citoyens, le maniement abusif de la volonté des électeurs, l'abus du programme du parti, la non-conformité avec les statuts du parti et le plus important la perte de la particularité d'être un parti politique du Parti démocrate, le gouvernement a été saisi par l'armée le 27 mai 1960 sur la base juridique de l'article 34 de la loi numéro 2771 du Service interne de l'armée en vigueur à cette date. »<sup>248</sup>.*

Les chercheurs attribuèrent à des raisons diverses les raisons de la dissolution du Parti démocrate ou les raisons de l'intervention militaire du 27 mai 1960. Si nous examinons de plus près, dans l'extrait ci-dessus, il n'est pas fait mention de politique extérieure entre les raisons de l'intervention militaire de l'armée qui sont énumérées. Certains chercheurs estiment qu'entre

---

<sup>248</sup> O. Metin Öztürk, *Ordu ve Politika (L'Armée et la politique)*, Ankara, éditions Gündoğan, 1993, p. 70.

les raisons de l'usure du Parti démocrate il y avait l'échec du Pacte de Bagdad de 1955 et du Pacte Balkanique de 1953 et les accords mutuels secrets effectués avec les Etats-Unis<sup>249</sup>.

Le Comité d'union nationale, la junte militaire composée de 38 membres des forces armées turques, avait pris en main la direction de la nation le 28 mai 1960 et resta au pouvoir jusqu'aux élections du 15 octobre 1961. Le Comité modifia la constitution de 1924 et donna une légitimité et une légalité à son intervention avec la loi numéro 1 du 12 juin 1960. Il avait prévu d'utiliser les droits et les pouvoirs qui appartenaient à la Grande assemblée nationale de Turquie à travers le Comité d'union nationale de façon directe pour le pouvoir législatif et le Conseil des ministres pour le pouvoir exécutif et ce jusqu'aux prochaines élections et jusqu'au transfert du pouvoir<sup>250</sup>.

La direction du Comité d'union nationale présidée par le général de l'armée, Cemal Gürsel, avait détenu le pouvoir du 28 mai 1960 jusqu'au 15 octobre 1961. Sous la présidence de Cemal Gürsel, deux gouvernements avaient été fondés entre les dates du 27 mai 1960 jusqu'au 5 janvier 1961 et du 5 janvier 1961 jusqu'au 27 octobre 1961. Les décisions prises par le Conseil des ministres qui venait d'être formé étaient liées à la validation du Comité d'union nationale.

Lors des élections générales du 15 octobre 1961, le Parti républicain du peuple arriva en première position en nombre de députés. Le parti, sous la présidence d'İsmet İnönü, forma un gouvernement de coalition le 27 octobre 1961 avec le Parti de la justice, le Parti de la nouvelle Turquie et le Parti républicain national villageois. Entre la date du 28 mai 1960 et du 16 février 1962, celui qui assura la fonction de ministre des Affaires extérieures fût Selim Sarper, et entre la date du 1<sup>er</sup> avril 1962 et du 20 février 1965, la mission de ce ministère fût confiée à Feridun Cemal Erkin.

Après le renversement du gouvernement d'Adnan Menderes, la période d'exercice du pouvoir des gouvernements de Cemal Gürsel fût celle où les voix de l'opinion publique et du gouvernement commencèrent à se faire entendre en Turquie pour le mouvement d'indépendance de l'Algérie. Des déclarations exprimant que la Turquie soutenait le peuple algérien avaient été faites par les institutions les plus compétentes de l'Etat jusqu'aux universités et avaient été suivies par des manifestations. La sympathie pour l'Algérie qui était

---

<sup>249</sup> Cem Eroğul, *Demokrat Parti : Tarihi ve İdeolojisi* (Le Parti démocrate, son histoire et son idéologie), 3<sup>e</sup> édition, Ankara, éditions İmge, 1998, p. 248.

<sup>250</sup> Cem Eroğul, *ibid.*, p. 71.

présente dans tous les segments de la population commençait désormais à être exprimée à voix haute. Et pendant la période des gouvernements d'İsmet İnönü, l'Algérie avait acquis son indépendance.

## **Les changements intervenus dans la politique extérieure turque**

L'intervention militaire du 27 mai n'avait pas engendré un changement sur la base de la politique extérieure de la Turquie. Une déclaration avait été faite à l'opinion publique internationale pour exprimer que la Turquie restait liée à tous les accords économiques, politiques et militaires effectués dans les périodes des précédents gouvernements.

Au moment de la réalisation du coup d'état militaire en Turquie, la France était sous la pression de l'opinion publique mondiale qui soutenait l'indépendance de l'Algérie après que le mouvement d'indépendance de l'Algérie ait pris une tournure internationale. Les communiqués de presse soutenant l'Algérie effectués plusieurs fois par les hommes d'Etat turcs jusqu'à cette date, n'avaient pas pu être transformés en politique gouvernementale. Dans les votes réalisés à l'Assemblée générale des Nations Unies, la Turquie était dans une position de soutien à la France avec ses voix neutres ou de refus. La politique de la Turquie en faveur de l'Algérie avait évolué et avait pris une position formelle seulement pendant la période après le coup d'état militaire, par le président du Comité d'union national, Cemal Gürsel.

La déclaration qu'avait effectuée Cemal Gürsel, le Président de l'Etat et du gouvernement, à l'agence Anadolu, provoqua de vastes répercussions dans tout le monde arabe. Dans sa déclaration, Gürsel exprima notamment : « *J'ai toujours suivi avec un intérêt très proche la lutte noble et héroïque qu'ont accomplis les Algériens*<sup>251</sup>. » Cette déclaration effectuée par Gürsel avec le titre de Président d'Etat exprimait le soutien qu'il donnait à la lutte des nationalistes algériens. Gürsel appela les ambassadeurs des sept pays arabes représentés en Turquie et leurs transmit que la Turquie allait soutenir les initiatives pour que l'Algérie obtienne son indépendance<sup>252</sup>.

---

<sup>251</sup> Feridun Bellisar, « Türkiye ve Cezayir » (La Turquie et l'Algérie), *Hürriyet* (le journal turc « *La Liberté* »), le 1 septembre 1960, p. 1.

<sup>252</sup> « Türkiye Cezayir içinde arap âlemini destekliyor » (La Turquie soutient le monde arabe dans l'affaire algérienne), *Hürriyet* (le journal turc « *La Liberté* »), le 28 juillet 1960, p. 3.

Dans la suite de sa déclaration, il affirma qu'il suivait avec attention les événements qui se passaient en Algérie et que l'aboutissement à un accord garantissant l'honneur, la dignité et les intérêts légitimes de l'Algérie et de la France serait un bienfait pour tout le monde.

Feridun Bellisar, le rédacteur du journal *Hürriyet* (le journal turc « *La Liberté* ») qui commenta les déclarations de Cemal Gürsel, écrivit qu'il n'y avait eu aucun dirigeant officiel jusqu'à ce jour qui avait parlé de façon aussi prometteuse à propos de la lutte d'indépendance de l'Algérie. Pour ne pas froisser la France, amie et alliée de la Turquie, les représentants turcs avaient continuellement conseillé aux deux parties de se rapprocher. Le rédacteur souleva aussi que la nouvelle politique de la Turquie était de développer des liens solides avec les pays arabes. Il exprima ses observations qui défendaient l'idée que cette politique était bien accueillie par les pays arabes et qu'en Afrique du Nord tous les pays arabes étaient inconditionnellement des amis des Turcs. Il ajouta que, dans la nouvelle orientation de la Turquie et dans le cas algérien, il ne pouvait y avoir d'attente plus naturelle que de voir les Algériens ressentir le peuple turc à leur côté<sup>253</sup>.

Dans les déclarations que Cemal Gürsel avait effectuées, le rédacteur indiqua, avec ses points de vue personnels, la ligne politique que le pays allait suivre pour l'Algérie avec Cemal Gürsel comme personne la plus compétente de la Turquie. On était arrivé à une période où l'indépendance allait être accordée à l'Algérie, ce que la France avait accepté. C'était aussi une période où on était arrivé au stade où avaient commencé à être discutées la méthode et la forme à donner à cette indépendance.

D'autre part, quelques mois avant le 27 mai 1960, si nous prenons en considération la fondation par les députés du Parti démocrate à la Grande assemblée nationale de Turquie du groupe de solidarité avec les peuples musulmans d'Afrique du Nord, nous devons dire que les députés du Parti démocrate au pouvoir avant l'intervention militaire avaient aussi adopté une position en direction de l'indépendance de l'Algérie. Pendant la période du Parti démocrate au pouvoir, il n'y avait pas eu de déclaration officielle pour l'Algérie en dehors des bons vœux et espérances formulés par le ministre des Affaires extérieures et le Premier ministre, deux des représentants du pouvoir exécutif. Il faut se souvenir que la non-adoption d'une politique officielle pour l'Algérie du gouvernement turc avait été accueillie défavorablement aussi bien par l'opinion publique turque que par les leaders nationalistes de l'Algérie et le monde arabe de cette période.

---

<sup>253</sup> *Idem.*

La formulation des déclarations précédentes au troisième mois de l'exercice du pouvoir par Cemal Gürsel était importante du point de vue qu'il montrait assez rapidement qu'il avait orienté la position officielle de la Turquie en faveur de l'indépendance de l'Algérie. A cette période, la représentation de l'Algérie avait commencé ses travaux au sein de l'ambassade de la Libye.

Cüneyt Arcayürek, du journal *Hürriyet* (le journal turc « *La Liberté* »), avait mentionné le colonel U. Arman, avec qui il s'était entretenu à l'ambassade de la Libye, en tant que représentant de l'Algérie en Turquie. D'après le journaliste, le représentant de l'Algérie, qui n'avait pas encore acquis son indépendance, cita qu'il avait accueilli le communiqué de presse de Cemal Gürsel avec enthousiasme. Il indiqua que les prédécesseurs (*les anciens*)<sup>254</sup> du gouvernement turc avaient voté défavorablement aux Nations Unies et qu'ils espéraient que le nouveau gouvernement allait voter favorablement pour l'Algérie.

L'Algérie était représentée en tant que « Mission algérienne » à partir de septembre 1961 à Ankara et les nationalistes algériens avaient commencé à diffuser des bulletins d'information. Les bulletins d'informations, qui étaient écrits en turcs et propagés avec des dactylos, contenaient des informations sur la lutte des Algériens. C'était un travail qui avait pour but d'informer les lecteurs turcs sur les travaux du gouvernement provisoire de la République d'Algérie, les récits de la résistance contre la France en Algérie ou encore les décisions prises pour l'Algérie dans les réunions internationales<sup>255</sup>.

Dans la déclaration qu'effectua Selim Sarper, le ministre des Affaires extérieures, le 23 septembre 1960 à l'Assemblée générale des Nations Unies, il y avait des indices qui montraient que la nouvelle direction en Turquie allait soutenir plus activement l'Algérie. Ainsi, elle indiqua que, dans la guerre sanglante qui continuait depuis longtemps en Algérie, les souffrances endurées par le peuple algérien étaient accueillies avec de la tristesse par le peuple turc. De plus, elle ajouta que le peuple turc était lié au peuple algérien avec un sentiment fraternel et

---

<sup>254</sup> Les anciens, que le représentant désigne en ces termes, sont les membres du Parti démocrate au pouvoir. « *Sans les anciens vous dites les faibles. Eux, ils ont voté contre l'indépendance de la Tunisie, du Maroc et de l'Algérie aux Nations-Unies. Maintenant les temps ont changé. Nous espérons que cette fois, la Turquie musulmane, la Turquie frère, la Turquie dont nous prenons exemple sur la façon dont elle a gagné sa libération, utilisera un vote positif pour l'Algérie. J'aime la Turquie et les Turcs, İnşallah!* » Cüneyt Arcayürek, « Cezayir'in parolası : kana kan dişe diş » (Mot de passe de l'Algérie : sang pour sang et dent pour dent), *Hürriyet* (le journal turc « *La Liberté* »), le 2 novembre 1960.

<sup>255</sup> *Haber Bülteni*, « *Cezayir Misyonu* » (la Mission algérienne), p. 1, Ankara, septembre 1961. Les trois numéros des bulletins d'information produits par la mission algérienne se trouvent à la Bibliothèque nationale turque. Septembre 1961, octobre 1961, décembre 1961.

qu'ils ressentaient de la sympathie pour leur lutte. Elle rappela que la France était l'amie et l'alliée de la Turquie et que cette question devait trouver une solution d'une façon à ce que les deux parties soient d'accord<sup>256</sup>.

Alors que les représentants du gouvernement turc faisaient des déclarations favorables à l'Algérie, ils n'avaient pas recouru à des déclarations accusant ou critiquant la politique suivie par la France. Après des déclarations effectuées envers l'indépendance de l'Algérie, ils avaient pris soin de citer la France comme un pays ami et allié.

Le représentant turc, Turgut Menemencioglu, qui avait fait une déclaration à la Commission politique des Nations Unies au mois de décembre 1960, déclara que les événements qui s'étaient déroulés les derniers jours avaient pris une tournure très triste. Il indiqua que les événements survenus en Algérie chargeaient tous les responsables qui avaient une fonction aux Nations Unies d'une lourde responsabilité, que cette situation douloureuse qui durait depuis 1954 créait une profonde tristesse dans l'opinion publique turque et que dans cette situation il fallait trouver une solution qui pourrait servir les intérêts des deux parties et conforme aux aspirations légitimes du peuple algérien<sup>257</sup>.

Le représentant de la Turquie termina ses paroles en indiquant que le souhait des Turcs, au sujet de la résolution du problème algérien avec justice, équité et conforme au principe d'auto-détermination, s'appuyait d'une part à la proximité et la sympathie ressenties en Turquie au peuple algérien et d'autre part à l'amitié ressentie au peuple français<sup>258</sup>.

En 1961, les déclarations effectuées par le représentant de l'Algérie qui se trouvait à l'ambassade de la Libye étaient de plus en plus visibles dans les journaux. Malgré que l'Algérie n'était pas reconnue officiellement de la part de la Turquie, la présence d'une représentation fût accordée et le gouvernement provisoire fondé par les nationalistes algériens fût d'une façon reconnu implicitement<sup>259</sup>.

Lors d'une visite à Ankara, les représentants du gouvernement provisoire algérien avaient lu le communiqué du Front de libération nationale de l'Algérie (FLN) par une

---

<sup>256</sup> « Selim Sarper BM'de konuştu » (Selim Sarper a parlé dans les Nations-Unies), *Hürriyet* (le journal turc « La Liberté »), le 24 septembre 1960, p. 3.

<sup>257</sup> « Temsilcimizin BM'de Cezayir'e dair açıklaması » (Déclaration en rapport à l'Algérie aux Nations-Unies de notre représentant), *Hürriyet* (le journal turc « La Liberté »), le 17 décembre 1960, p. 3.

<sup>258</sup> *Idem*.

<sup>259</sup> « Cezayirlilerin Ankara'daki temsilcisinin bildirisi » (Annonce du représentant de l'Algérie à Ankara), *Cumhuriyet* (le journal turc « La République »), le 25 avril 1961, p. 3.

conférence de presse. Dans le communiqué, ils évaluèrent la tentative du coup d'état survenue dans l'armée française et déplorèrent que le gouvernement français fût incapable de contrôler sa propre armée. Ils soulignèrent surtout que la lutte pour la libération de l'Algérie allait se poursuivre jusqu'à ce qu'ils remportent leur indépendance<sup>260</sup>.

Ahmet Şükrü Esmer, dans son article intitulé « les peuples d'Afrique et d'Asie et la Turquie », fit l'analyse de la politique extérieure du gouvernement turc suivie face aux Etats et aux peuples africains et arabes. Dans son article, il critiqua l'abstentionnisme de la Turquie dans le conflit entre l'Angola et le Portugal qui était étudié aux Nations Unies. Il écrivit que même les Etats-Unis, qui étaient le plus grand pouvoir occidental, avaient voté en faveur de l'Angola dans le vote effectué pour que l'Angola s'affranchisse du colonialisme du Portugal. Quant à la Turquie, elle vota pour l'abstention comme l'Angleterre et la France. Il ajouta que ce comportement ne convenait pas à la Turquie alors qu'elle avait mené une guerre de libération contre le colonialisme<sup>261</sup>.

Le rédacteur défendit qu'il y ait des changements dans la politique de la Turquie sur l'Afrique et l'Asie à partir de l'année 1950. Il cibra la Conférence de Bandung comme premier indicateur de ce changement. D'autre part, d'après le rédacteur, la position de la Turquie dans les entrevues aux Nations Unies sur les conflits d'Afrique et d'Asie l'aurait éloignée des pays arabes.

Il cita le conflit algérien comme exemple. Il rappela que parmi les pays arabes en dehors de la Libye celui qui était le plus proche de la Turquie c'était l'Algérie. Il écrivit que les Algériens avaient été arrachés des Turcs par la France avec la force. Il souligna que, dans la lutte de ce peuple, la presse turque ne cachait pas sa sympathie mais que le gouvernement ne pouvait pas montrer le même courage. Clairement, il critiqua la politique algérienne des gouvernements du Parti démocrate lorsqu'il était au pouvoir. Il indiqua que les votes défavorables ou abstentionnistes permanents dans les votes aux Nations-Unies, endommageaient la sympathie préexistante de la Turquie au sein des pays de l'Afrique et de l'Asie ou la faisaient même perdre. Il ajouta que la Turquie avait payé dans le problème de Chypre les résultats négatifs de cette politique suivie avec les votes en défaveur des pays de l'Afrique et de l'Asie<sup>262</sup>.

---

<sup>260</sup> « FLN'in bildirisi » (La déclaration du FLN), *Ulus* (le journal turc « *La Nation* »), le 25 avril 1961, p. 4.

<sup>261</sup> Ahmet Şükrü Esmer, « Asya-Afrika milletleri ve Türkiye » (Les peuples de l'Asie-Afrique et la Turquie), *Ulus* (le journal turc « *La Nation* »), le 25 mars 1961.

<sup>262</sup> Ahmet Şükrü Esmer, « Asya-Afrika milletleri ve Türkiye » (Les peuples de l'Asie-Afrique et la Turquie), *Ulus* (le journal turc « *La Nation* »), le 25 mars 1961.

Ahmet Şükrü Esmer écrivit également que le Parti démocrate, qui avait pris le pouvoir du Parti républicain du peuple en 1950, avait poursuivi dans les grandes lignes la politique extérieure. D'après le rédacteur, la Turquie du Parti démocrate au pouvoir, qui avait adhéré à l'OTAN et au Pacte de Bagdad, avait en réalité établi des relations d'alliance avec les Etats-Unis avec la Doctrine Truman qui avait commencé en 1947. Il spécifia que c'était le Parti démocrate qui avait développé cette alliance. Il clarifia par des exemples que les aspects critiquables de la politique extérieure du Parti démocrate étaient dans son application. Il cita notamment la non-consultation de la Grande assemblée nationale de Turquie pour l'envoi de soldats en Corée, la non-observation du principe d'égalité avec les pays alliés dans les relations avec l'OTAN, l'adhésion précipitée et sans préparer le terrain au Pacte de Bagdad et en cours d'adhésion au Pacte de Bagdad l'application d'une pression sur les autres pays arabes<sup>263</sup>.

Dans ses écrits en lien avec l'Algérie nous n'avons pas rencontré d'articles où il critiqua ouvertement le gouvernement du Parti démocrate mais nous observons un net changement dans ses écrits après le coup d'Etat militaire de 1960.

Bülent Ecevit et Yakup Kadri Karaosmanoğlu, des rédacteurs de la même période et du journal *Ulus*, considéraient que le problème algérien était une lutte de libération face à une direction coloniale alors que le rédacteur Esmer estimait, pendant la période du Parti démocrate, que la question était une affaire interne de la France. Nous constatons aussi qu'après le 27 mai 1960, avec le début du changement de la politique du gouvernement visant à soutenir le peuple algérien, les observations et les idées de plusieurs intellectuels comme Ahmet Şükrü Esmer avaient changé de façon similaire.

## **La politique algérienne des gouvernements de coalition**

Le gouvernement du Comité d'union nationale transféra le pouvoir au gouvernement de coalition que le Parti républicain du peuple avait mis en place, ce dernier étant le premier parti suite aux élections effectuées le 15 octobre 1961. Le premier gouvernement de coalition mis en place sous la présidence du Président İsmet İnönü commença ses fonctions le 20 novembre 1961 et exerça le pouvoir jusqu'au 25 juin 1962. Le deuxième gouvernement de coalition dura du 25

---

<sup>263</sup> Ahmet Şükrü Esmer, « Siyasi partiler ve dış politika » (Les Partis politiques et la Politique extérieure), *Ulus* (le journal turc « *La Nation* »), le 15 septembre 1961.

juin 1962 au 25 décembre 1963, İsmet İnönü étant resté au poste de Premier ministre jusqu'en 1965.

Alors que les gouvernements de coalition se succédaient en Turquie, le conflit algérien vivait sa période la plus critique. Après les négociations entre la France et l'Organisation de libération nationale de l'Algérie et après de difficiles négociations et une tentative de coup d'état contre Charles de Gaulle, l'Algérie acquit son indépendance.

Après les gouvernements du Comité d'union nationale, les partis politiques qui s'étaient présentés aux élections effectuées à partir de 1961, avaient déclaré, lors d'une réunion autour d'une table ronde, qu'ils étaient d'accord au sujet de la politique extérieure qu'ils allaient suivre. Les représentants de ces partis avaient déclaré avant les élections qu'ils n'allaient pas changer de politique extérieure et ce peu importe le parti qui remporterait ces élections. Ils avaient précisé que leur conception commune était que la Turquie reste au sein du système de défense qui s'appuyait sur l'alliance de l'OTAN et le Pacte de Bagdad.

Ils avaient souligné que l'ambition de la Turquie était de résoudre les désaccords à travers la paix. Tous les partis avaient déclaré avec entente que pour réaliser ces objectifs ils allaient assurer toute forme de contribution pour le renforcement des Nations Unies et travailler pour que le Conseil de l'Europe soit plus efficace<sup>264</sup>. İsmet İnönü, dans le programme du gouvernement qu'il avait lu, avait signalé qu'ils allaient rester liés aux principes du Pacte de Bagdad et de l'OTAN en politique extérieure et que les relations avec les pays arabes, qui avaient été ignorées les dernières années, allaient être renforcées<sup>265</sup>.

Selim Sarper, dans les négociations pour le budget du ministère des Affaires extérieures, avait parlé du problème de l'Algérie après avoir donné des informations sur les travaux du ministère et sur la question de Chypre. Il avait notamment dit que la Turquie accueillait avec plaisir l'accord obtenu entre l'Algérie et la France et que les travaux pour la reconnaissance du gouvernement algérien avaient commencé<sup>266</sup>.

---

<sup>264</sup> Mehmet Piri, « Yuvarlak masa ve dış politikamız » (La table ronde et la Politique extérieure), *Cumhuriyet* (le journal turc « *La République* »), le 8 septembre 1961, p. 3.

<sup>265</sup> Ahmet Şükrü Esmer, « Hükümet programında dış politika » (La Politique extérieure dans le programme du gouvernement), *Ulus* (le journal turc « *La Nation* »), le 9 décembre 1961, p. 1.

<sup>266</sup> Dışişleri bakanı Selim Sarper'in meclis konuşması (Discours à l'Assemblée de Selim Sarper le ministre des Affaires extérieures), *TBMM Tutanak Dergisi* (*La Revue de la Grande Assemblée Nationale*), tome 3, 1.Dönem, 2.Oturum, le 21 février 1962, p. 160.

En 1962, après l'Accord d'Evian effectué entre les Algériens et les Français, Hasan İstinyeli, le porte-parole du ministère turc des Affaires extérieures, annonça à travers un communiqué de presse qu'ils accueillait avec satisfaction l'accord entre l'Algérie et la France. Dans la déclaration qu'il effectua İstinyeli, il s'était penché sur les liens historiques étroits entre la France et la Turquie qu'il nomma comme pays ami et allié. Ensuite, il parla de la proximité entre les peuples algériens et turcs. Il énonça également que la Turquie ressentait une grande satisfaction que la guerre entre l'Algérie et la France qui durait depuis des années ait pris fin. Il indiqua que le général Charles de Gaulle avait une grande contribution au chemin menant à l'accord et que dans les moments difficiles et de dépression les Français comme les Algériens avaient assuré la paix de façon décidée en tenant compte scrupuleusement de la justice et du droit. D'autre part, il ajouta qu'il avait apprécié l'esprit très avancé et la grande compréhension des représentants de l'Algérie observés dans les négociations qui s'effectuèrent avec la France<sup>267</sup>.

Alors que dans le programme du deuxième gouvernement de coalition il n'y avait pas de discours différent au sujet de la politique étrangère par rapport au programme du premier gouvernement de coalition, il formula que la réalisation d'un référendum au sujet de l'Algérie et sa conclusion par un résultat lui étant favorable avaient été accueillies avec satisfaction par la Turquie<sup>268</sup>.

Mehmet Piri, rédacteur au journal *Cumhuriyet (La République)*, dans son évaluation en rapport à la politique extérieure du deuxième gouvernement de coalition qu'il effectua, écrivit que la Turquie en tant qu'Etat et peuple avait attendu avec nostalgie pour que l'Algérie obtienne son indépendance. Mais comme il y avait de très bonnes relations entre la France et la Turquie, cette dernière n'avait pas pu ouvertement exprimer ses sentiments<sup>269</sup>.

Feridun Cemal Erkin, le ministre des Affaires extérieures, dans la déclaration qu'il formula à la Grande assemblée nationale de Turquie, exprima que des relations amicales mutuelles étaient développées avec trois pays arabes de la région du Maghreb en Afrique du Nord et qu'ils avaient accueilli avec joie l'accession à l'indépendance de l'Algérie le 1<sup>er</sup> juillet 1962 suite à de longues luttes.

---

<sup>267</sup> « Dışişleri bakanı sözcüsü memnuniyetini belirtti » (Le Porte-Parole du ministre des Affaires extérieures a exprimé sa satisfaction), *Hürriyet* (le journal turc « *La Liberté* »), le 20 mars 1962, p.4 ; « Dışişleri sözcüsü İstinyeli memnuniyetini belirtti » (Le Porte-Parole du ministre des Affaires extérieures, İstinyeli, a exprimé sa satisfaction), *Dünya* (le journal turc « *Le Monde* »), le 20 mars 1962.

<sup>268</sup> Mehmet Piri, « İkinci koalisyon hükümetinin dış politikası » (La Politique extérieure du deuxième gouvernement de coalition), *Cumhuriyet* (le journal turc « *La République* »), le 7 juillet 1962, p. 1.

<sup>269</sup> Idem.

L'ouverture de l'ambassade en Algérie, suite à la rédaction numéro 900.600-D.II/2-39 du 29 janvier 1963 du ministère des Affaires extérieures fût décidée par le Conseil des ministres le 09 février 1963 et présentée à l'approbation du Président de la République. Le premier ambassadeur de la Turquie en Algérie, Semih Günver, assura ses fonctions dans ce pays entre 1963 et 1965<sup>270</sup>.

Le gouvernement algérien, quant à lui, fit savoir à ses homologues turcs que pour des raisons économiques l'Algérie ne pouvait pas ouvrir d'ambassade en Turquie à cette période et les autorités turques avaient indiqué dans les comptes rendus de la Grande assemblée nationale de Turquie qu'ils espéraient que le gouvernement algérien ouvre une ambassade en Turquie dans les meilleurs délais<sup>271</sup>.

Les gouvernements de la période exprimaient en toute occasion leur réjouissance envers l'accession à l'indépendance de l'Algérie. Du côté de l'Algérie, la politique suivie par la Turquie au cours du mouvement d'indépendance était évaluée avec occultation d'une manière diplomatique par les dirigeants de cette période.

L'entretien réalisé par le journaliste Cengiz Çandar avec le premier Président de la République de l'Algérie fût important car il permit de faire un éclaircissement de la période. Cet entretien témoigna des années après des souvenirs d'Ahmet Ben Bella sur la politique turque suivie au cours de la guerre d'indépendance de l'Algérie. Dans les années 1930 et 1940 où il était un militant de la lutte algérienne, quand il lui fût demandé s'il avait étudié Atatürk il répondit qu'il l'avait fait mais il exprima que ce dernier avait fait une erreur de considérer les Turcs comme des Occidentaux. Cependant, il indiqua qu'il avait une grande admiration pour Atatürk et qu'il ressentait une grande admiration à sa personnalité militaire et au rôle qu'il avait

---

<sup>270</sup> Semih Günver, *Tanımayan Meslek (Le métier qui ne reconnaît pas)*, Ankara, éditions AÜ Siyasal Bilgiler, 1982, p. 113. Semih Günver a consacré une large place à la politique algérienne de la Turquie dans ce livre où il raconte ses souvenirs. Ferhat Abbas (Le président du gouvernement provisoire de l'Algérie de la période) a dit la chose suivante dans la lettre qu'il a envoyée au Premier ministre Adnan Menderes le 10 février 1959 : « *Le projet de résolution algérien qui a été présenté au groupe Asie-Afrique a été refusé par la séance plénière par une seule voix de différence. Cette seule voix permet aujourd'hui dans notre pays la poursuite de la guerre, de l'effusion du sang et au prolongement des deuils et des souffrances.* » Ce seul pays dont il était question était la Turquie. *op. cit.*, p. 122.

<sup>271</sup> Discours à l'Assemblée du ministre des Affaires extérieures, Feridun Cemal Erkin, *TBMM Tutanak Dergisi (La Revue de la Grande Assemblée Nationale de Turquie)*, tome 33, 1.Dönem, 4. Toplantı, le 9 novembre 1964, pp.178-179.

joué en se révélant lorsqu'on avait voulu détruire la Turquie. Mais dans son entretien il affirma aussi qu'il n'approuvait pas une partie de ce qu'Atatürk avait fait<sup>272</sup>.

Quant à la réponse qu'il apporta à une question à propos du choix de la Turquie de voter en faveur de la France aux Nations Unies, il mentionna clairement qu'ils avaient vécu une très grande désillusion. Il fit savoir que le peuple algérien avait lutté comme l'avait fait les Turcs dans leur guerre de libération et qu'il croyait que la lutte continuait même encore. Il affirma que le non soutien des Turcs, en tant que peuple qui avait réalisé la même lutte, au peuple algérien avait causé un grand ressentiment. Il ajouta que les attentes d'un pays musulman n'étaient pas ceci mais que la sympathie envers la Turquie n'avait pas disparu malgré le vote négatif. Il exprima que c'était au sujet de l'OTAN qu'ils avaient en réalité vécu une grande amertume. D'après le leader algérien, dans les années de lutte l'OTAN était considérée par les Algériens comme la France. Il rappela que la France combattait contre eux avec les armes de l'OTAN, alors que la Turquie était aussi un membre de l'OTAN. Le fait qu'un pays musulman prenne position contre eux était leur plus grande désillusion<sup>273</sup>.

Alors que Boumediene, le deuxième Président de la République de l'Algérie, répondit avec plus de réactions lorsqu'une question lui fût posée au sujet des relations avec la Turquie. Il exprima clairement qu'ils étaient en colère et brouillés avec la Turquie. Il indiqua que la Turquie avait toujours été du côté de la France. Il expliqua que la cause de leur colère était dû au fait qu'ils avaient beaucoup enduré de la Turquie aux Nations Unies, alors que la Turquie était un pays musulman et qu'en plus elle avait gouverné l'Algérie pendant plus de trois cents ans mais qu'elle ne les avait pas soutenu dans leur lutte. D'autre part, il soutenait qu'il fallait oublier le passé, que la Turquie devait reconnaître l'Algérie et qu'il fallait raconter qu'il n'y avait aucune raison pour que les pays musulmans et arabes s'abstiennent de l'Algérie<sup>274</sup>.

---

<sup>272</sup> Cengiz Çandar, *Güneşin Yedi Rengi (Les Septs couleurs du soleil)*, İstanbul, Maison d'édition Boyut, 1987, p. 38. Parmi les sujets qu'Ahmet Ben Bella ne partage pas avec Atatürk, la laïcité vient en tête. Ben Bella, a ainsi exprimé les propos suivants au sujet de la laïcité : « Celui qui fait mention de la laïcité, fait mention subjectivement de l'histoire de l'église. Nous, nous n'avons pas une telle histoire. Pour cette raison, faire mention de la laïcité reviendrait à dire revendiquer un produit qui est la propriété pure de la France ou de l'Europe et essayer de le raccomoder à une histoire complètement différente ». En prononçant ces propos, il s'est clairement opposé à la laïcité. Dans la suite de son discours, il dit que « Celui qui fait mention de la laïcité ne peut pas parler en tant qu'un Arabe qui a des racines historiques et une civilisation ». Avec ces propos, il avance que la laïcité n'a pas sa place dans les pays arabes. Voir Muhammed Halife, *Konuşmalar, Ahmed Bin Bella (Les Discours, Ahmet Ben Bella)*, traduit par Nureddin Bolelli et Mehmet Erdoğan, İstanbul, éditions Akabe, 1986, p. 115. Pourtant la laïcité est un des principes fondamentaux de la République qu'Atatürk a établi.

<sup>273</sup> Cengiz Çandar, *Les sept couleurs... op. cit.*, p. 39.

<sup>274</sup> Lütü Akdoğan, *Krallar ve Başkanlarla 50 Yıl (50 ans avec les rois et les présidents)*, Ankara, éditions ABC, 1984, p. 276.

Il faut préciser que la Turquie avait reconnu l'Algérie après que cette dernière fût indépendante mais que l'Algérie sous la direction de Boumediene n'était pas représentée au niveau d'une ambassade en Turquie.

Dans l'opinion publique algérienne et dans les mémoires des hommes d'Etat, c'étaient les votes abstentionnistes et négatifs de la Turquie au Conseil général des Nations Unies qui étaient restés. Cette impression, avait laissé dans l'ombre la politique des gouvernements turcs en faveur de l'Algérie et la sympathie de l'opinion publique turque envers elle. Toutefois, ils n'avaient pas oublié la position des gouvernements turcs en faveur de la France.

## **La position des organisations non-gouvernementales face au mouvement d'indépendance de l'Algérie**

En Turquie, le soutien le plus manifeste au mouvement d'indépendance de l'Algérie était venu pour la première fois des étudiants des universités. En 1960, compte-tenu du fait que globalement les étudiants se trouvaient à Ankara ou Istanbul, les manifestations et les communiqués de presse effectués par les étudiants d'universités trouvaient écho dans ces villes.

Les étudiants qui s'étaient organisés juridiquement sous le nom de Fédération nationale des étudiants turcs (*Millî Türk Talebe Federasyonu-MTTB*)<sup>275</sup>, avaient organisé des manifestations à travers la même fédération. Comme la fédération incluait tous les étudiants de l'université, il y avait en son sein des étudiants de points de vue très différents.

La Conférence internationale des étudiants, à laquelle l'Union nationale des étudiants turcs avait aussi participé, s'était réunie entre les 19 et 30 août 1960 dans la ville de Klosters en Suisse. Aydın Eğılmez et Erol Ünal, de l'université d'Istanbul, avaient représenté la Turquie. Les frais des étudiants participants avaient été assurés par le ministère des Affaires extérieures.

À la Conférence, la lutte du peuple algérien avait été soutenue unanimement et la posture de la France et de l'OTAN avaient été critiquées. Le 1<sup>er</sup> novembre 1960 avait été annoncé comme

---

<sup>275</sup> L'Union nationale des étudiants turcs (*Millî Türk Talebe Birliđi*) (fondée en 1916) ou sous sa forme plus courte, le *MTTB*, a été créé par le parti nationaliste Union et Progrès à partir du 14 décembre 1916 au sein de l'Empire ottoman au milieu de la Première Guerre mondiale dans l'objectif d'unir la jeunesse universitaire. Pour plus de détails sur cette union voir notre Annexe 16.

le « jour de l'Algérie ». En raison des critiques envers l'OTAN, les représentants permanents des pays de l'OTAN s'étaient réunis et avaient échangé leurs points de vue.

De plus, il avait été décidé à la Conférence que le 1<sup>er</sup> novembre soit le jour de l'aide envers les étudiants algériens, sur quoi la Fédération nationale des étudiants turcs avait commencé les préparatifs. Il avait été décidé d'inviter en Turquie des étudiants d'université algériens. En même temps, la Fédération nationale des étudiants turcs avait proposé que le 1<sup>er</sup> novembre soit aussi accepté en Turquie comme le jour de coopération avec les étudiants algériens de la guerre et cette proposition fût également accepté de façon unanime.

Il avait également été décidé à la Conférence que la visite en Turquie des étudiants algériens allait avoir lieu le 27 octobre 1960<sup>276</sup>. A la date qui avait été décidée, deux étudiants algériens étaient venus en Turquie et avaient participé à une conférence de presse au siège de la Fédération nationale des étudiants turcs avec son président Nurettin Sözen<sup>277</sup>.

Mesut Ait, un des représentants des étudiants algériens, avait avancé qu'ils étaient même prêts à accepter l'aide en armes des Soviétiques dans leur lutte de libération entreprise contre le gouvernement de de Gaulle. L'étudiant avait aussi dit qu'ils allaient être en collaboration avec tous les pays qui les soutiendraient et il souligna que leur mouvement était davantage qu'un mouvement d'idée, que c'était une lutte pour la libération.

Il affirma ainsi : « *nous sommes persuadés que les Turcs ne vont pas ménager leurs aides envers nous qui sommes guidés par la lumière de la lutte nationale turque dans notre lutte nationale pour laquelle un million d'Algériens sont morts* »<sup>278</sup>.

Lors du premier 1<sup>er</sup> novembre de la même année, le « jour international de solidarité avec les étudiants algériens de la guerre » fût organisé dans le siège du Club Marmara, qui était un club d'étudiants. Orhan Erkanlı et İrfan Solmazer, des membres du Comité d'union

---

<sup>276</sup> Archives d'Etat du Premier ministre turc, l'annonce du 1<sup>er</sup> novembre 1960 comme le « *jour de l'Algérie* » à la Conférence des étudiants internationales par le ministère des Affaires extérieures, document n° : 030-01, 63.387.12, le 27 octobre 1960.

<sup>277</sup> Nurettin Sözen, est né en 1937 à Gürün dans la province de Sivas. Il a été diplômé au lycée pour garçons d'Istanbul (Istanbul Erkek Lisesi) et la faculté de médecine de l'Université d'Istanbul. Entre 1989 et 1994, il a assuré la présidence de la communauté urbaine d'Istanbul. En 2002, il a été nommé député de la province de Sivas pour le CHP. Disponible sur [http://www.tbmm.gov.tr/develop/owa/milletvekili\\_sd.bilgi](http://www.tbmm.gov.tr/develop/owa/milletvekili_sd.bilgi) (connecté le 13 septembre 2014).

<sup>278</sup> « Cezayir Yardım Bekliyor » (l'Algérie attend de l'aide), *Hürriyet* (le journal turc « *La Liberté* »), le 31 octobre 1960, p. 2.

nationale, avaient participé à la réunion. L'information en lien avec la réunion qui fût répercutée dans les journaux était comme suit :

« *Le jour du 1<sup>er</sup> novembre a été déclaré comme le « jour de solidarité » dans tout le monde sur proposition de la délégation turque au Congrès internationale des étudiants et cette proposition a aussi été soutenue par la Fédération française des étudiants qui n'a pas aimé l'attitude de son gouvernement. Dans la réunion pour le jour de solidarité, Mesut Ait, le président de la Fédération nationale des étudiants algériens, a témoigné, dans un discours qu'il a effectué, de sa reconnaissance envers les étudiants turcs pour l'intérêt qu'ils ont montré pour l'Algérie.* »<sup>279</sup>

Les étudiants avaient protesté contre le massacre en Algérie par une marche silencieuse à Istanbul. 3000 étudiants de l'Ecole technique de Maçka de l'université d'Istanbul et de l'Académie des sciences commerciales avaient organisé le 12 décembre 1960 une marche jusqu'au consulat de France sur la place Taksim. Les étudiants avaient affiché sur la porte et les murs du consulat des pancartes avec des messages comme « *Nous voulons le respect à leur humanité* », « *France, va-t'en d'Algérie* », « *Paix pour l'Algérie* » ou encore « *Nous sommes avec l'Algérie libre* ». <sup>280</sup>

Les étudiants turcs s'étaient ensuite dispersés sans faire de débordement. Un télégraphe fût envoyé aux Nations Unies et un autre à Cemal Gürsel, le président du Comité d'union nationale, par la présidence provisoire du Comité de la Fédération nationale des étudiants turcs. Dans le télégraphe envoyé à Cemal Gürsel il était demandé que le conflit sur l'Algérie, qui était amené à l'ordre du jour des Nations Unies, soit soutenu par le gouvernement turc. Quant au télégraphe envoyé aux Nations Unies, il était mentionné que la jeunesse turque était avec les Algériens qui se battaient pour leur libération<sup>281</sup>.

Quant aux étudiants des universités d'Ankara, ils avaient manifesté leur opposition aux massacres en Algérie en faisant également une marche silencieuse le 13 décembre 1960. Les étudiants d'Ankara avaient porté des pancartes avec les messages suivants : « *France, reconnait*

---

<sup>279</sup> « Minnet Duygusu » (Sentiment de gratitude), *Hürriyet* (le journal turc « *La Liberté* »), le 2 novembre 1960, p. 2.

<sup>280</sup> *Idem*.

<sup>281</sup> « La Jeunesse turque soutient l'Algérie » (Türk Gençliği Cezayir'i Tutuyor), *Hürriyet* (le journal turc « *La Liberté* »), le 13 décembre 1960, p. 3.

*aussi la liberté pour les autres »*, « *Les mains qui se lèvent contre le peuple se brisent* », « *L'Algérie sera ton cimetière* » ou encore « *France, connais tes limites* »<sup>282</sup>.

Après l'intervention militaire du 27 mai en Turquie, l'approche au conflit algérien s'était enveloppée d'un air plus partisan et plus vivant. Il n'était pas passé inaperçu que les déclarations, les divers cercles de conversation favorables ou les organisations de communiqué de presse du président du Comité d'union nationale, Cemal Gürsel, l'avaient clairement amené à prendre position en faveur de l'Algérie.

La participation des membres du Comité d'union nationale aux réunions de soutien à l'Algérie organisées par les étudiants était le signe que la politique extérieure turque était devenue comme une politique nationale au-dessus des partis politiques. Enfin, la Turquie vota en faveur de l'Algérie lors du vote à l'Assemblée générale des Nations-Unies en décembre 1960<sup>283</sup>.

La Fédération nationale des étudiants turcs, de la même façon, publia, avec les étudiants du monde entier, une déclaration le 1<sup>er</sup> novembre 1961, jour de solidarité avec les étudiants algériens. La Fédération déclara que la jeunesse turque de l'éducation supérieure était auprès des Algériens dans leur lutte pour la liberté et l'indépendance. D'autre part, elle appela le peuple turc à faire des aides en médicaments, en produits alimentaires et vestimentaires pour l'Algérie<sup>284</sup>.

Quant à l'Organisation internationale de la jeunesse, elle organisa un séminaire sous le nom de « Les jeunes femmes dans le monde qui change » à Istanbul entre les 17 et 25 novembre 1961. Les représentants de l'Algérie, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Belgique, du Brésil, de Ceylan, de Chypre, de la Grèce, d'Israël, du Japon, du Liban, de Madagascar, du Pakistan, de la Tunisie et de la Turquie avaient participé au séminaire. Une délégation présenta à la Commission un projet de résolution à propos du conflit algérien qui fût approuvé par la majorité des délégations présentes.

Dans ce projet de résolution ils firent savoir que le droit à l'indépendance et la souveraineté nationale du peuple algérien était un droit légitime. Ils déclarèrent qu'ils

---

<sup>282</sup> Suite de même information.

<sup>283</sup> «Cezayir İçin Lehte Oy Verdik » (Nous avons voté en faveur de l'Algérie), *Hürriyet* (le journal turc « *La Liberté* »), le 16 décembre 1960, p. 2.

<sup>284</sup> «Türk Gençliği Milliyetçileri Destekliyor » (La Jeunesse turque soutient les nationalistes), *Cumhuriyet* (le journal turc « *La République* »), le 2 novembre 1960, p. 3.

ressentaient de la tristesse en raison des souffrances endurées par le peuple algérien pendant les sept années d'une guerre inhumaine.

Ils exprimèrent qu'ils étaient émus et dans une grande tristesse en raison de la situation de misère dans laquelle se trouvaient les femmes et les enfants victimes des mouvements de répression brutale et des sacrifices subis par la jeunesse algérienne. Ils firent savoir qu'ils condamnaient sévèrement l'exécution collective de plusieurs chefs d'organisations étudiantes algériennes qui avaient été dispersées. Ils ajoutèrent qu'ils protestaient violemment contre l'atrocité des forces coloniales en Algérie et la guerre de reconquête. Ils soulignèrent que la continuité de la guerre constituait une menace permanente pour la paix mondiale. Ils annoncèrent leur soutien au peuple algérien, à leurs femmes et à leur jeunesse dans leur lutte de libération nationale.

Ils finalisèrent leur déclaration en faisant appel à la conscience des Nations Unies et entre les nations pour qu'ait lieu sans tarder les négociations entre la France et le gouvernement provisoire de la République d'Algérie qui ne parviendraient à la paix qu'avec une Algérie indépendante. Le projet de résolution proposé et qui avait cette configuration fût accepté unanimement par les 24 délégués qui avaient participé à la Conférence<sup>285</sup>.

Après 1960, le mouvement d'indépendance de l'Algérie provoqua l'apparition d'événements importants en Algérie et en France. Alors que les événements augmentaient en violence sur les terres de la France, des points de vue opposés apparaissaient entre l'armée et le gouvernement. L'armée française qui opérait en Algérie avait fait une tentative de coup d'état. Le Chef d'Etat, Charles de Gaulle, et son gouvernement avaient eu du mal à maîtriser cette tentative de coup d'état. Le courant nationaliste entre les Français vivant en Algérie s'était renforcé et avait influencé une partie des officiers qui étaient en fonction dans l'armée. En France, les différences de point de vue entre les partis politiques s'étaient approfondies et s'étaient poursuivies jusqu'à l'indépendance de l'Algérie.

La recherche d'une solution au problème par le Président de la République, Charles de Gaulle, n'avait pas plu aux ultranationalistes. Ils avaient alors soutenu une tentative de coup d'état pour éloigner Charles de Gaulle du pouvoir. Le Parti communiste français, les groupes trotskistes et les anarchistes avaient adopté une posture pour la reconnaissance immédiate de

---

<sup>285</sup> La mission algérienne, « La décision prise au séminaire des femmes de Beynelmilel » (Kadınlar Seminerinde Alman Karar), *Haber Bülteni (le Bulletin d'information)*, Ankara, novembre 1963, p. 3.

l'indépendance de l'Algérie. A cette période, les groupes de gauche avaient un pouvoir et un nombre important. Leurs manifestations et déclarations avaient suffisamment de pouvoir pour créer une audience importante et influencer l'opinion publique<sup>286</sup>.

Une recherche de solution avait commencé entre d'un côté, ceux qui défendaient que l'Algérie devait rester sous la souveraineté de la France et de l'autre côté, les puissances qui voulaient que l'indépendance soit donnée à l'Algérie. L'intensification de la violence en Algérie et les pressions sur la France de l'opinion publique internationale y avaient joué un rôle important. Les dirigeants de la France étaient obligés de trouver une solution.

La presse turque suivait les événements en cours au jour le jour. Les informations et les commentaires étaient publiés dans différents journaux.

La revue intitulée *Forum*, dans ses rédactions où elle évaluait la politique extérieure turque après le coup d'état du 27 mai 1960, s'était aussi consacrée à la position de la Turquie au sujet de l'Algérie. Premièrement, elle soulignait qu'il n'y avait pas de changement dans les fondements de la politique extérieure turque. Ensuite, elle défendait l'idée qu'il y avait un changement de position sur certains sujets importants et avait exprimé que ces changements étaient satisfaisants. La revue, qui citait le sujet de l'Algérie comme un exemple des changements satisfaisants de la politique extérieure turque, critiqua le Parti démocrate en raison de sa position au sujet de l'Algérie. D'après la revue, les traditions de la Turquie, qui remontaient à l'époque du Pacte nationale de 1920<sup>287</sup>, furent complètement rompues entre 1950 et 1960.

---

<sup>286</sup> Pierre Rémond, « Histoire Parallèle », *Reportage de L'Histoire*, janvier-février 2003, pp. 28-29. ; Jacques Dimet, « Henri Alleg : ouvrir les dossiers, c'est faire oeuvre de salubrité publique », *Hors Série Humanité*, janvier 2001, p. 11 ; Albert Camus, un des auteurs d'origine algérienne de cette période, soutenant que c'était surtout la population civile qui subissait le plus les événements survenus en Algérie, a exprimé qu'il fallait mettre fin à cette dispute, que les Algériens et les Français pouvaient vivre ensemble et que cela pouvait se réaliser avec la mise en place par le gouvernement français d'un climat de justice et de liberté à tous les individus. Suite à son appel de justice pour tout le monde lors de sa conférence réalisée en Algérie en 1956, le gouvernement français y a réagit négativement et il a même reçu des menaces de mort de la part de différents groupes politiques. Guy Dugas, « Albert Camus et l'épisode de la Trêve civile », *Magazine de Guerre d'Algérie*, novembre-décembre 2002, pp. 40-45. Certains des travaux en rapport avec la position adoptée face au conflit algérien d'Albert Camus et d'intellectuels de cette période sont les suivants : Albert Camus, *Essais*, Roger Guillot & Louis Faucon, Paris, La Pleiade, 1965 ; Mouhammed Lebjaoui, *Vérités sur la Révolution algérienne*, Gallimard, Paris, 1970 ; Amar Ouzegane, *Meilleur combat*, Julliard, Paris, 1962 ; André Rossfelder, *Le Onzième commandement*, Hors série Connaissance chez Gallimard, Paris, 1995 ; Jules Roy, *Les Années déchirement : Journal 1 : 1925-1965*, Albin Michel, Paris, 1998 ; Olivier Todd, *Albert Camus : une vie*, Gallimard, 1996.

<sup>287</sup> Le Pacte Nationale (*Misak-ı Millî* ou *Millî Misak* en turc ottoman et *Ulusal Ant* en turc moderne) est le nom du rapport qui comprend les six points essentiels du manifeste politique de la Guerre de Libération turque. Il a été accepté à l'unanimité le 28 janvier 1920 à Istanbul par la dernière assemblée ottomane des députés et a été déclaré au public le 17 février. Cette annonce comprend les conditions de paix minimales que la Turquie accepte dans l'accord de paix qui mettra fin à la Première Guerre mondiale. İsmail Soysal, *Tarihçeleri ve Açıklamaları ile*

Dans la revue, il avait été écrit que, dans un entretien que le Président de l'Etat, Cemal Gürsel, avait réalisé avec l'ambassadeur français, H. Spitzmuller, la Turquie avait fait savoir au représentant français qu'elle était prête à faire la médiation entre les deux parties. Ce développement qui avait aussi été déclaré dans la presse, n'avait pas été bien accueilli dans les milieux officiels français. L'ambassadeur français, avait fait savoir qu'une telle proposition revenait à reconnaître l'Organisation de libération de l'Algérie et que la France n'était pas prête à la reconnaître. A la suite de la proposition de la Turquie, la presse française avait durement réagit.

Le journal *Le Monde* rappela que la France soutenait la Turquie au sujet de son adhésion au marché commun. La revue *Forum* indiqua que ce rappel était en même temps une menace et que ce genre de menace ne convenait pas à la presse française. Elle ajouta que ce qui devait être fait était que la presse et le gouvernement devaient continuer à déclarer leurs idées à propos du cas algérien<sup>288</sup>.

Les journaux turcs, à la différence des informations véhiculées par les informations françaises, avaient envoyé leurs journalistes en Algérie à partir de 1960 pour relayer les événements de façon authentique à l'opinion publique turque. Tout d'abord, Tahsin Öztin, un des rédacteurs du journal *Hürriyet* (le journal turc « *La Liberté* »), était allé en Algérie et avait préparé une série d'articles composée de 11 parties.

Dans son écrit, il avait d'abord relaté la difficulté pour se rendre en Algérie. Le rédacteur, était passé d'Istanbul à Paris et raconta qu'il avait eu très difficilement une autorisation de la France pour se rendre en Algérie. Öztin raconta dans sa série d'articles qu'il avait bénéficié de la part du consulat turc à Paris d'une autorisation d'entrée en Algérie pour assister à une rencontre sportive. Sa série d'articles sous le nom de « Algérie, terre douloureuse » commença le 7 août 1960 et se termina le 17 août 1960.

---

*Birlikte Türkiye'nin Siyasal Andlaşmaları (Les Accords politiques de la Turquie avec ses historiques et ses analyses)*, pp. 15-16.



1. Les frontières du Pacte National de 1920.

2. Les frontières de la République turque d'aujourd'hui.

<sup>288</sup> « Cezayir Davasında Tutumumuz » (Notre position sur l'affaire algérienne), *Forum* (la revue bimensuelle turque), le 1<sup>er</sup> octobre 1960, p. 6.

Dans ses écrits, il essaya de traiter de la situation dans laquelle se trouvait l'Algérie du point de vue de l'Algérie et de la France. Dans son écrit, où il parlait des troupes françaises sous le nom de « Légion étrangère » qui étaient au nombre de 36 000 et qui se trouvaient en Algérie, il parla également des Turcs. Parmi les Jeunes Turcs qui étaient présents dans les troupes certains étaient à la recherche d'aventure et d'autres avaient raconté qu'ils avaient rejoint les rangs de l'armée française pour financer leurs études en France.

Le rédacteur, toujours dans son article du 10 août 1960, écrivit qu'il avait effectué un entretien avec un jeune Algérien qui l'avait étonné. Ce jeune Algérien qui avait dit qu'il était musulman, avait stupéfié le rédacteur de par sa profonde culture au sujet de l'histoire de la Turquie. Le jeune Algérien avait d'abord énuméré les exploits de Mustafa Kemal Atatürk. Ensuite, il avait vanté la réussite de la Turquie qui avait acquis son indépendance et sa liberté après 700 ans de sultanat. Il avait raconté que l'Algérie était sur la même voie et qu'elle menait une guerre de libération pour cette cause<sup>289</sup>. En raison des connaissances profondes de ce jeune Algérien sur la Turquie dans un milieu de guerre lourde et oppressive, le rédacteur s'était demandé si le jeune n'était pas un agent secret français<sup>290</sup>.

Quant au journal *Cumhuriyet* (le journal turc « *La République* »), la tentative de coup d'état en France contre Charles de Gaulle y avait été qualifiée de « Drame français ». Dans l'analyse de Mehmet Piri, un des rédacteurs du journal, ce dernier défendait que le Président de la République, Charles de Gaulle, avait la force et la confiance nécessaire pour résoudre ce problème. D'autre part, il exprima qu'avec la pression des événements il était temps d'accorder l'indépendance à l'Algérie. Il révéla que la déclaration de Charles de Gaulle, qui avait reconnu clairement la nécessité d'accorder l'indépendance, constituait un exemple de courage. Dans l'analyse du même sujet, il pointa qu'avec le début du raisonnement sur l'indépendance de Charles de Gaulle, certains des militaires de l'Algérie qui l'avaient amené au pouvoir montraient cette fois-ci une réaction très intense à son encontre. Il indiqua également que la tentative de coup d'état de l'armée en Algérie avec le soutien des français qui vivaient là-bas fût un coup très dur pour Charles de Gaulle et avait poussé la France dans un contexte très difficile. Il ajouta que Charles de Gaulle était venu au pouvoir dans une période où la France était dans une impasse en raison de ses problèmes politiques et économiques et qu'une telle

---

<sup>289</sup> Tahsin Öztin, « Sancılı Toprak Cezayir » (l'Algérie : la terre douloureuse), *Hürriyet* (le journal turc « *La Liberté* »), le 10 août 1960, p. 7.

<sup>290</sup> Tahsin Öztin, « Sancılı Toprak Cezayir » (l'Algérie : la terre douloureuse), *Hürriyet* (le journal turc « *La Liberté* »), les 7 et 17 septembre 1960, p. 7.

réaction de l'armée au moment de la résolution des problèmes avait poussé la France dans une guerre fraternelle et avait entraîné le pays dans une situation inquiétante<sup>291</sup>.

Kayhan Sağlamer, un des autres journalistes du même journal, dans un article en rapport avec l'Algérie, écrivit que face à la France il n'y avait pas seulement le Front de libération nationale comme ennemi mais aussi l'Organisation de l'armée secrète fondée par les européens. Le journaliste défendit même que le plus grand ennemi de la France était en réalité cette organisation.

Dans la suite de sa rédaction, le journaliste définit l'Organisation de l'armée secrète (OAS)<sup>292</sup> et raconta comment elle était en Algérie et quelles étaient ses ressources financières assurées. Il exposait aussi les pressions instaurées sur les Français qui vivaient en Algérie. Le journaliste relayait que l'Organisation de l'armée secrète n'avait pas réussi vraiment à assurer de succès en France et que seulement dix pour cent de la population française ressentait de la sympathie envers cette organisation. D'autre part, il raconta qu'elle avait environ 7000 membres actifs et qu'elle avait réussi à créer un climat de terrorisme en France avec l'utilisation de 500 balles en caoutchouc<sup>293</sup>.

Au cours de la même période, un autre événement influençant les relations entre la France et la Turquie fût vécu. Le « conflit de la base de Bizerte » qui s'était produit entre la France et la Tunisie avait éveillé de larges échos dans l'opinion publique turque. Au mois de juillet 1961, suite à la demande de la Tunisie à la France d'évacuer la base maritime de Bizerte qui se trouvait sur les terres tunisiennes, le conflit éclata. La France refusant cette demande bombardait Bizerte et l'envahit avec des parachutistes. Ce conflit qui causa la mort de nombreux Tunisiens avait beaucoup de bruit dans l'opinion publique mondiale. La Tunisie appela tous les pays musulmans à l'aider et fit des appels au bénévolat dans ses ambassades dans les différents pays. Dans l'appel effectué en Turquie, deux jeunes d'Ankara, aux noms de Tamer Kinson et de Bengü Kovalak, avaient été inscrits<sup>294</sup>.

L'appel lancé en Turquie créa un malaise dans le gouvernement turc. Le Conseil des ministres s'était rassemblé et avait consulté le conflit de Bizerte. Il appela à ce qu'une solution

---

<sup>291</sup> Mehmet Piri, «Fransız Dramı » (Le drame français), *Cumhuriyet* (le journal turc « *La République* »), le 24 avril 1961, p. 1.

<sup>292</sup> OAS : Organisation Armée Secrète.

<sup>293</sup> Kayhan Sağlamer, «Cezayir harbinde dönüm noktası: terör, ölüm, istrap » (Le tournant de la Guerre d'Algérie : la terreur, la mort, la souffrance), *Cumhuriyet* (le journal turc « *La République* »), le 2 mars 1962, p. 3.

<sup>294</sup> « Kabine dün Bizerte olaylarını görüştü » (Hier, le cabinet s'est concerté sur les événements de Bizerte), *Cumhuriyet* (le journal turc « *La République* »), le 23 juillet 1961, p. 3.

pacifique soit trouvée au conflit. Dans une déclaration qu'il effectua, Selim Sarper, le ministre des Affaires extérieures, déclara notamment la chose suivante : « *L'appel aux volontaires qu'a réalisé l'ambassade de la Tunisie à Ankara est contraire au droit statutaire international. Il ne faut oublier que la liberté de mouvement sur ce terrain appartient entièrement à notre gouvernement* »<sup>295</sup>.

Malgré la réaction du gouvernement turc, Habib Bourguiba, le Président d'Etat de la Tunisie, envoya Habib Challe, l'ancien ambassadeur de la Tunisie à Ankara, en tant que représentant spécial. Il fit savoir qu'il était très satisfait que des Turcs s'étaient montrés volontaires pour se battre en Tunisie. A la question de savoir ce dont ils auraient besoin, le représentant répondit : « *Habib Bourguiba a fait savoir que la Tunisie était prête à accepter toute forme d'aide. Ces aides peuvent être d'ordre financière et militaire tout comme des aides alimentaires aussi* »<sup>296</sup>.

Après que Tahsin Öztin, un des rédacteurs du journal *Hürriyet* (le journal turc « *La Liberté* »), se rendit en Algérie pour la première fois, Leyla Çambel, un des journalistes du journal *Ulus* (le journal turc « *La Nation* »), se rendit aussi en France et réalisa une interview. Elle partagea avec ses lecteurs, les observations d'un étudiant algérien à Paris sur la Turquie<sup>297</sup>.

L'étudiant algérien, exprima d'abord sa satisfaction en ce qui concerne le changement de politique extérieure de la Turquie. Il raconta que le nouveau gouvernement turc avait montré de la sympathie pour la cause algérienne et que les jeunes Algériens en étaient conscients. Critiquant le gouvernement précédent, il rappela avec tristesse que pendant la période de Menderes la Turquie ne s'était pas autant appropriée la cause algérienne que le nouveau gouvernement. Il souligna que les peuples algériens et turcs étaient deux nations frères et rappela qu'il y avait un réel lien historique entre ces deux derniers.

En 1962, l'Accord de cessez-le-feu d'Evian signé entre la France et le Front de libération nationale de l'Algérie fût relayé avec joie auprès de l'opinion publique turque à travers tous les journaux turcs. Comme dans l'exemple de *Hürriyet* (le journal turc « *La Liberté* »), les journaux publièrent en première page avec de grands titres l'Accord de cessez-le-feu d'Evian signé le 18

---

<sup>295</sup> « *Dışişleri bakanının Cumhuriyet'e demeci* » (La déclaration du ministre des Affaires extérieures au journal République), *Cumhuriyet* (le journal turc « *La République* »), le 24 juillet 1961, p. 3.

<sup>296</sup> « *Tunus'tan bir mesaj geldi* » (Un message est venu de Tunisie), *Ulus* (le journal turc « *La Nation* »), le 28 juillet 1961, p. 4.

<sup>297</sup> Leyla Çambel, « *Cezaevinde çürüyen dört yüz bin Cezayirli ve uygar Fransa* » (Les quatre cents mille Algériens qui pourrissent en prison et la France civilisée), *Ulus* (le journal turc « *La Nation* »), le 12 janvier 1961, p. 4

mars 1962 entre la France et le Front de libération nationale. Les journaux annoncèrent que l'Accord était très bien accueilli en Turquie et relayèrent les échos qu'il avait créés dans différents pays<sup>298</sup>.

Au cours des mois qui avaient suivi l'Accord d'Evian, plusieurs journalistes turcs s'étaient rendus en Algérie. Adnan Semih, un rédacteur de *Hürriyet* (le journal turc « *La Liberté* »), réalisa notamment une série d'interviews le 29 juillet 1962 et intitulée « Je viens de l'Algérie ». Le rédacteur alla en Algérie à la fin du mois où l'indépendance de l'Algérie se confirma et informait ses lecteurs à travers les images dramatiques rencontrées, auxquelles il fût témoin tout de suite après le cessez-le-feu entre la France et le Front de libération nationale.

Il examina également d'un point de vue journalistique les répercussions au pays de la lutte de leadership au sein du mouvement d'indépendance de l'Algérie qui accéda à l'indépendance mais qui hérita aussi des problèmes engendrés par cette lutte de leadership. Il avait documenté avec des photos et des articles la course à la présidence entre Ahmet Ben Bella et Benyoucef Benkhedda, les leaders les plus importants de cette période, la situation des Algériens à cette période passée où avaient eu lieu plusieurs combats, les rues et les avenues fantômes laissées derrière eux par les Européens qui avaient abandonnés l'Algérie ou encore les paysages formés par les destructions et les incendies.

Il avait visité les villages, détruits par les bombardements des avions français, de Tizi-Ouzou qui avait pratiquement perdu toute sa population masculine et qui avait donné le plus de morts pendant la guerre et il relayait auprès de ses lecteurs ce triste constat<sup>299</sup>.

Après que le cessez-le-feu entre l'Algérie et la France fût réalisé, la bagarre pour le pouvoir entre les leaders nationalistes avait commencé à prendre place dans les rubriques des informations de l'étranger dans les journaux en Turquie. Après le référendum réalisé le 1<sup>er</sup> juillet 1962 pour déterminer son propre avenir, une lutte de pouvoir avait été vécue entre Ahmed Ben Bella et Benyoucef Benkhedda<sup>300</sup>. Les soldats en dehors de l'Algérie qui se trouvaient au Maroc et en Tunisie et qui étaient au nombre de 45 000, avaient rejoint l'Algérie après le référendum. Ces soldats étaient rattachés à Ahmed Ben Bella. Les soldats rattachés à

---

<sup>298</sup> « Cezayir mücahitleri hürriyet savaşını kazandılar » (Les moudjahidines algériens ont gagné la guerre de la liberté), *Hürriyet* (le journal turc « *La Liberté* »), le 19 mars 1962, p. 5.

<sup>299</sup> Adnan Semih, «Cezayir'den geliyorum » (Je viens de l'Algérie), *Hürriyet* (le journal turc « *La Liberté* »), le 29 juillet 1962 - et le 3 août 1962, p. 7.

<sup>300</sup> Pour plus de détails voir nos notices biographiques et également Hasan Selim, *Cezayir Bağımsızlık Savaşı (La guerre d'indépendance de l'Algérie)*, éditions Acar, İstanbul 1984, pp. 59-60.

Benkhedda, quant à eux, était déployés à l'intérieur du pays à Constantine, en Kabylie et à proximité d'Alger<sup>301</sup>.

Dans le gouvernement mis en place, Ben Bella et Benkhedda avaient respectivement été nommés adjoint au Premier ministre et Premier ministre. Lorsqu'Ahmet Ben Bella s'était rendu à Rabat à partir du Caire, les deux responsables du gouvernement s'étaient entretenus pour trouver un compromis. Ahmed Ben Bella n'avait pas accepté le rôle d'adjoint au Premier ministre qui lui avait été attribué et avait déclaré clairement, comme une démonstration de force, ses préparations pour la date où il allait prendre en charge la présidence. L'unité militaire algérienne qui se trouvait à Rabat au nombre de 15 000 avait organisé une parade militaire pour faire savoir son attachement à Ahmed Ben Bella. Ce dernier, qui avait fait une déclaration avec son départ du Caire, avait condamné l'arrestation par le gouvernement provisoire de Djamil Bouhired, une des figures symboliques de la lutte de libération et avait donné les signes de la politique qu'il voulait appliquer en disant au sujet du progrès social la phrase suivante : « *Je précise clairement que je suis en faveur du socialisme pour réaliser l'égalité politique et sociale entre tous les citoyens* »<sup>302</sup>.

L'interview de Cihat Baban réalisée en 1962 sous le nom de « *L'Algérie qui souffre de la douleur de l'indépendance* », avait été publiée dans le journal *Cumhuriyet* (le journal turc « *La République* »), à partir du 7 décembre 1962. L'interview, était importante du point de vue qu'elle avait été faite après que l'Algérie avait acquis son indépendance. En se référant à l'histoire de la lutte, le journaliste avait dévoilé la situation dans laquelle se trouvait l'Algérie en l'absence de la France, les pensées et les sentiments du peuple ou encore les traces de la lutte réalisée par un peuple pour devenir un Etat. L'interview qui commençait avec le titre « *Première rencontre avec l'Algérie libre* »<sup>303</sup>, racontait dans sa première partie les premières impressions de Cihat Baban. Il attira l'attention sur le fait qu'il ne rencontra aucune trace qui appartenait aux Turcs. Cent trente-deux années étaient passées depuis le départ des Ottomans et toutes les traces de l'histoire ottomane avaient été éliminées.

Il écrivit que, lors d'un entretien avec un fonctionnaire du salon de réception de son hôtel, ce dernier aurait dit que lorsqu'il entendait le mot turc par n'importe quel citoyen qu'il

---

<sup>301</sup> « La lutte pour le pouvoir continue en Algérie » (Cezayir'de İktidar Mücadelesi Devam Ediyor), *Cumhuriyet* (le journal turc « *La République* »), le 8 juillet 1962, p. 3.

<sup>302</sup> « Ben Bella'cı Birlikler Oran'a Doğru İlerliyor » (Les unités proches de Ben Bella se rapprochent d'Oran), *Cumhuriyet* (le journal turc « *La République* »), le 9 juillet 1962, p. 3.

<sup>303</sup> Cihat Baban, « Hür Cezayir'le İlk Karşılaşma » (Première rencontre avec l'Algérie libre), *Cumhuriyet* (le journal turc « *La République* »), le 7 décembre 1962, p. 3.

rencontrait dans la rue, cela lui rappelait le vote de la Turquie en défaveur de l'Algérie aux Nations Unies et que cette situation, qu'ils n'espéraient pas du tout de la Turquie de Mustafa Kemal qui avait aussi mené une guerre de libération, était une désillusion pour eux. Il ajouta qu'il trouvait surprenant que des citoyens ordinaires étaient si intéressés et si informés de politique extérieure<sup>304</sup>.

Le journaliste relatait que le conflit algérien n'était pas une lutte d'indépendance d'un petit pays mais qu'il était possible de voir dans cette lutte toutes les douleurs des luttes données par les pays peu développés pour se débarrasser des griffes de l'impérialisme. Kennedy, le Président des Etats-Unis, dans son livre intitulé « *La stratégie de la paix* », indiqua que les blessures qui n'arrivaient toujours pas à être effacées en Afrique avaient saigné pendant des années sous le colonialisme et de par ce point de vue il accordait des pages entières aussi à l'Algérie.

Le journaliste indiqua que les leaders algériens de l'indépendance, qui exprimaient en toute occasion qu'ils avaient été impressionnés par Atatürk, n'allaient pas se satisfaire du principe de l'« étatisme » d'Atatürk dans le développement de l'Algérie et qu'Ahmet Ben Bella, même si c'était à contrecœur, allait brandir son fouet du socialisme. Pour expliquer comment le leader algérien en était arrivé à cette décision, le journaliste indiqua que l'influence du monde bipolaire ne pouvait pas être ignorée et que l'élite dirigeante du pays allait se rapprocher d'un des deux camps.

Cihat Baban analysa les leaders nationalistes algériens un à un<sup>305</sup>. Dans une partie de l'interview qu'il effectua sur le sujet entre l'Algérie et la Turquie, il détermina que dans la lutte d'indépendance de l'Algérie le peuple turc et musulman avait ressenti de la sympathie pour cette lutte et que les journaux, qui suivaient les événements sur l'Algérie à travers les diffusions françaises, avaient reflété ce conflit du point de vue français. Dans une autre analyse, il indiqua que la Turquie et la France étaient alliés au sein de l'OTAN ainsi qu'au niveau commercial, que la France avait une grande influence dans l'accession de la Turquie à la culture occidentale et que la prise en compte des sentiments du peuple dans la politique suivie par l'Etat ainsi que

---

304 Cihat Baban, «3. Bağımsızlığın Sancısını Çeken Cezayir » (L'Algérie qui ressent les douleurs de la troisième indépendance), *Cumhuriyet* (le journal turc « *La République* »), le 7 décembre 1962, p. 3.

305 Cihat Baban, « 3. Bağımsızlığın Sancısını Çeken Cezayir » (L'Algérie qui ressent les douleurs de la troisième indépendance), *Cumhuriyet* (le journal turc « *La République* »), le 7 décembre 1962, p. 3 ; « Hür Cezayir'le ilk karşılaşma » (Première rencontre avec l'Algérie libre), *Cumhuriyet* (le journal turc « *La République* »), le 7 décembre 1962, p. 3 ; « Gölgedeki politikacı Benkhedda » (Benkhedda : l'homme politique qui se trouve dans l'ombre), *Cumhuriyet* (le journal turc « *La République* »), le 19 décembre 1962, p. 3.

l'éducation à la culture française des intellectuels turcs avaient une influence dans l'intérêt ressenti envers la France<sup>306</sup>.

Il indiqua que le changement de politique de la Turquie à partir du 27 mai en faveur de l'Algérie n'avait pas satisfait la France tandis que le développement des événements avait donné tort à cette dernière. Il exprima que la Turquie, il y a quarante ans de cela, avait lutté pour son indépendance avec ses hommes et ses femmes et qu'il n'y avait rien de plus naturel que de comprendre cette lutte de l'Algérie. Il ajouta que la politique du Parti démocrate n'avait pas réussi à équilibrer ce sentiment avec le sentiment d'amitié avec la France et qu'il n'était pas facile de trouver un équilibre. Mais il appuya que la diplomatie du Parti démocrate n'avait pas fait des efforts pour cette cause et que finalement un ressentiment s'était formé à l'encontre de la Turquie par le peuple algérien. Il prétendit aussi que la France avait mis en difficulté en vain la Turquie.

Le journaliste indiqua que désormais la Turquie devait procurer toute son aide possible à l'Algérie et que même si elle n'avait pas assez de pouvoir pour faire des aides financières elle pouvait tout de même l'aider dans différents domaines. Il ajouta qu'il fallait prendre des mesures réelles en mettant en place des liens proches en politique extérieure avec des activités culturelles pour remplir le vide survenu dans le passé et en offrant des bourses aux étudiants d'université<sup>307</sup>.

## **Les aides de la Turquie envers le mouvement d'indépendance algérienne**

Alberto Martín Artajo, le ministre des Affaires étrangères de l'Espagne, visita la Turquie au mois d'octobre 1956. Dans les entrevues effectuées au ministère turc des Affaires étrangères, deux sujets avaient en particulier été traités. Le ministère turc des Affaires étrangères voulait que l'Espagne soutienne la Turquie au sujet de Chypre et le ministère espagnol des Affaires étrangères voulait que la Turquie suive une politique en faveur de l'Algérie face au mauvais comportement de la France au sujet de l'Algérie. Le journal *Ulus* (le

---

<sup>306</sup> Cihat Baban, « Türkiye ve Cezayir » (La Turquie et l'Algérie), *Cumhuriyet* (le journal turc « *La République* »), le 20 décembre 1962, p. 3. La presse turque a suivi les événements en Algérie à travers les sources françaises. Malgré cela, elle n'a pas rencontré dans les journaux et les revues d'articles et de commentaires critiquant la lutte algérienne. La principale contradiction des intellectuels français était qu'ils ont considéré pendant longtemps qu'il s'agissait d'un problème interne, l'Algérie étant juridiquement une partie de la France. Les partis de l'opposition en Turquie qui considéraient que la politique extérieure suivie par le parti au pouvoir était une politique au-dessus des partis, ont évité de critiquer le gouvernement.

<sup>307</sup> Baban, *Ibid.*

journal turc « *La Nation* »), n'avait pas indiqué la source de l'information qu'elle avait effectuée en s'appuyant sur l'agence *Şark Ajans (Agence d'Orient)*, il avait été seulement précisé qu'elle avait été donnée par une source sûre<sup>308</sup>.

L'histoire est remplie de coïncidences intéressantes. En raison de la menace espagnole, 400 ans après l'incorporation aux terres de l'Etat ottoman de l'Algérie qui demanda de l'aide au pacha Barberousse Hayrettin, dans la lutte d'indépendance de l'Algérie, la demande d'aide pour l'Algérie à la Turquie face à la France relatait que les relations de l'Organisation de libération nationale de l'Algérie n'étaient pas unilatérales. Parce que l'Espagne, à cette époque, était sous la direction d'un dictateur Franco.

La Turquie, n'avait pas fournie d'aides ou de soutiens à l'Algérie jusqu'en 1961 dans le domaine diplomatique. Elle s'était soit abstenue ou avait voté contre dans les votes effectués à l'Assemblée générale des Nations-Unies. Alors que l'aide dont avait en réalité besoin l'Algérie était les votes effectués aux Nations Unies.

Jusqu'à nos jours, les preuves d'aides de la Turquie, pouvant être critiquées directement par ceux qui voulaient traiter du sujet en Turquie en rapport avec l'indépendance de l'Algérie ou recherchées par ceux qui essayaient de les trouver pour justifier la politique algérienne du Parti démocrate et de son gouvernement, n'avaient pas pu être révélées avec des documents. Ceux qui rattachaient le non-établissement de relations étroites entre la Turquie et l'Algérie depuis l'indépendance de cette dernière à la politique suivie par le Parti démocrate au pouvoir, avaient mentionné une période de ressentiment. En revanche, personne n'avait mentionné les différences entre les politiques extérieures suivies entre les deux pays depuis l'indépendance de l'Algérie.

Pour expliquer pourquoi les deux pays n'avaient pas pu établir de relations étroites entre eux, nous pensons qu'une analyse sans tenir compte des alliances internes en présence à cette période peut nous conduire en erreur.

Les leaders nationalistes algériens qui étaient engagés dans la lutte d'indépendance avaient choisi l'Egypte comme quartier général. L'Egypte sous le leadership de Gamal Abdel Nasser, était le pays qui avait donné le soutien le plus important au mouvement d'indépendance

---

<sup>308</sup> « Cezayir İçin Hükümetimizden Talep » (Demande de notre gouvernement pour l'Algérie), *Ulus* (le journal turc « *La Nation* »), le 30 octobre 1956, p. 4.

de l'Algérie et celui qui avait mobilisé toutes les possibilités. Nasser était en même temps à cette époque le leader du nationalisme arabe et son nom était influent chez les leaders nationalistes et chez les peuples arabes.

A la même période, la Turquie avait des difficultés avec l'Égypte de Nasser. Tout de suite après la signature de la Turquie avec l'Iran du Pacte de Bagdad, des réactions négatives venant d'Égypte n'avaient pas tardé. Lors du discours d'ouverture de la réunion de la Ligue arabe du 22 janvier 1955, Nasser avait énuméré ses critiques envers la Turquie dont une des phrases était la suivante : « *l'Égypte doute que la Turquie pourra aider militairement l'Irak* »<sup>309</sup>.

Mücahit Topalak, le rédacteur des relations extérieures du journal *Zafer* (le journal turc « *la Victoire* »), écrivit que la politique suivie par l'Égypte était une erreur, qu'il n'y avait pas de situation à l'encontre de l'Égypte dans le Pacte de Bagdad et que si elle le voulait elle pourrait y adhérer<sup>310</sup>. Le rédacteur indiqua dans un autre de ses articles que la Turquie travaillait pour la paix et l'humanité et qu'il n'était pas possible de comprendre les réactions de Nasser<sup>311</sup>.

Lors de différentes déclarations, le Premier ministre, Adnan Menderes, avait révélé que la ligne suivie était assez importante pour pouvoir constituer le début d'une nouvelle vie politique pour tous les États arabes, le Moyen-Orient et la Turquie. Il avait indiqué de plus que cela allait être pour le bien de tous les pays arabes sans exception et il avait souligné que le Pacte de Bagdad était aussi important pour les pays arabes<sup>312</sup>.

Le journal *Zafer* (« *La Victoire* »), l'organe de presse du parti au pouvoir, commenta cette déclaration de Menderes comme étant celle d'une personne censée qui avait parlé sincèrement en indiquant par ailleurs que la réaction de l'Égypte était tellement vaine. Il avait été avéré finalement que les raisons des réactions de l'Égypte étaient dues, à côté de la lutte de leadership avec la Turquie, à la présence dans le Pacte de l'Angleterre avec qui elle était entrée dans un conflit armé suite à la nationalisation du canal de Suez en 1956. Dans les années suivantes, plusieurs articles avaient figuré dans les pages des journaux turcs. Ces articles

---

<sup>309</sup> « Arap Birliği Başvekilleri Dün Toplandı » (Les Premiers ministres de l'Union arabe se sont réunis hier), *Zafer* (le journal turc « *La Victoire* »), le 23 janvier 1955, p. 5.

<sup>310</sup> Mücahit Topalak, « Türkiye ve Mısır » (La Turquie et l'Égypte), *Zafer* (le journal turc « *La Victoire* »), le 23 janvier 1955, p. 1.

<sup>311</sup> Mümtaz Faik Fenik, « Menderes Açık Kalple Konuştu » (Menderes a parlé à cœur ouvert), *Zafer* (le journal turc « *La Victoire* »), le 8 février 1955, p. 5.

<sup>312</sup> Suite de même information.

commençaient par raconter la fraternité avec le peuple égyptien et continuaient en dévoilant l'opposition avec Nasser.

Avec le changement de direction en Egypte suite au coup d'état par les officiers du 23 juillet 1952, l'ambassadeur turc, Hulusi Fuat Tugay, était annoncé comme la personne indésirable. L'épouse de l'ambassadeur était membre de la dynastie égyptienne. Avec la loi sur les confiscations qui avait été votée, les biens des membres de la dynastie furent confisqués. Dans le journal *El Cumhuriyye (La République)*, il était mentionné que la Turquie soutenait les impérialistes, qu'elle essayait de lier l'Egypte à un bloc et qu'elle établissait des relations commerciales et diplomatiques avec Israël. Le journal *Al Ahram (Les Pyramides)* évaluait la Turquie comme une nation qui venait de débiter une vie diplomatique et qui n'avait pas de traditions<sup>313</sup>. A partir de 1952, les journaux égyptiens et turcs avaient continué leurs publications inamicales sur les dirigeants et les directions égyptiens et turcs pendant une longue période.

Le rattachement de Hatay à la Turquie en 1939 et l'entretien de relations politiques de la Turquie avec Israël avaient commencé à créer de méfiance de la part des pays arabes sur le regard porté envers la Turquie. Les discours sur le « socialisme arabe » ou le « nationalisme arabe » dans le Moyen-Orient de Nasser qui jouait au leadership après son arrivée au pouvoir et ses discours contre la Turquie, avec l'aide de la politique extérieure turque, influençaient le regard des Arabes sur la Turquie. La Turquie essaya ensuite de dissiper les mauvais préjugés et appréciations qui s'étaient formés avec une nouvelle politique d'ouverture envers les pays arabes après 1960.

Ferhat Abbas, un des principaux leaders nationalistes algériens, et Mahmut Dikerdem<sup>314</sup> avaient réalisé un entretien au Caire avec le chargé d'affaires du Caire de la Turquie. Lors de l'entretien, il avait fait savoir qu'il avait besoin d'un pays pour faire une médiation avec la France afin de résoudre le conflit en Algérie. Il raconta que dans le cas où la guerre devait se prolonger, le peuple algérien allait entrer sous l'influence du communisme. Le chargé d'affaires turc du Caire informa Ankara des entretiens tels qu'ils s'étaient réalisés et raconta qu'il n'avait pas eu de réponse<sup>315</sup>.

---

<sup>313</sup> Mahmut Dikerdem, *Ortadoğu'da Devrim Yılları (Les années de révolution au Moyen Orient)*, 1977, pp. 87-88. Mahmut Dikerdem était à cette époque en poste à l'ambassade. C'est important du point de vue qu'il a été témoin d'une grande partie des événements.

<sup>314</sup> Mahmut Dikerdem (née en 1916 et décédé en 1993) a été ambassadeur et écrivain. Pour plus de détails sur sa vie voir nos notices biographiques.

<sup>315</sup> Dikerdem, *ibid.*, p. 104. Pour la politique du Moyen-Orient de la Turquie voir également Ömer Kürkçüoğlu, *Türkiye'nin Arap Ortadoğu'suna Karşı Politikası 1945-70 (La politique de la Turquie face au Moyen-orient arabe*

Entre tous les pays arabes, c'est l'Égypte qui avait le plus soutenu le Front de libération nationale dans les activités politiques et les aides financières. Ainsi, au cours des années de la lutte d'indépendance, il y avait eu une collaboration et une influence étroite entre les leaders nationalistes algériens et égyptiens. Le gouvernement provisoire de la République d'Algérie avait été fondé en Égypte. La proximité entre l'Égypte et le gouvernement de Libération nationale, même si ce dernier ne se comportait pas de façon distante avec la Turquie en raison de l'Égypte, était suivie de temps en temps avec préoccupation dans la presse turque.

Les relations tumultueuses entre l'Égypte et la Turquie avaient quand même été un des facteurs qui avait retardé le débloqué de la distance dans les relations entre l'Algérie et la Turquie au cours de la lutte algérienne et après son indépendance. Les gouvernements de cette période en Turquie et même ses journalistes avaient de temps en temps exprimé leurs convictions que le mouvement d'indépendance de l'Algérie était sous l'influence de l'Égypte. Ces inquiétudes, qui ne prenaient pas pour cible le peuple algérien, étaient ressenties envers les leaders nationalistes algériens.

Les aides que la Turquie avait effectuées envers l'Algérie, n'avaient jamais été mentionnées aux dates où elles avaient été faites. Les organes de presse publiaient des messages pour informer les difficultés rencontrées par les Algériens, qui étaient présentés comme les frères des Turcs, mais des propositions d'aides financières ne se trouvaient pas dans ces organes de presse. Après que l'Algérie ait acquis son indépendance, plusieurs rédacteurs et journalistes rapportèrent dans différents articles et analyses jusqu'à nos jours que des aides en armes et en argent avaient été effectuées. Les documents des aides effectuées n'ont cependant jamais été présentés.

Türkkaya Ataöv, du journal *Barış (La Paix)*, écrivit que les aides en armes que la Turquie avait effectuées, avaient été réalisées en deux fois. Il écrivit que la première aide fût effectuée le 17 novembre 1957 avec un cargo au nom de « Ardahan » à travers la Libye et qu'une délégation militaire turque sous les ordres du général Naci Sezen avait contrôlé l'expédition. La deuxième aide aurait été faite à travers la Tunisie en novembre 1959<sup>316</sup>.

---

1945-70), Ankara, éditions AÜ SBF, 1972, p. 32 ; Meliha Benli Altunışık, *Türkiye ve Ortadoğu : Tarih, Kimlik, Güvenlik, (La Turquie et le Moyen-Orient : l'histoire, l'identité, sécurité)*, İstanbul, éditions Boyut, 1989, p. 9 ; et Karl Krüger, *Kemalist Türkiye ve Ortadoğu (La Turquie kémaliste et le Moyen-Orient)*, traduit par Nihal Önal, İstanbul, Altın Kitaplar, 1981, p. 177 ; voir également la première partie de notre étude.

<sup>316</sup> Türkkaya Ataöv, « Cezayir'e Selam » (Salut (Paix) à l'Algérie), *Barış* (le journal turc « La Paix »), le 25 janvier 1974.

Le Premier ministre, Adnan Menderes, rendit une visite en Libye le 28 janvier 1957. Dans une lettre que le ministère des Affaires extérieures envoya au Premier ministre avant sa visite, ce dernier fût informé, à la date du 25 juin 1956 et sur la base de la loi numéro 6757, que des mortiers d'infanterie de 81mm de fabrication de Kırıkkale au nombre de 2000 auraient été accordés, qu'ils auraient été prêts à être livrés, que le gouvernement Libyen aurait été informé au travers de l'ambassade libyenne à Ankara et qu'ils auraient été très reconnaissants<sup>317</sup>. La réalisation de l'aide serait devenue définitive juste avant la visite.

Après la visite du Premier ministre de la Turquie, le Premier ministre de la Libye, Ben Halim, aurait envoyé une liste des besoins en armes à Adnan Menderes. Dans la liste, 17 952 armes et munitions de différents types et de différentes marques auraient été demandées. Il aurait été indiqué que le nombre de ces demandes était le maximum et qu'il pouvait être réduit de 50 pour cent<sup>318</sup>.

L'enregistrement de l'envoi ou pas d'armes en Tunisie en 1959 ne peut figurer que dans les archives de l'Etat mais l'accès aux documents en rapport avec ces armes ne nous a pas été possible. Entre 1954 et 1962, il n'y avait pas l'existence d'un document concernant l'envoi d'armes de la Turquie vers la Libye, la Tunisie ou encore vers un pays en Afrique du Nord. Aucun nom en rapport avec l'Algérie ne fût mentionné dans les documents abordés. Parce qu'il n'y avait pas de preuve que ces armes aient été envoyés ou allaient être envoyés en Algérie.

Par contre, la Turquie avait effectué des aides alimentaires et financières aux réfugiés algériens à travers l'association du *Croissant-Rouge Turc*. Les réfugiés algériens qui se trouvaient au Maroc et en Tunisie vivaient un grand drame humanitaire en 1961. Lorsqu'ils vivaient des jours difficiles en étant obligés de se réfugier dans les pays voisins en raison des conditions de guerre dans leur pays, parallèlement aux institutions d'aides internationales le gouvernement turc avait aussi réalisé à quatre reprises des aides à travers le Croissant-Rouge en fournissant des ingrédients alimentaires comme de la farine et du sucre<sup>319</sup>. Les aides humanitaires effectuées étaient révélées dans les sources algériennes avec l'aide des autres pays et des institutions humanitaires.

---

<sup>317</sup> Archives d'Etat du Premier Ministre turc, Ankara, dossier n° : 030/01, doc. n° : 62.382.4, le 21 janvier 1957.

<sup>318</sup> Archives d'Etat du Premier Ministre turc, Ankara, dossier n° : 030/01, document n° : 3.19.2, Tripoli, le 8 février 1957.

<sup>319</sup> Archives d'Etat du Premier Ministre turc, Ankara, décret n° : 5/1250, no du Fonds : 030.10.01, no du dossier: 39-11/658, le 31 mai 1961. Archives d'Etat de la République du Premier Ministre turc, Ankara, no du décret: 5/1389, no du dossier: 39-11/812, le 26 juin 1961. Archives d'Etat de la République du Premier Ministre turc, Ankara, no du décret : 5/1454, no du dossier : 39-11/911, le 20 juillet 1961.

En conclusion, pendant la période du mouvement d'indépendance, les représentants algériens se rendirent en Turquie par intermittence. Dans les visites qu'ils effectuèrent, les représentants n'avaient pas pu trouver d'interlocuteur parmi les autorités du gouvernement turc pendant la période du Parti démocrate au pouvoir. Bien qu'ils aient communiqué leurs attentes indirectement par des conférences de presse ou par des voies non officielles, ils n'avaient pas eu ce qu'ils attendaient. Parce que la Turquie n'avait pas accordé son soutien diplomatique aux Nations Unies ce que les Algériens attendaient en réalité. Le débat sur l'aide réalisée ou sur l'aide non réalisée dans l'opinion publique de la Turquie s'est poursuivi jusqu'à nos jours. Le gouvernement turc, qui n'arrivait pas à exprimer dans son propre opinion publique les aides effectuées, n'avait pas non plus été capable de révéler que la politique qu'il suivait était du côté de la France et pour ses intérêts.

## **Conclusion**

### *L'effet algérien sur les relations bilatérales franco-turques*

L'événement qui marqua le plus les relations franco-turques pendant la présidence du général de Gaulle fût la guerre d'indépendance de l'Algérie. Cet événement avait même conduit à la dissolution du groupe d'amitié France Turquie à la Grande assemblée nationale de Turquie.

Nos analyses avaient un double stade : dans un premier temps, nous avons recouru à l'analyse de la presse turque pour décerner l'opinion publique turque sur le mouvement d'indépendance algérienne. L'analyse de la presse turque nous a montré que les Turcs avaient suivi de près l'actualité de la guerre d'Algérie qui était relayée dans les médias turcs au jour le jour.

Quand les événements de la guerre d'Algérie avaient débuté toute la presse turque de l'époque les avait relayés. Les journaux qui n'avaient pas leurs propres correspondants en Algérie, étaient restés en général conformes à la source de l'information dans leur façon de transmettre l'information. Ceux qui avaient participé à la lutte de Libération nationale de l'Algérie avaient été désignés par le qualificatif « résistants ». Quelques jours après le début des événements, les chroniqueurs des pages internationales des journaux turcs avaient commencé à effectuer leurs analyses.

Quant aux critiques dans la presse turque, elles avaient commencé à faire l'objet de débats par les rédacteurs en politique extérieure et au fur et à mesure que le soulèvement algérien

augmentait en violence. Les événements qui étaient apparus au cours des premières années du soulèvement avaient été communiqués sous forme d'information. Plus tard, les informations sur l'Algérie avaient commencé à être données de façon plus détaillée. Même s'ils prenaient leurs sources à partir de journalistes français, les journaux turcs avaient commencé à adopter une position en faveur de l'Algérie.

En conséquence, les événements d'Algérie avaient autant été retransmis dans les médias internationaux et les agences que dans les journaux turcs. Les chroniqueurs des journaux de cette période, avaient fréquemment analysé, dans la limite des informations transmises par la presse internationale et les agences, le mouvement pour l'indépendance de l'Algérie. Des rédactions informatives examinant l'organisation et les leaders qui dirigeaient le mouvement de l'indépendance de l'Algérie n'avaient cependant pas été trouvées. Malgré l'évocation du nom d'une organisation de libération nationale, les textes informatifs en rapport avec la composition et l'objectif de l'organisation allaient apparaître seulement dans les années 1960.

Dans un deuxième stade, nous avons analysé la politique extérieure turque suivie par les différents gouvernements de l'époque. Toutefois, les différents gouvernements d'alors, malgré le net soutien de l'opinion publique, n'avaient pas soutenu officiellement l'Algérie dans le mouvement de l'indépendance.

Cette politique « blanche » du gouvernement turc explique les relations froides encore aujourd'hui entre l'Algérie et la Turquie. Alors que la présence turque sur les terres algériennes commença à se produire avec l'arrivée des militaires d'Anatolie du 18<sup>e</sup> siècle. Avec le temps, les militaires et les fonctionnaires turcs qui s'étaient installés sur le sol algérien se marièrent avec des femmes algériennes et une population issue de cette union est née. Voire les soldats algériens se sont rendus jusqu'à Anatolie pour combattre pendant la période la plus difficile de la guerre de Libération de la Turquie. Contrepartie par la Grande assemblée nationale de Turquie et le gouvernement turc de l'époque n'a pas osé à les soutenir diplomatiquement à l'ONU.

Entre les dates du début du soulèvement des Algériens le 1<sup>er</sup> novembre 1954 et l'annonce officielle de l'Algérie de son indépendance le 3 juillet 1962, les relations franco-turques, que ce soit au niveau bilatéral ou que ce soit dans le cadre de l'OTAN, s'étaient poursuivies sans problème. Un an avant le début du soulèvement, le Premier ministre Adnan Menderes, visita la France en 1953.

La France, face à difficultés rencontrées dans ses colonies, recherchait le soutien international dans le cadre de l'OTAN. Tout comme le soutien des pays membres de

l'Organisation qu'elle avait, la France bénéficiait également de celui de la Turquie. La Turquie de la période 1950-1960 se comportait conformément aux décisions prises aux Nations Unies et entre les pays membres de l'OTAN. Elle donnait ouvertement son soutien à la France.

En restant un membre fidèle du camp occidental, la Turquie voulait que les Etats-Unis remplissent le vide laissé par l'Angleterre à la suite de la perte d'influence des Anglais dans le Moyen-Orient. Pour ses intérêts et plus encore pour sa compatibilité avec les intérêts américains, la Turquie montrait une certaine similitude avec la politique des Etats-Unis dans les décisions en rapport avec le Moyen-Orient. Elle s'inquiétait de voir l'Union soviétique trouver des alliés et s'infiltrer dans la région.

Au lieu de voir se réaliser l'objectif du gouvernement turc d'en faire le leader de la région, la Turquie s'était davantage isolée dans cette zone géographique. Pour les raisons énumérées dans le chapitre précédent un courant de nationalisme arabe commençait à naître dans la région. L'antagonisme turque qui était issu de l'antagonisme des pays occidentaux, avait nourri le nationalisme arabe. Depuis que le Parti démocrate était venu au pouvoir les relations avec les pays arabes n'avaient pas pu se développer au niveau souhaité. Dans les sujets auxquels les Arabes étaient sensibles il y avait soit une indifférence soit des actions qui leurs étaient défavorables. En étant en contradiction dans différents sujets avec l'Egypte, il y avait d'inutiles frictions. Dans la cause de « l'Union arabe », le gouvernement n'avait pas pu voir que l'Egypte en était le centre. Dans d'autres sortes d'entreprises, tout comme pour le Pacte de Bagdad, le gouvernement était dans l'échec. Les gouvernements d'Adnan Menderes avaient provoqué des contradictions dans les intérêts des pays de la région du Moyen-Orient et en particulier dans les événements qui surgissaient dans le monde arabe depuis que la Turquie essayait de suivre une politique extérieure parallèle aux autres nations membres de l'OTAN et depuis son entrée au sein de l'OTAN. La crise de Suez vécu entre l'Egypte d'un côté et l'Angleterre et la France de l'autre côté et le fait que l'Angleterre soit un membre du Pacte de Bagdad avaient conduit à la détérioration des relations entre la Turquie et une partie des pays arabes. La tension avec l'Egypte sous le leadership de Nasser avait atteint un plus haut niveau de crise de confiance avec la reconnaissance d'Israël par la Turquie.

En même temps, le mouvement de non-alignement était en train de se développer peu à peu. À la Conférence de Bandung, alors que l'Algérie fût acceptée entre les nations qui luttaient pour leurs indépendances à l'aide d'un représentant, la Turquie donnait l'image d'un porte-parole de l'OTAN. Les pays importants de ce mouvement comme la Chine, l'Egypte, l'Inde,

ou encore la Yougoslavie ne parvenaient pas suffisamment à développer des collaborations avec la Turquie en politique extérieure. D'autres parts, comme pour le problème de Chypre, cela avait été en défaveur de la Turquie dans les problèmes de politique extérieure qu'elle allait rencontrer plus tard.

A la suite du coup d'Etat militaire en Turquie, il n'y avait pas d'un changement sur la base de la politique extérieure de la Turquie. Seulement nous avons observé un changement de ton dans la presse turque. Alors que certains rédacteurs estimaient que la question était une affaire interne de la France, pendant la période du Parti démocrate, ces mêmes rédacteurs ont commencé à considérer que le problème algérien était une lutte de libération face à une direction coloniale. Nous constatons aussi qu'après le 27 mai 1960, avec le début du changement de la politique du gouvernement visant à soutenir le peuple algérien, les observations et les idées de plusieurs intellectuels avaient changé de façon similaire.

En conclusion, nous voulons préciser que la Turquie, n'avait pas fourni d'aides ou de soutiens à l'Algérie jusqu'en 1961 dans le domaine diplomatique. Elle s'était soit abstenue ou avait voté contre dans les votes effectués à l'Assemblée générale des Nations-Unies. Alors que l'aide dont avait en réalité besoin l'Algérie était les votes effectués aux Nations Unies. Toutefois, en Turquie, le soutien le plus manifeste au mouvement d'indépendance de l'Algérie était venu pour la première fois des étudiants des universités. Cependant, jusqu'à nos jours, les preuves d'aides de la Turquie, pouvant être critiquées directement par ceux qui voulaient traiter du sujet en Turquie en rapport avec l'indépendance de l'Algérie ou recherchées par ceux qui essayaient de les trouver pour justifier la politique algérienne du Parti démocrate et de son gouvernement, n'avaient pas pu être révélées avec des documents.

Dans l'opinion publique algérienne et dans les mémoires des hommes d'Etat, c'étaient donc les votes abstentionnistes et négatifs de la Turquie au Conseil général des Nations Unies qui étaient restés. Cette impression, avait laissé dans l'ombre la politique des gouvernements turcs en faveur de l'Algérie et la sympathie de l'opinion publique turque envers elle. Toutefois, ils n'avaient pas oublié la position des gouvernements turcs en faveur de la France. La politique extérieure turque en Moyen-Orient et notamment, les relations bilatérales avec les pays arabes étaient en échec.



## CHAPITRE 5. LA CRISE DE CHYPRE

La crise chypriote n'avait peut-être pas eu d'effets directs sur les relations bilatérales franco-turques mais elle était un bon révélateur des nouvelles orientations de la France et de la Turquie et elle paraissait avoir été l'occasion d'un rapprochement entre ces dernières, éloignées de plus en plus des Etats-Unis. Dans ce changement d'orientation, la question chypriote fût une étape discrète mais essentielle. De plus, l'analogie entre la question algérienne sur la politique étrangère française et l'affaire chypriote sur l'action extérieure de la Turquie était notable. Aujourd'hui, lorsque nous lisons les archives diplomatiques françaises et turques, du point de vue des relations franco-turques, nous nous apercevons que la crise de l'Algérie et l'affaire concernant Chypre étaient attachées. Nous ne pouvons pas interpréter la position adoptée par la politique extérieure de la Turquie dans la guerre d'indépendance de l'Algérie, qui avait occupé jusqu'en 1962 la politique extérieure de la France et qui avait beaucoup coûté aux deux partis, en ignorant le problème chypriote. L'ambassadeur de France, M. Spitzmuller, avait rapporté une conversation du secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Faure, avec le président du Conseil, Menderes. Cette conversation révélait que l'affaire algérienne mettait son pays dans une position délicate. La Turquie devait se montrer prudente et éviter d'appuyer trop ouvertement les thèses de la France, afin de ne pas perdre l'avantage que lui conférait sa communauté de religion avec les pays arabes dans sa politique de rapprochement avec ceux-ci.

Les deux affaires occupaient les deux capitales depuis de longues années et avaient des lourdes conséquences sur leurs politiques mondiales. Même aujourd'hui, en tant que problème fossilisé, Chypre reste toujours en haut de l'agenda de la politique étrangère turque. Quant à l'Algérie, la France actuelle se heurte aux conséquences de sa politique suivie pendant les années soixante. Pour mieux comprendre les relations bilatérales franco-turques à l'époque de Charles de Gaulle, nous ne pouvons pas ignorer ces deux querelles puisqu'elles ont eu de lourdes conséquences sur leurs relations internationales et notamment sur leurs relations bilatérales avec les Etats-Unis.

Ensuite, l'impact de la crise chypriote sur les relations turco-américaines et sur l'anti-américanisme renforcé en Turquie depuis le milieu des années soixante est indéniable. Nous pouvons citer ici un événement majeur qui fut à l'origine de la détérioration relative des relations turco-américaines dans les années soixante : la fameuse lettre de Johnson de 1964 destinée au Premier ministre turc, Ismet İnönü, dans laquelle, sur un ton menaçant et humiliant, Johnson s'opposait à l'intervention turque à Chypre.

Suite à cet événement, les relations turco-américaines changèrent. Jusqu'en 1963, la Turquie se voyait comme un « pays occidental normal » et croyait que l'Occident la considérait également ainsi. Les Nations-Unies ainsi que l'OTAN évitaient les actions « opérantes » au sujet de la prévention des agressions des Chypriotes grecs. Quand le Président des Etats-Unis, Johnson, envoya un ultimatum sous forme de lettre au Premier ministre, İnönü, pour exprimer « *vous ne pouvez pas intervenir à Chypre, dans le cas contraire vous nous trouverez en face de vous* », la Turquie avait commencé à voir la réalité pour la première fois. La Turquie pensait que les Etats-Unis, qui agissaient conformément au lobby grec et à d'autres facteurs, protégeaient les Chypriotes grecs (et la Grèce) qui attaquaient les Chypriotes turcs. A cet instant, la Turquie avait commencé à comprendre qu'elle était perçue différemment par l'Occident.

La Turquie qui voulait protéger ses intérêts nationaux avec les accords internationaux était en train d'être isolée. La Turquie avait procédé à partir de cet instant à des changements dans deux sujets ; premièrement, elle allait diversifier ses relations internationales. Dans ce cadre, la Turquie allait instaurer des relations nouvelles dans différentes régions et avec tous les pays du monde, ce qui allait réduire la « dimension unique » dans les relations internationales ; deuxièmement, la Turquie avait décidé de développer son industrie de défense et de supprimer les « déficiences » relevées dans la protection de ses intérêts nationaux.

Avant de réfléchir sur l'après-crise chypriote et ses retombées sur les relations bilatérales, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur les origines du problème de Chypre avant 1950. Dans ce chapitre, en premier lieu, nous ferons un bref historique de la question chypriote. En second lieu, nous tenterons de prendre en compte l'importance que cette « île » suscite pour la politique extérieure de la Turquie. En troisième lieu, nous expliquerons comment les Grecs et les Turcs réagirent à l'égard de la montée des tensions intercommunautaires à Chypre en 1963 et 1964. En quatrième lieu, nous analyserons la position française pendant l'affaire chypriote et l'impact sur les relations bilatérales franco-turques. Finalement, nous ferons le point sur la détérioration des relations de la Turquie avec les Etats-Unis et la montée de l'anti-américanisme en Turquie entre 1964-1970.

Dans ce cadre, avant d'aborder la position française pendant l'affaire chypriote, il nous paraît utile de rappeler l'importance de l'île dans les relations internationales de la Turquie.

L'île de Chypre, qui se trouve dans la région qui a la caractéristique d'être la porte d'entrée de la Turquie par la Méditerranée, avait été sous la domination complète ou partielle de 7 ou 8 civilisations différentes tout au long de son histoire<sup>320</sup>. Certaines de ses régions avaient aussi été parfois sous le contrôle de différentes tribus de commerce. Quant aux Turcs, l'Empire ottoman avait pris l'île en 1571 des mains des Vénitiens<sup>321</sup>. Ces derniers détenaient l'île bien plus pour des intentions commerciales. A cette époque, Chypre figurait comme une île pour les pirates. Avec la conquête de l'île par les Ottomans, en 1571, la domination de l'île par les Latins avait pris fin et une communauté turque importante émergea<sup>322</sup>.

Les Ottomans également abolirent le féodalisme. L'Eglise grecque orthodoxe restaura son ancienne position dominante dans la société et devint l'institution centrale de la communauté des chypriotes grecques. Certains privilèges supplémentaires lui furent également accordés par le Sultan. Il n'était donc pas très surprenant que l'Eglise ait joué un rôle déterminant dans le conflit des Chypriotes grecs pour l'*Enosis (union en grec)*<sup>323</sup> dont l'objectif était de rattacher l'île à la Grèce. En revanche, l'équivalent de la *megali idea* n'a pas existé dans la société turque mis à part une brève période pantouraniste à la fin de l'Empire ottoman<sup>324</sup>.

De 1571 à 1878, l'île faisait partie de l'Empire ottoman. En 1878, les Ottomans transférèrent le contrôle de l'île aux Britanniques en échange de leur soutien dans la défense de son empire contre la Russie.

---

<sup>320</sup> Il y a des historiens qui défendent l'idée que le nom de Chypre provient d'une origine phénicienne. Cosmos Megalommatas, *Turkish-Greek Relations*, Cyprus Foundation, 1994. Erol Manisalı, *Dünden Bugüne Kıbrıs (De hier à aujourd'hui, Chypre)*, éditions Yeni Gün, 2000.

<sup>321</sup> *La République de Venise* dite la *Sérénissime* (en italien, *Serenissima Repubblica di Venezia* ; en vénitien, *Serenissima Repubblica Veneta*) est un État progressivement constitué au Moyen Âge autour de la cité de Venise, et qui s'est développé par l'annexion de territoires divers et de comptoirs commerciaux le long des côtes de la Mer Adriatique, en Méditerranée orientale et en Italie du nord, jusqu'à devenir une des principales puissances économiques européennes. Venise occupe alors une place prépondérante dans les échanges économiques entre l'Occident et l'Orient méditerranéen, byzantin ou musulman. La République de Venise a construit son indépendance politique et sa puissance économique grâce au commerce maritime. Les Vénitiens ont noué des alliances avec l'Empire de Byzance. La flotte vénitienne aide militairement l'Empire byzantin contre les invasions arabes et normandes et contre les pirates croates qui nuisent au commerce. L'Empire byzantin accorde des privilèges commerciaux à Venise. Les Vénitiens peuvent établir des comptoirs dans l'Empire pour profiter du commerce. Fernand Braudel, « La mer », Fernand Braudel (dir.), *La Méditerranée. L'espace et l'histoire. Les hommes et l'héritage*, Paris, Flammarion, France Loisirs, p. 66 ; Fernand Braudel, « Venise », Fernand Braudel (dir.), *La Méditerranée. L'espace et l'histoire. Les hommes et l'héritage*, Paris, Flammarion, France Loisirs, p. 317

<sup>322</sup> Kyriacos C. Markides, *The Rise and Fall of the Cyprus Republic*, New Haven and London, Yale University Press, 1977, p.3 et voir également *United Nations Official Records of the General Assembly*, Ninth Session, first Committee, 1954, 749<sup>th</sup> meeting, 14 december 1954, p.553 et également Richard Patrick, *Political Geography and the Cyprus Conflict*, Ontario, Canada, University of Waterloo, 1976, p.8.

<sup>323</sup> Le rattachement à la mère patrie, la Grèce. Du point de vue idéologique, l'Enosis constitue un avatar de la Megali Idea, « la Grande Idée » du nationalisme grec jusqu'en 1922 : réunir tous les Grecs (disons plus précisément : tous les chrétiens orthodoxes de rite grec, d'ascendance grecque et éventuellement hellénophones) vivant de part et d'autre de la mer Egée.

<sup>324</sup> Michel Bozdemir, *La marche turque vers l'Europe*, Editions Karthala, Paris 2005, p. 235.

La Turquie et la Grèce reconnurent la souveraineté britannique sur Chypre par la signature du Traité de Lausanne en juillet 1923. À ce sujet, Ismet İnönü, négociateur de la Turquie à Lausanne indiqua que la question la plus importante à résoudre était de supprimer les capitulations économiques et juridiques dont la nouvelle république turque hériterait de l'Empire ottoman. Selon lui, reposer le problème de Chypre à Lausanne pouvait amener les Britanniques à se montrer intransigeants sur la question des capitulations. En 1920, Atatürk avait déjà renoncé aux revendications de la Turquie sur les territoires peuplés par des majorités non turques<sup>325</sup>.

Selon le Traité de Lausanne, les Chypriotes turcs qui voulaient garder leur nationalité turque étaient obligés d'en faire la demande au cours des deux années suivantes<sup>326</sup>. Dans les deux ans qui suivirent la signature du Traité de Lausanne, 9310 Chypriotes turcs émigrèrent en Turquie<sup>327</sup>. À ce sujet, il est intéressant de noter que les Britanniques créèrent des difficultés bureaucratiques aux Chypriotes turcs qui souhaitaient quitter l'île et ce, dans le but de maintenir l'existence d'une communauté turque importante à Chypre. Le gouvernement turc, quant à lui, encourageait l'émigration des Chypriotes turcs vers la Turquie<sup>328</sup>. En fait, les Britanniques ne voulaient pas se trouver face à une communauté grecque *pro-Enosis* trop importante par rapport à une faible communauté turque sur l'île<sup>329</sup>.

Il est important de noter que malgré l'existence d'une atmosphère tendue sur l'île à partir de 1925, il y eut très peu de disputes intercommunautaires et de manifestations antibritanniques jusqu'aux années cinquante.

Après avoir fait un bref historique de l'île de Chypre pour pouvoir mieux comprendre l'origine des conflits intercommunautaires, dans la partie suivante nous nous arrêtons d'abord sur l'émergence de la « question chypriote » dans les années cinquante et ensuite nous tenterons d'expliquer comment et quand Ankara réagit contre les tentatives de l'*Enosis* des Chypriotes grecs durant la période concernée.

---

<sup>325</sup> Emel Parlar Dal, *Les relations turco-américaines de 1945-1980, Genèse d'une relation spéciale entre ombres et lumières (Turkish-American Relations 1945-1980, Genesis of a special relationship between shadow and light)*, Edition L'Harmattan, September 2011, p. 196.

<sup>326</sup> Article 21 du traité de paix avec la Turquie (le Traité de Lausanne), p. 22.

<sup>327</sup> À cette date le nombre total des Chypriotes turcs sur l'île était de 62 000. Emel Parlar Dal, *Les Relations turco-américaines...op. cit.*

<sup>328</sup> Georges S. Georghallides, « Turkish and British Reactions to the Emigration of Cypriot Turks to Anatolie », *Balkan Studies*, vol. XVIII, 1977, no : 1, pp. 43-52.

<sup>329</sup> En 1960, la population s'élevait à 573 566 habitants qui se répartissaient comme suit : 77 % d'origine grecque, 18,3 % d'origine turque et 4,7 % de « divers » (Libanais et Arméniens principalement). Pour une analyse juridique détaillée voir Z. M. Necatigil, *The Cyprus Question and the Turkish Position in International Law*, Oxford University Press, 1989, p. 1.

# Les années cinquante et l'internationalisation du problème chypriote

En 1954, la question chypriote fut pour la première fois abordée devant l'Assemblée générale des Nations Unies par les Grecs. Cependant, cette tentative d'internationalisation de la question chypriote ne fut pas bien accueillie par les Britanniques. Leurs troupes venaient de se retirer du canal de Suez à la suite d'un accord conclu avec l'Égypte en juin 1954. Par conséquent, Chypre revêtait pour eux une importance particulière.

Cette première tentative pour amener l'affaire chypriote aux Nations Unies fut un échec pour les Grecs. La demande de la Grèce fut rejetée par l'Assemblée générale de l'ONU<sup>330</sup>.

Quant à la réaction de la Turquie à la demande grecque d'aborder la question chypriote aux Nations Unies, les Turcs étaient très peu concernés par la question chypriote jusqu'au milieu des années cinquante<sup>331</sup>. La Turquie était plutôt favorable au maintien de la souveraineté britannique sur l'île. La présence de la Grande-Bretagne empêcherait, selon les Turcs, l'expansionnisme soviétique au Moyen-Orient. En effet, le statut de l'île de Chypre était déterminé par le Traité de Lausanne signé en 1923 et la Grèce était signataire consentante et sans réserve de ce Traité<sup>332</sup>. Après la Seconde Guerre mondiale, l'existence de la menace soviétique étant avérée, la Turquie était contre un conflit interne sur l'île.

Quant à la position des États-Unis sur la première tentative grecque pour internationaliser l'affaire chypriote, les États-Unis restèrent toujours aux côtés de la Grande-Bretagne. Leur objectif principal était d'empêcher que la question chypriote déstabilise l'aile sud-est de l'OTAN. Aux yeux des Américains, un tel conflit pouvait donc créer une lacune importante dans le système de défense occidental. Le problème chypriote ne pouvait pas être résolu à travers la diplomatie ouverte appliquée aux Nations Unies mais plutôt par le biais de la diplomatie secrète adoptée par l'OTAN. Selon les Américains, en cas de négociations ouvertes, le problème de Chypre devait être discuté par toutes les parties y compris par la Turquie.

---

<sup>330</sup> *United Nations (U.N.) Official Records of General Assembly, Ninth Session : Plenary Meetings, 1954, 514<sup>e</sup> meeting, 17 décembre 1954, p. 539.*

<sup>331</sup> Après avoir reconnu l'annexion de l'île par les Britanniques en 1923, la Turquie encouragea les Chypriotes turcs à émigrer en Turquie.

<sup>332</sup> Le représentant de la Turquie aux Nations unies Selim Sarper prononça un discours devant l'Assemblée générale des Nations unies pour expliquer la position de la Turquie. *United Nations (U.N.) Official Records of the General Assembly, Ninth Session : First Committee. 1954, 749<sup>e</sup> meeting, 14 décembre 1954, p. 544.*

Les gouvernements turcs au pouvoir dans les années cinquante et soixante (le Parti démocrate) étaient prêts à se réconcilier sur la question chypriote dans le cas où ils ne seraient pas « perdants »<sup>333</sup>. Il est important de noter que la politique chypriote de la Turquie subissait des changements car celle-ci n'était pas une politique irrédentiste active, mais une sorte de réaction à l'irrédentisme grec<sup>334</sup>.

Vers le milieu des années cinquante, la crise avait gagné une autre dimension avec une période du terrorisme et de répression qui dura 4 ans jusqu'aux accords de Zurich et de Londres en février 1959. La rébellion grecque armée sur l'île était représentée par l'EOKA (Organisation nationale des combattants chypriotes) alors que la communauté chypriote turque commença à être de plus en plus active sur la scène politique chypriote. L'Organisation turque de résistance (TMT) fut établie à Chypre<sup>335</sup>.

A partir de 1957, les Turcs commencèrent à s'organiser dans la TMT pour assurer leur autodéfense contre les agressions de l'EOKA. La situation se dégrada à partir de la deuxième moitié de 1958 avec l'accélération des affrontements sanglants entre les deux communautés et avec l'insécurité grandissante dans l'île<sup>336</sup>. Il est important de souligner que dans ce climat de tensions accrues, les Turcs se montraient de plus en plus favorables à la partition de l'île, connue sous le nom de *Taksim* (*partage*). Les Grecs, quant à eux, avaient une marge de manœuvre de plus en plus réduite car le refus successif des propositions britanniques avaient entraîné le durcissement de leur position<sup>337</sup>.

## **La question chypriote dans les relations internationales de la Turquie et de la France**

Comment le conflit chypriote considéré comme un conflit régional sur le plan local devint-il un conflit international pendant la guerre froide ?

---

<sup>333</sup> Au milieu des années cinquante, le gouvernement du Parti démocrate commença à chercher des solutions alternatives à la résolution du problème chypriote. Au départ, ils adoptèrent trois solutions : première est le retour de l'île à la Turquie. Deuxième est la partition de l'île et la troisième est l'indépendance de l'île. Peu après, les deux premières solutions furent rapidement abandonnées par le Parti démocrate du fait de leur infaisabilité.

<sup>334</sup> Andrew Mango, « The State of Turkey », *Middle Eastern Studies*, Vol. XIII, mai 1977, no : 2, pp. 171-172.

<sup>335</sup> Michael A. Attalides, *Cyprus : Nationalism and International Politics*, New York, St. Martin's Press, 1979, p. 46 ; Stanley Kyriakides, *Cyprus : Constitutional and Crisis Government*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1968, p. 28.

<sup>336</sup> Emel Parlar Dal, *Les Relations turco-américaines...op. cit.*, p. 203.

<sup>337</sup> Didier Billion, *La politique étrangère...op. cit.*, p. 53.

Les événements de Chypre avaient permis à la Turquie d'ouvrir les yeux. La Turquie avait compris à cet instant précis qu' « elle était seule ». La Turquie qui voulait protéger ses intérêts nationaux en s'appuyant sur les accords internationaux pouvait être laissée à l'isolement. C'est à partir de cet instant que la Turquie avait pris la décision de faire des changements majeurs en diversifiant ses relations internationales dans toutes les zones du monde et en développant son industrie de défense pour protéger ses intérêts nationaux.

Toutefois, la guerre froide se poursuivait et la Turquie préservait sa place au sein du « bloc occidental ». Suite à la discordance de Chypre, les Etats-Unis et l'Europe occidentale avaient pris position en faveur de la Grèce, ce qui n'avait pas conduit la Turquie à changer de politique mais qui lui avait permis d'être plus consciente.

Le Dr. Andrew Mango, un auteur spécialisé sur la Turquie, mettait en évidence cette observation en 1999 : la Turquie, dans la période qui commence avec l'aide du Plan Marshall, n'avait pas pu bien gérer sa politique d'endettement avec l'Occident dans les années 1950<sup>338</sup>.

Ce que le Dr. Mango voulait dire c'est qu'avec l'endettement la Turquie était devenue très dépendante et seulement un ordre de relations, sans doute, avait été mis en place avec les Occidentaux. En conséquence, la Turquie était « très manœuvrable » et n'avait pas pu suffisamment protéger ses intérêts nationaux. Le sujet de Chypre était une des pierres angulaires dans les relations internationales de la Turquie. Parce que la Turquie, depuis la période d'Atatürk, avait pris pour la première fois une initiative et avait réussi à protéger ses intérêts nationaux.

Avec cette évolution, Chypre fut un tournant dans les relations internationales de la Turquie. La Turquie, qui avait « toujours fait ce qu'on lui demandait de faire » jusqu'en 1974, pour la première fois en 1974 elle avait agi indépendamment.

Certains penseurs et stratèges avaient admiré l'attitude de la Turquie et l'avaient trouvée justifiée. D'autre part, la tentative de protection avec sa propre initiative de ses intérêts nationaux avait été une « nouvelle lueur d'espoir » dans les pays sous-développés qui venaient d'acquérir leurs indépendances ou qui luttait dans cette voie. Les hommes et les pays qui étaient sous l'oppression de grands pays puissants s'étaient rendu compte qu'ils pouvaient « casser ces chaînes ».

---

<sup>338</sup> Cité par Erol Manisalı, *Dünden Bugüne Kıbrıs (Chypre de hier à nos jours)*...op. cit..

Les années 1950 étaient celles où le monde était en train de se restructurer. Dans cette restructuration l'Empire anglais également avait commencé à battre en retraite depuis longtemps. Dans le monde à deux blocs, les Etats-Unis avaient certainement pris le leadership du camp occidental.

Sur l'île, des conflits avaient lieu entre les deux peuples en même temps que deux pays de l'OTAN, la Grèce et la Turquie, s'opposaient.

Mais l'Angleterre voulait maintenir son influence sur l'île en la conservant dans le Commonwealth britannique et protéger ses bases militaires en se les appropriant. L'Angleterre était en train de préparer un statut qui lui permettrait d'être sous le parapluie d'une autonomie d'apparence.

Durant la période 1947-1958, elle avait élaboré différentes formules pour réaliser cet objectif. Le Plan Lord (1947), le Plan Jackson (1948), le Plan Mac Millan 1 (1955), le Plan Harding (1955), le Plan Rad Cliffe (1956), le Plan Mac Millan 11 (1958) ou encore le Plan Spaak (1958) étaient certains de l'ensemble des plans.

Tout au long de l'administration anglaise, suite à l'évacuation de l'île d'une partie des Turcs en raison des oppressions, les Grecs étaient majoritaires et cette majorité grecque allait certainement donner pour résultat la victoire à l'*Enosis* pour un éventuel plébiscite à effectuer. La question était venue à un point très difficile à régler entre l'Angleterre, la Grèce et la Turquie. Les Grecs soutenaient l'*Enosis*, ce que la Turquie ne pouvait pas accepter, alors que l'Angleterre voulait protéger ses intérêts stratégiques sur l'île. Une solution qui avait pour vocation de satisfaire les trois partis et les deux peuples sur l'île était très difficile à trouver.

La première conférence entre les trois pays a eu lieu en 1955 à Londres. La Turquie défendait l'idée d'une autodétermination des deux peuples séparément pour déterminer leurs propres avenir alors que la Grèce insistait sur une autodétermination commune de l'île entière. La thèse grecque, s'appuyant sur la majorité chypriote grecque, figurait comme une porte ouverte à l'*Enosis*. Finalement, il n'y avait pas eu d'aboutissement à Londres.

Il est vrai que dans les années cinquante, alors que les Chypriotes grecs revendiquaient la fin de la tutelle britannique et le rattachement de l'île à la Grèce, la principale préoccupation

du gouvernement d'Ankara était d'éviter toute déclaration ou toute initiative qui puisse entraîner une crise avec la Grèce<sup>339</sup>.

Dans son ouvrage, intitulé « *Bridge Across the Bosphorus* », Ferenc A. Váli, un juriste et auteur hongrois spécialisé en analyses de droit international, énuméra les raisons essentielles pour lesquelles la Turquie se montrait très attentive aux évolutions sur l'île de Chypre : en premier lieu, il y avait les raisons historiques et sentimentales dues à l'ancienneté et à la durée de la présence de leurs ancêtres et le souvenir que c'étaient les Ottomans qui libérèrent les Chypriotes grecs des Francs et des Vénitiens en restaurant l'Eglise orthodoxe dans ses droits et responsabilités et en désignant l'archevêque comme chef du *millet*<sup>340</sup> (nation) grec. Durant l'administration britannique, l'existence de deux communautés égales sur l'île était aussi bien marquée. A l'époque, les Chypriotes turcs n'étaient pas considérés comme une minorité mais davantage comme une communauté avec ses droits et ses responsabilités. Il faut aussi souligner que l'île fut laissée aux Britanniques par les Ottomans pour son administration. La nouvelle République de Turquie céda Chypre aux Britanniques suite à la signature du Traité de Lausanne. Selon ce Traité, si Londres décidait un jour d'abandonner l'île, la Turquie pouvait donc revendiquer ses droits historiques sur l'île.

Deuxièmement, la question chypriote était aussi importante en termes d'honneur et de prestige. Il y avait aussi les raisons d'ordre stratégique et l'importance considérable de l'île pour la défense du sol turc. Ces considérations idéologiques se doublèrent de raisons strictement politiques dans le sens où la puissance de l'AKEL<sup>341</sup> effrayait les Turcs qui avaient en mémoire la guerre civile grecque des années 1945-1949. L'instabilité de ce pays poussa les Turcs à se méfier. De plus, l'île pouvait tomber sous le contrôle des communistes. La Turquie ne souhaitait pas qu'« un Cuba méditerranéen » s'établisse à ses frontières. Enfin, la Turquie était préoccupée de la survie de la communauté chypriote turque au cas où l'*Enosis*, se réaliserait. Les Turcs chypriotes pensaient que le contrôle des Grecs sur l'île de Chypre pourrait menacer leur existence. De ce fait, empêcher la communauté chypriote turque de vivre sous la souveraineté grecque était devenu un des principes de la politique chypriote de la Turquie<sup>342</sup>.

---

<sup>339</sup> Didier Billion, *La politique étrangère...*, op. cit., p. 52.

<sup>340</sup> Au sein de de l'Empire ottoman, les habitants non-musulmans tels que les orthodoxes grecs, les arméniens, les juifs, les maronites étaient organisés en communauté officiellement reconnues, les millets, qui disposaient d'une large autonomie dans le domaine du culte, mais aussi de l'instruction ou du droit civil.

<sup>341</sup> Le Parti progressiste des travailleurs (AKEL) est un parti politique chypriote, d'orientation communiste. Le Parti progressiste des travailleurs milite pour l'indépendance de Chypre vis-à-vis de la Grèce et de la Turquie. Il souhaite la réunification de l'île avec une solution fédérale, ainsi que la démilitarisation et le non-alignement du pays.

<sup>342</sup> Ferenc A. Váli, *The Bridges Across the Bosphorus, The Foreign Policy of Turkey*, Baltimore and London, The John Hopkins Press, 1971, pp. 241-244.

Selon l'auteur hongrois, Váli, les Grecs et les Turcs admettaient qu'il n'existait pas vraiment une nation chypriote, mais qu'il existait des Grecs faisant partie de la nation grecque et des Turcs faisant partie de la nation turque<sup>343</sup>.

## Les années d'après 1960

Avant les années soixante, l'*Enosis* avait barré la route à la défense intensive au droit à l'autodétermination du peuple turc de Chypre. Les efforts de la Grèce qui conduisaient à ouvrir la voie à l'*Enosis* avaient mis face à face la Grèce et la Turquie. Les deux pays étaient des membres de l'OTAN et cette période était celle où la guerre froide connaissait une escalade.

Les Etats-Unis prirent position dans cette affaire et se rangèrent du côté des Anglais. Une nouvelle solution était à présent recherchée. Selon la formule des Etats-Unis, les éléments suivants devaient respectés : l'équilibre devait être assuré entre la Grèce et la Turquie sur l'île ; les intérêts stratégiques de l'Angleterre devaient être protégés ; l'île, ne devait pas sortir en dehors du contrôle du bloc occidental (Angleterre, Grèce, Turquie) ; et la sécurité des peuples grecs et turcs sur l'île devait être assurée par la Grèce et la Turquie.

Avec ces éléments, les principaux objectifs que voulaient atteindre les Américains concernant l'affaire de Chypre étaient donc les suivants :

- Les Etats-Unis devaient contribuer à l'établissement d'une stabilité politique à Chypre et d'une zone géographique puissante contre le communisme.
- Les Etats-Unis devaient contribuer au développement économique de Chypre et à son passage à l'économie de marché ainsi qu'à l'établissement d'institutions démocratiques sur l'île. D'ailleurs, Chypre devait être encouragée à conduire une politique pro-occidentale.
- Les Etats-Unis devaient bénéficier, sans limite, de tous les renseignements ainsi que de toutes les possibilités de communication sur l'île.
- Les Britanniques devaient maintenir leur souveraineté sur leurs bases militaires à Chypre et ces bases devaient être ouvertes à toute utilisation de leurs alliés occidentaux<sup>344</sup>.

---

<sup>343</sup> Váli, *ibid.*, p. 244.

<sup>344</sup> Thomas W. Adams & Alvin J. Cotrelle, *Cyprus Between East and West*, Baltimore, John Hopkins, 1968, p. 56.

Afin d'atteindre tous ces objectifs, les Américains accordèrent à Chypre une aide économique atteignant 20 millions de dollars de 1960 jusqu'au milieu de 1963<sup>345</sup>. Durant cette période, les Etats-Unis soutinrent également la mise en œuvre des programmes d'éducation et de culture sur l'île de Chypre pour que les groupes politiques conservateurs deviennent plus puissants face aux groupes gauchistes. De la même façon, ils souhaitaient rééquilibrer les activités des groupes gauchistes, notamment celles du parti communiste AKEL et affaiblir leur sphère d'influence<sup>346</sup>.

La présence des deux peuples qui étaient attachés à leurs mères patries par des liens historiques expliquait pourquoi, avec l'évacuation de l'Empire anglais, ils transféraient à la Grèce et à la Turquie leurs propres souverainetés. L'analyse la plus saine à ce sujet fût réalisée par l'historien et le chercheur anglais qui connaissait très bien la région, le Dr. Andrew Mango que nous avons précédemment. De sa propre expression, il fit l'analyse suivante : « *La présence d'un Etat turc à Chypre aujourd'hui (2 000), dans les terres où l'Angleterre s'est retirée, est pour la protection du peuple turc et de son existence*<sup>347</sup>. » Cette conclusion à laquelle était parvenu le Dr. Mango n'était pas encore prononcée de façon ouverte à l'approche des années 1960 mais commençait à être considérée.

Les difficultés rencontrées suite à la cession aux vrais propriétaires de ces terres et à son évacuation par l'Empire britannique tournèrent à des conflits internes sanglants à partir de la fin des années 1950 à Chypre. Les conférences de Londres et de Zürich avaient été réunies pour déterminer de façon précise les « nouveaux équilibres » sur l'île ainsi qu'entre la Grèce et la Turquie.

## **Les conférences de Londres et de Zurich et la République de Chypre**

Makarios, l'archevêque et primat de l'Église orthodoxe de Chypre, s'opposa à l'envoi de troupes grecques et turques à Chypre conformément au traité d'alliance. Cependant, il signa les accords de Zurich et de Londres le 1<sup>er</sup> février 1959<sup>348</sup>. L'Accord de Zürich de 1958 et l'Accord

---

<sup>345</sup> *Ibid*, p. 60.

<sup>346</sup> Ellen B. Laipson, « Cyprus : A Quarter Century of US diplomacy », in. U.S. Interests in the Eastern Mediterranean: Turkey, Greece, and Cyprus : Report Prepared for the Subcommittee on Europe and the Middle East of the Service, Library of Congress, le 13 juin 1983, p. 58.

<sup>347</sup> Dr. Andrew Mango, *Atatürk*, p. 538, John Murray Ltd, London, 1999.

<sup>348</sup> Nancy Crawshaw, *The Cyprus Revolt : an Account of the Struggle for Union with Greece*, Unwin Hyman, 1978, p. 345 ; Dimitri S. Bitsios, *Cyprus : The Vulnerable Republic*, Institute for Balkan Studies, 1975, no : 152, p. 102 ; Pour le texte des accords de Zurich et de Londres, voir *In Conference of Cyprus : Documents Signed and*

de Londres de 1959 avaient été donc signés pour fonder une république spécifique qui n'avait pas d'autres exemples dans le monde. L'Angleterre, la Grèce, la Turquie, la communauté grecque de Chypre et la communauté turque de Chypre étaient les différents partis de ces conférences. Et les Etats-Unis, qui n'étaient pas vraiment présents, avaient été influents comme un des partis. Le 16 août 1960, les parties concernées signèrent les textes constitutionnels et les trois traités internationaux formalisant le compromis<sup>349</sup>. Ainsi, avec ces accords, la République de Chypre fût proclamée.

Selon l'article I de la Constitution, « *L'Etat de Chypre était une république indépendante et souveraine dotée d'un régime présidentiel avec un président grec et un vice-président turc élus par les communautés grecque et turque*<sup>350</sup>... ».

Cette république était « très spéciale » et l'Angleterre, la Grèce et la Turquie avaient sur l'île leur « souveraineté » et leur « garant ». Les soldats grecs et turcs, même s'il s'agissait respectivement que d'un régiment, allaient se trouver de façon permanente sur l'île. Quant à l'Angleterre, elle avait de grandes bases militaires et ces zones militaires anglaises avaient été acceptées comme des terres anglaises. La république n'était pas autonome dans ses liens extérieurs. Elle ne pouvait intégrer aucune union de quelle forme que ce soit dans lesquelles la Grèce et la Turquie ne s'y trouvaient pas ensemble, par exemple elle ne pouvait pas intégrer la CEE.

Quand nous examinons les spécificités principales de la République de Chypre nous remarquons les points suivants :

a. Les Chypriotes grecs ne pouvaient pas assurer une domination et une supériorité sur les Chypriotes turcs et inversement. Ces éléments étaient sous la garantie de la Constitution. Et le président de la Cour constitutionnelle et son adjoint étaient formés de citoyens de pays tiers.

b. La République n'était pas autonome dans ses relations extérieures. Elle ne pouvait pas faire partie d'une union où ne se trouvaient pas la Grèce et la Turquie.

---

*Initiated* at Lancbester House on February 19, 1959, London, Her Majesty's Stationary Office, 1959, Les Archives d'Etat de la République Turque, no du doc. : 030 01 38 227 17.

<sup>349</sup> Le statut de la République de Chypre était fixé par trois traités internationaux: le premier traité dit « le traité d'établissement » définit la Constitution, le deuxième appelé « le traité de garantie » fit le Grande-Bretagne, de la Grèce et de la Turquie les puissances garantes de cette constitution et leur donner le droit d'intervenir dans l'île pour la faire respecter et le troisième traité intitulé « le traité de l'alliance » établie une alliance entre les trois puissances garantes. Ferenc A.Vali, *The Bridge...*, op. cit., p. 245 ; Didier Billion, *La politique extérieure...op. cit.*, p. 54.

<sup>350</sup> Albert P. Blaustein, Gisbert H. Flanz, *Constitution of Countries of World*, Dobbs Ferry, New York, Occana Publications, 1972, p. 1.

c. Les communautés chypriotes grecques et chypriotes turques allaient exécuter leurs affaires intérieures de façon autonome. Tout était séparé, des impôts jusqu'aux dépenses ou encore de la police jusqu'à l'éducation.

d. L'adjoint du Président turc avait un droit de veto.

e. La défense était sous la garantie des trois pays. Dans les frontières internes de la République, des régiments de la Grèce et de la Turquie allaient se trouver.

f. Au sujet des accords de Londres et de Zürich et du mode opératoire de la Constitution, les droits des garants de l'Angleterre, de la Grèce et de la Turquie avaient été ajoutés. Par exemple, si la Turquie estimait que les clauses des accords étaient violées alors elle avait le droit d'intervenir de façon unilatérale.

Il était évident que les articles de la Constitution de 1960 de la République de Chypre posaient les bases d'une structure institutionnelle composée de deux communautés ethnico-religieuses. Dans toutes les sphères de la vie publique, le pouvoir serait divisé en deux en tenant compte du poids démographique des Grecs et des Turcs<sup>351</sup>.

Ces principaux statuts montraient que cette république n'était ni unitaire ni autonome. Nous constatons que les trois pays et les deux peuples partageaient la souveraineté. Suite à la signature des accords de Zurich et de Londres en 1959, un observateur nota : « *Un Etat de Chypre fût créé, mais pas une nation chypriote*<sup>352</sup>. » Avec ces accords, un équilibre était peut-être assuré entre la Grèce et la Turquie sur l'île de Chypre, mais pas entre les nations. Par ailleurs, Les attaques qui enlevaient le droit de vivre des Chypriotes turcs, qui se faisaient opprimer jusqu'à ce jour, n'allaient plus avoir lieu. La route qui ouvrait la voie à l'*Enosis* était alors fermée.

L'Angleterre était aussi satisfaite de ces accords ; les installations des zones des bases militaires avaient été considérées comme une terre anglaise. D'autre part, le mal de tête de la direction anglaise et les conflits internes allaient prendre fin. L'archevêque Makarios avait été nommé Président de la République et Fazıl Küçük, le Président-adjoint. L'archevêque Makarios

---

<sup>351</sup> En 1960, les Turcs représentaient environ 20% de la population de Chypre.

<sup>352</sup> Constantinos Spyridakis, *A Brief of History of Chypre*, Chicago, Argonaut Inc., 1964, p. 73.

avait signé les accords alors qu'il n'y était pas favorable. Dans cette conjoncture internationale de la guerre froide de cette période, il fût contraint de signer. Il avait montré cette attitude à Londres et l'avait mis en avant lors de déclarations effectuées une fois de retour à Chypre.

Quant aux Américains, ils accueillirent avec satisfaction la signature des accords et la déclaration de l'indépendance de Chypre. D'après eux, ces accords semblaient éliminer toutes les frictions apparues dans les relations entre les trois alliées. Par conséquent, ils étaient plutôt satisfaits que la stabilité et la viabilité de l'alliance occidentale fussent assurées<sup>353</sup>.

## **Les controverses intercommunautaires : vers les crises de Chypre en 1963 et 1964**

Lors de la signature des accords de Londres et de Zürich, les partis en général n'attendaient pas que ces affaires allaient se détériorer aussi vite. Les premiers signaux avaient même commencé à apparaître avec les premières déclarations effectuées. Dans la période 1960-1963, il faut d'abord noter que les parlementaires grecs et turcs n'arrivèrent pas à s'accorder sur une nouvelle loi sur l'impôt<sup>354</sup>. Peu après, les deux communautés décidèrent d'adopter leur propre loi sur l'impôt. Par la suite, un autre sujet de désaccord apparut entre les deux communautés sur la question de l'établissement de l'armée chypriote. La troisième controverse concernait l'application d'un autre article principal de la Constitution selon lequel des municipalités séparées devaient être créées dans les cinq grandes villes de Chypre.

Toutes ces controverses causant des frictions intercommunautaires avaient amené la République qui venait d'être fondée dans une situation de non fonctionnement. Vers le milieu de l'année 1962, Makarios décida de suivre une politique de rejet à l'égard des Chypriotes turcs, notamment lorsqu'il s'agissait de la mise en application du quota turc dans l'administration, l'armée et les municipalités<sup>355</sup>. Il déclara à l'ambassadeur grec aux Nations Unies, Bitsios : « *Je suis à la tête de l'Etat et je vais appliquer mes décisions. Que ceux qui ne sont pas d'accord fassent appel aux Nations Unies et ensuite nous aviserons*<sup>356</sup>... ». Le leader chypriote grec continua également de rassurer la communauté chypriote grecque que son objectif à long terme était toujours *l'Enosis* lors de son passage à sa terre de natale, Panayia : « *Jusqu'à ce que la communauté turque qui faisait partie de la race turque et qui était l'ennemi terrible de*

---

<sup>353</sup> Süha Bölükbaşı, *The Superpowers and the Third World: Turkish-American Relations and Cyprus*. Lanham, Maryland, University Press of America, 1988, pp. 37-38.

<sup>354</sup> Thomas Ehrlich, *Cyprus, 1958-1962*, New York, Oxford University Press, 1974, p. 43 ; Stanley Kyriakides, *Cyprus : Constitutionnalisme and Crisis Government*, University of Pennsylvania Press, 1968, pp. 85-88.

<sup>355</sup> Selon la Constitution, un quota de 30 % a été réservé aux Turcs dans l'administration et de 40 % dans l'armée.

<sup>356</sup> Dimitri S. Bitsios, *Cyprus : The Vulnerable Republic...* op. cit., p. 116.

*l'hellénisme soit expulsée, le rôle des héros de l'EOKA ne peut être considéré comme terminé*<sup>357</sup>. » Quant à l'organisation EOKA, elle avait accéléré ses réseaux souterrains pour mettre un terme à la République<sup>358</sup>.

En 1963, Makarios avait voulu effectuer une modification de 13 articles de la Constitution alors qu'elle était sous la garantie des accords internationaux ce qui permettait l'équilibre des intérêts des partis. Didier Billion, chercheur en relations internationales et spécialiste de la Turquie, fit notamment, dans son ouvrage intitulé « *La politique extérieure de la Turquie* » l'analyse suivante : « *C'est dans ce contexte que Makarios va proposer au cours du mois de novembre 1963 une révision de la Constitution en treize points. L'essentiel de ces treize points vise à supprimer toute possibilité de veto du groupe minoritaire ainsi que les quotas dans l'administration et dans l'armée, c'est donc la volonté d'abroger le caractère bicommunautaire de Chypre. Il faut reconnaître que l'archevêque faisait preuve à ce moment d'une grande intuition politique en comprenant parfaitement que la crise de Cuba avait révélé un changement d'échelle de la guerre froide*<sup>359</sup>. » Ces modifications voulues par la partie chypriote grecque faisait disparaître le statut spécifique de la République et amenait une souveraineté chypriote grecque absolue. Bien évidemment, les propositions faites par Makarios furent rejetées par Fazil Küçük, vice-Président turc. Après le refus turc, les affrontements entre les deux communautés devinrent de plus en plus sanglants. Dans un tel contexte, les agressions armées des Chypriotes grecs contre les Chypriotes turcs qui augmentaient leurs violences en 1962 ajoutées à ces revendications de Makarios entraînèrent une grande crise. Ainsi, cette crise se transforma en guerre civile vers la fin de 1963.

En 1963, les Chypriotes grecs avaient commencé à attaquer les Chypriotes turcs avec des armes. Les attaques s'étaient poursuivies sur différentes régions de l'île. Les députés turcs et les dirigeants publics avaient été éloignés de leurs fonctions par la force des armes. La radio fût occupée par les Chypriotes grecs. Le 1<sup>er</sup> janvier 1964, Makarios déclara avoir dissout les accords de 1960 de façon unilatérale. Tout était fini à présent.

Avec une décision prise le 4 mars 1964 par le Conseil de sécurité des Nations Unies, la force de maintien de la paix des Nations Unies fut activée à Chypre. Mais la venue de la force de maintien de la paix n'avait pas pu assurer l'ancien niveau de droit. L'île était en réalité sous l'occupation de la direction des Chypriotes grecs.

---

<sup>357</sup> Zenon Stravrinides, *The Cyprus Conflict : National Identity and Statehood*, 1976, p. 46.

<sup>358</sup> Prof. Dr. Richard A. Patrick, *Political Geography and Cyprus Conflict*, Ontario, 1976.

<sup>359</sup> Didier Billion, *La politique extérieure...* op. cit., p.55.

D'après Athènes, les agressions des Chypriotes grecs sur les Chypriotes turcs et la suppression de toutes les institutions de la République étaient une affaire interne et ne nécessitaient pas une intervention extérieure. Athènes savait bien-sûr que les Chypriotes grecs étaient dominants. Pendant ce temps, le Conseil de sécurité des Nations Unies avaient fait une grande erreur politique. Il avait accepté la partie chypriote grecque qui avait supprimé la République et ses institutions comme si elle était le gouvernement légitime. Cette « acceptation » allait être la pierre angulaire qui allait faire débiter les disparités et les erreurs au sujet de Chypre et qui vont durer jusqu'à nos jours.

Alors que la partie chypriote grecque, tout comme la partie chypriote turque, était seulement un des associés de la République. Cette erreur historique fût consciemment commise d'après la partie adverse. Quand cette erreur fût consciemment commise par le Conseil de sécurité des Nations Unies, le gouvernement à Ankara n'avait pas pu montrer de résistance et n'avait pas pu prévoir les grands problèmes que cette erreur allait amener plus tard. En 1962 et en 1963, le gouvernement turc se contenta d'avertir Makarios plusieurs fois pour qu'il respecte la Constitution<sup>360</sup>.

Il faut également rappeler que durant la même période, il y avait une crise politique en Turquie. Au début de 1964, İnönü, le leader du Parti républicain du peuple, parvint à établir une nouvelle coalition entre son parti et les indépendants<sup>361</sup>.

En montrant cette faiblesse, le gouvernement turc n'avait pas pu protéger les intérêts nationaux de la Turquie et avait laissé le peuple turc de Chypre dans une souffrance qui allait durer jusqu'en 1974. Et dans les Nations Unies, un nouveau dossier sur Chypre et un nouveau marathon allaient s'ouvrir et commencer et qui durent encore aujourd'hui.

A Athènes se trouvait la junte des colonels. Pour renforcer leur position qui s'affaiblissait, ils avaient interrompu la politique d'hellénisation de l'île que Makarios avait opéré patiemment et de façon équilibrée et ils avaient voulu résoudre cette affaire de façon plus brève. Et ceci

---

<sup>360</sup> Entre le 13 février 1962 et le 21 décembre 1963, Ankara adressa quatorze messages à Makarios ainsi que onze messages à Athènes. *Millet Meclisi Tutanak Dergisi (La revue des procès-verbaux de la Grande assemblée Nationale de Turquie (GAN), Vol. XXX 1964, 5 mai 1964, p. 207 ; voir également Nihat Erim, Bildiğim ve Gördüğüm Ölçüler İçinde Kıbrıs, (Chypre à la lumière de mes expériences), Ajans-Türk Matbaacılık Sanayii, 1975, p. 274.*

<sup>361</sup> Emel Parlar Dal, Les relations turco-américaines...op. cit., p. 216.

avait été l'épisode qui prépara aussi bien leur fin mais aussi celle du contrôle chypriote grec sur l'île

## **La réaction turque à la montée de la tension intercommunautaire**

La prudence du gouvernement turc ne dura pas très longtemps face à l'augmentation des conflits sur l'île de Chypre entre les communautés chypriote grecque et turcs<sup>362</sup>. Les autorités turques appelèrent les gouvernements américain, anglais et grec à agir ensemble afin de mettre fin aux attaques sanglantes des Chypriotes grecs contre les Chypriotes turcs. Dans sa note adressée aux gouvernements britannique et grec, le gouvernement turc indiquait également que si le cessez-le-feu ne marchait pas, un coup d'Etat militaire collectif serait nécessaire<sup>363</sup>.

Cependant, les autorités turques n'avaient pas reçu de réponse de la part des Anglais et des Grecs à sa demande d'intervenir militairement sur l'île de Chypre avec la participation des autres puissances garantes selon le Traité de garantie de 1959. De ce fait, en appliquant le quatrième article de ce même accord, le gouvernement turc envoya cinq avions de chasse survoler l'île et plaça les troupes turques présentes sur l'île de Chypre. A propos du vol d'avertissement, İnönü adressa une note aux leaders étrangers pour expliquer la raison de ce vol ainsi : « *Malgré la poursuite des efforts communs pour la paix à Chypre, les conflits sanglants continuèrent sur l'île et les pertes turques augmentèrent d'heure en heure. De ce fait, conformément à l'article 4 du Traité de garantie, la Turquie a pris la décision de recourir à son droit d'intervention unilatérale. Cependant, elle a seulement fait voler cinq avion de chasse au-dessus de la ville de Nicosie qui était essentiellement sous des menaces de terreur depuis l'après-midi du 25 décembre 1963...La Turquie n'a fait aucun autre vol au-dessus de Chypre ni d'opération militaire sur l'île*<sup>364</sup>. »

Dans la même note, l'accent fut mis sur le fait que les Etats-Unis soutenaient les efforts consentis par les Anglais pour faciliter les négociations entre les parties concernées. Par ailleurs, les Etats-Unis étaient hostiles à intervenir dans la crise chypriote bien que Chypre fût considérée comme un facteur déstabilisant de l'aile sud-est de l'OTAN.

---

<sup>362</sup> Nihat Erim, Chypre à la lumière de mes expériences...op.cit., p. 208.

<sup>363</sup> Dışişleri Bakanlığı Belleteni (La revue du ministère des Affaires étrangères turc), no: 1, 1964, p. 5.

<sup>364</sup> Suat Bilge (ed.), *Cyprus : Past, Present and Future*, un livre complet préparé par une commission spéciale des Affaires chypriotes, Ajans-Türk Matbaası, 1964, p. 7.

L'établissement d'une force de maintien de la paix sembla satisfaire toutes les parties concernées. La violence donc diminua considérablement mais elle ne cessa pas sur l'île de Chypre. Par conséquent, après plusieurs rencontres des parties concernées, vers la fin 1964, la Grande-Bretagne proposa d'envoyer sur l'île 10 000 soldats pour une période de trois mois. Les Etats-Unis promirent de participer à la force de l'OTAN avec un renfort de 1 200 soldats<sup>365</sup>. Cependant, les Etats-Unis refusèrent de prendre part à la force de l'OTAN qui devait être installée sur l'île d'après la proposition britannique<sup>366</sup>.

Si nous rappelons le contexte international, c'était l'atmosphère de guerre froide qui régnait lors de cette crise. Dans un tel contexte, une intervention militaire turque pouvait détériorer l'équilibre entre le bloc Ouest et le bloc de l'Est. Du point de vue des Soviétiques, l'archevêque Makarios était la seule personne qui pouvait assurer l'indépendance de Chypre.

Gilles Bertrand, enseignant et spécialiste en science politique, effectua dans son ouvrage intitulé « *Le conflit helléno-turc* » la réflexion suivante : « *Makarios cherche le soutien des Etats issus de la décolonisation (d'où sa présence à la Conférence de Bandung en 1955) et plus globalement du « tiers monde » qui domine l'Assemblée générale de l'ONU devant laquelle la question chypriote est portée, aussi bien avant l'indépendance (à partir de 1954) qu'après les troubles intercommunautaires (1963-1964 et 1967). Makarios s'appuie également sur les Etats arabes que les visées turques sur Chypre ne peuvent qu'inquiéter, comme la Syrie. Makarios fait entrer Chypre dans le mouvement des non-alignés. Il tente également d'impliquer l'URSS à la question chypriote, mais dans la perspective d'équilibre de la puissance avec les Etats-Unis et l'OTAN, particulièrement après le Plan Acheson (1964) qui propose un partage de l'île entre la Grèce et la Turquie... La politique « tiers-mondiste » de Makarios apparaît donc comme destinée à lui offrir une marge de manœuvre plus large vis-à-vis des Etats garants et des Etats-Unis*<sup>367</sup>. »

Revenons maintenant aux conflits intercommunautaires sur l'île. Le sous-secrétaire américain George Ball écrivit dans ses mémoires : « *Hier soir, la situation de l'ordre civil s'est largement détériorée [...] il y a cent cinquante morts à Limassol où la police chypriote grecque bombarde le quartier turc. Il semble qu'ils aient lancé une attaque totale*<sup>368</sup>. » Suite à ces

---

<sup>365</sup> George Ball, *The Past has another pattern*, New York, WW Norton, 1982, p. 341.

<sup>366</sup> George Ball, *ibidem.* ; voir également Süha Bölükbaşı, *The Superpowers and the Third World: Turkish-American Relations and Cyprus*...op.cit., pp. 64-65.

<sup>367</sup> Gilles Bertrand, *Le conflit helléno-turc : la confrontation des deux nationalismes à l'aube du XXIe siècle*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2004,

<sup>368</sup> George Ball, *The Past has another pattern*...op. cit., p. 343.

dernières attaques des Chypriotes grecs, le gouvernement turc adressa un ultimatum à Makarios. La Turquie déclara ainsi qu'elle allait intervenir unilatéralement si la violence des Chypriotes grecs contre les Chypriotes turcs continuait<sup>369</sup>.

Le 14 mars 1964, les premières troupes de la force de maintien de la paix de l'ONU arrivèrent sur Chypre. Notons qu'avec l'arrivée des troupes de l'ONU, la violence dans l'île s'interrompit pendant quelques semaines. Cependant, cela ne dura pas longtemps. Emel Parlar Dal, chercheuse et professeur en science politique et en relations internationales à l'université de Marmara, dans son ouvrage intitulé « *Les relations turco-américaines* », fit la remarque suivante : « *La mise en place d'une force de maintien de la paix dans l'île aboutit à une véritable partition de Chypre en séparant physiquement les deux communautés. Pendant la crise de 1964, l'événement le plus marquant fut la lettre du Président américain Johnson envoyée à İnönü le 5 juin 1964 qui causa une véritable rupture dans les relations turco-américaines*<sup>370</sup>. »

## La « lettre Johnson »

Malgré l'arrivée des troupes de l'ONU sur l'île de Chypre<sup>371</sup>, la situation des Chypriotes turcs se détériora considérablement. Il sembla que les efforts de l'ONU se révélaient vains et cela créa une grande désillusion chez les dirigeants politiques turcs. De ce fait, selon le Premier ministre turc, İnönü, l'intervention de la Turquie sur l'île permettrait à son gouvernement de négocier avec les Grecs une solution qui satisferait les deux parties concernées<sup>372</sup>. Cependant, celui-ci insista encore sur la nécessité de consulter les États-Unis avant de lancer une intervention. İnönü ne souhaitait pas réellement recourir à la force. Cependant, il semblait que face aux attaques meurtrières des Chypriotes grecs contre les Chypriotes turcs, le Premier ministre turc n'avait pas d'autre option. Par ailleurs, celui-ci répétait souvent que les Alliés devaient se consulter avant de prendre des décisions importantes. Considérant le soutien explicite de l'Union soviétique<sup>373</sup> à Makarios, İnönü restait persuadé que seuls les États-Unis pouvaient empêcher une guerre entre la Grèce et la Turquie.

---

<sup>369</sup> Milliyet (le journal turc « La Nationalité »), 9-14 mars 1964 ; Dışişleri Bakanlığı Belleteni (La revue du ministère des Affaires étrangères turc), no: 1, 1964, p. 10.

<sup>370</sup> Emel Parlar Dal, *Les relations turco-américaines...* op. cit., p. 228.

<sup>371</sup> Cette force de maintien de paix installée à Chypre est appelée UNFICYP (The United Nations Force in Cyprus).

<sup>372</sup> George Ball, *The Past has another pattern...* op. cit., p. 350.

<sup>373</sup> Pour une analyse détaillée de l'attitude des Soviétiques lors de la crise chypriote voir Aysel Aziz, « 1964 Yılında Kıbrıs Buhranı ve Sovyetler Birliği », *Siyasal Bilgiler Dergisi (La revue des sciences politiques)*, Ankara, vol. XXIV, no : 3, p. 188. Disponible sur : <http://dergiler.ankara.edu.tr/dergiler/42/426/4757.pdf> (connecté le 17 juillet 2014).

Le cours des événements, toutefois, montra que le Premier ministre turc s'était totalement trompé à propos de l'attitude américaine face à la décision d'intervention de la Turquie sur l'île de Chypre. Il est important de noter que la réponse de l'administration américaine quant à la possibilité d'une intervention militaire turque à Chypre déçut fortement les dirigeants turcs.

Bien évidemment, la réaction la plus importante de l'administration américaine fût la lettre adressée au Premier ministre turc İnönü le 5 juin 1964 au nom du Président américain. La lettre de Johnson fût un tournant très important dans les relations américano-turques d'après 1960. C'est important de noter que le ton de la lettre était blessant et menaçant. Afin de mieux comprendre comment cette lettre créa un fort traumatisme pour le gouvernement turc ainsi que pour l'opinion publique turque, il est donc nécessaire d'en fournir certains passages : *« Je suis gravement préoccupé par une information qui me parvient de vous et de votre ministre des Affaires étrangères par l'entremise de l'ambassadeur Hare, selon laquelle le gouvernement turc envisagerait d'intervenir militairement pour occuper une partie de Chypre. En toute amitié et en toute franchise, je veux souligner que je ne considère pas qu'une telle voie, grosse de conséquences, soit compatible pour la Turquie avec l'engagement pris par votre gouvernement suite aux consultations préalables approfondies avec les Etats-Unis. L'ambassadeur Hare m'a indiqué que vous aviez repoussé votre décision de quelques heures afin de connaître mon sentiment. Je vous demande personnellement si vous considérez réellement qu'il est approprié pour votre gouvernement de présenter un ultimatum à un allié qui a manifesté depuis des années un soutien aussi ferme que celui des Etats-Unis vis-à-vis de la Turquie. Je dois donc tout d'abord vous presser d'accepter de prendre la responsabilité de consultations approfondies avec les Etats-Unis avant toute action de ce type.*

*Mon sentiment est que vous pensez qu'une telle intervention de la part de la Turquie serait autorisée par les stipulations du Traité de garantie de 1960. Je dois toutefois attirer votre attention sur le fait que notre interprétation est que l'intervention projetée par la Turquie aurait pour objectif de soutenir une tentative de partition de l'île de la part des Turcs chypriotes, solution explicitement exclue par le Traité de garantie. De plus, ce Traité impose consultation entre les puissances garantes. La position des Etats-Unis est que les possibilités de telles consultations n'ont pas été épuisées dans ce cas, et qu'en conséquence la réserve du droit à agir unilatéralement n'est pas recevable.*

*Je dois aussi, Monsieur le Premier ministre, attirer votre attention sur les obligations de l'OTAN. Il ne peut être question dans notre esprit qu'une intervention à Chypre puisse conduire*

à un affrontement militaire entre les forces grecques et turques. (...) J'espère que vous comprendrez que vos alliés de l'OTAN n'ont pas eu l'opportunité de se demander s'ils avaient l'obligation de protéger la Turquie contre l'Union soviétique dans l'hypothèse où la Turquie, sans la compréhension et le plein accord de ses alliés atlantiques, prendrait une voie d'où découlerait une intervention soviétique. (...)

Je souhaite également Monsieur le Premier ministre, appeler votre attention sur l'accord bilatéral entre les Etats-Unis et la Turquie dans le domaine de l'assistance militaire. Selon l'article IV de l'Accord avec la Turquie de juillet 1947, votre gouvernement se doit d'obtenir l'accord des Etats-Unis pour l'utilisation de l'assistance militaire à d'autres fins que celles pour lesquelles elle a été fournie. (...) Je dois vous dire tout simplement que les Etats-Unis ne peuvent approuver l'utilisation d'aucun des équipements militaires fournis par eux pour une intervention turque à Chypre dans les présentes circonstances. (...)

(...) Je vous demande donc, en conséquence, d'ajourner toute décision que vous pourriez avoir, vous-même et vos collègues, l'intention de prendre, jusqu'à ce que nous ayons pu nous consulter de la manière la plus complète et la plus franche<sup>374</sup>. »

## La crise chypriote et les relations bilatérales franco-turques

Pendant la crise chypriote en 1963, la première tendance de la diplomatie française fut de regretter l'attitude des trois parties concernées : l'archevêque Makarios, car il voulait modifier unilatéralement la Constitution chypriote en faveur des Chypriotes grecs sans l'accord de la communauté turque de Chypre ni l'aval des puissances signataires des accords de Zurich et de Londres ; la Grèce, à cause de sa propension à soutenir Makarios ; les Turcs, à cause de leur tendance à ne vouloir négocier qu'à « partir d'une position de force » et à cause de leurs démonstrations militaires aéronavales de la fin décembre 1963 avant d'avoir épuisé toutes les

---

<sup>374</sup> Les extraits du texte ont été tirés de Michel Bozdemir, *Les clés de la Méditerranée orientale : Turquie, Grèce, Chypre*, Paris, FEDN, 1989, pp.191-195 ; voir la lettre originale en anglais in *FRUS (Ressources électroniques), 1964-1968*, Volume XVI, Cyprus ; Grèce ; Turkey, The Ball Missions and Meetings at Washington, January-June 1964, (source : Johnson Library, National Security file, Head of State Correspondance, Turkey, Prime Minister İnönü. Secret ; Flash ; Exdis. Drafted and approved by Rusk and cleared by Bundy for the White House. Repeated to London, Nicosia, Athens, and Paris, also for U.S. mission to NATO ad European regional organizations). Disponible sur : <http://www.state.gov/r/pa/bo/johnsonlb/xvi/4755.htm>. <https://history.state.gov/historicaldocuments/frus1964-68v16/ch1> (consulté le 17 juillet 2014); également disponible sur [http://www.politics.ankara.edu.tr/dergi/tybook/14/Jacob\\_M\\_Landau.pdf](http://www.politics.ankara.edu.tr/dergi/tybook/14/Jacob_M_Landau.pdf) (consulté le 17 juillet 2014).

possibilités de négociations, et enfin à cause de leur arrière-pensée de profiter de la crise pour aboutir à une partition de l'île<sup>375</sup>.

Cependant la position française fut marquée par deux thèses qui la distinguaient de celles américaine et britannique : tout d'abord, le statut de 1959 était « artificiel », comme Charles de Gaulle le déclara au Premier ministre grec Papandréou le 29 juin 1964 et « dépassé » comme Couve de Murville, alors ministre des Affaires étrangères, l'avait dit aux ambassadeurs grec et turc le 22 avril 1964<sup>376</sup>. Il ne constituait qu'une « situation de fait », comme le Général l'écrivit à Khrouchtchev le 15 février 1964. Certes, « présentement » il appartenait aux gouvernements garants des accords de 1959, en accord avec Nicosie, de rechercher une solution. Toutefois le gouvernement français était conscient que le développement des événements en cours pourrait éventuellement rendre nécessaire le recours à d'autres procédures, c'est-à-dire en dehors des puissances garantes de 1959<sup>377</sup>. La France conservait donc sa pleine liberté de mouvement et en même temps esquissait une ouverture vers Moscou qui, très tôt, manifesta son intérêt pour la question chypriote et son refus de la laisser dans les seules mains des puissances des accords de 1959<sup>378</sup>.

En 1964, lorsque l'Angleterre et les Etats-Unis proposèrent à la France d'envoyer ses soldats au sein de l'OTAN sur l'île, le gouvernement français avait refusé. De Gaulle, ouvertement, ne voulait pas que le conflit soit résolu par la main de l'OTAN et que ce dernier soit plus important dans la région. Ainsi, cette proposition de solution multilatérale pouvant être proposée par l'Occident avait été perdue.

Les préoccupations des autorités françaises pouvaient être classées en quatre groupes : Premièrement, il ne fallait pas que les parties adverses perçoivent que les Français se positionnaient seulement sur un des éléments proposés par chaque camp (maintien de l'unité et de l'indépendance de l'île avec des garanties pour la minorité turque ; rattachement à la Grèce avec les mêmes garanties ; confédération ; partition). Deuxièmement, il fallait tenir compte le plus possible de la position de la Turquie. Troisièmement, il fallait faire en sorte que, le moment

---

<sup>375</sup> Documents diplomatiques Français (DDF), 1963, II, n° 234, 246, 255, 261, 264.

<sup>376</sup> DDF, 1964, I, n° 191 et 289. La réaction française se comprend mieux si on tient compte du fait que l'Angleterre avait été particulièrement manipulatrice dans la gestation du statut de l'île. Cité par Soutou dans la 22<sup>ème</sup> note de bas de page dans son article intitulé « La France du général de Gaulle, la Turquie et l'Europe ». Pour plus de détails voir aussi Constantin Privilakis, « La Grande-Bretagne et l'internationalisation de la question chypriote (1954-1955) », in. *Revue d'histoire diplomatique*, 2001. Voir aussi François Crouzet, *Le Conflit de Chypre, 1946-1959*, Bruxelles, Bruylant, 1973.

<sup>377</sup> Charles de Gaulle, *Lettres, Notes et Carnets, 1964-1966*, Plon, 1987, pp. 34-36.

<sup>378</sup> Soutou, *idem*.

venu, la solution soit trouvée en concertation entre les grandes puissances et non pas dans le cadre de l'ONU. Enfin, il fallait tenir compte de la position de Moscou et essayer d'établir entre les deux capitales une coopération privilégiée, comme pour l'ensemble des dossiers de la Méditerranée et du Moyen-Orient à partir de 1964<sup>379</sup>.

À partir du juin 1964, l'approche du Général envers les thèses turques (confédération ou partition) devint plus manifeste. Il déclara à son homologue grec, Papandréou, que dans toute hypothèse « la minorité turque devrait conserver ses droits et ses lois<sup>380</sup> ». Il ajouta deux éléments essentiels ; d'après ses dires : « ...des regroupements pouvaient être envisagés » ainsi qu' : « un système de garanties internationales qui ne serait pas nécessairement sous l'égide de l'ONU, mais plutôt des grandes puissances ».

Il ajouta aussi : « la France, le moment venu, pourrait présenter des suggestions. Pour l'instant, il fallait tenir compte de la situation difficile de la Turquie et éviter tout ce qui pourrait provoquer une crise grave en Turquie ou sur ses pourtours<sup>381</sup>. » Le Général expliqua encore au secrétaire général de l'ONU qu'il ne voyait que « deux solutions concevables » : la partition ou le rattachement à la Grèce avec des garanties internationales pour les Turcs<sup>382</sup>. Pour dévoiler plus clairement ses arrières pensées, nous pouvons citer son dialogue avec l'ambassadeur soviétique Vinogradov : « ...tout règlement durable doit procéder d'une appréciation réaliste de la situation : il n'est pas possible de mélanger le peuple grec et le peuple turc. Il faut seulement faire en sorte qu'ils n'aient pas à s'affronter<sup>383</sup>. »

Les déclarations de de Gaulle, qui nous montre qu'il était réaliste en toute occasion, semblaient à première vue être proches de la thèse de la partie turque. Toutefois, nous voyons qu'il ne défendait en fait pas beaucoup la thèse turque lors d'un discours effectué avec İnönü au mois de juillet de la même année ; après avoir rappelé que la France n'avait jamais cru à l'idée que Chypre existait en tant qu'État, il s'exprima de la façon suivante : « les accords existant, sur lesquels nous n'avons pas été consultés, ne pouvaient guère servir de base à une solution. » Le Général évoqua sa solution : soit le partage de l'île, solution qui paraissait difficile du fait que la communauté turque était dispersée dans l'île, soit le rattachement à la Grèce, avec

---

<sup>379</sup> Soutou, *idem*.

<sup>380</sup> DDF, 1964, I, n° : 289.

<sup>381</sup> *Idem*.

<sup>382</sup> DDF, 1964, II, n° 32.

<sup>383</sup> AMAE Courneuve, Europe, 1961-1965, URSS, vol. 1931.

des garantis sous l'égide des grandes puissances<sup>384</sup> pour les droits des Turcs. Le Premier ministre lui répondit que son pays ne pouvait pas accepter l'annexion de Chypre à la Grèce.

L'attitude du Général de Gaulle se montra ambiguë. La direction de l'Europe du Quai d'Orsay relevait qu'elle avait su habilement exploiter la crise chypriote pour améliorer ses relations à la fois avec la Grèce et la Turquie<sup>385</sup>. La France voulait assumer le rôle de protecteur de Chypre et pousser l'île dans le neutralisme, ce qui affaiblissait l'OTAN en Méditerranée orientale<sup>386</sup>.

Dans l'affaire chypriote entre la France et l'URSS, il s'agissait d'un croisement d'intérêt. L'URSS voulait le maintien d'une Chypre unie et indépendante, tout en insistant beaucoup pour la défense des droits de la minorité turque<sup>387</sup>. Cette discrète collaboration dans l'affaire chypriote entre Paris et Moscou remonta jusqu'à l'ONU. Ces deux pays n'étaient pas favorables aux opérations de « casques bleus » de cet organisme. Ils estimaient que les droits des membres du Conseil de sécurité étaient bafoués, les États-Unis ayant fait décider ces opérations par l'Assemblée générale<sup>388</sup>. Les Soviétiques furent très satisfaites des déclarations faites dans ce sens par le Général<sup>389</sup>. À partir de là, cette position commune entre les deux pays par rapport à l'ONU fut un élément important de leur rapprochement, comme cela fut rappelé à chaque rencontre entre leurs dirigeants<sup>390</sup>. Cette tendance s'accrut avec le départ de la France de l'organisation intégrée de l'OTAN en mars 1966 et le voyage à Moscou de Charles de Gaulle en juin 1966. Corollairement, les deux pays choisissaient des prises de position proches lors de la crise au Moyen-Orient en 1967<sup>391</sup>.

L'affaire de Chypre était devenue pour lui un des éléments de la reconstruction du système européen et international qu'il visait et qui avait pour but, par une étroite collaboration franco-soviétique, de contrôler l'Allemagne et de rééquilibrer les États-Unis. Elle avait également permis un rapprochement avec la Turquie, malgré les réticences françaises à l'égard

---

<sup>384</sup> *DDF*, 1964, II, n° 10.

<sup>385</sup> Note du juin 1966, Europe 1966-1970, URSS, carton n° 2672.

<sup>386</sup> *DDF*, 1964, II, n° 72 et 74.

<sup>387</sup> Télégraphe de Baudet, ambassadeur de Moscou, du 16 août 1964, *DDF*, 1964, II, n° 69.

<sup>388</sup> Conférence de presse du général de Gaulle du 4 février 1965, Charles de Gaulle, *Discours et messages 1962-1965*, Plon, 1970, p. 334.

<sup>389</sup> Télégraphe de Moscou du 23 février 1965, *AMAE Courneuve*, Europe 1961-1965, URSS, vol. n° 1931.

<sup>390</sup> Note du 22 avril 1965, *AMAE Courneuve*, Europe 1961-1965, URSS, vol. n° 1931, et compte-rendu de l'entretien entre Couve de Murville et Gromyko à Moscou le 20 octobre 1965, vol. 1933.

<sup>391</sup> Compte rendu de l'entretien entre de Gaulle et Kossyguine le 1<sup>er</sup> juillet 1967, *AMAE Courneuve*, Europe, 1966-1970, URSS, carton 2672.

d'une intégration de ce pays à la CEE. Or, la Turquie allait devenir un élément de la politique européenne, méditerranéenne et proche-orientale de de Gaulle<sup>392</sup>.

## **L'éventuelle adhésion de la Turquie à l'Europe et la question chypriote**

En 1959, les relations entre la Turquie et la Communauté européenne étaient entrées dans une impasse en raison des obstacles apportés de temps en temps par la Communauté dans divers sujets. La Communauté européenne voulait que les pays candidats appliquent des critères précis. Certains de ces critères, en particulier ceux politiques, étaient présentés à la Turquie. Parmi ces critères un des plus importants était la question de Chypre. Même si l'Union européenne exprima qu'elle n'évaluerait pas l'adhésion de la Turquie avec l'affaire de Chypre, il est évident que cette question n'est pas exclue aujourd'hui des négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Différents Chefs d'Etat et de gouvernement européens ont notamment exprimé au cours des dernières années et à maintes reprises les efforts que la Turquie devait réaliser sur cette question pour faire avancer sa candidature<sup>393</sup>.

La Turquie, elle, souhaite que la question de Chypre soit traitée séparément. Elle ne veut pas que d'autres forces ou des pays extérieurs lui posent des problèmes. La Turquie ne croit pas à l'impartialité de l'Union Européenne concernant ce sujet. Pour cette raison, elle examine le sujet de façon très méticuleuse et travaille à ce qu'il se conclue en sa faveur<sup>394</sup>.

Dernièrement, la Turquie a exprimé en toute occasion qu'elle était décidée à montrer les efforts requis pour atteindre son objectif d'adhésion pleine à l'Union européenne dans les plus brefs délais et dans le cadre de l'indivisibilité du pays et des principes fondamentaux de la République. En tant que principal objectif, une grande importance est donnée pour la poursuite de l'entente entre la Turquie et l'Union européenne et pour que les différences ne prennent pas un aspect problématique.

---

<sup>392</sup> Soutou, *ibid.*

<sup>393</sup> Enver Bozkurt & Havva Demirel, *Birleşmiş Milletler ve Avrupa Birliği Kapsamında Kıbrıs Sorunu (La question de Chypre dans le cadre des Nations Unies et de l'Union européenne)*, Nobel Yayın Dagitim, Ankara 2004, p. 217.

<sup>394</sup> Idem.

Dans un séminaire qu'il avait effectué, Lord Robertson<sup>395</sup> avait exprimé les mots suivants : « *Une Turquie qui comprend de façon juste l'importance géostratégique qui se renouvelle, qui explique bien le monde extérieur et qui donne de l'importance au capital humain, sera un membre influent de l'Union européenne...sinon elle vivra toujours dans un tourbillon* »<sup>396</sup>.

On observe que l'Union européenne n'a pas entièrement une position commune au sujet de Chypre. Mais trois voies de négociation, que l'Union européenne peut appliquer, se profilent : une négociation avec les représentants de la direction des Chypriotes grecs, une négociation avec une délégation mixte de Chypre ou encore une négociation parallèle avec les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs.

Dans la simple logique de négociation, les décideurs civils et militaires de deux parties devront s'engager dans des politiques conciliantes. La position intransigeante et irréaliste alimentées par la frustration risque de dominer l'Île dans l'incertitude.

On peut craindre qu'un échec de l'intégration de la Turquie à l'Union européenne, provoque des effets nuisible durables en général et dans les relations Grèce-Chypre-Turquie en particulier<sup>397</sup>. Tant que l'Europe ne la considère pas faisant partie de la famille, elle sera toujours un interlocuteur mal à l'aise et prompt à réagir sur la défensive.

## Conclusion

Chypre connu plusieurs invasions par différents pays tout au long de son histoire en raison de son importance géographique et stratégique et elle occupa l'actualité de plusieurs pays européens, en premier lieu celle de la Turquie, pendant plusieurs années.

Chypre est le plus grand problème de la Turquie sur la scène internationale.

---

<sup>395</sup> Pour plus de détails voir nos notices biographiques et son discours intitulé « Turkey and a European Security and Defence Identity » Speech by NATO Secretary General, Lord Robertson voir le lien suivant : <http://www.nato.int/docu/speech/2000/s001123a.htm> (connecté le 06 aout 2014). Pour un autre reportage de Lord Robertson sur la sécurité européenne et le rôle de la Turquie dans l'OTAN voir [http://news.bbc.co.uk/2/hi/programmes/breakfast\\_with\\_frost/2792087.stm](http://news.bbc.co.uk/2/hi/programmes/breakfast_with_frost/2792087.stm) (connecté le 06 aout 2014).

<sup>396</sup> Muharrem Sarıkaya, « Türkiye'nin Jeostratejik Boslugu » (Le Vide géostratégique de la Turquie), *Sabah* (le journal turc « *Le Matin* »), le 28 septembre 2003, p. 18.

<sup>397</sup> Michel Bozdemir, *Turquie : entre Islam et Europe*, Ellipses éditions, Paris 2007, p. 148.

A partir des années 1950, la partie grecque de Chypre avait commencé à porter le sujet aux Nations Unies et à essayer tous les moyens sur la scène internationale pour faire pencher la situation sur l'île en sa faveur. A la base des accords de Zürich et de Lausanne signés respectivement en 1958 et 1959, il avait été décidé que les deux communautés du nouvel Etat qui allait fonder disposent d'une responsabilité, d'une autorité et de droits communs. Dans ce cadre, la Constitution de 1960 avait été acceptée et la République de Chypre avait été fondée. Avec la signature des accords de garantie et d'alliance à la date de 1960, et d'après la Constitution de Chypre, la partie grecque de Chypre ou une union quelconque ne pouvait pas être membre de l'Union européenne sans la confirmation de la partie turque de Chypre et de la Turquie.

Les événements vécus avaient poussé la partie turque à prendre son propre destin en main. En 1975, l'Etat fédéré turc de Chypre, et en 1983, la République turque de Chypre du Nord furent fondés.

Mais aucun pays en dehors de la Turquie n'a reconnu la République turque de Chypre du Nord. Jusqu'aux dernières années, les événements ne se sont pas arrêtés ; la partie turque essayant de défendre ses propres droits et la partie grecque agissant avec la Grèce pour représenter à elle seule l'île entière.

Le plus grand atout qu'ils utilisent contre la Turquie est bien-sûr sa candidature pour l'adhésion à l'Union européenne. Par ailleurs, l'Union européenne demande à la Turquie de retirer ses troupes de l'île. Mais pour la Turquie toutes ces demandes peuvent avoir une influence négative sur la sécurité de ses frontières à l'avenir. Parce que la Turquie considère qu'il y a une solidarité voir une union entre la partie grecque de Chypre et la Grèce. De plus, la Turquie pense qu'elle pourrait perdre son influence sur les pays du Moyen-Orient.

Jusqu'à ce jour, les propositions mises en avant, que ce soit par la Turquie ou par la partie turque de Chypre, ont toutes été refusées. La partie turque a mis en avant la formule de la bi-zonalité ; en référence à cela, la partie turque a voulu que la République de Chypre dirigée par les Chypriotes grecs et la République turque de Chypre du Nord aient chacun droit à la souveraineté et que la future fédération qui sera fondée soit administrée séparément par deux communautés souveraines. Mais la partie grecque n'a pas accepté une telle solution et souhaite être le seul représentant. Quant à l'Union européenne, elle essaye de ménager la Turquie et continue à prendre des décisions en faveur de la partie sud de Chypre.

En 2004, les résultats du vote du Plan Annan, du nom de l'ancien secrétaire des Nations Unies, Kofi Annan, ont montré que les Turcs de Chypre étaient pour la réconciliation. Ce Plan avait été élaboré conjointement avec les directions des deux parties et avait pour but de réunifier les deux nations chypriotes au sein d'une même République chypriote unie fonctionnant sur la base d'un système fédéral où les deux communautés seraient représentées.



Proposition de drapeau de la République chypriote unie dans le Plan Annan. Contrairement au drapeau actuel, ce drapeau incorporerait consciemment les couleurs représentant la Grèce (bleu) et la Turquie (rouge) ainsi qu'une bande de jaune cuivre symbolisant les importants minerais de cuivre présents sur l'île (principalement sous la forme de chalcopryrite, qui est à l'origine du nom de l'île) dont la couleur est jaune. Il reste possible que le jour où Chypre sera réunifiée, elle puisse adopter un nouveau drapeau.

La partie grecque avait accusé pendant des années que la partie turque ne voulait pas de solutions. Avec ce vote, la partie turque montra à l'Union européenne que ceux qui avaient une approche négative à la résolution de ce conflit n'étaient pas eux. Quant à la Turquie, qui a vu se présenter en face d'elle le problème de Chypre pendant des années dans son processus d'adhésion à l'Union européenne, elle prit position pour la résolution. Mais l'Union européenne veut que la Turquie accepte la partie grecque de Chypre comme le seul représentant de l'île. Du côté de la Turquie, accepter que la partie grecque soit représentante de l'île où elle a des liens historiques, culturels et stratégiques et attribuer à la partie turque un statut de minorité est quelque chose qui n'est pas possible.

Malgré toutes ces réalités, la partie grecque est devenue membre à part entière de l'Union européenne en 2004 en tant que représentant unique de l'île. L'Union européenne semble ainsi avoir ignoré toutes les règles juridiques, notamment parce que selon la Constitution élaborée au préalable Chypre ne pouvait pas rejoindre une quelconque union sans la confirmation de la partie turque et de la Turquie. Les dirigeants européens, acceptèrent aussi cette adhésion en raison des pressions de la Grèce qui menaçait de bloquer les candidatures des neuf autres pays à l'Union européenne prévues en 2004 si Chypre n'était pas comprise parmi ces pays. Quant à la Turquie, elle n'est toujours pas acceptée en tant que membre et le problème lui est présenté sous différentes formes.

A l'avenir, il est évident que le problème de Chypre est une des questions fondamentales qui va influencer les relations entre la Turquie et l'Union européenne. La Grèce et l'Union européenne vont continuer à vouloir dans les périodes à venir que la direction sud de Chypre soit acceptée comme seule représentant de l'île.



# CHAPITRE 6. LA TROISIÈME VOIE ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET L'URSS : LE RETOUR À UNE EUROPE OCCIDENTALE

La détérioration des relations de la France avec les Etats-Unis avait provoqué une réorientation importante de la politique étrangère française à long terme. Cette réorientation amena la France à s'éloigner du Royaume-Uni et des Etats-Unis et à mener la construction d'une union européenne fondée sur l'axe franco-allemand. Dans cette partie de notre travail, nous allons analyser la conception européenne de Charles de Gaulle qui jugeait que le système des blocs formés des hégémonies divisant l'Europe et s'étendant sur l'Orient devait faire place à la détente, l'entente et la coopération internationale. Selon lui, cela ne pouvait se réaliser que par une Europe forte fondée sur les Etats-nations. Dans cette Europe forte, est-ce que la Turquie y avait une place propre ? Nous allons répondre à cette interrogation dans la partie suivante.

## **La régionalisation dans un monde globalisé : la construction européenne**

Dans le contexte de la mondialisation, il est surprenant de constater à quel point le monde est organisé selon des logiques régionales. Les flux commerciaux, les investissements directs ou encore les activités des organisations internationales se concentrent davantage sur des régions que sur le monde entier. Trois régions en particulier, l'Europe, les Amériques (du Nord et du Sud) et l'Asie de l'Est, constituent les régions les plus intégrées économiquement. Mais d'autres régions sont également concernées, l'Afrique subsaharienne, le Moyen-Orient et la région Pacifique<sup>398</sup>.

Cependant, il est difficile de parler d'organisations régionales avant la fin de la Seconde Guerre mondiale. À l'exception du continent européen, plus fortement institutionnalisé, très peu de groupements régionaux, même sous une forme rudimentaire, existaient avant 1945. Les premiers projets d'intégration régionale étaient fortement influencés par deux facteurs : les crises économiques et politiques internes aux États menant à la Seconde Guerre mondiale d'une

---

<sup>398</sup> Sabine Saurugger, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Presses de Sciences Po, Paris, 2010, p. 41.

part, l'expansion et la transformation de l'organisation sécuritaire du monde avec la création de l'Organisation des Nations Unies d'autre part<sup>399</sup>.

La Seconde Guerre mondiale avait eu pour conséquence de détruire l'ordre régional européen et de diviser le continent en deux sphères opposées dans lesquelles les deux puissances hégémoniques cherchaient à asseoir leur influence. La région en tant qu'unité d'analyse devenait de plus en plus centrale aussi bien dans l'imaginaire collectif des élites politiques et économiques qu'en tant qu'objet de recherche<sup>400</sup>.

Ce fut d'ailleurs une spécificité émergeant à la fin de la Seconde Guerre mondiale, comme le souligne Stanley Hoffmann : « *Une des conséquences des politiques après la Seconde Guerre mondiale a été la division d'un énorme système international hétérogène en un monde de sous-systèmes dans lequel les modes de coopération ou de contrôle des conflits sont devenus plus intenses et moins élusifs que ceux des systèmes globaux*<sup>401</sup>. » Les ensembles régionaux émergents, tels que l'Organisation des États américains, le Commonwealth, la Ligue arabe ou encore l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) étaient considérés comme des agences dont l'objet principal était de traiter les conflits entre leurs membres.

Ainsi, l'expérience de la coopération internationale pendant les premières années de la guerre froide semblait donner raison aux hypothèses néoréalistes, selon lesquelles les États sont des acteurs rationnels, unitaires, à la recherche de sécurité par divers moyens dans un monde anarchique. L'Europe fut un nouvel espace pour les pays qui étaient déjà à la recherche de sécurité.

## **Le rôle de la France dans la construction européenne**

Il avait fallu deux guerres mondiales (1914-1918 et 1939-1945) et les contraintes imposées par une guerre froide naissante pour que le vieux rêve d'unir pacifiquement les peuples d'Europe commence à se réaliser. Lorsque la construction européenne fût lancée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, c'était donc dans un continent en déclin depuis à peu près trente ans et qui, de plus, était déchiré par la rivalité de deux superpuissances extérieures, les États-Unis et l'URSS. La France, comptant désormais parmi les puissances moyennes du monde,

---

<sup>399</sup> Inis L. Claude, *Swords into Plowshare: The Problems and Progress of International Organization*, New York, Random House, 1964.

<sup>400</sup> Sabine Saurugger, *Théories et Concepts...op. cit.*, p. 45.

<sup>401</sup> Stanley Hoffmann, « International Organization and International system », in. Stanley Hoffmann, Janus et Minerva, *Essays in the Theory and Practice of International Politics*, Boulder, Westview Press, 1987, p. 293.

incarnait bien la position du Vieux Continent au sortir de ce deuxième grand conflit européen devenu mondial. Ruinée par la guerre et l'occupation, elle n'était pas en mesure d'assurer sa propre reconstruction, ni sa sécurité. De plus, la France souffrait de l'expérience humiliante de la défaite en 1940 et des méfaits du régime de Vichy. Une fois de plus, le pays avait été sauvé par ses alliés et c'était à peine si la contribution de la France libre à l'effort de guerre lui valait une place parmi les vainqueurs. À tout cela s'ajoutaient de graves divisions internes similaires à celles qui divisaient l'ensemble du continent.

Cette France sera, malgré sa faiblesse, mais aussi en raison de cette même faiblesse, un des pays clés dans la construction européenne. Aujourd'hui, soixante ans après les premiers pas de l'intégration européenne, la France et le continent européen ont restauré une partie de leur influence dans le monde, en partie grâce à la construction européenne.

C'est une idée reçue que la construction européenne démarra comme un résultat direct de la pression des États-Unis qui souhaitaient une Europe de l'Ouest unie et prospère, capable de faire barrage au danger communiste. Cette conception était certainement bien fondée. Les Américains avaient incontestablement redouté les conséquences que pouvait avoir la persistance des crises économiques et sociales en Europe engendrées par la guerre. Ils avaient donc offert leur aide économique<sup>402</sup> à l'Europe, le Plan Marshall, tout en demandant une coopération économique entre les États bénéficiaires. Cette initiative avait fait naître, en avril 1948, une première institution européenne, l'Organisation européenne de coopération économique (OECE). Pareillement, les Américains avaient offert leur protection militaire en demandant une coopération militaire entre les pays européens non communistes. Il y avait alors eu l'Union occidentale, en mars 1948, et puis le Traité de l'Atlantique du Nord, le 4 avril 1949. Toutefois, cette conception des États-Unis comme l'instigateur principal de l'intégration européenne, cachait des aspects importants du début de la construction européenne. Si la

---

<sup>402</sup> « On avait le sentiment, ajoute Flory, que la reconstruction était possible grâce à l'aide américaine, politiquement et financièrement extrêmement importante, déterminante pour remettre les choses en route et soutenir la construction européenne. N'oublions pas que les Américains ont conditionné leur aide à l'organisation du continent européen. Ils se sont en quelque sorte fabriqué un concurrent, ce qui était généreux de leur part, tant il est vrai que diviser pour régner a toujours été le dogme de la Realpolitik. Pour une fois, cela n'a pas été le cas. Probablement en raison des amitiés très fortes qui existaient entre ces créateurs de l'Europe et un certain nombre de personnalités à la tête des affaires américaines. Des liens très forts, à la fois d'amitié et de compréhension. Ainsi qu'une communauté d'objectifs qui unissait des hommes comme Monnet ou encore Marjolin avec quelqu'un comme Georges Ball dont le rôle a été très important dans la diplomatie américaine. Ce clan des Européens comptait beaucoup à Washington et c'est grâce à ces hommes-là que l'Amérique n'a jamais fait de difficultés. » Jean Flory qui, après son service militaire, tombera, très jeune, dans la marmite européenne, en entrant dans le cabinet de Robert Marjolin, un collaborateur de Jean Monnet au Plan, devenu en janvier 1958 vice-président de la Commission de la Communauté économique dirigée par l'Allemand Walter Hallstein. Cité par Jean-Louis Arnaud, « Pourquoi ils ont voulu l'Europe ? Visite à douze pionniers français de la construction européenne », *Notre Europe, études et recherches*, no : 39.

pression américaine fût déterminante dans les premiers efforts de rapprochement européen, c'était en Europe que l'on trouvait les principales causes de l'intégration européenne. Les avantages économiques de l'intégration, clé de voûte dans la logique américaine, étaient naturellement connus des deux côtés de l'Atlantique. Les idées d'unité européenne s'étaient aussi beaucoup développées en Europe chez de nombreux hommes politiques, intellectuels, hauts fonctionnaires, industriels et économistes depuis l'entre-deux-guerres. Bénéficiant de la défaite des nationalismes et d'une poussée pacifiste, ces idées et ces hommes formèrent, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, une véritable mouvance pro-européenne. Cette mouvance, qui avait ses racines dans la résistance aux totalitarismes, se nourrissait également de la volonté de redonner à l'Europe sa voix et de former une troisième force dans le monde bipolaire de la guerre froide. À côté de la pression américaine nous trouvons donc des forces européennes qui souhaitaient réaliser l'unité européenne. Alors que l'influence américaine se manifestait à travers l'OECE, l'Union occidentale et le Pacte atlantique, l'« Europe des Européens » était perceptible dans la Communauté du charbon et de l'acier (CECA), mais surtout dans la création du Conseil de l'Europe. Cette Organisation toujours existante, mais quelque peu oubliée, voit le jour au printemps 1949 sans aucune ingérence américaine. L'initiative de cette première institution politique européenne était, en effet, venue d'un nombre d'associations privées qui œuvraient pour l'unification de l'Europe. L'organisation avait vite disparu dans l'ombre du succès de l'intégration économique. Toutefois, en ce printemps de l'Europe, le Conseil de l'Europe et son Assemblée consultative avaient suscité un grand espoir chez beaucoup d'Européens. Cet espoir venait davantage des perspectives d'une Europe unie politiquement, avec pour base des valeurs communes comme la démocratie et les droits de l'homme, que des avantages économiques envisageables. Tout en soulignant l'importance du rôle des États-Unis et de l'intégration économique en Europe, il faut donc reconnaître la complexité de la phase initiale de la construction européenne et le fait que les premiers pas vers l'Europe unie n'avaient pas été dictés par l'intérêt des seuls États-Unis. Le début de la construction européenne était par contre le produit de beaucoup de choix politique, économique et militaire faits par de nombreux décideurs, et surtout des décideurs européens.

Parmi ces hommes, les Français avaient eu un rôle prédominant, ce qui pourrait sembler étrange vu la faiblesse de la France sur la scène internationale au sortir de la guerre. Le patriotisme intransigeant de Charles de Gaulle ainsi que la détermination des Américains et des Britanniques de limiter l'influence des Soviétiques, avaient cependant renforcé la position de la France. Elle avait eu une place à la table des vainqueurs et une voix dans les négociations sur l'avenir de l'Europe. L'importance de la question allemande et des relations franco-allemandes

dans l'après-guerre avait consolidée la position de la France. Une compréhension du rôle de la France au moment des premières tentatives de rapprochement européen était par conséquent au cœur de toute compréhension globale du début de la construction européenne.

En France, comme dans les autres pays de l'Europe occidentale, la période qui va de la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à l'annonce du Plan Schuman, était marquée par la conjonction d'un nombre de facteurs favorables au rapprochement des Etats. Il y avait notamment la pression américaine pour une Europe occidentale unie et stable. Puis, en même temps, nous assistons à l'éclosion d'un courant pro-européen idéaliste et pacifiste, issu de l'expérience de la guerre et de la chute des nationalismes extrêmes qui agira sur l'opinion publique et sur les dirigeants politiques. Nous pouvons donc dire que les initiatives et les réalisations européennes dans cette période d'après-guerre représentaient un double phénomène. Il y avait l'Europe nécessaire qui s'imposait à travers une politique réaliste et pragmatique et qui cherchait avant tout à faire face à des défis nationaux, et puis, il y avait l'Europe idéaliste et pacifique qui répondait à des aspirations qui allaient au-delà des intérêts de la nation.

## **L'européen malheureux<sup>403</sup> et l'Europe de l'Atlantique à l'Oural<sup>404</sup>**

Lorsque le général Charles de Gaulle revint au pouvoir, en 1958, le Marché commun, noyau de l'Europe future, était déjà créé, ainsi que l'Association européenne de libre-échange (AELE), due à l'initiative de la Grande-Bretagne restée en dehors du Marché commun<sup>405</sup>. Peu de temps après, la Turquie n'allait pas tarder pour présenter sa demande d'association au Marché commun comme sa voisine, la Grèce. Pour cette dernière, l'accord d'association pouvait être signé qu'en 1961, et pour la Turquie en 1963.

Pour mieux comprendre l'évolution de l'Europe, Charles de Gaulle et la demande d'association turque dans cette Europe, nous allons traiter tout d'abord des conceptions de Charles de Gaulle sur l'avenir de l'Europe dans le cadre des débats théoriques sur l'intégration

---

<sup>403</sup> Jean Lacouture qualifie le Général d' « Européen malheureux » dans *De Gaulle*, t. III, *Le Souverain*, Le Seuil, 1986, p. 313.

<sup>404</sup> La formule a été tirée du discours prononcé à Strasbourg en novembre 1959 : « Oui, c'est l'Europe, depuis l'Atlantique jusqu'à l'Oural, c'est l'Europe, c'est toute l'Europe, qui décidera du destin du monde ! ». Cité par Anne de Tinguy dans le Dictionnaire de Gaulle, p. 466.

<sup>405</sup> Osman Okyar, « Le rôle de De Gaulle dans l'accord d'association de la Turquie avec la Communauté européenne », dans *De Gaulle en son siècle*, tome 5 : *l'Europe*, Institut Charles de Gaulle, p. 256.

européenne. Nous examinerons ensuite la demande d'association turque à la Communauté européenne, ses motivations et les étapes d'une future intégration dans l'Europe.

Ensuite, nous allons tenter d'évaluer les facteurs qui amenèrent les dirigeants européens, en particulier les français, dans les décennies 1950-1959, à considérer d'un œil favorable la demande d'association à la Communauté européenne de la Turquie. Nous allons également traiter dans cette section du rôle de Charles de Gaulle et de la France dans les étapes principales qui amenèrent la Turquie à la signature de l'Accord d'Ankara de 1963.

Dernièrement, nous examinerons les principaux développements qui suivirent la signature de l'Accord et dans laquelle Charles de Gaulle joua un rôle significatif, c'est-à-dire son voyage en Turquie en 1968, lors de la décision de la Communauté d'accepter la demande turque présentée la même année, souhaitant passer du stade préparatoire de l'Accord au stade dit transitoire, dont le terme était l'union douanière. Cette partie nous permettra d'ouvrir une fenêtre sur le rôle des gaullistes dans la voie de l'association turque. Est-ce que les gaullistes privilégiaient la Turquie dans leurs démarches européennes? Avaient-ils une vision commune sur l'éventuelle adhésion de la Turquie ?

## **La conception européenne du général de Gaulle**

La vision européenne du général de Gaulle se situait au plus profond de son projet de « grande politique<sup>406</sup>. » Il paraîtrait que Charles de Gaulle ait pensé, dès la Seconde Guerre mondiale, à une construction européenne, d'ordre politique et économique, qui jouerait un rôle indépendant dans le monde à venir<sup>407</sup>. La politique européenne du Général était surdéterminée par sa vision du rôle de la France<sup>408</sup>.

Selon l'historien français, Georges-Henri Soutou, le Général voulait regrouper la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg autour de la France dès 1943-1945. Le Général voulait maintenir l'Allemagne amputée et divisée ou tout du moins réduite à l'état de vague confédération grâce à un accord avec l'URSS ; mais contrebalancer en retour la nouvelle puissance de l'URSS. Pour le Général, l'Europe se dessinait grâce au potentiel sidérurgique et industriel de l'Europe occidentale sous la direction française ; et aussi grâce aux États-Unis,

---

<sup>406</sup> Jolyon Howorth, « Europe », *Dictionnaire de De Gaulle*, p. 462.

<sup>407</sup> Voir dans l'ouvrage collectif, *De Gaulle*, Hachette, Paris 1973. Le chapitre X de Paul-Marie de La Gorce, p. 214.

<sup>408</sup> Georges-Henri Soutou, « Le Général de Gaulle, le plan Fouchet et l'Europe », *Commentaire*, no : 52, hiver 1990-91. P. 757.

dont le Général écrivait en avril 1945 qu'il fallait les «associer pour l'avenir...à la sécurité du continent européen et établir, grâce à leur présence, les conditions d'un équilibre nécessaire des forces en Europe ». Tel nous paraît avoir été le programme de Charles de Gaulle à la fin de la guerre.

Cette première version du programme européen gaullien échoua, parce que Staline n'avait aucune intention de faciliter à la France le contrôle de l'Europe occidentale et refusa d'appuyer ses projets à l'égard de l'Allemagne<sup>409</sup>.

Charles de Gaulle comprit très vite la situation et réagit à la nouvelle menace soviétique. Quand il rencontra Truman à Washington en août 1945, les deux hommes tombèrent d'accord « que la rivalité du monde libre et du monde soviétique dominait tout désormais<sup>410</sup> ». Et à partir de 1945, orienté par cette nouvelle polarisation, Charles de Gaulle devait adapter sa vision européenne aux nouvelles circonstances. Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, il envisageait publiquement une entente franco-allemande.

Il prenait donc soin de situer le couple franco-allemand au cœur de sa vision et il évoqua pour la première fois son projet à Bordeaux : « Il y aura ou il n'y aura pas d'Europe, suivant qu'un accord sans intermédiaire sera, ou non, possible entre Germains et Gaulois<sup>411</sup>. » C'est à partir de ce moment que le Général imagina la réconciliation franco-allemande comme la clé de voûte d'une Europe unie, construction qu'il considérait comme de plus en plus incontournable<sup>412</sup>.

Il faut bien comprendre qu'aux yeux du Général le rapport franco-allemand n'était pas égalitaire. Il déclara aux Américains que l'Allemagne, insolvable par son passé, divisée, avec une souveraineté encore imparfaite, dénucléarisée, sans responsabilités mondiales, n'était pas une grande puissance à l'égal de la France<sup>413</sup>. En fait, l'Europe que concevait Charles de Gaulle ressemblait assez à une société-holding : la France dominerait le couple franco-allemand et s'assurerait ainsi le leadership européen<sup>414</sup>.

---

<sup>409</sup> Jean Laloy, *Yalta*, Robert Laffont, 1988, p. 80.

<sup>410</sup> *Mémoires de guerre*, t.III, p. 209.

<sup>411</sup> A Bordeaux, le 25 septembre 1949. Pierre Maillard, *De Gaulle et l'Allemagne*, Plon, 1990, p. 117.

<sup>412</sup> Jolyon Howorth, « Europe », in *Dictionnaire de De Gaulle...op. cit.*, p. 463

<sup>413</sup> Georges-Henri Soutou, « Les problèmes de sécurité dans les rapports franco-allemands de 1956 à 1963 », *Relations Internationales*, no : 58, été 1989.

<sup>414</sup> Georges-Henri Soutou, « Le Général de Gaulle, le plan Fouchet et l'Europe », *Commentaire*, no : 52, hiver 1990-91. P. 759.

Vers la fin des années 1940, Charles de Gaulle incorporait déjà dans sa « confédération » virtuelle tous les peuples européens, y compris ceux qui se trouvaient temporairement du mauvais côté du rideau de fer. Sa conception d'une Europe était basée d'abord sur une Europe « réconciliée » dans son histoire et dans « sa géographie<sup>415</sup> ». Le Général faisait entendre dix ans plus tard dans une formule essentiellement rhétorique une Europe « *de l'Atlantique à l'Oural* ».

Dans la première moitié des années 1950, nous pouvons préciser que les principaux développements vécus étaient l'évacuation de l'Asie du Sud-Est par la France, la signature des accords de collaboration et de défense mutuelle entre les Etats-Unis, l'Extrême-Orient et le Pacifique, la création par l'Albanie, la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la République Démocratique d'Allemagne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique, d'une organisation collective d'entraide et de défense régionale sous le nom de Pacte de Varsovie, la création de l'Alliance Balkanique<sup>416</sup> et du Pacte de Bagdad<sup>417</sup> et la formation du bloc des non-alignés.

La création du Pacte de Varsovie renforça la cristallisation de l'ordre bipolaire et attira l'attention car on observait que les Etats-Unis et l'Union soviétique avançaient pas à pas de façon parallèle dans leurs domaines d'influences. Les années 1950 avaient aussi été une période où plusieurs pays d'Asie et d'Afrique avaient acquis leur indépendance.

Les nouveaux domaines politiques qui s'étaient formés par l'indépendance de ces pays avaient été les régions où il y avait eu une concurrence de souveraineté entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Dans le cadre de la politique de l'endiguement (*Containment Policy*) appliquée par les Etats-Unis à cette période, ces derniers avaient mis en place des alliances dans les régions qui entouraient le bloc soviétique. Conformément à cette politique, les actions de l'Europe visant à se réunir s'étaient aussi accélérées.

Dans la deuxième moitié des années 1950, les premiers développements importants s'étaient produits en 1956. En 1956, l'année où le Maroc et la Tunisie avaient acquis leurs indépendances, le Président de l'Egypte, Nasser, déclara avoir nationalisé le canal de Suez. Suite à cet événement, l'Angleterre, la France et Israël organisèrent sous forme d'une

---

<sup>415</sup> Anglais (Etats-Unis), Jolyon Howorth, « Europe »...*art. cité*, p. 464.

<sup>416</sup> Alliance fondée le 9 août 1954 entre la Grèce, la Turquie et la Yougoslavie.

<sup>417</sup> L'Angleterre, le Pakistan et l'Iran ont tour à tour rejoints la même année le Pacte qui a été fondé en février 1955. Le Pacte a pris le nom de Traité d'Organisation du Moyen-Orient (*Central Treaty Organisation* en anglais) en 1959.

collaboration une opération militaire contre l’Egypte. Cette opération qui n’avait pas la validation des Etats-Unis dénotait une réaction de l’Angleterre et de la France face à la volonté des Etats-Unis d’être prédominant dans la région.

À cette période, les rencontres faites en Europe avaient permis de réaliser l’une des avancées les plus importantes. Le 25 mars 1957, avec la signature du Traité de Rome, la Communauté européenne de l’énergie atomique et la Communauté économique européenne furent créées. Ces institutions qui furent créées par les six pays membres de la Communauté européenne étaient appelées des communautés européennes jusqu’à la fondation de l’Union européenne.

D’après le professeur britannique, Howorth, le Général avait été d’abord motivé par son refus de l’arbitraire de l’Histoire qui devait tenir éveillée la lueur d’espoir permettant aux citoyens de l’Europe centrale et orientale de croire toujours en l’avenir. Ensuite, il avait été motivé par la réunification de l’Allemagne, qu’il considéra très tôt comme inéluctable à terme. Enfin, le professeur nota un troisième élément de motivation du Général comme la notion d’une Europe allant de l’Océan à la steppe mais cela supposait en même temps non seulement la paix et la fin des deux blocs mais aussi la capacité pour l’Europe de nouer des rapports « normaux » tant avec Washington qu’avec Moscou.

## **Une structure fédérale ou intergouvernementale ?**

Pour pouvoir atteindre cet objectif le Général concevait une Europe des États. Nous voilà bien lancés dans la querelle politico-sémantique entre partisans et adversaires de structures fédérales et intergouvernementales qui dominera les années 1950 et 1960<sup>418</sup>.

En nous appuyant sur l’épistémologie exposée pertinemment par Pierre Favre<sup>419</sup>, il importe d’insister sur le fait quelque peu banal, mais néanmoins essentiel, que la connaissance empirique pure n’est pas possible. L’analyse d’événements et d’institutions est toujours influencée par l’intérêt particulier de l’observateur pour la nature et la finalité du processus, le plus souvent implicites. Les approches théoriques de l’intégration européenne permettent d’explicitier les structures de pensée sous-jacentes à ces analyses.

---

<sup>418</sup> Jolyon Howorth, « Europe »...*art. cité*, p. 463

<sup>419</sup> Pierre Favre, *Comprendre le monde pour le changer. Epistomologie du politique*, Paris, Presses de Sciences PO, 2005, pp. 71-72.

Si nous nous penchons sur les querelles théoriques en Europe, dans les années où Charles de Gaulles est venu au pouvoir en France, l'intégration européenne a essayé d'être expliquée dans ce contexte par quatre visions : ces visions sont les théories suivantes, le fédéralisme, l'intergouvernementalisme, le fonctionnalisme et le nouveau fonctionnalisme<sup>420</sup>. A côté de ces théories, le consociationalisme avec l'intergouvernementalisme libéral prennent part dans la littérature concernée par les approches du paneuropéanisme, de l'europanisme occidentale, de l'euro atlantisme, et du mondialisme qui se regroupent sous le post-néofonctionnalisme<sup>421</sup>.

La vision de l'Europe de Charles de Gaulle se retrouverait dans la théorie fondamentale de l'intergouvernementalisme.

Dans la période entre 1945 et 1950, où les rencontres en Europe s'étaient concrétisées et les mouvements d'organisations avaient commencé à apparaître, les fédéralistes qui défendaient l'idée d'un Etat d'une Europe unie et les unionistes qui défendaient une collaboration intergouvernementale étaient les deux groupes au premier plan<sup>422</sup>. Durant cette période, les réunions réalisées sur les travaux d'unification ou d'association avaient été de façon générale le théâtre de débats entre ces deux groupes.

A cette période, plusieurs formations étaient apparues comme l'Union fédérale anglo-américaine, la Commission d'étude française pour l'Europe des Etats-Unis, le Mouvement italien de l'Europe fédérale, le Mouvement pour l'Europe unie, la Ligue européenne pour la coopération économique, l'Union interparlementaire et le Mouvement socialiste pour les Etats européens. Parmi ces formations les plus importantes nous pouvons citer l'Union des fédéralistes d'Europe qui fut fondée le 17 décembre 1946 à Paris et le Mouvement de l'Europe unie qui fut fondée le 14 mai 1947 sous la conduite de Churchill et qui défendait la coopération entre les gouvernements. Toutes ces formations s'étaient réunies sous le nom du Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne. Ce Comité avait réalisé sa première réunion aux dates du 13 et 14 décembre 1947. Mais le développement le plus important du Comité fût le Congrès de Lahey qui s'était rassemblé en mai 1948.

---

<sup>420</sup> Armağan Emre Çakır, *Avrupa Bütünleşmesinin Siyasal Kuramları (Les Théories politiques de l'intégration européenne)*, éditions Beta, Istanbul, 2001, p. 9

<sup>421</sup> *Idem.*

<sup>422</sup> Ben Rosamond, *Theories of European Integration*, McMillan, Londres, 2000, p. 23

A la fin de ce Congrès, les organisations fédéralistes et unionistes s'étaient opposées et les unionistes avaient acquis une position plus active. Bien que les politiciens et les penseurs fédéralistes prennent des postes importants dans les organisations internationales formées à cette période, les gouvernements nationaux avaient poursuivi leurs rencontres sans renoncer à leurs souverainetés nationales. Ces développements avaient causé plusieurs batailles intellectuelles. Par exemple le politicien-penseur belge, Paul Henri Spaak, quitta la présidence de l'Assemblée de consultation du Conseil européen le 10 décembre 1951 dans le but de protester contre le fait que l'Angleterre n'était pas favorable à l'idée d'une Europe unie. Spaak, avec l'entrée en vigueur de l'accord de la Communauté européenne du charbon et de l'acier le 23 juillet 1951, fût amené à la présidence de l'Assemblée commune de la Communauté. Quant à la présidence de la Haute autorité de la Communauté, ce fût le Français Jean Monnet, un autre fédéraliste, qui fût amené.

## **Intergouvernementalité**

Pendant les années soixante, les critiques à l'égard des approches néofonctionnalistes étaient devenues de plus en plus élaborées. Deux facteurs jouèrent un rôle important : l'un empirique, l'autre épistémologique. En ce qui concerne le premier facteur, il s'agit plus spécifiquement de la crise de la chaise vide (1965-1966) et du double refus des candidatures britanniques en 1963 et en 1967. Plus précisément, ce fût à propos de la politique d'obstruction de Charles de Gaulle au sein de la Communauté européenne<sup>423</sup>, que le néofonctionnalisme ne réussissait pas à expliquer. C'est ainsi qu'était née, au milieu des années 1960, une approche théorique de l'intégration européenne se rattachant à la tradition réaliste des relations internationales.

Le deuxième facteur relève de considérations proprement épistémologiques. Les analyses du système international connaissent, depuis le début de la guerre froide, un retour important aux postulats stato-centrés. Les autocritiques de néofonctionnalistes illustrent particulièrement bien ce phénomène. Néanmoins, la majorité des réalistes et des néoréalistes, qui constituaient le noyau dur des analystes en relations internationales à cette époque, ne s'intéressaient guère à l'intégration européenne.

---

<sup>423</sup> Christiane Lequesne, « Comment penser l'Union européenne ? », dans Marie-Claude Smouts (dir.), *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences PO, 1998, pp. 103-134.

L'exception était Stanley Hoffmann. L'auteur cherchait à réhabiliter la diversité des Etats qui faisaient partie de l'intégration (exclusivement européenne) par opposition à la convergence des élites mise en avant par Ernst Haas et Leon Lindberg.

La Communauté européenne était vue tout d'abord comme une coopération entre Etats, qui étaient des acteurs rationnels et dont le fonctionnement interne était régi par des principes d'autorité et de hiérarchie. Dans un contexte d'interdépendance généralisée des économies, elle constituait une forme approfondie de régime international, défini comme un ensemble de normes, d'institutions et de politiques communes permettant à ces Etats de gérer plus efficacement des problèmes spécifiques, comme le commerce et l'agriculture. Enfin, la création d'un régime n'entraîne pas automatiquement celle d'autres régimes par un effet d'engrenage, comme les néofonctionnalistes avaient pu le penser au début de leurs travaux. Il s'agit plutôt d'un marchandage intergouvernemental, qui n'a rien d'automatique.

L'intergouvernementalisme trouve ses origines dans la pensée réaliste des relations internationales, qui part de l'hypothèse que les acteurs (aussi bien les individus que les gouvernements des Etats membres ou encore les institutions supranationales) agissent selon des préférences fixes et se comportent de manière rationnelle. Lorsque les institutions supranationales furent créées, leur rôle fût de diminuer les coûts de transaction que produisait l'interaction entre les Etats membres.

### **Comment la France voyait la Communauté européenne ?**

Les théories réaliste et néoréaliste ne s'intéressent que peu à la question de l'intégration régionale. Nous pouvons citer la critique formulée par Stanley Hoffman dans les années soixante et soixante-dix.

La réponse néoréaliste à la relance de l'intégration européenne serait de l'analyser en tant que stratégie pour contrer l'importance grandissante des Etats-Unis et du Japon. Toutefois, la signature du Traité du Maastricht coïncide également avec la fin de la guerre froide et la résurrection de l'Allemagne en tant que puissance moyenne au sein de l'Europe, ce qui rend la distinction entre les variables causales difficile. Le comportement de la France et de l'Italie, en ce qui concerne leur soutien à l'établissement d'une Union économique et monétaire, renvoie davantage à une stratégie d'alliance (*bandwagoning*) qu'à une stratégie d'équilibre

(*balancing*)<sup>424</sup>. Grieco propose une hypothèse qu'il nomme « opportunité pour exprimer la voix » (*voice opportunities hypothesis*). Selon Grieco, lorsque les Etats négocient de nouvelles institutions et règles, ils s'assurent, en particulier les petits Etats, que ces règles incluent d'importantes opportunités de voix pour exprimer leur opposition. Ainsi, le soutien de la France et de l'Italie à l'Union économique et monétaire (UEM) doit être interprété comme le souhait de ces deux pays d'influencer la structure institutionnelle de cette organisation et de sécuriser leur place au sein de l'organisme.

Contrairement aux néoréalistes, le réalisme classique s'appuie sur des éléments de politique interne des Etats. Les réalistes classiques réfutent l'hypothèse selon laquelle l'intérêt principal des Etats est de survivre. Survivre n'est qu'un objectif parmi tant d'autres. Comprendre les intérêts des Etats nécessite, selon eux, de s'intéresser davantage aux fondements historiques, politiques et économiques des politiques internationales des Etats<sup>425</sup>. Les analyses culturelle et historique d'un Etat sont des composantes analytiques primordiales pour les réalistes classiques, car elles aident à expliquer les représentations du monde des individus en particulier celui des élites.

C'est dans cette logique du réaliste que s'inscrivent les travaux de Stanley Hoffmann. Ses analyses sont centrées sur l'Etat et se concentrent sur les principaux acteurs politiques, à savoir les chefs d'Etat et de gouvernement, en incluant éventuellement les ministres des Affaires étrangères, de la Défense et de l'Economie et des Finances.

Le reproche central de Stanley Hoffman vis-à-vis des néofonctionnalistes est leur focalisation sur le processus de l'intégration qui les mènerait à négliger le contexte<sup>426</sup>.

La question centrale, qui occupait Stanley Hoffman était de savoir pourquoi les Etats acceptent d'adhérer à une structure supranationale ? En bref, comment expliquer l'intégration européenne ? Selon Hoffman, « elle peut être expliquée par la conjecture (hypothèse, anticipation, supposition) d'expériences communes et de l'existence de personnalités clef<sup>427</sup> ».

---

<sup>424</sup> Joseph Grieco, « Anarchy and the Limits of Cooperation : A Realist Critique of the Newest Liberal Intergovernmentalism », *International Organisation*, 42 (3), 1988, p. 485-508 ; Joseph Grieco, « The Maastricht Treaty, Economic and Monetary Union, and Neorealist Research Programme », *Review of International Studies*, 21 (1), 1995, p. 21-40.

<sup>425</sup> Franck Petiteville, *La Politique internationale de l'Union européenne*, Paris, Presses de Sciences PO, 2006.

<sup>426</sup> Stanley Hoffmann, « The European Process at Atlantic Cross Purposes », *Journal of Common Market Studies*, 3 (2), 1964, pp. 85-101.

<sup>427</sup> Stanley Hoffmann, « The European Community and 1992 », dans Stanley Hoffmann, *The European Sisyphus. Essays on Europe, 1964-1995*, Boulder (Colo.), Westview Press, 1995, p. 231.

Pour illustrer son propos, il s'appuie sur un grand nombre d'exemples historiques. Ainsi, trois ans après la démission du général de Gaulle, la Grande-Bretagne devint membre de la Communauté européenne. Cette adhésion, au lieu d'être suivie d'une période d'approfondissement fût caractérisée par des débats incessants sur la contribution financière de ce pays au budget de l'Union européenne.

Ainsi, ce que Hoffmann propose n'est pas une théorie, à savoir un système de causalités, mais l'énumération d'un ensemble de facteurs variables, ou plus généralement d'éléments qui doivent être prises en considération lors de l'analyse du processus de construction européenne. Selon lui, chaque Etat possède son propre profil, qui consiste en une configuration spécifique des données économiques (degré d'inflation, chômage, croissance) et en une culture politique propre.

Il rejette deux ensembles théoriques : les théories philosophiques et normatives, ainsi que les théories empiriques et sociologiques. S'il reproche aux premières de ne pas correspondre à la réalité, il constate que les secondes sont réductionnistes. En effet, elles rapportent les phénomènes sociaux à des effets économiques, ne prennent pas assez en considération les événements extérieurs et, enfin, réduisent l'Etat à un épiphénomène, produit par les relations économiques et sociaux : *« Son autonomie est soit rejetée ou il est limité à sa fonction première de défendre l'ordre social ; ou alors, l'Etat est réduit à un ensemble d'institutions qui est détaché du reste de la société. La théorie a ignoré l'impact différencié qu'exercent les puissances externes (tels que les superpuissances) sur les nations variées. Par ailleurs, elle a sous-estimé la capacité des acteurs, en particulier des acteurs majeurs, de s'opposer à ou de freiner la construction d'un système politique centralisé et la capacité des bureaucraties à résister au transfert de pouvoir vers un nouveau centre (le pouvoir de l'inertie)<sup>428</sup>. »*

L'approche proposée par Hoffmann, une approche pluraliste centrée sur l'Etat<sup>429</sup>, sera guidée par quatre propositions centrales :

- La distinction entre Etat et société est un point de départ nécessaire et doit être compris comme une boussole pour l'analyse.
- L'Etat-nation est un système social dans lequel l'Etat joue un rôle décisif.

---

<sup>428</sup> Stanley Hoffmann, « Reflections on the Nation State in Western Europe today », dans Stanley Hoffmann, *The European Sisyphus. Essays on Europe, 1964-1995*, Boulder (Colo.), Westview Press, 1995, pp. 215-219.

<sup>429</sup> State-centred pluralistic and structured approach qu'il développe dans *Reflections on the Nation State*.

- Chaque Etat est spécifique et doit être analysé en prenant en considération les variables structurelles, procédurales et idéologiques.
- La marge de manœuvre de chaque Etat est limitée principalement par des contraintes économiques extérieures.

Pour résumer, deux idées sont au cœur de l'analyse hoffmanienne et constituent une prolongation des hypothèses centrales des approches réalistes en relations internationales. Il s'agit tout d'abord de l'hypothèse selon laquelle un système international produit davantage de diversité que de cohérence entre les unités centrales, à savoir les Etats. Puisque la situation de chaque Etat est unique dans le monde, la coopération entre Etats ne peut mener à un système homogène, mais plutôt à davantage de diversité, mise en lumière par les négociations intergouvernementales. S'appuyant sur cette hypothèse, Hoffmann distingue ensuite entre *high* et *low politics* dans les relations internationales, afin d'expliquer pourquoi l'intégration est possible dans certains domaines techniques et peu controversées (*low politics*), mais pas dans d'autres qui, eux, sont marqués par l'autonomie et l'identité des gouvernements (*high politics*).

L'Europe occidentale des années 1950 et 1960 était donc caractérisée par deux logiques contradictoires, celle de l'intégration et celle de la diversité. Il importe de prendre les deux logiques en considération dans toute analyse de l'intégration européenne. « Le processus fonctionnel avait été utilisé afin de « faire l'Europe » ; une fois que l'Europe avait commencé à être fabriquée, le processus devait être interrogé : « à quel but faire l'Europe ? ». Le processus ressemble à un broyeur, une machine qui fonctionne tant que quelqu'un lui donne quelque chose à broyer. Lorsque les membres de la Communauté européenne commencèrent à se disputer et à arrêter d'approvisionner le broyeur, la machine s'arrêta »<sup>430</sup>.

La deuxième idée centrale renvoie, elle, à l'hypothèse qu'il n'y pas de continuum entre le domaine économique et celui de la politique. Autrement dit, selon Stanley Hoffman, il y a toujours une prépondérance de la politique sur l'économie, d'où l'importance que prend l'analyse de l'activité étatique en ce sens.

Au cours des premières périodes du processus de l'unité de l'Europe, les intergouvernementalistes, qui se formèrent contre les fédéralistes, s'étaient opposés contre les principes de centralisation et de supranationalisme. Les intergouvernementaux, ou les

---

<sup>430</sup> Stanley Hoffman, « Obsolete or Obsolete ? France, European Integration, and the Fate of the Nation State », dans Stanley Hoffmann, *The European Sisyphus. Essays on Europe, 1964-1995*, Boulder (Colo.), Westview Press, 1995, p. 87.

unionistes, invoquant un argument qui peut sembler comme une contradiction au premier regard, avaient avancé, avec le fait de l'intégration, que la protection des pouvoirs et l'intégrité des nations les associaient les uns des autres.

En raison de l'importance des concepts de nation et d'Etat-nation par les intergouvernementalistes, cette vision coïncide avec l'approche du fonctionnalisme de Karl Deutsch et le réalisme qui est une approche de relations internationales. D'autre part, l'approche de l' « Europe des patries »<sup>431</sup> de Charles de Gaulles figure aussi dans le champ de l'intergouvernementalisme. De façon générale, en tenant compte des intérêts nationaux de la France, les décisions que Charles de Gaulle avait prises avaient permis de rendre influent cette vision dans la déclaration du processus d'union en Europe.

Les théories de l'intégration européenne, sont habituellement associées à la littérature des relations internationales. Le fédéralisme avec l'idéalisme, l'intergouvernementalisme avec le réalisme, reposent sur le même principe. Certains milieux considèrent ces débats entre ces deux théories, autrement dit les débats entre le réalisme et l'idéalisme, comme la forme dérivée de la littérature sur l'intégration. Il faut préciser que considérer les rencontres en Europe comme une « intégration supranationale » fait l'objet du principal point de divergence dans la littérature en question. Toutefois, les tentatives d'approfondissement et d'élargissement qui apparurent au sein de l'Union Européenne avec le temps, avaient occasionné l'apparition de différents commentaires sur ce point essentiel.

## **L'intergouvernance et l'intergouvernance libérale**

L'approche intergouvernementaliste s'oppose aux arguments centraux proposée par les fédéralistes et les néo-fonctionnalistes, tel le centralisme et le supranationalisme, dans le cadre de l'Union européenne<sup>432</sup>. Certains milieux analysent l'intergouvernementalisme comme une

---

<sup>431</sup> Contrairement à la croyance populaire, dans sa conférence de presse du 15 mai 1962, le Général a démenti qu'il eût jamais utilisé cette expression : « *Je n'ai jamais, quant à moi, dans aucune de mes déclarations, parlé de « l'Europe des patries », bien qu'on prétende toujours que je l'ai fait. Ce n'est pas, bien sûr, que je renie, moi, la mienne ; bien au contraire, je lui suis attaché plus que jamais et je ne crois pas que l'Europe puisse avoir aucune réalité vivante si elle ne comporte pas la France avec ses Français, l'Allemagne avec ses Allemands, l'Italie avec ses Italiens, etc. Dante, Goethe, Chateaubriand appartiennent à toute l'Europe dans la mesure même où ils étaient respectivement et éminemment Italien, Allemand et Français. Ils n'auraient pas beaucoup servi l'Europe s'ils avaient été des apatrides et s'ils avaient pensé, écrit en quelque « esperanto » ou « volapük » intégrés... Mais il est vrai que la patrie est un élément humain, sentimental, alors que c'est sur des éléments d'action, d'autorité, de responsabilité qu'on peut construire l'Europe. Quels éléments ? Eh bien, les États ! Car il n'y a que les États qui soient à cet égard valables, légitimes et capables de réaliser. J'ai déjà dit et je répète, qu'à l'heure qu'il est il ne peut pas y avoir d'autre Europe que celle des États, en dehors des mythes, des fictions, des parades.* »

<sup>432</sup> Ben Rosamond, *Theories of European Integration*, St. Martin's Press, New York, 2000, p. 75

extension du réalisme qui est une des théories des relations internationales. L'intergouvernementalisme, qui attire l'attention sur la défense des concepts de nation et d'Etat-nation, contrairement au principe de l'intégration, avance que l'intégralité des nations n'est pas incompatible avec la protection des pouvoirs. L'intergouvernementalisme, symbolisé aussi par le rêve de « *l'Europe des Etats* » de Charles de Gaulle, est décrit comme la théorie qui a pour objectif d'effacer la guerre comme éventualité pour la résolution des désaccords entre les Etats-nations qu'on cherche à réaliser en Europe et qui a aussi pour objectif d'instaurer des méthodes et des modes de réalisation intergouvernementales avancées pour la résolution des problèmes communs. L'intergouvernementalisme défend aussi l'idée que les états qui protègent leurs souverainetés, avec en même temps l'effet de leurs interdépendances inhabituelles, met en évidence cette intégrité<sup>433</sup>.

L'intergouvernementalisme est justement dans ce point en train de déborder en partie en dehors du réalisme. L'intergouvernementalisme, qui n'étudie pas les processus de production politique d'un Etat et qui considère les Etats comme des « boules de billard<sup>434</sup> » comme l'avance le réalisme, défend que l'environnement international ne soit pas anarchique ou tumultueuse au minimum pendant le processus d'intégration contrairement au réalisme.

Dans les premières périodes de l'Union européenne, l'intergouvernementalisme qui était défendu par l'Angleterre et la France, explique aussi les crises survenues de temps en temps par l'intégration européenne. En particulier pendant la période de Charles de Gaulle, la France avait voulu orienter l'évolution de l'union du fédéralisme à l'intergouvernementalisme et pour cette raison elle s'était engagée dans certaines actions politiques avec en tête la « crise de la chaise vide<sup>435</sup> ».

---

<sup>433</sup> Armağan Emre Çakır, *Théories politiques de l'intégration européenne...* op. cit., p. 19

<sup>434</sup> Le monde est formé d'Etats qui disposent chacun du pouvoir de décision. Si l'on considère que seuls les Etats en tant que tels jouent un rôle dans les relations internationales, on peut comparer le milieu international à une série de boules de billard qui s'entrechoquent. Naturellement, le problème est plus complexe. A la théorie *state as actor* s'oppose la théorie *individual as actor* et celle qui cherche à définir le rôle des organisations subnationales (Nations Unies), supranationales (C.E.C.A.), transnationales (Vatican). Wolfers estime, à juste titre me semble-t-il, que ces deux théories, si utiles soient-elles, n'arrivent pas à éliminer le fait primordial, à savoir que le rôle prépondérant demeure à l'Etat. Cité par Jean-Baptiste Duroselle qui attire l'attention des lectures sur les deux ouvrages d'Arnold Wolfers : *Discord and collaboration. Essays on international politics*. Baltimore, the Johns Hopkins Press, 1962; *Britain and France between two wars. Conflicting strategies of peace since Versailles*. New York, Harcourt, Brace and Co, 1940. Jean-Baptiste Duroselle, « Théorie des relations internationales : un livre d'Arnold Wolfers ». In: *Revue française de science politique*, 13e année, n°1, 1963. pp. 184-191.

<sup>435</sup> Ainsi, quelques mois après les accords de fusion (8 avril 1965) qui unifia les conseils et les commissions des communautés européennes, à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1965, la France a protesté contre les réunions de la CEE en rapport avec le financement des politiques agricoles communes et à cette époque aucune délégation française n'a participé aux réunions du Conseil et des Assemblées des représentants permanents. Durant la période où se déroule cet événement qui est connu dans l'histoire comme la « crise de la chaise vide », les Etats-Unis ont commencé leurs opérations militaires dans la région de l'Indochine qui a été évacuée auparavant par la France. Ces opérations

Charles de Gaulle, en particulier, avait une part importante dans le processus de développement de l'intergouvernementalisme. A côté de cela, avec le leadership de Winston Churchill, le Mouvement de l'Europe unie qui fût formée le 14 mai 1947, peut être évalué comme le premier mouvement organisée qui apparut dans ce contexte<sup>436</sup>. Quelques mois avant cette formation, l'Union des fédéralistes de l'Europe qui fût créée à Paris à la date du 14 décembre 1946, avait permis à l'approche fédéraliste d'être influent à cette période en France. Toutefois, pendant la période de Charles de Gaulle au pouvoir, la France, avec les engagements qu'elle avait pris, avait permis de rendre les idées de l'intergouvernementalisme décisives sur la structure institutionnelle de l'Union européenne. Quant à Churchill, durant la période où il était au pouvoir, il n'était pas favorable aux propositions supranationales tout comme Charles de Gaulle. Mais le fait que l'Angleterre était en dehors de l'union dans les premières périodes de l'Union européenne, les décisions prises par de Gaulle au pouvoir avaient permis à ce dernier d'être plus au premier plan dans le développement de l'approche intergouvernementaliste.

De nos jours, l'Angleterre et le Danemark qui ne veulent pas faire parties de l'union monétaire, l'Irlande et encore une fois l'Angleterre qui ne font pas partie de l'espace Schengen, sont les pays qui donnent le plus d'importance à la vision intergouvernementaliste en adoptant une attitude d'Etat-nation.

D'autre part, le fait que l'union ait réalisé à la date du 1<sup>er</sup> mai 2004 une sérieuse opération d'élargissement renforce la position de l'intergouvernementalisme<sup>437</sup>. Bien que d'importantes décisions aient été prises avec les différents développements comme l'union monétaire dans la voie de l'intégration, l'adhésion de pays de différents niveaux socio-économiques et de différentes cultures crée à ce sujet de sérieux doutes.

En particulier, dans le cas de figure de l'adhésion de la Turquie, il est évident que l'union va perdre sa structure homogène dans plusieurs sujets. Bien que les pouvoirs de la Commission européenne s'élargissent encore, le poids des décisions prises dans le Conseil des ministres, la réalisation des négociations entre les états-nations dans le sens de leurs intérêts et la progression du processus de mécanisme de l'Union européenne résultant de ces négociations et de ces

---

militaires qui causeront plus tard la Guerre du Vietnam, vont durer quelques années et vont se conclure avec de nombreuses pertes américaines et la défaite des Etats-Unis.

<sup>436</sup> La Chronologie de l'Union Européenne, 2002. Disponible sur <http://ekutup.dpt.gov.tr/> (connecté le 02 juillet 2014), p. 3.

<sup>437</sup> Disponible sur <http://europa.eu/pol/enlarg/indexien.htm> (connecté le 4 juin 2014).

entrevues se démarquent comme étant bien plus des particularités d'une union d'états comme le souligne Mc Cornick<sup>438</sup>.

La protection par les pays membres de l'existence de leurs propres systèmes législatifs et exécutifs et leurs capacités à pouvoir effectuer des accords bilatéraux avec les autres pays nous montre qu'il n'y a pas de gouvernement européen au-dessus des membres qui puisse prendre des décisions. Toutefois, la Commission peut participer aux rencontres sur le commerce international au nom de l'Union européenne et conformément à la disposition du Traité d'Amsterdam de 1997 un membre de la Commission peut agir au nom de l'Union européenne dans le domaine international. Ces points renforcent, contrairement à l'intergouvernementalisme, la définition de l'Union européenne en tant qu'organisation internationale absolue. L'Union européenne a aussi sa propre hymne et son drapeau, toutefois, selon l'idée généralement admise, les ressortissants des pays membres préservent leurs attachements à leurs propres drapeaux nationaux, hymnes et autres symboles nationaux.

L'intergouvernementalisme, en Europe, éradiqua la guerre comme éventualité pour résoudre les désaccords entre européen et développa des mécanismes et des méthodes avancés entre gouvernements pour la résolution des problèmes communs. C'est un ensemble mis en avant par des états interdépendants de façon inhabituelle et qui protègent leurs souverainetés. Cet ensemble est directement lié aux besoins des relations des nouvelles souverainetés créées et des nouveaux centres de pouvoir qui sont apparus après la Seconde Guerre mondiale. La perte de souveraineté mondiale des Occidentaux et la détérioration entre eux des forces occidentales ont particulièrement fait apparaître ce besoin.

L'intergouvernementalisme, qui a été constitué en tant que théorie pour élucider les activités des rassemblements en Europe, est en général connu au travers de Charles de Gaulle mais les idées qu'il défendait avaient aussi leurs places dans le Mouvement de L'Europe unie de Winston Churchill. Autrement dit, ceux qui défendaient que les recherches d'une union en Europe devaient s'orienter vers une collaboration entre les gouvernements au lieu d'une structure au-dessus des états furent présents tout de suite après la Seconde Guerre mondiale.

Particulièrement à partir du milieu des années 1960, l'intergouvernementalisme, qui avait gagné en activité, s'était confronté au néo-fonctionnalisme. Alors que le domaine

---

<sup>438</sup> John McCormick, *Understanding the European Union*, McMillan Press, Londres, 1995 ; cité par Armağan Emre Çakır, *Théories politiques de l'intégration européenne...op. cit.*, p. 25

d'influence du néo-fonctionnalisme s'élargissait, l'intergouvernementalisme n'avait pas pu maintenir ses effets pendant une longue période. Toutefois de nos jours, l'intergouvernementalisme libéral, qui est connu comme une de ses branches, est plus présent. L'intergouvernementalisme libéral, qui fût formé par le penseur américain Moravcsik, qui débuta son discernement à partir des déficiences de la vision du néo fonctionnalisme, est évalué comme un mélange de la vision intergouvernementaliste avec l'interdépendance internationale et de l'intérêt national. D'après Moravcsik, les rencontres au niveau européen sont un processus qui permet aux gouvernements de se libérer des pressions dans chacun des pays et de gagner en autonomie. Selon Moravcsik, les efforts des gouvernements pour la construction européenne sont un processus pour acquérir leur autonomie en se débarrassant des oppressions dans leur pays<sup>439</sup>.

L'intergouvernementalisme, comme pour le fonctionnalisme et le néo fonctionnalisme, est en possession de thèses semblables. L'approche intergouvernementaliste évalue l'Union européenne comme un modèle qui a pour but d'assurer la représentativité des intérêts nationaux et de la maximisation de l'utilité fonctionnelle par le moyen d'une organisation internationale. D'après ce point de vue, l'Union européenne n'est pas une structure supranationale et ne doit pas l'être non plus. Autrement dit, ce qui doit représenter une volonté au-dessus des nations ne doit pas être formée par *les Etats-Unis d'Europe*<sup>440</sup> ou par une structure semblable. Et à la base de cette expression figure le fait pour l'Union européenne d'avoir émergé avec des dialogues et des relations entre les Etat-nations européens et non pas avec une union entre les peuples.

Revenons sur l'Europe de Charles de Gaulle après cette parenthèse théorique. En Europe occidentale, Charles de Gaulle avait donc poursuivi la politique extérieure française mise en place avant 1958 pour donner plus d'indépendance à la France par rapport au leadership américain. Au milieu des années 1960, le Président de la V<sup>ème</sup> République était décidé à « *faire revivre de vieilles amitiés* », à « *offrir à ces nations confinées dans leur monde...la possibilité*

---

<sup>439</sup> Andrew Moravcsik, « Preferences and Power in the European Community: A Liberal Intergovernmentalist Approach », in *Journal of Common Market Studies*, 1993, no: 31, p. 473-524; Andrew Moravcsik, « Negotiating the Single European Act: National Interests and Conventional Statecraft in the European Community », *International Organization*, no: 45(1), 1991, pp. 19-56, cité par Armağan Emre Çakır, *ibid.*, p. 47.

<sup>440</sup> « *Les États-Unis d'Europe* » sont un scénario prospectif de l'évolution politique de l'Europe et de l'Union européenne dans lequel les pays européens seraient scindés en entités fédérées englobées dans un super-État fédéral européen, sur le modèle des États-Unis d'Amérique. États-Unis d'Europe est une expression utilisée par Victor Hugo, le 21 août 1849. Pour un extrait de son discours voir notre Annexe 18. Et pour plus de détails sur cette proposition voir Pierre du Bois de Dunilac, « La longue marche vers les États-Unis d'Europe », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, t. 35, no : 3, 2003, pp. 393-407 ; publié aussi par *The Council of Foreign Relations*, l'article intitulée « *The United States of Europe: The New Superpower and the End of American Supremacy* » de Thomas Roy Reid commenté par Stanley Hoffmann avril 2005. Disponible sur <http://www.foreignaffairs.com/articles/60528/stanley-hoffmann/the-united-states-of-europe-the-new-superpower-and-the-end-of-am> (connecté le 17 avril 2014).

*de s'ouvrir vers l'extérieur*<sup>441</sup> ». Avec la RFA, il avait trouvé en la personne du vieux Chancelier Adenauer un partenaire attentif.

Les différents développements politiques internationaux<sup>442</sup> rapprochèrent les deux hommes politiques allemand et français, Adenauer et de Gaulle. Le Général avait décrit ses conceptions les plus concrètes dans une note manuscrite au Chancelier allemand<sup>443</sup> :

*« Pour être efficace, pour s'appuyer sur le sentiment et l'adhésion des peuples, pour ne pas se perdre dans les nuées des théories, « l'Europe » ne peut actuellement consister qu'en une coopération organisée des États. Tout commande que cela se fasse à partir d'un accord de la France et de l'Allemagne, auquel adhéreront tout d'abord l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg.*

*Adopter cette conception, c'est admettre que les organismes « supranationaux », qui ont été constitués entre les Six et qui tendent inévitablement et abusivement, à devenir des super-États irresponsables, seront réformés, subordonnés aux gouvernements et employés aux tâches normales du Conseil et de la technique.*

*Adopter cette conception, c'est, d'autre part, mettre un terme à « l'intégration » américaine en quoi consiste présentement l'Alliance atlantique et qui est contradictoire avec l'existence d'une Europe ayant au point de vue international sa personnalité et sa responsabilité. L'Alliance atlantique doit être fondée sur de nouvelles bases. C'est à l'Europe de les proposer. »*

Charles de Gaulle exprimait admirablement les objectifs d'une Europe politique. Au cœur de la pensée politique gaullienne nous trouvons ici l'Europe des États. D'après lui, cette Europe devait permettre d'éliminer l'intégration qui aliénait l'indépendance nationale, que ce soit l'intégration européenne ou l'intégration atlantique, par la refonte et la subordination des communautés et par la réforme de l'Alliance atlantique.

Le Général savait bien que la « *France seule* » n'avait pas eu de base de puissance indispensable comme elle l'avait au XX<sup>ème</sup> siècle ; elle devait coopérer avec les États européens

---

<sup>441</sup> Cité dans René Girault, Robert Frank et Jacques Thobie, *La loi des géants 1941-1964*, Masson, Paris, 1993, p. 331.

<sup>442</sup> En 1960, l'aggravation de la crise de Berlin et l'échec de la conférence au sommet du mois de mai, les hésitations de Londres et de Washington.

<sup>443</sup> Lettres, notes et carnets, juin 1958-1960, pp. 382-383.

pour rétablir son indépendance sans sacrifier sa liberté de décision. Cela nous amène à songer qu'aux yeux de Charles de Gaulle l'indépendance nationale et la coopération interétatique européenne étaient liées dialectiquement. D'où son idée était née de l'*Europe des patries*.

Cependant, les négociations avec les autres partenaires européens firent apparaître des réticences à propos du rôle de la Grande-Bretagne, de l'OTAN et du statut des Communautés existantes. Ce seront les trois principaux problèmes qui occuperont essentiellement les dirigeants français dans toutes les années suivantes.

## **Le plan Fouchet**

Les développements vécus en dehors de l'Europe dans les années 1960 avaient influencé directement ou indirectement les pays européens et les actions d'unité de l'Europe. Charles de Gaulle avait proposé de former une commission pour concrétiser le rêve d'une Europe politique justement à cette période. Dans cette période, les pays occidentaux avaient lutté dans des régions en dehors de l'Europe aussi bien contre l'Union soviétique et contre les forces régionales. La période entre 1960 et 1970, connue en tant que détente dans les relations internationales, était évaluée comme celle de la baisse des tensions entre les pôles<sup>444</sup>. C'était aussi une période où des décompositions dans les pôles étaient venues à l'ordre du jour.

Après que la crise de Chypre éclata, la République de Chypre fut créée en 1960 après le déroulement vécu. De sérieuses tensions furent vécues entre l'Angleterre, la Grèce et la Turquie tout au long de la procédure. Après le rapprochement de l'Égypte envers l'URSS suite à l'attaque commune de l'Angleterre, de la France et d'Israël, l'obtention d'un crédit accordé par l'URSS à l'Égypte pour le projet du barrage d'Assouan et la crise de Chypre avaient ouvert la voie à la différenciation politique des États-Unis avec les pays européens dans le Moyen-Orient. De toute façon, la guerre qui avait eu lieu en 1956 entre les Arabes et Israël, avait aussi démontré qu'il y avait un problème de confiance entre les États-Unis et l'Europe occidentale.

En 1960, le Nigéria, le Zaïre et le Congo belge (aujourd'hui sous le nom de République Démocratique du Congo), acquièrent leurs indépendances. L'établissement de relations avec l'URSS et les discours anti-Occidentaux de Patrice Lumumba, le leader du Zaïre, avait causé sa mort en 1961<sup>445</sup>. A cette période les anciennes forces souveraines européennes avaient procédé à de sérieuses opérations en particulier en Afrique. En général, dans ces opérations, qui

---

<sup>444</sup> Rifat Uçarol, *Siyasi Tarih (1789 - 2012)* (l'Histoire politique 1789-2012), éditions Der, Istanbul, 2013, p. 859

<sup>445</sup> Disponible sur <http://tarihsayfam.com> (connecté le 10 juin 2014).

avaient été menées par le biais des services secrets, il y avait eu aussi directement recours à des opérations militaires comme ce fût le cas en Algérie<sup>446</sup>.

L'échec du débarquement de la Baie des Cochons organisé par les Etats-Unis contre le Cuba socialiste en 1961, la victoire de l'indépendance de l'Algérie en 1962, la crise des fusées de Cuba en 1962 et l'opération militaire de la Chine contre l'Inde toujours en 1962 pouvaient être considérés à cette époque comme des développements à l'encontre de l'Occident. En contrepartie, il y avait une atmosphère d'unité qui s'était formée en Occident et en 1961 l'Angleterre, le Danemark, l'Irlande et en 1962, la Norvège firent acte de candidature pour être membre de l'Union européenne.

Dans un tel contexte international, le Général cherchait constamment, en tant que Président de la V<sup>ème</sup> République, à promouvoir la construction d'une Europe des nations-unifiées sur les plans politique, économique, commercial et culturel. Il avait évoqué la nécessité d'une coopération politique intensive au niveau des ministres et des chefs d'État ou de gouvernement.

Charles de Gaulle avait peaufiné sa conception et l'avait formalisé au travers du Plan Fouchet. C'était un projet précis fait de trois éléments intimement entrelacés : premièrement, la coopération politique intensive poursuivie sur le plan intergouvernemental ; deuxièmement, la réforme des institutions des communautés existantes afin de subordonner les « organismes supranationaux » à la volonté des capitales nationales ; troisièmement, l'abandon des structures militaires intégrées de l'OTAN, qu'il dénonçait comme incompatibles avec une Europe autonome et responsable. De plus, il proposait la constitution d'un « concert » des dirigeants politiques, dont les réunions seraient préparées par des comités spécialisés dans les quatre domaines prioritaires : politique, économique, culturel et de défense<sup>447</sup>.

Il est important de noter qu'aucun de ses partenaires européens ne partageait dans le détail cette vision gaullienne. Au cœur du débat, les deux objectifs essentiels de Charles de Gaulle étaient les suivants : la réforme de l'OTAN et le contrôle des États sur les communautés. Nous rencontrons ici, une fois encore, le débat entre les tenants d'une Europe des États et les partisans de l'union qui souhaitaient voir la possibilité d'une évolution vers une intégration plus profonde. La réticence des partenaires européens du général Charles de Gaulle fut double : ils

---

<sup>446</sup> Disponible sur <http://www.globalsecurity.org/military/world/war/algeria.htm> (connecté le 10 juin 2014).

<sup>447</sup> Jolyon Howorth, « Europe », *Dictionnaire de De Gaulle*, p. 465.

appréciaient mal l'hostilité à peine voilée qui s'y manifestait à l'encontre de l'OTAN et du Marché commun tels qu'ils fonctionnaient à l'époque. De plus, les cinq autres pays fondateurs souhaitaient tous l'accession rapide de la Grande-Bretagne<sup>448</sup>.

L'échec du Plan Fouchet représentait la défaite temporaire de la conception gaullienne de l'Europe. Celui-ci s'expliquait par trois causes essentielles ; le contexte historique fut défavorable avec des ambivalences partout : l'administration Kennedy naissante, le gouvernement d'Harold Macmillan expirant, le régime de Khrouchtchev et celui d'Adenauer. Mais beaucoup plus grave fut le problème de l'Alliance atlantique : les Cinq soupçonnaient de plus en plus Charles de Gaulle de vouloir utiliser l'union politique pour bouleverser l'OTAN et l'Alliance, ce qui était bien son objectif. Enfin, Charles de Gaulle lui-même avait sous-estimé la capacité de petits pays comme la Belgique et les Pays-Bas, qui craignaient l'émergence d'un axe franco-allemand, à tenir tête au couple franco-allemand.

Charles de Gaulle tira les leçons de l'échec du Plan Fouchet et chercha ainsi à consolider les relations franco-allemandes. Mais cela conforta les petits pays de la Communauté économique européenne dans leur inquiétude d'un axe franco-allemand trop dominant. Même en Allemagne, ceux qui pensaient qu'il ne faudrait pas sacrifier l'unité européenne et l'alliance avec les États-Unis au profit de l'amitié franco-allemande étaient nombreux.

L'échec du projet de la Commission Fouchet fût maintes fois analysé<sup>449</sup>. Pour les uns, la faille la plus profonde fut la querelle entre fédéralistes et confédéralistes. Pour les autres, les prétendues visées gaulliennes sur les prérogatives de la Commission, notamment dans le domaine économique, sonnaient le glas des institutions européennes existantes. Pour d'autres encore, le problème de l'ambivalence française envers l'accession britannique fut fondamental. Enfin, pour ceux qui privilégiaient le dossier sécuritaire, la goutte d'eau qui fit déborder le vase fut l'attaque contre les structures de l'OTAN<sup>450</sup>. Des observateurs américains mettaient l'accent sur sa prétendue volonté de séparer la sécurité européenne et celle des États-Unis.

Cet échec du Plan Fouchet suite à l'échec relatif du Traité franco-allemand et l'aggravation des rapports franco-américains auraient introduit une véritable rupture dans la politique extérieure gaullienne. Cet éloignement se serait cristallisé par l'attaque contre le dollar

---

<sup>448</sup> Georges-Henri Soutou, « Le Général de Gaulle, le plan Fouchet et l'Europe », *Commentaire*, no : 52, hiver 1990-91, p. 764.

<sup>449</sup> A ce sujet le livre très informé de John Newhouse, *Collision in Brussels : The Common Market Crisis of 30 June 1965*, Norton and CY., New York, 1967.

<sup>450</sup> Jolyon Howorth, « Europe », in. *Dictionnaire...op. cit*, p. 465.

en 1965, par le départ de l'OTAN, le voyage à Moscou et le discours de Phnom Penh en 1966, les voyages au Québec et en Pologne ainsi que la doctrine nucléaire « tous azimuts » en 1967.

Charles de Gaulle, au début de l'année 1963, indiqua qu'il se méfiait de la demande d'adhésion de l'Angleterre et suspendit toutes les entrevues d'adhésion. Cette année-là, les essais de la bombe atomique de la France avaient également débuté dans le désert du Sahara. En 1964, la visite de la France par le Président de la Roumanie, Ion Maurer, entraîna des réactions dans le bloc de l'Est. La volonté de la Roumanie d'établir des relations avec l'Occident était notable. La France, à cette époque, était en position de pays leader de l'Union européenne mais ne soutenait aucun projet envers la construction européenne.

Après 1963, Charles de Gaulle n'avait pas changé d'objectif mais de tactique. Il avait tout fait pour casser l'intégration atlantique et européenne et pour forcer ses partenaires à accepter enfin l'Europe des États et la transformation de l'Alliance atlantique en alliance de type classique, non intégrée. Pour y parvenir il suscita des crises, comme celle de la « chaise vide » en 1965, ou en utilisa d'autres, comme celle du dollar. Son voyage à Moscou, ses discours sur la détente, l'entente et la coopération, sur l'Europe de l'Atlantique à l'Oural n'avaient pas en fait d'autres objectifs<sup>451</sup>.

Le Général plaidait la continuité fondamentale de la politique européenne. Nous le voyons dans ses propres déclarations<sup>452</sup> : « *Le bloc oriental n'est plus monolithique, le bloc occidental doit se former sur la base d'une Europe des États entraînée par le couple franco-allemand ; cette Europe entretiendra avec l'Amérique des rapports d'alliance mais excluant l'intégration militaire ; cette « Europe européenne », constituée selon sa nature même à partir des patries et sur un pied d'égalité avec l'Amérique, pourra négocier avec l'URSS la réunification allemande ; la France conservant sa supériorité sur l'Allemagne grâce à l'arme nucléaire et à sa vocation mondiale. Ainsi la paix sera assurée sur le continent, dans un système qui évoque fort le concert européen du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'idée essentielle du Général étant finalement que la paix repose sur une hiérarchie acceptée entre des nations n'ayant plus de revendications territoriales à l'égard de leurs voisins mais conservant, de par l'Histoire, des vocations et des ambitions différentes.* »

---

<sup>451</sup> Soutou, « Le Général de Gaulle, le plan Fouchet... »...art. cité, p. 765.

<sup>452</sup> La conférence de presse du 23 juillet 1964, *Discours et messages, 1962-1965*, Plon, 1970, p. 222 ; son exposé des ministres le 4 février 1966, *Lettres, notes et carnets, janvier 1964-juin 1966*, p. 246 ; ses déclarations au sénateur américain Church le 4 mai 1966, *Lettres, notes et carnets, janvier 1964-juin 1966*, p. 246.

Cette conception d'ensemble paraissait permanente chez Charles de Gaulle depuis 1944. Prenant l'ascendant sur l'Allemagne, essentiellement à cause du poids de l'Histoire, la France pouvait revendiquer le *leadership* de l'Europe occidentale ; elle pourrait alors transformer l'Alliance atlantique en la rééquilibrant sans pour autant rompre avec les États-Unis. Appuyée face à l'URSS sur le potentiel de l'Europe occidentale et sur la garantie américaine maintenue, mais en même temps rassurant Moscou par la fin de l'intégration atlantique et par le contrôle étroit des ambitions nationales de la RFA au sein du couple franco-allemand, Paris pourrait négocier avec Moscou une détente. En retour, la détente avec l'URSS favoriserait les projets français, en rendant plus facile la modification de l'Alliance atlantique et le passage de l'Europe occidentale de l'influence américaine à l'influence française<sup>453</sup>.

Dans ce schéma, des permutations, liées aux circonstances, étaient possibles. En 1944, l'alliée essentielle était l'URSS. En 1958, par le mémorandum du 17 septembre, Charles de Gaulle essaya de réaliser ses projets en s'appuyant sur les États-Unis ; puis, par le Plan Fouchet et par le Traité de l'Élysée, il tenta de les réaliser grâce à l'Allemagne ; et en 1966 à nouveau grâce à Moscou<sup>454</sup>.

Pour certains, la conception d'ensemble qu'avait le Général Charles de Gaulle de l'Europe était prophétique alors que pour certains elle était dangereuse. Nous pensons pour notre part qu'à la lumière des événements après la guerre froide, le Général tenait compte des équilibres concrets de puissance. Sa conception de l'Europe était délivrée des idéologies et reposait sur un équilibre franco-soviétique. D'après Soutou, cette conception est aussi dangereuse aujourd'hui qu'elle l'était à l'époque. Et encore, Charles de Gaulle intégrait dans sa vision le rôle permanent des États-Unis.

## La demande d'association turque

En 1959, la Grèce et la Turquie déposèrent leurs demandes d'adhésion à l'Union européenne. Avec ces demandes, le processus de l'Union européenne avait gagné une dimension différente, c'était la première fois qu'il était question de démarches de pays en dehors de l'Europe de l'Ouest pour faire partie de cette Union. Les 20 et 21 juillet 1959 avaient été le théâtre d'un autre développement important du point de vue du processus d'union de l'Europe. A cette date, avec l'accord signé à Stockholm, l'Association européenne de libre-

---

<sup>453</sup> Soutou, « Le Général de Gaulle, le plan Fouchet... »...*art. cité*, p. 766.

<sup>454</sup> Soutou, *idem*.

échange fût constituée<sup>455</sup>. Cet Accord fût signé par les sept pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, respectivement par l'Angleterre, l'Autriche, le Danemark, la Norvège, le Portugal, la Suède et la Suisse. Sept pays adhérents de la Conférence des Seize fondèrent l'Association européenne de libre-échange et six autres pays de cette même Conférence formèrent l'Union européenne. La Grèce et la Turquie, qui étaient adhérents de cette Conférence qui se réunissait pour bénéficier des aides des Etats-Unis et pour assurer la coordination de ces aides, avaient aussi déposé leurs demandes d'adhésion à l'Union européenne.

## **Les relations entre la Turquie d'avant 1959 et la Communauté Européenne**

Le lien de la Turquie avec la Communauté économique européenne ou avec son nom actualisé d'Union européenne, fût réalisé six années après la fondation de la Communauté avec l'Accord d'Ankara signé le 12 septembre 1963<sup>456</sup>.

Peu de temps après la Seconde Guerre mondiale, avec l'entrée dans le climat de la guerre froide, une organisation bipolaire était apparue et l'Europe s'était divisée en deux. Dans le climat de la guerre froide, le renforcement de l'alliance occidentale était d'une importance vitale du point de vue des Etats-Unis. La fondation d'une alliance occidentale forte allait se réaliser qu'avec une union européenne forte également au niveau politique et économique. Pour cette raison, un projet européen avait été fondé pour développer une intégration européenne plus large entre les dirigeants de l'Europe de l'Ouest et les élites de l'Europe de l'Ouest.

Dans ce climat, l'importance stratégique de la Turquie qui était en situation de pays frontière entre les deux pôles dans la guerre froide avait augmenté et lui avait permis de faire partie de l'Alliance occidentale. Le projet d'occidentalisation qui avait déjà commencé avec la création de la République avait été défini dans cette période comme étant une partie de l'Alliance occidentale et de ses institutions. C'était ainsi que la réalisation de la modernisation, de la démocratie et du développement fût pensé. La Turquie essaya d'être membre de la Communauté européenne tout comme c'était le cas dans les autres institutions de l'Alliance occidentale (OTAN, OCDE, le Conseil européen).

---

<sup>455</sup> Disponible sur <http://www.eftasurv.int/about/> (connecté le 22 avril 2014).

<sup>456</sup> Fahir Armaoğlu, *20. Yüzyıl Siyasi Tarihi-1914-1995 (Histoire politique du 20<sup>ème</sup> siècle-1914-1995)*, Maison d'édition Alkim, Istanbul, p. 969.

Dans la première étape des relations entre la Turquie et la Communauté économique européenne, le souhait de s'occidentaliser tout comme le facteur de la Grèce avaient été les deux éléments qui avaient influencé la Turquie dans sa demande d'adhésion à la Communauté économique européenne. La demande de la Grèce déposée deux mois avant fût suivie de la demande d'association de la Turquie à la CEE le 31 juillet 1959. Il fût mentionné que la Turquie devait être membre de la CEE, tout comme elle l'était dans des structures comme le Conseil européen et l'OTAN où se trouvait également la Grèce<sup>457</sup>.

La présence de la Grèce dans des organisations occidentales et sa candidature d'adhésion à la CEE avaient préoccupé la Turquie et pour cette raison cette dernière fixa l'adhésion à la CEE comme un de ses principaux objectifs<sup>458</sup>.

La Communauté européenne pensait qu'aussi bien la Grèce et la Turquie avaient des valeurs stratégiques importantes dans l'Europe divisée par le climat de la guerre froide. Les accords effectués avec chacun des deux pays, de façon différente des accords réalisés plus tard, prévoyaient un processus qui préparait de l'adhésion associée à l'adhésion pleine et le droit à une adhésion pleine de la Grèce et de la Turquie<sup>459</sup>.

Nous pouvons examiner les facteurs qui façonnaient le point de vue de la Turquie envers la CEE en les classant en trois parties ; il y avait l'aspect historique, le facteur idéologique et le facteur économique et politique. Le facteur historique et idéologique était une politique pro-occidentale de la Turquie que nous étudions depuis le début de ce chapitre. Comme indiqué précédemment, la Turquie avait poursuivi tous les développements pro-occidentaux après la Seconde Guerre mondiale. Dans ce contexte, elle avait toujours eu un regard favorable à la CEE sous l'exigence d'une habitude historique.

---

<sup>457</sup> Atilla Eralp, *Türkiye-Avrupa Birliği İlişkileri (Les Relations entre la Turquie et l'Union Européenne)* ; Ismail Soysal (éd.), *Çağdaş Türk Diplomasisi : 200 Yıllık Süreç (La Diplomatie moderne turque : le processus de deux cents ans)*, no : 188, Türk Tarih Kurumu Éditions, Ankara, 1999, p. 484.

<sup>458</sup> A la date du 18 avril 1951, avec l'accord signé à Paris entre la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la République Fédérale d'Allemagne, la Communauté du Charbon et de l'Acier a été fondée. A la date du 25 mars 1957, les mêmes pays ont signé l'accord qui fonda la Communauté économique européenne. Le 25 Mars 1957, est signé l'accord qui a fondé la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM). La signature du 7 février 1992 et l'entrée en vigueur en novembre 1993 de l'accord de Rome ont permis de fonder l'Union européenne.

<sup>459</sup> Atilla Eralp, « La dernière chance dans les négociations de Chypre et les relations entre la Turquie et l'Union européenne » (The Last Chance in Cyprus Negotiations and the Turkey-EU Relationship), Hellenic Foundation for European & Foreign Policy, février 2010; disponible sur : [http://www.abgs.gov.tr/abis/files/makaleler/the\\_last\\_chance\\_in\\_cyprus\\_negotiations\\_turkey\\_eu\\_relationship.pdf](http://www.abgs.gov.tr/abis/files/makaleler/the_last_chance_in_cyprus_negotiations_turkey_eu_relationship.pdf) (connecté le 10 août 2014).

Le facteur économique avait poussé la Turquie vers la CEE en raison de la récession qu'elle avait connue en 1959. La CEE qui avait pour objectif d'assurer le développement économique et l'intégration de façon économique était à cette période la porte de prospérité pour la Turquie. Trois facteurs renforçaient cette position qu'avait la Turquie envers la CEE du point de vue économique : premièrement, des dispositions comme l'intégration économique et le Marché commun commençaient à faire leurs preuves dans le monde entier à cette période ; deuxièmement, la part la plus importante que détenait la CEE dans le commerce extérieur de la Turquie et la connaissance par cette dernière des règles de commerce des pays de la Communauté et aussi le fait qu'elle possédait une connaissance profonde des institutions de la CEE ; et troisièmement, en raison de la situation géographique de la Turquie, cette dernière était considérée comme un point de sortie dans les exportations des pays de la CEE. L'idée que ce parcours puisse accroître les gains commerciaux de la Turquie était un facteur favorisant envers la CEE.

Au niveau du facteur politique, le gouvernement de cette période (le Parti démocratique était au pouvoir) voulait montrer qu'en cas d'adhésion à la CEE, cela serait dû au succès du gouvernement. Ces envies dans la politique intérieure donnaient les formes de la position de la Turquie envers la CEE et en politique extérieure le facteur de la Grèce était la raison qui intensifiait l'étincelle<sup>460</sup>. L'expression d'Atatürk d'« *atteindre le niveau de la civilisation contemporaine* » qui témoignait de l'idée européenne des Turcs, était le rêve bicentenaire des intellectuels turcs. Les soixante-dix pour cent du peuple turc qui voulaient entrer dans l'Union européenne pour telle ou telle raison était un fait<sup>461</sup>.

Pour ce qui est du facteur économique, la récession économique dans laquelle se trouvait la Turquie suscitait la prudence des Européens. Ce climat défavorable dans l'économie était corrigé, même si c'était légèrement, par le facteur politique. La profonde politique pro-occidentale de la Turquie et sa place dans ses institutions avaient instauré un climat positif en Europe.

D'autre part, l'Association européenne de libre-échange (AELE) qui était en concurrence avec la CEE, ne voulait pas que la Turquie en soit membre.

---

<sup>460</sup> Enver Bozkurt & Havva Demirel, *La question de Chypre...op. cit.*, p. 128.

<sup>461</sup> Kemal Görmez, « Avrupa Birliği Macerası : Tünelin Ucundaki Işık » (L'aventure de l'Union européenne : la lumière au bout du tunnel), *Yorum Dergisi (la revue turque « Le Commentaire »)*, éditions Gazi Üniversitesi, no: 2005-1, Ankara, 2005, p. 3.

La CEE voulait aussi se comporter de façon égale entre la Grèce et la Turquie qui étaient à peu près au même niveau économique<sup>462</sup>.

Il y avait deux approches historique-idéologiques et officielle-informelle de la CEE envers la Turquie. Pour ce qui est de l'approche officielle, avant les années 1980 les différences culturelles et religieuses pouvant influencé les racines des relations entre l'Europe et la Turquie n'étaient pas à l'ordre du jour. On s'attardait bien plus sur les similitudes. En même temps, en raison de la sortie récente de la Seconde Guerre mondiale, des sujets comme la démocratie ou les droits de l'homme n'étaient pas tout à fait soutenus. Pour cette raison, les critiques envers la Turquie n'étaient pas possibles.

Quant au niveau informel, la persistance des effets des expressions comme barbare, paresseux, pilleur, attribuées aux Turcs depuis des temps anciens avait une influence sur une haine nourrie envers les Turcs de façon sournoise.

## **Les raisons de la candidature de la Turquie à l'Union Européenne**

La Turquie déposa sa candidature pour l'adhésion à la CEE le 31 juillet 1959 et les motivations de sa candidature pouvaient être analysées en les regroupant en trois groupes.

### **La motivation historique**

La motivation historique prend sa source dans l'occidentalisation qui est la politique traditionnelle de la Turquie. La Turquie, avec l'héritage d'Atatürk, le fondateur de la République, a toujours suivi une politique pro-occidentale. En raison d'une politique profondément occidentale, la Turquie à cette période avait déposé sa demande à la CEE pour prendre sa place dans les institutions mondiales et ainsi donc pour ne pas être exclue de l'Europe. Et la raison fondamentale de sa candidature pour la CEE était cette politique pro-occidentale<sup>463</sup>.

La Turquie avait pris pour exemple l'Europe depuis plus de cent ans dans les domaines du développement, de l'industrialisation, ou encore de la réorganisation de l'Etat et de l'armée et s'était fixée pour objectif d'accéder au mode de vie européen<sup>464</sup>.

---

<sup>462</sup> Enver Bozkurt & Havva Demirel, *La question de Chypre...op. cit.*, p. 129.

<sup>463</sup> Bozkurt & Demirel, *ibid.*, p. 130.

<sup>464</sup> Ali Akdemir, *AT isletmeleriyle Bütünlesmede Teknolojinin Stratejik Yönetimi (La Direction stratégique de la technologie dans l'intégration avec les exploitations de la Communauté européenne)*, Eskisehir, Maison d'édition Anadolu Üniversitesi, 1992, p. 41.

## La motivation politique

Il faut analyser les motivations politiques entre les motivations intérieures et extérieures. Parmi les motivations extérieures, la plus importante était reliée au facteur de la Grèce. La Grèce avait déposé sa candidature deux mois avant que la Turquie ne présente à son tour sa candidature pour l'adhésion à la CEE le 31 juillet 1959. Les autorités du ministère des Affaires extérieures, en tenant compte de la concurrence entre la Grèce et la Turquie, pensaient que la Turquie devait prendre part à toutes les plateformes et les institutions auxquelles la Grèce participait. Les autorités turques pensaient aussi que la Turquie devait être membre de la CEE de la même façon qu'elle l'était du Conseil européen et de l'OTAN tout comme l'était la Grèce aussi. Ce qui était inquiétant pour la Turquie c'était l'éventualité que la Grèce puisse effectuer des démarches à l'encontre de la Turquie dans des plateformes où cette dernière ne s'y trouverait pas.

Nous pouvons détailler la motivation et l'importance de la candidature d'Ankara en cinq points :

Premièrement, le Premier ministre de la Grèce avait indiqué à cette période qu'il allait agir conjointement avec la Turquie au sujet du Marché commun. Malgré cela, il avait déposé sa demande d'adhésion sans consulter la Turquie à ce sujet. La Turquie pensa que cette attitude allait lui permettre d'assurer un profit et déposa à son tour sa demande d'adhésion à la CEE.

Deuxièmement, la Turquie craignait la relative proximité des produits d'exportation de la Grèce avec les siens et que l'adhésion seule de la Grèce lui permettrait de maîtriser les marchés que la Turquie détenait depuis des années. Parce que cela pouvait causer une très grande perte dans le commerce extérieure turc.

Troisièmement, dans le cas de figure de l'adhésion de la Grèce à la CEE, cela lui permettrait d'être plus fort économiquement et politiquement et dans cette situation la Grèce pouvait être au-dessus de la Turquie dans les plateformes dans lesquelles ils étaient tous les deux membres.

Quatrièmement, même si un compromis sur une partie commune avait été trouvé à cette période au sujet de Chypre, le peuple se méfiait de la Grèce. La Turquie pour cette raison ne voulait pas d'une Grèce plus forte qu'elle.

Cinquièmement, si la Turquie devait tirer profit de son adhésion à la CEE, elle devait déposer sa candidature tout de suite après celle de la Grèce. Parce que le point de vue de la CEE sur l'adhésion de la Grèce et de la Turquie allait être exactement le même qu'il l'était pour leurs adhésions à l'OTAN et au Conseil européen. Des critères semblables allaient être prises en considération et si la Turquie ne faisait pas acte de candidature immédiatement alors elle allait manquer une grande occasion<sup>465</sup>.

En ce qui concerne la motivation interne, nous pouvons citer le pouvoir exercé par le Parti démocrate, fondée en 1946, qui avait pour première ambition d'assurer la démocratisation<sup>466</sup>. Les politiciens du Parti démocrate étaient des personnes formées dans la tradition de l'eupéanisation. Pour cette raison, ils observaient de près toutes les entreprises réalisées en Europe, les analysaient et voulaient prendre part à ces projets<sup>467</sup>.

## La motivation économique

L'Union européenne représente au cours de cette période 20% du commerce mondial, 21% de l'importation et 20% de l'exportation. Elle était sur le point d'atteindre une population de 480 millions de personnes. Elle ambitionnait de devenir une grande puissance économique, sociale, politique et militaire. Les ressources humaines de l'Europe étaient de meilleure qualité que celles que possédaient les Etats-Unis et était en concurrence avec ces derniers sur ce sujet<sup>468</sup>.

Les motivations économiques de la candidature de la Turquie à la CEE étaient les suivantes :

- Bénéficiaire des fonds communautaires pour la technologie et la recherche et le développement : les pays de la Communauté européenne dépensaient alors à peu près 2 à 3% de leur produit national brut à la recherche et au développement. Alors que les dépenses de la Turquie à la recherche et au développement étaient insuffisantes à ce sujet. Pour cette raison, il était évident que la Turquie allait avoir besoin des fonds de la Communauté européenne au sujet de la recherche et du développement et de la technologie. Les entreprises dans la Communauté européenne bénéficiaient d'aides

---

<sup>465</sup> Enver Bozkurt & Havva Demirel, *La question de Chypre...op. cit.*, p. 131.

<sup>466</sup> Sina Akşin, *Ana Çizgileriyle Türkiye'nin Yakın Tarihi (1789- 1980) (L'histoire proche de la Turquie avec ses principales lignes (1789- 1980))*, Ankara, Maison d'édition imaj, 1998, p. 227.

<sup>467</sup> Enver Bozkurt & Havva Demirel, *La question de Chypre...op. cit.*, p. 130.

<sup>468</sup> Ümit Özdağ, « ABD'nin Yeni Ulusal Güvenlik Doktrini » (La nouvelle doctrine sécuritaire des Etats-Unis), *Uluslararası İlişkiler ve Araştırma Dergisi (La Revue de Recherche et des Relations internationales)- Stratejik Analiz (Analyse stratégique)*, vol. 2, no : 20, Ankara, novembre 2002, pp. 42-43.

accordées par des institutions comme le Fond social européen, le Fond européen de développement régional, le Fond européen de garantie et d'orientation agricole et les Programmes intégrés méditerranéens. Elles avaient aussi la possibilité de contracter des crédits auprès d'institutions comme la Banque européenne d'investissement, le Nouvel instrument communautaire (NIC) et la Communauté européenne du charbon et de l'acier pour des sujets qui concernaient la recherche et le développement.

- L'influence sur la balance des paiements de la levée du protectionnisme : l'adhésion de la Turquie à la Communauté européenne allait lui assurer la possibilité d'augmenter son exportation. Dans ce cas, la Turquie pourrait exporter dans les pays de l'Association européenne de libre-échange car elle pourrait bénéficier des facilités de la Communauté européenne face à ces pays. Avec ces facilités et la levée de tous les quotas, l'accroissement de l'exportation allait se rapprocher davantage des besoins de l'importation et allait affecter positivement la balance des paiements extérieure<sup>469</sup>.
- Entrer dans un marché dont le modèle de consommation était évolué : le marché de la Communauté européenne avait une grande importance.
- Bénéficiaire des mouvements de capitaux de la Communauté européenne : une des plus grandes attentes de la Turquie de l'adhésion était le versement des capitaux de la communauté vers la Turquie. Avec l'adhésion à la Communauté européenne, la perspective envers la Turquie des entreprises allait changer ; au lieu de vendre à la Turquie, vendre à travers la Turquie allait être possible. Excepté que, les activités de travail et le coût de la main d'œuvre étant bas, s'engager dans des investissements destinés à un marché d'une population de 480 millions pouvait aussi séduire les investisseurs de la Communauté européenne.
- L'usure de l'accord d'adhésion : avec l'usure de l'accord d'adhésion et en raison du protectionnisme en cours, les produits turcs d'exportation qui démontraient une progression considérable ne pourraient pas être bloqués par des quotas ou des mesures antidumping.

Les attentes de la Turquie de son adhésion complète à la Communauté européenne d'un point de vue microéconomique étaient les suivantes :

---

<sup>469</sup> Ümit Özdağ, *ibid.*, p. 44

- Trouver une solution au problème de financement avec l'augmentation des investissements des capitaux étrangers : la perspective des entreprises étrangères vis à vis de la Turquie changerait avec son adhésion complète à la Communauté. De cette façon, les possibilités de financement des entreprises de la Turquie allaient s'élargir avec des investissements divers (exemple : joint-ventures, fusions).
- La rénovation de la technologie avec des co-entreprises (joint-venture) : avec l'acceptation de l'adhésion entière à la Communauté, la technologie allait se rénover avec les coentreprises et la Turquie pourrait même avoir la possibilité à long terme de produire de la technologie.
- Bénéficier des fonds de la Communauté dans les activités de recherche et de développement : avec son adhésion pleine, la Turquie aurait la possibilité de bénéficier de fonds divers comme *Esprit*, *Race*, *Eureka*, *Brite* ou encore *Comeet*.
- L'augmentation et la facilitation de l'exportation directe avec la levée du protectionnisme et des quotas : avec l'adhésion pleine, les barrières protectionnistes non tarifaires comme l'antidumping allaient être levées. Ainsi, dans les exploitations en Turquie il serait possible de bénéficier des facilités d'exportation.
- Entrer dans les circuits de commercialisation existants à l'aide de partenariats : grâce à l'adhésion pleine à la Communauté européenne un climat de confiance serait instauré et ainsi, il était attendu que dans les exploitations des industries de production les investissements en capitaux étrangers allaient augmenter. Grâce aux coentreprises et aux fusions, il serait possible d'entrer dans les nouveaux marchés et dans ceux des associés.

Les attentes de la Turquie de l'adhésion pleine à la Communauté Européenne d'un point de vue macroéconomique étaient les suivantes :

- Bénéficier des fonds de la Communauté dans les domaines de la technologie et de la recherche et développement.
- L'impact sur la balance des paiements avec la levée du protectionnisme.

- Entrer dans un marché développé avec un modèle de forte consommation.
- Bénéficier des mouvements de capitaux de la Communauté européenne<sup>470</sup>.

## **L'accord qui règlemente les relations juridiques de la Turquie avec la CEE : l'accord d'Ankara**

La délégation turque, dans l'entrevue qu'elle avait effectuée avec la CEE entre le 28 et le 30 septembre 1959, avait transmis à la partie adverse un mémorandum qui indiquait sa volonté d'association avec la Communauté. Ce mémorandum exprimait l'objectif principal de la Turquie de la façon suivante : « *Comme l'objectif ultime de la Turquie est une adhésion entière au Marché commun le plus rapidement possible alors le partenariat de la Turquie à la CEE doit être sous forme d'union douanière.* »

Les relations bureaucratiques entre la Turquie et la Communauté européenne remontent à la date du 31 juillet 1959 où la Turquie déposa sa première candidature auprès des six pays de l'Europe pour l'éventuelle adhésion au sein de l'Europe. La demande d'adhésion fût acceptée par le Conseil des ministres et l'Accord d'Ankara fût signé le 12 septembre 1963<sup>471</sup>.

Le 28 septembre 1959, commencèrent les négociations en vue d'un accord d'association entre la Turquie et la CEE. Les négociations pour la plus grande partie de l'Accord durèrent plus d'une semaine et nécessitèrent dix séances. D'après l'article 238 de l'Accord qui fonda la Communauté, les parties s'étaient mis d'accord pour la mise en place d'un accord d'association de trois étapes sur la base d'une union douanière. De plus, l'Accord convenait également d'une aide financière de 175 millions d'ECU attribuée à la Turquie. L'Accord dans sa totalité fût convenu le 20 juin 1963. Au cours de ces entrevues, l'Allemagne avait soutenu la Turquie.

La France, qui prétendait que la démocratie ne s'était pas tout à fait installée en Turquie, et l'Italie, pour des raisons économiques, s'étaient opposées à cet Accord. Après la dixième entrevue effectuée entre la CEE et la Turquie, un « partenariat » qui reposait sur une union douanière sous le nom d'Accord d'Ankara fût fondée à la date du 12 septembre 1963 entre la

---

<sup>470</sup> Enver Bozkurt & Havva Demirel, *La question de Chypre... op. cit.*, p. 80.

<sup>471</sup> Disponible sur <http://www.deltur.cec.eu.it>. (connecté le 12 décembre 2013).

Turquie et les pays de la CEE sous la personnalité juridique de la CEE et en vertu de l'article 238 de l'Accord qui fonda la CEE<sup>472</sup>.

Le texte principal de l'Accord d'Ankara est formé d'un texte principal de 33 articles ainsi que de deux différents protocoles, le Protocole temporaire et le Protocole financier<sup>473</sup>. Pour que l'Accord d'Ankara, qui proclamait le partenariat entre la CEE et la Turquie, entre en vigueur il fallait qu'il soit validé par les parlements des six membres de la CEE et de la Turquie. Son application effective n'avait pu commencer qu'à la date du 1<sup>er</sup> décembre 1964<sup>474</sup>.

L'Accord d'Ankara n'avait pas été accepté comme un accord qui exigeait immédiatement la mise en place d'une union douanière entre la CEE et la Turquie ; il était indiqué comme un objectif dont la réalisation était prévue. Dans la voie de l'instauration d'une union douanière entre la CEE et la Turquie, un système assez souple avait été élaboré par l'accord d'Ankara qui avait aussi prévu « la mise en place de l'union douanière sous la forme d'une progression de façon durable<sup>475</sup> ».

L'objectif de l'Accord, qui entra en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1964, était de favoriser de façon continue et régulière le renforcement des relations commerciales et économiques entre les deux parties du développement accéléré de l'économie turque et du niveau de la population active turque en tenant compte de la nécessité d'améliorer les conditions de vie. Cet Accord n'avait pas prévu l'adhésion immédiate et entière de la Turquie à la CEE et avait identifié trois étapes du point de vue de la réalisation de son objectif ultime d'association entière.

- a) La période de préparation
- b) La période de transition
- c) La dernière période

---

<sup>472</sup> Enver Bozkurt, Mehmet Özcan et Arif Köktaş, *Avrupa Birliği Hukuku (Droit de l'Union européenne)*, Ankara, 2<sup>e</sup> édition, éditions Asil, 2004, p. 346.

<sup>473</sup> Rıdvan Karluk, *Türkiye Ekonomisi-Tarihsel Gelişim Yapısal ve Sosyal Değişim (L'Evolution constructive et le changement social)*, 7<sup>e</sup> édition, Istanbul, éditions Beta, 2002, p. 695 ; Disponible sur <http://ab.gov.tr/index.php?p=117&l=1> (pour le texte intégral de l'Accord voir le site officiel du Ministre turc de l'Union européenne (connecté le 17 avril 2014)).

<sup>474</sup> İktisadi Kalkınma Vakfı, vol. 7, *Ortak Pazar'da Türkiye (La Turquie dans le Marché Commun)*, Istanbul, İktisadi Kalkınma Vakfı Éditions, 1971, p. 24.

<sup>475</sup> Rıdvan Karluk, *Türkiye'nin Avrupa Ekonomik Topluluğu ile Olan Ortaklık İlişkileri ve Türk Dış Ticareti İçinde Topluluğun Yeri (Les Relations de coopération de la Turquie avec la CEE et la place de la Communauté dans le commerce extérieur turc)*, 1<sup>er</sup> édition, Eskisehir, Maison d'édition İktisadi ve Ticari İlimler Akademisi, 1974, pp. 8-9.

L'accord d'Ankara était le seul exemple d'accord qui réglementait les droits de libre-circulation dans l'Union européenne des citoyens des pays non membres de l'Union européenne parmi les accords effectués par l'Union européenne avec les pays extérieurs<sup>476</sup>.

## **Les périodes prévues de l'Accord d'Ankara pour la pleine adhésion de la Turquie à la CEE :**

### **La période de préparation**

C'est une période qui avait pour objectif de renforcer l'économie turque avec les aides de la Communauté seulement. Cette période comprenait une période de 5 ans avec une période maximale de 11 ans et la possibilité de la prolonger<sup>477</sup>.

La période de préparation, qui commença à la date de l'entrée en vigueur de l'Accord d'Ankara le 1<sup>er</sup> décembre 1964 et qui dura jusqu'à la signature du protocole additionnel à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1973, comprit une période proche de 9 ans.

La période de préparation, du point de vue des relations entre la Communauté européenne et la Turquie, pouvait être séparée en quatre sous-périodes.

La première sous-période comprenait la période entre le 1<sup>er</sup> décembre 1964 et le 16 mai 1967, date de la demande de la Turquie à la CEE pour commencer les travaux liés à la période de transition. La deuxième sous-période comprenait la période entre le 16 mai 1967 et le 9 décembre 1968, date de début des entrevues du protocole additionnel. La troisième sous-période comprenait la période du 9 décembre 1968 au 23 novembre 1970. La quatrième sous-période était comprise entre la date de signature du protocole additionnel, le 23 décembre 1970, et la date de début d'application de la période de transition, le 1<sup>er</sup> janvier 1973. Un protocole supplémentaire fût réalisé pour assurer la convenance du protocole additionnel à l'élargissement de la CEE qui venait de se réaliser à cette période<sup>478</sup>.

La contribution de la Communauté à l'économie turque au cours des cinq années de la période de préparation peut être classée en deux groupes : les réductions de taxes douanières accordées à certains produits compris dans les quotas de la Turquie et importés par les pays

---

<sup>476</sup> Enver Bozkurt, Mehmet Özcan et Arif Köktas, *Avrupa Birliği Hukuku (Droit de l'Union européenne)*...op. cit., p. 346.

<sup>477</sup> *Annuaire des Relations internationales*, « Les Relations internationales - L'Union européenne », Istanbul, Uluslararası İlişkiler Éditions, 2000, p. 166.

<sup>478</sup> Bozkurt & Demirel, *La question de Chypre...op. cit.*, pp. 143-144.

membres de la Communauté ; et l'aide financière<sup>479</sup> ; conformément au protocole numéro 2 qui est connu comme le protocole financier et qui est rattaché à l'Accord d'Ankara dans les relations financières, un crédit de 175 millions de dollars avait été accordé à cette période par les membres de la CEE à la Turquie au travers de la Banque européenne d'investissement. Ces crédits avaient surtout été utilisés pour le financement des investissements d'infrastructures<sup>480</sup>.

Il fût indiqué que dans l'Accord d'Ankara le passage du partenariat de la période de préparation à la période de transition allait être décidé par le Conseil d'association. Ce passage n'allait pas se faire de lui-même d'après le Conseil. Ce dernier allait évaluer avec un protocole supplémentaire la date de passage après avoir étudié la situation économique de la Turquie<sup>481</sup>.

A la date du 1<sup>er</sup> décembre 1964, l'Accord d'Ankara entra officiellement en vigueur et la réunion du Conseil d'association avait commencé. Le 16 mai 1967, la Turquie voulu passer à la période de transition à la date prévue mais la Communauté européenne déclara que la durée de cette période n'avait pas encore échue.

Le 6 février 1969, les négociations de la seconde période débutèrent et le protocole qui déterminait les clauses de la période de transition furent acceptées le 23 novembre 1970 et signées le 23 novembre 1970 à Bruxelles<sup>482</sup>.

Le protocole additionnel qui fût signé entre la CEE et la Turquie en 1970 était un accord qui déterminait les conditions de réalisation, les procédés, l'ordre et les délais de la période de transition du partenariat. En s'inspirant des principes de l'Accord d'Ankara, il avait été prévu que l'union douanière entre les parties soit réalisée de façon progressive et soit développée économiquement.

Le protocole additionnel était formé de 64 articles et se concentrait sur 9 sujets principaux. Ces sujets étaient la libre circulation des produits (la levée réciproque des taxes douanières), la conformité de la Turquie à la politique agricole commune, la situation des produits

---

<sup>479</sup> Iktisadi Kalkınma Vakfı (Fondation du Développement Economique), *La Turquie dans le Marché Commun...op. cit.*, pp. 26-27.

<sup>480</sup> Karluk, *Les Relations de cooperation de la Turquie avec la CEE et la place de la Communauté dans le commerce extérieur turc...op. cit.*, pp. 13-14.

<sup>481</sup> Enver Bozkurt & Havva Demirel, *La question de Chypre... op. cit.*, p. 145.

<sup>482</sup> Bayram Akdemir, *Kıbrıs: Acılardan Cumhuriyet'e (Chypre: des douleurs à la République)*, éditions Güloğlu, Istanbul 2013, p. 39.

exceptionnels importés dans la Communauté, la libre-circulation des personnes et des services, le droit d'établissement, le transport et le rapprochement des politiques économiques<sup>483</sup>.

### **La période de transition :**

Le 6 février 1969, après que les négociations de la période de transition débutèrent, le protocole additionnel fût signé le 23 novembre 1970 à Bruxelles. La période de transition commença à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1971<sup>484</sup>.

La période de transition était une période qui avait pour objectif de réaliser par étape la libre circulation des biens, des travailleurs et des services. Cette période, après la période de préparation, comprenait une durée maximale de 22 ans et formalisait les engagements réciproques entre les parties.

Deux autres accords furent signés à la même date que le protocole additionnel. Un de ces accords était le deuxième protocole financier en rapport aux prêts de la CEE accordés à la Turquie pour une nouvelle période, et l'autre accord était en rapport avec les articles qui relevaient de la compétence de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et était un accord qui donnait une possibilité plus tard de bénéficier d'un régime particulier, le charbon et l'acier étant exclus de la période de transition.

A cette période, il avait été prévu que l'union douanière se réalise progressivement et que les politiques économiques des parties soient rapprochées. La période de transition avait été déterminée à 12 années. Toutefois, dans le deuxième paragraphe du quatrième article de l'Accord d'Ankara, il était mentionné en rapport avec cette période ce qui suit : « *Les exceptions pouvant être prévues ensemble* ». Mais toutes les formes de décisions prises par les négociations mutuelles de nature à retarder la fin de cette durée ne devaient pas empêcher d'aucune façon la réalisation dans un délai raisonnable de l'union douanière entre la Communauté et la Turquie<sup>485</sup>.

---

<sup>483</sup> Pour le texte intégral voir le lien suivant, disponible sur <http://www.belgenet.com/arsiv/ab/helsinki/sonuc.html> (connecté le 28 mai 2013).

<sup>484</sup> Bayram Akdemir, Chypre: des douleurs à la République...op. cit., p. 39.

<sup>485</sup> Enver Bozkurt, Mehmet Özcan et Arif Köktas, *Droit de l'Union européenne...op. cit.*, p. 348.

## La dernière période :

Dans cette période qui s'appuyait sur le fondement de l'union douanière, les parties allaient assurer la coordination des politiques économiques<sup>486</sup>.

17 années (1981) au minimum et 22 années (1986) au maximum à partir de l'entrée en vigueur de l'Accord d'Ankara allaient être nécessaires pour parvenir à la dernière période<sup>487</sup>. Après, il n'avait pas été prévu de durée pour la dernière période. L'entrée dans la dernière période fût finalement réalisée en 1995 avec la décision du Conseil d'association.

En résumé, en juin 1958, quand la Grèce déposa sa demande d'adhésion au Marché commun, la Turquie déposa aussi la sienne. Le 12 septembre 1963 fût signé l'Accord d'Ankara. Hallstein, un des pères de l'idée de l'Union européenne, dit que la Turquie tout comme la Grèce était un des pays candidats à l'adhésion.

Avec le protocole additionnel qui fût signé en 1970, trois fondements furent déterminés : l'union douanière, la libre-circulation et la pleine adhésion. La Turquie entra finalement dans l'union douanière en 1995<sup>488</sup>.

## Les principaux développements après la signature de l'Accord d'Ankara : le voyage du général de Gaulle en Turquie

Quelques mois après la signature du Traité de Fusion<sup>489</sup> des commissions et du Conseil de la Communauté Européenne (8 avril 1965), à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1965, la délégation française protesta contre les réunions de la CEE en lien avec le financement de la politique agricole commune et ne participa, à cette période, à aucune des réunions des comités de représentants permanents et à aucun conseil. Dans cette période de l'histoire où avait été vécu cet événement

---

<sup>486</sup> Uluslararası İlişkiler Yıllığı (Annuaire des Relations internationales), art. cité. , p. 166.

<sup>487</sup> Enver Bozkurt & Havva Demirel, *La question de Chypre... op. cit.*, p. 149.

<sup>488</sup> Yavuz Donat, « Yakın Tarih Böyle Diyor » (L'Histoire récente le dit comme ça), *Sabah* (le journal turc « *Le Matin* »), le 17 décembre 2004, p. 23.

<sup>489</sup> Le Traité de Fusion des exécutifs des trois Communautés (ou traité de Bruxelles) fut signé le 8 avril 1965 à Bruxelles par les 6 pays fondateurs de la Communauté économique européenne (CEE). Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1967. Ce traité fusionne les structures exécutives mises en place par les traités de la CEE, Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et Euratom, les trois Communautés partageant déjà la Cour de justice et le Parlement. Il institue le Conseil des communautés européennes (à ne pas confondre avec le Conseil européen ou le Conseil de l'Europe) et la Commission européenne (auparavant appelée Haute Autorité dans le cadre de la CECA) uniques, partageant un même budget et siégeant à Bruxelles. Le terme de Communautés (au pluriel) fait également son apparition à cette époque.

connu sous le nom de la « crise de la chaise vide<sup>490</sup> », les Etats-Unis avaient commencé leurs premières opérations militaires sur l'Indochine qui fût évacuée précédemment par la France. Plus tard, ces opérations militaires des Etats-Unis, qui allaient occasionner la guerre du Vietnam, allaient durer quelques années et allaient se conclure par la défaite des Etats-Unis et de nombreuses pertes américaines.

A cette période, la France suivit une politique différente des Etats-Unis. Pour cette raison les relations de la France avec l'OTAN étaient froides et en 1966 la France s'était retirée de la branche militaire de l'OTAN. De plus, Charles de Gaulle avait poursuivi son attitude négative face à la deuxième demande d'adhésion à la Communauté réalisée par l'Angleterre en 1967. En conséquence de l'élaboration de politiques indépendantes des Etats-Unis par la France, une des plus froides périodes, entre la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à aujourd'hui, fût vécue entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis.

En 1967, après la « guerre des Six Jours » vécue entre les pays arabes et Israël, la nouvelle victoire d'Israël et le soutien des pays occidentaux à Israël avait engendré une nouvelle crise entre les pays arabes et les pays occidentaux. A la date du 9 janvier 1968, la Libye, le Koweït et l'Arabie Saoudite, qui n'avaient pas pris part de façon active dans les guerres entre les pays arabes et Israël, fondèrent, contre l'OAPEC, l'Union des pays arabes exportateurs de pétrole (OAPEC). Sur quoi, les Etats-Unis avaient permis, en invitant l'Egypte et Israël à Washington, de réaliser la signature d'un accord de paix. Toutefois, cet événement n'avait pas permis aux Etats-Unis d'empêcher le développement d'un climat anti-occidental au Moyen-Orient.

Sur le plan international et surtout atlantique, Charles de Gaulle cherchait avant tout à exprimer la voix de l'Europe face aux États-Unis<sup>491</sup>.

---

<sup>490</sup> Voir notre Annexe 19 et également Laurent de Boissieu, *Une certaine idée de l'Europe. Les limites de l'acceptation du traité de Rome : la crise de la chaise vide et le compromis de Luxembourg*, disponible sur <http://www.gaullisme.net/compromis-de-luxembourg.html> (connecté le 17 avril 2014) ; pour un excellent témoignage nous conseillons l'article de Jean-Marc Boegner, « La politique de la chaise vide en Europe », *Espoir* n°69, 1989.

<sup>491</sup> Jolyon Howorth, *ibid.*, p. 462.



Source : *Tercüman* (le journal turc « *Le Traducteur* »), le 26 octobre 1968.

## Conclusion

Après la Seconde Guerre mondiale, quand nous analysons les événements vécus, nous remarquons que les organisations fédéralistes et unionistes formées à cette période ou les accords réalisés comme la Communauté européenne du charbon et de l'acier, l'Organisation européenne de coopération économique et l'Association européenne de libre-échange n'étaient pas apparus comme le résultat des conditions nées des expériences de la tradition politique européenne et résultant du passé. La possibilité de la constitution rapide de ces formations et de l'unification sous le même toit au sein d'une organisation internationale de deux pays rivaux comme l'Allemagne et la France résultaient des conditions subjectives de cette période.

<sup>492</sup> Ismail Soysal, « La visite du Général de Gaulle en Turquie (1968) », *Mélanges Prof. Robert Mantran*, Zaghuan (Tunis), 1988, pp. 245-256.

<sup>493</sup> Ismail Soysal, *Between East and West. Studies on Turkish Foreign Relations*, The Isis Press, Istanbul 2001, pp. 117-130, « Complémentarité des intérêts de la Turquie et de la France vue dans une perspective historique (texte de la conférence donnée à Paris, le 20 juin 1988, organisée par l'Association France-Turquie dans une salle de L'UNESCO) ».

Comme mentionné précédemment, ces circonstances étaient les nouveaux rapports de souverainetés issues de la destruction économique et sociale au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Le leadership de la souveraineté mondiale occidentale n'était désormais plus conduit par les pays européens. De plus, les anciens acteurs européens avaient même besoin pour leurs développements économiques et leurs restructurations militaires du soutien et du contrôle des Etats-Unis, une nouvelle super puissance apparue en dehors du continent. Face à la menace communiste, la stratégie américaine avait poussé l'Europe occidentale à s'organiser et à s'unir grâce à une coopération économique favorisée par les crédits du Plan Marshall.

Les aides américaines qui commencèrent avec le Plan Marshall et la Doctrine Truman avaient été planifiées, comme l'avait indiqué tout particulièrement George Marshall le ministre des Affaires extérieures des Etats-Unis de cette période dans un discours effectué au Congrès américain (juin 1947), avec l'objectif de développer à nouveau l'Europe et ainsi d'accélérer le développement de l'économie et la politique américaine. Ainsi, le processus d'influence sur l'économie de l'Europe qui commença avec les aides extérieures et les donations des Etats-Unis, peut être observé avec la montée en puissance des entreprises américaines en Europe dans les années 1950<sup>494</sup>.

Les entreprises américaines avaient commencé à avoir une place importante dans l'économie européenne surtout dans les secteurs militaires, de la finance, de l'alimentaire et de la construction<sup>495</sup>. Cependant, les Etats-Unis, qui se révélèrent dans une rivalité politique avec l'URSS, partagèrent l'Europe en deux et déterminèrent les domaines de leur souveraineté à travers le continent. Les Etats-Unis qui mirent en place des organisations diverses dans les pays du Moyen-Orient et du Pacifique et qui établirent de nouvelles expansions, s'étaient surtout concentrés sur leur politique européenne. Dans cette géographie où étaient présents les anciens leaders de la souveraineté mondiale occidentale, les Etats-Unis avaient essayé d'orienter la politique de l'Europe dans le but de consolider leurs positions de leader dont ils s'étaient emparés.

Les Etats-Unis avaient même vécu de temps en temps des tensions avec les Etats européens en conséquence de ces initiatives. Avec la sortie de la France de l'Extrême-Orient, commença l'influence américaine dans la région. A cette période, la France était en train

---

<sup>494</sup> Nuri Yıldırım, *Uluslararası Şirketler : Kapitalizmin Gelişim Sürecinde Yeni Aşama (Les sociétés internationales : nouvelle étape dans le processus de développement du capitalisme)*, éditions Cem, Istanbul, 1979, p. 70

<sup>495</sup> Cem Kozlu, *Uluslararası Pazarlama (La Commercialisation internationale)*, Editions Is bankasi Kültür, Istanbul, 2000, pp. 37-43

d'appliquer sa politique connue sous le nom de la « chaise vide » dans les réunions de la Communauté européenne et s'opposait à la restriction des souverainetés nationales au sein de la Communauté. Dans la même période, les essais de la première bombe atomique de la France attirèrent l'attention. D'autre part, la France avait opposé son veto pendant des années à l'adhésion de l'Angleterre à la Communauté. De plus, la France avait porté ses tensions avec les Etats-Unis jusqu'à l'OTAN et avait quitté la structure militaire de l'organisation<sup>496</sup>.

Nous pensons que cette similitude chronologique entre les développements politiques et les événements vécus dans le processus de l'Union européenne n'étaient pas un hasard. Les désaccords périodiques dans les politiques du Moyen-Orient des Etats-Unis avec la position de la France attirèrent aussi l'attention. A la fin des années 1950, l'opération de Suez menée face à l'Egypte par l'Angleterre et la France avec Israël s'était conclue avec la réaction commune des Etats-Unis et de l'URSS<sup>497</sup>. Des exemples semblables à celui-ci montraient que les anciens principaux acteurs européens pouvaient effectuer des actions indépendamment des Etats-Unis ou conjointement avec ces derniers conformément à leurs intérêts et à leurs politiques nationales au sein de leurs rapports de souveraineté qui se formaient à nouveau.

De la même façon, les Etats européens tombaient aussi dans des désaccords politiques entre eux et pouvaient rencontrer des événements semblables comme par exemple l'opposition de la France à l'adhésion de l'Angleterre à la Communauté.

Quelques mois après la déclaration d'indépendance de l'Algérie et de sa séparation de la France, Charles de Gaulle déclara se méfier de l'adhésion de l'Angleterre à l'Union européenne et suite à cette déclaration toutes les négociations entreprises avec les candidats s'étaient interrompues (1963). Cette année-là, en même temps, la France essaya sa première bombe atomique dans le désert du Sahara. Deux ans après ces développements, dans l'année 1965, les Etats-Unis avaient commencé à s'installer en Indochine où la France s'était retirée et avaient bombardé le Vietnam. Cinq mois après cette opération, la France mit fin aux négociations pour le financement des politiques communes de l'Union, ce qui causa la « crise de la chaise vide ».

Sur ce point, il y a un sujet auquel il faut faire attention ; La France se positionna contre l'avancée de l'Union quand elle était en désaccord avec les Etats-Unis sur certains points. La

---

<sup>496</sup> Disponible sur <http://nato.int/structur/countries.htm> (connecté le 18 septembre 2014).

<sup>497</sup> Fahir Armaoğlu, *Siyasi Tarih (Histoire politique)*, éditions Alkım, Istanbul, 2000, p. 421

France, n'était pas le seul pays qui réagissait aux rapports de souverainetés qui se formaient à nouveau. De la même façon, l'Angleterre aussi avait organisé une opération militaire contre l'Égypte avec la France et Israël<sup>498</sup>. Cette opération, qui avait été faite en dehors de l'initiative des États-Unis, peut être interprétée dans un sens comme une réaction contre la position de leader et contre la politique du Moyen-Orient des États-Unis dans cette région. Avant 1956, année où cette dernière opération fût réalisée, les États-Unis avaient déjà commencé à établir, surtout dans le Moyen-Orient, de nouvelles alliances et à dominer la région. Face au retrait des anciennes puissances européennes des anciennes terres coloniales, l'Angleterre et la France avaient participé à ces opérations pour faire perdurer leurs influences dans le Moyen-Orient. Toutefois, tout de suite après l'opération, les États-Unis avaient annoncé la Doctrine Eisenhower et avaient commencé à prendre une position active dans le Moyen-Orient<sup>499</sup>.

À partir de cette période, l'Union européenne avait établi des relations diplomatiques directes avec les anciens pays de leurs domaines coloniaux. En 1972, année où la candidature de l'Angleterre fût acceptée, l'Union européenne signa un accord commercial préférentiel avec Chypre, l'Égypte et le Liban. Deux années après cela, l'Union européenne organisa une conférence de coopération commerciale entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Suite à cette conférence les parties signèrent la Convention de Lomé et plusieurs pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui avaient acquis leurs indépendances avaient adhéré à cette convention. Avaient suivis ces développements, les accords signés avec les pays de l'ASEAN en 1980 et du Pacte Andin en 1983<sup>500</sup>.

Ces développements étaient analysés par certains milieux comme la volonté de l'Union européenne de développer des politiques pour concurrencer les États-Unis. A la base de ces développements reposaient en réalité les actions effectuées pour maintenir la domination du monde occidentale entretenue sous le leadership des États-Unis.

En tête de ces actions se trouvaient surtout les activités de développement commercial international qui avaient pris de la vitesse avec la période de détente vécue entre les États-Unis et l'URSS. Afin de développer le commerce international, des réductions douanières avaient été mises en place par le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Avec les négociations de Kennedy organisées en 1967 sous le toit du GATT, les tarifs douaniers

---

<sup>498</sup> Oral Sander, *Siyasi Tarih 1918-1994 (Histoire politique 1918-1994)*, éditions Imge, Istanbul 1989, p. 303

<sup>499</sup> Oral Sander, *ibid.*, p. 305

<sup>500</sup> *Avrupa Birliği Kronolojisi (Chronologie de l'Union européenne)*, 2002. Disponible sur <http://ekutup.dpt.gov.tr/> (connecté le 10 juin 2014), p. 18.

appliqués par les pays industriels aux produits manufacturés avaient baissé en moyenne à 7,7% et ceux appliqués aux matières premières à en moyenne 2%. Ainsi, l'objectif était de faciliter la circulation des marchandises et plus tard des services.

Quand nous analysons comment les choses ont évolués jusqu'à l'heure actuelle, nous pouvons dire que cette objectif fût réalisé avec succès. Le GATT<sup>501</sup>, à ces périodes, avait mis en place des pratiques parallèles dans le sens des intérêts des pays industriels et avait encouragé les économies de marché tournées vers l'exportation grâce au système qu'il avait apporté dans le commerce mondiale<sup>502</sup>.

### *Les influences sur le processus de l'Union européenne des facteurs externes à l'Europe*

Les Etats européens s'étaient réunis de par l'influence des conditions de cette période et non pas de leurs propres volontés. Nous avons développé à plusieurs reprises notre point de vue dans les différentes parties de notre étude. La raison pour laquelle nous adoptons ce point de vue est due, en particulier après la domination mondiale occidentale du 19<sup>ème</sup> siècle, à la configuration de toutes les activités des pays occidentaux dans le cadre de cette domination. Ainsi, le leadership de la domination mondiale occidentale avait changé de main pour la première fois après la Seconde Guerre mondiale et était sorti en dehors du continent européen. D'autre part, il fût question de la perte de la domination mondiale occidentale pour la première fois au cours de ce processus.

Tout au long de la Seconde Guerre mondiale, avec les effets de la profonde destruction surtout en Europe, les pays européens furent ébranlés sur la base de leurs structures économiques et financières. Ce résultat avait poussé les Etats-Unis, le nouveau leader de la puissance mondiale occidentale, à agir pour ordonner et développer à nouveau la production et le commerce international. Dans le cadre du Plan Marshall mise en place pour réanimer les économies et pour le redressement des Etats européens, l'économie des Etats-Unis aussi avait enregistré d'importants intérêts. Les Etats-Unis, avec leurs entreprises intercontinentales et leur volume de commerce extérieur grandissant toujours plus, avaient conforté leur position de leadership. En l'occurrence, leur domination du monde occidentale s'était également renforcée.

---

<sup>501</sup> Le General Agreement on Tariffs and Trade (GATT, en français : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, AGETAC).

<sup>502</sup> Cem Kozlu, La Commercialisation internationale...op. cit., p. 57

Nous avons traité dans la troisième partie de notre étude de la relation entre, d'un côté, le Groupe Bilderberg formé à cette période et qui a pour sujet l'ordre économique mondiale et la gestion mondiale, et d'un autre côté, des théories de l'intégration européenne. D'une façon similaire, nous avons également évoqué dans différentes parties de notre étude, le discours de Georges Marshall, le ministre des Affaires extérieures des Etats-Unis de cette période, au Congrès américain. D'autre part, toujours dans la troisième partie de notre étude, nous avons aussi abordé les développements économiques internationaux apparus à la période des premières assemblées de la Communauté européenne. En mettant en avant ces sujets, nous avons pour objectif de faire une liaison entre le processus de formation de l'Union européenne et les développements économiques et politiques de cette période. Ainsi, nous pensons que les premières étincelles d'un mouvement d'une union en Europe appaurent sous le contrôle de la politique dominante de cette période.

Par conséquent, les informations recueillies dans les parties en question dans notre étude, nous démontrent qu'il n'est pas juste de déclarer que l'Union européenne s'est formée avec la volonté seule des pays de l'Europe occidentale. D'autre part, de nos jours, les dissensions vécues entre les Etats-Unis et l'Union européenne et au sein de cette dernière, montrent que l'accession de l'Union européenne à une structure qui dépasse le modèle d'Etat-nation n'est pas possible. Ceux qui avancent que les souverainetés d'Etat-nation vont être éteintes avec l'accession de l'Union européenne à une structure fédérale, supposent l'intégration partielle, la fédération souple, etc.

Fondamentalement, l'Etat-nation n'est pas une structure contradictoire avec la formation de l'Union européenne et de l'idée européenne commune. L'objectif, qui est voulu avec l'Union européenne est d'assurer un certain nombre de retours économiques et politiques en étalant sur une plus large échelle le modèle de l'Etat-nation. La principale raison de l'Union européenne de commencer à se former avec des organisations techniques et économiques, et non pas avec des organisations culturelles ou sociales, est justement celle-là. Si l'idée de l'Union européenne était basée, comme prétendu, sur l'objectif d'une intégration politique, alors on aurait d'abord commencé un processus de constitution d'organisations qui auraient pour objectif d'assurer la cohésion culturelle des sociétés et l'association des populations qui ont toujours été en état d'affrontement tout au long de l'histoire.

Quand nous analysons les relations entre l'Union européenne et les Etats-nations sous la lumière des idées des théories de l'intégration européenne, nous observons que la disparition

des structures d'Etat-nation n'était pas possible dans un avenir proche et que, sous la lumière des données d'aujourd'hui, l'Union européenne ne pouvait pas amener sa structure de coopération fonctionnelle à un niveau plus élevé. L'Union européenne, qui s'est enveloppée d'une structure loin de l'homogénéité surtout avec ses dernières initiatives d'élargissement, a montré qu'elle avait des difficultés sérieuses au sujet de sa capacité à pouvoir prendre des décisions seule, en raison des tensions vécues avec les Etats-Unis dans ce processus. L'Union européenne qui a ajouté, en dehors de sa propre volonté, les pays de l'ancien bloc de l'Est dans sa constitution suite au diktat des Etats-Unis, a complètement amoindri tout espoir d'atteindre un statut supranational.

La décision de l'élargissement a été protestée à travers plusieurs villes de l'Europe par des milliers de citoyens de l'Union européenne. D'autre part, la Constitution européenne n'a pas été validée par les populations européennes. Ces développements manifestent à quel degré les populations européennes soutiennent la formation européenne. Nous pensons que les liens entre les peuples d'une structure qui attend que les Etats-nations s'effacent et qui a pour objectif une intégration politique doivent être plus solides.

Cependant, la désignation en « 2+4<sup>503</sup> » de la conférence qui a été fixée pour la réunification de l'Allemagne, montre que les Etats occidentaux conservent encore la crainte de la perte de la souveraineté du monde occidental qui a été vécue dans le déroulement de la Seconde Guerre mondiale. Les Etats européens occidentaux, qui se sont très rapidement réunis en raison du risque vécu dans ce déroulement, n'ont pas pu délaissier encore les préoccupations imposées par cette période. De toute façon, il n'est pas probable que les Etats européens puissent reconnaître une souveraineté supranationale.

Nous avons cherché à résumer le point auquel nous sommes arrivés à la fin de notre étude et nous nous sommes efforcés de fixer nos idées sous la lumière des données que nous avons présentées dans les premières parties de notre étude. Enfin, il faut préciser qu'il n'est pas possible aux Etats européens de devenir un ensemble uni sous les conditions actuelles. Ce qui amena les conditions d'aujourd'hui réside dans les développements vécus après la Seconde Guerre mondiale. Pour cette raison, nous pensons qu'il faut résoudre les aspirations souveraines qui se forment à nouveau dans les années 1945-50 pour bien planifier les avancées probables et actuelles de l'Union européenne. Quand nous tenons compte de l'arrière-plan social historique

---

<sup>503</sup> Le 5 mai 1990, L'ouverture à Bonn de la conférence 2+4 (RDA, RFA + URSS, États-Unis, Grande- Bretagne, France) destinée à régler les aspects internationaux de la réunification de l'Allemagne. Pour le texte intégral du Traité de 2+4 voir le lien <http://mjp.univ-perp.fr/traites/1990traite2+4.htm> (connecté le 17 avril 2014).

du processus de formation de l'Union européenne, nous présumons que l'Union européenne est le résultat des nouveaux rapports de souveraineté qui ressuscitent, sous le leadership des Etats-Unis, comme le démontre notre étude. Pour cette raison, l'Union européenne est analysée comme un projet d'intégration politique supranational qui dépasse le modèle d'Etat-nation.



**TROISIÈME PARTIE : LES  
RELATIONS BILATÉRALES FRANCO-  
TURQUES : LES LIMITES D'UN  
RAPPROCHEMENT**

« *Ceux qui ne comprennent pas le passé, doivent la revivre* »<sup>504</sup>.

C'est à partir du XVI<sup>ème</sup> siècle que l'on peut faire débiter l'historique des relations d'État à État entre la France et la Turquie. Les territoires sur lesquels les Turcs venaient d'établir leur contrôle avaient certes déjà connu une certaine influence française à l'époque de l'Empire byzantin, puisque la Thrace et l'Anatolie étaient des points de passage obligés pour les chevaliers francs se rendant par voie de terre aux Lieux Saints et que de nombreux commerçants venus d'Europe s'étaient établis dans les Echelles du Levant, étapes sur la route de la soie. L'alliance entre Soliman le Magnifique et François I<sup>er</sup> allait assurer à ces commerçants la protection indispensable au développement de leurs activités.

En 1535, furent signés les premiers traités formels entre les deux pays, un traité de commerce, les Capitulations, et une alliance offensive et défensive, valable surtout pour la guerre maritime. Le seul résultat concret en fut une sécurité accrue pour les navires français en Méditerranée, qui eurent moins à craindre les corsaires barbaresques. En revanche, le traité de commerce, qui prévoyait pour les ressortissants français dans l'Empire ottoman la liberté de circulation et de commerce, la liberté religieuse et l'exterritorialité en matière judiciaire, fût conservé, mutatis mutandis, jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle.

L'expédition de Bonaparte en Égypte constitua une interruption dans cette période de bonnes relations entre les deux pays. Le sultan Selim III s'estima contraint de déclarer la guerre à la France et d'annuler les Capitulations. Mais la brouille avec ce Sultan francophile fut de courte durée ; un traité fût signé en 1802, après l'échec de l'expédition d'Égypte, remettant en vigueur les Capitulations et introduisant, dans les rapports entre les deux pays, la clause de la nation la plus favorisée. Dans le même temps, Selim III confiait à des officiers et à des ingénieurs français la réorganisation de son armée et de sa flotte.

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la politique française à l'égard de l'Empire ottoman fut plus hésitante. Le gouvernement français continuait d'accorder un soutien politique et diplomatique à la Porte pour faire pièce aux menées britanniques et russes en Méditerranée. En face de cette politique encourageante, en 1814, le sultan Mahmud I<sup>er</sup> avait pour objectif de faire entrer l'Empire ottoman dans « le concert des nations ». Après les grandes réformes de *Tanzimat* 1839 il fallait

---

<sup>504</sup> Cité par Şenol Dedeoğlu, « Bir Atatürk düşmanı portresi : Halide Edib ve 150'likler » (Un portrait d'un ennemie d'Atatürk : Halide Edib et les 150). Disponible sur <http://www.turksolu.com.tr/115/dedeoglu115.htm> (connecté le 08 aout 2014).

encore patienter au moins d'un demi-siècle : en 1856, au Congrès de Paris, un ambassadeur ottoman siège du côté des vainqueurs<sup>505</sup>.

Néanmoins, l'influence de la France à Constantinople restait grande et c'est de l'exemple français que s'inspirèrent les deux sultans réformateurs du XIX<sup>ème</sup> siècle, Mahmoud II et Abdelaziz, lorsqu'ils voulurent donner à leur pays une organisation administrative et un enseignement modernes. Fait sans précédent, Abdelaziz quitta même le territoire impérial pour se rendre à Paris au moment de l'Exposition Universelle de 1867.

La Turquie demeura, jusqu'à la chute de l'Empire ottoman, tournée vers la France, où elle trouvait l'argent nécessaire au rétablissement de la situation désastreuse dans laquelle la plongeaient les guerres balkaniques. En contrepartie, la France obtint la concession de plusieurs lignes de chemins de fer et de ports. Ces rapports d'intérêt n'empêchèrent pas le Sultan d'entrer dans la première Guerre mondiale aux côtés des empires centraux, ni la France de participer au partage de l'Empire en 1918.

Après la signature de l'armistice, le gouvernement français fut le premier, parmi les Grands, à prendre conscience de la puissance du sursaut nationaliste suscité par Mustafa Kemal. Soutenu par une opinion publique favorable aux Turcs et craignant l'extension de l'influence britannique, il envoya immédiatement à Ankara un représentant, M. Franklin-Bouillon. Un accord, signé en octobre 1921, rétablit la paix entre la France et la Turquie et entraîna le retrait des troupes françaises des Dardanelles. Le chef de la délégation turque à la Conférence de la paix de 1922, M. Ismet İnönü, trouva un ferme appui auprès de représentants français et les bonnes relations entre les deux pays ne devaient plus se démentir par la suite. La restitution à la Turquie du sandjak d'Alexandrette, en 1939, fit disparaître le seul point de friction entre les deux pays qui signèrent la même année, avec la participation de l'Angleterre, un traité d'amitié et d'assistance mutuelle.

Avec l'effondrement de l'Empire ottoman et la création de la République turque, les relations franco-turques entrèrent dans la période contemporaine. Nous pouvons séparer cette période en trois parties<sup>506</sup> :

---

<sup>505</sup> Michel Bozdémir, *Turquie : entre Islam et Europe*, éditions Elipses, Paris 2007, p. 7.

<sup>506</sup> Ismail Soysal, « Les relations politiques Turco-Françaises, 1921-1985 », dans *L'Empire ottoman, la République de Turquie et la France*, Istanbul-Paris, 1986, p. 123.

Pendant la première, qui de 1921 à 1939 dura 18 ans, les relations entre les deux pays avaient pour rôle de liquider les séquelles du passé et de tenter d'établir les relations entre les deux États sur une base plus équilibrée et plus solide.

La seconde partie, entre l'occupation de la France en 1940 et sa libération en 1945, était forcément une phase de suspension.

Après la Seconde Guerre mondiale, commença la troisième partie où les relations reprirent leurs cours et se déroulèrent généralement dans une atmosphère de compréhension mutuelle et de collaboration.

Pendant la guerre, l'opinion publique turque déjà manifestait de la sympathie pour le mouvement de libération du général de Gaulle. Les relations diplomatiques avec le gouvernement de Vichy étaient ternes. Lorsqu'en mai 1943, le Comité français de libération nationale (CFLN) fut créé à Alger, Ankara fit bon accueil au délégué de ce Comité, Monsieur de Saint Hardouin. L'année suivante, la Turquie reconnaissait *de facto* le gouvernement provisoire de la République Française et Gaston Maugras était nommé ambassadeur à Ankara<sup>507</sup>.

Après la guerre, la Turquie espérait voir la France reprendre, le plus vite possible, la place qui lui appartenait parmi les grandes puissances occidentales. La nomination de l'ex-ministre des Affaires étrangères, Numan Menemencioglu, un diplomate distingué, comme ambassadeur à Paris en était la preuve.

Après la guerre, le contexte international a été changé. L'Union soviétique, a voulu isoler la Turquie dans le monde. A la Conférence de Yalta, l'Union soviétique ne voulait pas que cette dernière déclare la guerre aux pays de l'Axe. De plus, l'URSS ne voulait pas qu'elle participe aux Nations Unies. Le 19 mars 1945, Viatcheslav Molotov, le ministre des Affaires étrangères soviétique, fit savoir à Selim Sarper, l'ambassadeur de la Turquie à Moscou, qu'ils supprimeraient l'Accord d'Amitié et de neutralité entre les Soviétiques et les Turcs du 17 décembre 1925 parce que le gouvernement soviétique croyait que cet Accord n'était pas

---

<sup>507</sup> AMAE Courneuve, N° de carton : 79 Relations avec la France. Relations politiques. Note sur les relations franco-turques, le 29 avril 1957.

conforme à la nouvelle situation et aux conditions actuelles apparues à la fin de la Seconde Guerre mondiale et que des changements essentiels étaient nécessaires<sup>508</sup>.

Bien que la Turquie manifeste ouvertement qu'elle voulait faire un nouvel accord à la place de celui qui fut annulé, le gouvernement soviétique ne répondit pas à cela un certain temps. Le gouvernement soviétique avança ensuite les conditions suivantes pour la réalisation d'un nouvel accord :

« 1. Rectifier en faveur des Soviétiques la frontière entre la Turquie et l'Union soviétique qui a été fixée avec l'Accord de Moscou le 16 mars 1921, c'est-à-dire rétrocéder les villes de Kars et d'Ardahan<sup>509</sup>,

2. La défense commune des détroits par la Turquie et l'Union soviétique et pour assurer cela, accorder à l'Union soviétique des bases navales et sur terre dans les détroits,

3. La modification du régime des détroits de Montreux avec un accord bilatéral signé par la Turquie et l'Union soviétique»,

En dehors de ces revendications, il y avait aussi la fondation d'un gouvernement plus démocratique et représentatif, mettre un terme à l'alliance avec l'Angleterre et la signature d'un accord similaire<sup>510</sup> à celui signé avec les pays des Balkans<sup>511</sup>.

Selim Sarper refusa ces demandes sans même ressentir le besoin d'informer Ankara. Suite à ce refus, l'Union soviétique adopta la mise en place de pressions politiques sur la

---

<sup>508</sup> Rıfıkı Salim Burçak, *Moskova Görüşmeleri (26 Eylül 1939-16 Ekim 1939) ve Dış Politikamız Üzerindeki Tesirleri (Les entrevues avec Moscou (26 septembre 1939-16 octobre 1939) et leurs influences sur notre politique extérieure)*, éditions Gazi Üniversitesi Basın Yayın Yüksekokulu, Ankara, 1983, pp. 175-176.

<sup>509</sup> Ces régions à l'est de l'Anatolie furent abandonnées à la Russie avec les traités d'Ayastefanos et de Berlin du 3 mars et du 13 juillet 1878 en tant que compensation de guerre. Plus tard, le 3 mars 1918, avec l'Accord de Best Litovsk, il fut décidé de redonner ces territoires à l'Etat ottoman, y compris la ville de Batoumi sous réserve d'effectuer un plébiscite. Yusuf Hikmet Bayur, *Türk İnkılabı Tarihi (Histoire de la Révolution Turque)*, t. III, chapitre 4, édition Türk Tarih Kurumu, Ankara, 1967, p. 136. Après avoir effectué le plébiscite, le peuple décida majoritairement de faire parti de l'Etat ottoman. Avec l'Accord de Moscou, Batoumi fut laissé aux Soviétiques, et les villes de Kars et d'Ardahan restèrent aux Turcs et la frontière actuelle entre les Turcs et les Soviétiques a été configurée. Molotov, qui avançait qu'ils étaient faibles à cette époque, indiqua qu'ils avaient voulu le rapatriement de ce territoire aux Soviétiques. Enver Ziya Karal, *Osmanlı Tarihi (Histoire ottomane)*, 2<sup>e</sup> édition, t.VIII, édition Türk Tarih Kurumu, Ankara, 1983, pp. 66-67.

<sup>510</sup> Yusuf Sarımay, *Türkiye'nin batı ittifakına yönelişi ve NATO'ya girişi (L'inclinaison de la Turquie vers l'Alliance occidentale et l'entrée dans l'OTAN)*, Ankara, édition Kültür Bakanlığı, 1988, p. 45.

<sup>511</sup> Voir notre Annexe 20 et également İsmail Soysal, *Tarihçeleri ve Açıklamaları ile Birlikte Türkiye'nin Siyasal Andlaşmaları (Les Accords politiques de la Turquie avec leurs historiques et leurs analyses)*, volume I (1920-1945), Maison d'édition Ankara, 1989, pp. 447-463.

Turquie à partir du mois de juin de l'année 1945. L'Union soviétique était même allée plus loin, en juin 1945, à Etchmiadzine, elle prit une décision avec les organisations arméniennes visant à annexer à l'Arménie soviétique les villes de Kars et d'Ardahan. Plus tard, l'Union soviétique, avec la participation des organisations arméniennes dans différents endroits du monde à ses diffusions, invita les Arméniens de Turquie à l'immigration<sup>512</sup>.

La Turquie, face à la pression ascendante soviétique, poursuivit son silence jusqu'à la Conférence de Postdam effectué à Berlin entre le 17 juillet et le 2 Août 1945, bien qu'elle ait demandé un soutien de l'Angleterre et des Etats-Unis. A la Conférence, aussi bien l'Angleterre que les Etats-Unis, indiquèrent que la prétention de l'Union soviétique sur les détroits et sa demande de terres turques étaient en réalité des menaces envers la Turquie et qu'à ce sujet elle ne pouvait pas faire des pressions sur la Turquie.

La Turquie, qui avait obtenu pendant la Seconde Guerre mondiale du matériel pour son armée au travers de prêts et de locations accordés par les Etats-Unis, n'avait pu se résoudre qu'à l'aide de l'Angleterre à la fin de la guerre<sup>513</sup>.

La Turquie, qui était en butte à la menace soviétique pendant les années 1945-1946, attachait de l'importance à ce que la France se solidarise dans les affaires internationales avec le camp anglo-saxon. La politique française, d'alors, de rapprochement avec Moscou, n'était pas goûtée par Ankara. C'est la raison pour laquelle, quelques années plus tard, l'entrée de la France dans l'OTAN en 1949 fut accueillie avec joie.

La tentative de créer une organisation de défense au Moyen Orient, parallèle à celle de l'OTAN, à laquelle les États-Unis, l'Angleterre, la France et la Turquie étaient prêtes à participer en commun, ayant échoué, la décision d'admettre la Grèce et la Turquie à l'OTAN en 1951 fut appuyée par la France. Celle-ci fut également favorable à l'admission de la Turquie au Conseil de l'Europe. D'autre part, les deux pays faisaient partie de l'Organisation de la coopération économique européenne, créée en 1948 dans le cadre du Plan Marshall, organisation qui allait se transformer en 1960 en Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

---

<sup>512</sup> Ismail Soysal, « Complémentarité des intérêts de la Turquie »...*article cité.*, p. 47.

<sup>513</sup> Mehmet Gönlübol, Les événements et la politique extérieure turque...*op. cit.*, p. 211.

Nous voyons donc que la France reconnaissait l'identité occidentale de la Turquie sur le plan politique (Conseil de l'Europe et l'OTAN). L'Accord culturel européen auquel la Turquie adhéra également y avait ajouté une nouvelle dimension.

Les relations bilatérales sous la présidence de Charles de Gaulles étaient donc basées sur ce passé à la fois amical et hostile. Il est difficile de distinguer et de considérer la présence culturelle et religieuse de la France indépendamment de sa présence économique, politique et financière d'une part et de ses relations de toutes sortes avec l'Empire ottoman ou avec la Sublime Porte d'autre part. En réalité, les unes et les autres s'entremêlaient complètement d'une manière très complexe. Pourtant, il nous paraît nécessaire de limiter ici notre sujet aux relations économiques, culturelles et migratoires. De ce point de vue, notre but n'est autre qu'attirer l'attention sur les intérêts culturels et religieux de la France, ainsi que sur les moyens culturels de la pénétration française en Anatolie de l'est. Les objectifs de l'infiltration française étaient bien connus : ils étaient d'ordre économique, financier et commercial<sup>514</sup>. D'autre part, il est important de noter que l'admiration turque envers la culture française existait bien avant. Toutefois, la Turquie a été « oubliée » par les Français. Nous suivons ici le télégramme du 7 août 1959 envoyé par M. Henry Spitzmuller, Ambassadeur de France en Turquie à M. Couve de Murville, Ministre des affaires étrangère :

*« Depuis mon arrivée en Turquie, j'ai été amené à constater que ce pays reçoit très fréquemment la visite officielle de personnalités étrangères, civile et militaires. C'est ainsi que dans le seul domaine de la Défense Nationale, le Secrétaire d'état américain à la Défense et le Ministre de la Défense britannique, une importante délégation coréenne, puis le Chef d'état-major de l'Armée italienne et tout récemment celui de l'Armée afghane ont été, depuis moins d'un an, ses hôtes.*

*[...]Parmi les grandes Nations alliées, seule la France est absente dans cette politique de réceptions réciproques, et cette lacune regrettable s'étend du reste à tous les secteurs de l'activité gouvernementale. Il en résulte que notre pays est de plus en plus oublié ou incompris, dans une région du monde où il a exercé autrefois de relations diplomatiques avec plusieurs états du Moyen-Orient rend plus nécessaire encore d'affermir notre position là où ces relations subsistent. [...]*<sup>515</sup>»

---

<sup>514</sup> Jacques Thobie, *Intérêts et impérialisme français dans l'Empire ottoman (1895-1914)*, Publications de la Sorbonne, Paris 1977; *Phares ottomans et emprunts turcs (1904-1916) Un type de règlement financier international dans le cadre des traités*, Editions Richelieu, Paris 1972.

<sup>515</sup> AMAE Courneuve, Série Europe, sous-série Turquie, tranche 1956-1960, no de carton : 81, doc. cotes : 35-22-2, le 7 août 1959, doc. no : 723/EU.

L'Ambassadeur de France a fini par suggérer d'inviter le Ministre turc de la Défense Nationale et les principaux chefs de l'Armée à visiter la France.

Dans les chapitres suivants, nous allons analyser les relations bilatérales de la France avec la Turquie qu'elle avait sous-évaluée pendant longtemps.

# CHAPITRE 7. LES RELATIONS ÉCONOMIQUES

*« Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière asséchée, le dernier poisson pêché, l'homme va s'apercevoir que l'argent, ça ne se mange pas ! »*

Proverbe d'un chef indien d'Amérique

## Introduction

Pour comprendre les structures économiques de la France et de la Turquie dans les années 1960 et les relations économiques et commerciales de ces deux pays nous devons observer l'histoire économique mondiale après la Seconde Guerre mondiale. Les rapports des délégations étrangères qui vont particulièrement influencer la structure économique de la Turquie dans les années 1960 avaient commencé à être écrits après la Seconde Guerre mondiale. De plus, dans les années suivantes, les crédits et les aides américaines qui allaient considérablement amener le pays sous une situation de dépendance de dette extérieure avaient commencé à être empruntés au cours de cette année-là. Toutefois, nous ne pouvons pas comprendre ce développement économique et cette évolution au sein du pays sans tenir compte de la nouvelle restructuration économique au niveau mondial.

Regardons dans un premier temps ce qui se passait au niveau économique à l'échelle mondiale et comment la France et la Turquie se positionnaient dans cette économie. Analysons également les relations bilatérales des deux pays dans cet ordre mondial.

### **Système économique d'après-guerre : l'influence américaine sur l'économie mondiale**

La Deuxième Guerre mondiale ébranla les fondamentaux du capitalisme et dégrada les équilibres existants. Les économies de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon avaient presque disparus, leurs dispositions militaires et politiques étaient totalement perdues. L'Angleterre et la France, bien qu'ils figurent en tant que pays vainqueurs, s'étaient affaiblies économiquement.

Avec la chute de la colonisation, plusieurs nouveaux Etats-nations étaient apparus partout dans le monde et dans les pays qui étaient restés des colonies ou des semi-colonies les mouvements de libération nationaux contre l'impérialisme s'étaient amplifiés. Tous ces changements avaient augmenté le développement des économies socialistes à l'échelle

mondiale et face à cela les Etats-Unis avaient hésité à aider ces pays capitalistes. Contrairement aux autres pays capitalistes, les Etats-Unis avaient été le seul pays à sortir de la guerre d'une manière extrêmement puissante. Non seulement ils n'avaient pas eu de répercussion de la guerre sur leurs terres mais leurs fondations économiques, militaires, technologiques et scientifiques s'étaient également développées et ils s'étaient enrichis.

A mesure que se rapprochaient la fin de la guerre et les jours de débats du leadership du monde impérial-capitaliste, les Etats-Unis commençaient à faire ressentir leur vraie position. Les Etats-Unis, qui avaient débuté leurs manœuvres avec pour principe « d'être conscient de ses propres intérêts », avaient commencé à développer leurs forces sur le plan militaire pour s'emparer des marchés et des colonies qui avaient quitté après la guerre les pays comme l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Italie ou encore le Japon.

Lorsque la Seconde Guerre mondiale, qui fût le plus grand conflit du 20<sup>ème</sup> siècle, prit fin, on pensait alors que la paix et la sécurité mondiale allaient être instaurées. Les développements mondiaux étaient en ce sens. L'instauration de l'Organisation des Nations Unies renforça cette idée. Mais les événements qui s'étaient développés au sein du contexte de cette période, avaient entraîné peu de temps après cette fois-ci le monde dans une nouvelle période dite de « guerre froide ». Cette situation fût créée par les développements et le blocage apparus dans l'équilibre des pouvoirs. Le monde libéral et capitaliste d'après-guerre était resté empêtré dans de grandes difficultés à cause de l'accession à leurs indépendances des peuples des colonies et des économies socialistes qui étaient en plein développement industriel.

### **Les nouveaux moyens économiques d'une nouvelle super puissance : les comités envoyés au quatre coin du monde et leur influence par les rapports d'experts**

Dans les raisons qui confirmaient l'hypothèse de super puissance hégémonique des Etats-Unis après la guerre, pouvait être citée tout d'abord le fait qu'ils avaient évité les effets dévastateurs de la guerre. Ensuite, ils avaient démontré un effort intensif pour reconstruire l'Europe qui fut détruite pendant la guerre. Le matériel et les équipements nécessaires pour la reconstruction ainsi que des experts furent envoyés dans ces pays et dans le cadre des travaux et des rapports qu'ils avaient réalisés, le Plan Marshall fût mis en œuvre. Tout de suite après la Seconde Guerre mondiale, les rapports *Neumark* (1949), *Thornburg* (1949-1950), *Barker* (1951), *Martin et Cush* (1951), *Leimgruber* (1951), *Baade* (1959), *Chailleux-Dantel* (1959), *Giyaz* (1952), *Mook* (1962), *Fisher* (1962) et *Podol* (1963), qui avaient été préparés par des

experts, avaient aussi donné des orientations pour le développement industriel et des structures de l'Etat<sup>516</sup>. Pour comprendre plus amplement l'adaptation du Plan Marshall à la Turquie il faut analyser la Doctrine Truman et l'approche des experts qui avaient préparé les rapports pour la Turquie. Dans la période en question, il semble que sept rapports d'experts étrangers avaient été préparés. Ces rapports, qui furent parfois appliqués comme ils étaient rédigés, qui étaient parfois ignorés ou pas approuvés pour être plus juste, avaient légué d'importantes connaissances pour les travaux économiques des années d'après 1960.

Il sera aussi utile de mentionner les contenus, les propositions et les différences des rapports d'experts étrangers dont les observations étaient très influentes entre les années 1930 et 1960.

Tout d'abord, les rapports américains avaient commencé à venir à partir de 1946. M. Thornburg<sup>517</sup> qui avait écrit un de ces rapports<sup>518</sup> pour le secteur privé sous l'appellation « Analyse de la situation économique actuelle de la Turquie » préconisait l'abandon de l'étatisme, la vente de l'usine *Demir-çelik* de Karabük (usine du fer et de l'acier), la cession du secteur de la locomotive et la fabrication de l'élingue en acier, d'outillages à main et la création d'usines d'engrais chimiques<sup>519</sup>. D'après Thornburg, la meilleure chose que le gouvernement turc pouvait faire c'était de sortir une loi encourageant les capitaux étrangers et de reconnaître des droits égaux entre les capitaux étrangers et le capital local. Cela ne devait pas rappeler des capitulations, autrement dit, cela ne devait pas s'apparenter à une concession forcée, parce que les capitaux étrangers ne demandaient pas de privilège mais l'égalité. L'auteur du rapport ajouta qu'il serait très utile de faire venir en Turquie des livres et des revues américains. Ce dernier fut mentionné dans la presse turque et particulièrement dans le journal *Vatan* (le journal turc « *La Patrie* »), comme un « grand ami de la Turquie ». Un autre rapport portait le nom de

---

<sup>516</sup> Tolga Tören, *Yeniden yapılanan dünya ekonomisinde Marshall Planı ve Türkiye uygulaması (L'expérience de la Turquie du Plan Marshall dans l'économie mondiale restructurée)*, éditions SAV, İstanbul 2007.

<sup>517</sup> Max Weston Thornburg (10 octobre 1892-21 septembre 1962) était un dirigeant dans le pétrole et un conseiller du gouvernement. Il fut conseillé dans le pétrole au département d'Etat des Etats-Unis et un cadre supérieur dans le pétrole pour la *Standard Oil of California (SOCAL)* et la *California-Texas Oil Company, Ltd. (Caltex)* au Moyen-Orient incluant le Bahreïn et l'Iran. Il fut assistant special du sous-secrétaire d'Etat de 1941 à 1943 pendant la Seconde Guerre mondiale.

<sup>518</sup> Pour plus de détails voir Bülent Kara, « Türkiye'de personel reformu çalışmalarının alt yapısı : 1930-1960 yılları arasında yabancı uzmanların kamu yönetimine ilişkin hazırladıkları raporlar » (L'infrastructure des travaux de réforme du personnel de la Turquie : les rapports préparés par les experts étrangers à l'administration publique entre les années 1930 et 1960), *Revue des sciences sociales de l'Université de Cumhuriyet*, décembre 2006, vol. 30, no : 2, pp. 153-154.

<sup>519</sup> Sami Güven, *1950'li yıllarda Türk Ekonomisi Üzerine Amerikan Kalkınma Reçeteleri : Hilts Raporu, Thornburg Raporu, Barker Raporu (Les recettes américaines du développement sur l'économie turque pendant les années cinquante, les rapports de Hilts, Thornbourg et Barker)*, Maison d'édition Ezgi, Bursa 1998.

Baker<sup>520</sup>, le président de la délégation que la Banque mondiale avait envoyée. Dans son rapport, Baker recommandait d'accorder la priorité à l'industrie, d'envisager un plan global, de donner plus de poids à l'agriculture et à la production des matières premières dans le développement et d'enrayer l'inflation en maintenant la vitesse de développement à un niveau bas<sup>521</sup>.

## **Les crédits et les aides américaines en Europe de l'après-guerre**

*« L'Amérique effectue des dons ; mais notre agriculteur d'ici dépense aussi de l'argent de sa poche pour les outils et les instruments agricoles qu'elle envoie. »*

*İlhan İpek, İktisadi Uyanış<sup>522</sup>*

La guerre, comme c'était le cas pour toute la planète, amena en Turquie la pénurie et la pauvreté et enraya la production. Après 1945, dans le monde, qui était désormais connu pour ses deux blocs, l'industrie de l'Europe avait disparu et les capitaux qui s'étaient enfuis aux États-Unis pendant 15 ans avaient déplacé le centre du capitalisme de Londres à New York.

La Turquie aussi avait pris ses propres mesures d'une telle situation. Après la guerre, le passage à une vie multipartite avait été mis en place. Au sein de l'État, la logique économique protectionniste, fermée et isolée qui était appliquée pendant des années depuis la création de la République, fut abandonnée et fut articulée à la structure économique appliquée dans toute l'Europe. Enfin, avec les crédits et les subventions américaines les rêves d'être le petit Amérique s'étaient répandus.

L'élément le plus important de cette structure était le Plan Marshall. Après la guerre, les relations entre les États-Unis et la Turquie, qui continuaient à se développer avec la considération de la Turquie dans le Plan Marshall dans le cadre de la Doctrine Truman, la Turquie était arrivée à un point important en 1947 quand elle était devenue membre de la Banque internationale de la reconstruction et du développement et du Fond monétaire international. La Turquie, dans le cadre du Plan Marshall, avait bénéficié, entre 1948 et 1952, de 352 millions de dollars d'aide et cette aide avait été utilisée premièrement dans l'agriculture et dans les différents domaines de l'industrie<sup>523</sup>.

---

<sup>520</sup> Pour plus de détails voir Bülent Kara, « L'infrastructure des travaux de réforme du personnel de la Turquie : les rapports préparés par les experts étrangers à l'administration publique entre les années 1930 et 1960 » ... *article cité*. pp. 153-154.

<sup>521</sup> Doğan Avcıoğlu, *Türkiye'nin Düzeni (L'Ordre de la Turquie)*, Ankara, éditions Bilgi, 1968, pp. 270-272.

<sup>522</sup> İlhan İpek, « Bana göre Marshall Planı ne ifade eder » (Ce que représente le Plan Marshall d'après moi), *İktisadi Uyanış (Le réveil économique)*, 1951, no : 15, p. 15.

<sup>523</sup> M. R. Eralp, « Amerika dünyaya yardıma borçludur » (Les États-Unis sont obligés d'aider le monde), *Türkiye İktisat Mecmuası (Revue économique de Turquie)*, 1948, no : 2, pp. 48-53.

L'économie turque avait tiré profit des crédits, des subventions américaines et en premier lieu des aides du Plan Marshall accordés entre 1946 et 1960. Tout d'abord, des transformations structurelles avaient été assurées et les lois d'incitation des capitaux étrangers, de pétrole et des mines étaient entrées en vigueur à cette période. Parallèlement à cette transformation, des plans et des résolutions concernant la production avaient été effectués sur les ressources naturelles de la Turquie destinés aux besoins de l'Europe et des Etats-Unis.

En conséquence, les Etats-Unis, qui avaient peur de la progression du socialisme dans l'Europe en conséquence de la pauvreté qui y régnait et qui calculaient le retour à son industrie des transferts de capitaux effectués à l'Europe, avaient inauguré le Plan Marshall en 1947 et l'avaient appliqué officiellement en 1948. Toutefois, les aides en argent à la Grèce et à la Turquie avaient commencé en janvier 1947 avant même l'officialisation du Plan et sous le nom d'aide urgente pour lutter contre le communisme dans le cadre de la Doctrine Truman. Le Tableau 1 montre le montant des aides effectuées à chaque pays dans le cadre du Plan Marshall. Nous voyons dans ce tableau, que dans le cadre de ce Plan le pays qui avait le plus bénéficié de l'aide américaine était son allié le plus fidèle, l'Angleterre.

### **Tableau 1- Les pays ayant bénéficié des aides du Plan Marshall (Dons+Prêts)**

**Tableau 1 - Les pays ayant bénéficié des aides du plan Marshall (Dons + Prêts)**

Pays	Montants
Royaume-Uni	3 189,0
France	2 713,6
Allemagne (RFA)	1 390,6
Italie	1 508,8
Pays-Bas	1 083,5
Belgique - Luxembourg	559,3
Autriche	677,8
Danemark	273,0
Norvège	255,3
Grèce	706,7
Suède	107,3
Turquie	225,1
Irlande	147,5
Portugal	51,2
Islande	29,3

En millions de \$ US courant

Source : Avcioglu D, "L'ordre de la Turquie", p. 462

G. Marshall, le ministre des Affaires étrangères des Etats-Unis résuma de ses propres propos le Plan Marshall de la façon suivante : « *Notre objectif s'est orientée dans le but d'assurer aux nations libres de produire davantage avec leurs propres efforts et d'acquérir davantage de subsistances.* » Ce serait une grande erreur de voir le Plan Marshall seulement

comme une sécurité contre le socialisme. Comme il était mis en avant dans les réunions de Bretton Woods, le Plan Marshall était en réalité une nouvelle étape d'un nouvel ordre économique mondiale que l'hégémonie américaine essayait de faire accepter. Suite à la Deuxième Guerre mondiale, les Etats-Unis en étaient ressortis de façon tellement plus puissante qu'ils produisaient à eux-seuls la moitié du charbon, les deux tiers du pétrole et plus de la moitié de l'électricité dans le monde. A cette période, malgré que le capitalisme américain fût aussi puissant, ils avaient quand même besoin d'alliés et de marchés.

C'est justement dans une telle situation que le Plan Marshall entra en vigueur et que de cette manière il fût mis fin à la pénurie de dollars qu'il y avait en Europe. Dans le cadre du Plan Marshall, environ 13 milliards de dollars furent injectés dans l'économie européenne. D'après les économistes, ce montant correspond à une somme de 130 milliards de dollars actuels (2006). En 1947, cette somme correspondait à 5,4% du produit intérieur brut des Etats-Unis et d'après les sommes de 2006, 5,4% du PIB américain correspond à un montant d'environ 632 milliards de dollars.

L'objectif du Plan, du point de vue de l'Europe occidentale, était d'ouvrir cette région au commerce mondial ; et du point de vue de la Turquie, l'objectif était de faire de la Turquie le fournisseur d'approvisionnements alimentaires et de matières premières de l'Europe occidentale.

## **Les conséquences d'une ouverture non-mesurée**

Toutefois, à partir de 1954, de sérieux changements avaient commencé à avoir lieu dans l'économie. Ces changements n'étaient pas dus au mauvais climat et à l'impact négatif sur l'agriculture à la fin de la guerre de Corée ou au redressement de l'Europe et au début de sa production de produits agricoles. La cause était en réalité l'économie qui tournait sans qu'aucun plan ni programme n'ait été faits. A cause de dépenses et d'impressions de monnaie non mesurées l'inflation grimpait et en raison de l'augmentation de l'importation et des subventions à l'agriculture le commerce extérieur et le déficit budgétaire augmentaient.

En réalité, l'aggravation en trois ans de l'économie, qui avait très bien débuté pendant la période du Parti démocrate, remontait à bien avant. Pour être membre du FMI, le gouvernement de Recep Peker, Premier ministre d'août 1946 à septembre 1947 et issu du Parti républicain du peuple, avait effectué la première grande dévaluation de la livre turque le 7 septembre 1946 de 1,28 livres turques le dollar à 2,80 livres turques. De plus, la libéralisation

du commerce extérieur avait été décidée, comme le voulaient les Etats-Unis. Ainsi, alors que l'exportation et l'importation augmentaient, dans cette période d'abondance, la production excédentaire n'avait pas été utilisée pour l'investissement mais pour les importations et pour combler les déficits.

D'autre part, comme le Plan Marshall ne voulait pas l'industrialisation, cette importation n'apportait pas de biens d'équipement et pour cette raison elle n'était pas de nature à assurer une contribution pour la production. Par exemple, l'importation était nécessaire pour les automobiles parce que la Turquie n'avait pas les équipements nécessaires pour en produire sur son sol.

## **La dépendance de l'économie turque à l'étranger**

L'économie était devenue de plus en plus dépendante aux pays étrangers qui préconisaient le libéralisme et la production agricole. En raison de la baisse de la production agricole et de l'épuisement désormais des sources de crédits extérieurs, le commerce extérieur était devenu difficile à effectuer. Sur cela, la Turquie avait commencé à chercher à faire des emprunts. A cette période, les retraits effectués au FMI avaient augmenté très rapidement. En même temps, l'impression de nombreuses quantités d'argent, les effets destructeurs de la libéralisation de l'importation, la fonte des réserves de devises économisées particulièrement au cours de la guerre par le Parti républicain du peuple et enfin l'absence des entrées et suite à la diminution de l'agriculture en raison de l'arrêt des pluies, avaient provoqué l'entrée en récession. Les relations avec le FMI s'étaient dégradées. Arrivé en 1957, le pays était arrivé à une situation où elle « ne pouvait même plus importer des clous de fer à cheval », pour reprendre l'expression de cette période<sup>524</sup>.

En fin de compte, le gouvernement avait donné au FMI sa première « lettre d'intention » en août 1958 et avait été obligé d'effectuer une dévaluation avec une très forte proportion. Arrivé à la fin de la même année, les impressions de billet avaient été mises sous contrôle, de fortes augmentations de prix avaient été réalisées pour les produits KIT<sup>525</sup>, l'arrêt des déficits budgétaires avait été promis et les taxes avaient augmenté.

---

<sup>524</sup> Seyfettin Gürsel, « Dış borçlar » (Les dettes extérieures), *Cumhuriyet Dönemi Türkiye Ansiklopedisi*, t.15, pp. 473-477 et t.16, pp. 494-506.

<sup>525</sup> La notion d'« entreprise économique d'Etat » (*Kamu İktisadi Teşebbüsü -KİT*), qui change d'un pays à l'autre, exprime en général des organismes d'Etat qui opèrent dans le domaine économique grâce à l'utilisation des ressources publiques. La première loi générale en Turquie sur les entreprises économiques d'Etats a été faite en 1938 à la date du 17 juin 1938 tarih avec la loi n° 3460 à propos de l'Administration et la supervision avec l'Organisation des entreprises économiques fondées avec le versement total du capital par l'Etat. Dans la loi

Dorénavant, ces mesures allaient devenir courantes sous le nom de « l'ordonnance du FMI ». En réalité, cet accord que le gouvernement de Menderes avait effectué, était pratiquement mot à mot semblable aux propositions de la délégation anglaise qui était venue avant le début des versements d'argent des banques, lorsque l'Etat ottoman avait demandé un emprunt à l'Angleterre en 1854. Lord Hobart avec Mr. Foster avaient proposé que les dépenses publiques soient réduites à court terme, que le nombre de fonctionnaire soit diminué à moyen terme et qu'une réforme judiciaire soit faite pour lutter contre la corruption<sup>526</sup>.

Le gouvernement de Menderes, après avoir surmonté le blocage économique, n'avait pas tenu la promesse donnée au FMI et avait continué ses dépenses. La Turquie avait été aussi bien le premier pays à dépasser le quota du FMI pour bénéficier d'un emprunt très important et aussi le premier pays qui demanda un report lorsque le moment du remboursement était arrivé<sup>527</sup>. D'autre part, la politique industrielle par substitution aux importations que le gouvernement du Parti démocrate avait abandonnée avait été à nouveau investit nécessairement et réellement<sup>528</sup>.

La dépression de 1958 avait été à partir de là un mauvais premier exemple. Tout d'abord, un endettement extérieur d'une nature différente avait commencé. Comme c'était le cas pendant la période ottomane, un emprunt était effectué pour rembourser une autre dette et combler le déficit. Ensuite, les mauvaises politiques permanentes avec le FMI avaient commencé en 1958 ; en s'appuyant sur des soulagements temporaires il était donné libre court aux dépenses publiques, les accords avec le FMI avaient été réalisés de façon trop tardive et par conséquent dans les conditions les plus défavorables, les mesures prises avaient été appliquées trop

---

n°3460, les institutions qui sont définies comme entreprise économique d'Etat sont celles dont le capital appartient entièrement à l'Etat et qui indiquent dans leurs propres règlements être soumises à cette loi, qui ont la personnalité juridique, qui ont une autonomie administrative et financière et dont la responsabilité est limitée à leurs propres capitaux. L'expression « entreprise économique publique » a été utilisée pour la première fois dans la loi, dans la Constitution de 1961. Disponible sur

<http://www.sayistay.gov.tr/rapor/kamu/Kamu%20%DD%FEletmeleri%201999%20Y%FDI%FD%20Genel%20Raporu.pdf> (connecté le 10 août 2014).

<sup>526</sup> Attila Sönmez, « IMF ve Türkiye : Lütfen sizlanmayı birakalım » (Le FMI et la Turquie : S'il vous plait arrêtons de nous plaindre), *Dünya* (le journal turc « *Le Monde* »), le 03 avril 2001 ; Emine Kıray, « Turkish Debt and Conditionality in Historical Perspective : A Comparison of the 1980's with the 1860s », in *The Political Economy of Turkey*, Torun Arıcanlı & Dani Rodrik (dir.), St. Martin's Press, New York, 1990.

<sup>527</sup> Sönmez, *ibid.*, pp. 95-96 ; Anne O. Krueger, *Foreign Trade Regimes & Economic Development : Turkey*, t. 1, National Bureau of Economic Research, New York, 1974, p. 30.

<sup>528</sup> *Industrialisation par substitution aux importations (İthal İkameci Sanayilesme)* : industrialization intérieure ; politique qui prévoit la production domestique des produits qui sont importés permettant de se débarrasser de la dépendance extérieure. Stratégie qui vise à encourager l'accroissement de l'industrie nationale pour diminuer l'importation des produits finis.

tardivement et insuffisamment et quand la situation s'arrangeait un peu les anciennes indisciplines revenaient<sup>529</sup>.

La répercussion sur la vie sociale de cette situation économique était négative aussi. Après 1954, comme le secteur de l'agriculture se portait très mal les champs s'étaient remplis de débris de tracteur. En raison de l'absence de devises, des importations de pièces de rechanges étaient effectuées. Les populations des villages avaient commencé d'abord petit à petit à aller dans les grandes villes et ensuite elles avaient afflué très rapidement. Dans les années 1800, la même chose s'était produite en Angleterre mais il y avait des industries dans les grandes villes anglaises capables d'absorber les arrivants. Tandis que dans la stratégie de développement du Plan Marshall que le gouvernement du Parti démocrate avait appliqué, il n'y avait pas d'industrialisation. En conséquence, en périphérie des grandes villes les bidonvilles (*gecekondu* en turc), le chômage et la pauvreté se développaient.

Dans le climat de fin de guerre, il y avait une situation d'interférence entre les situations économiques, politiques et sociales de la Turquie et de la France. Tout d'abord, il est important de regarder les indicateurs économiques de la période en question. L'analyse portera sur la période concernant la présidence de Charles de Gaulle entre 1958 et 1969.

## **Situations économiques des deux pays entre 1959 et 1970**

Dans les années soixante et soixante-dix, la *détente* dans l'environnement international avait créé une sérieuse *autonomie relative* aux pays comme la France et la Turquie. Durant cette période, la guerre froide continuait. Toutefois, suite à l'effroyable équilibre formé par les armes nucléaires, l'acception avec le temps du *statu quo* par les deux parties, ramena le monde à la détente. Ainsi, apparurent *des forces centrifuges* qui se renforcèrent de plus en plus dans les deux camps. Ces dispositions avaient donné naissance à une concurrence entre les leaders des deux blocs ce qui avait permis aux petits et moyens pays d'en profiter du point de vue de l'indépendance. Alors, les leaders des deux blocs, qui n'arrivaient pas à contrôler les membres de leurs propres blocs, s'étaient engagés à nuire à leurs adversaires en normalisant les relations avec les membres du bloc adverse. Par exemple, la Roumanie, qui n'avait pas les faveurs de Moscou pour son industrialisation, avait commencé à bénéficier du soutien économique de l'Angleterre et de la France. Quant aux Etats-Unis, ils avaient assuré un financement à la

---

<sup>529</sup> Sönmez, *ibid.*, pp. 59-60.

Hongrie, la Pologne et la Yougoslavie. La Turquie, pour sa part, profita beaucoup de ce contexte concurrentiel à partir du milieu des années 1960 aussi bien économiquement que politiquement.

*Les forces centrifuges* étaient représentées dans le camp occidental par la France nationaliste de Charles de Gaulle et dans le camp oriental elles avaient conduit à une forme plus dramatique : l'initiative de libéralisation de A. Dubcek, le Premier ministre de la Tchécoslovaquie, fût empêchée en 1968 par les tanks soviétiques.

Si nous regardons d'un point de vue économique, les années soixante et soixante-dix étaient celles de l'accroissement du développement économique mondial<sup>530</sup>. Le monde se rétablissait tout juste depuis la Seconde Guerre mondiale. En Europe c'est surtout l'Allemagne qui avait atteint une vitesse de croissance élevée, à tel point qu'elle avait balayé le chômage et qu'elle ressentait le besoin d'importer de la main d'œuvre pour les emplois non qualifiés.

Une atmosphère de libéralisation sociale parallèle était apparue à cela. Les personnes avaient commencé à se débarrasser du conservatisme collectif que les temps de dépression avaient obligé. Le courant hippie, étouffé par le maccarthysme dans les années 1950, répandait à toute la planète la révolution sexuelle en commençant par les Etats-Unis où même porter un maillot deux pièces était choquant. La musique Beatles était devenue une culture mondiale. En mai 1968, la révolution étudiante qui avait commencé dans les universités en France et qui était devenue très connue grâce au slogan « *il est interdit d'interdire* » avait remis en cause toutes les valeurs de l'autorité. Ce courant qui était très proche de l'anarchisme avait répandu partout un air de liberté. Il n'était pas possible que cet atmosphère social ne se reflète pas dans une forme de *détente* à la politique internationale et n'ébranle pas les dirigeants de l'ordre établi. Parce qu'au final, même les relations entre les Etats étaient dirigées par les personnes.

## **Bilan sur les pays**

Dans ce contexte international, la Turquie avait des problèmes caractéristiques d'une économie sous-développée, aggravée par une expansion démographique très rapide et d'une structure d'exportation particulièrement fragile. Elle devait assumer l'héritage des politiques économiques maladroites qui avaient été appliquées pendant ces années.

---

<sup>530</sup> Préciser jusqu'à 1974 serait plus juste. Les dollars économisés par les pays de l'Europe et en particulier la France et l'écoulement d'argent qu'avait causé la guerre du Vietnam avaient engendré au final sa dévaluation en 1971 et l'effondrement du système de Bretton Woods. Ainsi, la confiance internationale envers les Etats-Unis avait été ébranlée.

Quant à la France, elle était en bonne place parmi les pays industrialisés qui avaient enregistré les progrès les plus rapides de la production par personne employée au cours de cette période<sup>531</sup>.

Au cours de cette décennie, certaines terres arables non exploitées avaient été mises en culture et la Turquie reçut un volume important d'aide extérieure<sup>532</sup>. Mais peu de choses avaient été faites pour améliorer les rendements agricoles ou stimuler les exportations ; les investissements effectués l'avaient été pour une grande part en pure perte. La Turquie avait très gravement souffert de l'inflation<sup>533</sup> et de l'application d'une politique qui servait mal les intérêts économiques fondamentaux du pays. Malgré l'accroissement très rapide de la population, le produit national brut réel augmentait moins vite en Turquie que dans le reste de l'Europe et le niveau de vie ne s'y était pratiquement pas amélioré<sup>534</sup>. Toutefois, quelques progrès avaient été enregistrés au prix d'une extension économiquement irrationnelle des superficies cultivées et moyennant l'accumulation d'une dette extérieure qui constituait une lourde charge pour le pays. Les investissements effectués pendant cette période avaient été souvent mal orientés et les mesures prises dans le domaine des prix, de la production, du crédit, du commerce extérieur et des taux de change avaient eu pour effet de fausser profondément la structure des coûts et des prix.

Au cours de même période, l'essentiel de la croissance française provenait de très forts gains de productivité. On peut attribuer ces gains de productivité très élevés à plusieurs causes, non exclusives. Premièrement, l'économie française rattrapait, par imitation, l'économie la plus productive du monde, les États-Unis. Ce phénomène n'était pas propre à la France et se retrouvait dans la plupart des économies développées. Ce rattrapage était de nature dynamique : la croissance de la productivité avait également un niveau historiquement élevé aux États-Unis mais elle y était plus faible qu'en France. Outre ce processus de rattrapage, d'autres dynamiques avaient été donc à l'œuvre. En particulier, la croissance tenait à des mécanismes de régulation interne. Elle avait été assise sur l'approfondissement de l'organisation du travail fordiste<sup>535</sup>, qui

---

<sup>531</sup> En moyenne 5 % par an que l'économiste Jean Fourastié qualifia, à posteriori, de « Trente Glorieuses ». Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1970, pp. 32-33.

<sup>532</sup> La dette extérieure s'était accrue à un rythme tel que la Turquie comptait parmi les pays du monde sur lesquels le service de la dette faisait peser une charge relativement très lourde.

<sup>533</sup> L'inflation avait laissé des distorsions durables dans la structure des coûts et des prix.

<sup>534</sup> Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1963, p. 15.

<sup>535</sup> Le Fordisme, théorie d'organisation industrielle que l'on doit à Henry Ford, et visant à accroître la productivité par la standardisation des produits et par une nouvelle organisation du travail (Cette méthode de production associe une production de masse à une politique de salaires élevés. Elle permit la fabrication en série de la Ford T en 1907). Nom donné par les théoriciens de l'École de la régulation (tendance marxiste) à une accumulation intensive du capital centrée sur la consommation de masse qui avait prédominé dans les pays capitalistes développés pendant les Trente Glorieuses (1945-1975). Disponible sur

générait de forts gains de productivité, gains de productivité qui avaient été redistribués sous la forme de hausses de salaire. Ces hausses salariales allaient nourrir l'accroissement de la demande de biens nationaux, dans le cadre d'une économie relativement fermée. Cette hausse de la demande était allée, à son tour, stimuler les gains de productivité sous la forme d'économies d'échelle. Un cercle vertueux de la croissance fordiste était donc à l'œuvre. Ce cercle était particulièrement vertueux en France, puisque, comme Angus Maddison le soulignait, entre 1950 et 1979, la France avait rattrapé la productivité américaine comme aucun autre grand pays industriel ne l'avait fait sur la même période

Pour améliorer la situation économique turque, les premières mesures de réorientation de la politique économique étaient intervenues en 1960, sous forme d'un programme de stabilisation qui avait été couronné de succès. Les autorités turques avaient maintenu un degré raisonnable de stabilité financière. Puis, elles avaient commencé à s'attaquer de façon systématique aux problèmes économiques plus ardues qui se posaient au pays à long terme. La principale mesure dans ce sens avait été l'adoption d'un premier plan de développement pour 1963-1967, établi dans une perspective de 15 ans. Le Plan contenait des projections et des prévisions pour une période de 5 ans ; et, ce qui était plus important, il fixait les lignes générales de la politique gouvernementale. Telles étaient les données assez peu favorables auxquelles le Plan quinquennal de développement économique (1963-1967) devait porter remède<sup>536</sup>.

Quant à un autre élément qui avait stimulé l'économie française, c'était la création de la Communauté économique européenne. L'économie française avait bénéficié du marché commun européen, mis en place entre 1957 et 1968. La France fait partie des pays fondateurs de l'Union européenne. 1958 était à la fois l'année de l'établissement de la Cinquième République et de celui de la Communauté économique européenne. Bien que le Traité de Rome portant création de la Communauté soit antérieur à la Cinquième République, la condition préalable à une participation française effective (à savoir une réforme économique et monétaire) n'avait été remplie qu'avec l'adoption du Plan Pinay-Rueff qui fut l'une des premières actions officielles du gouvernement du général de Gaulle. Il apparaissait donc que, d'un point de vue économique, la Cinquième République et la participation française au marché commun européen étaient étroitement liées. Parallèlement, un peu plus tard, un autre phénomène dynamisant avait été inclus dans l'économie française. En 1962, l'arrivée massive de rapatriés d'Afrique du Nord avait accru l'activité économique du pays.

---

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/fordisme/34579> (connecté le 14 janvier 2014).

<sup>536</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1966*, pp. 26-27.

Ainsi, un élément similaire a stimulé l'économie turque : l'aide étrangère. Les pays industrialisés membres de l'OCDE avaient constitué un consortium qui avait entrepris, en 1963, de mobiliser des moyens financiers extérieurs en vue d'aider à la réalisation des objectifs du Plan.

En dehors du consortium au sein de l'OECE, les autorités turques avaient progressivement appliqué une politique de stabilisation, en accord avec le FMI et l'OECE. Le processus inflationniste avait finalement été enrayé ; la situation des finances publiques et du crédit s'était assainie, les opérations d'échanges et de paiements extérieurs s'étaient normalisées et le taux de change avait été unifié.

En résumé, depuis 1960 des mesures avaient été prises pour consolider cet acquis, avec l'aide d'un rapport constant de dons et de prêts de l'étranger ; les autorités avaient entrepris de stimuler l'activité économique, après le temps d'arrêt consécutif aux mesures de stabilisation et aux événements politiques de 1960.

Pendant cette décennie, le souci fondamental qui s'imposait aux pouvoirs publics turcs en matière économique visait plutôt la nécessité d'assurer à l'économie une croissance en progrès constant, préoccupation parfaitement compréhensible, que la Turquie partageait avec les autres pays de l'OCDE.

Toutefois, dans les pays développés, on peut évaluer les perspectives de progression à moyen terme du « potentiel de production » avec une marge d'erreur assez faible. Tel n'était pas le cas en Turquie, il convenait de prendre des mesures correctives en vue de freiner la progression de la demande. Jusque vers le milieu de l'été 1969, l'évolution de l'économie française avait été caractérisée par une pression grandissante de la demande, une saturation des capacités de production et une hausse relativement rapide des prix et des salaires. Malgré une vive progression des exportations, la balance des paiements était fortement déficitaire du fait des importations qui montaient en flèche et des sorties de capitaux. L'analyse des études économiques de l'OCDE sur la France de 1970 montre que, sauf pendant une phase très brève, les tensions qui s'étaient créées dans l'économie après la conclusion des accords de Grenelle de juin 1968 sur les salaires et la durée du travail n'avaient cessé de se faire sentir jusqu'à l'été 1969. La plupart des composantes de la demande s'étaient accrues très rapidement, la situation

sur le plan de l'offre était devenue de plus en plus tendue et la période avait été marquée par d'importantes hausses de prix et des déficits extérieurs considérables.

Pour la Turquie, les besoins d'importation continuaient d'augmenter plus vite que les exportations ; les recettes invisibles, à l'exception des envois de fonds des travailleurs turcs émigrés, restaient toujours décevantes ; enfin, il n'avait pas été possible d'accroître les apports de capitaux privés étrangers prenant la forme d'investissements directs autant qu'il avait été prévu<sup>537</sup>. Ainsi, des déficits extérieurs de la Turquie s'augmentaient et sa dépendance envers l'étranger s'approfondit.

Lorsqu'elles voulaient adopter des mesures restrictives pour freiner la progression de la demande intérieure, les autorités turques se trouvaient devant un dilemme fondamental. Stimuler les investissements productifs du secteur privé constituait à juste titre un objectif capital de la politique gouvernementale mais, à la différence de ce qui s'était passé dans les pays développés, l'investissement industriel du secteur privé n'en était en Turquie qu'à un stade où il demeurait très vulnérable. Des mesures de resserrement du crédit pouvaient déclencher une récession dont l'effet se faisait probablement surtout sentir sur les entreprises qui étaient à la pointe du progrès.

## Population

**Tableau 2- Population totale**  
Population totale

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
France	46,6	47,3	48,0	48,7	49,4	49,9	50,4	50,8	51,2	51,5	51,9
Turquie	27,6	28,2	28,9	29,6	30,3	31,0	31,7	32,4	33,2	34,0	34,8

En millions

Source : Banque mondiale

Entre 1960 et 1970, la Turquie avait une population avec un accroissement rapide dont le chiffre était proche de 30 millions. Le deuxième tableau ci-dessus expose une évolution démographique de la France plus stable par rapport à celle de la Turquie pour la même décennie. La population totale de la France était proche de 50 millions avec une cadence moyenne de 1 à 1,5 % par an. En revanche, la population totale turque avait crû à la cadence moyenne très

<sup>537</sup> *Idem.*

rapide de 3 % par an (ce qui représentait une augmentation nette de plus de 800 000 personnes) malgré les problèmes de mortalité infantile et des adultes<sup>538</sup>.

Un autre problème de l'économie turque pendant ces années était lié au déséquilibre entre l'accroissement très rapide de la population et l'atonie du produit national brut. Malgré l'augmentation rapide de la population, le produit national brut réel avait augmenté moins vite en Turquie que dans le reste de l'Europe, et le niveau de vie ne s'y était pratiquement pas amélioré entre 1960 et 1970<sup>539</sup>.

**Tableau 3- Population rurale**  
**Population rurale**

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
France	38,1	37,1	36,0	35,0	34,0	32,9	32,1	31,3	30,5	29,7	28,9
Turquie	68,5	67,9	67,4	66,9	64,2	65,0	65,8	66,3	63,4	61,8	62,6

En % de la population totale

Source : Banque mondiale

Le premier tableau ci-dessus reflète que la majorité de la population était rurale. En revanche, le deuxième tableau nous montre que la composition démographique de la France était inversée par rapport à celle de la Turquie. Nous avons, en effet, constaté entre 1960 et 1970 une diminution régulière de la population active agricole en France. La majorité de la population était urbaine. Nous constatons aussi que la proportion de cette population urbaine augmentait progressivement au cours de cette décennie.

Il était vrai que dans les campagnes il restait beaucoup à faire pour faire sortir les villageois de leur isolement relatif, et cela malgré la diffusion des nouvelles méthodes de culture et l'emploi croissant d'engrais et de moyens mécaniques<sup>540</sup>. *L'étude de la politique de stabilisation des pays développés de l'OCDE*<sup>541</sup> a montré que, dans cette situation, les gouvernements manœuvraient dans une « zone étroite », délimitée par le volume du chômage que l'opinion publique pouvait accepter. De toute évidence, la notion de plein-emploi ne correspondait pas à la situation de la Turquie. Selon les statistiques en la matière, le chômage

<sup>538</sup> Le taux de mortalité infantile avait une tendance à s'abaisser dans d'énormes proportions (puisqu'il était de 165 % contre 44 % en Grèce et 50 % en Italie) et les taux de mortalité des adultes étaient élevés, eux aussi, à cause des mauvaises conditions d'hygiène. *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1964*, p. 9.

<sup>539</sup> Comme la population turque augmentait d'environ 3 % par an, il fallait que le PNB augmente de 6 % environ pour éviter un élargissement de l'écart relatif du produit et du revenu par habitant. Rappelons que lors de la session de novembre 1961, les ministres de l'OCDE avaient souligné la nécessité de fournir un effort particulier pour favoriser l'expansion dans les pays membres moins développés et de s'efforcer aussi à réduire les très grandes disparités des revenus par habitant. *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1963*, p. 13.

<sup>540</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1968*, p. 22.

<sup>541</sup> Politique budgétaire et équilibre économique de l'OCDE, 1968.

urbain était de l'ordre de 10 % au moins et qu'il existait dans les campagnes une réserve de main-d'œuvre prête à gagner les villes ou l'étranger en plus ou moins grand nombre selon la nature de la demande qui s'y manifestait<sup>542</sup>.

Nous remarquons aussi que la proportion de cette population rurale baissait progressivement au cours de ces années justifiée par la migration vers les grandes villes. Dans certaines villes, à Istanbul et à Ankara en particulier, l'accroissement rapide de la population avait posé de sérieux problèmes d'infrastructure urbaine et d'emploi. La Turquie devait concentrer sur une période relativement courte la réalisation de nombreuses réformes pour moderniser ses structures économiques et sociales<sup>543</sup>.

**Tableau 4- Population urbaine**  
Population urbaine

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
France	61,9	62,9	64,0	65,0	66,0	67,1	67,9	68,7	69,5	70,3	71,1
Turquie	31,5	32,1	32,6	33,1	35,8	35,0	34,2	33,7	36,6	38,2	37,4

En % du total

Source : Banque mondiale

Malgré ces efforts de modernisation, l'urbanisation sauvage par la migration de populations rurales vers les villes prenait de grandes proportions, avec tous les problèmes que cela posait en matière d'urbanisme, de fourniture d'électricité et d'eau, de systèmes d'égouts, de logement et d'investissements sociaux divers. Les sommes considérables devraient être affectées à ces fins au cours de cette décennie. Les collectivités locales n'étaient pas en mesure d'assumer une telle charge financière et si elles ne pouvaient trouver de nouvelles sources de revenus, ils leur faillaient faire appel à l'aide de l'administration centrale<sup>544</sup>.

Comme c'était toujours le cas dans une économie à croissance rapide, les changements nécessaires de structure n'allaient pas sans heurter des situations acquises, et des résistances, génératrices de sclérose et de rigidités internes, se manifestaient. Des problèmes, engendrés par la rapidité même de la croissance, surgissaient pour des secteurs entiers, par exemple l'agriculture. Le développement équilibré des diverses régions du pays ne se faisait pas spontanément ; on s'efforçait de lutter contre l'attrait excessif de certains pôles de croissance (19% de la population était concentrée dans la région parisienne) et d'importantes mesures ont été adoptées pour stimuler le développement régional. En particulier un plan devait être établi

<sup>542</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1969*, p. 46.

<sup>543</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1968*, p. 22.

<sup>544</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1969*, p. 39.

pour chacune des 21 circonscriptions d'action régionale) tandis que les travaux de planification tendaient à préciser les incidences régionales du plan national<sup>545</sup>.

Pour résoudre ce problème d'infrastructure, il fallait atteindre un taux de croissance plus équilibré entre la population et les investissements<sup>546</sup>. Pour réaliser un taux d'investissement qui se justifiait eu égard à l'accroissement rapide de la population, les autorités turques devaient recourir de plus en plus aux investissements étranger.

Le deuxième Plan quinquennal de la Turquie, entré en vigueur en 1968, était appliqué jusqu'en 1972. Parmi ses principaux objectifs figurait un renforcement de la balance des paiements tel que la Turquie pouvait se passer des crédits d'aide au développement avant la fin de la période du troisième Plan. Parallèlement à ce renforcement de la balance des paiements, le niveau de vie de la population devait être relevé. Toutefois, afin en particulier d'accroître la part des investissements dans le PNB et de réduire le déficit de la balance des paiements, l'amélioration des conditions de vie ne pouvait, en tout état de cause, être que modeste pendant un certain temps (le PNB n'était que de 300 dollars par habitant), d'autant plus que la population turque s'accroissait de plus de 2,5 % par an, rythme qui était plus rapide que ceux des pays riches de l'OCDE. L'application d'un programme de planification familiale avait commencé avec l'appui des pouvoirs publics, mais on ne pouvait guère s'attendre à un changement du taux de progression démographique tout de suite<sup>547</sup>.

D'autre part, en France, les jeunes gens nés immédiatement après-guerre, années de forte natalité, arrivaient sur le marché du travail, la durée du service militaire fût réduite, et les rapatriements d'outre-mer étaient importants. Le quatrième Plan estimait que la population active dépassait en 1965 de près de 900 000 unités le niveau de 1961. En raison de ces évolutions, un effort important était nécessaire pour la formation professionnelle de la main-d'œuvre supplémentaire<sup>548</sup>.

Au cours des années 1960, une part beaucoup trop importante de la population active était absorbée durant la période du Plan par le secteur des services. L'accroissement attendu de la population active au cours de la période du Plan provenait essentiellement des entrées sur le marché du travail de jeunes ayant terminé leur scolarité obligatoire, de travailleurs émigrés, en

---

<sup>545</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1962*, p. 16.

<sup>546</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1966*, p. 59.

<sup>547</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1968*, p. 20.

<sup>548</sup> *Ibid.* pp. 10-11.

général peu qualifiés, et d'un accroissement des taux d'activité de la population féminine qui était traditionnellement mal préparée à des emplois de production.

Nous remarquons que la hausse des revenus des particuliers s'accélérait et le niveau de vie de la population était en net progrès<sup>549</sup>.

- **Travailleurs étrangers permanents**

Un problème de l'économie française se posait : la pénurie de main-d'œuvre. Il n'y avait pas eu d'accroissement naturel de la population en âge de travailler au cours de la décennie 1950. Pendant cette période où un certain nombre de pays européens aussi connaissait une forte pénurie de main-d'œuvre, la France n'avait pas totalement échappé aux tensions sur le marché du travail, tensions qui s'étaient notamment manifestées par la baisse depuis 1959 du nombre de chômeurs assistés et de demandes d'emplois non satisfaites et la hausse concomitante des offres d'emploi non satisfaites. Ces tensions ne s'étaient pas généralisées mais affectaient certains secteurs (industries mécaniques notamment), certaines régions (région parisienne) et certains niveaux de qualification (techniciens). Bien que la situation se fût stabilisée depuis le début de 1962, en particulier après les corrections saisonnières, le nombre d'offres d'emploi non satisfaites avait cessé d'augmenter. D'autre part, selon les enquêtes périodiques de l'INSEE auprès des chefs d'entreprises, ceux-ci se plaignaient un peu moins qu'auparavant des insuffisances de main-d'œuvre ; la proportion des entreprises qui étaient empêchées de produire davantage par la pénurie de main-d'œuvre était en effet revenue de 9,5% en novembre 1961 à 7% en mars 1962<sup>550</sup>.

La France avait l'avantage de la souplesse dans l'offre de main-d'œuvre grâce notamment à l'immigration de main-d'œuvre. Toutefois, les mouvements de main-d'œuvre nord-africaine avaient subi le contrecoup des événements d'Algérie : l'excédent des arrivées en France sur les retours en Algérie, qui s'était élevé jusqu'à 54 000 en 1951, avait même fait place à un déficit en 1958<sup>551</sup>.

Les rapatriés d'Afrique du Nord installés en France avaient entraîné une augmentation de 2% en moyenne de la population. En conséquence, il y avait une expansion plus accusée de

---

<sup>549</sup> *Ibid.* p. 48.

<sup>550</sup> *Ibid.* pp. 19-20.

<sup>551</sup> *Ibid.*, pp. 11-12.

la demande de biens de consommation et d'autre part, la production agricole avait considérablement augmenté<sup>552</sup>.

En raison de l'évolution démographique qui avait conduit à une diminution de la population active en l'absence d'un fort courant de main-d'œuvre étrangère, la politique d'immigration des autorités françaises était restée très libérale tout au long de la période de l'après-guerre<sup>553</sup>. La proportion des travailleurs étrangers ayant recours à la procédure de régularisation avait fluctué mais, en moyenne, elle avait toujours été très importante. Le courant d'immigration avait eu tendance à s'amplifier au cours des années 1960-1970, les travailleurs étrangers représentaient environ 3 millions de personnes, soit approximativement 6 % de la population active. Le développement des structures d'accueil était cependant loin de suivre le rythme d'afflux des immigrants, ce qui avait entraîné des problèmes d'ordre social, particulièrement graves dans le domaine du logement.

## Production

**Tableau 5- Produit intérieur brut (PIB)**

**Produit Intérieur Brut (PIB)**

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
<b>France</b>	520	549	586	617	657	689	724	758	791	846	894
<b>Turquie</b>	64,6	65,4	69,0	75,3	79,4	81,6	90,8	95,1	101,5	105,7	109,1

En milliards de \$ US constants de 2005

Source : Banque mondiale

Le **Tableau 5** nous montre clairement l'écart à l'égard du PIB entre la France et la Turquie pendant les années 1960. La France avait huit fois plus du PIB par rapport à la Turquie alors qu'entre 1960 et 1970, nous observons que le produit intérieur brut de la Turquie fût en progression de façon régulière et même sans interruption à partir de 1961. Cependant, de tous les pays européens de l'OCDE, c'était la Turquie qui avait le plus faible produit national par habitant et le niveau de nutrition y était insuffisant. Ce revenu moyen, intrinsèquement si peu élevé, était réparti de façon très inégale. L'écart était considérable entre les revenus du paysannat

<sup>552</sup> En volume de 9,5% entre 1961 et 1962. *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1963*, p. 5.

<sup>553</sup> La population active occupée avait connu en 1963 un accroissement exceptionnel (+ 330 000 personnes), soit une progression de 1,7 %. Cette évolution était due à l'intégration progressive des rapatriés d'Algérie dans la vie active ; à la nouvelle réduction de deux mois du service militaire, appliquée le 10 octobre 1963 ; à l'arrivée toujours plus forte, sur le marché du travail, des classes nombreuses d'après-guerre. *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1967*, p. 9. En 1963, la forte progression de la population active rapatriée d'Algérie, l'arrivée sur le marché du travail des classes nombreuses d'après-guerre, la réduction de la durée du service militaire avaient été absorbées sans difficulté par les entreprises, longtemps privées d'une main d'œuvre suffisante. Aucune détente n'avait donc été observée sur le marché du travail. En 1964, au contraire, avec le plafonnement de l'activité à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre, on avait assisté à un renversement progressif des tendances antérieures. *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1965*, p. 11.

et ceux de la population urbaine (l'Office national du plan évaluait<sup>554</sup> les premiers, par personne et par an, à 950 livres turques, et les seconds à 2 740 livres turques).

Pour la France, entre 1960 et 1970, le produit intérieur brut avait augmenté de 71,92 % avec une croissance annuelle moyenne de 4,47 %<sup>555</sup>. Ce résultat particulièrement favorable tenait en partie à des facteurs de caractère exceptionnel : d'une part, à un auto-alimentation dans le secteur de l'agriculture ; d'autre part, à une industrie en pleine expansion.

Exceptionnellement, en 1962, le produit intérieur brut avait augmenté de 5,1 % contre une moyenne 4,47 %. Cette augmentation s'était expliquée par le fait que 700 000 rapatriés d'Afrique du Nord s'étaient installés en France, ce qui avait entraîné une augmentation de 2% en moyenne de 1961 à 1962 de la population présente et, en conséquence, une expansion plus accusée de la demande de biens de consommation ; d'autre part, la production agricole avait augmenté en volume de 9,5% entre 1961 et 1962<sup>556</sup>.

## Tableau 6- PIB par habitant

### PIB par habitant

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
<b>France</b>	11 154	11 608	12 203	12 668	13 313	13 786	14 365	14 920	15 451	16 421	17 236
<b>Turquie</b>	2 346	2 316	2 387	2 543	2 621	2 633	2 862	2 930	3 058	3 111	3 137

En \$ US constants de 2005

Source : Banque mondiale

Comme le **Tableau 6** ci-dessus nous expose, la comparaison du PIB par habitant entre la France et la Turquie portait le même écart. La France, pays industrialisé, avait cinq fois de plus du produit intérieur brut par rapport un pays sous-développé comme la Turquie.

## Production agricole

## Tableau 7- Terre agricoles

### Terres agricoles

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
<b>France</b>	345 390	344 400	343 540	341 090	340 010	338 460	336 290	331 780	331 730	324 950
<b>Turquie</b>	365 170	366 480	373 700	372 920	372 960	374 840	373 000	376 010	386 430	381 780

Source : Banque mondiale

<sup>554</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1965*, p. 32.

<sup>555</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1970*, p. 58.

<sup>556</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1963*, pp. 5-6.

## Tableau 8- Terre agricoles (pourcentage du territoire)

### Terres agricoles

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
France	63,1	62,9	62,7	62,3	62,1	61,8	61,4	60,6	60,6	59,3
Turquie	47,4	47,6	48,6	48,5	48,5	48,7	48,5	48,9	50,2	49,6

En % du territoire

Source : Banque mondiale

La Turquie, pays économiquement sous-développé, dépendait du secteur agricole alors que la France était en bonne place parmi les pays industrialisés. Néanmoins, quand nous comparons les terres agricoles en France et en Turquie, nous nous rendons compte que les deux pays avaient un peu près la même superficie des terres agricoles. Pour un pays industrialisé, la France possédait assez large de terre agricole. Toutefois, quant aux terres arables, comme le **Tableau 9**. Ci-dessous nous expose, la Turquie en avait un peu plus par rapport à la France.

En Turquie, dans le secteur agricole, il y avait d'importantes différences régionales entre les plaines côtières ou les vallées consacrées à des cultures du tabac, des fruits ou du coton, etc. et le plateau de l'Anatolie où prédominait l'agriculture de subsistance (essentiellement la production céréalière et l'élevage des bovins). En outre, la dimension des exploitations agricoles était d'une extrême variabilité et, en divers points du territoire, c'étaient les grands domaines qui détenaient la majeure partie des bonnes terres<sup>557</sup>.

## Tableau 9- Terre arables

### Terres arables

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
France	19,6	19,5	19,5	19,1	18,8	18,5	18,1	17,6	17,6	17,4
Turquie	23,0	23,1	23,9	23,8	23,8	24,0	23,8	24,1	25,2	24,8

En millions d'hectares

Source : Banque mondiale

L'agriculture « occupait » 77 % de la population active, mais on peut affirmer qu'une grande partie de cet effectif n'ajoutait pratiquement rien à la production. Le « chômage était occulté » dans l'agriculture, il avait été évalué par différents chiffres mais il était incontestablement fort important. Le nombre de personnes travaillant dans l'agriculture avait augmenté, presque aussi rapidement que le total de la population active (3,9 % par an, contre

<sup>557</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1963*, p. 9.

4,1 %) <sup>558</sup>. La production par homme et par année et le rendement céréalier à l'hectare étaient l'une et l'autre extrêmement faible et n'avaient guère progressé. Bien que les techniques agricoles se fussent améliorées dans une certaine mesure au cours des années cinquante, elles étaient encore très rétrogrades dans de nombreuses régions (l'utilisation du fumier comme combustible, par exemple, demeurait très répandue).

## Tableau 10- Nombre de machinerie agricoles

### Nombre de machinerie agricole, tracteurs

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
<b>France</b>	743	804	868	953	996	1 051	1 107	1 179	1 209	1 230
<b>Turquie</b>	42 488	43 343	50 034	51 386	52 964	63 999	73 874	84 345	95 709	104 640

En milliers

Source : Banque mondiale

### Nombre de machinerie agricole, tracteurs par 100 km carrés de terres arables

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
<b>France</b>	379,2	411,9	446,0	499,4	530,1	569,3	612,3	670,5	688,3	706,3
<b>Turquie</b>	18,5	18,7	20,9	21,6	22,2	26,7	31,0	35,0	37,9	42,2

Source : Banque mondiale

**Le Tableau 10** nous montre le nombre de machinerie agricoles, notamment celui de tracteurs. Le gros nombre, concernant la Turquie, était le résultat de l'aide Marshall qui fournissait généreusement ces outils. Nous avons expliqué, dans le début de cette partie, comment et dans quelles conditions ces aides financières ont été attribués.

Quant à l'accroissement de la production animale, c'était doublement important étant donné que, d'une part, la demande intérieure augmentait sans doute plus vite que la population, et que, d'autre part, le Moyen-Orient et le bloc soviétique offraient des marchés d'exportation prometteurs <sup>559</sup>.

Dans l'agriculture, la politique turque était axée sur l'amélioration de la productivité et la diversification des cultures, alors que précédemment les augmentations de production étaient dues pour une bonne part à la mise en culture malavisée de nouvelles terres. L'accroissement

<sup>558</sup> Rapport d'information de l'Assemblée nationale par la Commission de la Production et des Echanges à la suite d'une mission effectuée en Turquie du 17 au 27 mars 1964, p. 14.

<sup>559</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1966*, p. 28.

de la production agricole était plus rapide en Turquie que celui de la population ce qui permettait au pays de se passer de l'importation des excédents agricoles des États-Unis<sup>560</sup>.

Quant à la France, à partir de la Deuxième Guerre mondiale en effet, en raison notamment des besoins en main d'œuvre des secteurs non agricoles, des progrès considérables des moyens de transport, d'information et de formation et de la mécanisation de l'agriculture, le rythme de diminution de la population agricole était très supérieur à ceux des périodes précédentes<sup>561</sup>.

Depuis la fin de la guerre, le volume de la production agricole avait connu un essor quasi continu même si son rythme de croissance s'était progressivement ralenti en France. En occurrence, au cours des années soixante, la modernisation des capacités de production avait permis une forte augmentation des volumes de production céréalière alors qu'en Turquie son rythme de croissance n'a connu une augmentation stable comme le **Tableau 11** ci-dessous nous montre :

**Tableau 11- Production céréalière**

**Production céréalière**

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
<b>France</b>	20,8	25,3	25,4	26,1	29,1	26,7	32,3	33,2	33,1	31,4
<b>Turquie</b>	12,73	14,73	17,49	14,45	14,76	16,51	16,96	15,96	17,19	15,99

En millions de tonnes métriques

Source : Banque mondiale

Un élément déterminant dont la Turquie a été privée a joué un rôle déterminant pour le Marché agricole de la France : l'instauration du marché commun et la mise en place de la PAC (Politique agricole commune). Ces deux événements avaient stabilisé les prix à partir des années soixante et jusqu'au milieu des années soixante-dix. La PAC visait à encourager les agriculteurs européens à produire davantage afin d'enrayer le lourd déficit de l'Europe occidentale dans le secteur agro-alimentaire. Des organisations communes de marché furent mises en place pour soutenir les prix et protéger les produits européens de la concurrence extérieure. De nouveaux débouchés s'étaient alors ouverts aux produits français et les prix du

<sup>560</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1968*, pp. 20-21.

<sup>561</sup> De 1946 à 1968, la population agricole active diminuait au taux de 3,1 % par an alors que précédemment ce taux n'avait probablement pas excédé 1 %. A partir de 1954, le rythme de diminution s'était accéléré et il était proche de 4 % entre 1962 et 1968, soit une diminution d'environ 150 000 personnes par an. Jean Molinier, « L'évolution de la population agricole du XVIII<sup>ème</sup> siècle à nos jours », *Economie et statistique*, N° 91, juillet-août 1977, pp. 79-84.

marché intérieur s'étaient déconnectés des prix mondiaux. L'agriculture utilisait largement des biens produits par d'autres secteurs d'activité.

Jusqu'à l'élargissement de la Communauté de 1973, la croissance soutenue de la production agricole des six anciens pays membres (+ 3,5 % par an en volume entre 1958 et 1974), si elle était le signe de l'effet dynamisant de l'intégration européenne, prolongeait néanmoins une tendance déjà amorcée, ayant également connu une progression importante de la production agricole finale (+ 2,5 % par an en volume). On constatait cependant une différenciation des rythmes de croissance après la constitution du marché commun agricole, les écarts entre les États membres étant plus accentués dans la décennie 1964-1974 qu'auparavant<sup>562</sup>. Globalement, au cours des années soixante, l'évolution favorable des prix de leurs produits avait permis aux agriculteurs de maintenir un rythme de croissance élevé de leurs achats<sup>563</sup>.

Disposant de la plus grande superficie agricole de l'Europe des Six (63 % du territoire agricole<sup>564</sup>), l'agriculture française occupait le premier rang des producteurs du marché commun. Mais c'était elle qui avait également le plus petit nombre d'habitants à nourrir par rapport à cette superficie (1,3 habitants contre 5,2 en Belgique). A première vue, son territoire agricole était donc en mesure de mieux nourrir ses habitants et de combler le déficit agricole de la Communauté. De son côté, la population agricole active française représentait le tiers de la population agricole active de la Communauté qui s'élevait à environ 15 millions<sup>565</sup>.

L'agriculture française occupait donc une place prépondérante dans la communauté agricole des Six. Si, sur le plan des structures, elle était généralement bien placée par rapport à ses partenaires (ce qui ne signifiait pas qu'elle n'avait de grands progrès à réaliser), il n'en va toutefois pas de même en ce qui concernait les conditions techniques de la production. L'établissement progressif du marché commun conduira nécessairement à mettre en suffisante harmonie les niveaux de productivité et les moyens de production qui commandaient les coûts de revient et les conditions de concurrence entre les diverses productions agricoles de la Communauté. L'histoire récente de l'équipement agricole des six pays du marché commun était

---

<sup>562</sup> Josiane Le Guennec, division « Agriculture », « 25 ans de production agricole dans la CEE », *INSEE premiers résultats*, no 93, Avril 1987.

<sup>563</sup> Jean-Michel Boucarut, Véronique Moyne et Lucien Pollina, « L'agriculture depuis 1949, Croissance des volumes, chute des prix », division agriculture, *INSEE première*, n° 430, février 1996. (Pendant l'année de son cinquantenaire l'INSEE a publié une série d'études rétrospectives).

<sup>564</sup> Pour la comparaison de pourcentage de terres agricoles entre la France et la Turquie, voir le Tableau 8.

<sup>565</sup> Yves Malgrain, « L'agriculture française devant le Marché commun européen », *Revue économique*. Volume 11, n°6, 1960, pp. 937-954.

caractérisée par un développement spectaculaire de la motorisation qui s'était cependant instaurée plus rapidement en Allemagne et au Benelux qu'en France et en Italie. L'Allemagne fédérale se plaçait nettement en tête de la motorisation puisque la densité de tracteurs par hectare de terres arables atteignait, en 1958, le niveau d'une unité mécanique de traction pour 12 ha. Les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg étaient également bien placés avec respectivement 18 et 22 ha labourables par unité de traction. Pour atteindre le même niveau de motorisation, la France devait utiliser environ 1 à 1,2 million de tracteurs, soit le double du parc dont elle disposait en 1958. Seule l'Italie, pour des raisons de structures agricoles et sociales très différentes, n'avait pas suivi ce rythme.

En ce qui concernait les investissements intellectuels, pour être pleinement efficace, le développement des moyens techniques mis à la disposition de l'agriculture devait aller de pair avec le développement des moyens nécessaires à l'amélioration de sa productivité intellectuelle, à savoir l'enseignement, la vulgarisation et la recherche. De la rupture d'équilibre entre la fonction proprement dite de production et les fonctions de plus en plus importantes de gestion et de commercialisation résultait une distorsion entre la progression de la productivité physique et la progression des revenus. Ce phénomène assez général qui expliquait pour une part les difficultés que traversait l'agriculture dans les économies modernes était particulièrement accusé en France. La comparaison des investissements intellectuels dans l'agriculture des six pays de la CEE montrait qu'en 1956 la France leur consacrait huit fois moins de crédit à l'hectare que les pays du Benelux, quatre fois moins que l'Allemagne occidentale.

Selon une étude de l'OECE sur la structure des dépenses publiques afférentes à l'agriculture dans chacun des six pays de la Communauté en 1955-1956, la France était également le pays qui consacrait alors la plus faible part de ces dépenses à la recherche, l'enseignement et la vulgarisation : France, 5% ; Italie, 6% ; Allemagne, 11% ; Pays-Bas, 18% ; Belgique, 38%.

Les aléas de la production agricole étaient manifestement aptes à assurer l'expansion souhaitée par les autorités françaises. L'extraordinaire vitalité de l'économie française apparaissait ainsi d'autant plus remarquable que celle-ci semblait échapper aux coups de la conjoncture<sup>566</sup>.

---

<sup>566</sup> En occurrence, la production agricole avait progressé en volume de 7,9% de 1959 à 1960, avait enregistré un très léger recul en 1961 (-0,6%). *Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1962*, p. 15.

## Production industrielle

La production d'électricité joue un rôle indispensable pour ajuster la production industrielle. Cela représente une puissance installée et notamment indépendante pour son développement industriel. Le choix de ressources utilisés pour la production d'électricité peut être une indication de développement parmi les pays. Par exemple, certains pays comme la France utilisaient les ressources d'origine nucléaire alors que les pays sous-développés comme la Turquie n'utilisaient que d'origine charbon, pétrolière ou bien hydroélectrique. En 1965, alors que la production française d'électricité a représenté un total de 106 milliard KWh dont la majeure partie est issue de sources hydroélectrique, la Turquie n'a produit que 4900 millions KWh<sup>567</sup>. La production turque d'électricité a été bien derrière celle de la France.

### Tableau 12- Production d'électricité en Turquie

#### Production d'électricité Turquie

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
sources de charbon	1 539	1 467	2 120	1 524	2 388	2 220	2 616	2 122	2 233	2 399	2 824
sources hydroélectriques	1 002	1 265	1 124	2 104	1 648	2 179	2 338	2 382	3 175	3 445	3 033
sources pétrolières	233	235	271	292	318	454	475	1 534	1 349	1 816	2 600

En millions de KWh

Source : Banque mondiale

En Turquie, le secteur industriel (industries extractives, industrie manufacturière, services publics et construction) employait environ 10% de la population active. Les ressources du sous-sol étaient assez importantes, les gisements de charbon et de minerai de fer étaient suffisamment abondants pour soutenir une industrie sidérurgique nationale et le chrome et le cuivre occupaient une place non négligeable dans les exportations du pays. L'industrie manufacturière avait surtout été développée dans les branches alimentaire et textile où, comme dans l'industrie du ciment, la Turquie était parvenue à se suffire à elle-même.

L'emploi dans l'industrie avait augmenté, entre 1960 et 1970, à la cadence annuelle de 5 %, alors que la production augmentait au rythme de 7,5 à 8 % par an<sup>568</sup>. Cependant, le secteur industriel était resté encore très peu important, aussi bien dans l'absolu que relativement parlant

<sup>567</sup> Nos tableaux 12. et 13.

<sup>568</sup> *Rapport d'information de l'Assemblée nationale par la Commission de la Production et des Echanges à la suite d'une mission effectuée en Turquie du 17 au 27 mars 1964*, p. 16.

et, de plus, il présentait les caractéristiques typiques des économies non développées. Sur les 850 000 travailleurs de l'industrie manufacturière, 550 000 étaient occupés dans des établissements employant moins de 10 personnes<sup>569</sup>.

Pour promouvoir l'industrialisation en l'absence d'une classe active d'entrepreneurs, l'État s'était engagé lui-même depuis les années 1930, dans la voie de la production ; quant aux années 1960, la production industrielle provenait pour 40% environ de 22 grandes entreprises économiques d'État. Dans la catégorie des entreprises économiques d'État figuraient aussi de grands services publics (les chemins de fer), et divers établissements financiers comme les organismes de sécurité sociale et des banques.

La capacité de production des entreprises industrielles s'était beaucoup développée au cours de ces années, mais ce développement s'était accompagné d'un grand désordre économique et financier. Les entreprises économiques d'État du secteur industriel n'avaient pas réalisé des bénéfices suffisants par rapport à leur actif, et la plupart de leurs investissements nouveaux (et souvent même de leurs dépenses de renouvellement) avaient dû être financés par des crédits budgétaires ou par des avances bancaires à court terme<sup>570</sup>.

C'était dans le secteur des services que la cadence d'absorption de la main-d'œuvre nouvelle avait été la plus forte : l'emploi y avait progressé depuis le début des années 1960 au rythme de 5,6 % par an<sup>571</sup>. A en juger par les statistiques du revenu national, les branches où le développement avait été le plus rapide avaient été les transports, les communications et l'administration publique ; cependant, le secteur intitulé « finances, professions libérales et services divers » avait également connu une assez forte expansion.

Les moyens de production de l'industrie avaient été accrus grâce à un programme d'investissements diversifiés, qui avait assigné aux entreprises privées un rôle de plus en plus actif dans de nouvelles branches d'activité, comme la construction automobile, les produits chimiques, les pneus et le ciment. Le niveau des qualifications professionnelles s'était élevé dans la population à mesure que les jeunes, dont beaucoup avaient fait des stages dans des pays étrangers, accédaient à des postes de responsabilité. Les quelque 170 000 travailleurs turcs émigrés à l'étranger, surtout en Allemagne, constituaient pour l'industrie un noyau d'ouvriers expérimentés pour les années d'avenir. Le fait que la Turquie avait tendu à se rapprocher des

---

<sup>569</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1963*, p. 11.

<sup>570</sup> *Ibid.*, pp. 9-10.

<sup>571</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1968*, p. 21.

pays européens, notamment des pays du marché commun avec lesquels elle avait conclu un traité d'association, devait aussi stimuler la modernisation<sup>572</sup>.

L'industrie manufacturière devait contribuer pour un tiers à l'accroissement total du PNB pendant la période du deuxième Plan. Dans ce secteur, la Turquie s'était proposé de faire porter principalement son effort sur les biens intermédiaires et les biens d'équipement. On avait fondu de grands espoirs sur la création d'emplois qui résultait d'une industrialisation rapide et l'on pensait qu'à elle seule l'industrie manufacturière pouvait fournir quelque 650 000 emplois nouveaux, ce qui représentait plus de 40 % de l'accroissement de l'emploi non agricole. C'était là un objectif élevé, mais on estimait, en faisant la part de l'expansion des activités artisanales, en particulier dans les industries alimentaires et le vêtement, qu'il pouvait être atteint. En tout état de cause, l'agriculture allait occuper encore la majeure partie de la population, sans doute à peu près les deux tiers en 1972<sup>573</sup>.

Il était indéniable que la politique économique suivie par les autorités turques avait réussi à déclencher un essor de l'activité industrielle dans le secteur privé. Les agriculteurs avaient commencé à mettre à profit les possibilités qui leur avaient été offertes d'utiliser des semences et des nouveaux engrais. Il s'agissait avant toute chose de préserver ce nouveau dynamisme de l'activité économique. C'était là en effet l'une des conditions qui devait être remplies pour que la Turquie ait pu, dans un laps de temps raisonnable, connaître une croissance soutenue tout en réduisant très sensiblement les apports de capitaux étrangers assortis de conditions libérales auxquels elle devait faire appel<sup>574</sup>.

D'une façon générale, on peut dire que les événements des années 1960 avaient confirmé l'existence en Turquie de forces favorables au développement, qui avaient d'ores et déjà été suffisamment stimulées pour constituer un facteur relativement autonome de croissance économique. C'était ce que montrait aussi bien l'essor remarquable qu'avait connu l'industrie privée dans les grands centres urbains que l'évolution du secteur agricole. Par le comportement et les aspirations de la population comme par la structure de la production, l'économie turque était différente de ce qu'elle avait pendant les années cinquante<sup>575</sup>.

---

<sup>572</sup> *Ibid.*, pp. 20-21.

<sup>573</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>574</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1969*, p. 6.

<sup>575</sup> *Ibid.*, p. 50.

## Tableau 13- Production d'électricité en France

### Production d'électricité

#### France

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
sources hydroélectriques	40,9	38,7	36,3	44,0	35,2	46,9	52,2	45,4	50,4	52,9	56,7
sources de charbon	27,4	32,0	39,0	35,3	45,4	42,8	42,3	49,9	50,3	52,9	44,9
sources pétrolières	2,66	3,55	5,38	7,15	13,25	12,00	10,34	13,87	12,73	19,09	32,25
sources nucléaires	0,15	0,27	0,47	0,47	0,66	1,05	1,61	2,92	3,54	4,96	5,71
total	75,1	79,9	87,2	92,3	98,7	106,1	110,8	116,9	123,3	137,5	146,8

En milliards de KWh

Source : Banque mondiale

Quant à la France, c'était la conjoncture de l'automobile qui avait été la principale cause des quelques irrégularités dans la croissance des indices de la production industrielle. La baisse des exportations d'automobiles vers les Etats-Unis avait obligé les constructeurs à réviser leurs plans de production ; l'indice de la production d'automobiles de tourisme, corrigé des variations saisonnières, s'était stabilisé dès les premiers mois de 1960, pour ensuite fléchir ; il s'était enfin redressé vivement au cours du deuxième semestre de 1961. Sur une base annuelle, la production d'automobiles et de cycles avait diminué de 7% entre 1960 et 1961. L'expansion de la sidérurgie, comme dans de nombreux autres pays, avait également été hésitante en 1961, tandis que la production de charbon continuait à diminuer. La plupart des autres branches étaient accusées de progrès sensibles, notamment l'industrie de l'aluminium, celle des machines et appareils, les constructions aéronautiques, l'industrie chimique et certains textiles<sup>576</sup>.

C'était à partir de juin 1965 que l'indice de la production industrielle avait repris sa progression ; l'indice de la production industrielle, saisonnièrement ajusté, n'avait montré qu'une très faible progression après juillet. Ces facteurs avaient été analysés dans l'Etude de 1966-67 de l'OCDE<sup>577</sup> (recul d'environ 2 % entre décembre 1966 et mai 1967 (affectés notamment par des mouvements de grève)).

Au cours des mois qui avaient précédé le déclenchement des grèves, l'économie était entrée dans une phase d'activité plus soutenue. Stagnante jusqu'à l'automne de 1967, la production industrielle s'était mise à progresser à la cadence d'environ 10 % par an (après correction des variations saisonnières) au cours des cinq mois immédiatement antérieurs aux grèves.

<sup>576</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1962*, pp. 16-17.

<sup>577</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1966-67*, pp. 23-24.

Dans une période où un certain nombre de pays européens connaissaient une forte pénurie de main-d'œuvre, la France n'avait pas totalement échappé aux tensions sur le marché du travail. Ces tensions n'étaient pas généralisées mais affectaient certains secteurs (industries mécaniques notamment), certaines régions (région parisienne) et certains niveaux de qualification (techniciens). Le nombre d'offres d'emploi non satisfaites ayant cessé d'augmenter, la proportion des entreprises qui étaient empêchées de produire davantage par la pénurie de main-d'œuvre était en effet revenue de 9,5% en novembre 1961 à 7% en mars 1962.

Nous observons une augmentation du nombre des travailleurs étrangers en 1962 au moment de l'afflux des réfugiés de l'Algérie. Cependant, la qualité de cette main-d'œuvre était également différente car il s'agissait pour l'essentiel de jeunes gens arrivant pour la première fois sur le marché du travail, soit après leur scolarité, soit après le service militaire. En face de cette offre de main-d'œuvre, la demande d'emplois allait augmenter.

## Croissance

La croissance économique des pays est l'évolution de la richesse produite sur le territoire du pays entre deux années. Cette richesse est appelée le produit intérieur brut (PIB) et créée par les activités de production. Elle est exprimée en pourcentage (%). Pour l'économie du pays, elle sert, entre autres, à rémunérer le travail des salariés et des personnes travaillant à leur compte. Un autre tiers de cette richesse produite revient aux entreprises et aux administrations publiques. Le PIB correspond donc à l'ensemble des revenus distribués mais aussi à la dépense<sup>578</sup>.

**Tableau 14- Croissance du PIB**

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
France	5,5	6,7	5,3	6,5	4,8	5,2	4,7	4,3	7,0	5,7
Turquie	1,2	5,6	9,1	5,5	2,8	11,2	4,7	6,8	4,1	3,2

En % à partir des données constants de 2005

Source : Banque mondiale

<sup>578</sup> Insee en bref, pour comprendre la croissance économique, connecté le 2 mai 2015 (<http://www.insee.fr/fr/publications>).

## Tableau 15- Croissance du PIB par habitant

### Croissance du PIB par habitant

	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
France	4,1	5,1	3,8	5,1	3,6	4,2	3,9	3,6	6,3	5,0
Turquie	-1,3	3,1	6,5	3,0	0,5	8,7	2,4	4,4	1,7	0,9

En % à partir des données constants de 2005

Source : Banque mondiale

La France était en bonne place parmi les pays industrialisés qui avaient enregistré les progrès les plus rapides de la production par personne employée au cours de cette période alors qu'en Turquie la croissance du PIB n'était pas suffisante pour répondre l'augmentation de sa population.

Le fait le plus remarquable pour la France était cependant moins l'importance de ces progrès que leur régularité. La croissance de l'économie française avait été remarquable ; mais plus peut-être que sur l'ensemble de cette période passablement troublée où une expansion importante avait pu être réalisée dans des conditions d'équilibre et d'ouverture internationale de l'économie. Les conditions étaient réunies, tant en ce qui concernait les attitudes des groupes de producteurs que celles des pouvoirs publics, pour la continuation de cette croissance équilibrée. Les instruments dont disposait l'Etat, notamment le Plan et le volume des investissements et des prêts publics, lui permettaient de l'assurer. Les circonstances internationales avaient été particulièrement favorables. Le pays également disposait d'un équipement productif ample et moderne. Les besoins qui avaient été relativement négligés dans la période précédente (le logement, le développement équilibré des régions, l'enseignement) retrouvaient leur juste place dans l'ordre des priorités nationales.

Dans un pays dont la population s'était accrue rapidement comme la Turquie, il était nécessaire que l'économie progresse à un taux supérieur à celui des autres pays si l'on voulait obtenir un relèvement sensible du produit et du revenu par habitant. L'objectif d'une croissance de 50 % du PNB que les pays de l'OCDE s'étaient fixé pour la décennie 1960 à 1970 supposait une augmentation de 3 % en moyenne du PNB par habitant. Comme la population turque s'était accrue d'environ 3 % par an, il fallait qu'en Turquie le PNB augmente de 6 % environ pour éviter seulement un élargissement de l'écart relatif du produit et du revenu par habitant<sup>579</sup>.

<sup>579</sup> Rappelons que lors de la session de novembre 1961, les ministres de l'OCDE, avaient souligné la nécessité de fournir un effort spécial pour favoriser l'expansion dans les pays membres moins développés et s'efforcer aussi de réduire les très grandes disparités des revenus par habitant. *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1963*, p. 13.

Le Plan Quinquennal, en Turquie, avait été établi dans la perspective du développement économique que le pays souhaitait atteindre avec la réalisation de l'objectif de croissance de 7 %. Étant donné l'accroissement rapide de la population, ce pourcentage équivalait à une croissance annuelle d'environ 4 % par habitant, qui portait le revenu individuel de 200 dollars courants en 1961 à 355 dollars courants en 1977. On avait supposé que les investissements nécessaires au maintien d'un taux de croissance du PNB de 7 % devaient représenter environ 18,3 % du PNB pendant cette période<sup>580</sup>.

Il faut ici s'interroger sur les raisons pratiques de cet écart : la réalisation de l'objectif de croissance de 7 % pouvait être considéré comme excessive en lui-même eu égard aux besoins de l'économie turque et à la nécessité de fournir des emplois lucratifs à une population en voie d'accroissement rapide. De 1950 à 1960, le PNB avait augmenté à la cadence de 5,6 % par an, mais ce progrès s'expliquait en partie par la mise en culture de terres nouvelles, processus qui avait atteint son plafond. En même temps que l'on enregistrait ce taux de croissance, la part des investissements dans le PNB s'établissait à 13,3 %. Pour accélérer la croissance dans la mesure projetée, il fallait manifestement accroître les investissements dans des proportions importantes<sup>581</sup>.

C'était là le noyau dur de l'économie turque : trouver les fonds nécessaires au financement du surcroît d'investissements. D'après le Plan, ces fonds devaient provenir en premier lieu d'une forte augmentation progressive de l'épargne intérieure, et en second lieu d'un apport substantiel d'aide étrangère, appelé à diminuer progressivement. Étant donné le niveau très bas des revenus et de la consommation, il ne pouvait être question d'abaisser encore les niveaux de vie pour assurer l'indispensable accroissement des investissements ; d'ailleurs, les ressources réelles ainsi dégagées ne pouvaient être substituées aux équipements et autres ressources productives que la Turquie était dans l'obligation d'importer. En fait, l'aide étrangère était appelée à jouer un rôle déterminant pour que le processus cumulatif de croissance ait été amorcé et pu se poursuivre sur sa lancée<sup>582</sup>.

En outre, la position de la balance des paiements était délicate, ce qui pouvait contrecarrer sérieusement la croissance. Seulement, des mesures intérieures ou une augmentation de l'aide extérieure pouvaient remédier à cette situation alors que les conditions

---

<sup>580</sup> *Études économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1963*, p. 13.

<sup>581</sup> *Études économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1964*, p. 6.

<sup>582</sup> *Études économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1963*, pp. 15-16.

de la croissance de l'économie française étaient l'action de la demande<sup>583</sup>, l'élasticité de l'offre, la formation du capital<sup>584</sup> et la politique de développement<sup>585</sup>.

Néanmoins, à partir de 1967, l'économie française subissait d'abord les effets directs et indirects de l'affaiblissement de la conjoncture internationale. D'autre part, des facteurs intérieurs avaient aussi joué un rôle dans le ralentissement de l'expansion de la demande. La stabilité de l'emploi depuis un an avait limité les effets multiplicateurs de l'expansion sur les revenus ; l'accroissement rapide de la population en âge de travailler avait causé une augmentation du chômage qui avait à la fois freiné la hausse des salaires et renforcé le comportement prudent de certaines catégories de consommateurs. Enfin, la construction de logements n'était pas encore sortie de ses difficultés et ne paraissait pas devoir contribuer à l'expansion. Dans ces conditions, un ralentissement du taux de croissance de la production était à craindre alors que la marge des ressources inutilisées pouvait augmenter sensiblement<sup>586</sup>.

Pour la Turquie l'année de 1966 était exceptionnelle : le taux de croissance de l'économie turque avait été occasionnellement supérieur à ceux de toutes les années pour lesquelles existaient des statistiques. L'expansion avait été grandement facilitée par un redressement considérable de la production agricole dû en grande partie aux conditions atmosphériques. Dans l'industrie, la construction et les transports, l'activité s'était accrue à un rythme accéléré, mais dans les autres secteurs non agricoles, les taux de croissance avaient été un peu moins spectaculaires qu'en 1965. Entre autres, c'était à l'augmentation particulièrement forte des investissements fixes, tant publics que privés, que l'on devait attribuer l'ampleur de l'expansion. Pour la première fois depuis l'entrée en application du Plan Quinquennal, les investissements publics paraissaient avoir approximativement atteint l'ordre de grandeur prévu

---

<sup>583</sup> Parmi les composantes de la demande, c'était la consommation privée qui avait présenté l'expansion la plus régulière. L'économie française avait dû faire face à une demande forte et souvent excessive. Mais tout aussi importante que la persistance d'une demande forte avait été la facilité relative avec laquelle la production française avait répondu aux sollicitations de cette demande. Et la capacité matérielle de production n'avait jamais constitué un obstacle majeur à l'expansion. *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1962*, pp. 6-16.

<sup>584</sup> Quant à la formation de capital fixe, la part de l'investissement sur le total des ressources n'était pas particulièrement élevée en France. L'efficacité élevée des investissements résultait probablement en grande partie de la manière ordonnée dont ils avaient été réalisés. L'intervention de l'Etat, lui-même guidé par le Plan, avait joué un rôle déterminant. Les investissements productifs des entreprises privées s'étaient accrus rapidement permettant à la fois la modernisation de l'équipement et l'expansion des capacités. Cette situation favorisait la poursuite du développement harmonieux de l'économie. *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1962*, pp. 6-16.

<sup>585</sup> Les mesures de planification adoptées au lendemain de la dernière guerre avaient largement contribué à la croissance rapide et régulière de l'économie française. Cette planification du développement économique avait été un instrument utile d'orientation de l'économie. Elle avait montré ce qu'il était possible de réaliser avec les ressources disponibles, quels étaient les goulots d'étranglement à éliminer et quelle devait être la contribution de chaque branche pour que le développement soit harmonieux. *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1962*, pp. 6-16.

<sup>586</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la France de l'année 1967*, p. 35.

dans le Plan et le programme annuel. En 1966, plusieurs nouveaux projets avaient été décidés pour compenser en partie le retard des années précédentes. Dans le secteur privé aussi, les investissements fixes s'étaient fortement accélérés et, d'après les évaluations disponibles, la progression aurait été presque aussi spectaculaire que dans le secteur public. Les résultats satisfaisants de l'année d'avant étaient dus à plusieurs facteurs importants au nombre desquels figurent la stabilité politique qui avait succédé aux hésitations de la période des élections générales en 1965, un élargissement du programme d'importations et une politique du crédit visant à stimuler les investissements industriels. La consommation privée s'était accrue rapidement, sous l'influence conjuguée d'une forte augmentation de la production, des revenus et des envois de fonds des travailleurs émigrés et d'un programme d'importations plus libéral<sup>587</sup>.

Le souci fondamental qui s'imposait aux pouvoirs publics turcs en matière économique visait plutôt la nécessité d'assurer à l'économie une croissance en progrès constant, préoccupation parfaitement compréhensible, que la Turquie partageait avec les autres pays de l'OCDE. La poursuite de la croissance dans la stabilité dépendait de la mesure dans laquelle les responsables de la politique turque parvenaient à donner plus de souplesse au fonctionnement de l'économie tout en assurant une répartition plus efficace de ressources. Toutefois, dans les pays développés, on peut évaluer les perspectives de progression à moyen terme du « potentiel de production » avec une marge d'erreur assez faible pour pouvoir s'y référer lorsqu'il s'agit de définir, dans le cadre d'une politique de régulation de la demande à court terme, les limites de sécurité que le coefficient d'utilisation des capacités de production ne devait pas franchir. Tel n'était pas le cas en Turquie tant d'apprécier les possibilités foncières de croissance de l'économie<sup>588</sup>.

L'objectif prioritaire de la Turquie en matière économique était, pendant ces années, d'atteindre un taux de croissance élevé de manière à faire progresser le revenu par habitant d'une population en expansion ; ce résultat ne pouvait être obtenu sans que le taux des investissements ne fût lui-même élevé : il était donc essentiel de faire monter le taux de l'épargne intérieure et de freiner l'accroissement de la consommation, publique et privée<sup>589</sup>.

## **Dette Extérieure**

La dette extérieure d'un Etat est constituée de l'ensemble des dettes engagées par les agents économiques de ce pays envers des agents économiques extérieurs.

---

<sup>587</sup> *Ibid.*, pp. 5-7.

<sup>588</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1969*, p. 6.

<sup>589</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1970*, p. 32.

En Turquie, la dette extérieure n'avait pas été tenue d'une manière ordonnées jusqu'en 1957. La dette extérieure, lorsque la Turquie avait recouru au FMI pour demander un report en 1958, avait été calculée pour la première fois officiellement par cette institution. Dans cette situation, les dettes extérieures, de façon cumulative, avaient dépassé 1 milliard de dollars. Cela voulait dire qu'elle était 8,4 fois plus élevée par rapport à la période d'après-guerre et la situation était arrivée à un point où il était désormais difficile de trouver de la dette extérieure supplémentaire.

La liquidation de la dette turque représentative de la quote-part d'Ankara dans l'ancienne dette ottomane s'effectuait autour de la fin de la Seconde Guerre mondiale sans problèmes particuliers. Tirant partie de la situation créée, notamment en France, par la guerre, et conformément à la convention de 1933, le ministre turc des Finances avait annoncé, le 23 août 1943, qu'il était disposé à racheter par anticipation les titres de la dette turque à partir du 25 novembre 1943. Ignorant le Conseil de la Dette, le gouvernement turc était alors entré directement en conversation avec les représentants de l'Association nationale de porteurs français de valeurs mobilières étrangères (ANPFVME), avec l'accord du gouvernement Vichy. Le 24 mai 1944, un accord était intervenu sur l'offre turque de rachat des titres à 866 de francs, jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1946<sup>590</sup>.

## Tableau 16- Dette nette intérieure et extérieure

### Dette intérieure nette et dette extérieure nette Turquie

	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Dette intérieure nette	894	1 177	1 044	724	951	638
Dette extérieure nette	753	926	801	989	477	2 344
<b>Dette totale</b>	<b>1 647</b>	<b>2 103</b>	<b>1 845</b>	<b>1 713</b>	<b>1 428</b>	<b>2 982</b>

En millions de Livres turques courant

Source : Maliye Dergisi sayı 160 (Revue de la Finance n°160)

Il est important de faire la distinction entre la dette extérieure brute (ce qu'un pays emprunte à l'extérieur) et la dette extérieure nette (différence entre ce qu'un pays emprunte à l'extérieur et ce qu'il prête à l'extérieur). Ce qui est le plus significatif, c'est la dette extérieure nette.

<sup>590</sup> Jacques Thobie, « France et Turquie : Les relations économiques entre un ancien et un nouveau pays industriel depuis 1945 », dans Jacques Thobie et J.L. Bacqué-Grammont, *L'Accession de la Turquie à la civilisation industrielle, facteurs internes et externes*, Actes du Colloque d'Istanbul, les 2-4 décembre 1985. Éditions Isis, Istanbul, 1987, p. 163.

Il ne faut pas confondre dette extérieure brute soit l'ensemble des montants financiers dus et la dette extérieure nette, soit l'ensemble des montants financiers du moins l'ensemble des créances que possède le pays vis-à-vis de l'étranger. Ce qui importe le plus, ce sont les dettes extérieures nettes.

Avoir une dette brute par habitant très élevée n'est pas forcément un indicateur de problèmes économiques: la dette brute peut être contrebalancée par des créances plus élevées encore, résultant en une dette nette de faible ampleur; un pays peut rester attractif pour les investisseurs étrangers, si son endettement net constitue un environnement économique stable.

## Tableau 17- Créanciers de la dette extérieure

Créanciers de la dette extérieure à moyen et long terme

Turquie

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
FMI	34	19	19	21	48	37	74
IBRD, IDA, IFC, DLF	63	41	56	75	97	117	139
European Payment Unity	23	17	17	15	11	9	7
European Monetary Agency	105	90	90	95	110	105	115
Banque d'Investissement Européenne			5	13	60	94	121
European Reresettment Fund	3	4	4	4	4	5	5
Accords Bilatérales	726	876	953	1 058	1 170	1 309	1 430
Banques commerciales	10	5	5	5	3	2	1
<b>Total</b>	<b>964</b>	<b>1 051</b>	<b>1 149</b>	<b>1 286</b>	<b>1 502</b>	<b>1 678</b>	<b>1 891</b>

En millions de \$ US courant

Source : TUIK

C'était précisément en 1945 que s'était mis en route le processus final de liquidation de l'ancienne dette ottomane. Le rapport de la réunion du Conseil du 17 septembre 1945 précisait :

« Le gouvernement turc a manifesté l'intention d'entrer en possession de l'ensemble des fonds et avoirs détenus ou gérés par le Conseil. Celui-ci est prêt à régler, à tout moment, les comptes réciproques découlant de la gestion de la quote-part turque, puisque la Turquie procède au rachat des titres représentatifs de sa dette<sup>591</sup>. »

Des conversations préliminaires s'engageaient, à l'été 1946, entre un représentant du ministre turc des Finances et le Conseil. Pendant ce temps, le gouvernement turc signait des accords de rachat avec les porteurs belges (en 1946), hollandais (en 1947) et « isolé » (en 1948). Ayant alors constaté « que, par l'exécution des accords conclus, la Turquie se trouvait libérée des charges financières lui incombant dans la dette répartie de l'ancien Empire ottoman<sup>592</sup> »,

<sup>591</sup> DPRAEO (Conseil de la dette publique répartie de l'ancien Empire ottoman), Rapport pour le 16<sup>ème</sup> Exercice, 1944-45, p. 7. Cité par Thobie dans son article cité.

<sup>592</sup> DPRAEO, Rapport pour le 19<sup>ème</sup> Exercice, 1947-48, p. 12.

les négociateurs avaient repris les conversations et abouti à l'Accord du 4 août 1948, conclu à Ankara par le gouvernement turc et le Conseil, et portant règlement définitif de leurs comptes réciproques. Enfin, à la suite du Protocole du 4 août 1948, une délégation turque était arrivée à Paris le 7 mai 1949 pour procéder aux contrôles et vérifications de toute nature : ce fût chose terminée au printemps 1950<sup>593</sup>. La page était ainsi tournée de la longue et irritante histoire de la dette ottomane, dans laquelle la France avait joué un rôle déterminant. Sa part allait être beaucoup plus modeste dans la nouvelle dette turque.

L'accumulation de la nouvelle dette extérieure turque était liée au déficit chronique d'une balance commerciale qui n'était compensée ni par les invisibles, ni par les opérations en capitaux. Cette situation s'était installée dès le début des années 1950 et s'était aggravée au cours des années 1960.

De fait, la Turquie était engagée dans un cycle infernal : croissance de la dette, d'où réendettement pour payer les remboursements<sup>594</sup>. Nous pouvons citer deux éléments qui expliquaient cette déconfiture financière : la dépendance technologique et la dégradation des termes de l'échange au détriment de la Turquie<sup>595</sup>.

---

<sup>593</sup> DPRAEO, Rapport pour le 20<sup>ème</sup> Exercice, 1948-49, p. 12. Le Conseil remit au gouvernement turc l'immeuble occupé par ses services et transféra son siège dans un local plus modeste pris en location (BD. De Courcelles). En effet, il n'avait plus qu'à tenter de recouvrer les créances sur l'Albanie, l'Arabie Saoudite, la Bulgarie, la Grèce, le Yémen et la Yougoslavie. Cité par M. Thobie dans son article « France et Turquie : Les relations économiques entre un ancien et un nouveau pays industriel depuis 1945 ».

<sup>594</sup> Salgur Kançal, « Crise de l'industrialisation et redéploiement du commerce extérieur en Turquie », communication au colloque de Fès, 28-30 mars 1984, sur *Économie Industrielle et Développement*, p. 12.

<sup>595</sup> Idem.



# Échanges commerciaux

## Commerce extérieur total des deux pays

**Tableau 18. Principaux produits exportés et importés par la Turquie**

Principaux produits exportés en moyenne annuelle								
en pourcentage des exportations totales	1961-62	1962-63	1963-64	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70
tabac	25	22	20	20,7	22,3	21	17	14
fruits	22	23	22	20,2	22,5	25	26	29
coton	17	19	22	24,3	25,6	26	24	26
bétails sur pied	5	12	6	6,3	4,8	4,9	5	4
minerais	3							
Principaux produits importés en moyenne annuelle								
en pourcentage des importations totales								
machines et bien d'équipement	22	25	30	30,4	32,4	33,3	30,5	38,9
moyens de transports	16	13	10	9,3	9,6	10	11	11,3
céréales	10	8	5					
combustibles minéraux	10	11	11	8,7	7,8	8,1	8	7
métaux de base	10	10	11	12,1	10,6	8,8	8,9	12,5
caoutchouc et produits en caoutchouc	4							

Source: *Etudes économiques-Turquie*, 1963-1970, OCDE.

Membre de l'OCDE et un pays en voie de développement, la Turquie était un exportateur de produits agricoles non transformés<sup>596</sup>, de produits minéraux et de produits agricoles transformés alors que ses importations commerciales étaient essentiellement constituées en biens d'équipement et en matières premières<sup>597</sup>.

**Tableau 19- Exportations de la Turquie**

### Exportations totales de la Turquie

#### Turquie

1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
247,3	353,8	320,7	346,7	381,2	368,1	410,8	463,7	490,5	522,3	496,4	536,8	588,5

En millions de \$ US constant de 2003

Source : TUIK

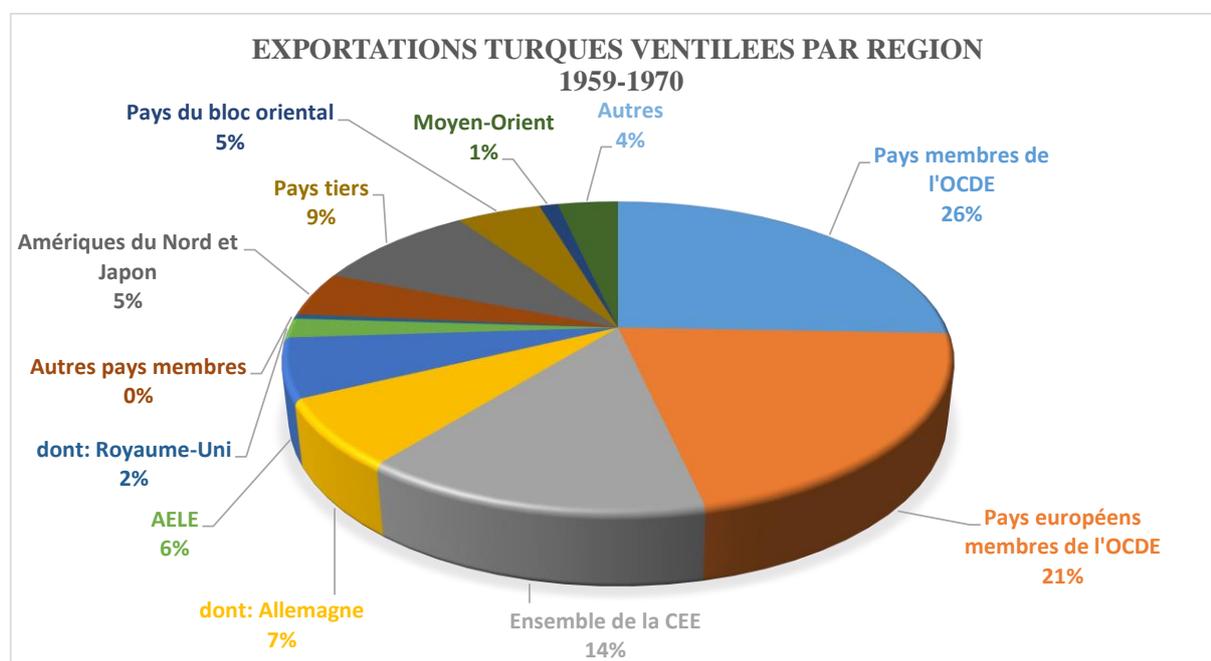
Les exportations totales de la Turquie entre 1958 et 1970 avaient connu une hausse irrégulière. Cette situation avait souvent été liée à son caractère saisonnier. Ses exportations, dans lesquelles les produits agricoles représentaient environ 80 %, avaient été sous l'influence

<sup>596</sup> Le groupe des produits agricoles non transformés, qui comprenaient en particulier le coton, le tabac, les noix et les fruits secs, représentait les trois quarts des exportations totales de la Turquie entre 1958-1970.

<sup>597</sup> Les importations de matières premières et de combustibles représentaient plus de la moitié des importations totales de la Turquie entre 1958-1970. Le reste des importations s'étaient constituées des biens de consommations, des excédents agricoles.

des conditions atmosphériques. Cela avait provoqué d'importantes fluctuations<sup>598</sup>. En outre, la demande extérieure jouait un rôle important. L'affaiblissement de la demande extérieure, en particulier de celle de l'Allemagne qui était l'un des principaux partenaires commerciaux de la Turquie, ralentissait son rythme et était à l'origine des fléchissements dans le commerce des exportations.

### Graphique I- Exportations turques ventilées par région



Source: Mémorandum soumis par la Turquie à l'OCDE. *Les Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1969*. Tableau VII, la même étude de l'année 1972, p. 47.

Comme le Graphique I. l'illustre, la Turquie exportait principalement vers les pays membres de l'OCDE et les pays européens, en particulièrement vers l'Allemagne. Cette situation avait été renforcée par le Traité de préassociation au Marché commun. En 1967, la Turquie avait ajouté des nouveaux produits à ses exportations<sup>599</sup>, telles que les produits

<sup>598</sup> A cause du profil saisonnier très marqué du commerce de l'exportation de la Turquie, lié à l'importance du rôle que jouaient les productions végétales d'origine agricole, il était parfois difficile de comparer les résultats année par année, puisque la campagne de pointe de vendange se situait entre octobre et mars, c'est-à-dire à cheval sur deux années civiles. Par exemple, la tendance à la baisse des exportations en 1963 par rapport à l'année précédente dans le tableau II, illustre cette variabilité saisonnière. Cela s'explique par la dis parition de certains facteurs favorables qui n'étaient que passagers. Les analyses économiques de l'OCDE, nous montre que, les exportations totales pour 1963-64 avaient diminué en raison de la mauvaise récolte de tabac de 1962, de l'épuisement des anciens stocks et de la baisse des prix. Parmi les autres éléments défavorables, on peut citer le renversement de la situation sur le marché de l'huile d'olive, qui était l'année précédente favorable à la vente. *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1964*, pp. 20-21.

<sup>599</sup> En vertu du Traité de préassociation au marché commun, elle bénéficiait déjà de contingents et d'un traitement tarifaire spéciaux de la part des Six. Pour la première fois, de nouveaux produits (poisson frais, raisin frais, agrumes, textiles et tapis) avaient été ajoutés à la liste de ses exportations traditionnelles : tabac, noisettes, raisins et figes secs. Bien qu'elle devait incontestablement accroître ses exportations de produits manufacturés, la Turquie ne pouvait néanmoins pas se permettre de négliger ses exportations agricoles traditionnelles, ni les

pétroliers, l'huile d'olive, les agrumes et les textiles de coton. Cette variation des produits avait marqué une progression dans ses exportations. Toutefois, la situation continuait d'être dominée par les quelques grands produits traditionnels d'exportation ; les fluctuations des récoltes et des cours internationaux de ces produits étaient presque uniquement responsables des variations de la valeur totale des exportations depuis 1959.

Certaines autres exportations traditionnelles, comme les minerais, avaient accusé un fléchissement durable qui avait annulé dans une large mesure les gains susmentionnés. En 1963 première année d'application du Plan Quinquennal, des mesures avaient été prises en vue d'encourager le développement des exportations (remises d'impôts sur les exportations de textiles et d'autres produits manufacturés). De nouvelles mesures s'ajoutaient, visant à améliorer les normes de qualité, les arrangements de commercialisation, etc. Selon le programme, il était particulièrement indispensable de prendre des dispositions en vue de stimuler les exportations, eu égard au fait que dans certains cas, les marges de production exportables menaçaient de se réduire.

D'ailleurs, l'image des exportations turques reflétait ses médiocres relations commerciales avec les pays du bloc oriental. Toutefois, il y avait eu une ouverture sur le marché économique du bloc oriental, particulièrement vers l'URSS. En l'occurrence, l'accroissement global des exportations en 1965 était dû, pour une bonne part, au développement des échanges bilatéraux avec l'URSS et d'autres pays de l'Europe de l'Est. Les exportations turques à destinations de ces pays étaient passées de 59,9 millions de dollars pendant 1964 à 87,1 millions de dollars au cours de 1965<sup>600</sup>. Cet accroissement des échanges portait principalement sur des produits d'exportations traditionnels, mais aussi sur les textiles et le verre.

Dans le secteur de l'exportation turque, on peut citer l'importance des barrages qui jouaient un grand rôle dans le développement de l'agriculteur du pays. Les barrages contribuaient au développement de l'agriculture en fournissant l'eau nécessaire à l'irrigation. Cependant, les Turcs n'avaient pas de moyens d'en construire eux-mêmes, ils s'étaient postulés aux prêts étrangers<sup>601</sup>. La plupart de ces projets d'investissements<sup>602</sup> étaient à peu près tous

---

possibilités nouvelles que lui offraient par exemple le coton et les produits de l'industrie de transformation qui en dérivait.

<sup>600</sup> Valeur constantes de l'année 1965. Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1966, p. 20.

<sup>601</sup> Nous avons développé une analyse sur les projets d'investissement financés par l'aide ou les crédits étrangers dans la section de la finance, plus particulièrement celle du Consortium. Voir page 447 de cette thèse.

<sup>602</sup> Ces projets avaient pour objet d'accroître les exportations de fruits et de légumes frais et de développer l'élevage des bovins pour la boucherie.

financés partiellement ou intégralement au moyen de prêts étrangers assortis de conditions particulièrement favorables<sup>603</sup>.

Parmi les autres éléments du secteur agricole, la production d'engrais était aussi importante. Pour cette période, on constate que la production d'engrais n'avait pas augmenté aussi rapidement que la demande et il avait donc fallu largement faire appel à des importations. Un certain nombre de nouvelles usines d'engrais (Samsun, Elazığ) entraient en service et un important projet de fabrication d'engrais à partir du pétrole était entrepris à Mersin avec l'aide financière du Koweït<sup>604</sup>.

## Tableau 20- Importations de la Turquie

### Importations de marchandises

#### Turquie

1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
315,1	470,0	468,2	507,2	619,4	687,6	537,2	572,0	718,3	684,7	763,7	801,2	947,6

En millions de \$ US constant de 2003

TUIK

Quant aux importations turques, les données relatives des années entre 1958 et 1970, telles qu'elles ressortent dans le tableau III, confirment une hausse irrégulière comme les exportations pour la même période. La raison de cette augmentation dans les importations, était due d'une part au poids des importations d'armes à des fins de défense, et d'autre part au financement extérieur nécessité par les investissements qui s'accéléraient. Avec la période planifié, une intensive industrialisation de substitution aux importations avait commencé. L'industrie de substitution aux importations de la période 1923-1939 s'était orientée vers la production de biens de consommation de base (par exemple le sucre), n'avait pas utilisé de capitaux étrangers et avait utilisé des entrées locales dans un climat de pénurie. Alors que dans cette période, la Turquie n'était pas un pays autonome économiquement du point de vue de l'industrie de substitution aux importations. Après les années 1960, l'industrie de substitution aux importations produisait des biens de consommation durables (par exemple des réfrigérateurs), demandait de collaborer avec des capitaux étrangers et utilisait beaucoup d'entrées extérieures<sup>605</sup>.

<sup>603</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1970*, p. 10.

<sup>604</sup> *Ibid.*, pp. 10-11.

<sup>605</sup> Haldun Güllalp, *Kapitalizm, Sınıflar ve Devlet (Le Capitalisme, les classes sociales et l'Etat)*, Istanbul 1993, éditions Belge, p. 36.

Quant à l'irrégularité de la hausse des importations, cette situation s'expliquait souvent par la pénurie de devises à laquelle la Turquie se heurtait souvent pendant ces années<sup>606</sup>. Certaines années, le fléchissement dont souffraient les importations était lié à la faiblesse des importations financées par des crédits au titre des projets. Une autre raison de cette baisse était l'entrée de devises provenant des envois de fonds des travailleurs émigrés<sup>607</sup> et du tourisme.

Cette tendance s'était parfois inversée par l'arrivée des envois de fonds des travailleurs émigrés<sup>608</sup>, des recettes du tourisme et des prêts et des crédits fournis par les pays étrangers. En outre, les importations pouvaient progresser en raison d'une augmentation par des contingents globaux et par des accords bilatéraux (c'est-à-dire des « importations du programme »), et du fait d'un net accroissement des livraisons de biens d'équipement effectuées dans le cadre d'accords d'aide pour le financement de projets. Cet accroissement était donc lié à la forte augmentation des versements « d'aide affectée à des projets », et à l'essor des activités d'investissement.

Le taux des importations, que ce soit par rapport au produit national ou par rapport aux investissements, avait fortement varié au cours de cette période. Pour l'ensemble de la période, toutefois, la progression des importations avait été parallèle à celle du produit national et la part des biens d'équipements dans le chiffre global s'était considérablement accrue. Le tableau III fait apparaître une tendance de progression continue des importations sauf en 1964-1965 où les pouvoirs publics avaient pris des mesures pour enrayer cette progression. Malgré ces mesures, les demandes de licences pour l'importation de produits libérés avaient dépassé les estimations du programme de l'époque, et celle-ci avaient dû prendre de nouvelles dispositions pour réduire

---

<sup>606</sup> Par exemple, en 1967, les importations n'avaient pas augmenté, en partie parce que les versements au titre des prêts d'aide étrangers avaient été inférieurs au niveau attendu. Les recettes provenant des envois de fonds des travailleurs émigrés et du tourisme avaient été plutôt décevantes. L'apport des recettes touristiques aux réserves officielles avait été insuffisant pour compenser les dépenses des touristes turcs à l'étranger, de sorte que l'objectif pourtant modeste fixé dans le Plan n'avait pas été atteint. *Études économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1968*, p. 34.

<sup>607</sup> Ce poste avait aussi contribué substantiellement à atténuer les tensions exercées sur la balance des paiements. Alors qu'en 1968 les envois de fonds des travailleurs à l'étranger étaient de 107 millions de dollars, ils étaient passés à 141 millions en 1969, sous l'effet, pour une part, d'une reprise de l'essor économique en Allemagne qui avait entraîné un accroissement de la demande de main-d' étrangère et un relèvement des niveaux de salaires, mais aussi à cause de la réévaluation du Deutschemark. *Études économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1970*, p. 24.

<sup>608</sup> Les analyses économiques des experts de l'OCDE font apparaître que les envois de fonds des travailleurs turcs émigrés en Europe occidentale avaient constitué un apport très substantiel aux recettes en devises. Cette source de recettes n'avait pas été envisagée lors de l'établissement du premier Plan, mais, assez faible au départ (en 1964), leur montant s'était fortement accru dès que des dispositions avaient été prises pour inciter les travailleurs à envoyer leurs fonds par les voies officielles. Ces fonds avaient représenté 70 millions de dollars en 1965 et 115 millions de dollars en 1966, mais leur montant était estimé à 92 millions de dollars en 1967, à cause de la récession en Allemagne occidentale. *Études économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1968*, p. 26.

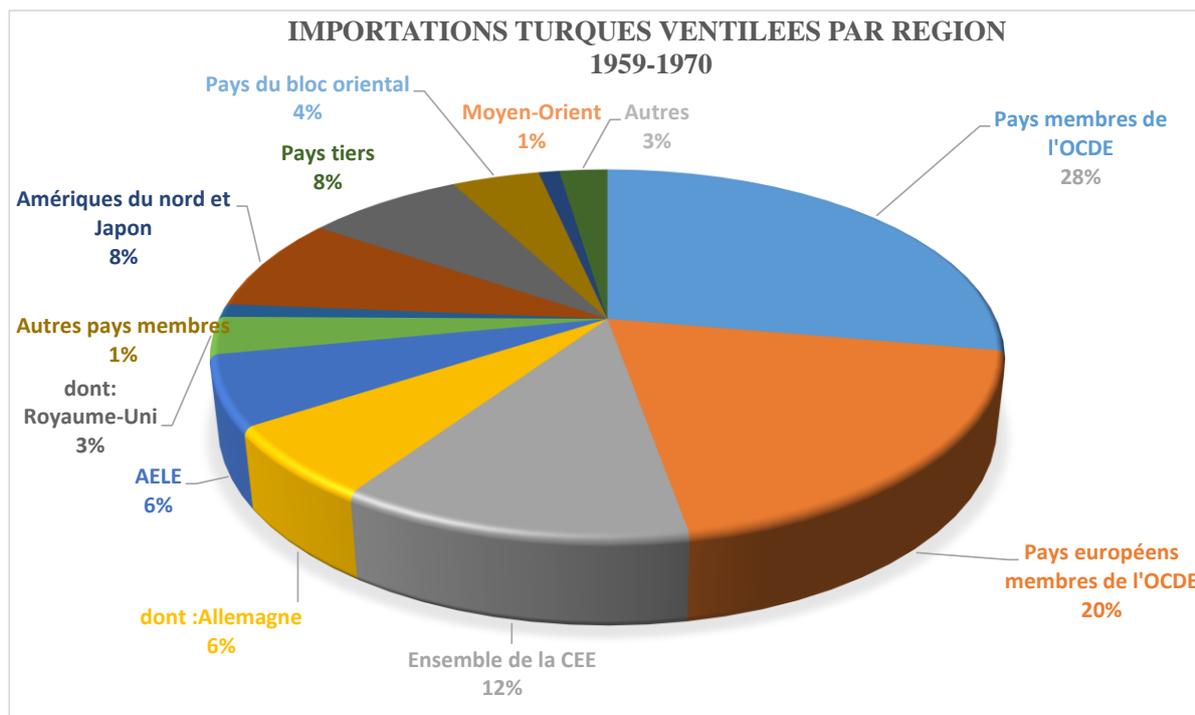
à nouveau les importations : relèvement des dépôts préalables, obligation de régler les importations libérées au moment de la délivrance de la licence et transfert sur contingents des autres produits antérieurement libérés.

Après la faible progression de ces deux années, les importations avaient considérablement augmenté en 1966. Leur progression était de beaucoup la plus forte qui ait été enregistrée en une année au cours de cette période. Elle avait été étroitement liée à l'augmentation importante de la formation brute de capital fixe. On avait également enregistré un fort accroissement des importations de matières premières et de biens de consommation, qui devait être attribué à l'expansion de la production intérieure ainsi qu'aux achats effectués à l'étranger afin de stabiliser le niveau des prix intérieurs.

Au cours de la décennie 1950-60, la Turquie, exportatrice de céréales, était devenue importatrice de ces produits, en dépit de l'extension considérable des superficies cultivées ; une évolution analogue était en cours en ce qui concernait les graines oléagineuses ; et, selon le Programme pour 1964, le développement de la consommation intérieure et de l'activité industrielle devait réduire d'autres excédents, en particulier ceux du coton, à moins que la production puisse augmenter plus rapidement qu'elle ne l'avait déjà fait. Il était donc nécessaire d'éviter tout retard dans l'exécution des plans destinés à augmenter les rendements agricoles (travaux d'irrigation, mesures de réforme agraire, renforcement des services de vulgarisation, etc.).

L'évolution des importations reflétait le fait que, depuis assez longtemps, la Turquie était dépendante financièrement de l'étranger. Elle avait fréquemment recouru aux fonds étrangers pour financer ses projets d'investissements indispensables pour stimuler sa production tant agricole qu'industrielle. Ayant un profil d'un pays en voie de développement, la Turquie cherchait acharnement du capital auprès des institutions monétaires ou des organisations commerciales internationales.

## Graphique II- Importations turques ventilées par région



Source: Mémorandum soumis par la Turquie à l'OCDE. *Les Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1969*. Tableau VII, la même étude de l'année 1972, p. 47.

Le Graphique II reflète à peu près la même image que celle des exportations. La Turquie importait principalement des pays membres de l'OCDE et des pays européens, dont des Etats-Unis et de l'Allemagne en grande partie. A ces deux pays s'ajoutaient le Royaume-Uni et l'Italie. En dehors de la zone de l'OCDE, l'Union soviétique et l'Arabie Saoudite venaient parmi les principaux partenaires commerciaux de la Turquie entre 1958-1970.

### Balance des paiements

Le commerce extérieur de la Turquie présentait un écart constant entre ses exportations et ses importations. Comme, en chiffres absolus, le niveau des exportations était inférieur à celui des importations, des taux d'accroissement approximativement égaux pour les exportations et les importations impliquaient un déficit commercial croissant.

Les exportations, en revanche, n'avaient pas augmenté pendant cette période et là était le nœud du problème de la balance des paiements de la Turquie. Les exportations turques se composaient pour une large part de produits (comme le tabac et les fruits secs) pour lesquels la demande internationale ne progressait que très lentement et se montrait fort élastique par rapport aux prix. Quant aux autres postes, ils étaient constitués en grande partie de minéraux et

d'autres matières premières, dont les prix avaient évolué défavorablement depuis 1952. En outre, contrairement aux autres pays méditerranéens parvenus à un stade de développement similaire, la Turquie avait une balance défavorable au titre des transactions invisibles courantes pour cette période.

Selon son deuxième Plan, le déficit croissant de la balance commerciale serait couvert par les recettes des invisibles dont le montant devrait augmenter rapidement, dégageant une entrée nette de capitaux laquelle, après avoir fait la part du service de la dette extérieure, serait inférieure à celle qui avait été prévue dans le premier Plan et à peine supérieure à celle qui avait été effectivement enregistrée. Une telle politique était raisonnable pour la balance des paiements d'un pays comme la Turquie qui, étant géographiquement très près des autres pays d'Europe occidentale, pouvait tabler largement sur un accroissement des envois de fonds des travailleurs émigrés et surtout de ses recettes touristiques. Si la croissance économique des principaux pays européens était soutenue au cours de cette époque, la demande de main-d'œuvre étrangère devait y augmenter. Si l'on peut tirer quelques indications de l'expérience d'autres pays méditerranéens, en particulier de l'Espagne, de la Grèce et de la Yougoslavie, c'était le tourisme qui offrait les perspectives les plus brillantes d'un accroissement rapide des recettes en devises. Dans ce domaine, la Turquie avait eu un très lent démarrage et se trouvait encore dans une situation paradoxale en ce que le tourisme ne lui procurait pas des recettes nettes en devises, du moins en ce qui concernait les fonds passant par le canal officiel.

A ces problèmes s'ajoutait le lourd héritage de la politique antérieure d'« expansion à tout prix ». Le déficit de la balance des paiements avait été couvert dans une large mesure par des crédits à court terme, commerciaux ou autres. Les transactions avec l'étranger s'étaient soldées en général par un très fort déficit au titre des paiements courants. La persistance d'un déficit de cet ordre pendant cette période conduisait la Turquie à chercher à éliminer le déficit en réduisant la demande intérieure. Cette recherche obligeait le pays soit à abaisser sensiblement le niveau de vie de la population, déjà fort médiocre, soit à ramener les investissements à un niveau qui ne dépasserait pratiquement pas celui du renouvellement. En gros, le commerce extérieur confirmait le caractère dépendant de la Turquie tout au long de cette période.

# La France

## Exportations de la France

Le commerce de la France avec la zone franc et l'étranger avait une configuration totalement différente par rapport au commerce extérieur de la Turquie. La France était en bonne place parmi les pays industrialisés qui avaient enregistré les progrès les plus rapides de la production par personne employée pour l'ensemble de cette période. Le fait le plus remarquable pour la France était cependant moins l'importance de ces progrès que leur régularité assurée par le suivi rigide du Plan de Développement et de modernisation.

Jusqu'à vers le milieu de l'été 1969, l'évolution de l'économie française avait été caractérisée par une pression grandissante de la demande, une saturation des capacités de production et une hausse relativement rapide des prix et des salaires. Malgré une vive progression des exportations, la balance des paiements était fortement déficitaire du fait des importations qui montaient en flèche et des sorties de capitaux.

**Tableau 21- Principaux produits exportés et importés par la France**

Principaux produits exportés en moyenne annuelle								
en pourcentage des exportations totales	1959-60	1961-62	1963-64	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	1969-70
produits sidérurgiques	19	13	10,9	10,4	8,5	10,6	10,5	9,8
textiles	12	12	6,8	8,8		6,1	6	5,5
machines et matériel électrique (dont le transport)	22	15	14,3	15,2	24,5	29	29,4	30,9
produits chimiques	9	9	9,7	10	7,2	9,3	10,7	10,7
produits alimentaires, boissons, tabac.			15,8	15,9	15,9	15,5	16,7	17,2
Principaux produits importés en moyenne annuelle								
en pourcentage des importations totales								
machines et matériels électrique	14	17	12,7	17,8	15,4	22,1	23,9	24,5
produits pétroliers	13	15	16,7	13,9	13,8	14,5	13,7	11,4
textiles	11	8						
produits chimiques	6		5,9	7,8	5,8	7,8	8,2	7,8
produits alimentaires, boissons, tabac.		10	12,1	12,4	16,2	15,1	13,8	13,3
produits sidérurgique			11,2	6,1	5,2	10,2	9,9	11

Source: *Etudes économiques-France*, 1962-1970, OCDE.

Membre de l'OCDE et un pays industrialisé, la France était un exportateur de produits alimentaires, de machines et matériels de transport, de produits sidérurgiques et chimiques ainsi qu'elle importait les mêmes principaux produits pour répondre à la demande intérieure en progression pendant cette période comme le **Tableau 21** nous l'expose.

## Tableau 22- Exportations de la France

### Exportations totales de biens & services de la France France

1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
37,4	39,3	40,0	42,8	45,7	51,0	54,3	58,3	63,8	73,8	85,7

En milliards de \$ US constants de 2005

Source : Banque mondiale

Les chiffres relatifs du Tableau V font apparaître un bon niveau mondial du volume des exportations et une progression continue entre 1960 et 1970. Certaines années, les exportations de la France avaient même progressé de façon remarquable, en l'occurrence les années 1965 et 1969. Les études de l'OCDE sur l'économie française dévoilent que les exportations de marchandises étaient particulièrement stimulées à la fois par la haute conjoncture mondiale<sup>609</sup> et les relatives difficultés de vente sur le marché intérieur<sup>610</sup> comme c'était le cas entre 1964-1965. L'augmentation importante des exportations entre 1968 et 1969 s'expliquait également par la vigoureuse demande globale<sup>611</sup>.

En revanche, exceptionnellement, on constate que cette tendance de progression avait ralenti entre 1961 et 1962. Ce ralentissement brutal avait été notamment lié à une baisse de 8% des exportations vers les pays de la zone franc en 1961, en raison des événements d'Algérie. Les ventes à l'étranger avaient également progressé moins vite (+ 11% de 1960 à 1961 contre + 25% de 1959 à 1960), bien qu'elles aient marqué une nette tendance à la reprise au cours de 1961, compte tenu de l'évolution des importations de marchandises et des échanges de services.

<sup>609</sup> Celui-ci avait surtout affecté les exportations vers les pays européens de l'OCDE, à l'exception notable de l'Italie, et dans une moindre mesure, du Royaume-Uni. Par contre, l'expansion des exportations vers les pays de l'Amérique du Nord avait continué, et celle vers les pays non-OCDE s'était accélérée. Pour l'essentiel, la décélération des exportations françaises semblait reliée à l'évolution des marchés d'importation. En 1965, les importations totales des clients de la France avaient augmenté de 9,2 %, et les exportations françaises de 11,7 %. En 1966, les importations des partenaires de la France avaient augmenté de 7,1 %, et les exportations françaises de 8,5 %. Quoique dans une mesure moins forte, la France avait donc encore augmenté sa part des marchés internationaux. *Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1967*, p. 24 ; la croissance des exportations (chiffres dessaisonnalisés) qui avaient progressé de 4,5 % entre le quatrième trimestre de 1968 et le premier trimestre de 1969, indique que la France n'avait pas manqué de bénéficier de la forte expansion du commerce de la zone de l'OCDE. A condition que l'augmentation de la demande intérieure et les prix restent modérés, la balance des paiements courants allait pouvoir donc s'améliorer sensiblement dans le courant de l'année. *Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1969*, pp. 6-25.

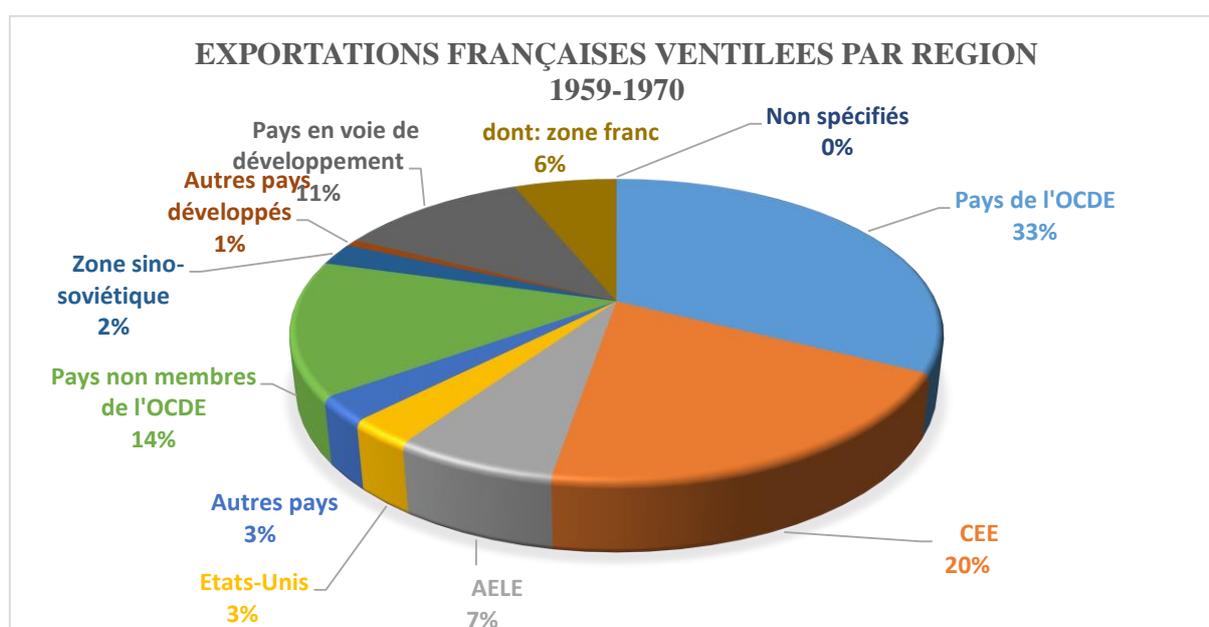
<sup>610</sup> Un problème plus profond se trouvait posé, exprimé par une hausse des salaires sensiblement plus forte que l'élévation de la productivité, avec une double influence concomitante sur les prix, du côté des coûts et du côté de la demande. Ce phénomène traduisait, en partie, de la tentative faite par les salariés pour « rattraper » la progression de leurs revenus, qui avait été provisoirement ralentie par les mesures de stabilisation prises en 1958 et 1959. *Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1967*, p. 27.

<sup>611</sup> Le développement des exportations correspondantes avait également été impressionnant, encore que moins rapide, et les exportations de produits agricoles avaient connu une expansion tout à fait remarquable. *Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1969*, p. 20.

L'excédent des exportations de biens et services vers le reste du monde avait cessé de croître entre 1960 et 1961<sup>612</sup>.

Outre les considérations intérieures, des considérations internationales militaient en faveur d'une politique de relance : les pays de l'OCDE paraissaient, pour la plupart, entrer dans une phase de ralentissement de leur expansion et certains se voyaient dans l'obligation de freiner leur demande intérieure par suite de la situation de leur balance des paiements. La France, au contraire, qui ne connaissait pas ces difficultés, était plus à l'aise pour appliquer une politique d'expansion qui tout à la fois contribuait à stimuler la conjoncture internationale et garantissait l'avenir de ses propres exportations.

### Graphique III- Exportations françaises ventilées par région



Source: *Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1970*, p. 91, Tableau I.

Comme le Graphique III l'illustre, la France exportait principalement vers les pays membres de l'OCDE et les pays européens. En comparaison de la répartition géographique des exportations de la Turquie avec celle de la France, cette deuxième s'étendait sur un marché diversifié de la zone franc à la zone sino-soviétique passant par les pays en voie de développement. On note que les échanges commerciaux de la France vers l'étranger, au contraire de ceux de la Turquie, avaient un caractère pluraliste à l'échelle géographique. Cette attribution particulière confirmait la recherche des nouveaux marchés. Cette recherche peut être expliquée par la tendance générale des économies industrielles modernes sous des conditions

<sup>612</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1962*, Tableau 4, pp. 20-21.

de plein emploi, à une pression des salaires et des coûts pendant cette période. L'aspect, plus particulier à l'économie française, d'une répercussion amplifiée de cette pression avait été vu sur les prix, en fonction de rigidités et de défauts structurels. C'était là le noyau dur des problèmes permanents de l'économie française pour les années 1960-1970. L'expansion des exportations totales de la France confirmaient l'image d'un très fort ralentissement pour certaines années. Celui-ci affectait surtout les exportations vers les pays européens de l'OCDE, à l'exception notable de l'Italie, et dans une moindre mesure, du Royaume-Uni. Par contre, l'expansion des exportations vers les pays de l'Amérique du Nord avait continué, et celle vers les pays non-OCDE s'était accélérée. Pour l'essentiel, la décélération des exportations françaises semblait reliée à l'évolution des marchés d'importation. En 1965, les importations totales des clients de la France avaient augmenté de 9,2 %, et les exportations françaises de 11,7 %. En 1966, les importations des partenaires de la France avaient augmentée de 7,1 %, et les exportations françaises de 8,5 %<sup>613</sup>. Quoique dans une mesure moins forte, la France avait donc encore augmenté sa part des marchés internationaux au cours de cette époque.

## Tableau 23- Importations de la France

### Importations totales de biens & services de la France

#### France

1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
34,9	37,3	39,8	45,4	52,3	53,5	59,1	64,0	72,3	86,4	91,8

En milliards de \$ US constants de 2005

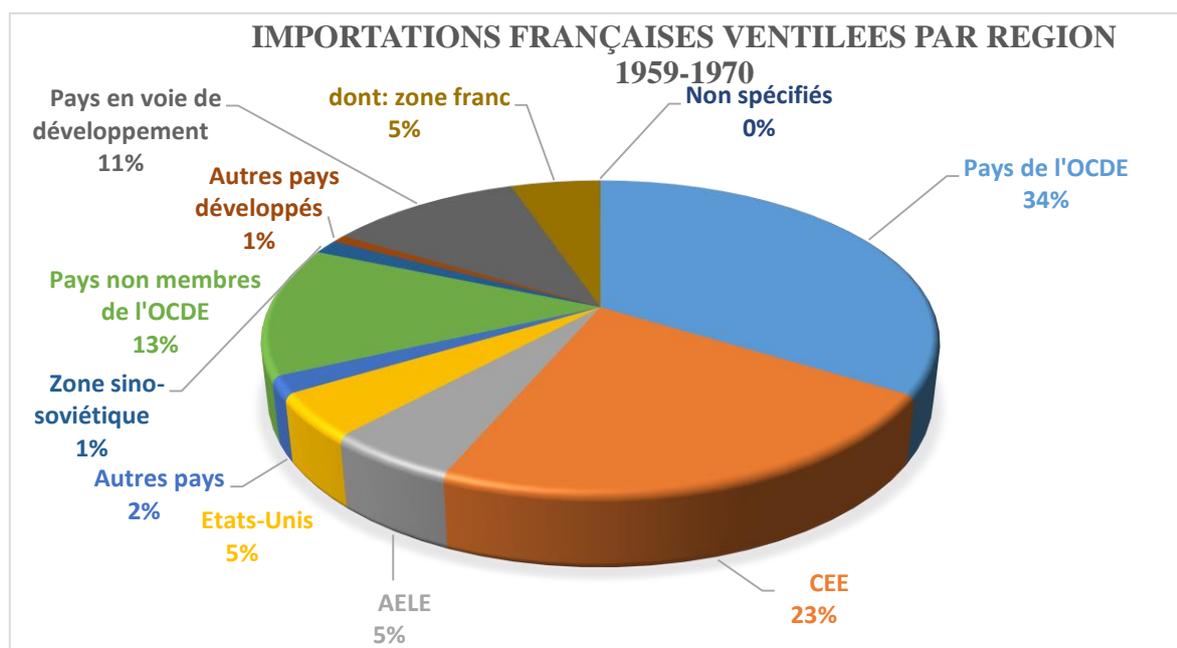
Source : Banque mondiale

En face de cette belle allure éblouissante des exportations, due à son grand volume et à sa diversité géographique, la France se heurtait graduellement avec une grande demande progressive interne. A partir de 1962, la situation conjoncturelle interne avait surtout affecté l'évolution des importations en provenance de l'étranger progressant pour leur part de 11,6 %. L'augmentation des importations avait particulièrement porté sur les produits manufacturés destinés à la consommation, mais on note aussi un très fort accroissement des achats de biens d'équipement. La croissance très vive des importations en 1963 (18,3%, dont 23 % en provenance de l'étranger) semblait paradoxale dans une économie où des marges de capacité avaient certainement existé dans la plupart des secteurs, qui pouvaient aisément répondre à une demande accrue. Il était difficile d'attribuer cette évolution à une diminution de la compétitivité des produits et des prix français. En effet, une analyse de l'importation par produits dissipe en

<sup>613</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1967*, p. 24.

partie ce paradoxe. Il y avait eu, en 1963, une très forte hausse des importations de produits énergétiques (presque 30 %), conséquence de l'hiver rigoureux et des grèves des charbonnages, de fortes importations de produits alimentaires, notamment de viande, des achats importants de matières premières à des cours nettement plus élevés que dans le passé, enfin, une poursuite de l'augmentation massive des biens de consommation (durables ou non durables). Cependant, la poursuite de la hausse des importations à un rythme très élevé pendant l'année de 1964, alors que plusieurs des facteurs spécifiques à 1963 avaient déjà disparu, laissait penser que des causes plus durables étaient à l'origine du phénomène<sup>614</sup>.

#### Graphique IV- Importations françaises ventilées par région



Source: *Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1970*, p. 91, tableau I.

Le Graphique IV nous expose la diversification des importations de la France qui importait principalement des pays membres de l'OCDE et des pays de la Communauté européenne. Sur l'ensemble de cette période, le commerce extérieur de la France se concentrait de plus en plus en direction de l'Europe (61% des exportations et 51% des importations en 1962). La part des échanges commerciaux avec les pays de la CEE s'était accrue en 1963, cet accroissement s'accompagnant d'un amenuisement sensible de l'excédent ; les importations en provenance des pays de l'AELE s'étaient développées beaucoup plus rapidement que les exportations. Les échanges avec les États-Unis et le Canada s'étaient détériorés. Enfin,

<sup>614</sup> Les mesures prises et le rajustement structurel (libération des importations et baisse des droits en douane) avaient contribué à l'accroître. Il n'était cependant pas douteux que, derrière les accidents de la conjoncture, un problème plus profond se trouvait : exprimé par une hausse des salaires sensiblement plus forte que l'élévation de la productivité, avec une double influence concomitante sur les prix, du côté des coûts et du côté de la demande. *Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1965*, p. 38.

contrairement à ce qui s'était passé précédemment, les échanges avec les pays de la zone Franc s'étaient quelque peu redressés.

## **Balance des paiements**

Au cours de cette époque, les relations avec les pays étrangers se soldaient généralement par un excédent substantiel, une partie de la dette extérieure avait été remboursée et les avoirs officiels en or et en devises atteignaient un niveau élevé. Certaines années, exceptionnellement, il y avait eu une tenue déficitaire de la balance des paiements<sup>615</sup>.

Avant tout, le commerce des marchandises de la France avec les pays de la zone franc présentaient un excédent important, qui avait eu cependant tendance à diminuer en 1961, à cause de la chute des exportations vers l'Algérie<sup>616</sup>, tandis que croissaient les achats de produits pétroliers dans la zone franc. Les opérations recensées sur les services et les transferts privés présentaient également un excédent.

En outre, à partir de 1963, l'amélioration de la balance des biens et services avec les pays de la zone franc, à la suite notamment de la reprise des exportations vers l'Algérie, devait en effet plus que compenser la détérioration persistante de la balance des biens et services avec les pays étrangers. Le fait était que les rentrées de devises n'avaient pas faibli et que l'accroissement des avoirs officiels en or et en devises avait été encore très important pendant cette période perturbée par les événements de l'Algérie. L'accumulation des réserves que l'on observait ainsi en France s'expliquait sans doute en partie par divers mouvements de capitaux à court terme. Ces flux des capitaux subsistaient fondamentalement un excédent de la balance des paiements relativement élevé. De tels excédents n'avaient eu rien d'anormal pour un pays industrialisé et à revenu élevé comme la France. La France en avait eu d'ailleurs nettement conscience puisqu'elle avait pratiqué une politique systématique de remboursements anticipés de la dette publique étrangère, limitant ainsi l'augmentation de ses réserves. C'était d'une part en renforçant le volume des exportations de capitaux publics, notamment vers les pays en voie de développement, et d'autre part en élargissant le marché des capitaux et en l'ouvrant

---

<sup>615</sup> Le commerce extérieur s'était soldé par des déficits exceptionnellement importants, dus certainement pour une part à la détérioration immédiate des termes de l'échange causée par la dévaluation du Franc et la réévaluation du Deutschmark.

<sup>616</sup> Le solde excédentaire des échanges extérieurs de biens et de services, mesuré en termes de comptabilité nationale, avait nettement diminué puisqu'il était revenu de 7 780 millions de francs en 1961 à prix courants à 5 010 millions en 1962. Cette diminution était imputable à concurrence de 80 % à la détérioration des échanges commerciaux avec la zone franc, liée elle-même aux événements d'Algérie. On avait en particulier observé une chute de 22% des exportations vers cette zone. *Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1963*, p. 10.

progressivement aux emprunteurs étrangers que la France contribuait à un meilleur équilibre des relations financières internationales.

Directement ou indirectement, les grèves au cours de l'année 1968, avaient à peu près paralysé l'activité économique du secteur non agricole<sup>617</sup>.

Des facteurs accidentels, mentionnés plus haut<sup>618</sup>, avaient gonflé les importations. Mais, pour une part essentielle, leur augmentation semblait due à la manifestation, dans un temps relativement bref, des effets d'un changement structurel, qui correspondait au demeurant aux intentions du gouvernement : l'intégration croissante de l'économie française à l'économie internationale et l'accroissement de la part des importations dans la dépense nationale qui en avait résulté. Cet accroissement, conséquence de la libération des importations et de l'abaissement des droits de douane, était en lui-même souhaitable ; il ne pourrait fournir motif à préoccupation que s'il n'était pas accompagné d'un mouvement analogue des exportations, et, plus généralement, s'il mettait en danger l'équilibre de la balance extérieure. Or, c'était précisément en 1963 que les exportations, après une stabilité virtuelle de deux ans, avaient recommencé une vive expansion qui leur avait fait dépasser de 10% les niveaux de 1961 et 1962. Quant à la balance des transactions courantes avec l'étranger, elle était restée excédentaire.

Avec un rythme différent de développement des importations et des exportations, la balance commerciale s'était diversifiée graduellement sur l'ensemble de cette décennie. Elle était devenue excédentaire/déficitaire. La relative faiblesse des importations, depuis le début de

---

<sup>617</sup> Sur le plan du commerce extérieur, les pertes et les retards causés par les grèves avaient équivalu à près de 3 % du montant annuel des importations et à 4 % du montant annuel des exportations. Du côté des importations, c'étaient surtout les matières premières et les demi-produits qui avaient reculé le plus par rapport à la tendance d'avant les grèves ; à l'exportation, les ventes les plus touchées avaient été celles des biens d'équipement et de produits de consommation. Les échanges extérieurs avaient toutefois rapidement repris après les grèves et au cours de la période. Les importations d'articles manufacturés avaient progressé à une allure extrêmement rapide, en dépit du contingentement de certaines catégories d'entre elles. Le développement des exportations correspondantes avait également été impressionnant, encore que moins rapide, et les exportations de produits agricoles avaient connu une expansion tout à fait remarquable. Sur l'ensemble de l'année, les exportations et les importations avaient dépassé leur niveau de 1967 de 11,8 et 12,9 respectivement, alors que de 1966 à 1967 elles ne s'étaient accrues les unes et les autres que de 4 %. La forte progression des échanges mondiaux n'avait pas été étrangère à la bonne tenue des exportations. De même, la reprise de la consommation et de la production, l'allongement des délais de production et le bas niveau des stocks, avaient stimulé les achats à l'étranger. Les sorties de capitaux avaient été particulièrement intenses pendant les grèves. En conséquence, l'évolution du commerce extérieur se révélait assez différente de l'image que le grand public avait pu s'en faire. Le fort accroissement des importations observé au cours des derniers mois de 1968 devait s'interpréter en fonction non seulement des niveaux élevés qu'atteignaient la demande et la production, mais aussi de la vive accélération que celles-ci avaient subie en un laps de temps très court. *Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1969, Les grèves et leurs conséquences*, p : 6-25.

<sup>618</sup> Il y avait eu, en 1963, une très forte hausse des importations de produits énergétiques (presque 30 %), conséquence de l'hiver rigoureux et des grèves des charbonnages. *Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1964*, p. 16.

1965, combinée avec une expansion des exportations, avait rendu la balance courante des paiements excédentaire. La balance commerciale avec les pays étrangers avait marqué un mouvement parallèle.

Certes, le Plan de stabilisation devait répondre à une situation globale, dans laquelle l'importance et le poids spécifique de ces facteurs était presque impossible à distinguer et où les risques d'un entraînement inflationniste général étaient considérables. La limitation de la croissance de la demande (par la suppression du découvert du Trésor et l'encadrement du Crédit) et le blocage des prix industriels avaient permis d'éliminer ces risques ; et un ralentissement substantiel de la hausse des salaires et des prix avait été obtenu (bien que sa signification réelle, dans le dernier cas, soit difficile à apprécier, pour autant qu'il était dû au blocage des prix industriels). Que ces résultats aient été obtenus au prix d'un arrêt temporaire de l'expansion n'était pas en soi décisif. La vraie question était de savoir dans quelle mesure ils étaient durables, dans quelle mesure aussi après la décantation opérée par le Plan de stabilisation. Le noyau dur des problèmes de l'économie française avait été ici.

## **Commerce entre la France et la Turquie**

### **Échanges Commerciaux franco-turcs après la Libération**

Quand la France et la Turquie avaient reconstitué leurs échanges commerciaux après la Libération et la fin de la guerre, la nature des marchandises échangées ressemblait fort à la situation du courant des années 1930. À la fin des années 1940 et dans les premières années de 1950, la Turquie importait de France essentiellement des produits industriels pour plus de 95%, selon la ventilation suivante : des produits textiles (fils, tissus, vêtements) pour 20%, des produits sidérurgiques (fer, fonte, acier) pour 20%, des machines (mécaniques et électriques) pour 16%, des pneumatiques pour 6% et des ouvrages de métaux (petit outillage) 5%. Le reste représentait surtout du matériel de transport (3%), des médicaments et quelques produits chimiques<sup>619</sup>.

Les choses bougeaient à partir de la deuxième moitié des années 1950. Ainsi disparaissait, à partir de 1955, la rubrique textile : la Turquie n'achetait plus ni fils, ni tissus, ni vêtements à

---

<sup>619</sup> Jacques Thobie, « France et Turquie : Les relations économiques entre un ancien et un nouveau pays industriel depuis 1945 », dans Jacques Thobie et Jean-Louis Bacqué-Grammont, *L'accession de la Turquie à la civilisation industrielle, facteurs internes et externes*, Actes du Colloque d'Istanbul, les 2-4 décembre 1985. Éditions Isis, Istanbul, 1987, pp. 155-184.

la France. Autre disparation à partir de 1956, le petit outillage et les ouvrages de métaux. Après s'être enflés au tournant des années 1959-1960, les produits pétroliers raffinés (34% en 1959) venus de France baissaient considérablement à partir du milieu des années 1960, pour stagner autour de 3% et s'effondrer en 1984 (0,5%). En revanche les autres rubriques faisaient preuve de fermeté. La vente de machines (mécaniques et électriques) à la Turquie décolla à partir de 1956 (37%), oscilla ensuite entre 30 et 40% du total des exportations françaises en Turquie. Les produits chimiques français étaient appréciés en Turquie à partir des années 1960 (entre 15% et 20%). Le matériel de transport ou d'automobile auxquelles s'ajoutaient le matériel de chemins de fer à partir de 1962 et le matériel de navigation à partir de 1960 oscillaient, avec de grandes différences selon les années, entre 10 et 20%. Les matières plastiques de France apparaissaient en Turquie en 1959 et formaient, avec le caoutchouc autour de 10% des exportations françaises dans ce pays. Notons enfin les achats renouvelés par la Turquie d'instruments de chirurgie et d'appareils scientifique français.

Dans le sens Turquie-France, les premières années d'après-guerre témoignaient de la continuité par rapport à l'avant-guerre : la Turquie vendait à la France des produits agricoles bruts pour 80 à 90% de l'ensemble, selon la ventilation décroissante suivante (moyenne des années 1947-1953) : du coton pour 38,1 %, des légumes et céréales pour 12,6 %, du tabac pour 11,1 %, des fibres naturelles autres que le coton pour 10 % ou encore des fruits pour 10 %. La seule rubrique notable, en dehors des produits agricoles, était celle des minerais et minéraux divers : chrome, cuivre, sel, soufre, pour environ 10 % du total. Les produits industriels étaient très rares et se composaient de produits dérivés de l'agriculture<sup>620</sup>.

La France figure au cinquième rang des fournisseurs et des clients de la Turquie, après les États-Unis, l'Allemagne, l'Italie et la Grande-Bretagne, immédiatement avant l'Union Soviétique. Les chiffres relatifs à ces échanges sont, pour les années entre 1961 et 1966, les suivants

---

<sup>620</sup> Thobie, *ibid.*, p. 159.

## Tableau 24- Echanges franco-turcs

(en millions de francs courants)<sup>621</sup> :

Années	Importations en France	Exportations vers la Turquie
1961	89	145
1962	93	153
1963	92	174
1964	109	98
1965	138	123
1966	179	184

Source : *AMEA Courneuve*. Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Classeur n° 137. Relations politique avec la France. Dossier général. Dossier du 19 juin 1967. Relations Bilatérales franco-turques.

La part française est ainsi, pour l'année 1966, de 6,1% des importations et 5% des exportations turques. Les principaux produits importés de France par la Turquie –dans la limite de contingents globaux ouverts par ce pays- sont les produits pétroliers, la fonte les fers et aciers, le matériel mécanique et électrique, etc....Les principaux produits importés de Turquie par la France sont le coton (près la moitié d'achats français), les fruits secs, les légumes, le chrome, la laine, le cuivre, le tabac, etc...

La nette progression des échanges constatée au cours de ces années est due en grande partie à une augmentation des achats de coton et des ventes de biens d'équipement et de gros matériel industriel (dans le cadre du plan de développement turc établi en 1963 pour trois périodes de cinq ans). Pour financer ces dernières, la France met chaque année à la disposition de la Turquie dans le cadre d'un consortium d'aide créé sous l'égide de l'OCDE –un certain volume de crédits composés pour les 2/3 de crédits privés garantis et pour le reste d'un prêt gouvernemental à 20 ans et 3,5% avec délai de carence de 5 ans<sup>622</sup> :

---

<sup>621</sup> *AMEA Courneuve*. Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Classeur n° 137. Relations politique avec la France. Dossier général. Dossier du 19 juin 1967. Relations Bilatérales franco-turques.

<sup>622</sup> En 1965, il a été prélevé sur les fonds non utilisés par les Turcs les deux années précédentes, une somme de 50 millions qui a constitué le quota français part au financement du barrage de Keban. Pour 1967, il a été proposé les mêmes sommes qu'en 1966, mais la négociation est suspendue, les Turcs trouvant le taux d'intérêt trop élevés par rapport à ceux des autres pays.

## Tableau 25- Les aides françaises envers la Turquie

(en millions de francs courants) :

Année	Total	Crédits privés garantis	Prêt gouvernemental
1963	125	82	41
1964	50	33,3	16,6
1966	72	48	24

Source : *AMAE Courneuve*. Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Classeur n° 137. Relations politique avec la France. Dossier général. Dossier du 19 juin 1967. Relations Bilatérales franco-turques.

## Les années de progrès : 1960 et 1970

Arrivé dans les années 1960, la politique économique improvisée de l'économie turque était passée à une économie ordonnée<sup>623</sup>. L'Organisation de planification de l'Etat (DPT) venait d'être fondée. Cette transition voulait dire, commencer à nouveau délibérément la politique industrielle de substitution aux importations, appliquée en raison de l'absence de devises, de l'interruption du commerce extérieur et du manque de pièces de rechange et de produits dans le pays.

La politique industrielle de substitution aux importations nécessitait un grand nombre d'importation et de financement extérieur. Il n'était pas possible de renoncer aux investissements nécessaires au développement. Toutefois, une fois en 1968, la balance des paiements avait commencé à inquiéter le FMI. Mais en 1969 il y avait les élections et la ceinture n'avait pas pu être serrée. Après les élections il y avait eu une dévaluation ; des mesures avaient été prises pour encourager les exportations, (exemple : remboursement d'impôt), de nouveaux impôts avaient été mis en place et les anciens avaient été rehaussés. Ces mesures étaient une copie de la dévaluation de 1958.

Cependant, avec l'entrée en vigueur de l'Accord d'Ankara du 1<sup>er</sup> décembre 1964 avec la Communauté économique européenne, le poids des pays de la Communauté augmentait et commençait à contrebalancer les Etats-Unis. En conséquence de l'application ordonnée du Plan, les conditions de la dette s'étaient améliorées. En plus, les exportations avaient commencé à augmenter à partir de 1970.

A ce moment, un bienfait, qui n'avait pas du tout été pensé auparavant et qui ne figurait pas dans le premier plan de cinq années, fit son apparition : les travailleurs turcs, qui partirent

---

<sup>623</sup> Salgur Kançal, « Les trois programmes de stabilisation et de réorganisation industrielles en Turquie depuis 1958 », dans Jacques Thobie et J.L. Bacqué-Grammont, *L'accession de la Turquie...op. cit.*, pp. 47-67.

en Allemagne à partir de 1965 et dont leur nombre augmentait de plus en plus à mesure que les années passaient, avaient commencé à envoyer des quantités très importantes de devises pour l'économie de la Turquie. Ainsi, cette entrée de devises qui ne représentait que 2% des revenus des exportations en 1964, constituera 50% des exportations en 1970-71<sup>624</sup>. Dans ce climat, les gouvernements avaient trouvé une possibilité d'appliquer une mesure qui était une condition indispensable pour la réalisation d'une vraie politique industrielle de substitution aux importations : pour créer une masse de consommateurs internes capables d'acheter les produits issus de la production des bourgeois, les revenus et les salaires avaient été maintenus de façon élevée et les droits sociaux avaient été élargis<sup>625</sup>.

Malgré les devises des travailleurs turcs à l'étranger, le besoin en devises pour financer les projets était évident. Les devises nécessaires pour l'importation devaient d'une façon ou d'une autre être trouvées. Pourtant, à partir de 1967, les crédits et les aides extérieures des Soviétiques étaient entrées en action et les projets très importants d'investissements industriels, que les Occidentaux avaient refusé de financer, étaient entrés dans le circuit. Mais il n'était pas attendu que le FMI et l'OCDE assure cette facture supplémentaire qui avoisinait les 1 milliard de dollars. Il ne restait donc plus que le marché international des capitaux. L'endettement à court terme, qui avait conduit la charge de la dette de la Turquie à des sommets extraordinaires et qui changea complètement la structure de sa dette, avait commencé ainsi à cette période. Par ailleurs, les banques internationales et les fonds des pays de l'OPEC, qui avaient économisé de grandes quantités de dollars à cette période avec l'augmentation des prix du pétrole, prêtaient de l'argent aux pays en voie de développement qui en avaient besoin mais à court terme et avec des intérêts élevés. Ainsi, la Turquie avait pris sa part de dette. Mais le FMI n'était pas pour autant sorti du circuit, parce que dans ce milieu, les banques ressentaient le besoin de consulter le FMI avant d'accorder des prêts. Concernant la Turquie, l'instance internationale avait donné son feu vert.

Quant aux échanges entre la France et la Turquie, pour la décennie 1960-1970, l'évolution tendait à une baisse durable de l'exportation des produits agricoles bruts vers la France au profit de la vente de produits fabriqués industriels, les minerais accusant de leur côté une légère baisse. En ce qui concernait les produits agricoles bruts, toutes les rubriques étaient en baisse relative, celle la plus ferme étant les fruits après avoir atteint parfois plus du tiers des exportations turques vers la France (36,8 % en 1963). Les produits agricoles préparés restaient

---

<sup>624</sup> Sönmez, *ibid.*, pp. 60 et 70.

<sup>625</sup> Gürsel, *ibid.*, pp. 479-485 et 494-509.

toujours en quantité insignifiante. Les produits qui accusaient la plus forte baisse relative étaient le coton et le tabac. Le coton avait parfois fourni les deux-tiers des exportations turques vers la France (67,8 % en 1955) et résistait encore en 1965 avec 36,2 %. Le tabac, après des pointes à 17 % était depuis plusieurs années autour de 4 %. Les légumes et les céréales avaient baissé de moitié, oscillant autour de 6 %. Notons enfin une intéressante rubrique de poissons et crustacés qui, depuis les années 1960, s'inscrivaient entre 6 et 10 % de l'ensemble<sup>626</sup>.

Les plus importantes évolutions concernaient les changements qui intervenaient dans le secteur des produits industriels. D'abord dans le domaine des textiles. Non seulement la Turquie n'importait plus de France des produits textiles mais elle exportait désormais vers la France, outre les traditionnels tapis, des tissus et des vêtements, à partir des années 1970 : la firme des « Trois Suisses » avait acheté pour 40 millions de francs, soit un peu plus de 20 %, et venait en tête des acheteurs français. Puis, avec le début des années 1970, de véritables nouveautés apparurent : l'exportation vers la France de produits dérivés de l'agriculture. D'autres nouveautés étaient vendues sur le marché français : en 1970, la Turquie vendait pour la première fois des produits sidérurgiques (fer, fontes, aciers) à la France mais cette rubrique, comme on peut s'en douter, restait faible.

La comparaison entre les exportations turques vers la France, et les exportations totales de la Turquie, suggéraient que l'on assistait à une évolution parallèle mais avec quelques retards en ce qui concernait le marché français. Ainsi, les ventes turques à la France de produits agricoles étaient en baisse constante pendant ces années mais le pourcentage de ces produits restait plus élevé en direction de la France qu'avec l'ensemble des clients de la Turquie.

Ces importants indicateurs trouvaient leurs explications dans plusieurs niveaux. Certains étaient liés aux évolutions respectives des économies turque et française. Pour la France, nous l'avons vu, le marché turc était marginal, mais du côté turc, et dans la mesure où la Turquie voulait rembourser ses dettes, il était nécessaire de vendre plus à la France que de lui acheter, afin de dégager des liquidités en devises. Or, depuis les années 1920<sup>627</sup>, la grande question était de savoir si la Turquie était en mesure de fournir des produits qui intéressaient le marché français. Rappelons qu'en 1936 il avait fallu créer une société commerciale franco-

---

<sup>626</sup> Thobie, *ibid.*, p. 159.

<sup>627</sup> De 1880 à 1913, la balance des échanges commerciaux entre la France et l'Empire ottoman était bénéficiaire pour la Turquie, mais l'écart avait tendance à se réduire à la veille de la Grande Guerre.

turque pour promouvoir, avec quelles difficultés<sup>628</sup>, la vente en France de tabac turc, mais aussi d'un coton trop rare et d'un charbon trop cher<sup>629</sup>.

Dans la décennie entre 1954 et 1964, de nouveau, les ventes turques à la France restaient largement déficitaires. Or, à la fin des années 1960, les transformations industrielles de la Turquie et les modifications intervenues dans la division internationale de la production et des échanges pouvaient être l'annonce d'un redémarrage sensible des exportations turques vers la France. Il était singulier de constater qu'en 1937, en 1964 et 1968, la Turquie n'arrivait à renverser sa balance commerciale avec la France en sa faveur qu'à travers la chute sensible des importations venues de France et non pas par une croissance significative de ses propres exportations. Il y avait là un phénomène fort dommageable au développement mutuellement avantageux des relations commerciales franco-turques. Toutefois, la faiblesse des importations turques de la France et la chute périodique des exportations françaises en Turquie avaient des raisons très différenciées : en 1936, la volonté turque de limitations draconienne des importations, liée à la crise et la politique industrielle de substitution aux importations, était à la base du renversement de la tendance.

## Tableau 26- Exportations de la Turquie vers la France

### Exportation de marchandises de la Turquie vers la France

1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
18,8	16,5	16,3	23,9	14,0	16,1	24,9	20,0	24,6	28,9	21,8	27,7	39,5

En millions de \$ US constant de 2003

Source : TUIK

## Tableau 27- Importations turques de la France

### Importation de marchandises de la Turquie à partir de la France

1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
9,0	17,2	16,4	17,6	28,7	34,1	20,7	21,4	43,3	27,1	27,0	26,6	32,5

En millions de \$ US constant de 2003

Source : TUIK

<sup>628</sup> Jacques Thobie, « Un contexte de crise : les relations économique-financières entre la Turquie et la France de 1929 à 1944 », communication au 3<sup>e</sup> Congrès international d'histoire économique, social de la Turquie, Princeton, les 24-26 août 1983, Sous presse aux Éditions Isis, Istanbul : La Société Commerciale Franco-Turque sera liquidée en 1949.

<sup>629</sup> Par rapport au charbon britannique.

Pour cette décennie, en tant que fournisseur et client de la Turquie, la France se situait généralement au 5<sup>ème</sup> rang après l'Allemagne fédérale, au 1<sup>er</sup> rang des fournisseurs et au second rang comme client, les États-Unis étaient en nette régression, la Grande-Bretagne augmentait sa pression en tant que fournisseur et l'Italie faisait preuve d'une compétitivité certaine.

Quant aux acheteurs de la Turquie, ils se présentaient dans l'ordre suivant : la RFA, les États-Unis, l'URSS, la Grande-Bretagne, le Japon, la Suisse, le Liban et la France. La Turquie conservait la 5<sup>ème</sup> place parmi les vendeurs pour la France, devancée par la République fédérale allemande, la Grande-Bretagne et l'Italie qui distançaient les États-Unis, la part des importations turques représentant approximativement et respectivement 21%, 35%, 37%, 40% de celle de ces 4 pays.

Pour l'ensemble de cette décennie, le montant en valeur des échanges commerciaux français avec la Turquie est indiqué dans le tableau ci-dessus. Une nette diminution y est constatée par rapport à 1966 en ce qui concernait les exportations françaises. Il est vrai qu'en 1966, du fait d'une accélération des ventes françaises dans le cadre des crédits Consortium et de livraisons de certains matériels déterminés (bateau-pipeline Batman-Iskenderun) les importations de marchandises françaises en Turquie s'étaient accrues de 103% par rapport à 1965.

## **Coopérations et investissements entre la France et la Turquie**

Dans certains cas, la diffusion culturelle et la coopération scientifique ont pu servir à amorcer un dialogue politique et économique. L'accord de coopération avec certains pays du bloc soviétique dans les années 1960 et 1970 avaient constitué le vecteur privilégié entre la France et des pays comme la Pologne ou l'URSS. Avec ce dernier pays, la diplomatie gaulliste mettait en œuvre à partir de 1964 une triple coopération scientifique (nucléaire, spatiale, audiovisuelle), exceptionnelle alors entre un pays de l'Ouest et celui des héritiers de Lénine<sup>630</sup>. Elle révéla toutes les ambitions diplomatiques françaises du moment qui visaient à constituer la France en intermédiaire privilégié entre les deux blocs.

---

<sup>630</sup> Marie-Pierre Rey, *La tentation du rapprochement. France et URSS à l'heure de la détente (1964-1974)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991, p : 163-175.

Plus largement, le rapide essor de la coopération technico-scientifique et culturelle avec des pays en pleine progression économique dans les années 1960 avait constitué un stimulant défi pour l'action culturelle extérieure française quand la France avait été sollicitée pour former des cadres en Inde, au Pakistan, au Brésil, en Indonésie ou au Nigeria<sup>631</sup>.

Enfin, depuis les trente dernières années, la culture française exportée dans le monde devenait de plus en plus une ressource d'appoint pour la réalisation d'objectifs économiques. Tardivement dans le vingtième siècle, à partir des années 1960 avec le concept et le pratique de la « coopération », la France faisait enfin jouer la synergie entre culture et économie. Elle s'avérait bien incapable de le réaliser au début des années 1900 quand, par exemple, dominante culturellement dans l'Empire turc, elle perdait tous les grands contrats (dont le chemin de fer Berlin-Bagdad) au profit de l'Allemagne.

En général, pendant les cinq siècles de leur durée, les rapports entre les deux pays étaient restés amicaux. À deux reprises seulement, à la suite de l'expédition d'Égypte de Bonaparte d'abord et pendant la Grande Guerre plus tard, des hostilités avaient éclatées entre eux. Mais, une fois la paix rétablie, on était vite revenu aux liens d'amitié et de coopération. Il n'y avait pas eu de méfiance permanente malgré les frictions diplomatiques intervenues de temps à autre.

Cet état de choses était dû, avant tout, à la situation géopolitique et géostratégique des deux pays en Europe qui était une réalité permanente. Les deux parties étaient sensibles à toute action susceptible de détruire l'équilibre des forces en Europe. L'alliance contre Charles Quint au 16<sup>ème</sup> siècle, la guerre de Crimée au 19<sup>ème</sup> siècle, l'alliance Tripartite en 1939 et l'OTAN de nos jours en sont les principales manifestations.

Limitée dans le choix de ses actions et relativement modeste quant à son incidence budgétaire (1 218 000 francs au titre des crédits de 1968), la coopération technique entre la Turquie et la France suscitait néanmoins, malgré la concurrence italienne, allemande ou américaine, un intérêt certain de la part des autorités locales qui souhaitaient la voir se développer. Elle s'exerçait sur trois plans : premièrement, la formation en France d'étudiants et de stagiaires ; deuxièmement, les missions d'enseignements ou de recherches scientifiques et techniques ; enfin, les opérations intégrées donnant lieu à des investissements.

---

<sup>631</sup> François Roche et Bernard Pigniau (dir.), *Histoire de diplomatie culturelle des origines à 1995*, La Documentation française, 1995, p. 97.

A titre d'exemple, nous avons choisi les années 1967 et 1968. La formation en France de ressortissants turcs s'était poursuivie en 1967 par l'accueil de 142 nouveaux boursiers de coopération technique (dont 87 au titre du département et 55 au titre du ministère de l'Économie et des finances). Le nombre des bourses prévues pour l'année 1968 était en augmentation de 20 par rapport à l'année dernière. Un effort particulier avait été consenti pour l'enseignement scientifique et technique supérieur et l'administration publique : depuis une dizaine d'années, la France avait contribué de manière appréciable à former les cadres de l'administration locale, notamment par l'organisation en leur faveur de stages dans les préfetures et par l'action de l'Institut International d'Administration Publique. Onze missions de coopération technique de type classique avaient été effectuées en 1967. Les principaux établissements bénéficiaires étaient les suivantes :

- La faculté d'agronomie d'Izmir, qui avait reçu en 1967 un expert œnologue. Des liens anciens unissaient cette faculté à l'Ecole nationale supérieure d'agronomie de Montpellier, dont le directeur s'était rendu à Izmir.
- Le service de recherches géologiques et minières qui bénéficiait en 1967 du concours d'un coopérant au titre du service national actif.
- La faculté de pharmacie d'Ankara et la faculté des sciences qui avaient bénéficié chacune d'une mission de longue durée et de plusieurs missions de courte durée.

Il était prévu de renforcer cette action en 1969, principalement en faveur de l'Université technique du Moyen-Orient (ODTÜ) à Ankara. Un troisième type d'action de la coopération technique de la France avec la Turquie avait pris la forme d'opérations intégrées, plus coûteuses, mais aussi plus efficaces sur les plans économique et technique.

Trois secteurs avaient fait l'objet d'opérations de cette nature : l'agronomie, la santé publique et la recherche géologique et minière.

- a) La recherche et la vulgarisation agronomique en Turquie avaient été marquées par la création en 1964, avec le concours de la Fédération nationale ovine, du Centre zootechnique d'Ereğli. Ce centre de recherche, de démonstration et d'enseignement disposait en ce temps de quatre experts permanents et de deux coopérants du service national. Doté alors de bétail et de matériel de fromagerie, il avait été choisi par le ministère turc de l'Agriculture comme base de son programme de modernisation de l'élevage et des cultures sur le plateau de l'Anatolie. L'opération devait se prolonger jusqu'en 1970.

La faculté d'agronomie d'Izmir allait être dotée en 1969 d'un laboratoire d'hydraulique agricole dont l'installation, et, à concurrence de 50%, l'équipement allait être assuré par la France. Le matériel allait être fabriqué par la Société grenobloise d'études et d'applications hydrauliques (SOGREAH).

- b) Dans le domaine médical, les Français avaient participé à la création du service d'hématologie du nouvel hôpital d'Ankara et à celle d'un service d'immuno-allergie à la faculté de médecine d'Istanbul. Ces deux opérations avaient donné lieu à des dons importants de matériel français.
- c) Dans le domaine de la recherche géologique et minière, enfin, il a été envisagé de participer à l'équipement du laboratoire de géochimie et de minéralogie en cours de création à l'Université Hacettepe d'Ankara. Le CNRS s'était déclaré favorable à une coopération avec ce laboratoire, dont le directeur, ancien boursier du gouvernement français, était considéré comme un des meilleurs spécialistes européens dans ce domaine.

La volonté marquée par le gouvernement turc de conclure avec la France un accord de coopération technique distinct de l'accord culturel signé en 1952 témoignait de son désir de voir l'action française se poursuivre et se développer.

La signature de cet accord et l'ouverture d'un poste d'attaché de coopération technique à Ankara prévue pour 1969, allaient permettre de répondre à cette demande.

## **Secteur agricole**

### **Coopération technique en Turquie dans le domaine de l'élevage**

Depuis 1961, un vétérinaire français, le Dr. Fiasson, exerçait la fonction de conseiller auprès du ministère de l'Agriculture à Ankara, et depuis 1964 celle de chef d'une mission d'experts français en vue de l'organisation de l'Institut de recherches zootechniques d'Ereğli (province de Konya). Cet organisme, édifié sur les crédits du ministère turc de l'Agriculture, devait servir de cadre à la démonstration des méthodes préconisées pour le développement de l'élevage en Turquie.

Résultats obtenus au ministère de l'agriculture : de nombreuses missions de zoo-économie avaient été effectuées dans la plupart des provinces de Turquie. Des rapports, traduits par les responsables de l'élevage, avaient permis aux autorités turques de se rendre compte de certains problèmes qui freinaient la productivité de cette branche de l'économie nationale et d'y apporter une solution.

C'est ainsi que l'urgence était apparue d'une vulgarisation bien comprise, que la nécessité était devenue évidente d'augmenter les ressources en alimentation du bétail par les soins à apporter aux prairies naturelles (considérées jusqu'alors comme dénuées d'intérêt) et en cherchant à ralentir l'exportation d'aliments de haute valeur protidique (tourteaux). L'attention des autorités turques avait été appelée sur l'urgence de prêts à accorder aux éleveurs par l'Organisation des caisses régionales de crédit agricole mutuel, et sur la qualité des races bovines et ovines locales parfois hâtivement condamnées.

En prenant pour base les productions actuelles des pays de la Communauté économique européenne, il avait été recommandé aux responsables de ne pas sacrifier inconsidérément tous les crédits disponibles au développement de la production laitière, mais de penser tout de suite aux exportations futures de viande de bœuf et de mouton.

La présence du Dr. Fiasson au ministère de l'Agriculture avait eu une influence déterminante sur la diffusion de la langue française dans un milieu de techniciens où elle était peu étudiée. Elle était si peu répandue qu'il était presque impossible de trouver des candidats pour les bourses de coopération technique. De 1950 à 1960, moins de cinq vétérinaires avaient suivi un stage de perfectionnement en France. C'était d'autant plus regrettable qu'à la fin du siècle dernier et au début du vingtième siècle l'influence de la science vétérinaire française était prédominante en Turquie.

Les professeurs de la faculté vétérinaire d'Istanbul (transférée ensuite à Ankara) avaient tous terminé leurs études à l'École d'Alfort. Maintenant, depuis 1962, chaque année une vingtaine de vétérinaires étaient affectés à Ankara pour y suivre, durant une période de trois mois, l'enseignement du français par les méthodes audio-visuelles (au Centre d'études françaises d'Ankara).

Des cours de français avaient été institués, en remplacement de l'anglais, au sein même du ministère de l'Agriculture et y avaient été maintenus durant trois ans. Il en était de même à l'Institut de vaccins et sérums d'Etlik, près d'Ankara, où travaillaient 50 vétérinaires.

Le nombre de boursiers avait donc pu être augmenté dans de notables proportions et l'on comptait plus de 70 vétérinaires turcs, jusqu'en 1968, qui avaient suivi un stage de six mois au minimum en France dans des établissements divers et pour des disciplines aussi variées que la parasitologie, la bactériologie, la virologie, l'insémination artificielle, les marchés, l'élevage ovine, l'élevage bovin, la constitution des *herd-books* (Le registre généalogique est un registre de recensement des individus d'une race donnée. Il existe pour presque toutes les races d'espèces domestiquées : bovines (*herd-book*), ovines (*flock-book*), porcines, équines (*stud book*), canines... Un animal inscrit sur le registre possède son propre code d'identification à la race constituant la preuve de son appartenance à la race, c'est le pedigree.) ou encore l'inspection des produits alimentaires d'origine animale.

La diffusion des ouvrages et des revues techniques françaises avait connu à nouveau l'importance qu'elle avait eue jusque vers 1930.

Des missions de techniciens turcs en France avaient été organisées. Des groupes de dix vétérinaires bactériologistes avaient visité divers centres de recherches et de production de produits biologiques ; des groupes importants de zootechniciens avaient aussi parcouru la France pour étudier des centres d'élevage.

Réciproquement, des personnalités vétérinaires françaises avaient été invitées en Turquie pour des séjours de quinze jours ou davantage. Etaient ainsi venue étudier des problèmes de leur spécialité, des professeurs d'Alfort, de Lyon, le président de l'Académie vétérinaire de France, des inspecteurs généraux ou encore le chef du service vétérinaire au ministère de l'Agriculture.

Enfin des conférences avaient été prononcées et des articles publiés sur des sujets se rapportant à l'élevage. Une semaine française avait été organisée à la faculté d'agronomie d'Izmir avec des conférences faites par les experts français, ainsi qu'au Centre de productivité d'Ankara.

Le Centre de l'institut de recherches zootechnique d'Ereğli, où devait s'exercer la coopération française, fut fondé en 1964 sur l'emplacement de la ferme Merinos. Le rôle de cet établissement était de réaliser l'expérience pilote de la formation de moniteurs d'élevage dans la province de Konya.

Se basant, en effet, sur le peu d'influence des établissements zootechniques sur les méthodes suivies par les paysans des villages voisins, la formation de ces techniciens avait pour but de rompre l'isolement des centres officiels. On allait choisir donc des jeunes gens volontaires dans les villages des environs du Centre. Ils allaient effectuer des stages pratiques d'une durée variant de trois à six mois. De retour dans leurs villages, ils allaient devenir des « hommes de pointe » pouvant mener à bien une politique de vulgarisation. Ils allaient encadrer les éleveurs, fonder et administrer des coopératives, conseiller et surveiller la destination des crédits du ministère et faire respecter les défenses de certaines parcelles en vue de protéger des forêts ou des pâturages.

Une première session de dix stagiaires fut organisée en 1965, une deuxième en 1966. Mais ce programme fut abandonné parce qu'il fut démontré que ces jeunes gens n'avaient pas une autorité suffisante pour imposer une modification dans les coutumes ancestrales dans un milieu trop fortement hiérarchisé au profit des adultes mâles.

C'est pourquoi il fut décidé d'intervenir plus directement dans la vie même des villages et d'y effectuer de nombreuses visites de démonstration, et aussi de mettre à la disposition de ces communautés, des auxiliaires de l'agriculture dont elles avaient besoin, sans parfois d'ailleurs s'en rendre compte. Ainsi la France formait non plus des moniteurs polyvalents, mais des bergers, des fromagers, des mécaniciens agricoles, des techniciens des sols, qui étaient ensuite renvoyés dans leurs villages d'origine.

Une soixantaine de fromagers, vingt bergers environ et vingt mécaniciens avaient été ainsi formés jusqu'à l'année de 1968.

Il allait être étudié dans ce centre tout ce qui allait pouvoir contribuer à une meilleure alimentation du bétail dans les conditions difficiles du plateau anatolien : l'amélioration des pâturages naturels, une meilleure connaissance des plantes fourragères locales, l'introduction et l'acclimatement de plantes fourragères exotiques, l'amendement des sols par le drainage, le nivellement et le dessalage ou encore la conservation des aliments. Des démonstrations de races

françaises ovine, bovine et de volailles devaient y être faites. Du matériel agricole français y allait être utilisé et expérimenté. Des expériences allaient y être poursuivies pour la fabrication de fromages de qualité supérieure aux types ordinairement fabriqués en Turquie.

En dehors du docteur Fiasson, chef de mission, quatre experts travaillaient à l'époque à l'Institut d'Ereğli :

- M. Bellon, ingénieur agricole, en qualité de chef d'exploitation ; arrivé en novembre 1965 en remplacement de M. Prunier venu en juin 1964.
- M. Van Pruysen, expert fromager, arrivé en juin 1966.
- M. C. Fiasson, ingénieur électricien-mécanicien chargé des fonctions de chef d'atelier. Venu en novembre 1966 à titre militaire. Sa mission fût prolongée à titre civil.
- M. F. Donnadiou, expert berger. Arrivé en mars 1967 pour une mission de quinze mois à titre militaire. Sa mission fût également prolongée de six mois à titre civil.

Il y avait eu aussi des missions de courte durée d'experts d'élevage ovin (deux fois pour un mois) et de mécaniciens démonstrateurs (trois semaines).

## **Crédits Accordés par le gouvernement français**

La première période était de 3 ans, du 20 mars 1964 au 20 mars 1967. Sur le marché de gré à gré signé entre le ministère des Affaires étrangères et la Fédération nationale ovine pour une durée de trois ans, il était inscrit<sup>632</sup> :

- Traitement des experts	: 610 150 francs
- Frais généraux de la Fédération nationale ovine (6,5% de 1)	: 39 660 francs
- Achat et transport de matériel de laboratoire pour laiterie-fromagerie	: 10 000 francs
- Achat et transport de matériel agricole (2 tracteurs Someca et machines agricoles)	: 66 250 francs
- Achat et transport d'animaux de race française (50 brebis et 6 béliers Ile-de-France)	: 25 000 francs
- Frais généraux de la Fédération nationale ovine (2% des postes III, IV et V)	: 2 025 francs
Total du 1 <sup>er</sup> marché	: 753 085 francs

---

<sup>632</sup> AMAE Courneuve, Paris. Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. N° de Carton : 138. Relations politiques avec la France. Dossier général. Aide mémoire.

La deuxième période était d'une année, du 20 mars 1967 au 21 mai 1968 :

- Traitements, charges et frais généraux : 373 768 francs

La troisième période était d'une année (jusqu'au 20 juin 1969) :

- Traitements, charges et frais généraux : 306 560 francs

- Matériel de laiterie et transport : 330 200 francs

- Achats et transport de 70 brebis et 4 béliers d'Ile-de-France : 64 000 francs

- Poussins : 300 d'un jour et de race Marans : 1 500 francs

- 2% F.N.O. pour frais, sur 395 700 francs : 7 914 francs

- Voyages, déplacements divers : 54 559 francs

Total du 3<sup>ème</sup> marché : 764 733 francs

Le matériel agricole prévu sur le premier marché était arrivé en février 1965 ; le matériel de laboratoire pour fromagerie, en juin 1966 ; le premier troupeau de moutons d'Ile-de-France, en décembre 1965 et le second en février 1968.

Ainsi, du 20 mars 1964 au 20 juin 1969, soit sur un programme d'un peu plus de cinq ans, la totalité des crédits des marchés de gré à gré signés entre le ministère des Affaires étrangères et la Fédération nationale ovine, s'élevait à :

1<sup>er</sup> marché : 753 085 francs

2<sup>ème</sup> marché : 373 768 francs

3<sup>ème</sup> marché : 764 733 francs

Soit au total : 1 891 586 francs

Les crédits engagés par le gouvernement turc (ministère de l'Agriculture turque) ont été utilisés pour les dépenses suivantes :

- Achat de la ferme Merinos d'Ereğli en 1965 : 3 934 589 livres turques

- Construction, améliorations foncières et pâturages en 1966 : 2 669 075 livres turques

- Construction, améliorations foncières et pâturages en 1967 : 2 418 400 livres turques

- Fonctionnement en 1966 : 427 825 livres turques

- Fonctionnement en 1967	: 2 265 656 livres turques
Total jusqu'à fin 1967	: 11 715 545 livres turques
Soit approximativement : 6 000 000 de francs	

Les crédits pour l'année 1968 étaient sensiblement du même ordre. Il avait été construit à Ereğli une école d'élevage dont le fonctionnement avait été copié sur l'École d'élevage de Rambouillet. Les crédits prévus pour la construction de cette école étaient de 1 million de livres turques.

Cette même année 1968 étaient commandés :

- Une bergerie pour 500 ovins d'Ile-de-France	: 250 000 livres turques
- Le raccordement du courant électrique d'Ereğli	: 150.000 livres turques
- La construction de quatre logements	: 150.000 livres turques
- Un bain de tiqueur	: 25.000 livres turques
- Diverses additions à des bâtiments	: 100 000 livres turques
Total 1968	: 1 675 000 livres turques

Avec les frais de fonctionnement c'était une somme de plus de 2,5 millions de livres turques qui allaient être encore consacrées en 1968 à l'Institut d'Ereğli. Au total, jusqu'à la fin de 1968, le gouvernement turc prévoyait d'engager environ 14 millions de livres turques, soit approximativement 7 millions de francs. Ces chiffres faisaient nettement ressortir tout l'intérêt que le gouvernement turc attachait à cette expérience de coopération avec la France dans le domaine de l'élevage.

Comme résultats obtenus à l'Institut d'Ereğli, nous avons vu l'utilité de la formation des auxiliaires de l'agriculture qui avait été commencée pour la première fois en Turquie à travers la formation de bergers, de fromagers, de mécaniciens et de spécialistes des sols. Renvoyés après leur stage dans leurs villages d'origine, ils contribuaient activement à en hâter l'évolution.

Cette formation dans le cadre de la fromagerie allait de pair avec la fabrication de produits valorisant le lait et offrant aux consommateurs un éventail plus étendu et plus appétissant.

L'expert-fromager avait pu livrer sur les marchés de Turquie, à des prix raisonnables, un fromage fermenté de lait de brebis, le « Toros Peyniri », des camemberts de lait de vache, des cantals de lait de vache, des chèvretons de lait de chèvre ou encore du fromage frais.

Bien que n'ayant pu traiter que des quantités limitées tant que la fromagerie n'était pas en état de fonctionner (1 000 litres de lait par jour), un courant commercial s'était développé très rapidement autant sur place pour la fourniture du lait que dans les grandes villes pour les fromages.

Les résultats sur l'aménagement des prairies naturelles avaient été très visibles et avaient attiré l'attention des visiteurs. C'était un très bon exemple dans un pays où la prairie naturelle était souvent considérée comme un état sauvage qu'il fallait faire disparaître. Il était espéré d'atteindre, dans les prairies de l'institut français, un rendement de 2 000 unités fourragères par hectare, dès 1969.

L'amélioration des autres parcelles par le drainage, le sous-solage, le nivellement et le dessalage avait été aussi très nette et constitua une excellente démonstration dans une région (Sud du Grand Lac Salé) où les terres chargées de sel sont très répandues.

L'acclimatement de la race ovine d'Ile-de-France avait été un réel succès. Ces animaux avaient bien supporté les dures conditions mésologiques du plateau anatolien. Les performances de croissance des agneaux nés en Turquie étaient sensiblement les mêmes que celles obtenues en France dans de meilleures conditions d'élevage.

Les croisements opérés entre les béliers d'Ile-de-France et les brebis de la race locale la plus commune (Karaman : vingt millions de têtes) avaient eu des résultats inespérés. Les agneaux de première génération avaient la conformation et les qualités bouchères de leur père : sapidité et tendreté de la viande, gigots très développés. Nul doute que ce croisement industriel ne constituait la vraie solution qui devait permettre à la Turquie de présenter sur les marchés européens (en particulier dans les pays de la CEE) les carcasses de moutons demandées par des consommateurs exigeants. Alors que la viande des moutons à queue grasse (Karaman, Daglik, Sakiz, Ivesi,...) n'était déjà plus acceptée sur les marchés de Beyrouth, une expérience de dégustation faite sous le contrôle de onze techniciens, a classé la viande de l'Ile-de-France, pure.

Concernant la sélection dans les troupeaux de moutons indigènes Karaman et Ivesi qui avaient été mis à disposition à Ereğli, pour la première fois, en Turquie, un standard-race avait été défini pour ces deux races ovines et une sélection basée sur la production laitière avait été commencée. Le premier flock-book (Le registre généalogique est un registre de recensement des individus d'une race donnée. Il existe pour presque toutes les races d'espèces domestiquées : bovines (herd-book) ovines (flock-book), porcines, équines (stud book), canines... Un animal inscrit sur le registre possède son propre code d'identification à la race constituant la preuve de son appartenance à la race, c'est le pedigree) de Turquie avait été ouvert à l'Institut d'Ereğli en 1967.

Malgré les difficultés de logement, des vétérinaires, des agronomes, des assistants vétérinaires, des agents des Eaux et forêts avaient demandé à effectuer des stages dans diverses disciplines à l'Institut d'Ereğli.

## **Ingénierie (les mines, l'hydraulique, le génie civil, l'électricité)**

### **Le MTA (Institut de recherches minières)**

Le MTA (*Maden Tetkik ve Arama Enstitüsü*) est le service géologique turc, qui dispose d'un des plus importants services administratifs de Turquie. Fondé en 1935 et disposant de bâtiments ultra-modernes à Ankara, il comprend plusieurs départements spécialisés : carte géologique, mines, pétrole,...et emploi de nombreux spécialistes étrangers, hollandais, allemands, italiens au titre de la coopération technique.

En ce qui concerne la France, une équipe de recherche du laboratoire de géologie historique de la faculté des sciences d'Orsay, associée au CNRS et dirigée par le professeur J. H. Brunn, effectuait depuis 1963 des recherches en Turquie, sous le titre « Asie Alpine Occidentale », en collaboration étroite avec le MTA et particulièrement avec le service de la carte géologique.

Cette équipe comprenait le personnel suivant <sup>633</sup>:

Directeur : J. H. Brunn, professeur à la faculté des sciences d'Orsay.

Conseillers scientifiques : R. Brousse, professeur à la faculté des sciences d'Orsay.

M. Lemoine, professeur à l'École nationale supérieure des mines de Paris.

---

<sup>633</sup> AMAE Courneuve, Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. N° de Carton : 138. Relations politiques avec la France. Dossier général. Aide-Mémoire.

J. Mercier, maître de conférences (faculté d'Orsay).  
G. Rocci, professeur à la faculté des sciences de Nancy.  
Géologues confirmé : H. Bergougnan, assistant à la faculté de Reims.  
G. Campion, stagiaire de recherche, CNRS.  
C. Fourquin, maître-assistant, (faculté de Reims).  
P. de Graciansky, chef de travaux, (Ecole des Mines).  
M. Gutnic, attaché de recherche au CNRS.  
T. Juteau, assistant, ingénieur-géologue (Nancy).  
O. Monod, attaché de recherche au CNRS.  
A. Poisson, assistant (faculté d'Orsay).  
Géologues stagiaires : D. Marcoux, licencié-es-sciences.  
C. Martin, licencié-es-sciences.

Deux de ces chercheurs avaient été appelés au MTA, à la demande de son directeur, au titre de la coopération technique. En ce qui concerne les travaux, chacun des géologues de l'équipe effectuait ses recherches en vue de la soutenance d'une thèse de doctorat. Mais ces travaux et ceux de l'ensemble de l'équipe contribuaient grandement au progrès de la connaissance géologique de la Turquie. L'importance de la connaissance du sous-sol pour un pays en voie de développement, et particulièrement pour la Turquie, pays de grande étendue, au sous-sol très varié, complexe, riche en produits divers, était évidente.

Plus précisément, cette équipe levait, tout d'abord, des cartes géologiques au 1/25 000 dans le cadre du lever général de la Turquie entrepris par le MTA. Ensuite, elle fournissait périodiquement des rapports détaillés sur les régions levées. Finalement, par les articles et mémoires qu'elle publiait, avec l'accord du MTA, elle participait à l'avancement des recherches géologiques en Turquie.

Pour ce qui était du contrat, les relations entre l'équipe française et le service géologique turc étaient réglées par un contrat-type selon lequel, en échange des services rendus par les géologues français, le MTA fournissait, outre les cartes topographiques et les photographies aériennes, une modeste indemnité de terrain, un personnel réduit (interprète, guide, etc...) et l'essence nécessaire aux voitures fournies.

L'objectif était d'officialiser cette collaboration dans le cadre de l'accord de coopération technique, comme paraissaient l'avoir fait les Italiens pour un groupe de chercheurs universitaires de Milan.

# Les divers projets entre la France et la Turquie dans le domaine de l'ingénierie

## Projet de l'exploitation de lignite d'Elbistan

C'était un projet auquel le gouvernement turc attachait une importance particulière. D'importantes couches de lignite avaient été découvertes au début de 1968 à Elbistan. Une évaluation préliminaire des réserves donnait l'estimation que celles-ci s'élevaient à 4 milliards de tonnes. Les autorités compétentes turques, envisageaient la création sur les lieux d'une importante exploitation centrale assortie d'usines et d'autres installations fixes.



Source : *Institut de recherches minières, 2006.*

On estimait que pour pouvoir réaliser ce projet, le gouvernement turc allait avoir besoin approximativement de 145 millions de francs à titre de financement étranger en vue de se procurer les machines d'excavation et d'extraction<sup>634</sup>. En outre, une certaine somme allait être nécessaire dans le cadre de l'assistance technique pour couvrir les frais d'élaboration des projets et de « faisabilité ».

Les autorités compétentes turques pensaient que ce projet pourrait intéresser le gouvernement français et être pris en considération dans le cadre d'une collaboration économique franco-turque.

<sup>634</sup> AMAE Courneuve, le 19 septembre 1968. Aide-Mémoire pour la direction des Affaires politiques. Europe. Sous-Direction d'Europe méridionale. N° : CA. T-29/76

Pour ce qui était de l'industrie pétrolière, la production interne de pétrole ne suffisait qu'à couvrir la moitié des besoins de la Turquie qui se voyait, par conséquent, obligée d'importer des quantités substantielles des pays étrangers. Elle disposait, cependant, d'une capacité de raffinage qui augmentait de jour en jour, grâce à l'agrandissement des raffineries existantes et à la construction de nouvelles unités.

Compte tenu de ce qui précède, la Turquie envisageait de faire construire trois tankers de 200 000 tonnes chacun en vue d'assurer le transport régulier du pétrole brut destiné à être raffiné pour les besoins propres du pays.

Les autorités compétentes turques étaient d'avis qu'il serait de l'intérêt des deux pays que les trois tankers en question soient construits dans les docks français avec l'aide des crédits de projet supplémentaires que le gouvernement français allait octroyer à la Turquie.

### **Projet de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique**

A cet effet, les deux gouvernements avaient envisagé de prendre les mesures nécessaires pour coopérer dans les domaines sous-mentionnés :

Le Centre de recherche nucléaire de Çekmece à Istanbul était désireux d'entrer en contact et de coopérer avec les centres de Saclay et de Grenoble. Ces contacts devaient être établis sous la forme « d'arrangements entre laboratoires frères ».

L'Institut de l'énergie nucléaire de l'université technique d'Istanbul voulait coopérer avec l'Institut national des sciences et techniques nucléaires français dans le domaine de l'enseignement.

Les recherches d'uranium en Turquie avaient été entreprises par l'Institut turc de recherches et de prospection des minerais (MTA) dès 1959. Pendant les années 1959 et 1961, le Commissariat à l'énergie atomique français avait aidé l'Institut en envoyant des groupes d'experts.

Les réserves connues à cette période correspondaient à 2 500 tonnes d'uranium métal<sup>635</sup>. D'autre part, l'Institut continuait ses recherches.

Le MTA avait décidé de construire une raffinerie pilote à Ankara afin d'étudier l'économie et la technique de raffinage du minerai d'uranium. Le soutien du gouvernement français à ce sujet pouvait aider l'Institut dans l'accomplissement de ce projet. A cet effet, l'Institut avait besoin de l'équipement et des services d'un expert spécialisé dans le traitement du minerai d'uranium. Une partie de cet équipement aurait été destinée aux travaux de laboratoire de MTA, tandis que la seconde partie aurait été requise pour l'usine pilote de concentration. L'estimation du coût total de cet équipement s'élevait à 550 000 francs.

La Turquie avait entamé une étude de « praticabilité » pour une centrale nucléaire de puissance de 300 à 400 mégawatts d'électricité qui avait pour objectif d'entrer en service vers 1975. Des recherches préliminaires entreprises par les autorités turques avaient démontré que le cycle d'uranium naturel correspondait aux conditions actuelles du pays ; si les résultats de cette étude donnaient des indications favorables pour la réalisation de ce projet, le gouvernement turc avait l'intention d'entreprendre la construction de cette centrale. Le gouvernement turc voulait connaître l'intérêt que le gouvernement français allait porter éventuellement à la réalisation de ce projet.

### **Projet de construction et d'équipement du laboratoire d'hydraulique de la faculté d'agriculture d'Izmir**

En 1966, le ministère français des Affaires étrangères avait donné son accord de principe pour sa participation à la construction et l'équipement d'un laboratoire d'hydraulique à la faculté d'agriculture d'Izmir, selon le programme établi par le professeur Carlier, professeur à l'École nationale du génie rural des eaux et forêts. La réalisation de ce projet avait dû être reportée, la faculté d'agriculture n'ayant pu disposer des crédits nécessaires.

Cette faculté avait depuis repris l'affaire sur des bases moins aléatoires : d'une part, le gros œuvre du bâtiment destiné à abriter le laboratoire était terminé ; d'autre part, la faculté disposait d'un crédit de 170 000 livres turques pour aménager ce bâtiment et d'un autre de 250 000 livres turques pour l'achat du matériel d'équipement.

---

<sup>635</sup> AMAE Courneuve, le 19 septembre 1968. Aide-Mémoire pour la direction des Affaires politiques. Europe. Sous-Direction d'Europe méridionale. N° : CA. T-29/76

La participation française pouvait donc s'exercer à coup sûr. Le professeur Carlier proposait que la société Sogreah soit invitée à actualiser ses propositions de 1966, qui comporteraient non seulement la fourniture du matériel d'équipement du laboratoire, mais également la mise à la disposition d'un ingénieur hydraulicien appelé à établir, en liaison avec le professeur Carlier, le projet d'exécution du laboratoire.

### **Projet de coopération avec l'université technique du Moyen-Orient**

Le ministère français des Affaires étrangères avait donné son accord de principe pour la nomination d'un expert en construction portuaire et de maîtres de recherches demandés par le département des sciences de l'ingénierie de l'université technique du Moyen-Orient.

Cette coopération était particulièrement importante dans une université dont l'enseignement se faisait exclusivement en langue anglaise.

### **Projet de construction d'un laboratoire de minéralogie et de géochimie à l'université Hacettepe d'Ankara**

Le ministère français des Affaires étrangères avait donné son accord de principe sur ce projet, dont le promoteur était le professeur Ataman, directeur du département des sciences de la terre à l'université Hacettepe d'Ankara.

Ce projet, qui était cautionné par le professeur Curien, directeur scientifique au CNRS, le professeur G. Millot, doyen de la faculté des sciences de Strasbourg, et le professeur Marcel Roubault, directeur de l'École nationale supérieure de géologie appliquée et de prospection minière de Nancy, comportait des études géologiques et sédimentologies, des études minéralogiques et des études géochimiques.

Ce centre de recherches pouvait être, non pas concurrent, mais complémentaire de ceux qui existaient déjà en Turquie et plus particulièrement au MTA. Après la participation française à l'équipement d'un tel laboratoire, des échanges scientifiques pouvaient s'établir entre l'université Hacettepe et le CNRS.

## **Coopération technique avec la faculté des sciences et la faculté de pharmacie de l'université d'Ankara**

Sur la demande de la faculté des sciences de l'université d'Ankara, M. Marcel Dupont, agrégé de sciences physiques et docteur des sciences, avait été chargé, à compter du 2 mai 1968, d'assurer un enseignement et d'animer une équipe de recherche dans le domaine des résonances magnétiques nucléaires.

Sur la demande de la faculté de pharmacie de l'université d'Ankara, la chaire de chimie analytique de cette faculté avait été confiée, à dater du 4 novembre 1966, à M. Michel Bertucat, docteur d'État en pharmacie, maître de conférences agrégé, chef de travaux pratiques à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux.

La mission de M. Bertucat avait été renouvelée durant l'année universitaire 1967-1968 par la faculté de pharmacie d'Ankara, qui sollicitait de nouveau la prolongation pour un an de la mission de cet expert de coopération technique.

### **Projet de coopération avec le Conseil national de la recherche scientifique et industrielle (*Türkiye Teknik ve Bilimsel Araştırma Kurumu-TÜBİTAK*)**

Le Conseil national de la recherche scientifique et industrielle à Ankara est un organisme autonome, dont le budget est fourni par l'État (Présidence du conseil). Il existe depuis 1964.

Il patronne et finance depuis cette date les projets de recherches établis par des organismes privés ou par des universités, soit en fournissant le matériel et les locaux, soit en assurant le traitement des chercheurs et professeurs.

Le premier président de ce conseil fût M. Cahit Arf, célèbre mathématicien turc, ancien normalien de la promotion du professeur Leray, et professeur à l'université technique du Moyen-Orient à cette période. Sous son égide, avaient été créées à titre expérimental à l'université technique d'Istanbul et à l'université technique du Moyen-Orient, des unités de recherche constituées généralement de trois chercheurs, huit assistants et une secrétaire.

Le projet en cours était de fonder un centre de recherche industrielle, avec une part de recherche fondamentale. Ce centre allait être établi à Gebze, près d'Istanbul, et comprendre

environ 6 000 habitants, y compris la famille du personnel scientifique (environ 300), administratif et de service.

Dans le cadre de ce projet, le professeur Arf souhaitait du gouvernement français une aide qui allait revêtir deux aspects :

- la nomination d'experts français, qui allaient diriger des unités de recherche en mathématique, électronique, matériaux et recherche opérationnelle. Ces experts devaient être du niveau du doctorat mais pouvaient être de jeunes chercheurs qui pouvaient effectuer leur service militaire au titre de la coopération.
- la participation à l'équipement des laboratoires.

Le professeur Arf envisageait, si cette coopération se réalisait, d'établir des relations étroites entre le Centre turc de la recherche scientifique et industrielle et le CNRS.

### **Bourses de coopération technique année 1967**

Plusieurs bourses de coopération technique ont été attribuées dont la répartition a été réalisée entre les différents services suivants <sup>636</sup>:

- 14 pour l'administration (6 pour l'administration publique, 4 pour l'administration provinciale et 4 pour la planification).
- 21 pour l'agriculture (dont 4 pour la faculté forestière d'Istanbul, 8 pour la médecine vétérinaire (projet d'Ereğli), 2 pour les échanges entre la faculté d'agriculture d'Izmir et celle de Montpellier)
- 9 pour la médecine
- 1 pour la pharmacie
- 9 pour l'éducation nationale (Pédagogie-production et utilisation de matériel pédagogique)
- 2 pour les travaux publics (Construction d'établissements scolaires)
- 3 pour l'énergie, les transports et les communications
- 6 pour la justice
- 3 pour l'économie (dont 1 pour l'économie rurale)
- 2 pour la géophysique

---

<sup>636</sup> AMAE Courneuve, Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. N° de carton : 138. Relations politiques avec la France. Dossier général. Aide mémoire.

- 6 pour les autres domaines (dont 1 pour l'Office de radio-télévision, 1 pour les banques, 1 pour l'urbanisme, 2 pour le tourisme et l'information et 1 pour la presse)
- 7 au titre des bourses scolaires de coopération technique

## Domaine militaire

Les forces armées turques étaient essentiellement des forces classiques, disposant de matériels presque entièrement d'origine américaine. À leur tête, un chef d'État-major général, commandant des forces, était l'un des plus importants personnages de l'État. Il était placé, dans l'ordre protocolaire, avant le ministre de la Défense. Ce poste était occupé, depuis le 26 Mars 1966, par le général d'armée Cemal Tural.

La loi limitant à trois ans l'exercice des fonctions du chef d'État-major général, le général Tural devait quitter son poste le 25 Mars 1969, mais il pouvait être maintenu par période d'un an pendant trois ans. Les questions de défense et de sécurité étaient soumises à un conseil de sécurité nationale qui se réunissait généralement une fois par mois sous la présidence du président de la République ou du Premier ministre. Le secrétaire général du conseil était placé sous l'autorité du chef d'État-major général. C'était, depuis le 30 Août 1966, le général d'armée Kemalettin Gökakın.

Les questions interarmées étaient soumises à un haut-conseil militaire qui comprenait un certain nombre d'officiers généraux et les commandants des forces.

En 1968, la Turquie avait la deuxième armée européenne de l'OTAN et chiffrait globalement ses effectifs à environ 500 000 dont 360 000 pour ses forces terrestres, 37 000 pour ses forces navales, 40 000 pour ses forces aériennes et 50 000 pour la gendarmerie. Quant au budget consacré à l'armée pour la même année, il était de, en valeur de cette période, 3 959 millions de livres turques<sup>637</sup> et de 495 millions de livres turques pour la gendarmerie, ce qui représente respectivement 21% du budget général et 4,5% du produit national brut.

---

<sup>637</sup> *AMAE Courneuve*. Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. n° de carton : 139. Voyage du général de Gaulle en Turquie (25-30 Octobre 1968) : dossiers préparatoires sur la Turquie, sa politique extérieure et ses relations avec la France. Notes sur la Turquie. Les forces armées turques.

## Les rapports bilatéraux dans le domaine militaire

Pendant les années 1960, dépourvue d'industrie d'armement propre, la Turquie dépendait entièrement, pour l'équipement de ses forces terrestres, aériennes et maritimes, des livraisons de matériels étrangers. La plus grande partie de ces matériels lui avait été fournie à titre gratuit par les États-Unis et, subsidiairement, par l'Allemagne fédérale. Toutefois les autorités turques souhaitaient, à la fois pour diversifier leurs sources d'approvisionnement et pour compléter l'équipement de leurs forces, obtenir des livraisons d'autres pays étrangers<sup>638</sup>.

Étant donné l'emprise militaire américaine à peu près totale, les relations entre les forces armées turques et françaises étaient très réduites. Les trois rubriques sous lesquelles elles pouvaient se ranger concernaient les stages de personnels turcs en France, la coopération en cours d'exercices et les achats de matériels militaires ou les prospections en vue de ces achats.

### Les stages du personnel turc en France

Il y avait très peu de stagiaires turcs en France. Il n'y avait plus de stagiaires turcs à l'École supérieure de guerre depuis plusieurs années. Une place avait été offerte à l'École d'État-major pour chacune des trois dernières promotions : l'État-major turc ne l'avait pas honoré. La gendarmerie turque avait sollicité l'organisation de stages pour certains de ses officiers dans la gendarmerie française. Deux stages avaient été organisés pour répondre à ce désir : le premier était du 10 octobre au 5 novembre 1966, et le second du 10 avril au 6 mai 1967. A chacun de ces stages avaient assisté 3 officiers supérieurs. La gendarmerie turque avait exprimé le désir de voir former ses pilotes d'hélicoptères en France. Ces stagiaires ignorant la langue française, l'idée n'avait pu être retenue, mais des places avaient été prévues pour un stage en 1969 si des candidats francophones pouvaient être présentés par la gendarmerie turque. Une offre de stage de courte durée, à Satory, fin mai 1967, n'avait pas reçu de réponse. Une invitation à une exposition de matériel et équipements navals en 1968 avait été déclinée par la marine turque.

Les raisons du peu d'engouement manifesté par l'État-major général turc pour les stages en France étaient sans doute l'emprise américaine déjà citée, les dépenses occasionnées par ces

---

<sup>638</sup> *AMAE Courneuve*. Série Europe, sous-série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. n° de carton : 139. Voyage du général de Gaulle en Turquie (25-30 Octobre 1968) : dossiers préparatoires sur la Turquie, sa politique extérieure et ses relations avec la France. Notes sur la Turquie. Note du 9 octobre 1968. Cession de matériels militaires à la Turquie.

stages et l'ignorance ou la très imparfaite connaissance de la langue française qui caractérisait la quasi-totalité des militaires turcs.

Toutefois, ce dernier point préoccupait l'État-major général qui envisageait un effort (4 stagiaires de français à l'École des langues en 1967-68). Une offre de bourse, émanant du conseiller culturel avait été reçue avec empressement et huit officiers étaient allés en France au cours des vacances de 1967.

## **La coopération en cours d'exercice**

Des échanges d'escadrons avaient eu lieu en 1966 et 1967 entre les forces aériennes turques et françaises, un escadron français venait passer une semaine sur une base aérienne turque et vice-versa. Les Turcs étaient très réticents à ménager un contact avec les aviateurs français et ces derniers l'étaient à un degré au moins égal. Les mouvements suivants avaient eu lieu : l'escadron de chasse français était venu à Eskişehir en juillet 1966 avec six F-100 et l'escadron turc était allé sur une base française en République fédérale allemande. L'escadron de transport français était venu à Malatya en avril 1967 sans ses appareils et l'escadron turc devait aller sur une base française. L'escadre de la Méditerranée avait participé à plusieurs exercices navals au large des côtes turques, avec des bâtiments turcs et anglais.

## **Les achats de matériels (Achats-Prospections-Appels d'offres)**

Étant donné la modicité des crédits d'équipement dont disposaient les forces armées turques et l'aide militaire fournies par les États-Unis et l'Allemagne fédérale, ce chapitre était extrêmement réduit. En dehors des fournitures de matériaux ou des pièces détachées pour les faibles fabrications militaires turques, deux domaines méritaient mention à ce sujet, celui des hélicoptères et celui des moteurs marins.

### *Hélicoptères*

En octobre 1965, l'armée de terre avait été tout près d'acheter des Alouette III, mais finalement elle leur avait préféré les Bell-Agusta fabriqués en Italie. En décembre 1966, la gendarmerie avait lancé un appel d'offres et retenu, parmi une dizaine de modèles, les Alouette III français qui se trouvaient en concurrence avec trois autres appareils. Pour des raisons de prix, les appareils *Agusta-Bell* avaient été finalement préférés. La marine turque s'intéressait

aux hélicoptères *ASM de l'Alouette II* et du *Super-Frelon*. Aucun crédit n'avait encore été inscrit au budget de la marine pour cet achat.

### *Moteurs marins*

Une prospection officieuse pour une aide à la construction d'escorteurs type Lenormand en août 1965 n'avait pas été suivie de demande officielle. Entre-temps, les États-Unis avaient fournis deux destroyers et les projets turcs de constructions navales ne pouvaient être que très progressifs. La marine turque avait demandé, en décembre 1966, une documentation sur les avisos escorteurs type Commandant-Rivière. Il n'y avait pas eu de suite. La construction du premier escorteur turc avait débuté à Gölçük, le 9 mars 1967 et des moteurs français type Pilstick étaient prévus.

En janvier 1966, la gendarmerie avait acheté en France douze groupes diesel de propulsion pour ses vedettes rapides. En dépit de l'intérêt souvent marqué par des militaires turcs de haut rang pour les solutions françaises aux problèmes militaires (spécialement en matière d'organisation et de réalisation de matériels), des limitations dont souffraient les forces armées turques, qu'il s'agissait des crédits d'équipement ou de la connaissance de la langue, réduisaient considérablement les échanges et les relations entre les deux armées<sup>639</sup>.

## **Des investissements directs français en Turquie**

Pendant la décennie qui suivit la Deuxième Guerre mondiale, s'achevait le processus qui scella définitivement le destin des anciennes sociétés étrangères, et notamment françaises, en Turquie. Certaines des rares entreprises destinées à une existence durable en Turquie étaient la Banque ottomane et l'Union des assurances de Paris.

Par la convention de 1933<sup>640</sup> qui prolongeait sa concession jusqu'en 1952, la Banque ottomane abandonnait tout privilège de banque d'État mais gardait son nom, son administration et était désormais assimilée aux banques nationales avec les privilèges fiscaux y afférents. La

---

<sup>639</sup> *AMAE Courneuve*. Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Classeur n° 139. Voyage du général de Gaulle en Turquie (25-30 Octobre 1968) : dossiers préparatoires sur la Turquie, sa politique extérieure et ses relations avec la France. Notes particuliers. Rapports dans le domaine militaires.

<sup>640</sup> Jacques Thobie, « Les choix financiers de l'Ottomane en Méditerranée orientale de 1856 à 1939 », dans *Banque et investissements en Méditerranée à l'époque contemporaine*, Actes du Colloque de Marseille des 4-5 février 1982, Chambre de Commerce de Marseille, 1985, pp. 57-84.

qualité particulière de ses relations avec les autorités turques, depuis la fin des années 1930, faisait que son statut était maintenu et renouvelé sans problèmes majeurs.

La Banque ottomane, dont 45 % du capital était détenu à l'époque par Paribas, disposait de ressources qui provenaient essentiellement des dépôts de ses clients à court ou à plus long terme. La banque consacrait 15 à 20 % de son actif à la couverture des besoins de financement à moyen et long terme des industriels. Les activités de la Banque ottomane restaient cependant orientées vers le financement des crédits import-export<sup>641</sup>. La position stratégique de la Turquie avait favorisé considérablement le développement de son rôle dans le transit international pris ainsi en charge par la Banque ottomane.

Destin singulier aussi que celui de l'Union des assurances de Paris qui avait ouvert en 1880, à Istanbul, une succursale portant un statut d'agence, bien que le capital ait été versé à titre de fonds d'établissement. Ce privilège ancien de la société, qui n'avait jamais été remis en cause, lui permettait de transférer chaque année ses bénéfices en France<sup>642</sup>.

L'Union des assurances de Paris effectuait des opérations d'assurance dont la Compagnie nationale d'assurance turque prélevait 25 % des primes émises<sup>643</sup>.

L'autre organisme du groupe Union des assurances de Paris était une société à capital mixte, créée en 1918, l'*IMTAS (Ittihadî Milli Türk Anonim Sigorta Sirketi, Société anonyme d'assurance d'union nationale turque)*, dont le capital était détenu par l'actionnaire français pour 48 %. Les bénéfices du capital français étaient reversés à l'Union des assurances de Paris qui effectuait elle-même le transfert.

Ainsi, au milieu des années 1950, il n'y avait pratiquement plus, si l'on excepte la Banque ottomane et l'Union des assurances de Paris, de capital français dans des entreprises installées en Turquie.

Dans quelle mesure la France allait-elle participer à de nouveaux investissements directs dans ce pays ? Et dans quels secteurs ?

---

<sup>641</sup> Attaché commercial à Istanbul à M. le directeur général du Centre Français du Commerce extérieur, septembre 1981, sur « Les investissements étrangers en Turquie », p. 9. La Banque ottomane finance ainsi, souvent en totalité, l'achat de camions dont l'apport en devises était très important.

<sup>642</sup> Thobie, *ibid.*, p. 169.

<sup>643</sup> Attaché commercial à Istanbul, *ibid.*, p. 13.

## Activités des entreprises françaises en Turquie

Quels que soient les résultats décevants que font apparaître les statistiques de 1967, il est à noter, dans les rapports à caractère économique avec la Turquie, un regain certain des activités dans ce pays des industriels et entrepreneurs qui cherchaient à se placer dans la compétition, sévère au demeurant, pour participer aux réalisations prévues par le Plan. Des commandes avaient été passées. Leur exécution, pour certaines, n'allait intervenir, échelonnée, que sur les deux ou trois années à venir.

C'est précisément la loi n° 6224, sur les incitations à l'investissement étranger, du 18 janvier 1954, qui devait, en principe, attirer les capitaux étrangers dans des entreprises fonctionnant en Turquie. Il est vrai que cette loi représentait un élément positif par rapport à la législation antérieure, réellement dissuasive. Pourtant, l'application restrictive des dispositions de cette loi par les autorités turques, et la longueur des formalités administratives, avaient abouti à rendre fort maigre le flux des investissements étrangers<sup>644</sup>. Vers la fin des années 1970, s'établit même une situation où aucun investissement nouveau n'était plus réalisé et où l'augmentation de capital nécessaire n'était plus possible<sup>645</sup> ».

Où se situait dans cette conjoncture le capital français ? Les secteurs d'investissements du capital français étaient conformes à la situation générale en Turquie où c'était avant tout les industries manufacturières qui s'offraient aux investisseurs étrangers. Il s'agissait de firmes de biens d'équipements avec *LMT-PTT (Thomson CSF-LMT)* qui produisait des centraux téléphoniques, avec *Etitas Elektrik Techizati (Jeumont-Schneider)* possédait 21 % du capital et *Westinghouse-France* 4 %), fondée en 1957, fabriquant des transformateurs, ou encore une entreprise plus modeste (*Société Le Carbone-Lorraine*) qui fournissait du carbone pour matériels électriques. Le capital français était présent dans le secteur des biens de consommation durable avec *Oyak-Renault Otomobil*. Constituée en décembre 1969, l'entreprise commença à produire en 1971. Ajoutons enfin, dans le secteur des biens de consommation courante, la firme *P. Robertet ve S. Konur Gülyagi ve Itriyat Ltd.*, fabricant d'essence de rose et de jus de fruit<sup>646</sup>.

---

<sup>644</sup> Thobie, *ibid.*, p. 171.

<sup>645</sup> OCDE 1983, Investissements étrangers en Turquie. Changement des conditions dans le cadre du nouveau programme économique, p. 7.

<sup>646</sup> Thobie, *ibid.*, p. 172.

Du côté des services, le capital français participait à deux entreprises de tourisme. L'une, régie par la même loi<sup>647</sup>, était la société hôtelière *Istanbul Turizm ve Otelçilik* créée par la Banque ottomane qui possédait 55% de son capital. Cette société avait loué ses établissements (chaîne ETAP - 4 hôtels en Turquie) à la Compagnie des wagons-lits. L'autre entreprise fonctionnait dans le cadre de la loi 1567 : il s'agissait du Club Méditerranée, dont la succursale turque fut fondée, sous forme d'agence, en 1968. Le Club Méditerranée avait créé trois centres, les villages de *Foça* et de *Kusadasi* et l'hôtel d'*Uçhisar* ; il gérait également le village de *Kemer*. Le Club employait 380 personnes à temps plein pendant l'été et 300 à temps partiel le reste de l'année. Aucun investissement immobilier n'avait été réalisé<sup>648</sup>.

La prudence française vis-à-vis de la Turquie semblait du reste partagée par l'ensemble des possibles investisseurs étrangers. Les chefs d'entreprises se déclaraient satisfaits de la continuité de la nouvelle politique économique, de l'amélioration de la législation en matière d'investissements ; du développement régulier des incitations directes et indirectes à l'investissement, de la suppression progressive des entraves bureaucratiques traditionnelles. Toutefois, des problèmes et difficultés demeuraient : on déplorait le caractère encore relativement rigide ; on soulignait le freinage que représentait « la règle des 49%<sup>649</sup> » dans la constitution ou l'augmentation du capital et certaines conditions préalables au transfert des bénéfices<sup>650</sup>.

Les sociétés C.C.I. et C.F.E., associées aux Italiens pour moitié, ont enlevé l'adjudication des travaux de génie civil du grand barrage de Keban. Elles y travaillaient depuis le début de 1967.

De même, et pour ce même projet, le marché des turbines de l'usine électrique avait été adjugé à la C.A.F.L. et celui des transformateurs à un groupement franco-italien (Alsthom Schneider pour la partie française). Neyrpic, par ailleurs, obtenait la commande de turbines hydrauliques pour l'usine électrique de Kadincik destinée à parfaire l'alimentation en énergie de la plaine fertile de Cilicie.

---

<sup>647</sup> C'est précisément la loi n° 6224, sur les incitations à l'investissement étranger, du 18 janvier 1954, qui devait, en principe, attirer les capitaux étrangers dans des entreprises fonctionnant en Turquie.

<sup>648</sup> « Les investissements étrangers en Turquie », 1981, p. 7.

<sup>649</sup> Les prises de participation dépassant 49 % devaient être approuvées en Conseil des ministres. O.C.D.E. (82)3, *Consortium Turquie*.

<sup>650</sup> Respect des obligations d'exportation et paiement des impôts : cela entraîne souvent d'importantes pertes de change. Ajoutons quelques difficultés sectorielles, comme les mesures de contrôle des prix applicables dans les secteurs pharmaceutique et agro-chimique.

Une autre affaire d'importance avait été confiée, après une bataille très serrée, au groupe CELPAC essentiellement représenté par la C.G.E.E. et comportant une participation italienne. Il s'agissait de la papeterie de Dalaman dont le coût global était évalué à 30 millions de dollars.

Bien que le contrat ne fût pas encore signé, après quelques deux ans d'hésitations, les chemins de fer turcs avaient décidé de confier la livraison de locomotives diesel-électriques pour un montant de 12,5 millions de dollars au groupement français composé de M.T.E., Alsthom et Brissonneau & Lotz.

Thomson-Houston était d'autre part le fournisseur des matériels destinés à l'extension des stations radio d'Izmir, d'Erzurum et d'Istanbul, et les compétiteurs français paraissaient bien placés pour obtenir les marchés concernant les travaux d'adduction d'eau à Istanbul et à Ankara (SOCEA) ainsi que l'installation d'une usine à gaz à Ankara (Onia-Gegi). Certains comme Air Liquide pouvaient également participer à l'extension prévue du complexe sidérurgique d'Ereğli sur la Mer Noire. Lebon-Industries s'intéressait, par ailleurs, au projet de création d'une brasserie privée mais certaines objections de caractère administratif ne semblaient pas, localement, pouvoir être levées facilement.

Certes, les entreprises françaises n'avaient pas connu que des succès. Ainsi, la fourniture d'autobus à la municipalité d'Istanbul leurs avait échappé (au profit des Anglais), de même que celle d'hélicoptères (achetés aux Italiens) ou d'avions à réaction vendus par Douglas. Un nouveau marché toutefois était en cours de discussion pour ces derniers matériels et Sud-Aviation poursuivait son effort de vente.

Les fabricants français de matériel de génie civil ne s'étaient pas montrés suffisamment compétitifs et les sociétés françaises ne paraissaient pas avoir très ouvertement renouvelé leurs intentions quant au projet d'un pont sur le Bosphore auquel elles s'étaient intéressées il y a dix ans en arrière. Il était à noter toutefois que les travaux d'études des voies d'accès au pont avaient été confiés au bureau français B.C.L.O.M.

Si les entreprises françaises avaient été écartées dans certains cas (études hydrogéologique du bassin d'Ergene ou gazoduc venant d'Irak par exemple), des succès, cependant, bien que modestes encore, avaient été obtenus par *SOFRELEC* notamment (affaire Seyitömer, réseau électrique d'Istanbul), *Coyne & Bellier* (barrage d'Oymapinar) et le B.R.G.M. (Plan de développement d'utilisation des eaux souterraines).

Du point de vue des activités françaises, on peut mentionner que les constructeurs d'automobiles français n'étaient pas placés dans la compétition pour l'établissement en Turquie d'une industrie de la voiture légère. *Ford*, *Fiat* ou encore *Volvo* les avaient devancés. Le groupement *Peugeot-Renault* avait toutefois repris l'offensive avec vigueur.

## Les relations fiscales

Dans les rapports franco-turcs, concernant le domaine fiscal il y avait un projet de conclusion d'un accord. Ce projet de traité était destiné à éviter les doubles impositions en matière de navigation maritime et aérienne.

Il avait été souhaitable de conclure avec la Turquie un accord destiné à éliminer les doubles impositions en matière de navigation aérienne et maritime qui aurait permis notamment de pallier les difficultés rencontrées en Turquie par la compagnie Air France. Cette société était, en effet, imposée dans ce pays sur un bénéfice forfaitaire et aurait souhaité qu'à ce mode d'imposition fût substituée l'imposition exclusive au lieu du siège social, comme le prévoyaient les accords de cette nature<sup>651</sup>.

L'ambassade avait invitée à pressentir à ce sujet les autorités turques et à leur soumettre des propositions dont l'élaboration allait s'achever dans les administrations françaises techniquement compétentes.

## Relations financières

### Consortium au sein de l'O.C.D.E.

La Turquie éprouvait un besoin structurel d'aide étrangère. Son économie ne pouvait se développer que dans la mesure où un déficit élevé et permanent de sa balance des paiements se substituait aux insuffisances internes. Il fallait de 200 à 300 millions de dollars par an d'aide étrangère à la Turquie.

C'est pourquoi certains pays de l'OCDE<sup>652</sup>, dont la France, avaient décidé en juillet 1962 d'accorder leur aide par le moyen d'un consortium chargé de rassembler et de coordonner les

---

<sup>651</sup> *AMAE Courneuve*, le 19 septembre 1968. Note pour la direction des Affaires politiques. Europe. Sous-direction d'Europe méridionale. N° : CA. T-29/76

<sup>652</sup> Pour son histoire voir notre Annexe 29.

crédits accordés à la Turquie<sup>653</sup>. L'aide consentie par les pays membres du consortium se répartissait de deux façons : le financement du programme turc et l'exécution de projets.

## **L'aide française au sein du Consortium**

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, sans remonter plus loin, la Turquie avait bénéficié d'une aide importante de la part des pays occidentaux, à laquelle la France avait largement participé. A partir de 1962 avait été créée, dans le cadre de l'OCDE, un consortium d'aide à la Turquie qui avait permis à ce pays de financer l'essentiel de ses besoins de ressources en devises nécessaires à la réalisation de son premier Plan (1963-67) et maintenant son deuxième Plan quinquennal. L'association de la Turquie à la CEE en septembre 1963 lui avait, par ailleurs, procuré des facilités additionnelles de financement.

En 1963, la France avait mis à la disposition de la Turquie, dans le cadre de ce consortium, 123 millions de francs (dont 41 de prêts gouvernementaux et le reste sous forme de crédits fournisseurs).

En 1964, à l'occasion de l'association de la Turquie au Marché commun<sup>654</sup>, les six avaient décidé de fournir par l'intermédiaire de la BEI (Banque européenne des investissements) une aide de 175 millions de dollars en cinq ans.

La France, quant à elle, estimait que son apport au consortium de l'OCDE était essentiellement constitué par sa part de contribution au titre de l'association de la Turquie à la CEE (58 millions de dollars en cinq ans). La Turquie se plaignait de cette attitude qui conduisait à une réduction de la participation française au consortium. Elle semblait avoir accepté le point de vue français.

En 1964, compte tenu de l'effort français dans le cadre de l'association au Marché commun, la France avait accordé au consortium un nouvel apport de 50 millions de francs (un tiers de prêts gouvernementaux<sup>655</sup>). Cet apport avait été réduit en 1965 à 24 millions de francs.

---

<sup>653</sup> Créés sous l'égide de l'OECE, les deux consortiums d'aide à la Grèce et à la Turquie, procèdent aux résolutions de l'OTAN de décembre 1960 et de mai 1962. Cette création fût décidée que le 31 juillet 1962 et témoignait du désir des États-Unis d'être partiellement relevés du fardeau de l'aide économique massive qu'ils donnaient depuis la guerre à chacun des deux pays. Participèrent au consortium d'aide à la Turquie, les six pays de la CEE, le Royaume-Uni, les États-Unis, le Canada, la Suède, la BIRD et le FMI.

<sup>654</sup> Le 1<sup>er</sup> septembre 1963 est signé à Ankara l'accord d'association entre la CEE et la Turquie. Il entra en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1964.

<sup>655</sup> Protocole financier franco-turc du 13 février 1964 et avenant du 13 octobre 1964.

Cet effort supplémentaire dans le cadre du consortium était destiné à permettre à la Turquie de financer ses dettes venant à échéance cette année<sup>656</sup>. Si l'on ajoute cette somme à la fraction de la contribution française à la BEI qui allait être utilisée en 1965, ce seraient donc 100 millions de francs (20 millions de dollars) qui allaient être effectivement accordés à la Turquie.

L'aide française accordée depuis 1963 revêtait trois formes : premièrement, la contribution à la Banque européenne d'investissement : le protocole financier annexé à l'accord d'association entre la Turquie et la CEE, signé le 12 septembre 1963 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1964, prévoyait que des prêts d'un montant total de 875 millions de francs pourraient être engagés jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1969. La part française représentait 33,4% de ce montant, soit 292 millions de francs. Au 31 décembre 1967, la BEI avait accordé 500 millions de francs au gouvernement turc dont 350 millions avaient été effectivement utilisés.

Deuxièmement, la consolidation de dettes dans le cadre du consortium OCDE : le 12 février 1966, un accord avait été signé sur ce point entre la France et la Turquie. Aux termes de celui-ci, les échéances 1965, 1966 et 1967 des dettes commerciales turques avaient été consolidées partiellement, au taux de 3% l'an, les remboursements devant intervenir, après une période de grâce de 6 ans, entre juin 1971 et juin 1974. Le montant des dettes ainsi refinancées représentait 61 millions de francs environ.

Troisièmement, la contribution bilatérale à l'aide du consortium OCDE : le 13 février 1964, un premier protocole signé avec le gouvernement turc avait prévu la mise à la disposition de ce dernier d'un ensemble de moyens financiers destinés à faciliter la réalisation du Plan quinquennal de développement. Un crédit « mixé » avait été accordé portant sur 123 millions de francs comprenant :

Pour le tiers, un prêt du Trésor français (41 millions) destiné au refinancement des acomptes dus au titre des commandes dont le solde était couvert par des crédits fournisseurs. Le prêt du Trésor était amorti en 15 annuités égales avec un délai initial de 5 ans de carence ; le taux d'intérêt était fixé à 3,5% par an, calculé sur le montant du solde dû.

---

<sup>656</sup> Note du document diplomatique : « Les Turcs, qui ont déjà obtenu plusieurs moratoires, essaient constamment d'obtenir un étalement de leur dette extérieure. Il semble difficile à la France de faire plus que ce qu'elle a déjà consenti. »

Pour les deux tiers (82 millions de francs) des crédits fournisseurs de type classique (amortissement en 5 ou 10 ans, selon la nature des marchés ; taux d'intérêts de 4,5 à 6%).

Par un premier avenant, en date du 13 octobre de la même année, le crédit mixé avait été augmenté de 50 millions de francs. Un deuxième avenant, en date du 8 septembre 1966, avait prévu que 50 millions de francs, sur les 173 mis à la disposition de la Turquie, serviraient au financement de la part française de la construction du barrage du Keban. Les conditions d'utilisation de ce crédit étaient plus favorables à la fois quant au « taux de mixage », 40%, et quant au taux d'intérêt : 1% pendant la période de carence et 3% pendant la période d'amortissement. Ces conditions favorables revêtaient un caractère exceptionnel valable pour ce seul projet.

Un troisième avenant, en date du 6 avril 1967 avait défini l'aide au titre de l'année 1966 d'un montant de 50 millions de francs supplémentaires dont les conditions d'utilisation étaient celles prévues par le protocole initial.

Un nouveau protocole financier franco-turc, signé le 25 janvier 1968, avait prévu l'octroi à la Turquie d'un nouveau crédit « mixé » de 72 millions de francs au titre de l'année 1967. Les caractéristiques générales étaient identiques, pour l'essentiel, à celles prévues par l'accord de février 1964. Le montant de l'aide française pour l'exercice 1968, déjà annoncé à l'OCDE, allait s'élever à 102 millions de francs.

Au total, la contribution française, au titre de l'aide consortiale, s'était donc élevée depuis 1963 à :

Exercice 1963 et 1964 : 173 millions de francs au titre de l'exercice 1963 et 1964, à 50 millions de francs au titre de 1966 et à 72 millions de francs au titre de 1967.

En décembre 1967, 60 millions de francs sur les 223 accordés à cette date avaient été effectivement utilisés. Depuis lors, la situation d'utilisation des crédits s'était un peu améliorée : la moitié environ des crédits au titre de l'exercice 1966 avait été tirée. Cet état de chose s'expliquait par plusieurs raisons :

- Les conditions d'utilisation des protocoles étaient strictement définies, notamment la nature des marchés imputables, le montant minimum des affaires, etc. Ces conditions, dont se plaignent les interlocuteurs turcs, étaient nécessaires si l'on voulait que ces moyens financiers privilégiés servent à faciliter les exportations françaises de produits les plus élaborés. La

négociation sur l'aide 1968 allait amener sans doute à assouplir la position française sur certains points.

- Les entreprises françaises avaient été dans un certain nombre de cas écartées de certaines adjudications, en raison de leur manque de compétitivité dans le domaine des prix.

La diminution de l'aide privilégiée fournie par plusieurs des partenaires de l'OCDE de la France, notamment des États-Unis, aurait dû normalement amener les Turcs à utiliser plus rapidement les crédits que la France allait mettre à leur disposition.

En résumé, l'aide globale de la France à la Turquie, de 1963 à 1968 (inclus), s'élevait à 292 millions de francs pour l'aide dans le cadre du Marché commun, à 295 millions de francs pour l'aide bilatérale de 1963 à 1967, à 102 millions de francs pour l'aide bilatérale de 1968 (accord non signé) et à 61 millions de francs pour la consolidation de dettes.

La Turquie apparaissait ainsi comme le premier bénéficiaire de l'aide française dans cette région du monde.

### **Souhait de modification du fonctionnement des crédits de programme**

Selon les ressources diplomatiques françaises, la France s'était toujours distinguée parmi les partenaires de la Turquie pour la compréhension et la générosité dont elle avait toujours fait preuve.

Néanmoins, les expériences acquises au cours des années précédentes faisaient souhaiter que quelques modifications d'ordre procédural soient apportées au système de fonctionnement des crédits de programme. Pour accélérer leur écoulement et leur assurer un système d'utilisation plus rapide, les autorités compétentes de Turquie estimaient qu'il serait nécessaire de prendre des dispositions appropriées afin d'affecter ces crédits non seulement au financement des biens d'équipement légers mais aussi au financement du matériel inclus dans les listes de libération.

Un autre point auquel les autorités turques attachaient une importance particulière était le système d'application d'une limite minimum obligatoire, en l'occurrence de 250 000 francs imposée aux commandes passées dans le cadre des crédits de programme. Cette pratique, de l'avis de ces mêmes autorités, entravait fortement l'utilisation rapide des crédits, et elles

estimaient par conséquent que la suppression pure et simple de cette limitation ou, au cas où cela ne serait pas possible, la réduction de celle-ci à 50 000 francs, aiderait d'une façon substantielle à l'accélération de la procédure d'emploi<sup>657</sup>.

Après ces remarques de caractère général, relatives aux crédits de programme, le gouvernement turc voulait soumettre à l'attention du gouvernement français quelques demandes d'aide financière dans le cadre des crédits de projet.

Ces projets étaient loin d'être complets. Ils pouvaient pourtant donner une idée de la grandeur de la tâche que la Turquie était appelée à mener en vue de réaliser son développement économique, surtout si l'on tenait compte du fait qu'elle envisageait de mettre sur pied 40 projets de portée semblable et que les montants d'aide financière requis pour chacun de ces 40 projets ne représentaient parfois que le cinquième de la somme nécessaire pour leur réalisation. On peut donc imaginer la lourde pression qui pesait sur les ressources nationales.

Dans ces circonstances, la Turquie ne pouvait faire autre chose que de se tourner vers ses amis et alliés et essayer d'obtenir leur appui financier pour pouvoir alléger cette pression.

Tenant compte des relations politiques et économiques amicales et de la compréhension mutuelle qui n'avaient jamais cessé d'exister entre les deux pays et les deux peuples, resserrées et fortifiées à nouveau par le voyage de l'honorable chef d'État français en Turquie, le gouvernement turc souhaitait soumettre à l'étude des autorités compétentes françaises les projets suivants inclus dans son deuxième Plan quinquennal.

Dans ce cadre, la Turquie pouvait faire connaître quels étaient les projets qui retenaient leur attention et qui pouvaient de ce fait être réalisés par des crédits français de programme et de projet. D'abord, elle envisageait parmi les objectifs de son deuxième Plan, la création d'un réseau de télévision pour l'ensemble du pays. Un deuxième projet, dont la mise sur pied était envisagée dans la période d'application du deuxième Plan quinquennal, concernait le développement de l'industrie du tourisme en Turquie. Un autre projet auquel le gouvernement turc attachait une importance particulière était celui de l'exploitation de lignite de la ville d'Elbistan.

---

<sup>657</sup> *AMAE Courneuve*, Paris, le 19 septembre 1968. Aide-Mémoire pour la direction des Affaires politiques. Europe. Sous-Direction d'Europe méridionale. N°: CA. T-29/76

## Les projets financés par le Consortium et la participation française

**Tableau 28. Versement aux différents pays de l'Europe au titre de l'aide pour le financement des programmes et des projets en Turquie.**

(En millions de dollars courants de 1965)

	1963	1964	1965	1966	1967
Allemagne	26.7	19.2	18.7	8.8	11.3
Autriche	-	0.9	1.1	0.9	0.4
Belgique	-	1.3	2.4	0.6	1.4
Danemark	-	-	0.4	0.4	0.6
France	-	6.1	6.1	2.0	-
Italie	10.0	-	-	7.0	9.4
Luxembourg	-	-	-	-	-
Norvège	-	-	1.0	0.5	-
Pays-Bas	0.8	1.0	0.5	1.0	0.2
Royaume-Uni	6.9	9.1	14.5	12.6	8.4
Suisse	-	-	0.3	2.4	1.1
Etats-Unis prêt	58.8	76.1	79.9	69.4	68.3
don	(2.9) (55.9)	(64.3) (11.8)	(78.6) (1.3)	(69.4) (-)	(68.3) (-)
Fonds européen	35.0	20.0	-	-	25.0
Total	138.2	133.6	127.6	105.5	126.1

Source : Archives de l'Organisation de coopération et développement économiques. Consortium/Turquie (68)8, tableau 5.

**Tableau 29. Versement au titre de l'aide pour le financement des projets en Turquie :**

(En millions de dollars courants de 1965)

	1963	1964	1965	1966	1967
Allemagne	10.8	3.6	1.7	0.8	2.4
France	-	-	2.6	-	2.3
Canada	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	5.1
Royaume-Uni	-	-	-	1.2	2.7
Suède	-	-	0.8	0.2	0.6
Suisse	-	-	0.1	0.5	0.2
Etats-Unis	70.0	29.6	40.2	33.0	32.0
Banque « Export- Import »	3.0	8.7	4.3	0.3	1.3
BIRD <sup>658</sup>	1.5	7.4	10.5	17.8	21.2

<sup>658</sup> La Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

BEI <sup>659</sup>	-	-	0.2	6.6	22.4
Total	82.3	406	56.0	60.2	88.9

Source : Archives de l'Organisation de coopération et développement économiques. Consortium/Turquie (68)8, tableau 6.

### Tableau 30. Les projets financés en Turquie par le Consortium depuis 1963

(En millions de dollars courants de 1965)

Pays/Institution	Projet	Détail du projet	Coût total	Montant de l'aide
France	Barrage de Keban	hydro-électrique	337.70	10.0
	Ferry de voiture	transportation	3.87	
	Equipements pour stations électriques	distribution électrique		
Allemagne	Barrage de Keban	hydro-électrique	337.70	20.0
	La Cimenterie	ciment	1.50	3.00
	Roulement	produits métalliques	3.80	
	SEXA/çaycuma	industrie du papier d'Etat	38.80	
Italie	Barrage de Keban	hydro-électrique	337.70	10.0
Royaume-Uni	Complexe pétrochimique	usine de polyéthylène	61.11	6.60
	Complexe pétrochimique	usine de p.v.c.	61.11	7.80
Etats-Unis	Barrage de Keban et de Ciceroz	études de faisabilités, l'énergie hydro-électrique et l'irrigation.	0.51	0.31
	Etudes de faisabilités	études de faisabilités	1.10	1.0
	Equipement de la route	équipement de la route	29.20	18.10
	Liaison ferroviaire du CENTO	transportation	13.0	10.50
	Goodyear	usine du secteur privé	12.20	2.50
	Lavage du charbon	industrie de l'extraction d'Etat	2.20	1.10
	Etude aérienne	étude aérienne	0.42	0.32
	Barrage de Gökçekaya	énergie hydro-électrique	33.0	20.40
	Equipement de l'Institution d'Etat du fonctionnement d'eau	équipement d'irrigation	6.90	5.90
	Centre de distribution	distribution d'électricité	26.20	6.40
	Lignes de transmission de Gökçekaya	distribution d'électricité	20.0	3.70
Industrie du papier d'Etat	industrie du papier	5.05	2.75	

<sup>659</sup> La Banque européenne d'investissement.

	Etudes de l'économie et de l'ingénierie	études de l'économie et de l'ingénierie	4.60	4.0
	Barrage de Keban	énergie hydro-électrique	337.70	40.0
	Planification familiale	planification familiale	9.0	3.60
	Second équipements routiers	équipements routiers	20.30	15.0
	L'extension d'Ambarli	l'énergie électrique et l'irrigation	23.70	12.30
	Mines de charbon	l'industrie de l'extraction d'Etat	103.30	28.10
B.E.I. <sup>660</sup>	Kovada	l'énergie hydro-électrique	10.60	5.00
	Câble d'acier	usine de fil du secteur privé	3.95	1.50
	Taç	usine de coton du secteur privé	0.50	0.39
	Kanheamann-Sümerbank	tubes en acier	0.85	0.43
	Arçelik	équipement électroménager	1.00	0.25
	Pirelli	usine de pneus	3.84	0.50
	Sifas	chantier du nylon	5.90	1.30
	Sise-Cam (bouteille et verre)	usine de bouteille et de verre	1.98	1.20
	SEKA/Çaycuma	industrie du papier d'Etat	19.11	10.30
	Akdiz	irrigation	16.0	15.0
	Barrage du Keban	énergie hydro-électrique	337.70	3.50
BIRD <sup>661</sup>	Seyhan	irrigation	50.10	20.0
	Etude de faisabilité Çukurova	énergie hydro-électrique		1.70
	Çukurova	énergie hydro-électrique	43.50	26.0
	Sifas	chantier du nylon	5.90	0.90

Source : Archives de l'Organisation de coopération et développement économiques. Consortium/Turquie (66)23, Projets financés depuis 1963.

Il est important de noter que dans le consortium, la France jouait un rôle modeste<sup>662</sup>, sous la houlette des États-Unis. Nous touchons là à un argument essentiel qui jouait plus en faveur de la Turquie : l'enjeu stratégique que représentait la Turquie. Ce pays était un pilier de base de l'OTAN, donc pour les États-Unis. Cette réalité était sous-jacente à toutes les combinaisons d'ordre économique ou financier. Ankara n'avait pas utilisé ouvertement cet argument. Il ne viendrait à l'ordre du jour qu'en cas de troubles sociaux graves, que pourrait du reste engendrer le programme économique lui-même, vis-à-vis d'une société dont l'élasticité, déjà surprenante, n'était sans doute pas sans limite<sup>663</sup>.

<sup>660</sup> La Banque européenne d'investissement.

<sup>661</sup> La Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

<sup>662</sup> Voir le tableau du « Versement au titre de l'aide pour le financement de programmes ».

<sup>663</sup> Jacques Thobie, « France et Turquie : Les relations économiques entre un ancien et un nouveau pays industriel depuis 1945 », dans Jacques Thobie et J.L. Bacqué-Grammont, *L'accession de la Turquie à la civilisation industrielle, facteurs internes et externes*, Actes du Colloque d'Istanbul, 2-4 décembre 1985. Éditions Isis, Istanbul, 1987, p. 168.

## Conclusion

Ce tour d'horizon des relations économiques franco-turques à l'époque de la présidence de Charles de Gaulle montre que ces relations étaient faibles tant au plan des mouvements de marchandises que des mouvements de capitaux.

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, la Turquie, dans le cadre général de l'étatisme mis en place dans les années 1930, qui avait jeté les bases d'une première industrialisation, avait tenté avec plus ou moins de détermination, de s'ouvrir, de s'affronter au monde extérieur. La volonté de sauvegarder certaines valeurs et certains principes d'action faisait, qu'en général, sur le plan économique, ce pays, en dépit de protestations d'amitié, n'avait pas convaincu les grands pays industriels capitalistes et moins encore la France. C'est ainsi que la fuite en avant des années 1970 avait conduit à une situation d'endettement dont la Turquie, soucieuse de faire face à ses obligations, était mieux placée que quiconque pour en juger les effets pervers.

A l'exception des zones côtières qui sont le domaine des cultures méditerranéennes (tabac, coton, fruits, frais, fruits à coques, vigne), la Turquie était un pays pauvre. L'extension de la culture des céréales sur le haut plateau anatolien s'est faite pendant ces années au détriment des pâturages et de la conservation des sols sans que la récolte de blé soit suffisante pour pouvoir aux besoins de la consommation intérieure.

Les ressources minières, sauf en ce qui concerne le minerai de chrome et le bore, n'étaient pas considérables. La production pétrolière a été de peu suffisant. De tous les pays européens de l'O.E.C.E., la Turquie a le plus faible produit national par habitant (200 dollars par tête. Grèce : 340, Espagne : 300, Portugal : 220). Sur 29 millions d'habitants, plus de 75% tirent leurs revenus de l'agriculture ais si 20.000 propriétaires se partagent 4 millions d'hectares, 800.000 ne possèdent qu'un hectare en moyenne. L'industrie n'emploie que 10% de la population motive et sur 850.000 travailleurs, 550.000 sont occupés dans des établissements employant moins de 10 personnes<sup>664</sup>.

---

<sup>664</sup> AMAE Courneuve, Paris, Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Classeur no 136. Relations politique avec la France. Dossier général. Dossier du 19 juin 1967. Relations Bilatérales franco-turques. Documentation sur la Turquie écrit par M. Bernard Hardion, Ambassadeur de France en Turquie à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires Étrangères, Ankara, le 13 juin 1963.

La Turquie ne produit encore que moins de 300.000 tonnes d'acier par an et la plupart des ouvriers sont employés dans l'industrie manufacturière (textile notamment). La population s'accroît de 3% en moyenne par an pendant cette période.

Depuis la guerre, la balance commerciale était toujours déficitaire. En 1962, les exportations se sont élevées à 601 millions de dollars, les importations à 381 millions de dollars. Le déficit des paiements courants qui était d'environ 150 millions de dollars les années précédentes est passé à 220 millions de dollars.

Les produits agricoles constituaient 80% des exportations -tabac : 30% ; fruits séchés et secs (raisins, figes, noisettes) 25% ; coton : 15% ; laine : 5% - et les minerais et métaux (minerai de chrome, minerai de cuivre) 10% seulement. Les ventes de produits industriels sont encore insignifiantes. Les importations sont constituées à raison de 43% par des matières premières, de 42% par des machines et équipement, de 6% pour des matériaux de construction et de 9% seulement par des biens de consommation. La balance des invisibles ajoute encore au déficit commercial.

Pour combler le déficit de la balance des paiements, la Turquie compte sur l'aide extérieure. En 1962, celle des États-Unis a été de 97 millions de dollars plus 71 millions au titre de la loi 480. Les crédits de l'A.H.E. et du F.M.I se sont élevés respectivement à 43 et 15 millions de dollars.

Quant à la France, d'abord absorbée par sa reconstruction et par les aléas de la décolonisation, elle avait trouvé, pour l'essentiel, à partir de la fin des années 1950, ses principaux partenaires commerciaux et financiers dans l'Europe industrialisée, et réservé l'essentiel de ses aides publiques ou privées, à ses possessions d'outre-mer et à l'Afrique noire. La Turquie, pays semi-industrialisé, pays en développement, n'était assurément pas dans ses priorités.

Selon Maurice Vaïsse, l'historien français, grâce au succès du Plan de redressement Pinay-Rueff et à l'ouverture de l'économie française à la concurrence européenne, les années 1958-1969 étaient pour l'économie française une période d'expansion<sup>665</sup>. Le changement était

---

<sup>665</sup> Surtout par rapport les principaux partenaires. Le taux de croissance se maintient entre 5,5% et 6% de 1959 à 1970.

profond, dans le sens de l'industrialisation<sup>666</sup>. La modernisation de l'économie était présentée comme l'indispensable corollaire de la politique d'indépendance nationale. C'était en particulier le cas pour le domaine énergétique : le repli du secteur charbonnier (Plan Jeanneney de 1960), la réorientation de la politique pétrolière par la création de la société Elf-Erap en 1965, la mise en route d'un programme nucléaire civil. Toutes décisions contribuaient à alléger la dépendance énergétique de la France.

Le développement des technologies mettaient l'accent sur cette modernisation : l'industrie aéronautique avec le Concorde, l'industrie électronique avec la mise au point du procédé de télévision en couleur SECAM, le nucléaire avec la prolongation de la filière graphite-gaz, l'informatique avec le Plan Calcul. Même si certaines de ces orientations étaient discutables, elles avaient participé au développement du pays. C'était une période marquée par des avancées technologiques considérables<sup>667</sup> et de Gaulle était conscient de leurs incidences sur la puissance et l'influence d'un pays dans le monde. Dès novembre 1958, il avait aussi créé un comité interministériel à la recherche scientifique et technique et son organe de travail, la Délégation général. Puis, il avait augmenté les crédits de recherche<sup>668</sup>. Enfin, il avait créé en 1962 le Centre nationale d'études spatiales (CNES)<sup>669</sup>. Un souci identique le conduisit à inciter les entreprises à se regrouper pour constituer des groupes industriels de taille internationale<sup>670</sup>. En 1960, les cinq cents plus grosses entreprises réalisaient 40% du chiffre d'affaires total des entreprises françaises ; en 1970, elles en réalisaient 60%.

La faiblesse des échanges commerciaux et financiers entre les deux pays n'était pas condamnée à se perpétuer, tant les relations politiques tendaient à s'améliorer que les intermédiaires politiques (les représentations commerciales respectives) et économiques (l'Association commerciale Turquie-France qui avait fait suite à l'antique Chambre de commerce française) faisaient preuve d'un dynamisme renouvelé. Il restait à espérer que la conjoncture économique internationale et régionale et que les structures nationales permettraient aux acteurs économiques de concrétiser d'incontestables potentialités<sup>671</sup>.

---

<sup>666</sup> Gérard Worms, « Le Général de Gaulle et l'industrialisation de la France », *Études Gaulliennes*, n° : 5, pp. 119-126.

<sup>667</sup> Sous-marin à propulsion nucléaire, conquête spatiale, informatique.

<sup>668</sup> Ceux du CNRS triplent.

<sup>669</sup> Pierre Lelong, « Le général de Gaulle et la recherche scientifique et technique », *Études gaulliennes*, n° : 5, pp. 127-136.

<sup>670</sup> La sidérurgie est particulièrement concernée avec la création d'Usinor (1966) et de Creusot-Loire (1969), et la fusion de De Wendel et Sidelor (1968). Maurice Vaïsse, *ibid.* p. 44.

<sup>671</sup> Thobie, *ibid.*, pp. 173-174.



# CHAPITRE 8. LES RELATIONS MIGRATOIRES

## Introduction

L'immigration internationale apparaît comme une dimension importante dans les relations d'un pays avec d'autres pays. Dans ce cadre, l'immigration internationale et les populations immigrées qui se sont formées suite à cette immigration constituent un aspect important dans les relations entre l'Europe et la Turquie et particulièrement entre la France et la Turquie. Elle a aussi bien influencé les politiques les politiques extérieures que ce soit de l'Europe ou de la Turquie. Dans la constitution de leurs politiques extérieures, nous pouvons parler des influences ressenties jusqu'à aujourd'hui de la migration de travailleurs de la Turquie vers l'Europe si nous tenons compte d'une conception d'une structure politique intérieure et extérieure mutuelle comme être alimenté par la politique intérieure et en fin de compte comme le fait que la politique extérieure façonne la politique intérieure. Ces influences ont parfois mis en difficulté l'actualité politique et même les domaines traditionnels de la politique.

### *La notion de « migration »*

Au sens propre, le mot « migration » implique un déplacement dans l'espace, et s'applique le plus souvent, mais non toujours, aux déplacements collectifs effectués sans esprit de retour.

Ainsi définies, les migrations ont existé dès les temps les plus reculés, et il est certain, bien que les plus anciennes soient très mal connues, qu'elles ont joué un rôle primordial dans le peuplement du globe.

Au cours de la période historique, et dès l'Antiquité, les mouvements migratoires s'étaient produits : l'histoire des Hébreux, des Phéniciens et des Carthaginois, des Grecs ou encore des Romains. Au Moyen Âge, la mobilité des hommes ne fut pas moindre : on se contentera de rappeler ces deux longues séries de mouvements migratoires que furent les grandes invasions des IV<sup>ème</sup> et V<sup>ème</sup> siècles d'une part et les croisades d'autre part.

C'était seulement au XIX<sup>ème</sup> siècle que l'apparition de la navigation à vapeur et du chemin de fer avait bouleversé les conditions matérielles des migrations. Ce développement technologique avait permis surtout des migrations transcontinentales, en permettant le transport

à de très grandes distances, en un temps beaucoup plus bref, de masses humaines extrêmement nombreuses.

Simultanément, toute une série de facteurs, démographiques, économiques, politiques ou religieux, se conjuguèrent pour donner une ampleur jamais atteinte aux migrations transocéaniques et surtout à l'émigration des Européens vers le continent américain. Quant aux migrations intérieures, c'est au XIX<sup>ème</sup> siècle que se place l'apogée puis le déclin des *migrations temporaires*<sup>672</sup>, tandis que l'émigration des populations rurales vers les villes prenait une ampleur inconnue auparavant.

Le XX<sup>ème</sup> siècle enfin est marqué tout à la fois par le déclin, après la Première Guerre mondiale, de l'émigration transocéanique, par les grands mouvements migratoires déclenchés, directement ou indirectement, par les deux conflits mondiaux, par la poursuite dans les vieux pays d'Europe et de l'extension à la plus grande partie du globe de l'émigration rurale vers les villes, par l'afflux, dans les pays économiquement les plus avancées, après la Seconde Guerre mondiale, d'une main-d'œuvre peu qualifiée, recrutée dans les pays en voie de développement, enfin par le développement massif des migrations dites « alternantes », migrations de travail (entre domicile et lieu de travail) et migrations de loisir.

### *La notion de migration chez les Turcs*

Bien qu'il n'y ait pas de nation non affectée par la migration dans l'histoire, certains pays ont une place particulière dans cette histoire.

Pour les Turcs, la migration a presque une dimension mythique<sup>673</sup>. Tout d'abord le point le plus important tourne dans le sens politique de l'histoire de l'Islam, celle où le Prophète et les premiers musulmans de la Mecque partirent à Médine en 622, une histoire qui avait été un « tournant » dans le sens de la création d'un rôle indispensable.

D'autre part, le fait que toutes les générations nourries dans le système d'éducation nationale républicain de la Turquie d'aujourd'hui, quoique avec des accents différents, la migration des

---

<sup>672</sup> Là où la pression démographique est forte, une partie de la population part temporairement chercher au loin, le plus souvent à l'intérieur des frontières nationales du travail et des ressources supplémentaires.

<sup>673</sup> Etienne Copeaux, *Espaces et temps de la nation turque, analyse d'une historiographie nationaliste (1931-1993)*, CNRS Editions, Paris 1998, pp. 51, 60.

turcs de la « patrie », l'Asie centrale, à l'Ouest et l'importation de la « civilisation » dans le reste du monde basée sur le récit sont restés exposés.

Les années 1920 et 1930 témoignent que les Turcs tentèrent de construire une identité en se référant à leurs racines « asiatiques », mis à part leurs racines otto-musulmanes. Le récit de la migration fait partie intégrante de l'identité turque.

Cette mobilité avait été occasionnée pour différents raisons et avait diverses formes tout au long de l'histoire turque : les mouvements de bergers nomades afin de trouver des terres arables ou des pâturages plus abondants, la fuite des habitants face aux « grandes invasions », les nombreuses communautés autochtones forcées par les conquêtes militaires, les vagues d'immigration temporaires ou définitives. Les vagues de migration ont toujours été une partie inséparable de l'identité turque<sup>674</sup>.

#### *Migration des travailleurs turcs à l'étranger*

En conséquence des pertes et des destructions vécues durant la Seconde Guerre mondiale, la population européenne avait été le théâtre de différentes modifications démographiques. Cette situation avait ouvert la voie à des difficultés d'approvisionnement de travailleurs locaux pour pouvoir travailler dans l'industrie dans la restructuration de l'Europe après la guerre. Les pays de l'Europe occidentales étaient restés avec une masse de population non qualifiée composée de vieux, de femmes veuves au foyer, de malades, de vétérans de la guerre et d'orphelins. Ils devaient soutenir ces derniers par les politiques de protection sociale et c'était une des raisons qui les avaient poussés à rechercher un approvisionnement en main-d'œuvre pour développer à nouveau l'Europe. Dans la polarisation qui s'était formée suite à la guerre, la Turquie qui avait pris sa place dans la ligue occidentale avait joué un rôle important dans cet approvisionnement de main-d'œuvre en tant qu'allié stratégique.

La libre circulation des citoyens turcs à l'étranger et les droits fondamentaux de la liberté d'entrer et de sortir du pays connus avec la constitution de 1961 constituaient un tournant important. L'émigration turque vers l'Europe réalisée par des initiatives individuelles et des agents spéciaux durant la deuxième moitié des années 1950 devenait une organisation faite par l'Etat se référant au format d'exportation de main-d'œuvre qui augmenta dans les

---

<sup>674</sup> Marcel Bazin, « Türk Alanı'nda Farklılıklar ve Göç Hareketleri » (Les Différences et mouvements d'immigration dans l'espace turc), in. Semih Vaner (ed.), *Unutkan Tarih, Sovyet Sonrası Türkdilli Alan, (L'Histoire oubliée, la zone de la langue turque après les soviétiques)*, Metis, Istanbul 1997, p. 287.

années 1960<sup>675</sup>. Dans ce cadre, le 13 juin 1961, où la Turquie et la République fédérale allemande signèrent un protocole régissant les principes relatifs aux immigrants de la population active pour envoyer des travailleurs à la « maison mère », constituait une étape importante. Ont suivi cet accord, les accords effectués avec l'Autriche, la Belgique et les Pays-Bas en 1964, la France en 1965 et la Suède en 1967. Les accords de main-d'œuvre signés avec les pays de l'Europe occidentale avaient réglementé les sujets en lien avec le choix des travailleurs, les recrutements et les politiques de rémunération<sup>676</sup>. Les accords de travailleurs les moins complètes ou les moins larges avaient été signés avec l'Angleterre en 1961, la Suisse en 1971, le Danemark en 1973, et la Norvège en 1981. Cette immigration massive, qui avait commencé en 1961 de la Turquie vers les pays européens dans ce cadre juridique, s'était poursuivie en augmentant entre les années 1961 et 1980 proportionnellement à la croissance économique de ces pays. Les immigrations réalisées au cours de cette période avaient aussi des différences entre elles d'un point de vue qualitatif.

L'immigration réalisée entre les années 1961 et 1975, avait suivi une allure guidée par les changements entre l'offre et la demande dans les économies européennes<sup>677</sup>. L'immigration, qui était très intense dans les années 1960, s'était réduite à partir de l'année 1975 dans des proportions sérieuses. Les raisons de l'immigration avaient désormais changé tout comme les taux, qui baissaient. Après 1975, les facteurs qui provoquaient l'immigration, qui était économique au début, étaient le regroupement familial<sup>678</sup>. Par conséquent, l'immigration dont on pouvait prévoir le volume, les raisons et les conditions sur une base juridique, avait évolué à partir de 1975 à une immigration de regroupement familiale et de mariage<sup>679</sup>. La masse de population qui avait migré à partir des années 1960 étaient les jeunes hommes sans qualification, semi-qualifiés et proches des milieux ruraux où ils étaient aux prises avec l'agriculture. Bien que l'immigration ait commencé avec une structure institutionnelle encadrée avec des accords de travailleurs, elle s'était développée dans les années suivantes en dehors de

---

<sup>675</sup> Nermin Abadan Unat, *Bitmeyen Göç : Konuk İşçilikten Ulus-Ötesi Yurttaşlığa*, Editions Istanbul Bilgi Universitesi, Istanbul 2006, pp. 53-54.

<sup>676</sup> Veysel Özcan, « Turks in Germany : Aspect of Their Socio-Economic and Socio-Cultural Integration », *Integration of immigrants from Turkey in Austria, Germany and Holland*, colloque des 27-28 février 2004, Istanbul, l'Université de Bosphore.

<sup>677</sup> Ahmet Akgündüz, *Labour Migration from Turkey to Western Europe 1960-1975 : A Multidisciplinary Analysis*, Amsterdam 2006, Amsterdam University Press.

<sup>678</sup> Anita Böcker, « Migration Networks : Turkish Migration to Western Europe », dans Rob Van der Erf & Lisbeth Heering (eds.), *Causes of International Migration*, Luxembourg 1995, Office for official publications of the European Communities, pp. 151-171.

<sup>679</sup> La migration de la Turquie vers l'Europe occidentale après 1980 a encore changé au niveau qualitatif. Les turbulences dans la politique intérieure de la Turquie et en raison du coup d'Etat militaire de 1980 vont engendrer des mouvements de réfugiés et de demandeurs d'asile. La révolution de 1979 en Iran va déclencher les vagues de réfugiés et de demandeurs d'asile originaire du Moyen-Orient et la Turquie va devenir un pays de transit pour accéder à l'Europe. Cette migration continue de nos jours à partir de différents pays sources comme l'Afghanistan, l'Irak, le Pakistan, la Syrie ou encore les pays africains.

la structure institutionnelle en raison des difficultés de l'intégration des immigrés. Des réseaux solidaires et locaux, alimentés par les relations de compatriotes d'une même localité, de connaissances et de mariages, s'étaient développés et avaient commencé à former la structure de la population.

Le nombre de travailleurs qui avaient migré de la Turquie vers les pays de l'Europe occidentale entre 1961 et 1974<sup>680</sup> était au total de 790 000. Les pays où ils avaient le plus migré étaient l'Allemagne de l'ouest avec 649 000 travailleurs, la France avec 56 000 travailleurs, l'Autriche avec 37 000 travailleurs et les Pays-Bas avec 25 000 travailleurs. Alors qu'il était question dans les années 1960 d'une migration de 66 000 travailleurs par an de la Turquie vers les pays de l'Europe occidentale, ce nombre avait diminué dans les années 1970 en raison des crises économiques<sup>681</sup>.

Pendant ces années, les efforts académiques et les recherches montraient qu'il fallait prendre en compte les conditions de chaque pays afin de souligner l'importance de la réalité à cette période dans les pays hôtes et d'origines. Dans le même ordre d'idées, les conditions de vie et du marché de travail en France et en Turquie devaient être pris en compte.

## **L'arrière-plan historique de l'émigration vers la France**

L'émigration de la Turquie vers la France avait une histoire longue et à plusieurs couches. Même si le mouvement des travailleurs dans les années 1960 était la période la plus connue de l'opinion publique et celle qui recensait le plus de travaux académiques, nous savons qu'il y a eu différents mouvements de migration formés par différentes motivations à des périodes diverses.

Les émigrations vers la France avaient commencé à la fin de l'époque ottomane avec la mobilité des élites qui avaient des objectifs politiques, éducatifs et professionnels. Tout comme Ibrahim Sinasi, un intellectuel et homme de lettres ottoman, un grand nombre d'intellectuels, qui avaient une place importante dans la vie politique et intellectuelle ottomane et turque, avaient terminé une partie de leurs formations en France ; ils avaient établis des relations

---

<sup>680</sup> Ahmet İçduygu, *Türkiye-Avrupa Birliği İlişkileri Bağlamında Uluslararası Göç Tartışmaları (Les Débats de l'immigration internationale dans le cadre des relations entre la Turquie et l'Union européenne)*, Istanbul 2006, éditions Tüsiad, p. 63.

<sup>681</sup> *Ibid.*, pp. 63-64.

proches avec les intellectuels français de l'époque. L'importance que représentait la civilisation française pour les dirigeants ottomans avait conduit à l'ouverture d'une institution éducative au nom de *Mekteb-i-Osmani* (Ecole impériale ottomane en français) à Paris en 1855 pour que les étudiants militaires qui y étaient envoyés apprennent le français. C'était à Paris qu'Ali Suavi et Ali Şefkati avaient publié respectivement les journaux *Ulûm* (sciences) et *İstikbal* (avenir) (tout comme à Naples et à Genève). Une partie des Ottomans, qui avaient été influencés par le mouvement de la constitution fondée sur les droits des hommes de la Révolution française, avaient organisé leurs mouvements d'opposition en s'installant dans différents pays européens et notamment en France après avoir été dispersés par Abdülhamid II. Ahmet Rıza, qui était diplômé de l'Ecole d'agriculture de Grignon, après avoir démissionné de son poste au ministère de l'Education, avait participé à l'exposition de 1889 du centième anniversaire de la Révolution française et était resté à Paris pour pouvoir s'opposer contre le sultan Abdülhamid II. Il y assurait à partir de 1895 la présidence de la direction locale du Comité union et progrès, l'association politique nationaliste révolutionnaire et réformateur ottoman. La même année, Ahmed Rıza Bey avait publié à Paris le journal *Meşveret* (concertation) et le supplément de *Meşveret* en Français. Dans ce processus, la France, qui était devenue un centre important du mouvement des Jeunes-Turcs, avait accueilli le premier congrès des Jeunes-Turcs en 1902 et le deuxième congrès des Jeunes-Turcs en 1907. D'autre part, Paris était devenue durant cette période un des centres des adversaires du Comité union et progrès. Şerif Pacha, qui était membre du clan Baban<sup>682</sup> et qui étudiait à l'Académie militaire de Saint-Cyr, avait fondé en 1909 à Paris le Parti réformiste fondamentale ottoman et y avait assuré sa présidence.

Quant à l'attraction des établissements français d'éducation aux yeux des artistes, des intellectuels et de la bureaucratie ottomane-turque, elle les avait conduit à s'orienter vers la France vers la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. Plus tard, Yervant Oskan Efendi, qui allait être amené à être professeur du département de sculpture et adjoint du directeur de l'Ecole des beaux-arts d'Istanbul, au nom de *Sanayi-i Nefise Mektebi*, avait également suivi son éducation à Paris. Ahmet Ali Efendi et Süleyman Seyyit, qui étaient les pionniers de la peinture turque, avaient été envoyé à Paris par le sultan Abdülaziz, qui était un amateur d'art, pour qu'ils suivent une formation en peinture. Ces deux artistes avaient été suivis par İbrahim Çallı, Hikmet Onat ou encore Ruhi Arel. La France avait une place déterminante dans la carrière et les choix esthétiques de ces derniers et des autres nombreux artistes. L'importance de l'influence

---

<sup>682</sup> Le clan Baban était une principauté au sein de l'Empire ottoman et se situant au nord de l'Irak d'aujourd'hui dans la région de Süleymaniye.

française s'était aussi poursuivie pendant la période de la République dans le contexte des relations éducatives et culturelles.

Après la proclamation de la République, même si en nombre elles couvraient un segment étroit de la population, une grande partie des migrations à vocation éducative, qui avaient une influence importante dans le monde symbolique et culturel en Turquie, s'était orientée en Europe. En effectuant l'allocution suivante : « *Je vous envoie en tant qu'étincelle, revenez après être devenu des volcans* », Mustafa Kemal Atatürk avait l'intention de former les cadres scientifiques, dirigeants et artistiques de la République et une partie des jeunes étudiants qu'il avait envoyé en Europe était partie en France<sup>683</sup>. Ceux qui étaient partis en France avec ce groupe étaient peu nombreux mais ils avaient créé un impact qualitatif important. Les expériences qu'avaient gagnées les jeunes élites de la République en France avaient joué un rôle important dans la poursuite de l'influence française qui continuait sa domination sur le plan culturel de la Turquie.

En tant qu'un des premiers mouvements de population en France à partir de l'Anatolie, il convient de compter également les arméniens qui étaient un des sujets importants de polémique entre les deux peuples<sup>684</sup>.

Avant l'émigration classique des travailleurs, parmi les populations qui étaient parties en France entre 1910 et 1940 il y avait aussi les Juifs de Turquie. Ce groupe s'était installé dans le quartier de la Roquette à Paris et avait réussi pendant une longue période à garder vivants son identité et ses relations sociales au sein du groupe<sup>685</sup>.

## L'émigration turque en France

Sans aucun doute, le point de départ des mouvements de migration de la Turquie vers la France avait été les accords de travailleurs signés en vue d'accueillir la main d'œuvre dont les pays de l'Europe de l'ouest avaient besoin pendant la période de l'expansion rapide de l'économie après la Seconde Guerre mondiale. L'émigration avait changé de taille et de contenu suite à la signature après l'Allemagne, dans un premier temps, d'un accord avec la France en 1965 qui fût révisé ensuite en 1969<sup>686</sup>. Dans le cadre de cet accord, qui avait pour objectif de

---

<sup>683</sup> Kansu Sarman, *Türk Promethe'ler Cumhuriyet'in Öğrencileri Avrupa'da (1925-1945) (Les Promethe turcs, les étudiants de la République sont en Europe (1925-1945))*, éditions Is Bankasi Kultur, Istanbul 2006.

<sup>684</sup> Anahide Ter Minassian, « La diaspora arménienne », *Hérodote. Géopolitique des diasporas*, n° 53, 1989.

<sup>685</sup> Annie Benveniste, *La Bosphore à la Roquette : la communauté judéo-espagnole à Paris (1914-1940)*, L'Harmattan, Paris 1989.

<sup>686</sup> Pour le texte de l'Accord de 1965, voir notre annexe 7.

combler le déficit de main d'œuvre de l'industrie française de l'automobile et de la construction qui se développaient, les immigrés qui venaient de la Turquie s'étaient d'abord installés dans les régions Alsace-Lorraine et Rhône-Alpes où se trouvaient les secteurs miniers et des grandes industries manufacturières.

Aujourd'hui, la région où se sont installés le plus d'immigrés originaires de Turquie est la banlieue nord de Paris. Et ceci démontre que la population immigrée, qui s'était formée au début au milieu du secteur industriel, s'est diversifiée de façon spatiale tout comme en termes de zones d'emploi. Dans les périodes suivantes, toutes différences d'origine des migrants de Turquie confondues, les zones d'emploi les plus importantes avaient été la construction, le textile, la restauration et les services de bureau.

Une convention de main-d'œuvre a été conclue entre la France et la Turquie le 8 Avril 1965. Ses résultats pratiques ont été extrêmement réduits. L'introduction régulière de travailleurs tucs n'a porté que sur des chiffres insignifiants : 9 en 1965 et 37 en 1966. Contrairement à ce qui s'est passé pour la plupart des autres nationalités, le nombre des ressortissants turcs venus en France en qualité de touristes et qui y ont fait régulariser leur situation comme travailleurs est également resté modique : environ 500 personnes en 1966<sup>687</sup>.

La faiblesse de la place occupée par les Turcs parmi les travailleurs immigrés en France tient essentiellement au fait que les employeurs français, libres de choisir entre les différentes sources de main-d'œuvre qui s'offrent à eux et peu accoutumés à faire appel à des Turcs – dont l'utilisation suppose un certain effort d'encadrement et de préparation linguistique- ne déposent pas de contrats de travail à leur intention<sup>688</sup>.

Les autorités turques manifestaient quelque amertume de cette situation. Il ne paraît cependant guère permis d'escompter qu'elle s'améliore dans le proche avenir.

---

<sup>687</sup> AMAE Courneuve, Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Classeur n° 137. Relations politique avec la France. Dossier général. Dossier du 19 juin 1967. Relations Bilatérales franco-turques.

<sup>688</sup> AMAE Courneuve, no de carton : 143, doc. cotes : 35-25-1, Questions administratives et contentieuses. Relations administrative et techniques avec la France. Rapports franco-turcs en matière de main-d'œuvre.

## La circulation des Turcs en France<sup>689</sup>

Les ressortissants turcs pouvaient entrer en France sans visa, avec un simple contrôle de leur passeport national en cours de validité, lorsqu'ils étaient « en transit » ou désiraient effectuer des séjours (tourisme, affaires, etc.,...) de moins de trois mois.

Ceux d'entre eux qui avaient l'intention de travailler en France devaient suivre la procédure prévue par l'accord de main-d'œuvre franco-turc du 8 avril 1965, c'est-à-dire être munis, sous le contrôle et avec l'aide de l'Office national de l'immigration, d'un contrat de travail avant de quitter la Turquie.

Le régime de circulation institué pour les courts séjours avait fonctionné de façon satisfaisante pendant de nombreuses années : à cette époque, et comme conséquence un peu paradoxale de l'accord de main-d'œuvre qui venait d'être conclu, la police française des frontières avait, à plusieurs reprises, refusé l'entrée en France à des ressortissants turcs, cependant détenteurs de documents en règle, mais qui, en raison des apparences ou de leurs propres déclarations, étaient soupçonnés de venir rechercher du travail en France.

Cette pratique de « refoulement » à la frontière n'allait pas sans inconvénient : outre qu'elle n'était pas conforme à l'accord de circulation de 1954, elle instituait un contrôle de nature fort délicate et dont un personnel subalterne ne pouvait s'acquitter sans faire des erreurs. Il s'en produisit de regrettables à l'égard de certaines personnalités turques connues et, au début de l'année 1966, l'ambassadeur de France à Ankara appela l'attention du département sur les répercussions fâcheuses de ces incidents, notamment sur certains articles parus à ce sujet dans la presse turque et fort désagréables à l'égard de la France, bien qu'ils fussent malheureusement en partie justifiés.

De leur côté, les autorités helvétiques, dont le territoire était franchi en transit par de nombreux Turcs venant en France et qui n'étaient plus assurées que la France accueillerait ces étrangers dans les conditions fixées par l'accord de 1954, prirent à leur égard des mesures restrictives : elles décidèrent, dans le doute et à titre de précaution, de ne plus admettre le transit des ressortissants turcs, à destination de la France, lorsque ceux-ci n'étaient pas munis d'un visa français.

---

<sup>689</sup> *AMAE Courneuve*, le 19 septembre 1968. Note pour la direction des Affaires politiques. Europe. Sous-direction d'Europe méridionale. N° : CA. T-29/76

L'enquête menée à ce sujet par le département, en liaison avec le ministère de l'Intérieur, révéla que ces difficultés trouvaient leur source dans certaines maladroites d'application d'instructions, elles-mêmes un peu trop dures, données aux polices des frontières en vue d'éviter l'entrée de ressortissants turcs qui viendraient chercher du travail sous le couvert de pratiquer le tourisme.

Dès le mois de juillet de 1966 des instructions plus libérales avaient été données ; il ne pouvait être exigé aux frontières françaises aucune autre justification de la qualité de touriste que la possession d'une somme de 150 francs.

A partir de cet instant, il ne s'était plus produit d'incident si ce n'était un cas signalé par l'ambassade de Turquie : un certain nombre de ses ressortissants, voyageant dans un autocar appartenant à une agence de voyage d'Ankara, se seraient vus refuser l'entrée en France. Il ne s'agissait, en réalité, que d'une affaire isolée.

Quels qu'étaient, d'ailleurs, les inconvénients que présentait d'une manière générale l'entrée en France de « faux touristes », qui étaient en fait des travailleurs en quête d'emplois, il était certain que les Turcs ne constituaient qu'une très petite minorité de ces étrangers et il apparaissait que, la situation d'alors ne justifiait ni la renonciation ni l'application incomplète, voire la violation, de l'accord de circulation de 1954, en introduisant de façon unilatérale des contrôles dont le caractère vexant et discriminatoire était à coup sûr vivement ressenti par les autorités d'Ankara.

## **La Turquie des premiers migrants**

Les premiers migrants avaient laissé un pays où il y avait des boycotts et des protestations, notamment contre l'arrivée de la sixième flotte américaine<sup>690</sup> ; il y avait aussi des conflits entre les patrons et le gouvernement et des occupations d'usines.

La Turquie demeurait encore un pays essentiellement agricole et la main-d'œuvre travaillant dans l'industrie ne représentait guère que 10 % de la population active totale<sup>691</sup>. C'était ce qui

---

<sup>690</sup> (*Sloppy dimanche*). Lors des visites de la flotte américaine en Turquie, des centaines de personnes descendaient dans les rues pour manifester contre l'impérialisme américain.

<sup>691</sup> *AMAE Courneuve*, Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Classeur n° 139. Voyage du Général de Gaulle en Turquie (25-30 Octobre 1968) : dossiers préparatoires sur la Turquie, sa politique extérieure et ses relations avec la France. Notes sur la Turquie. Politique intérieure turque. Questions particulières. Le Syndicalisme en Turquie.

expliquait que le syndicalisme était une création récente dans les années 1960 et qu'il ne jouait, dans la vie du pays, qu'un rôle marginal.

Il a fallu attendre l'été 1963 pour que la loi reconnaisse aux salariés le droit de faire grève et d'adhérer à des syndicats. Cette législation du travail, fort moderne au demeurant, copiée sur ce qui se faisait de mieux en Europe occidentale et aux Etats-Unis, avait été l'œuvre de Bülent Ecevit, ministre du Travail de 1961 à 1965, après le secrétariat général du Parti républicain du peuple.

L'idée des dirigeants de ce parti, alors au pouvoir, semblait être de canaliser les revendications ouvrières en favorisant le développement, sous l'égide d'une confédération unique, la « Türk-İş », d'un syndicalisme prêt à coopérer avec l'administration. Et c'était effectivement ce qui s'était passé. La « Türk-İş » s'était montrée docile aux gouvernements successifs d'İsmet İnönü puis de Süleyman Demirel. Elle avait condamné à maintes reprises des grèves décidées à la base mais réprouvées par le pouvoir. Elle avait pris des sanctions contre des syndicats jugés trop indisciplinés et elle avait même soutenu la politique officielle dans des domaines qui ne la concernaient pas directement (elle s'était notamment prononcée en faveur de l'OTAN).

Cette attitude de la « Türk-İş » avait mécontenté une partie de ses troupes. Après avoir provoqué, en 1966, des mouvements de dissidence dans les syndicats de dockers et ceux des ouvriers de l'industrie du pétrole, elle avait entraîné, en janvier 1967, une scission et la création d'une organisation rivale, la « Confédération des syndicats réformistes » (sigle turc : *D.I.S.K.*), qui était politiquement soutenue par le Parti ouvrier turc (parti d'inspiration marxiste et recruté davantage parmi les intellectuels que dans la masse ouvrière).

Faute de statistiques précises, il était difficile d'évaluer les effectifs respectifs des deux centrales. Il semble bien que la « Türk-İş » était encore largement majoritaire. Mais la « DISK » faisait preuve de beaucoup de mordant et elle avait aussi réussi, au début de l'année 1968, à déclencher dans le bassin houiller de Zonguldak un mouvement revendicatif qui avait été largement suivi.

## **Envois de fonds des émigrants**

L'émigration de travailleurs turcs était devenue une source imprévue, et n'impliquant pas de dépenses, de recettes en devises. Alors qu'en 1961 le nombre connu des ressortissants Turcs

travaillant à l'étranger ne dépassait pas 1 500, il atteignait 160 000 (dont 80 % en Allemagne) à la fin de 1965, et 250 000 à la fin de 1967. En 1963 et 1964, on s'était heurté à des difficultés pour faire passer les envois de fonds de ces travailleurs par les voies officielles de transfert des devises. A partir de juillet 1964, une loi entra en vigueur et les résultats furent alors très favorables. En 1965 les recettes en devises à ce titre avaient atteint 70 millions de dollars<sup>692</sup>. A la longue, les connaissances techniques et les compétences générales que les travailleurs turcs allaient acquérir de la sorte allaient peut-être avoir autant d'importance que les recettes en devises.

Alors qu'elle était en 1964, la balance des invisibles<sup>693</sup> était devenue positive grâce aux rapatriements de salaires gagnés par les travailleurs turcs à l'étranger, en particulier ceux embauchés en Allemagne fédérale, de beaucoup les plus nombreux. Les rapatriements de salaires des Turcs travaillant à l'étranger s'étaient élevés à 9 millions de dollars en 1964, 70 millions en 1965 et 115 millions en 1966.

Cet accroissement considérable paraissait être dû essentiellement à la bonification de change de 27% accordée, au mois de juillet 1964, aux travailleurs embauchés en Allemagne fédérale, le taux de change du billet de 100 marks ayant été porté, en leur faveur, de 225 à 285,75 livres turques<sup>694</sup>.

Dès l'origine de la migration des travailleurs turcs à l'étranger, les planificateurs avaient estimé qu'en 1972, année devant en principe marquer l'accession de la Turquie à l'indépendance économique, ils seraient au nombre de 500 000 et rapatrieraient annuellement 240 millions de dollars, c'est-à-dire de quoi couvrir le service de la dette extérieure turque, en principal et intérêts.

Les chiffres ci-après, fournis par la Direction générale du travail, donnent une idée de la progression du nombre des émigrés<sup>695</sup> :

---

<sup>692</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1966*, p. 51.

<sup>693</sup> La balance des invisibles est la différence entre la somme des services exportés et la somme des services importés.

<sup>694</sup> *AMAE Courneuve*, Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Questions religieuses, culturelles, démographiques et sociales. No de carton : 108 Main d'œuvre venant de l'émigration (1966-1969), doc. cotes : 35-13-2. Notes sur la situation des travailleurs turcs en France, le 15 octobre 1970.

<sup>695</sup> *AMAE Courneuve*, Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Questions religieuses, culturelles, démographiques et sociales. No de carton : 108 Main d'œuvre venant de l'émigration (1966-1969), doc. cotes : 35-13-2. Notes sur la situation des travailleurs turcs en France, le 27 novembre 1970.

	<u>Février 1964</u>	<u>Mai 1966</u>
Allemagne Fédérale	43.130	136.411
Belgique	7.229	13.917
Pays-Bas	443	5.390
Autriche	1.097	4.504
Suisse	36	351
France	<u>63</u>	<u>88</u>
	51.998	160.661

À la fin du mois de mai 1966, 624 878 travailleurs, dont 125 028 ouvriers qualifiés, posaient encore leurs candidatures pour des emplois à l'étranger. Encore, les chiffres du tableau précédent ne rendent-ils pas entièrement compte de l'importance de l'exode. De nombreux travailleurs échappaient en effet au contrôle de la Direction générale du travail ; ceux se rendant en Allemagne fédérale étaient souvent recrutés en Turquie par des agents de firmes allemandes, en particulier Taunus, la filiale de Ford, Daimler Benz, Siemens, ou les mines de Duisbourg, et se mettaient en route après avoir signé un contrat. La Direction générale du travail de l'Allemagne fédérale avait estimé à 160 000 le nombre des travailleurs turcs qui, à la fin de 1966, étaient embauchés dans ce seul pays.

Pour assurer la protection de ses travailleurs expatriés, la Turquie avait conclu, en 1964, 1965 et 1966, des accords de main-d'œuvre avec l'Allemagne fédérale, l'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas, la France, la Suède et la Grande-Bretagne. Le gouvernement américain ayant agi de même, un porte-parole du ministère turc des Affaires étrangères avait déclaré, à la même époque, qu'était envisagée favorablement la conclusion éventuelle d'un accord de main-d'œuvre turco-américain. L'Australie souhaitait, de son côté, recevoir des fermiers, mineurs et maçons turcs et était prêt à avancer leurs frais de voyage, qu'ils rembourseraient en deux ans. Enfin, la Lybie demandait des travailleurs turcs pour ses entreprises pétrolières ; une première migration de 10 000 d'entre eux et la conclusion rapide d'un accord de main-d'œuvre turco-libyen étaient prévues.

Plusieurs organes de presse, notamment le *Milliyet* (le journal turc « *La Nationalité* »), second des quotidiens turcs par le tirage à cette époque, avait, au contraire, envisagé l'éventualité d'« un retour en masse » des travailleurs turcs embauchés à l'étranger et adjuré le gouvernement de prendre dès maintenant des dispositions correspondantes. Selon une enquête effectuée, au mois d'octobre 1966, par la West Deutschland Rundfunk (W.D.R.), 74 % des

Turcs embauchés en Allemagne fédérale avaient exprimé l'intention de regagner, dans quelques temps, leur pays, sans pour autant faire la moindre allusion au chômage, qui les avait frappés sur leur nouveau lieu de travail.

## **Contribution de fonds à l'économie turque**

Mais les impératifs financiers les contraignaient à se mettre en contradiction avec eux-mêmes lorsqu'ils souhaitaient voir le nombre des travailleurs turcs à l'étranger atteindre 500 000 et leurs rapatriements de salaires annuels de 240 millions de dollars, en 1972. Ce dernier montant ne représentait qu'un peu plus du double de celui encaissé en 1966<sup>696</sup>. Les objectifs fixés ne paraissaient donc pas être hors de portée, encore que la véritable difficulté consistait à obtenir le rapatriement de toutes les épargnes et, dans toute la mesure du possible, à les canaliser en vue de la réalisation de projets d'intérêts national.

Le montant de l'épargne transférée dans le pays était un facteur non négligeable du développement de l'économie nationale turque. Par un certain nombre de mesures appropriées, le gouvernement turc s'était appliqué à favoriser le groupement de ces fonds et à les orienter vers des investissements productifs. C'est ainsi qu'on dénombrait une cinquantaine de sociétés, constituées par des syndicats d'ouvriers turcs de l'étranger, et aux activités très diversifiées. Parmi les plus importantes, on citera une usine de pâte à papier et de dérivés, la « TÜRKSAN », au capital de 800 000 dollars, une fabrique de meubles, la « ISBIR » représentant 300 000 dollars d'investissements, de caissettes d'emballage pour agrumes, la « BIRSAN », de lainages et de production de lanoline, la « TOPSAN », de jus de fruits et de conserves, une usine de générateurs et de transformateurs, etc...

De plus, les coopératives rurales dans les villages d'où étaient originaires les intéressés, bénéficiaient au premier chef de ces transferts.

La loi consentait d'ailleurs aux capitaux rapatriés des avantages substantiels. C'est ainsi que les sociétés ouvrières avaient la faculté de déposer leurs fonds dans les banques nationales, sous la forme de comptes courants en devises avec un intérêt de 6,5 %. Ces dispositions avaient pour but d'attribuer en Turquie les épargnes confiées à des banques étrangères, allemandes

---

<sup>696</sup> *AMAE Courneuve*, Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Questions religieuses, culturelles, démographiques et sociales. No de carton : 108 Main d'œuvre venant de l'émigration (1966-1969), doc. cotes : 35-13-2. Notes sur la contribution financière des travailleurs turcs à l'économie turque, le 16 avril 1970.

principalement, et dont le volume était considérable. Ces dépôts en Allemagne fédérale étaient chiffrés à 800 millions de deutsche mark, soit environ 200 millions de dollars<sup>697</sup>.

En outre les établissements bancaires turcs, par le canal desquels ces devises étaient collectées et échangées, accordaient depuis le mois de mars 1968, une bonification de change permettant pratiquement au travailleur turc de convertir ses économies en livres turques au taux dit touristique.

Par ailleurs, était autorisée à leur retour l'importation, sous certaines conditions, hors taxes ou avec des abattements importants, des machines et outils professionnels pour une valeur de 10 000 livres turques, jusqu'à concurrence de 3 000 livres turques d'articles ménagers et éventuellement une voiture automobile. Les ouvriers rapatriés pouvaient également obtenir des prêts immobiliers ou des prêts d'installation, consentis par la Banque populaire, une des banques de l'Etat.

Outre ses incidences financières sur l'économie nationale, l'exode ouvrier turc, même s'il restait inférieur à ce que souhaitaient les dirigeants, allait doter progressivement le pays d'une main-d'œuvre qualifiée. On estime notamment que 40 % d'entre eux en moyenne avaient acquis durant leur séjour à l'étranger une qualification professionnelle (en Allemagne fédérale ce chiffre aurait atteint 53 % dont 2 % pouvant être considérés comme des spécialistes). Cela allait leur permettre de trouver à leur retour un emploi plus rémunérateur et dans une certaine mesure encourager leur participation au développement industriel. Toutefois, certains d'entre eux, environ un sur trois parmi ceux-ci, préféraient s'installer comme petits boutiquiers, chauffeurs de taxis, etc...

Quel que soit cependant la fierté qu'il ressentait à l'égard de sa main d'œuvre, dont les journaux de leur côté ne manquaient pas de rappeler à chaque occasion combien elle était recherchée et appréciée, notamment en Europe, quoique conscient de la contribution importante qu'elle apportait au redressement national, le gouvernement turc n'était pas sans éprouver quelques soucis à son sujet.

Dans son message de nouvel an, le Président de la République turque, s'adressant tout spécialement, par l'intermédiaire d'une station allemande, à ses compatriotes vivant à l'étranger, n'avait pas manqué de les mettre en garde contre l'influence des mouvements

---

<sup>697</sup> *Ibidem.*

extrémistes. Il avait demandé aux anciens de prévenir les nouveaux arrivants contre la fréquentation « de ces individus louches », qui sous le prétexte de leur venir en aide, n'étaient que des agents de la subversion.

Les dirigeants d'Ankara savaient pertinemment combien les ouvriers turcs pour la plupart incultes, dépaysés, constituaient un milieu d'élection pour la propagande communiste.

Le gouvernement qui, hors de ses frontières, ne disposait comme arme que de la persuasion ou de l'affirmation de sa sollicitude, s'efforçait dans la mesure de ses moyens (postes d'attachés du travail, services sociaux, émissions radio, etc...) d'enrayer toute contamination. En tout état de cause, il faisait confiance au loyalisme de ses ouvriers et à leur propre résistance au chant des sirènes marxistes.

## **Le pays d'accueil : la France**

La France, où avaient débarqués les premiers travailleurs turcs, n'avait pas encore effacé les convulsions de mai 1968. Le 11 mars 1969, une grève générale avait eu lieu. Les manifestations étaient très nombreuses et les travailleurs voyaient cette grève comme une grève politique pour leurs revendications contre le gouvernement. Charles de Gaulle tentait désespérément de ressaisir l'initiative politique mais la situation lui échappait. Il décida d'organiser un référendum pour le 27 avril 1969, dont l'objectif était d'instituer le corporatisme. Mais la classe ouvrière poursuivit le combat, l'ensemble des centrales syndicales et les partis ouvriers appelaient à voter non et la bourgeoisie était divisée. Après le résultat de 53,2% des votes en faveur du non lors du referendum effectué, Charles de Gaulles allait démissionner et Georges Pompidou allait devenir Président de la République à sa place.

Dans l'histoire des travailleurs de France, allait se réaliser, ce qui était considéré comme le début de la « grande manœuvre » du capitalisme, à savoir la fusion de plusieurs entreprises françaises et en particulier celles de Rhône-Alpes, Pechinay et Saint-Gobain. Quant au groupe EDF-GDF, une des grandes entreprises françaises, un « accord de développement » allait être signé. En ce qui concerne l'entreprise Renault, une nouvelle réglementation allait entrer en vigueur envers les ouvriers<sup>698</sup>.

### **Les efforts des autorités turques**

---

<sup>698</sup> Disponible sur <http://biosoc.univ-paris1.fr/histoire/chrono/chrono6.htm> (connecté le 10 août 2014).

La difficulté n'était pas de trouver des candidats à l'émigration, car dans ce pays affecté par une démographie galopante, un chômage chronique et l'incapacité d'assurer une rémunération normale du travail, ils étaient nombreux, à tel point que l'Office de planification s'en inquiétait ; il déplorait qu'un grand nombre de travailleurs expatriés étaient affectés à des tâches purement manuelles, n'améliorant en rien leurs capacités professionnelles et, dans bien des cas, n'apprenant même pas la langue du pays d'accueil. L'Office de planification s'inquiétait encore davantage de l'augmentation en nombre des expatriations d'ouvriers qualifiés, tendance appelée à être encouragée par la préférence pour ces derniers récemment apparue en Allemagne fédérale. Bref, les planificateurs prévoyaient, d'ores et déjà, une conjoncture économique telle que la Turquie aurait eu besoin de tous des fils.

Les accords de main-d'œuvre ne pouvant suffire à régler les problèmes les plus divers que posait ce vaste mouvement, des postes d'attachés du travail avaient été créés par le gouvernement turc en Allemagne fédérale, en Belgique, aux Pays-Bas et en Suisse ; le nombre devait être augmenté.

Le gouvernement d'Ankara s'était préoccupé de faire reconnaître et garantir d'une part à ses ressortissants, par des accords bilatéraux, les mêmes droits que ceux accordés par la législation locale aux nationaux, et d'obtenir d'autre part que leur soit dispensée sur les lieux même du travail la formation professionnelle à laquelle ils aspiraient. Il allait s'efforcer également d'obtenir, du moins en ce qui concerne les pays de la CEE, que durant la phase transitoire d'association de la Turquie au Marché commun, ses travailleurs puissent bénéficier à l'intérieur de la communauté d'une priorité vis-à-vis de ceux des pays tiers. Notons sur le plan juridique que le gouvernement turc tenait à conserver pour ses travailleurs le caractère « d'émigrants temporaires ». C'était sur cette exigence qu'avaient échoué les démarches du gouvernement d'Ottawa, disposé à faire appel à l'immigration turque.

## **Situation des travailleurs turcs en France**

Aux apports traditionnels de main-d'œuvre en provenance d'Italie et d'Espagne, ainsi que d'Afrique du Nord, la France avait cherché à adjoindre, pendant la période de haute conjoncture de 1962 à 1965, de nouvelles sources de recrutement afin de faire face dans l'immédiat aux besoins de l'économie française et de constituer pour l'avenir une réserve dans laquelle la France pouvait puiser plus ou moins largement selon l'évolution de la conjoncture.

C'est à ces fins qu'avait été conclue, le 8 avril 1965, une convention de main-d'œuvre avec la Turquie, qui désirait de son côté favoriser l'émigration d'une abondante population sans emploi et, qui fournissait déjà d'assez importants contingents de travailleurs à certains pays d'Europe occidentale, principalement à l'Allemagne fédérale.

En ce qui concerne la France, toutefois, l'accord n'avait reçu pratiquement aucune application. L'introduction régulière de travailleurs turcs n'avait porté que sur des chiffres insignifiants : 9 en 1965, 37 en 1966, 77 en 1967<sup>699</sup>. Contrairement à ce qui s'était passé pour la plupart des autres pays d'émigration méditerranéens, le mouvement migratoire des ressortissants turcs, qui étaient entrés en France en qualité de touristes et qui avaient obtenu à posteriori la régularisation de leur situation comme travailleurs après avoir cherché et trouvé un emploi, était également resté modique : cinq cents personnes environ en 1966 et un millier en 1967.

Le non application de l'accord tenait en premier lieu au libre choix que pouvaient exercer les employeurs entre les différentes sources de main-d'œuvre qui leur étaient offertes. Peu accoutumés à faire appel à des travailleurs turcs ils ne déposaient pas de contrats de travail à leur intention. D'un autre côté, l'utilisation de cette main-d'œuvre supposait un certain effort d'encadrement et de préparation linguistique. Les employeurs étaient jusqu'ici d'autant moins tentés de le faire qu'ils étaient en fait assurés d'obtenir la régularisation de la situation d'autres travailleurs étrangers, constituant une main-d'œuvre appréciée (les Portugais notamment), qu'ils embauchaient à leurs portes. Des instructions données par le ministère d'État chargé des Affaires sociales tendaient à restreindre la pratique des « régularisations ». Mais il était douteux que, dans la conjoncture en cours, il en résultait un accroissement sensible du recrutement de main-d'œuvre turque selon les procédures prévues par l'accord de 1965.

La situation de l'emploi, tout d'abord, diminuait d'une manière très générale, l'immigration de main-d'œuvre étrangère en France. La modernisation de l'équipement national restreignait dans une proportion plus grande encore les besoins de main-d'œuvre sans aucune qualification. Enfin, au moment où les considérations de cet ordre amenèrent la France à freiner, au risque de sérieuses difficultés politiques, l'immigration traditionnelle des Algériens en France, il était paradoxal d'augmenter le nombre de travailleurs turcs également musulmans mais beaucoup

---

<sup>699</sup> *AMAE Courneuve*, Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Questions religieuses, culturelles, démographiques et sociales. No de carton : 108 Main d'œuvre venant de l'émigration (1966-1969), doc. cotes : 35-13-2. Notes sur la situation des travailleurs turcs en France, le 15 octobre 1970.

moins proches de la France par la situation géographique, l'histoire, la culture, la langue et ainsi donc moins facilement adaptables aux conditions de vie en France.

Corrélativement à la conclusion d'un accord de main-d'œuvre, la France avait en 1965, à la demande des autorités turques, admis le principe de la conclusion d'une convention de sécurité sociale. La négociation d'une telle convention ne se justifiait toutefois que dans la perspective de l'établissement d'un courant migratoire régulier de main-d'œuvre dont on aurait ainsi favorisé la stabilisation en assurant notamment certains avantages aux familles, restées en Turquie, des travailleurs qui avaient été recrutés par l'Office national de l'immigration.

Étant donné le nombre infime de travailleurs turcs introduits en France depuis lors, il n'avait pas été jugé utile jusqu'alors de donner suite à ce projet, que, pour leur part, les autorités turques n'avaient pas non plus rappelé.

## **Difficultés rencontrées par l'émigration des ouvriers turcs**

Les obstacles qui s'opposaient, depuis quelques mois, au développement de l'émigration de la main-d'œuvre turque ne paraissaient pas devoir s'aplanir dans un proche avenir, bien au contraire. Ce problème, qui intéressait directement tant le gouvernement, en raison de ses répercussions sur l'économie et les finances du pays, que les couches les plus humbles de la population, continuait de susciter de nombreux commentaires dans la presse et avait provoqué la venue à Ankara de M. Jacob Kaefferbitz, directeur général du ministère du Travail de Bonn. Cette visite semblait avoir eu le même objectif que celles de M. Léon Servais, ministre belge du Travail et Sven Iverud, inspecteur du bureau suédois de la Main-d'œuvre : persuader les autorités d'Ankara de cesser d'encourager le départ de gens qui ne trouvaient plus dans les pays d'accueil les mêmes facilités qu'auparavant pour se faire embaucher.

Ce nouveau coup d'arrêt avait paru ici particulièrement inquiétant car il émanait cette fois-ci d'un pays qui employait à lui seul environ 160 000 ouvriers turcs (soit plus de 80 % de la main-d'œuvre expatriée). Tout de suite après, le courant migratoire s'était ralenti de lui-même : environ 32 000 travailleurs anatoliens allaient arrivés en République fédérale, contre près de 60 000 un an avant<sup>700</sup>. Malgré cela, le chômage n'avait pas épargné la colonie turque, implantée en majorité sur les bords de la Ruhr et qui avait été particulièrement touchée par la diminution

---

<sup>700</sup> *Ibidem.*

de l'activité des charbonnages. Les informations les plus fantaisistes avaient d'ailleurs été publiées ici à ce sujet, faisant notamment état de licenciements massifs qui auraient frappé de façon discriminatoire les mineurs originaires d'Asie Mineure. M. Kaefferbitz avait tenu à mettre les choses au point : il avait précisé que sur les 216 000 chômeurs que comptait actuellement l'Allemagne occidentale, 1 500 seulement étaient turcs et que son gouvernement s'employait activement à les recaser.

Au cours de ses entretiens, l'envoyé de Bonn aurait particulièrement insisté sur la nécessité de mettre fin à l'émigration clandestine qui profitait des facilités accordés aux touristes. Certaines entreprises de transport se seraient en effet spécialisées dans l'opération consistant à fréter des autobus qui entraînent en Allemagne bondés de « touristes », mais qui repartaient vides. Cette mise en garde n'était pas restée sans effet puisque Radio Ankara avait diffusé un appel invitant les candidats au départ à ne se rendre en Europe que munis d'un contrat de travail.

Comme les efforts turcs pour trouver d'autres débouchés n'avaient pas été couronnés de succès, il était à craindre que le nombre de travailleurs turcs employés à l'étranger ne soit l'année d'après en régression, ce qui aurait eu pour conséquence directe une diminution des ressources en devises du Trésor. Cet apport de devises jouait donc un rôle non négligeable dans l'économie du pays, et l'on comprend que son éventuel tarissement devait être un sujet de préoccupation pour Ankara<sup>701</sup>.

## **L'émigration turque dans la presse turque de l'époque**

De temps à autre, la presse turque attirait l'attention sur les mauvaises conditions de vie des travailleurs turcs en France. Une fois, plusieurs journaux et la radio même s'étaient emparés d'une déclaration de Sevket Akyürek, sénateur d'Istanbul, selon laquelle il allait faire appel à la Commission des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, dont il était membre et qui allait se réunir sous peu, pour exiger l'amélioration de la « situation sociale déplorable » des 25 000 ouvriers turcs travaillant en France.

---

<sup>701</sup> *Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1970*, p. 63.

Ce chiffre de 25 000 était nettement exagéré : le nombre des travailleurs turcs en France s'élevait en effet à 6 ou 7 000<sup>702</sup>. Il n'en demeurait pas moins que leur sort préoccupait l'opinion publique de ce pays même si, aussi défectueuses qu'elles soient, leurs conditions de vie en France étaient très supérieures à celles des ouvriers en Turquie.

L'attention avait déjà été appelée sur cette situation, en juillet de l'année 1969, par le révérend père Garnier, curé d'une paroisse de la Côte d'Or, qui avait fait la grève de la faim pour protester contre le sort discriminatoire fait aux travailleurs turcs par une entreprise de la région. Le père était venu en été de l'année 1969 en Turquie et avait été l'objet d'un accueil enthousiaste. Si sincère et désintéressée que pouvait être son action, son intervention n'avait pas contribué à apaiser ici les esprits<sup>703</sup>.

Le journal *Le Monde*, en date du 13 octobre 1969 qui venait de parvenir à cette ambassade, relatait des incidents qui se seraient produits à Nancy où le propriétaire d'une brasserie, « Les deux hémisphères », aurait refusé de servir une trentaine de travailleurs turcs. Le comité nancéen du Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix (MRAP) avait déposé, d'après *Le Monde*, une plainte à ce sujet devant le procureur de la République.

Sans en exagérer l'importance, il faut reconnaître que le séjour en France posait aux travailleurs turcs, qui appartenaient à un monde différent de celui de la France, un problème à la fois d'ordre matériel que d'ordre moral. Même si les conditions de vie des travailleurs turcs en Turquie étaient précaires et souvent défectueuses, ils s'attendaient à trouver, dans les pays occidentaux, un traitement tout à fait différent, sinon, pourquoi s'expatrieraient-ils ? Sans doute la convention de sécurité sociale récemment conclue entre la Turquie et la France allait accorder des avantages appréciables aux travailleurs turcs ; mais ceux-ci demandaient, avant même le bénéfice des lois sociales, des conditions de vie décentes, dans des locaux convenables et surtout une « hospitalité sans discrimination », qui ne leur rappellerait pas, à tout moment, leur condition d'étrangers « sous-développés ».

---

<sup>702</sup> *Ibidem*.

<sup>703</sup> AMAE Courneuve, Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Questions religieuses, culturelles, démographiques et sociales. No de carton : 108 Main d'œuvre venant de l'émigration (1966-1969), doc. cotes : 35-13-2. Notes sur la situation des travailleurs turcs en France, le 15 octobre 1970.

De larges extraits de l'article publié par *Le Monde* avaient été reproduits par le journal *Yeni Gazete* (le journal turc « *Le Nouveau journal* ») sous le titre : « *La situation pitoyable des ouvriers turcs en France* ».

Sous le titre « *Nous porterons à la Commission des droits de l'homme du Conseil de l'Europe la question des mauvaises conditions d'existence dans lesquelles travaillent nos 25 000 ouvriers en France* » et en gros caractères « *Nous déposerons une plainte contre la France !* », le journal *Yeni Istanbul* écrivit en tête de sa première page<sup>704</sup> :

« *Nous recourrons à la Commission des droits de l'homme du Conseil de l'Europe pour demander l'amélioration de la situation sociale déplorable de nos vingt-cinq mille ouvriers qui travaillent en France.* »

Le sénateur d'Istanbul du Parti de la justice, Şevket Akyürek, s'était rendu personnellement en France, pour représenter la Turquie à la Commission des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, qui allait se réunir du 12 au 17 octobre de l'année 1970 à Paris. Le délégué turc, qui avait déclaré que la Commission s'arrêterait en particulier sur la situation sociale des ouvriers travaillant dans les pays étrangers, avait dit :

« *Vingt-cinq mille ouvriers travaillent aujourd'hui en France. Lors de notre précédent voyage dans ce pays, nous avons constaté que leur situation sociale laisse beaucoup à désirer. Ce fait existe seulement en France. En Belgique, en Allemagne et en Suisse, les conditions d'existence de nos ouvriers ont été parfaitement organisées, compte tenu de leurs us et coutumes. Nous userons de toute notre influence pour demander au gouvernement français, en particulier au ministre des Affaires sociales, qui s'occupe de ces questions, d'assurer à nos ouvriers une situation sociale identique à celle dont ils jouissent en Allemagne. Nous avons discuté de ces questions au cours des précédentes réunions. Nous entrerons maintenant dans les détails du problème que nous fixerons à la lumière des principes protecteurs des droits de l'homme. Le rapport qui sera élaboré à ce sujet sera soumis à la réunion de l'assemblée générale, en janvier 1971.* »

---

<sup>704</sup> AMAE Courneuve, Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Questions religieuses, culturelles, démographiques et sociales. No de carton : 108 Main d'œuvre venant de l'émigration (1966-1969), doc. cotes : 35-13-2. Notes sur la situation des travailleurs turcs en France, le 15 octobre 1970.

Le *Yeni Gazete* avait ensuite publié un nouvel analogue sous le titre « *Nos 25 000 ouvriers travaillant en France se trouvent réduits à une très mauvaise situation* ». La TRT (Radiotélévision turque) avait réservé dans ses émissions d'un soir une large place à ces déclarations du sénateur Şevket Akyürek.

Dans un article paru dans le journal *Cumhuriyet* (« *La République* »), deux remarques sont à effectuer. D'une part les positions défendues par le *Cumhuriyet* se situaient toujours un peu plus à gauche que celles des autres organes de presse : la violence des critiques ne saurait donc être une surprise. Il y a lieu toutefois de noter que, de plus en plus fréquemment, la presse évoquait ce problème sur un ton qui n'était guère favorable à la France.

Par ailleurs, le mythe d'une Allemagne, qui était un peu le pays de cocagne des travailleurs étrangers, trouvait là un nouvel écho. Cette appréciation pouvait paraître un peu simpliste, de l'avis même des autorités allemandes, qui ne cachaient pas les imperfections de leur système. Il n'en reste pas moins qu'elle était assez généralement répandue. D'autre part, s'inspirant des conclusions d'une enquête du *New-York Times*, le *Yeni Gazete* écrivit aussi que « le sort des ouvriers turcs n'était nulle part plus pénible qu'en Allemagne fédérale ».

Si contradictoires qu'étaient les deux thèses, elles avaient le mérite de démontrer une nouvelle fois tout l'intérêt porté par la presse locale comme l'opinion publique à cette population turque de l'étranger, dont le pays tirait une part de plus en plus importante de ses rentrées de devises.

Le journal *Cumhuriyet* (« *La République* ») avait écrit le 14 novembre 1970 au sujet des ouvriers turcs travaillant en France ce qui suit <sup>705</sup>:

*« Les ouvriers turcs se trouvant en France avaient de nombreuses difficultés. Avant tout, il n'y avait pas en France de représentant turc du ministère du Travail pour défendre les intérêts des ouvriers. A Istanbul, le représentant français des employeurs faisait signer aux ouvriers un contrat stipulant un gain de 4,82 francs de l'heure. Au moment de percevoir sa paie, l'ouvrier s'apercevait que l'heure était calculée à 4,20 francs. Pourquoi? »*

---

<sup>705</sup> AMAE Courneuve, Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Questions religieuses, culturelles, démographiques et sociales. No de carton : 108 Main d'œuvre venant de l'émigration (1966-1969), doc. cotes : 35-13-2. Notes sur la situation des travailleurs turcs en France, le 15 octobre 1970.

*Ne connaissant pas la langue du pays, il avait de la peine à revendiquer ses droits. Les travailleurs ne pouvaient guère trop se fier aux traducteurs des entreprises qui risquaient de prendre position pour leur patron.*

*Les ouvriers ignoraient la portée et les possibilités des prestations sociales en France.*

*Les ouvriers turcs étaient privés de syndicat, et étaient obligés de faire entendre leur voix par le truchement des syndicats français. Ils étaient abandonnés à leur triste sort dans un ordre d'exploitation. Comment voulez-vous qu'un consulat préserve les droits de quinze mille ouvriers ? Les associations turques d'étudiants s'intéressaient certes aux ouvriers mais était-ce suffisant ? Un prêtre et certains journaux aussi se penchaient sur leur problème ».*

Après avoir relaté en se référant au quotidien *Le Monde* l'incident de Nancy, le chroniqueur écrit en conclusion :

*« Compte tenu du coût de la vie en France, on peut dire qu'un ouvrier turc travaillant en Allemagne gagne le double de ce que gagne son concitoyen en France. Pour cette raison, tout ouvrier turc qui arrive en France convoite l'Allemagne et considère la France comme un tremplin pour se rendre en Allemagne, pays qui constitue pour lui l'objectif final de son aventure ».*

Il était impossible à un ouvrier turc de réaliser des économies en France. Aussi dès que le contrat de six mois expirait, l'ouvrier turc passait avec précipitation en Allemagne. Certes, dans ce cas aussi, il rencontrait des problèmes mais c'était pour gagner davantage, se sentir moins étranger et pouvoir mieux défendre ses droits. La France ne réservait que des déceptions à l'ouvrier qui s'y rendait.

## **Conclusion**

Nous pouvons résumer les questions administratives intéressant les rapports franco-turcs ainsi : premièrement, la main-d'œuvre : une convention de main-d'œuvre a été conclue entre la France et la Turquie le 8 avril 1965. Ses résultats pratiques ont été extrêmement réduits. L'introduction régulière des travailleurs turcs n'a porté que sur des chiffres insignifiants : 9 en 1965, 37 en 1966, 77 en 1967. Quant au nombre des ressortissants turcs venus en France en

qualité de touristes et qui y ont fait régulariser leur situation comme travailleurs a été également resté modique : environ cinq cents personnes en 1966.

La faiblesse de la place occupée par les turcs parmi les travailleurs immigrés en France tient essentiellement au fait que les employeurs français, libres de choisir entre les différentes sources de main-d'œuvre qui s'offrait à eux et peu accoutumés à faire appel à des Turcs.

Deuxièmement, circulation des personnes se posaient de difficultés. Aux termes de l'échange de lettre du 29 juin 1954, les ressortissants turcs entraient en France sans visa, sur le simple vu de leur passeport national en cours de validité, lorsqu'ils aient « en transit » ou désiraient effectuer un séjour de moins de trois mois.

A partir de 1965, certaines difficultés ont été apparues, les autorités frontalières refusant l'entrée en France à des ressortissant turcs, soupçonnés de venir rechercher du travail en France sans être en possession du contrat de travail prévu par l'accord de main-d'œuvre. Cette pratique du « refoulement » à la frontière, qui a même touché certaines personnalités turques connues, a inspiré à la presse d'Ankara des articles fort désagréables à l'égard de France.

Quant à la répercussion de la politique de migration des travailleurs en Turquie, nous pouvons énumérer de la façon suivante :

Premièrement, l'exportation de main-d'œuvre dans les pays de l'Europe occidentale en tant que politique d'Etat avait été soutenue dans les toutes les périodes de chacun des gouvernements en Turquie. La migration de main-d'œuvre avait été pensée comme une solution pour enrayer le chômage dans le pays. Il était pensé que les rentrées de devises des travailleurs allaient engendrer des effets positifs dans les indicateurs macro-économiques. Confirmant ces attentes, l'économie de la Turquie avait très vite ressentie les effets positifs de cette migration des travailleurs. Les travailleurs qui étaient parties à l'étranger, avaient envoyé leurs devises économisées à leurs familles en Turquie. Ces devises des travailleurs avaient été pendant de longues années le facteur principal qui avait bouché le déficit commercial de l'économie de la Turquie. L'embellie économique atteinte suite aux effets de cette migration avait aussi permis une amélioration dans les relations économiques extérieures<sup>706</sup>.

---

<sup>706</sup> Par exemple, dans les années 1972 et 1973, les devises des travailleurs qui affluaient de l'étranger avaient causé un excédent dans la balance commerciale de la Turquie. L'économie de la Turquie, qui avait rencontré des problèmes d'embargo suite à l'intervention de Chypre en 1974, avait connue une certaine détente avec les entrées de devises des travailleurs. Sule Toktas, « Batı ülkelerine işçi gönderme ve dış politikada yansimasi » (l'envoi d'ouvriers dans les pays occidentaux et sa répercussion sur la politique étrangère), dans Haydar Çakmak (ed.),

Deuxièmement, la migration qui s'était orientée de la Turquie vers l'Europe occidentale, avait commencé avec une migration de travailleurs et s'était poursuivie avec les regroupements de familles et une immigration des mariages. Plus tard, l'immigration de réfugiés et de demandeurs d'asile s'était ajoutée et cela avait engendré la formation de communautés d'immigrés originaires de Turquie<sup>707</sup>. De nos jours, cette communauté turque en Europe est estimée autour de 3,5 millions de personnes et il n'avait pas été imaginé dans les premières années qu'elle allait atteindre un tel volume<sup>708</sup>. Les immigrés ont constitué une petite Turquie en Europe. Ces communautés ont non seulement fait connaître la culture turque en Europe mais ont aussi en partie acquis la nationalité du pays où elles résident. Ainsi, elles se sont installées pour une période quasi-définitive<sup>709</sup> et sont dans un processus d'europanisation pour être dorénavant qualifiées d' « Euro turcs ». Dans un certain sens, les travailleurs migrants et leurs familles sont entrés dans l'Union européenne avant la Turquie.

Troisièmement, La Turquie, qui est devenue un pays assurant une main-d'œuvre avec les accords de travailleurs invités effectués avec les pays de l'Europe occidentale, démontrait à travers ces accords qu'elle était acceptée comme un acteur stratégique dans la restructuration de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale. Comme on le sait, il avait été question de reconstruire tous les pays de l'Europe occidentale avec en tête l'Allemagne fédérale avec les aides Marshall sous le leadership des Etats-Unis. La Turquie ne s'était pas seulement contentée de profiter des fonds Marshall, elle avait aussi contribué à la restructuration, au développement et au rétablissement de l'Europe avec l'exportation de main d'œuvre. Ce partenariat stratégique était le prolongement d'une politique d'occidentalisation de la Turquie allant de la période des *Tanzimat*<sup>710</sup> jusqu'à cette période<sup>711</sup>. Par conséquent, l'importance géostratégique que représentait la Turquie pour l'Europe avait gagné une dimension sociale avec l'immigration des

---

*Türk Dış Politikası 1919-2008 (la politique étrangère turque 1919-2008)*, Ankara 2008, éditions Baris Platin, pp. 702-707.

<sup>707</sup> Ahmet İçduygu, *Migrant as a Transitional Category: Turkish Migrants in Melbourne, Australia*, thèse non publiée, Canberra 1991, Australian National University. Cité par Şule Toktaş, *Batı Ülkelerine İşçi Gönderme ve Dış Politikaya Yansımaları (L'Envoi d'ouvriers dans les pays occidentaux et sa répercussion sur la politique étrangère)*, 2008.

<sup>708</sup> Verda İrtis-Dabbagh, *Representations of France and Turkey Among Young People Descending from Turkish Immigrant Families*, Paris 2003, L'Harmattan.

<sup>709</sup> Nermin Abadan-Unat, *Bitmeyen Göç: Konuk İşçilikten Ulus-Ötesi Yurttaşlığa* » (L'immigration sans fin : d'ouvrier invité à la citoyenneté transnationale), Istanbul 2002, éditions Bilgi Üniversitesi.

<sup>710</sup> Les *Tanzimat* (réorganisation en turc ottoman) furent une ère de réformes dans l'Empire ottoman qui durèrent de 1839 à 1876, date à laquelle fut promulguée la Constitution ottomane, suivie de l'élection d'un premier Parlement ottoman.

<sup>711</sup> Bülent Aras & Bülent Gökay, « Turkey After Copenhagen: Walking a Tightrope », *Journal of Southern Europe and the Balkans*, t : 5, no : 2, 2003, pp. 147-168.

ouvriers turcs. Dans un contexte différent, cette situation souligne la nécessité d'analyser à nouveau la crainte de l'idée d'une migration de travailleurs turcs.

Quatrièmement, les communautés migrantes qui se sont formées dans les pays de l'Europe occidentale présentent une caractéristique claire de la masse de population que ce soit au niveau politique ou volumétrique. Comme nous l'avons spécifié avant, ces communautés migrantes ont évolué à un point où ils abritent désormais les diversités ethniques de la Turquie. En raison des liens organiques des communautés migrantes turques avec leur patrie, les autorités de la Turquie avaient dû développer des politiques propres à leurs concitoyens de l'étranger. Les questions difficiles en cours en Turquie comme les limites de la liberté de religion, le turban, la laïcité, la question kurde, la liberté d'expression et la langue parlée, les droits des femmes et les crimes d'honneurs étaient désormais devenues celles de l'Europe de l'Ouest où vivaient les petites communautés de Turquie. Dans un sens, l'exportation de travailleurs qui avait commencé à partir des années 1960 était devenue avec le temps une exportation de problèmes qui nécessitait d'y mener des réflexions, de produire des politiques et de développer des solutions. De nos jours, un ministère des Communautés turques de l'étranger attaché au Premier ministre a même été fondé. Les questions concernant la politique intérieure de la Turquie se sont chevauchées avec celles de l'Europe. Cette situation donne même l'impression de temps en temps que les pays européens intervenaient d'une certaine façon dans la politique intérieure de la Turquie.

Finalement, les communautés turques, qui ont atteint un volume de masse capable de former une minorité dans les pays de l'Europe occidentale, ont aussi atteint une certaine capacité d'influence dans les relations entre la Turquie et l'Union européenne. Les migrants turcs qui ont acquis la nationalité du pays où ils résident en Europe, ont aussi acquis le droit de vote et d'être élu dans les élections locales et générales. Ceux qui ont acquis le droit de résidence ont aussi le droit dans certains pays de l'Union européenne de voter dans les élections locales. En ce qui concerne la candidature de la Turquie à l'Union européenne, ils ont joué un rôle actif à travers des pressions d'électeurs sur des partis politiques pour que soient prises des décisions en faveur de la Turquie et notamment à l'aide des activités de lobbys ou du droit d'être élu et d'élire. Lorsqu'on prend en considération toutes ces migrations et le processus qui en découla tout de suite derrière, on peut dire que les communautés migrantes ont renforcé la main de la Turquie dans la politique extérieure du point de vue de sa stratégie d'articulation à l'Europe et d'occidentalisation.



# CHAPITRE 9. LES RELATIONS CULTURELLES

« [...] Notre accord commercial, notre accord culturel complètent entre nous une alliance dont la conclusion, en d'autre temps, fut un acte de raison et qui est devenue solidarité de fait et de cœur.

*La Méditerranée qui sépare nos territoires unit nos nations. Sur les bords de cette mer, où soufflent depuis la profondeur des temps les vents qui ont bercé les grandes espérances humaines, nos destins se sont rencontrés.*

*L'histoire est chargée de nos passés : elle est à présent témoin de notre résolution commune au service d'un unique idéal »<sup>712</sup>.*

Georges Bidault  
Ministre français des Affaires étrangères,  
En date du 10 mars 1953<sup>713</sup>

## Introduction

En relations internationales, les débats inter-paradigmatiques ont apporté la preuve de la complémentarité des uns des autres. Aucun paradigme, tout seul, a la possibilité de connaissance cumulative en relations internationales. Cette discipline ne fournit jamais de vérité définitive sur l'état du monde mais plus modestement un corpus, des problématiques, des concepts organisateurs permettant de saisir les grandes tendances du monde<sup>714</sup>. Nous inspirant de cet ordre d'idée, nous allons recourir à la théorie transnationale en analysant les relations culturelles franco-turques dans cette partie de notre étude.

### *La notion de culture*

La notion de la culture peut qualifier toutes les réalités non naturelles comme les connaissances, les croyances, les pratiques, les coutumes, les valeurs ou encore comme les productions symboliques, esthétiques, morales, juridiques, religieuses, politiques et

---

<sup>712</sup> Extrait du discours du Ministre français des Affaires étrangères pendant un voyage officiel en Turquie en date du 10 mars 1953.

<sup>713</sup> *Annexe au Bulletin Quotidien*, n° 2 425 du 14 mars 1953. La documentation française. Présidence du Conseil. Secrétariat général du gouvernement. Direction de la documentation.

<sup>714</sup> M.-C. Smouts, « Introduction. Les mutations d'une discipline », dans Marie-Claude Smouts (dir.), *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences PO, 1998, pp. 11-33.

économiques qui sont inventées, transmises et mobilisées par l'individu, par le groupe, par les membres d'une société ou par l'espèce humaine, de manière à organiser et façonner les relations d'une collectivité avec son environnement et les liens qui assurent la viabilité du groupe. La culture signe donc le devenir humain de l'individu en tant qu'il est plus qu'un vivant occupé à satisfaire ses besoins avec les ressources de son environnement et qu'il construit des relations sociales stables et qui peuvent être perpétuelles avec autrui<sup>715</sup>.

Le spécialiste des relations internationales à Yale, Nicholas Spykman, dans son livre *America's Strategy in World Politics* en 1942, ironisait fortement sur le traditionnel rayonnement culturel français en Amérique latine alors que la France était dénuée de tout poids économique et militaire dans cette zone. Et pourtant, trois ans après, Paris obtenait un peu miraculeusement un siège de membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU et l'installation à Paris de l'UNESCO grâce à l'appui des pays sud-américains<sup>716</sup>.

Cet exemple a la vertu d'illustrer ce que peut être la culture au service du « pouvoir de persuasion », sa capacité à modifier le comportement des autres par la « douceur » ou le *soft power* selon l'expression forgée par Joseph Nye<sup>717</sup>. Cependant, la question culturelle a été esquivée pendant longtemps par les meilleurs spécialistes des relations internationales.

Deux raisons principales peuvent être indiquées : soit l'approche sceptique des théoriciens réalistes<sup>718</sup>, hégémoniques après la Seconde Guerre mondiale et peu enclins à concevoir les variations dans les sources de la puissance et donc à intégrer la culture ; soit la façon d'éviter un terrain glissant et mal défini. Ainsi, les premiers travaux consacrés à ce thème l'ont été, assez significativement, non par des universitaires, mais par des anciens praticiens de la diplomatie culturelle<sup>719</sup>.

---

<sup>715</sup> *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, sous la direction d'Emmanuel de Waresquiel, Larousse, Paris 2001, p. 180.

<sup>716</sup> François Chaubet & Laurent Martin, *Histoire des relations culturelles dans le monde contemporain*, Armand Colin, Paris, 2011, p. 4.

<sup>717</sup> Joseph S. Nye, *Le leadership américain. Quand les règles du jeu changent*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1992, pp. 29-30 (« Pouvoir que donne la capacité de décider l'ordre du jour et du cadre d'un débat. On tend à associer à des ressources de puissances intangibles, telles que la culture, l'idéologie et les institutions, cette capacité de fixer les choix ». Le mot « intangibles » semble cependant inadéquat car le prestige culturel reste, malgré tout, une donnée fragile).

<sup>718</sup> Sur le paradigme « réaliste », et en général sur les différentes théories des relations internationales, voir Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences PO, 2003. Chapitre 4 pour le paradigme réaliste. Cependant la culture est malgré tout prise en compte par l'école réaliste (Morgenthau) mais à un niveau anthropologique, dans la mesure où la substance d'un pays, sa cohérence interne influent sur la politique extérieure d'un État. C'est aussi au moment où la guerre froide bat son plein que cette approche anthropologique est introduite dans l'école réaliste.

<sup>719</sup> Le premier traité en la matière date de 1947, *The Cultural Approach. Another Way in International Relations*, rédigé par deux auteurs américains engagés dans les services culturels extérieurs, Ruth McMurray et Mona Lee,

À partir de la fin des années soixante, plusieurs postulats du paradigme réaliste avaient été mis en échec. Tout d'abord, les États-Unis s'étaient empêtrés dans la guerre du Vietnam : or, entre eux, les réalistes n'étaient pas d'accord quant à la raison d'être de cet engagement, conforme d'après Henry Kissinger à l'intérêt national américain et tout au contraire opposé à ce même intérêt national d'après Morgenthau. La question suivante donc se posait : qu'allait devenir d'ailleurs le rôle du facteur militaire, critère ultime de la puissance chez les réalistes, si une superpuissance comme les États-Unis ne réussissait pas à s'imposer à un adversaire inférieur qu'était la guérilla communiste vietnamienne ?

Ensuite, la croissance économique des pays européens et du Japon amenait le Président Nixon à déclarer l'inconvertibilité<sup>720</sup> de l'or au dollar et à mettre un terme au système des taux de change fixes de Bretton Woods : comment un tel fait pouvait-il être compatible avec une théorie qui prétend que l'économie ne jouait qu'un rôle secondaire dans les relations internationales ? Enfin, au Chili, le gouvernement Allende, renversé par un coup d'État militaire dans lequel avaient joué un rôle clef à la fois la CIA et la multinationale ITT, souligne l'importance des acteurs non-étatiques et l'étroite imbrication entre politique interne et politique externe, ce qui là encore démentait le postulat de l'État unitaire acteur exclusif des relations internationales<sup>721</sup>.

Ces anomalies sont considérées par certains auteurs comme autant de preuves de l'incapacité du réalisme à « produire des explications de la politique internationale susceptible de subir avec succès le test empirique ».

Deux nouvelles approches, donc, se révélèrent : d'une part, l'approche transnationale, autour de Robert Keohane et Joseph Nye ainsi que de John Burton ; de l'autre, les approches

---

et préfacé par Archibald Mac Leish, éphémère, mais visionnaire, sous-secrétaire d'État aux affaires publiques et culturelles entre janvier et avril 1945. Par la suite, cette tradition de réflexion intellectuelle et du travail historien menée par d'anciens responsables administratifs se prolonge avec les livres des Américains Philip Coombs (cet ancien sous-secrétaire d'État aux affaires culturelles et éducatives sous Kennedy inventa l'expression fameuse de culture comme « quatrième dimension » des relations internationales), J. Manuel Espinosa ou Henry Kellermann, de la Française Suzanne Balous : Philip H. Coombs, *The Fourth Dimension of Foreign Policy : Educational and Cultural Affairs*, New York, Harper and Row, 1964 ; Manuel Espinosa, *Inter American Beginnings of US Cultural Diplomacy 1936-1948*, Washington, 1976 ; Henry J. Kellermann, *Cultural Relations as an Instrument of US Foreign Policy, The Educational Exchange Program Between the US and Germany 1945-1954*, Washington, 1978 ; Suzanne Balous, *L'Action culturelle de la France*, Paris, PUF, 1970.

<sup>720</sup> Une monnaie est dite inconvertible quand il n'est plus possible de la changer en une autre devise ou en or. L'inconvertibilité a notamment mis fin au fait que chaque pièce et billet par le passé étaient garantis par une quantité en métal précieux, qu'il s'agisse d'or ou d'argent.

<sup>721</sup> Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, Science PO, Paris 2006, p. 96.

marxisantes (structuralistes), autour de l'École de la « dependencia » et de celle de la « peace research », en attendant Immanuel Wallerstein.

Entre les réalistes stato-centrés d'un côté, les transnationalistes et marxistes non stato-centrés de l'autre, un nouveau débat de la discipline s'engagea : alors que, pour les réalistes, les relations internationales se résument à l'analyse des politiques entre États, les transnationalistes élargissent les relations internationales à l'ensemble des interactions transfrontalières, qu'elles soient l'œuvre d'acteur étatiques ou non, et quel que soit le domaine, politique ou autre-concerné<sup>722</sup>.

La discipline s'ouvre à de nouveaux horizons, synonyme d'enrichissement, tandis qu'elle entraîne également une perte de la cohésion qui caractérisait depuis les débuts des relations internationales autour de leur « raison d'être » qu'était l'étude des « causes de la guerre<sup>723</sup> » entre entités étatiques. En revanche, pour les transnationalistes, cette problématique n'est qu'une problématique parmi d'autres, voire moins importante que d'autres, car la problématique centrales des transnationalistes a trait aux conditions d'émergence d'une société globale.

Comme nous l'avons indiqué au début de cette partie, ces débats inter-paradigmatiques ont apporté la preuve de l'interdépendance des uns et des autres. Aucun paradigme, tout seul, a la possibilité d'une connaissance cumulative en relations internationales. Cette discipline ne fournit jamais de vérité immuable sur l'état du monde mais plus modestement un recueil de données, des problématiques, des concepts organisateurs permettant de saisir les grandes tendances du monde<sup>724</sup>.

### *Le système des relations culturelles internationales*

La majorité des grands pays au XX<sup>ème</sup> siècle mettaient en œuvre des formes de projection culturelle extérieure globale que l'on peut appeler « action culturelle extérieure ». À celle-ci s'associaient à la fois des acteurs publics (ce que l'on nomme « diplomatie publique ») et des acteurs privés au rôle politique et culturel très variable, des grandes compagnies de cinéma aux diverses organisations transnationales telles les fondations philanthropiques américaines.

---

<sup>722</sup> S. Smith, « The Self-Images of a Discipline. A Generalology of International Relations Theory », dans K. Booth et S. Smith (eds.), *International Relations Theory Today*, Cambridge, Polity Press, 1995, pp. 1-37.

<sup>723</sup> K. Holsti, *The Dividing Discipline, Hegemony and Diversity in International Theory*, Londres, Allen & Unwin, 1985, p. 7.

<sup>724</sup> M.-C. Smouts, « Introduction. Les mutations d'une discipline », dans Marie-Claude Smouts (dir.), *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences PO, 1998, pp. 11-33.

User politiquement de la culture dans un sens large (les grandes œuvres de la culture humaniste aussi bien que les normes et productions de la culture anthropologique spécifique d'un pays) visait trois objectifs : la recherche de coopération pacifique, le dessein de fortifier une identité, et surtout le désir de rechercher l'influence.

La difficulté de l'analyse tenait à la multitude d'acteurs impliqués. On peut les regrouper en trois grandes catégories fonctionnelles : les organisations officielles (publiques), les organisations officieuses (privés) et les réseaux.

Or, deux lignes de fond caractérisaient l'action politique au 20<sup>ème</sup> siècle, la montée de l'État d'un côté et de l'autre l'action au-delà de l'État. L'une de ces orientations tendait donc à donner un poids majeur à certains États et à leur système sophistiqué d'action culturelle ; l'autre correspondait à la montée d'une conscience internationale<sup>725</sup> née surtout du traumatisme des deux guerres mondiales et supportée à la fois par de nouvelles organisations internationales culturelles (Commission internationale de la coopération intellectuelle de la SDN en 1922 et UNESCO en 1946) et de par de nombreux réseaux transnationaux privés. Cependant, la contradiction entre ces deux mouvements restait apparente dans la mesure où les États cherchaient à utiliser pour leur compte les organisations culturelles internationales ainsi que le travail des acteurs privés.

Ce principe « réaliste » (la recherche de puissance) des relations internationales valait donc, en général, dans le champ des relations culturelles où l'intérêt des États restait, là comme ailleurs, le grand principe de fonctionnement de la vie internationale.

## **Les grands volets de la politique française fondée sur les échanges culturels avec la Turquie**

Par l'envoi de livres, par la diffusion de cours de langues, par le biais de conférenciers, par des expositions d'œuvres artistiques, l'action culturelle travaille à convaincre et séduire autrui sur le long terme. Mais cet autrui ne doit pas être manipulable. C'est lui, au contraire, qui structure en partie l'affaire culturelle. Ainsi que le disait le mexicain Pedro Osorio à Jean Giraudoux en 1923, chef du Service des Œuvres<sup>726</sup> :

---

<sup>725</sup> Akira Iriye, *Cultural Internationalism and World Order*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 1997.

<sup>726</sup> Cité par François Chaubet & Laurent Martin, *Histoire des relations culturelles dans le monde contemporain*, Armand Colin, Paris, 2011, p. 90.

« *Nous voulons que toute propagande se fasse chez nous en la forme où nous-mêmes en ressentons le besoin. Votre action ne doit pas tendre à nous imposer ce que vous jugez le meilleur mais à susciter nos demandes et à y accéder. Nous seuls, Américains latins, pouvons organiser chez nous notre programme.* »

Un bon exemple du *distinguo* entre une politique des échanges culturels et une politique d'information serait visible avec l'exemple de la politique du livre menée par la diplomatie culturelle au XX<sup>ème</sup> siècle.

Cette partie de notre étude, encadrée par l'approche alternative transnationale, traitera du transfert culturel et scientifique franco-turc à l'époque de Charles de Gaulle.

## **Écoles, cours de la langue et bibliothèques**

La France a longtemps aidé des écoles françaises privées à l'étranger contrôlées par les congrégations enseignantes catholiques françaises ou par l'Alliance française apparue en 1883 afin d'aider à la diffusion de la langue et de la culture françaises dans le monde<sup>727</sup>.

Cette institution créa ses premiers comités à Barcelone et Madrid en 1884, à Copenhague et Alexandrie en 1885, à Prague et Salonique en 1886.

Quant aux congrégations, elles jouèrent un rôle clé dans l'Empire ottoman avant 1914 où 100 000 élèves, soit 10% des élèves scolarisés dans l'Empire, étaient l'objet de leurs soins. Après 1918, elles restèrent présentes en Amérique latine. Avec les États-Unis, la France a certainement été convaincue pendant presque tout le siècle des vertus profondes de son idiome national considéré comme le meilleur garant de l'universalisme culturel.

## **Établissements religieux français en Turquie**

Sous couvert des capitulations, les congrégations religieuses françaises<sup>728</sup>, enseignantes et hospitalières, avaient acquis dans l'Empire ottoman, surtout depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, un domaine immobilier considérable.

---

<sup>727</sup> François Chaubet, *La politique culturelle française et de la diplomatie de la langue. Alliance française (1883-1940)*, Paris, L'Harmattan, 2006.

<sup>728</sup> Disponible sur <http://filles-de-la-charite.org/fr/history/origin-of-the-company> (connecté le 16 octobre 2014).

En 1913, un accord franco-turc avait reconnu l'existence des œuvres énumérées ci-dessous et prévu les conditions dans lesquelles titres des propriétés religieuses devaient être régularisés.

En 1923, par une lettre annexée au Traité de Lausanne, la Turquie nouvelle avait reconnu l'existence des œuvres religieuses scolaires et hospitalières françaises. Toutefois, depuis cette date, la régularisation des titres de propriété avait donné lieu à certaines difficultés.

Si, dans l'ensemble, le fonctionnement des œuvres enseignantes hospitalières n'avait pas fait l'objet d'entraves, en revanche, c'étaient surtout les établissements qui, par suite de la disparition de leur clientèle traditionnelle ou la diminution du nombre de leurs desservants, avaient vu leur activité réduite et qui voyaient contester leurs titres de propriété.

Ci-dessous, la liste des établissements religieux français en Turquie, puisée dans les archives diplomatiques françaises<sup>729</sup> :

Établissements en activité dont la propriété ne donnait pas lieu à contestation :

### **Établissements hospitaliers**

A Istanbul, il y avait deux hôpitaux : l'Hôpital de la Paix, un hôpital psychiatrique avec de 300 lits et l'Hôpital Geremia, fondé par les Filles de la charité, fondé par un *Firman* de 1857, avec de 60 lits. Au côté de ces établissements, se trouvaient un asile de vieillards de 100 personnes et un asile des Petites sœurs des pauvres, fondé en 1893, avec une capacité de 206 lits. Il y avait également un dispensaire de la Miséricorde et un orphelinat, à Bebek, de 30 enfants, fondé par les Filles de la charité par le même *Firman* de 1857. A Izmir, il y avait également un hôpital français fondé par les Filles de la charité.

### **Établissements d'enseignement français privés laïcs**

Entre-deux-guerres, la culture française et les institutions françaises, partout en Europe, furent des refuges spirituels pour tous les opposants au fascisme et au nazisme. La francophonie fut la caractéristique des partisans de la liberté d'expression et de la démocratie. Cette

---

<sup>729</sup> AMAE Courneuve, Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Classeur n° 139. Voyage du Général de Gaulle en Turquie (25-30 Octobre 1968) : dossiers préparatoires sur la Turquie, sa politique extérieure et ses relations avec la France. Relations bilatérales franco-turques. Statut des établissements religieux français.

conception de la langue française et, plus généralement de la culture française, était devenue très importante à l'époque des totalitarismes.

Pourtant, la guerre bloqua tous les programmes d'expansion culturelle partout dans le monde. Après la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'exceptionnel rayonnement culturel de la France s'était trouvé confronté à la crise générale qui menaçait l'ex-puissance universelle, aux problèmes financiers, au prestige international du pays affaibli après l'armistice et l'instauration de l'État français de Vichy, ainsi qu'aux nouvelles données géopolitiques qui avaient créé de nouvelles conditions pour l'évolution de la culture française dans le monde<sup>730</sup>. De plus, l'Angleterre avait choisi « le grand large » c'est-à-dire des relations privilégiées avec les États-Unis et la diffusion rapide de la langue anglaise mettaient en cause l'avenir du rayonnement culturel de la France.

Le nouveau contexte de décolonisation, la diffusion d'une culture de masse et le déclin de l'enseignement du français avaient fait naître dès les lendemains de la Seconde Guerre mondiale un certain nombre de questions, cristallisées dans les années 1970<sup>731</sup> : Toucher les masses et non plus seulement les élites, utiliser les médias de masses et prendre en compte les interdépendances culturelles.

La France exerçait en Turquie, voici un demi-siècle, une influence culturelle prépondérante. Tous les Turcs cultivés, c'est-à-dire la société de Constantinople et de Smyrne, parlait français, comme la plupart des communautés minoritaires, et la langue de Molière était pratiquement la seule langue étrangère enseignée dans les établissements scolaires. En outre, Constantinople comptait de nombreuses écoles françaises, ainsi que des théâtres et des quotidiens français.

Cette situation privilégiée n'a pas survécu aux effets de deux guerres mondiales et de la révolution nationaliste d'Atatürk. Beaucoup d'établissements français ont disparu, ceux qui survivent ne regroupent plus que 5.000 élèves sur les 400.000 de l'enseignement secondaire turc, parmi lesquels l'étude de l'anglais l'emporte nettement sur celle du français comme première langue étrangère<sup>732</sup>.

---

<sup>730</sup> R. Giraut, R. Frank (dir.), *La puissance française en question 1945-1949*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988, p. 467.

<sup>731</sup> Anne Dulphy, Robert Frank, Marie-Anne Matard-Bonucci et Pascal Ory, *Les relations culturelles internationales au XX<sup>e</sup> siècle. De la diplomatie à la acculturation*, P.I.E. Peter Lang, « Enjeux Internationaux », n° 10, Bruxelles 2010, p. 29.

<sup>732</sup> *AMAE Courneuve*, Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Classeur n° 136. Voyages en Turquie du premier ministre Pompidou et du ministre des

Parmi les causes de ce recul de l'influence française, il faut souligner :

- 1) Le développement de l'instruction primaire et secondaire qui touche désormais en Turquie un public scolaire beaucoup plus étendu qu'en 1914. L'enseignement est désormais nationalisé et dans les établissements d'États, les études se font en langue turque, en règle générale.
- 2) La rigueur de la législation scolaire qui met de multiples obstacles à l'ouverture d'écoles ou d'établissements culturels étrangers.
- 3) La concurrence allemande et anglaise entre les deux guerres, et surtout américaine au lendemain de la deuxième guerre mondiale.

Toutefois, un effort considérable a été entrepris depuis plusieurs années pour redresser cette situation, dans le cadre de l'accord culturel conclu entre la Turquie et la France en 1953.

A Ankara, il faut citer, en premier lieu, l'Institut d'études françaises. Fondé en octobre 1954, le Centre culturel français a pris un rapide développement que limitait l'exiguïté de ses locaux. Grâce aux fonds représentant le reliquat des emprunts turcs en immeuble de huit étages a pu être bâti au cœur de la ville avec l'appui du Gouvernement turc. Inauguré le 1<sup>er</sup> février 1962, l'Institut a reçu 2.000 inscriptions d'adultes, contre 1.200 dans l'ancien bâtiment. L'Institut compte 25 professeurs<sup>733</sup>. Les cours de langue française sont donnés soit selon le cycle normal de trois heures par semaine durant neuf mois, soit selon le cycle accéléré de quinze heures par semaine durant trois mois. Un cours de correspondance commerciale, des cours de traduction, une préparation à certains examens pour étudiants étrangers de la Sorbonne complètent les activités pédagogiques de l'Institut. Sur le plan culturel, une bibliothèque (11.000 volumes), des conférences et soirées artistiques, un ciné-club permettent de parfaire la connaissance de la France. L'Institut met une pièce à la disposition de l'Association des ingénieurs formés en France<sup>734</sup>.

En outre, l'Université d'Ankara comporte une chaire de français, ainsi que les Universités d'Istanbul et d'Erzeroum ; l'Université d'Istanbul, diverses disciplines sont enseignées en

---

Affaires étrangères Murville (15 juillet 1963) : dossier préparatoire, déroulement, comptes-rendus, doc. cotes : 35-24-1. Note sur les questions culturelles.

<sup>733</sup> 8 professeurs détachés des cadres, 7 professeurs français recrutés sur place, 10 professeurs turcs de français.

<sup>734</sup> *AMEA Courneuve*. Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Classeur no 136. Relations politique avec la France. Dossier général. Dossier du 19 juin 1967. Relations Bilatérales franco-turques. Documentation sur la Turquie écrit par M. Bernard Hardion, Ambassadeur de France en Turquie à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires Étrangères, Ankara, le 13 juin 1963.

français : droit international et dynamique thermique. Des professeurs français sont également détachés dans les Institutions pédagogique turcs.

A Ankara, il importe de noter l'existence d'une section française très vivante à l'école de langue l'Armée où sont utilisées les méthodes audiovisuelles. D'autre part, la moitié des élèves de l'École des Cadets suit les cours de langue français.

A Istanbul la culture française est davantage présente puisque plusieurs établissements donnent leur enseignement en langue française. En premier, le lycée Galatasaray, établissement turc, où enseignent, en langue française ; ce lycée a le privilège d'avoir des classes primaires où l'enseignement est donné en turc et en français. Le lycée Galatasaray a été l'établissement prestigieux de l'éducation turque et la quasi-unanimité des personnalités âgées de plus de 60 ans sortent de Galatasaray. Après une éclipse passagère, le lycée reprendre peu à peu une place de premier rang, sous la direction de M. Ali Téoman.

A Istanbul également se trouvent les plus importants établissements catholiques français ; 2 établissements moins importants sont situés à Izmir. Ces établissements, qui ont un directeur français et un sous-directeur turc, dispensent un enseignement bilingue.

Parmi les établissements d'enseignement français qui étaient privés et qui donnaient une éducation laïque il y avait l'École française d'Ankara, qui proposait un enseignement élémentaire. Elle comprenait 230 élèves inscrits, 5 institutrices détachées pour ordre et 3 personnes recrutées localement. Il y avait aussi l'École française d'Istanbul qui proposait un enseignement primaire et secondaire. Elle comprenait 450 élèves inscrits et 1 institutrice détachée pour ordre. Enfin notons aussi l'École française d'Izmir dont l'enseignement était élémentaire. Elle comprenait 25 élèves inscrits et 1 instituteur détaché<sup>735</sup>.

### *Les lycées franco-turcs*

#### **Lycée Galatasaray**

L'histoire du quartier où se trouve le Lycée Galatasaray commence avec la construction en 1481 par le sultan Beyazit II, fils de Mehmet le Conquérant, d'une école destinée à la formation des cadres civils et militaires de l'empire. L'emplacement de la nouvelle « Ecole du Palais » fut choisi à proximité de la ville de Galata.

---

<sup>735</sup> AMAE Courneuve, Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Classeur n° 137. Relations politique avec la France. Dossier général. Dossier du 19 juin 1967. Relations Bilatérales franco-turques.

Cet établissement a pris le nom d'École impériale du Palais de Galata (*Galata Saray -i Humayun Mektebi*). En 1868, l'école est devenue officiellement le Lycée Impérial de Galatasarai (*Galatasaray Mekteb-i Sultani*). Dès 1923-24 le lycée a perdu son qualificatif d'impérial et en 1928, le nom passe à « *Galatasaray Lisesi* » (Lycée de Galatasaray).

La nature de l'établissement était un lycée national turc et il était soumis aux règlements locaux et dirigé par une administration entièrement turque. Les élèves étaient de nationalité turque. L'enseignement était bilingue. 5 à 7 heures par semaine, selon les classes, étaient consacrées à l'étude de la langue et de la littérature françaises et l'enseignement était dispensé en français pour la philosophie en classe terminale et les matières scientifiques pour toutes les classes. Les études étaient sanctionnées par un examen de fin d'études donnant aux lauréats accès aux universités turques et françaises, l'examen étant reconnu équivalent au baccalauréat français.



Source : [www.istanbulguide.net](http://www.istanbulguide.net).

L'organisation générale des études se déroulait dans les classes préparatoires : les élèves étaient recrutés sur tests, à l'âge de 11 ans, à l'issue de leurs études primaires turques. Ils accomplissaient au lycée une année dite « spéciale », durant laquelle leur étaient inculquées, à raison de 25 heures des cours hebdomadaires, les bases du français fondamental. Ils subissaient à la fin de l'année un examen d'entrée en classe de 6<sup>ème</sup> de l'enseignement secondaire.

L'enseignement secondaire se subdivisait en 2 cycles : le premier cycle dénommé « Orta », comprenait 3 années d'études ; 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> pendant lesquelles tous les élèves recevaient le même enseignement (durant les 3 années du 1<sup>er</sup> cycle). Le succès à l'examen de fin d'études « Orta » donnait accès au 2<sup>nd</sup> cycle ; le 2<sup>ème</sup> cycle comprenait 4 années d'études : 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>,

11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>. Au niveau des classes de 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> existaient une section littéraire et une section scientifique pour les élèves admis en 11<sup>ème</sup> qui choisissaient la voie qu'ils désiraient suivre.

### **Lycée franco-turc d'Ankara**

Fondé en 1964 par une association privée turque « *Ankara Eğitim Derneği* » (l'Association d'éducation d'Ankara) sans but lucratif, l'établissement s'appelle depuis avril 1967 « *Tevfik Fikret Lisesi*<sup>736</sup> ». Il est agréé par le ministère turc de l'Éducation nationale.



Source : [www.aefe.fr](http://www.aefe.fr).

La section franco-turque du lycée fonctionnait dans une villa louée par l'association. Elle comprenait en 1966-67 une classe de 4<sup>e</sup>, 2 classes de 5<sup>e</sup> et 3 classes de 6<sup>e</sup> avec 170 élèves au total. Le personnel français comptait un directeur des études et 3 professeurs, tous payés par le département. Les programmes étaient ceux des écoles turques, amputés des trois heures de langue vivante mais renforcés de 11 heures hebdomadaires de français.

La section internationale dispensait l'enseignement moderne des lycées français. Elle s'adressait exclusivement aux élèves non turcs et comptait 45 élèves en trois niveaux (7 français, 36 étrangers). Elle conduisait depuis 1967-68 au B.E.P.C. Deux professeurs français détachés y exerçaient à plein temps.

La section fonctionnait provisoirement (et quasi clandestinement) dans les locaux de l'Institut d'études françaises d'Ankara, car le lycée franco-turc n'avait pas encore reçu du ministère de l'Éducation nationale l'autorisation de l'agréer. Les avantages qu'elle offrait au corps diplomatique accrédité à Ankara, et plus généralement à la colonie étrangère, avaient

---

<sup>736</sup> Elève, puis directeur du lycée de Galatasaray, Tevfik Fikret fut un grand poète du début du siècle et un hardi novateur en matière pédagogique. Le centenaire de sa naissance avait été célébré en 1968, et l'UNESCO avait accepté de s'y associer.

incité le ministère turc des Affaires étrangères à intervenir auprès du ministère de l'Éducation nationale pour que cette autorisation soit accordée rapidement.

## **Enseignants**

Lycée Notre-Dame de Sion (filles) : fondé en 1846 à Istanbul. Les Dames de Sion possèdent également une grande propriété à Therapia.

- 555 élèves, dont 6 françaises (548 en 1958)<sup>737</sup>.

- 51 professeurs, dont 15 français : 2 détachés partiels, 2 contractuels, 11 religieuses et 36 locaux.

- Enseignements : classes primaires et secondaires (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles).

Collège Saint-Benoît (garçons) : fondé en 1783 à Istanbul par les Lazaristes.

- 812 élèves dont 2 français (708 en 1958).

- 52 professeurs dont 17 français : 2 détachés complets, 2 détachés partiels, 1 contractuel, 2 contingents militaires, 2 libres, 8 religieux et 35 locaux.

- Enseignement : classes secondaires (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles).

École Saint-Benoît Providence : fondée en 1839 par la compagnie des Filles de la charité.

Lycée Saint-Joseph (garçons) : fondé à Istanbul par les Frères des écoles chrétiennes.

- 783 élèves, dont aucun français (731 en 1958)

- 51 professeurs, dont 25 français : 19 frères, 1 frère détaché militaire, 1 sœur, 1 contractuel, 1 forfaitaire, 2 détachés militaires et 26 locaux.

- Enseignement : classes secondaires (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles).

Collège Saint-Benoit Providence (filles) : fondé à Istanbul

- 530 élèves, dont aucune française.

- 34 professeurs, dont 10 français : 8 religieuses, 1 libre, 1 contractuel.

- Enseignement : classes primaires et secondaires (1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles).

Collège Sainte-Pulchérie (filles) : fondé à Istanbul

- 577 élèves, dont 12 françaises.

---

<sup>737</sup> AMAE Courneuve, Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Classeur n° 137. Relations politique avec la France. Dossier général. Dossier du 19 juin 1967. Relations Bilatérales franco-turques. Diffusion du français en Turquie.

- 36 professeurs, dont 8 français : 6 religieuses, 2 libres et 23 locaux.
- Enseignement : classes primaires et secondaires (1<sup>er</sup> cycle seulement).

Collège Saint-Michel (garçons) : fondé à Istanbul par les frères des écoles chrétiennes.

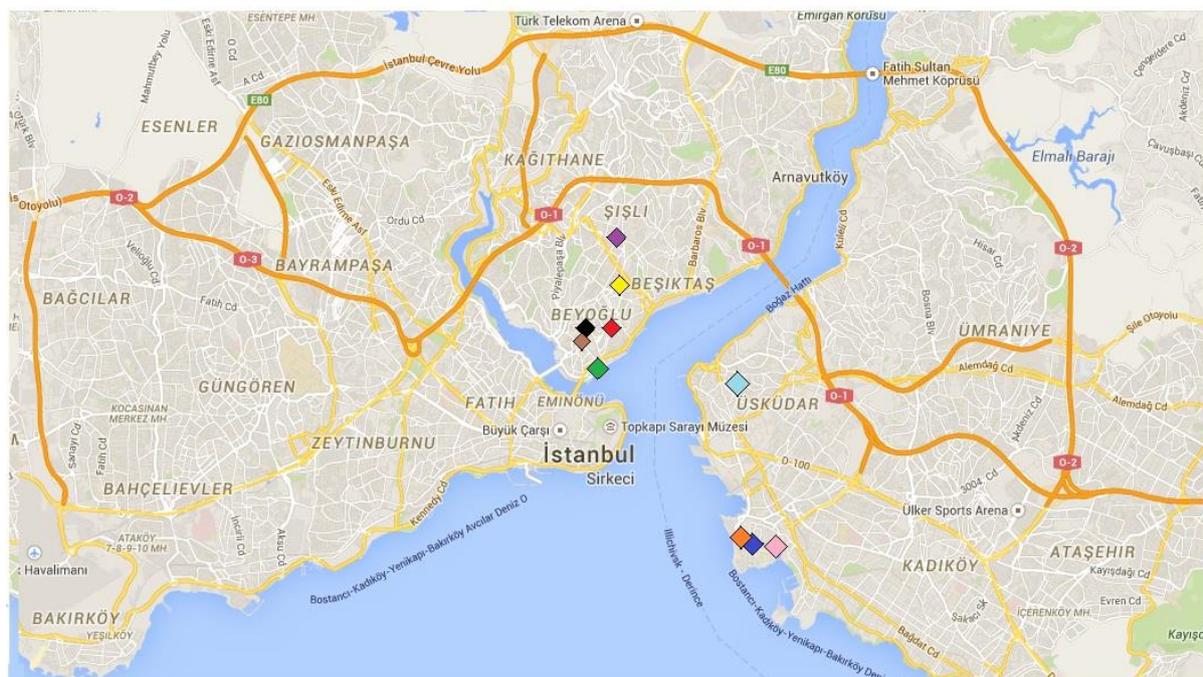
- 286 élèves, dont aucun français.
- 26 professeurs, dont 7 français (frères) et 19 locaux.
- Enseignement : classes secondaires (1<sup>er</sup> cycle seulement).

Collège Saint-Joseph : fondé à Izmir

- 251 élèves (aucun français)
- 25 professeurs dont 10 français (1 détaché) et 15 étrangers ou recrutés locaux français (3 professeurs turcs recrutés par le Collège ; 12 professeurs nommés par le gouvernement turc).

## Carte I. Réseau des écoles françaises à Istanbul

Carte du réseau des écoles françaises à Istanbul



- |   |  |   |   |
|---|--|---|---|
|    | Lycée Notre Dame de Sion, Harbiye - Sisli.                   |    | Lycée Galatasaray, Beyoglu.   |
|   | Collège Saint-Benoît, Karaköy - Beyoglu.                     |   | Institut français d'archéologie (Jusqu'en 1975) et Institut français d'études anatoliennes (IFEA), Beyoglu. |
|  | Lycée Saint-Joseph, Kadiköy.                                 |  | Ancienne école des filles de la charité, Üsküdar.   |
|  | Collège Sainte-Pulchérie, Beyoglu.                           |   |   |
|  | Collège Saint-Michel, Sisli.                                 |   |   |
|  | Institut d'études byzantines (Assomptionnistes), Kadiköy.    |   |   |
|  | Ancien séminaire des assomptionnistes, Fenerbahce - Kadiköy. |   |   |

Source : reproduction de l'auteur.

Établissements religieux dont la propriété est contestée ou susceptible de difficultés :

Couvent des jésuites à Istanbul : prétextant que les titres de propriété étaient irréguliers, le Trésor public avait fait inscrire l'immeuble à son nom au cadastre.

Église des Capucines à Giresun : l'église n'était plus que rarement desservie. Le Trésor public contestait le titre de propriété et le *vali* local (le préfet) voulait transformer l'église en bibliothèque municipale.

Église de Çanakkale : prétextant que les titres de propriété étaient irréguliers, la municipalité s'était emparée du presbytère<sup>738</sup> et avait fait démolir le clocher.

Ancienne école des Filles de la charité à Üsküdar : les titres de propriété étaient au nom d'une religieuse depuis longtemps décédée.

Couvent des Capucins à Mersin : les titres de propriété étaient réguliers mais l'inscription au cadastre était insuffisante.

Ancien séminaire des assumptionnistes à Fenerbahçe : vaste propriété qui était louée temporairement.

Ancien Institut d'études byzantines à Kadıköy (Assomptionnistes) : l'Institut avait été transporté à Bucarest après la première guerre mondiale. Il n'y avait pas d'inscription au cadastre.

## Carte II. La Turquie



Source : [www.dubretzelausimit.com](http://www.dubretzelausimit.com)

<sup>738</sup> Dans le dictionnaire du Larousse, le presbytère est défini comme le lieu de résidence du curé ou du desservant de paroisse. Il est souvent situé à proximité des églises paroissiales ; dans certaines localités, ses qualités architecturales ou son importance historique ont pu amener à le classer au titre des monuments historiques.

Établissements français directement protégés par l'ambassade :

Couvent et église des Capucins français dans l'enceinte du Palais de France à Istanbul.  
Église et presbytère des assomptionnistes à Ankara.

## **Situation de la langue française dans l'enseignement turc**

Pour donner une idée de l'ampleur de la place du français dans le système éducatif turc nous pouvons classer l'enseignement turc en trois catégories ; dans l'enseignement primaire, le français n'était pas enseigné à ce niveau, sauf dans les classes dépendant du lycée de Galatasaray à Istanbul. Dans l'enseignement secondaire, une langue étrangère (anglaise, française ou allemande) était obligatoire dans toutes les classes de l'enseignement secondaire. Elle était enseignée à raison de trois, quatre ou cinq heures par semaine selon les sections. 35 % environ des élèves choisissaient le français qui était matière obligatoire à l'écrit et à l'oral de l'examen de fin d'études équivalent au baccalauréat. Dans l'enseignement supérieur, un enseignement obligatoire de langues vivantes était dispensé pendant les deux premières années de l'université dans la plupart des facultés. Le nombre d'heures d'enseignement variait de deux à six par semaine selon les universités ; un examen sanctionnait ces études mais le succès n'était pas au rendez-vous pour le français, il variait de 15 à 50%<sup>739</sup>.

Environ 640 professeurs turcs enseignaient le français dans le second degré. 50 professeurs et assistants turcs enseignaient le français dans l'enseignement supérieur.

La tendance générale, en cours à cette période, indiquait la confirmation d'un accroissement de la place du français dans l'enseignement officiel, parfois avec éclat, comme à la faculté des sciences politique d'Ankara.

## **Professeurs de français**

En titre d'exemple nous pouvons citer le nombre total de professeurs de nationalité française détachés en Turquie était de 98 en 1968<sup>740</sup>. La liste exhaustive de ces professeurs était la suivante :

---

<sup>739</sup> AMAE Courneuve, Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Classeur n° 137. Relations politique avec la France. Dossier général. Dossier du 19 juin 1967. Relations Bilatérales franco-turques. Diffusion du français en Turquie.

<sup>740</sup> AMAE Courneuve, Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Classeur n° 137. Relations politique avec la France. Dossier général. Dossier du 19 juin 1967. Relations Bilatérales franco-turques. Diffusion du français en Turquie.

- 13 professeurs dans l'enseignement primaire,
- 54 professeurs dans l'enseignement secondaire,
- 18 professeurs dans l'enseignement supérieur,
- 1 professeur de droit à la faculté de droit d'Istanbul,
- 1 professeur de mécanique à l'université technique d'Istanbul,
- 1 lecteur de français à l'université technique d'Istanbul,
- 1 professeur de français à la faculté des lettres d'Istanbul,
- 1 lecteur de français à la faculté des lettres d'Istanbul,
- 1 professeur de psychopédagogie à la faculté des lettres d'Ankara,
- 1 professeur de chimie analytique à la faculté de pharmacie d'Ankara,
- 1 professeur de physique nucléaire à la faculté des sciences d'Ankara,
- 1 professeur de français à la faculté des lettres d'Ankara,
- 2 lecteurs de français à la faculté des lettres d'Ankara,
- 1 lecteur de français à l'université technique du Moyen-Orient d'Ankara,
- 1 lecteur de français à la faculté de droit d'Ankara,
- 2 lecteurs de français à la faculté des sciences politiques d'Ankara,
- 1 lecteur de français à la faculté de théologie et à la faculté de pédagogie d'Ankara,
- 1 lecteur de français à la Faculté de médecine et à la faculté d'agriculture d'Izmir,
- 1 lecteur de français à la faculté des lettres d'Erzurum,
- divers personnels et administratifs : 11,
- coopérants du contingent : 12 (y compris les forfaitaires terminant leur seconde année), dont 3 rémunérés entièrement par le département.

Le nombre de professeurs recrutés localement était de 26 et de 53 religieux principalement à Istanbul en 1968.

## **Échanges universitaires et instituts**

Les premiers échanges universitaires officiels remontent au début du vingtième siècle avec les conventions passés par la France avec la Turquie. Mais au vingtième siècle, les échanges étudiants avaient souvent pris une dimension asymétrique dans la mesure où certains pays avaient pu, davantage que d'autres, financer des bourses et attirer des flux considérables de jeunes spécialistes. Par la sélection et le recrutement des meilleurs talents étrangers, chaque puissance invitante cherchait à diffuser et légitimer ses valeurs. La continuité de ce type de politique culturelle, qui existait dès la fin du XIX<sup>ème</sup> et qui prenait une ampleur notable après

1945, révélait bien un projet tenace d'influence à travers la constitution de relais d'influence (former les futurs « leaders ») un peu partout dans le monde<sup>741</sup>.

Il existait bien une corrélation entre flux d'étudiants étrangers en France et divers contextes politiques. Les objectifs des étudiants pouvaient être assez variables ; une première catégorie de migrants visait à auto-renforcer les capacités nationales, à l'image des jeunes, désireux de moderniser leur pays dès les années 1870-1880. Un deuxième motif de la migration, assez proche du premier, était inspiré par la situation. Un troisième motif du voyage était lié à des considérations de formation. Enfin, la dernière catégorie de migrant touchait dans l'entre-deux-guerres tout un monde assez répandu, étudiants au sens strict parfois, mais aussi jeunes ingénieurs ou jeunes administrateurs spécialistes de telle ou telle technique identifiée.

### *Échanges des jeunes*

Selon les différents programmes, nombre d'étudiants turcs ayant bénéficié des échanges pour aller en France afin d'apprendre le français :

- Camps de travail et de vendanges « Jeunesse et reconstruction » : 45
- Rencontres organisée par « Les amis de la République Française » : 3  
Session d'un mois et voyage à charge des participants.
- Concours de l'Alliance française : 2  
Invitation de dix jours. Séjour et voyage gratuits.
- Sessions connaissances de la France : 10

Organisées par le ministère de la Jeunesse et des sports. Voyage à la charge des participants :

- Université Méditerranéenne d'Été : 2  
Session d'un mois. Séjour et voyage gratuits.

---

<sup>741</sup> Paul A. Kramer, « Is the World Our Campus? International Students and U.S. Global Power in the Long Twentieth Century », *Diplomatic History*, n° 5, November 2009, pp. 775-806. Le Web site du Département d'État présente une liste de 207 anciens étudiants aux États-Unis devenus leaders dans leur pays sous le titre « Les leaders de demain sont éduqués aux États-Unis d'aujourd'hui »).

### *Bourses d'études accordées par la France en 1967*

Les bourses universitaires étaient attribuées pour une durée de 8 mois. Leur montant était de 480 francs. Le nombre de bourses attribuées par la commission mixte franco-turque de sélection était comme suit :

- bourses de formation : 4
- domaine artistique : 3
- professeurs de français des lycées : 7
- professeurs de français des institutions pédagogiques Capa et Gazi : 3
- assistante de faculté : 5
- bourses attribuées hors commission : 9

Les bourses d'été avaient une durée de 2 mois et un montant de 480 francs. Leur nombre était de :

- professeurs de français : 20
- professeurs de français (École des langues de l'Armée) : 8
- hors commission : 6

Nombre de renouvellements de bourses universitaires : 20

Le nombre de bourses artistiques était de 4 et avait une durée de 6 mois. Le montant mensuel de cette bourse était de 750 francs.

### *Institut et centre culturel français*

Dans certaines régions du monde, à certains moments du vingtième siècle, l'action culturelle venait assister l'action politique. Cela concernait des actions diplomatiques, comme la coopération, dans des pays amis ou partenaires où le dispositif culturel épaulait, prolongeait et facilitait une action politique. Le développement du premier réseau culturel français moderne en Turquie s'accélérait aussi de la même façon.

Ainsi, un autre volet de la politique culturelle était lié à la création d'instituts. Quelques années avant la Grande Guerre apparaissaient les premiers instituts français dont ceux de Florence (1908), Saint-Pétersbourg (1911) et Londres et Madrid (1913) ; puis l'entre-deux-guerres voyait la multiplication des instituts et la généralisation des lycées français à l'étranger.

En Amérique latine durant l'entre-deux-guerres, un des terrains les plus disputés par les diplomaties culturelles d'alors, on assistait à la concurrence entre instituts des différentes nations (les Français et les Allemands). L'URSS, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, cherchait à son tour à développer des instituts culturels dans plusieurs pays d'Amérique latine<sup>742</sup>.

**Loi sur les associations** : à l'exception des écoles existant au moment du Traité de Lausanne<sup>743</sup>, les établissements d'enseignement devaient être dirigés par des associations turques qui désignaient un directeur turc. Les Américains avaient donné à leurs associations culturelles le contrôle de toutes leurs activités, même artistiques, ainsi que la propriété des bâtiments, la gestion financière et la direction effective. Les Anglais et les Allemands gardaient, par l'intermédiaire du British Council et du Goethe Institut, la direction des activités culturelles et artistiques, mais les cours de langue étaient entièrement, y compris du point de vue financier, entre les mains d'une association culturelle turco-étrangère.

Seuls les Italiens et les Français gardaient en fait le contrôle direct de toutes les activités, y compris l'enseignement, de leurs centres qui étaient dirigés par des agents de l'ambassade. L'association culturelle était alors réduite à un rôle honorifique.

Au regard de la loi sur les associations, comme d'ailleurs le droit du travail, cette situation irrégulière présentait un danger potentiel. Dans la pratique, sauf changement brusque du climat des relations culturelles françaises, rien ne permettait de penser que ce danger allait se concrétiser. Aussi paraissait-il sage d'éviter de poser la question dans son principe, et de continuer sur ces bases, tout en gardant présent à l'esprit qu'elles étaient pour les autorités turques juridiquement mal fondées.

**Loi sur l'enseignement privé** : il en va autrement avec cette loi votée en 1965, théoriquement pour apporter au problème des écoles privées un règlement d'ensemble, en fait pour limiter étroitement l'activité des écoles étrangères.

Elle dispose en son article 2 que « les institutions privées d'enseignement sont sous la supervision et le contrôle du Ministère de l'Éducation Nationale ». Bien que les textes

---

<sup>742</sup> Ruth Emily McMurry & Muna Lee, *The Cultural Approach. Another Way in International Relations*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1947, pp. 120-124.

<sup>743</sup> Le Traité de Lausanne est signé le 24 juillet 1923 entre la Turquie, l'Empire britannique, la République française, le Royaume d'Italie, l'Empire du Japon, le Royaume de Grèce et le Royaume de Roumanie. C'est le dernier traité résultant de la Première Guerre mondiale.

d'application n'aient jamais été pris, une interprétation très restrictive de la loi par ce ministère créait de nombreuses difficultés aux religieux français d'Istanbul pour ce qui concernait l'agrément des professeurs, l'homologation des horaires et programmes, la réparation des bâtiments, etc.

Une série d'inspections par des fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale dans les « petites écoles » d'ambassades et dans les centres culturels étrangers, à Istanbul comme à Ankara, avaient suscité de l'inquiétude. Elles s'étaient limitées à collecter un certain nombre de renseignements statistiques (nombre d'étudiants et de professeurs, etc.) mais on n'avait pas caché que d'autres pouvaient suivre, qui toucheraient plus précisément aux diplômes des professeurs, voire au contenu de l'enseignement.

La Direction générale du département culturel au ministère des Affaires étrangères avait d'ailleurs confirmé que les inspections pédagogiques et financières des centres culturels étaient faites régulièrement en application de la loi sur les associations.

Le fait que l'activité des centres culturels ne puisse s'exercer que sous le couvert d'une association culturelle turco-étrangère entraînait des conséquences sur le plan financier (budget) et sur le plan juridique (responsabilité du directeur français).

A côté des établissements d'enseignement, la culture française était présente via les instituts d'études françaises et les centres culturels :

L'Institut d'études françaises d'Ankara :

- 1950 inscrits (contre 2050 en 1966) dont 600 aux cours audio-visuels (diminution due au développement de l'enseignement audio-visuel qui exigeait plus de place) ; laboratoire de 24 cabines.
- Enseignement : professeurs de français et étudiants de français admis gratuitement. Les inscrits se partageaient par un tiers en étudiants, fonctionnaires, divers.
- Activité pédagogique : elles étaient assurées par l'orienteur pédagogique.
- Activité culturelles : elles avaient généralement lieu en ville avec le concours des autorités locales (théâtre, musique,...).
- Bibliothèque de 15 010 volumes : 7 000 prêts. Discothèque de 1 155 disques : 760 prêts. 200 séances de cinéma : environ 80 000 spectateurs.

Centre Culturel d'Istanbul :

- 1 300 inscrits (1 250 en 1966) : le centre était saturé. Un projet de construction d'un nouveau centre culturel était à l'étude.
- Enseignement : pas d'enseignement audio-visuel. Même organisation générale de l'enseignement qu'à Ankara.
- Activité pédagogique : assurées par le professeur français de l'Institut pédagogique : journées, rencontres, leçons-modèles, etc...
- Activités culturelles : bibliothèque de 30 000 volumes : 1000 abonnés. Deux séances de cinéma par semaine (10 000 spectateurs). Trois conférences hebdomadaires.

Centre culturel d'Izmir :

- 650 inscrits (660 en 1966) étudiants ou fonctionnaires, dont 80 étudiants audio-visuels (laboratoire de six cabines).
- Activités pédagogiques : pas de centre pédagogique mais bureau de l'orienteur pédagogique. Réunions de professeurs de français (20 environ).
- Activités culturelles : bibliothèques de 5 900 volumes. 70 séances de cinéma pour 200 personnes à chaque séance. 15 conférences devant 50 à 120 personnes. Les concerts avaient lieu au conservatoire d'État.

Charles de Gaulle avait aussi formé un réseau des leaders des nations francophones, qui avait fourni une structure pour la résistance de la langue française à la domination mondiale de la langue anglaise. Un autre secret qui a propulsé la langue française au cours de la présidence de Charles de Gaulle, et avec ses conséquences durables, avait été sa décision de donner un intérêt étatique officiel et explicite aux affaires culturelles de la France. Il l'avait fait en créant le ministère de la Culture et en nommant à sa tête l'écrivain immensément prestigieux André Malraux qui, dans les années 1960, était responsable d'une redynamisation de l'activité culturelle nationale française<sup>744</sup>.

---

<sup>744</sup> Pour plus de détails sur André Malraux voir Jean Lacouture, *Malraux : une vie dans le siècle 1901-1976*, Seuil, Paris 1976.

*Institut français d'archéologie (à partir de 1975 : Institut français des études anatoliennes)*

Cet institut s'est établi dans le bâtiment de l'ancien Ambassade de France près la Sublime Porte à Istanbul et a été inauguré le 1<sup>er</sup> octobre 1930 pour développer les recherches dans les antiquités islamiques et les antiquités proprement anatoliennes.



Siège de l'IFEA au Palais de France à Istanbul.

Source : <http://www.ifea-istanbul.net>

Son premier directeur était Albert Gabriel, professeur à l'Université de Strasbourg<sup>745</sup>. En quelques ans après sa création, l'Institut fit paraître sa première publication dans la collection des Mémoires. Ce sont les *Etudes anatoliennes*, puis des *Monuments turcs d'Anatolie*<sup>746</sup>.

### **Tableau 31- La liste de directeurs de l'IFEA :**

Albert Gabriel	1930-1941
Henri Seyrig	1941
Henry Corbin	1941-1945
Albert Gabriel	1945-1956
Louis Robert	1956-1964
Emmanuel Laroche	1964-1975

Entre 1945 et 1975, l'institut a été successivement dirigé par Albert Gabriel, Louis Robert et Emmanuel Laroche. Albert Gabriel, le premier directeur de l'Institut, est surnommé « le plus turc des Français » par l'Ambassadeur turc auprès de Paris<sup>747</sup>.

<sup>745</sup> Pour plus de détails sur sa vie voir, J. Laroche, « Albert Gabriel, le plus turc des Français, 2 août 1883-23 décembre 1972 », in. *Turcica IV*, p. 9.

<sup>746</sup> Pour plus de détails sur la création de cet institut voir J. Thobie, *Aux origines de l'Institut français d'études anatoliennes d'Istanbul. La Correspondance commentée Marx-Gabriel 1930-1932*, Les Editions ISIS, Istanbul 2006.

<sup>747</sup> Jacques Thobie, *Aux origines de l'institut français d'études anatoliennes d'Istanbul, la correspondance commentée Marx-Gabriel 1930-1932*, Les éditions ISIS, Istanbul 2006.

L'année 1967 avait été marquée par le développement considérable de l'action culturelle française en dehors des trois villes (Ankara, Istanbul, Izmir) où étaient implantés les centres culturels français.

L'association culturelle Turquie-France, qui avait son siège à Ankara et était présidée par M. Munis Faik Ozansoy, sous-secrétaire d'État à la présidence du conseil, possédait en province les sections de Konya, d'Adana, d'Erzurum, de Manisa et d'Antalya.

Des cours de français y étaient donnés à près de 1 000 étudiants et toutes les manifestations culturelles qui pouvaient être fournies (films, expositions, missions et conférences) y étaient régulièrement présentées.

Les associations fonctionnaient d'une part à l'aide de la subvention de 25 000 livres turques accordées chaque année par le département, d'autre part à l'aide de leurs ressources propres (cours de français, dons, recettes des manifestations artistiques).

#### *Formation et perfectionnement des professeurs turcs de français*

Ils avaient lieu au centre audio-visuel d'Ankara. Le nombre de professeurs turcs de français à Ankara envoyés par le ministère turc de l'Éducation nationale était de 8 en 1967. Les épreuves écrites de l'examen de fin de stage avaient été corrigées par le Crédif<sup>748</sup> à Saint-Cloud. Les copies avaient été acheminées à Saint-Cloud par les services culturels. Les candidats qui avaient passé avec succès les examens de fin de stage (épreuves écrites et pratiques) avaient reçu un diplôme reconnaissant leur aptitude à l'enseignement du français par la méthode audio-visuelle. Les candidats ayant échoué aux épreuves écrites mais ayant réussi l'épreuve pratique de direction de classe, avaient reçu un certificat reconnaissant leur aptitude à l'enseignement du français par la méthode audio-visuelle. Les candidats ayant échoué aux deux épreuves avaient reçu une attestation de participation au stage.

Le stage individuel permettait une formation pédagogique des professeurs qui n'avaient pas suivi le stage d'Ankara et qui voulaient enseigner par la méthode audiovisuelle. Le rapport était adressé au Credif, qui autorisait le professeur à utiliser la méthode dans le cadre de son

---

<sup>748</sup> Centre de recherche et d'étude pour la diffusion du français est un organisme français public créé en 1959 et dissous en 1996. Rattaché à l'École normale supérieure de Saint-Cloud, il avait pour objet d'effectuer des recherches et des publications sur l'enseignement du français langue étrangère.

établissement. Ce professeur s'engageait à se présenter aux épreuves écrites lors d'une session régulière de stage organisée par le Crédif en France ou à l'étranger. 15 certificats avaient été délivrés en 1967-1968.

Ci-dessous, la liste des enseignants français participant à la formation de professeurs turcs dans les établissements spécialisés :

- un lecteur à la faculté de pédagogie d'Ankara
- trois professeurs à l'Institut pédagogique Gazi d'Ankara
- un professeur à l'Institut pédagogique Capa d'Istanbul
- un orienteur pédagogique à Ankara et un orienteur à Izmir

Le stage sur place était un stage de trois semaines, dit de Galatasaray, à Ankara pour 35 professeurs organisé avec le concours du ministère de l'Éducation nationale. L'encadrement était assuré au niveau local. Trois sessions étaient assurées à Istanbul pour 30 professeurs (cours du soir). 30 journées pédagogiques étaient organisées en province par l'orienteur pour 150 professeurs. 450 professeurs suivaient régulièrement le cours de perfectionnement par correspondance de l'orienteur pédagogique.

Le stage en France était assuré pour 45 élèves-professeurs. Il durait un mois et demi et était situé à Pau. A titre d'exemple, en 1967, 8 professeurs avaient participé au stage Crédif de Montpellier et 2 professeurs au stage Crédif de Besançon. 10 professeurs avaient suivi un stage d'une année universitaire, dont deux au centre audio-visuel de Saint-Cloud. 20 bourses d'été avaient été accordées en 1967 à des professeurs de français.

## **Échanges culturels franco-turcs**

L'action culturelle peut se trouver, assez souvent, en décalage avec la conjoncture politique ou économique bilatérale intervenue entre tel ou tel pays et la France. Dans des situations politiques de tensions, l'usage de l'outil culturel peut permettre aux autorités de ne pas complètement résoudre des problèmes en espérant une amélioration future des relations. Les meilleurs exemples d'un décalage entre une action culturelle active et une situation politico-

économique française dégradée seraient d'un côté l'Égypte<sup>749</sup> après 1882, et de l'autre, l'Amérique latine<sup>750</sup> après 1918.

Quant aux échanges culturels entre la France et la Turquie, ils n'étaient pas importants mais ils n'étaient pas non plus inexistantes. La culture turque, elle, était quasiment absente en France. Quant à la culture française, elle était connue et appréciée en Turquie. Elle était véhiculée par les différents canaux que nous allons voir ensemble dans cette partie.

### *Œuvres françaises*

Ci-dessous, le nombre des œuvres françaises traduites en turc en 1967<sup>751</sup> :

94 œuvres dont : 18 livres pour enfants, 57 œuvres littéraires, en grande majorité des romans, 19 scientifiques et divers.

### *Films*

Nombre de cinémathèques en français en 1967 :

3 (Ankara, Istanbul, Izmir).

Nombre de films de court-métrage équipant chaque cinémathèque :

Ankara : 728 au total dont 111 reçus en 1967 : (86 culturels, 4 scientifiques, 21 médicaux).

Istanbul : 160 au total (150 culturels, 7 scientifiques, 5 médicaux) dont 64 reçus en 1967 (63 culturels, 1 scientifique).

---

<sup>749</sup> En Égypte, les Anglais évincèrent les Français sur le plan politique au début des années 1880. Mais ceux-ci gardèrent jusqu'en 1920 une avance culturelle sur les Anglais. En 1917, 50 000 élèves apprenaient le français contre 45 000 l'anglais et 32 000 l'italien. Les élites de l'administration, des professions libérales et de l'économie lui conservaient leur attachement car il était le viatique nécessaire pour intégrer l'État moderne vers 1900. Mais les mesures scolaires prises en faveur de l'anglais en 1925 contribuaient à l'affaiblir durablement. Toutefois, le public francisant (surtout chez les populations juives d'Égypte) demeurait important jusqu'en 1940 grâce à l'ouverture de deux grands lycées de la mission laïque. Pour une analyse plus détaillée voir Frédéric Abecassis, *L'Enseignement étranger en Égypte et les élites locales 1920-1960*, thèse de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2000, pp. 38-39.

<sup>750</sup> En Amérique latine, l'influence française fut puissante avant 1914 dans les trois pays majeurs qu'étaient l'Argentine, le Brésil et le Mexique. Mais durant l'entre-deux-guerres, la France ne cessa de perdre du terrain devant les États-Unis sur le plan économique (plus de 125 % d'augmentation du capital investi dans cette zone entre 1919-1929), culturel (hégémonie presque totale du cinéma hollywoodien dans la programmation et des agences de presse nord-américaines) et technico-scientifique (multiplication des échanges scolaires à la fin des années 1930). Et, sur le plan politique, elle devait tenir compte de la fascination exercée par les nouveaux régimes autoritaires européens sur certaines élites locales. Voir Denis Rolland, *La crise du modèle français. Marianne et l'Amérique latine. Culture, politique et identité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, p. 218.

<sup>751</sup> AMAE Courneuve, Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Classeur n° 137. Relations politique avec la France. Dossier général. Dossier du 19 juin 1967. Relations Bilatérales franco-turques. Diffusion du français en Turquie.

Izmir : 110 au total (95 culturels, 1 é scientifiques, 3 médicaux) dont 85 reçus en 1967.

### *Diapositives*

Ankara : 5 700 unités, Istanbul : 66 séries, Izmir 6 190 unités.

### *Disques*

Nombre de discothèques :

3 (Ankara, Istanbul, Izmir).

Nombre de disques :

Ankara : 1 155 au total dont 113 reçus en 1967 (30 variétés, 71 classiques, 12 diction).

Istanbul : 349 au total (53 variétés, 136 classiques, 160 diction) dont 22 reçus en 1967 (53 variétés, 136 classiques, 39 diction).

Izmir : 345 au total (103 variétés, 184 classiques, 62 diction) dont 132 reçu.

### *Livres*

Environ 7 000 volumes, dont un tiers pour des bibliothèques françaises, le reste à des établissements turcs : universités, institutions pédagogiques, lycées, associations culturelles. 387 abonnements, dont 234 culturels, 47 scientifiques, 14 médicaux et 92 techniques.

### *Expositions documentaires*

11 littéraires, 7 scientifiques et techniques représentées successivement à Ankara, Istanbul et Izmir. Plus 4 expositions organisées localement, dont l'une Marie-Curie en liaison avec l'ambassade de Pologne et la Commission nationale turque pour l'Unesco. Pour chaque exposition, environ 500 visiteurs à Ankara et Istanbul, 300 à Izmir.

En fait, si sous les effets conjugués de deux guerres mondiales, des tendances nationalistes du Kémalisme entre ces deux guerres, et de l'implantation américaine depuis la fin du dernier conflit, l'influence culturelle française ne jouit plus en Turquie de la prépondérance dont elle bénéficiait au début de ce siècle, elle n'en conserve pas moins une place enviable –la seconde, derrière l'anglais, loin devant l'allemand et l'italien- et a connu depuis l'accord culturel de 1962 un sensible mouvement de reprise. Les informations ci-au-

dessus donnent des indications chiffrées sur la faible présence de la culture française en Turquie.

## Échanges artistiques

Au moins depuis la Renaissance (concurrence artistique intense entre villes italiennes notamment), la culture fut pour certains États un autre moyen de poursuivre ses ambitions politiques. Il faut attendre cependant le 20<sup>ème</sup> siècle pour que certains pays se dotent d'un projet et d'une administration (en général celle du ministère des Affaires étrangères) axés autour de la politique culturelle internationale<sup>752</sup>.

Jusque-là, c'étaient des personnalités ou des institutions privées qui fournissaient compétences et réflexions, à l'image de l'historien Karl Lamprecht (1856-1911) en Allemagne, du géographe Pierre Foncin (1841-1916), fondateur de l'Alliance française en 1883<sup>753</sup> et inspirateur de toute la diplomatie culturelle française moderne (universalisme de la langue et de la culture françaises et recours à des moyens d'action neufs tels l'envoi de livres ou de conférenciers), ou de certains intellectuels espagnols qui, avant 1914, autour du professeur Américo Castro (1885-1972)<sup>754</sup>, esquissèrent le triple projet culturel espagnol du vingtième siècle (soutien scolaire aux communautés de migrants, soutien de l'hispanisme dans le monde, soutien de l'ibéro-américanisme).

Cette politique culturelle internationale devenait cependant une politique publique officielle en tant que telle, d'abord en Europe dans l'entre-deux-guerres puis à la fin des années 1930 aux États-Unis. En la matière, la France joua un rôle de pilote dans la mesure où elle déploya, la première dans le monde dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, toute une série d'institutions culturelles étatiques (institutions, écoles et lycées) tout en échafaudant à Paris un très modeste appareil administratif *ad hoc*<sup>755</sup>. Si certaines puissances italiennes (Florence, Venise) avaient, entre 1500 et 1700, utilisé les outils culturels comme instrument de la puissance, la France adopta la même politique, aussi bien après 1870 que dans les lendemains de 1918, dans l'idée

---

<sup>752</sup> François Chaubet & Laurent Martin, *Histoire des relations culturelles dans le monde contemporain*, Armand Colin, Paris, 2011, p. 85.

<sup>753</sup> François Chaubet, *La politique culturelle française et la diplomatie de la langue. L'Alliance française dans le monde (1883-1940)*, Paris, L'Harmattan, 2006.

<sup>754</sup> Denis Rolland, Lorenzo Delgado, Eduard Gonzales, Antonio Nino et Miguel Rodriguez, *L'Espagne, la France et l'Amérique Latine. Politiques culturelles, propagandes et relations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 38.

<sup>755</sup> François Roche & Bernard Pigniau, *Histoire de diplomatie culturelle des origines à 1995*, Paris, La Documentation Française, 1995.

de compenser par son intense rayonnement culturel sa relative situation de déclin militaire en 1870, démographique et économique après 1918.

Ce « modèle français » qui se mettait en place après 1918, soigneusement observé par ses concurrents, notamment par l'Allemagne et l'Espagne, faisait donc l'objet d'imitation en Europe durant tout l'entre-deux-guerres. Dorénavant, les usages de la culture par les États ne cessaient de se multiplier et de s'intensifier tout au long du siècle.

La fin de la Seconde Guerre mondiale s'accompagnait de vastes projets en faveur de la diplomatie culturelle, aussi bien aux États-Unis qu'en URSS. Et il était symptomatique que la guerre froide, dans la période postérieure à 1953, fut, dans une large mesure, une confrontation culturelle. Le rôle assigné à la culture par le politique n'a pas changé depuis les années 1960. L'action culturelle demeure un instrument privilégié pour façonner un environnement favorable aux prises de décisions d'un État<sup>756</sup>.

Aperçu des activités artistiques françaises entre 1966-1968 en Turquie se résumait ainsi : l'action des Français se faisait à partir de trois foyers de rayonnement, Ankara, Istanbul et Izmir, la centralisation ayant lieu à Ankara. En dehors de l'action réalisée dans l'institut ou le centre, ainsi que par extension dans les autres établissements culturels de la ville considérée, Ankara était la source régulière de Konya, Adana, Erzurum et intermittente du Keban, de Bursa et d'Eskişehir. De même Manisa, Pergame dépendaient d'Izmir.

Les échanges artistiques incluaient le théâtre, la musique et les arts-plastiques. En Turquie, il convenait d'y adjoindre le cinéma (films de long métrage).

---

<sup>756</sup>Dominique Trimbur, Alain Dubosclard et les autres auteurs, *Entre rayonnement et réciprocité. Contributions à l'histoire de la diplomatie culturelle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 197 et E. de Roux « Louis XIV reçoit à Versailles le grand turc et les trésors de Topkapı », *Le Monde*, 8 mai 1999, p. 14.

## Cinéma

Ci-dessous, le **Tableau 31** nous expose la liste des ciné-clubs français et le nombre de films qui y étaient diffusés en 1968 :

**Tableau 32- Ciné-Clubs français**

	Membres	Nombre de films présentés en une saison	rythme	Nombre normal de séances par film
Ankara	2 000	35	hebdomadaire	5
Izmir	800	28	hebdomadaire	2
Istanbul	700	14	bimensuel	1
Konya	500	14	bimensuel	1

Le ciné-club d'Istanbul avait existé jusqu'en 1964-1965. Depuis le relais avait été pris en partie par la « Türk Sinematek Derneği » (Association de la cinémathèque turque), qui fonctionnait à Istanbul avec 3 000 membres, et à Ankara avec quelque 1 000 membres et par l'Union française, qui avait fonctionné de novembre 1966 à janvier 1968.

Les ciné-clubs entretenaient des relations avec leurs équivalents proprement turcs, qui en plein essor depuis deux ans, jouissaient d'une faveur extraordinaire dans les milieux d'étudiants. Il importe de souligner que les « concurrents » étrangers de la France, à la faible exception du Centre culturel italien d'Ankara, avaient abandonné l'idée même d'imiter les Français dans ce domaine. En revanche, ils pouvaient s'estimer satisfaits, les Américains en particulier, des positions acquises dans le secteur commercial.

Pour un fonctionnement des ciné-clubs français, il leur importait de pouvoir compter sur un programme fixé régulièrement deux mois à l'avance, un contingent de 10 à 12 films par trimestre, soit 30 à 36 de novembre à mai, un délai d'utilisation des copies porté de 4 à 6 semaines et un stock de 2 films de dépannage par trimestre.

Le département, pour la saison en cours, avait pu apporter une contribution de 17 films, couvrant ainsi la moitié des besoins des Français. Dans le domaine des missions, la venue de personnalités du cinéma comme Truffaut, Vadim ou Robbe-Grillet, n'avait pas pu contribuer à donner un certain éclat aux activités des Français dans ce domaine.

## Théâtre

L'activité théâtrale était concentrée à Istanbul, où l'on comptait plus d'une vingtaine de salles, et à Ankara. Il y avait les théâtres municipaux à Istanbul et les théâtres privés. Les

théâtres d'Etat relevaient d'une direction générale à la tête de laquelle se trouvaient M. Gökçek et M. Lütü Ay. Bien connus du département grâce à leurs fréquents voyages à Paris et à plusieurs invitations du gouvernement français, ces deux personnalités contribuaient fortement à assurer le rayonnement du théâtre français en Turquie.

C'est ainsi que 5 pièces du répertoire français, adaptées en langue turque, avaient été présentées à Ankara au cours de l'année 1968. Pour 1969, deux tournées théâtrales étaient prévues en Turquie : les Tréteaux de France et la compagnie Jean Davy, qui allait succéder à la Compagnie Maurice Escande venue présenter « Le Cid » à Ankara et « Mon Père avait raison » à Istanbul. Des négociations étaient également en cours pour la venue de la Comédie Française en Turquie.

Faisant suite à la mission de Jean Mercure en 1964, l'année 1968 allait voir la venue de Jean François Adam, qui allait mettre en scène « l'Été » de Romain Weingarten, d'Armand Salacrou, qui allait venir assister à la première de sa pièce « Boulevard Durand », traduite en turc et de Serge Lifar, dans le domaine de la chorégraphie, invité par le conservatoire d'Etat d'Ankara.

## Musique

Le déséquilibre entre Istanbul et Ankara en ce qui concerne la musique était encore plus prononcé que pour le théâtre, mais à l'avantage très marqué d'Ankara<sup>757</sup> où se trouvait notamment l'Orchestre symphonique de la présidence, formation complète qui avait une tradition et qui pouvait prétendre à tenir un assez bon rang.

L'action française dans ce domaine avait été marquée par la venue régulière de très grands interprètes au cours des deux saisons écoulées, parmi lesquels il faut citer, Monique Haas, J.J. Grunewald, Christian Ferras, J.P. Rampal, André Navarra ou encore Pierre Pierlot. L'action française avait aussi été marquée par la venue de quelques groupes de musique de chambre notamment l'ensemble instrumental André Colson et par la présence au conservatoire d'Izmir, jusqu'en juin 1967 d'un noyau de professeurs français (piano, harmonie, violoncelle, hautbois, clarinette), qui avait donné l'idée à différents conservatoires de faire de très nombreuses demandes de professeurs français de musique (10 pour le seul conservatoire d'Etat d'Ankara).

---

<sup>757</sup> Il existe un projet de « nationalisation » de l'Orchestre municipal d'Istanbul. Ce projet pourrait, semble-t-il aboutir en coïncidant avec l'ouverture enfin prochaine de l'Opéra d'Istanbul et des diverses salles de concert incluses dans l'édifice.

Quant aux cachets offerts par l'Orchestre symphonie d'Ankara, ils étaient suffisamment attirant pour les solistes français et si une subvention était demandée au département pour couvrir les frais de voyage, c'était afin que les villes d'Istanbul et d'Izmir dont les ressources étaient médiocres, puissent être incluses dans les tournées. L'Orchestre symphonie d'Ankara qui effectuait alors une tournée en Europe, allait donner une série de concerts en France.

## Arts plastiques

Les très nombreux peintres, sculpteurs, dessinateurs et décorateurs turcs étaient désireuses de voir les chefs-d'œuvre français anciens ou modernes mais les autorités ne disposaient d'aucune organisation efficace et préféraient s'en remettre aux centres français pour l'organisation de ces expositions.

## La Coopération avec l'O.R.T.F

La guerre froide devenait de plus en plus une compétition culturelle entre les deux blocs après avoir passé les moments les plus tendus de la confrontation Est-Ouest (1947-1953). La culture devenait une ressource politique de plus en plus importante. Entre 1953 et le début des années 1960, les deux superpuissances se lançaient dans de grandes offensives de séduction afin de se rapprocher de certains pays, notamment des nouveaux États d'Asie et d'Afrique. Aux États-Unis comme en URSS, la propagande adoptait sa forme, plus au moins euphémisée<sup>758</sup> de politique d'information tous azimuts (« diplomatie publique »).

Le camp soviétique lança en 1949-1950 une gigantesque campagne d'opinion autour du *Mouvement de la paix* qui déboucha sur l'appel de Stockholm en 1950, signé, selon les dirigeants communistes, par 400 millions de personnes dans le monde.

L'administration Truman, quant à elle, répliqua en déclenchant *La Campagne de la vérité*. L'administration Eisenhower, entre 1952-1960, amplifia ce mouvement ; en juillet 1954, cette dernière obtint un fond d'urgence du Congrès pour combler ce qui était alors perçu par divers responsables politiques et culturels comme un « gap »<sup>759</sup> vis-à-vis de l'URSS.

---

<sup>758</sup> Dans le dictionnaire du Larousse Euphémisme se définit par le mot d'adoucissement et de litote.

<sup>759</sup> Le mot de « gap » est utilisé ici dans le sens de retard culturel.

Toute une série d'institutions artistiques (dont les orchestres de Philadelphie et de Boston, le New-York City Ballet de Balanchine) profitaient alors de ce financement. Le symbole de cette confrontation des modèles fut marqué par le rencontre Nixon-Khrouchtchev lors de la foire internationale de Moscou en 1959. Dans cette fin des années 1950 en effet, certaines élites américaines, de fidèles « libérales », en dépit du scepticisme du secrétaire d'État John Foster Dulles et de beaucoup de membres ultra-conservateurs du Congrès, déployèrent une intense énergie afin d'infirmer la propagande soviétique sur l'Amérique « matérialiste » et « sans culture ». Ils s'attachèrent à montrer au monde toutes les réalisations culturelles américaines, aussi bien dans le domaine de la haute culture que dans celui de la culture de masse. Ainsi, la nouvelle agence culturelle américaine apparue en 1953, l'*United States Information Agency (USIA)*, combina la politique de diplomatie culturelle classique (aides en livres, à la diffusion de l'anglais, à la promotion des arts ou de la musique américains) et la politique d'information désormais détachée du département d'État.

Dans ce contexte double, la Turquie s'est exposée à la propagande pro-américaine. Elle avait une place importante dans les publications audiovisuelles des Américains.

### **TRT (*Türk Radyo Televizyonu*) (sigle en français : ORTF, Office de Radio-Télévision Turc)**

La TRT<sup>760</sup> est un organisme autonome qui possède une direction générale et un conseil d'administration.

#### **Radio :**

Les cours de français par la radio avaient repris, après de longues négociations, depuis le 7 mai 1968. La condition préalable, qui avait pu être réalisée, était que des cours d'anglais et d'allemand puissent être retransmis également. Durant cette période, « Le français chez vous » était diffusé deux fois par semaine. Les émissions radiophoniques enregistrées sur bandes magnétiques étaient régulièrement remises à la TRT, qui leur réservait une place de choix dans ses programmes (environ deux heures par jours, réparties entre des émissions de musique

---

<sup>760</sup> En turc « *Türkiye Televizyon ve Radyo Kurumu* », fut fondé le 1er mai 1964 dans l'objectif de réaliser les diffusions de la télévision et de la radio au nom de l'Etat ayant une juridiction autonome avec une loi spéciale.

classique, de musique légère et de variétés). La TRT souhaitait recevoir un plus grand nombre encore de programmes enregistré pour la radio.

### **Réception des émissions françaises :**

La TRT estimait que les Français et les francophones de Turquie regrettaient unanimement les mauvaises conditions de réception des émissions françaises en Turquie. Les services d'écoute (monitoring) de la TRT avaient eu l'obligeance d'informer les services culturels de cette ambassade que les émissions d'information de l'O.R.T.F. Les émissions en duplex ou les retransmissions étaient les plus difficiles à capter.

À la BBC ou à d'autres postes d'Europe centrale, certaines améliorations pouvaient être apportées à la qualité technique des émissions de l'O.R.T.F. en direction du Moyen-Orient.

### **Télévision :**

La Turquie était un des derniers pays qui ne disposait pas d'un réseau national de télévision. Étant dépourvue de cet instrument d'éducation moderne et efficace, elle envisageait parmi les objectifs de son deuxième plan, la création d'un réseau de télévision pour l'ensemble du pays. Ce projet était d'autant plus justifié que le nombre des illettrés en Turquie restait encore inquiétant. On estimait que la télévision allait favoriser l'éducation du peuple, surtout dans la classe moyenne et offrir la possibilité d'acquérir une formation professionnelle par l'intermédiaire des cours télévisés. De cette façon, le besoin de la Turquie en main d'œuvre qualifiée pourrait, dans une certaine mesure, être comblé.

En outre, l'existence d'un réseau complet desservant tout le pays pouvait encourager sur le marché turc la promotion d'une industrie électrique et électronique dont la Turquie avait besoin.

La réalisation d'un tel projet, étendue sur 15 années nécessitait, sous forme d'aide extérieure, une somme de 38 239 000 de dollars pour couvrir les frais d'achat d'un équipement complet de transmission, d'antennes, de groupes de générateurs diesel, de l'équipement de radio-link, et de dotation de deux studios de télévision avec appareils audio-visuels.

Les travaux allaient débiter en 1969 et s'achever en 1982. Les projets avaient été élaborés par l'Organisation de la radio et télévision turque (TRT) et étaient dorénavant disponibles.

Pour réaliser un tel projet, la France était en position favorable car en raison de l'excellente coordination existant entre les autorités financières, l'ORTF et les constructeurs, il était susceptible d'apporter la totalité des concours exigés depuis les études préliminaires techniques et économiques jusqu'à l'organisation des échanges de programmes. Les autorités compétentes de Turquie voulaient bien bénéficier pour la mise sur pied de ce projet de la technique française qui était l'une des meilleures dans le monde. Il était dans l'intérêt mutuel des deux pays que ce projet puisse être réalisé par une firme ou institution française par voie des crédits de projet octroyés par le gouvernement français.

C'était de cette manière que la France avait apporté sa coopération à l'Iran, ce qui avait permis d'établir en peu de temps un réseau totalement équipé en matériel français et alimenté en programme de l'ORTF.

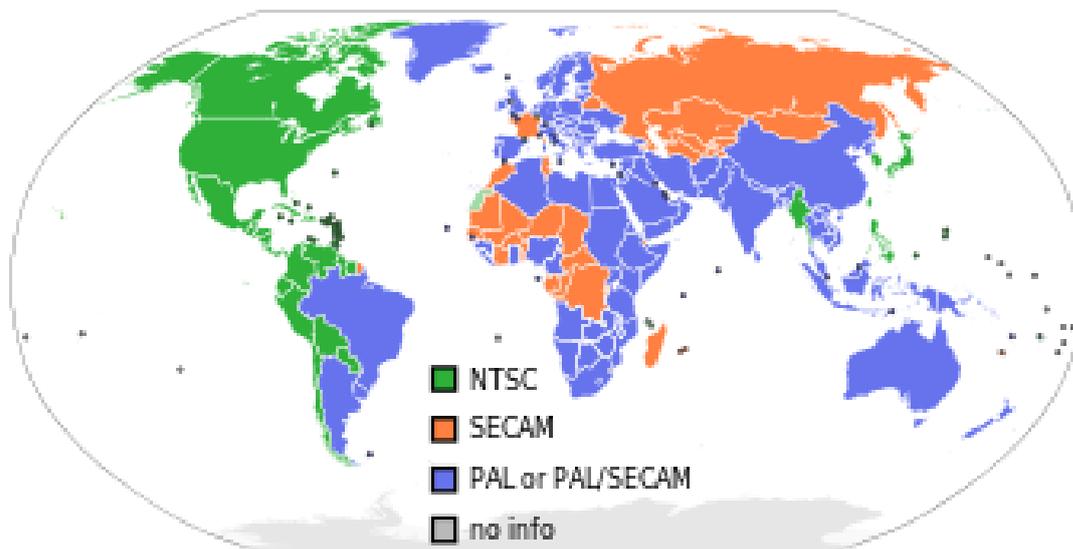
Si la réalisation du programme était confiée à la France, les contacts étroits et suivis entre techniciens français et turcs qu'elle impliquerait allaient permettre d'étendre plus facilement les actions en faveur du système français dont l'expansion était difficile au Moyen-Orient<sup>761</sup>.

## **Graphique V. Perspective du SECAM<sup>762</sup> en Turquie :**

---

<sup>761</sup> *AMAE Courneuve*, Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Classeur n° 139. Voyage du général de Gaulle en Turquie (25-30 Octobre 1968) : dossiers préparatoires sur la Turquie, sa politique extérieure et ses relations avec la France. Notes sur la Turquie. Direction des Affaires économiques et financières. Note n° 366/QS. Paris le 11 Octobre 1968.

<sup>762</sup> Le terme SECAM signifiant « Séquentiel couleur à mémoire », désigne un standard de codage vidéo analogique en couleurs, inventé par Henri de France et commercialisé à partir de 1967. Adapté aux formats vidéo 625 lignes et 25 images par seconde, le SECAM a été principalement implanté en France (métropolitaine et DOM-TOM), dans les pays de l'Est, en Afrique francophone, les pays de l'ex-URSS et au Moyen-Orient. Quant à la Turquie, la première diffusion en couleur commença en 1976. Il faut attendre 1984 pour que toutes les diffusions de la télévision soient en couleur.



Vers la fin des années de 1960, il n’existait aucune chance de voir la Turquie adopter le SECAM, par contre une action bien menée pouvait permettre à la France de s’imposer en matière de télévision en noir et blanc et de se placer ainsi favorablement dans l’attente d’une décision concernant le procédé couleur.

#### *L’émission de la TRT*

Après Istanbul, qui poursuivait ses émissions en circuit fermé à l’université technique d’Istanbul, la TRT avait pu, avec l’aide japonaise et allemande, commencer ses émissions à Ankara le 31 janvier 1968.

Grâce aux actualités et séries télévisées ainsi qu’aux films de court-métrage envoyés par le département et adaptés en langue turque, la TRT avait pu assurer deux d’heures d’émissions les soirs de mardi, jeudi et samedi.

Il était possible de chiffrer à 40% la proportion des programmes réalisés à l’aide des émissions françaises, qui occupaient ainsi et de loin, la première place des émissions étrangères. La TRT souhaitait que cette coopération se poursuive et s’intensifie. Le nombre des postes de télévision à Ankara et dans un rayon de 50 km autour d’Ankara, au-delà duquel les émissions n’étaient plus captées, s’élevait à environ 7 000.

Le projet de réalisation d’une semaine de la télévision française à Ankara, interrompu par le décès de M. Julien Le Moyne, avait été pris avec l’Office turc de radio-télévision. M.

Andreu, directeur du bureau ORTF du Moyen-Orient à Beyrouth, ayant déclaré possible un reportage et des émissions en couleurs à l'occasion de la visite du général de Gaulle, la TRT venait de donner son accord de principe à ce projet.

Il était également prévu de conclure un accord de coopération technique entre l'ORTF et la TRT. Afin d'étudier les modalités de ces deux projets, il était envisagé qu'un ou plusieurs représentants de la direction générale de l'ORTF se rendent dans les prochains jours à Ankara et prennent contact avec la direction générale de la TRT.

## La presse

Les dispositifs culturels extérieurs mis en œuvre par les grands acteurs de la diplomatie culturelle au vingtième siècle s'appuyèrent tous sur une gamme d'outils extrêmement répandus, du soutien aux archéologues en Grèce au début du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>763</sup> au financement de conférences, de la supervision d'un institut culturel à l'organisation d'une foire du livre en territoire étranger. Au XX<sup>ème</sup> siècle, ce dispositif d'action culturelle était complété par l'intervention des médias audiovisuels et on parlait dorénavant de « diplomatie publique ». Cette notion s'avérait donc la plus générale pour décrire l'intervention culturelle extérieure avec une dimension de diffusion culturelle d'un côté et, de l'autre, une dimension d'information, voire de propagande par la presse.

Les interventions les plus communes de cette époque étaient le soutien aux écoles (fin XIX<sup>ème</sup> siècle), les échanges universitaires, la création des premiers instituts culturels (avant 1914) ou encore la promotion des échanges artistiques et intellectuels les plus variés après 1920 *via* l'envoi de livres et l'aide aux circulations physiques (d'œuvres picturales, de conférenciers, de compagnies théâtrales ou d'orchestres) comme nous avons analysé dans les paragraphes précédentes.

Après 1945, l'action systématique *via* les médias s'était imposée aux États. À la fin du XX<sup>ème</sup> siècle d'ailleurs, les données étaient simples sur ce dernier point : aucune puissance ne pouvait concevoir son action culturelle sans le support et une politique active des médias. La France avait ainsi développé systématiquement un audiovisuel extérieur depuis les années 1980. Elle avait privilégié certaines de ses grandes compagnies de théâtre ou pratiqué une politique du livre assez systématique. Au sein de cette politique la presse écrite et notamment les journalistes avaient joué un rôle incontestable.

---

<sup>763</sup> Les Allemands contrôlaient Olympie et les Français, Delphes et Délos.

Le bureau de l'agence France-Presse à Ankara avait succédé en 1945 au bureau de l'agence Havas. Il possédait un correspondant à Istanbul. Le bureau d'Ankara était dirigé par un journaliste français, M. Henri Mengin et était relié au siège de Paris par télex. Il recevait, par l'intermédiaire de l'Agence Anatolie (comme du reste l'ambassade) le service de l'AFP de Paris. Les autorités turques n'exerçaient aucune censure sur les dépêches de l'Agence France-Presse. Seul le journal « *Le Monde* » entretenait un correspondant permanent en Turquie. Depuis le décès de M. Julien Le Moyne, il était de nationalité turque. L'Agence Anatolie n'avait pas de correspondant en France. Quelques grands journaux turcs, *Hürriyet* (le journal turc « *La Liberté* »), *Milliyet* (le journal turc « *La Nationalité* ») et *Tercüman* (le journal turc « *La Traducteur* »), possédaient un correspondant permanent à Paris.

## **La presse de langue française en Turquie**

Le *Journal d'Orient*<sup>764</sup>, qui avait célébré son cinquantenaire en 1968 et dont le tirage atteignait une moyenne de 2 500 exemplaires, était le seul survivant des six quotidiens d'expression française qui paraissaient pendant les années soixante à Istanbul. L'*Istanbul*, dirigé par M. Le Moyne, avait suspendu sa publication en 1964 après 89 ans d'existence. Le dernier périodique en langue française, *La Turquie Moderne*, avait également cessé de paraître à la suite du décès de son propriétaire vers la fin des années 1960.

## **La diffusion de la presse française en Turquie**

La presse française, quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle, était assez bien diffusée en Turquie. La vente des quotidiens français restait, toutefois, faible si on la compare à celle qui existait dans des pays voisins. *Le Monde* expédiait chaque jour environ 250 exemplaires (contre 1 640 à Bucarest et 500 à Varsovie), *Le Figaro* 150 et *France-Soir* une centaine en 1969. A ces chiffres s'ajoutaient les abonnements directs, mais ceux-ci étaient peu nombreux. En revanche, la presse hebdomadaire, surtout les grands magazines d'actualité et les magazines féminins, avaient une vente relativement importante ainsi, près de 2 000 exemplaires de *Jours de France* 1 500 exemplaires de *Paris-Match* et 900 d'*Elle* étaient vendus chaque semaine en Turquie.

---

<sup>764</sup> Fondé par Albert Carasso (Karasu 1885, Selanik - 1982, İstanbul) journaliste turc ottoman de la communauté juive, rédacteur de presse et auteur.

Ces journaux étaient mis en vente dans les principaux kiosques de la capitale et des grandes villes comme Istanbul et İzmir. On les trouvait également dans les librairies Hachette et dans les grands hôtels. Ci-dessous un tableau récapitulatif des ventes en Turquie des principaux journaux de la presse française.

## Les échanges de journalistes

Depuis plusieurs années, des échanges de journalistes avaient lieu régulièrement entre les deux pays. C'est ainsi que cinq journalistes français, rendant la visite effectuée en France au cours de l'année 1967 par plusieurs journalistes turcs, allaient venir en Turquie. On trouvera ci-dessous la liste des principaux quotidiens turcs ainsi que des indications sur leur tendance et leur tirage.

État des ventes par jour en Turquie des principaux journaux de la presse française (au numéro)<sup>765</sup> entre 1961 et 1970 :

**Tableau 33- La presse française**

<b>QUOTIDIENS</b>	
LE MONDE	241
LE FIGARO	158
FRANCE-SOIR	88
L'AURORE	11
L'EQUIPE	19
<b>PUBLICATIONS HEBDOMADAIRES</b>	
FIGARO LITTERAIRE	33
NOUVELLES LITTERAIRES	19
L'EXPRESS	663
JOURS DE FRANCE	1 666
PARIS MATCH	1 379
SELECTION HEBDOMADAIRE DU MONDE	48
LE NOUVEL OBSERVATEUR	45
ELLE	597
CONFIDENCES	856
FRANCE DIMANCHE	241
FEMMES D'AUJOURD'HUI	141
ICI PARIS	293
INTIMITE	860
NOUS DEUX	548
MICKEY	110
TINTIN	99

<sup>765</sup> AMAE Courneuve. Série Europe, Sous-Série Turquie. Tranche 1961-1970. Archives de la direction d'Europe. Relations avec la France. Classeur n° 139. Voyage du général de Gaulle en Turquie (25-30 Octobre 1968) : dossiers préparatoires sur la Turquie, sa politique extérieure et ses relations avec la France. Notes Particuliers. Rapports dans le domaine de la Presse.

<b>PUBLICATIONS MENSUELLES</b>	
SELECTION	1 275
CONSTELLATION	440
HISTORIA	224
LECTURES POUR TOUS	109
SCIENCES ET VIE	90
AUTOMOBILE	141
MAISON MARIE CLAIRE	149
MARIE CLAIRE	251
MARIE FRANCE	127
MODES ET TRAVAUX	288
LUI	866
AGE TENDRE	231
SALUT LES COPAINS	2 368

Tableau comparatif des moyennes de la vente quotidienne effective des principaux journaux d'Ankara et d'Istanbul en mai et en juillet 1968<sup>766</sup> en Turquie :

### **Tableau 34- Principaux journaux turcs**

<b>PRESSE D'ANKARA</b>	<b>Mai 1968</b>	<b>Juillet 1968</b>
ADALET	16 160	18 393
MEDENIYET	4 186	4 110
ULUS	30 346	29 356
VATAN	10 106	7 568
ZAFER	10 416	10 296
DAILY NEWS	3 022	3 132
<b>PRESSE D'ISTANBUL</b>		
AKŞAM	131 006	131 626
BABIALIDE	15 211	15 370
BUGÜN	45 975	65 345
CUMHURİYET	145 200	143 645
DÜNYA	13 976	13 046
HABER	7 816	8 580
HÜRRİYET	535 113	577 635
MILLİYET	213 899	214 604
SON HAVADIS	61 270	55 881
TERCÜMAN	200 442	209 645
YENİ İSTANBUL	85 581	81 580
YENİ GAZETE	12 786	11 674
JOURNAL D'ORIENT	2 219	2 156

## **Tourisme**

Un projet dont la mise sur pied était envisagée dans la période d'application du deuxième Plan quinquennal, concernait le développement de l'industrie du tourisme en Turquie.

---

<sup>766</sup> *Idem.*

La Turquie disposait d'un climat agréable durant huit mois par an environ et il possédait des richesses historiques et archéologiques en abondance. Avec ses côtes et ses sites merveilleux, il présentait aux touristes européens un lieu de repos et de plaisance incomparable. L'existence de moyens de communication et de transport, tels que les aéroports d'Antalya et d'İzmir, rendaient le pays facilement accessible même aux voyageurs des pays lointains. Les réseaux routier et ferroviaire étaient bons et susceptibles d'amener les touristes vers des lieux historiques et archéologiques encore peu connus.

Pour pouvoir augmenter les rentrées en devises étrangères et tenant compte des exigences du tourisme moderne, les autorités compétentes avaient choisi la région de Side pour la construction des installations touristiques et estivales, sur le modèle, mais dans des proportions plus réduites, du projet Languedoc-Roussillon entamé par le gouvernement français.

Une partie du terrain, recouvert d'une petite forêt, appartenait déjà à l'État. D'autres expropriations avaient été effectuées au cours de la décennie 1960. Pendant les années de 1960 et 1970, pour l'aménagement du terrain, une adjudication internationale avait été organisée. Le jury allait être formé de telle façon qu'il puisse refléter le caractère d'organisme international. Des sommes importantes étaient prévues dans le budget de 1968-1969 du ministère du Tourisme et de l'information en vue d'être affectées à la réalisation dudit projet. La phase des investissements devait commencer dès que les plans architecturaux allaient être achevés.

Pour la mise sur pied des bâtiments ayant une capacité totale de 3 000 lits destinés aux vacanciers ainsi que pour la construction des installations annexes, telles que les routes, les pelouses et les jardins, on avait estimé qu'il était nécessaire d'allouer des sommes qui allaient s'élever à 150 millions de livres turques<sup>767</sup>.

Développée en grande partie dans le contexte de la guerre froide et habile façon de contourner le terme de propagande, la notion de « diplomatie publique » avait cependant de plus en plus évolué en cinquante ans : à l'instar de « l'action culturelle », elle se voulait de plus en plus attentive et respectueuse vis-à-vis des opinions étrangères. (Le terme de « propagande » avait été habilement contourné vers la « diplomatie publique » qui avait évolué en cinquante ans à l'instar de l'action culturelle).

---

<sup>767</sup> AMAE Courneuve, le 19 septembre 1968. Aide-mémoire pour la direction des Affaires politiques. Europe. Sous-direction d'Europe méridionale. N° : CA. T-29/76

Mais le souci de peser et d'influencer autrui le plus rapidement possible était beaucoup plus prégnant chez elle que dans « l'action culturelle » qui travaillait sur le long terme. On pourrait dire que la diplomatie publique était plutôt une politique de « documentation » alors que l'action culturelle se voulait une politique de la « rencontre culturelle ».

Dans les deux cas, toutefois, il s'agissait de créer confiance et crédibilité sur le moyen, voire le long terme ; dans les deux cas ; il s'agissait de toucher un autre public que celui des diplomates, et les acteurs non gouvernementaux étaient partie prenante aux côtés des acteurs officiels. Restait donc une autre importante divergence : l'action culturelle extérieure d'un pays était dissociée de la vie politique et culturelle interne, contrairement à la diplomatie publique qui liait les deux éléments<sup>768</sup>.

Et sur ce point, il était vrai que la dissociation semblait de moins en moins tenable aujourd'hui. Ainsi, les politiques restrictives de délivrance de visas aux artistes et universitaires africains ou proche-orientaux qui souhaitaient venir en France à l'heure actuelle venaient apporter un sérieux bémol à l'action culturelle française dans ces mêmes régions. Sur ce plan, la diplomatie publique introduisit une cohérence capitale que ne possédait pas l'action culturelle initialement.

## Conclusion

Nous avons analysé dans ce chapitre qu'au moins deux grands objectifs étaient poursuivis par les puissances qui se servaient de l'outil culturel : la recherche de coopération avec d'autres partenaires et le désir de créer chez d'autres peuples des liens d'amitié solides afin de favoriser un projet d'influence. On pourrait ajouter, concernant la France, un troisième objectif qui était l'acharnement à défendre sa langue partout dans le monde<sup>769</sup>. À partir de là, quels étaient plus précisément les liens entre l'action culturelle et l'action publique ?

---

<sup>768</sup> Pour cette comparaison, nous suivons Jan Melissen (ed.), *The New Public Diplomacy. Soft Power in International Relations*, London, Palgrave Macmillan, 2005, pp. 3-27.

<sup>769</sup> Notamment dans les enceintes diplomatiques internationales. Si le Français perdit en 1919, lors de la négociation du traité de Versailles, son traditionnel monopole, depuis 1713, pour la rédaction des traités, il n'en garda pas moins dans les années suivantes son hégémonie (pour les traités de Saint-Germain, Trianon, Sèvres, seule la version française faisait foi). Pour une analyse plus détaillée voir Vincent Laniol, « Langue et relations internationales : le monopole perdu de la langue française à la conférence de la paix de 1919 », in Denis Rolland (dir.), *Histoire culturelle des relations internationales. Carrefour méthodologique*, Paris, l'Harmattan, 2004, p : 79-116.

L'action culturelle ne vaut que si elle est indifférente. Les situations diplomatiques restent dépendantes des dures considérations politico-économiques. Devant un contexte difficile où les antagonismes politiques sérieux sont en jeu, l'action culturelle joue alors le rôle du pompier faiblement doté ; à défaut d'éteindre l'incendie, elle tente de le circonscire, en attendant des temps meilleurs<sup>770</sup>.

Le temps du culturel et le temps du politique ne sont pas forcément les mêmes. L'action culturelle extérieure, qui s'inscrit sur le long terme pour prétendre réussir, n'a pas la même capacité à réagir aussi vite que ne l'a la diplomatie culturelle. Elle ne peut qu'accompagner l'action politique, compenser les déclin politique et économique et faciliter l'action politique et économique en coopérant avec les partenaires étrangers.

Quant aux relations culturelles franco-turques, dans les relations entre deux pays plusieurs éléments peuvent être pris en considération. Deux pays voisins sont presque tenus d'entretenir des relations bonnes ou mauvaises... Une même civilisation ou une nation forte est censée maintenir des relations avec les pays qu'elle a créés. Mais les relations franco-turques ne correspondent à aucun de ces principes. La France et la Turquie, à l'exception de la prise des îles adriatiques par Napoléon n'ont jamais été voisins et en dehors des croisades ne se sont jamais autant accrochés.

En fait la raison essentielle de ces relations réside dans les intérêts communs. Ces intérêts n'ont pas toujours été des intérêts matériels, mais plutôt basés sur un soutien moral réciproque.

C'est autour de la Méditerranée que prennent place les premières relations économiques. Après la fondation de l'Empire Ottoman, fondé sur les ruines de Byzance, s'étalant d'abord en Méditerranée Orientale puis vers les Balkans et ensuite jusqu'aux portes de Vienne, l'Empire entamera ses premières relations avec la France à l'époque de François Ier et ne cessera de les développer. La Révolution Française influencera profondément l'Empire. Cette influence est flagrante dans la période des Réformes, plus connue sous le nom de « Tanzimat » avec ses principes de laïcité et de nationalisme, la Révolution laissera des traces dans les domaines politique, culturel, juridique et social. Tous les aspects positifs n'ont pas empêché les effets destructeurs de la Révolution française sur l'empire Ottoman. Car, alors que la Révolution

---

<sup>770</sup> François Chaubet & Laurent Martin, *Histoire des relations culturelles dans le monde contemporain*, Armand Colin, Paris, 2011, p. 119.

Française annonçait l'avènement du nouvel ordre mondial, l'Empire Ottoman restait attaché à l'ancien. Le 19<sup>e</sup> siècle fit « l'ère des nationalismes ».

D'autre part, la beauté et l'histoire de Constantinople inspirera certains auteurs français tels que Pierre Loti.

Une étude sur l'influence française en Turquie ait pour point de départ la Méditerranée. Car, sans bien comprendre la place et l'importance de la Méditerranée dans l'histoire de l'humanité et de la civilisation, il serait vain de prétendre bien comprendre la formation de la France et de l'Empire Ottoman. En effet, suivant la formulation d'Adıvar, « *La civilisation occidentale ne peut être classée ni comme anglaise, ni comme française, ni comme italienne.* »<sup>771</sup> Mais si on tient à la désigner par une étiquette unique qui soit quelque peu exacte, cette étiquette unique doit nécessairement porter le nom de « la Méditerranée. »

Ici, il faut préciser ce que la France et les français entendent par la notion de « civilisation », quel sens et quelles tâches ils attribuent à ce terme. Si on pose la question dans l'optique du philosophe allemand, Ernst Robert Curtius, il nous semble possible, dès à présent, d'en tirer quelques observations intéressantes. En effet, comme l'affirme Curtius, « *Pour un français, le terme de civilisation reste l'assurance aussi bien de l'idée de nationalité que de l'idée de l'association au monde. Il n'y a pas de français qui n'en comprennent le sens. Ce terme passionne les masses, à un tel point, qu'il acquit un caractère sacré qui l'élève à un degré supérieur de réalité religieuse.* »<sup>772</sup>

Lorsqu'on étudie les fondements de la formation de la France, on aboutit à certains aspects particulièrement intéressants ;

Surtout au niveau de l'idée de « nationalité » et de celle d' « universalisme » : en général contradictoires chez d'autres nations et états, celles-ci se révèlent toujours associées en France. Le caractère antagoniste de ces deux idées, qui constitue une menace à l'unité chez certains, reste en France un élément qui conforte. Il est clair que le fait que la France ait été le premier État à avoir fondé une monarchie centralisée a son importance.

---

<sup>771</sup> Halide Edip Adıvar, *Amerikan Tesirleri (les effets américains)*, p. 10.

<sup>772</sup> Ernst R. Curtius, *Essais sur la France*, p. 5.

Toujours selon les termes de Curtius, un autre aspect important du concept de civilisation français, résiderait dans le fait que celui-ci reste indissociable des sentiments qui attachent les français à leur terre. Selon Auguste Comte « *l'homme socialise la nature.* » Ceci est une conception absolument française. Car le français est celui qui veut se voir maître de la nature, son seul désir étant de surmonter l'action dévastatrice de celle-ci. Il apprécie la vue de ses champs, vignobles et forêts bien aménagés ; alors que se perdre dans l'infinitude de la nature, dans la rumeur des forêts et des montagnes est pour lui particulièrement déplaisante. Pour le français, la terre bien cultivée de son reste sacrée. Il a horreur que l'ennemi vienne souiller de ses pas ce temple qu'il chérit.

En effet, la France et le français sont précisément l'aboutissement de cette identité que nous venons de définir.

Il nous serait impossible de faire l'analyse sommaire que nous avons effectuée dans le cadre du bref aperçu de l'évolution de la France en concordance avec les autres turcs et la Turquie des rives de l'Asie Mineure et de la Méditerranée Orientale.

La synthèse très intéressante qui a formé la Turquie et le turc, s'avère être l'aboutissement d'une évolution différente, tout à fait particulière qui ne ressemble en rien au processus de formation de la France et du français. Le turc actuel est le produit de la République. Être turc, c'est l'expression d'un état sociologique valable pour tous les citoyens de la République, plutôt que le résultat d'une spécificité de race, de langue ou même de culture. En effet selon les termes de l'idée sous-jacente à la thèse constitutionnelle de la République turque, chaque personne associée à la République Turque par la relation de la citoyenneté et chaque personne qui considère que son avenir individuel est identique à celui de la République turque, est turque, qu'elle fasse partie, suivant les Accords de Lausanne signés le 24 Juillet 1923, de l'une des minorités chrétiennes, ou qu'elle fasse partie des ethnies musulmanes, que la République turque ne considère pas comme étant des minorités, quiconque se considère turc est turc. En effet, les causes pour lesquelles les turcs ne considèrent pas les diverses ethnies musulmanes, à l'intérieure des frontières de la République turque comme minorités et ne leur accordent pas le statut de minorité en dépit de quelques revendications contraires, sont parfaitement compréhensibles. Car à l'heure actuelle, dans les frontières de la République turque vivent des kurdes, des arabes, des circassiens, des bulgares, des albanais, des bosniens, des géorgiens, des tartares, des azéries, des turcomans et plus de vingt autres ethnies, qui depuis toujours cohabitent sans aucun obstacle, et qui parallèlement à leur contribution à la culture

nationale, arrivent à conserver et à développer leurs propres cultures, ayant vécu en paix depuis un millénaire. Dans le milieu rural, il est encore possible de trouver des villages distants d'à peine deux kilomètres avec des modes d'existence complètement différents.

Il serait bon de préciser que la structure de la République Turque fondée sur les vestiges de l'Empire Ottoman fait penser à une mosaïque polychrome. Ce sont les diverses ethnies musulmanes et les minorités, dont les droits sont scrupuleusement protégés par la République turque, (à savoir les juifs, les arméniens, les grecs et les syriaques) qui constituent cette mosaïque aux couleurs infiniment variées et éclatantes. Pour mieux définir cette coexistence, il serait opportun de donner un exemple : sur les quinze millions d'habitants que compte à l'heure actuelle la population d'Istanbul, seulement 950.000 sont d'origine stambouliote, autrement dit nés de parents eux-mêmes stambouliotes ; le 95% étant formé de nouveaux arrivants. Si on analysait la question du point de vue des minorités, force serait de constater que les stambouliotes ne forment plus à Istanbul qu'une petite minorité, ce phénomène étant valable pour toutes les autres grandes villes de la Turquie, telles qu'Ankara, Izmir, Adana, Bursa, Mersin, Kayseri, Konya, etc., où la population locale reste largement minoritaire.

D'ailleurs, il faut bien préciser que la République turque ne peut être considérée comme un État fondé uniquement par les turcs, autrement dit comme un État à la fondation duquel les minorités n'auraient participé qu'ultérieurement. Tout ce qui fut réalisé, fut réalisé en commun, la mosaïque en question étant le résultat d'une parfaite coexistence, et d'une fusion totale. Celle-ci est tellement intègre qu'au cas où l'une des pièces viendrait à manquer, l'ensemble serait irrémédiablement endommagé. Il est évident que dans une société ayant une structure tellement hétérogène, on a des difficultés à définir des caractères communs. En effet, alors que les gens du rive du nord –ceux qui inexactement sont appelés des lazès- sont d'un caractère exubérant, ferme et opiniâtre, ceux de l'Ouest en affichent un plus réfléchi. Contrairement aux gens de l'Anatolie centrale, qui toisent le voyageur avec méfiance et scepticisme, les gens de la Méditerranée sont plus permissifs et décontractés, alors qu'à l'Est du pays vivent des gens de tempérament plus chaleureux et patient.

Néanmoins, si l'on cherche à définir un caractère commun au turc proprement dit, on se trouve confronté à une caractéristique sociale qui, nous semble-t-il, pourrait être définie par la fierté, l'exubérance, l'opiniâtreté, l'hospitalité, par un peu de nonchalance, et par une extrême sensibilité.

« Les Turcs vinrent s'installer en Anatolie après la chute de l'Empire Byzantin. L'Anatolie qui était à l'époque l'un des centres les plus animés de l'hellénisme et du christianisme (...) devint alors turque et musulmane. »<sup>773</sup> L'arrivée des turcs en Asie Mineure remonte au 10<sup>e</sup> siècle. « Les turcs représentent une synthèse du rationalisme grec propre à l'Anatolie qui a son origine dans l'humanisme mystique et islamique de l'Asie centrale (...) En fondant l'Empire Ottoman en 1294, les turcs prouvèrent qu'ils étaient aussi méditerranéens et orientaux que les byzantins. »<sup>774</sup>

L'Asie mineure, véritable « porte des ethnies » et scène historique de civilisations aussi diverses que la hittite, la lydienne, la phrygienne, l'ionienne et la byzantine entre autres, se vit ainsi devenir la scène d'une nouvelle structure et surgit en tant que nouveau partenaire de la France à l'extrême Est de la Méditerranée. L'empire Ottoman, en étendant son emprise aux Balkans et à la Méditerranée acheva ainsi de briser le monopole commercial maritime que Venise s'était taillé depuis bien longtemps grâce aux Croisades. La Méditerranée, dont le contrôle s'avérait indispensable, devint ainsi la région la plus importante de l'époque et indirectement un enjeu majeur dans le rapprochement entre la Turquie et la France.

En conclusion, nous voulons finir par un bilan sur le plan culturel : il n'y a pas de disparités insurmontables entre les deux pays. Certes les Turcs sont musulmans et ils ont vécu depuis un millénaire au sein de civilisation islamique. Il est donc normal qu'ils gardent certains éléments de cette civilisation. N'empêche que, depuis cent cinquante ans de ça, ils cherchent eux-mêmes votre culture et s'y adaptent peu à peu malgré toutes les difficultés existantes. L'élite turque est même reconnaissante pour cela à l'Occident et en particulier à la France.

Sur ce plan, la langue française a son importance comme véhicule de communication. En effet elle est présente en Turquie. Une dizaine de lycées, soit turcs comme le *Lycée de Galatasaray* et de *Tevfik Fikret*, soit français comme les écoles confessionnelles, maintiennent toujours en bonne place, sinon en toute première comme jadis, la tradition du français parlé dans ce pays. Mais il reste encore beaucoup à faire. Les Français ne connaissent pas les Turcs encore assez bien et continuent à avoir des préjugés à leur égard. Cependant, même si la tâche n'est pas facile, il ne faut pas perdre confiance. Par exemple, il y a l'essor du tourisme dans les deux sens, il y a les livres qui sont publiés de part et d'autre, il y a les activités des associations

---

<sup>773</sup> Claude Cahen, p. 349.

<sup>774</sup> Turgut Özal, *La Turquie en Europe*, p. 123.

franco-turques et, bientôt, il y a à Istanbul une faculté dont l'enseignement est donné en français à l'Université de Marmara.

En ce qui concerne l'information et la communication, il y a eu un vide dans les quatre premiers siècles de relations franco-turques. Evidemment à cette époque tout séparait les Français et les Turcs, les religions, les façons de vivre, les mentalités etc. Ils étaient des infidèles les uns pour les autres. Même le Général Sébastiani, ambassadeur de France auprès de la Porte au début du 19<sup>e</sup> siècle, qui jouissait d'une grande réputation en Turquie par son esprit de coopération, y était surnommé non pas intelligent tout court, mais « infidèle intelligent ».

Il est important à noter que dès le 18<sup>e</sup> siècle, les turcologues et voyageurs français ont donné à leurs compatriotes de précieux renseignements sur la Turquie. Mais la réciproque n'était pas vraie. C'est seulement au 19<sup>e</sup> siècle que les Turcs ont commencé à étudier la langue et la culture françaises. En ce qui concerne la langue et la culture turques, on sait fort bien ce que les Turcs doivent à cet égard à d'éminents turcologues comme Jean Deny et ses successeurs tels Louis Bazin, Robert Mantran et la jeune génération.

Une dernière remarque que nous voulons finir cette partie : si nous voulons finir avec le clivage entre l'Orient et l'Occident qui dure depuis les Croisades, la position et l'action de la Turquie moderne constituent un élément positif. Ce que Kiplin a dit autrefois : « *East is East and West is West and never shall the twain meet* » ne doit pas devenir une réalité éternelle.



# CONCLUSION GÉNÉRALE

## Les relations franco-turques : un rapprochement stratégique ?

Pour les hommes d'Etat du 19<sup>ème</sup> siècle, l'Empire ottoman faisait partie de la « question d'Orient ». Au 20<sup>ème</sup> siècle, la Turquie moderne avait été considérée comme un problème gênant face à la formation d'une Europe nouvelle dans la région. Tandis que les Turcs pensaient que leur économie grandissante tout comme la persistance de l'importance stratégique du pays allaient leur faire gagner beaucoup de prestige au niveau international. La France, quant à elle, avait toujours accordé une grande importance à sa force d'influence internationale, à la fois, quand elle était une grande puissance impériale et depuis le déclin relatif de ce pouvoir après la Seconde Guerre mondiale. Avec l'émergence des Etats-Unis comme une super puissance, les diverses formes de confrontations n'étaient guère surprenantes. La France chérit l'universalisme comme une dimension fondamentale et essentielle de son identité nationale et de son destin. Hubert Védrine, l'ancien ministre français des Affaires étrangères, soulignait que « *les Français étaient une nation élue et chargée par la tâche d'éclairer le reste du monde* ». Après la Seconde Guerre mondiale, le sentiment que la France n'avait plus le pouvoir de remplir cette tâche de manière autonome, avait conduit le pays à rechercher sa « grandeur » nostalgique. Avec l'arrivée au pouvoir de Charles de Gaulle, cette recherche se concrétisa sur trois principes fondamentaux : le nationalisme, l'indépendance et le pouvoir militaire.

L'étude de cas des relations franco-turques à l'époque de la présidence du général de Gaulle est un indicateur intéressant dans le comportement adopté par des Etats de taille moyenne sur la scène internationale en changement au cours des deux décennies passées. Ici, l'hypothèse de base est que si aujourd'hui la Turquie est candidate pour l'adhésion à l'Union européenne ou si elle se voit comme une partie de l'Europe, c'est aussi grâce à l'héritage légué par Charles de Gaulle ; notamment par ses différents discours favorables à une Turquie européenne et surtout par son voyage officiel effectué en Turquie qui a ancré la Turquie à sa vocation européenne. Ainsi notre problématique est basée sur la question suivante : comment la vision gaullienne a-t-elle influencé les rapports franco-turcs ?

La puissance qui est évoquée ici, est la capacité de forcer d'autres pays à être en mouvement et de faire face aux nouvelles formes de pressions des autres pays. Cette puissance dépendait de la puissance militaire (alors qu'au 19<sup>ème</sup> siècle, elle dépendait davantage du nombre d'habitants), des ressources économiques et du niveau de développement du pays. Les

petites puissances n'avaient pas vraiment la capacité d'agir de façon indépendante dans ce système international, en particulier par rapport aux « grandes puissances » du 19<sup>ème</sup> siècle ou aux « super puissances » de la période de la guerre froide. Quant aux « puissances moyennes », elles prenaient place quelque part entre les deux extrémités de la balance, c'est-à-dire, qu'elles avaient une certaine capacité à faire face aux pressions de pays plus puissants. Parfois, elles pouvaient même influencer les politiques des pays plus faibles en particulier si elles avaient une proximité géographique. Elles pouvaient être détentrices d'une certaine force dans la région. Mais elles ne pouvaient pas vraiment influencer la politique mondiale. Alors que le point le plus important était le fait qu'elles ne pouvaient pas remporter une guerre face aux grandes puissances. Pour cette raison, lorsqu'elles subissaient une menace d'une des grandes puissances, elles trouvaient une solution pour leurs problèmes de sécurité soit avec l'aide d'un allié, soit par l'utilisation pour leurs propres intérêts de l'équilibre entre les grandes puissances. En réalité, elles étaient obligées d'adopter une stratégie de défense. Dans l'exemple de la Turquie, en fonction de la nature du système international et de la situation du pays dans ce système au cours de cette période, la question de savoir si le pays devait rester neutre ou s'il devait se défendre au moyen d'un allié revenait souvent à l'ordre du jour. Dans l'exemple de la France<sup>775</sup>, dans ce système international qui était partagé par des puissances égales, elle voulait garder un certain équilibre entre les deux camps. Elle luttait pour mettre fin à la guerre froide et ainsi au système bipolaire et voulait devenir une troisième force.

Dans un tel contexte, il n'était pas facile de prendre une décision d'adhésion à une alliance dans une stratégie de défense. L'alliance pouvait aider à dissuader un ennemi mais il y avait des risques. Dans son ouvrage intitulé *Le Prince*, Machiavel met en garde les dirigeants d'un petit pays à ne pas former une alliance avec un pays plus puissant tant qu'ils ne sont pas obligés de le faire, parce qu'avec une telle alliance ces dirigeants seraient en situation de soumission aux désirs et aux souhaits de leurs alliés. Dans son livre intitulé *Alliance and Small*

---

<sup>775</sup> Le système politique international au 19<sup>ème</sup> siècle comprenait les « cinq puissances » incontestées suivantes : la France, la Prusse, l'Autriche Hongrie, la Russie et l'Angleterre. La protection de la paix et la survie des petits pays dépendaient de la protection de l'équilibre de la puissance entre ces cinq pays précis. Alors qu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle, la relation entre les grandes puissances européennes avait commencé à se tourner en une concurrence avec la formation de deux grandes alliances entre d'un côté l'Allemagne et l'Autriche Hongrie et de l'autre côté l'Angleterre, la Russie et la France. La Première Guerre mondiale a entamé la destruction de l'équilibre des pouvoirs du 19<sup>ème</sup> siècle. La période de la Seconde Guerre mondiale était un monde bipolaire avec plusieurs querelles. Et à la fin de la guerre, cette configuration va s'installer encore davantage et va prendre la forme d'une lutte sans pitié. La période de la guerre froide est une période, avec la plus simple expression, de confrontation entre les Etats-Unis et les Soviétiques et où les autres pays avaient seulement un second rôle. Alors que la puissance de l'Allemagne prit fin, la puissance de l'Angleterre et de la France a vécu une chute rapide. Les pays européens ont été obligés de prendre place dans les alliances où les deux super puissances ont joué un rôle dominant. Avec la création de la Société des Nations, la préservation de la paix était espérée mais le système d'équilibre des puissances n'avait pas réussi à assurer cette paix.

*Powers, Robert Rothstein avait dit qu' « une force qui est petite peut passer en position de satellite au lieu d'accéder d'une situation d'insécurité à un climat de confiance ».*

Justement sur ce point, la France et la Turquie s'étaient orientés vers l'adhésion à la même alliance pour résoudre leurs problèmes de sécurité qui apparurent après la Seconde Guerre mondiale et au sein du système bipolaire sous l'hégémonie des deux super puissances. Toutefois, le fait que la force choisie en tant qu'allié soit une super puissance avait révélé les inquiétudes indiquées précédemment. Les efforts des deux pays à ne pas être des « satellites » avaient dérangé leur allié « superpuissant » et les avaient quelque peu drapés d'un rôle de « rebelle ». Était-il question d'un rapprochement stratégique au cours de cette période des deux alliés qui se rebellaient ? S'il en était question, quels étaient les facteurs qui avaient déclenché ce rapprochement ? Quelles étaient les limites de ce rapprochement ? Nous avons recherché tout au long de notre étude la réponse à cette problématique.

Avant de revenir sur nos analyses détaillées, nous souhaitons résumer brièvement les conclusions que nous avons convenus à la fin de notre étude : au cours de la période du général de Gaulle, il était question d'un rapprochement stratégique entre la France et la Turquie notamment en raison de l'opposition aux Etats-Unis qui était le « dénominateur » commun. Les facteurs de ce rapprochement, qui constituent aussi les différentes parties de notre étude, étaient les problèmes vécus par les deux pays avec les Etats-Unis sur des sujets concernant l'Algérie, Chypre, l'Europe, le Moyen-Orient ou encore l'OTAN et les mésententes dans la résolution de ces problèmes. En ce sens, dans les relations bilatérales entre la France et la Turquie, nous pouvons soutenir que les Etats-Unis avaient un rôle de « catalyseur ». Quand les relations allaient dans le bon sens avec les Etats-Unis, les deux pays n'avaient pas besoin l'un de l'autre. Mais quand leurs relations se détérioraient avec les Etats-Unis, on observe que la France et la Turquie étaient à la recherche d'un terrain différent d'entente, même si leurs intérêts s'entrechoquaient. Nous notons que pour qu'un équilibre du système international fonctionne en leur faveur ils pouvaient prendre place dans la même alliance même si cela était contraire à leurs intérêts propres. Par exemple, même si ça allait contre les intérêts de l'agriculture et des industries françaises, Charles de Gaulle, qui avait été élu surtout grâce aux voix des agriculteurs, avait donné le feu vert à la Turquie sur la voie de l'Europe, la Turquie étant un pays agricole et potentiellement dangereuse pour les agriculteurs français dans l'hypothèse d'une adhésion à la Communauté européenne. Nous observons aussi que dans la hiérarchie des intérêts en politique étrangère, les intérêts supérieurs pouvaient être parfois sacrifiés pour des intérêts inférieurs.

Les lignes ci-dessus nous amènent encore à un fait proposé par une autre approche du réalisme politique : l'« équilibre des pouvoirs » dans les rapports de force internationale. Dans ce cadre, nous touchons à une autre conclusion issue de notre étude. En ce qui concerne les rencontres de l'accord d'Ankara signé durant la période du général de Gaulle, tout comme nous l'avons observé dans les archives diplomatiques françaises, selon la vision gaullienne une Turquie s'éloignant de l'Europe pendant la guerre froide pouvait se rapprocher des Soviétiques et perturber les équilibres du monde bipolaire. La Turquie était ici en position de « stabilisateur de l'équilibre<sup>776</sup> ».

Particulièrement à la suite des développements vécus à Chypre, la détérioration des relations politiques, militaires et économiques entre les Etats-Unis et la Turquie et suite à la crise diplomatique vécue en 1964 avec la « lettre Johnson » mentionnée par le nom du Président américain Johnson, le changement radical qui allait être vécu dans la politique extérieure turque était de nature à accréditer la vision gaullienne. Dans le camp occidental, la Turquie qui enveloppa le rôle de « rebelle » tout comme la France du général de Gaulle, et avec la détente dans le système international, était en train de se rapprocher rapidement des Soviétiques. Nous pensons que le général de Gaulle, qui avait aussi un passé militaire et qui voyait la Turquie comme un « stabilisateur de l'équilibre », avait allumé le feu vert pour la Turquie dans le chemin qui la rapprocherait de l'Europe afin de protéger l'équilibre des forces dans le système international et pour équilibrer les Soviétiques, à la défaveur des intérêts commerciaux de puissants groupes de lobbys économiques agricoles en France. Il est important ici de se référer aux deux approches utilisées dans les analyses de la politique européenne du général. D'après Moravcsik, il y aurait deux façons possibles d'expliquer la politique européenne du général de Gaulle. D'une part, l'explication « conventionnelle » qui se fonde sur la vision géopolitique particulière du général, d'autre part, l'explication « révisée », centrée sur les intérêts commerciaux de l'industrie et de l'agriculture française.

Si le général de Gaulle était plutôt pragmatique dans le choix de ses tactiques, la plupart des observateurs ont néanmoins reconstitué une philosophie fondée sur trois principes fondamentaux : le nationalisme, l'indépendance et le pouvoir militaire.

« Une certaine idée de la France » impliquait-elle « une certaine idée de l'Europe » ? De Gaulle le pensait. Presque toutes les analyses de la politique étrangère française à cette époque

---

<sup>776</sup> Nous avons emprunté cette expression de Monsieur Faruk Sönmezoğlu, professeur des Relations Internationales à l'Université d'Istanbul. L'origine de cette expression en turc est « *dengenin dengeleyicisi* ».

affirmaient que ces trois principes entraînaient à leur tour un ensemble de règles très spécifiques en matière de politique nationale. En particulier, selon Moravcsik, cette vision tripartite de la politique mondiale (nationalisme, indépendance, force militaire) aurait eu trois implications concrètes au regard de la politique européenne française : la primauté de la haute politique étrangère, l'importance de l'indépendance européenne vis-à-vis des superpuissances et l'opposition aux institutions supranationales.

De Gaulle avait donc compris qu'il était préférable que la Turquie soit proche de l'Europe plutôt que des Soviétiques et c'était l'objet de son voyage officiel effectué en Turquie, en 1968, qui visait à ancrer l'avenir européen de la Turquie. Rarement, la visite d'un Chef de l'Etat étranger avait eu une telle attente et une si grande influence en Turquie.

Ce voyage avait aussi et surtout pour objectif de rapprocher les deux pays dans un monde divisé entre l'Est et l'Ouest, fondée sur l'équilibre de la terreur notamment par la course aux armements nucléaires et en pleine décolonisation d'un tiers-monde mettant les puissances européennes en difficulté.

Dans un tel contexte international, l'affaire cubaine et la « lettre Johnson » montrèrent aux dirigeants politiques turcs les difficultés d'entretenir des relations stratégiques et militaires avec une superpuissance dans le contexte d'une alliance. En fait, ces événements permirent aux dirigeants turcs de comprendre qu'ils avaient une perception biaisée de leurs relations avec les Etats-Unis. Jusqu'en 1964, les dirigeants turcs estimaient qu'en tant qu'allié fidèle des Américains, la Turquie devait toujours leur accorder son soutien sans condition. Ce n'est qu'à partir de la deuxième moitié des années soixante que ceux-ci commencèrent à critiquer l'attitude américaine lors de la crise qui aboutit à un grand marchandage sur les fusées Jupiter installées sur le territoire de leur pays. Cette situation contribua au renforcement des sentiments anti-américains en Turquie.

En face de cette Turquie déçue, le général de Gaulle incarnait le symbole d'un homme de droit qui refusait l'hégémonie des blocs. De Gaulle avait en effet la volonté de modifier le *statu quo* international, car il était convaincu qu'un monde multipolaire était plus équilibré, donc plus stable qu'un monde bipolaire. « *En définitive et comme toujours, ce n'est que dans l'équilibre que l'univers trouvera la paix* ». Cette notion, essentielle chez de Gaulle, se présente sous plusieurs formes : la modération de la puissance, le refus de l'hégémonie des blocs et de l'alignement, et le partage d'une communauté de valeurs. Il se donna comme objectif la

construction d'une « *Europe d'Occident, condition indispensable de l'équilibre du monde* », opposé à l'hégémonie, qui imposait la prépondérance des plus puissants.

Dans cet équilibre mondial, la Turquie était le candidat idéal pour le général de Gaulle afin de contrebalancer les Américains et les Soviétiques. Il avait une double mission lors de son voyage officiel en Turquie en 1968 : rassurer le projet européen de la Turquie et la rapprocher de la France. En prenant position sur la Turquie et en se rendant dans ce pays, son objectif était peut-être différent mais cela avait eu comme résultat le renforcement de la conviction européenne de la Turquie.

Selon lui, la paix n'était pas un acquis, « *elle est une création continue* ». Sans équilibre, elle était impossible ; grâce à lui, les États pouvaient coopérer. Selon les paroles de Maurice Vaïsse, « *La coopération était l'instrument idéal pour marier les exigences d'une politique étrangère nationale avec les nécessités internationales* ». Au fond, cette coopération se caractérisait par des propositions du général de Gaulle aux Américains et aux Anglais, aux Européens de l'Ouest dans le cadre du Plan Fouchet (« une coopération organisée »), aux Allemands dans le cadre du Traité de l'Élysée et aux Européens de l'Est (détente, entente, coopération). La forme la plus classique était celle qui était proposée aux pays sous-développés.

Le concept de concert des puissances tenait aussi une place considérable dans les projets politiques du général de Gaulle : directoire à trois dans l'Organisation atlantique (mémoire de septembre 1958) ; directoire à deux, France-Allemagne, dans l'Europe occidentale ; directoire à cinq pour les affaires mondiales : les États-Unis, l'URSS, la Chine, la Grande-Bretagne, la France, qui détenaient les armes atomiques et qui étaient les membres permanents du Conseil de sécurité. En même temps, le général de Gaulle était réaliste. Tout en ayant une claire conscience des différences de puissance, il voulait briser les blocs et promouvoir une société d'États-nations, qui devaient pouvoir jouer un rôle conforme à leur passé, à leur personnalité et à leur volonté.

Il ne s'agissait pas de faire de la France une superpuissance. De Gaulle savait qu'elle n'en avait pas les moyens. Depuis 1945, la France n'était plus qu'une puissance moyenne. Son appréciation des rapports de forces, dans le monde tel qu'il était, était éminemment réaliste. Lorsqu'il revint au pouvoir, le général de Gaulle avait pris la mesure du gigantisme des superpuissances, opposé à la taille des nations européennes. Il le reconnaissait d'ailleurs dans ses conversations avec les dirigeants américains et soviétiques. Mais en même temps, il avait

une conception volontariste de l'histoire. Surtout, nous suivons Vaisse, il disait que le général était *un adepte de la stratégie des moyens. Et il faisait confiance à l'autorité morale et culturelle de la France et à son message historique.*

En conclusion de notre étude sur ce point, il convient de se référer à une autre conclusion à laquelle nous sommes parvenus : l'« Europe ». Les relations des deux pays, en particulier après la signature de l'Accord d'Ankara de 1963, avaient fusionné dans les relations entre l'Europe et la Turquie. Les relations franco-turques sont devenues synonymes des relations turco-européennes. En particulier après l'entrée en vigueur de l'Accord dans les deux pays, à partir de 1964, les relations des deux pays étaient devenues indissociables du sujet européen. Les relations franco-turques ont évolué d'abord en relation Communauté européenne-Turquie et plus tard en relation Turquie-Union européenne. Observé dans ce cadre, le sujet de l'« Europe » a une valeur indiscutable du point de vue des chercheurs qui souhaitent décrire les relations des deux pays. Et les relations entre l'Europe et la Turquie reposent aussi sur une base réaliste tout comme les relations franco-turques. La période de la présidence du général de Gaulle est en particulier l'exemple le plus démonstratif. Les sujets qui étaient abordés à cette période dans les relations bilatérales et dans les relations entre l'Europe et la Turquie sont encore d'actualité de nos jours : l'agriculture, les affaires économiques et monétaires, la politique étrangère et de sécurité, le commerce, l'emploi et la politique sociale, la justice et les droits des citoyens, les transports et voyages, l'environnement et l'énergie, la science et l'éducation.

Les recherches effectuées sur les relations franco-turques prouvent cette fusion. Suite à cette fusion, les auteurs de ces recherches se sont polarisés entre partisans de l'éventuelle adhésion de la Turquie à l'Union européenne et détracteurs.

Dans l'analyse des relations bilatérales de la période en question, ce qui nous prouve le mieux la conformité de la théorie du réalisme ont été les politiciens et les diplomates qui poursuivaient les relations bilatérales, malgré que les relations entre les deux pays fussent répandues sur une large base. C'est-à-dire que les relations bilatérales, en dehors des domaines diplomatiques et politiques, malgré le fait qu'elles couvrent aussi les domaines culturels, économiques et d'immigration, sont restées limitées pour des raisons différentes. Ce que la théorie du transnationalisme nous a transmis, malgré que les Etats souverains ne soient pas les seuls acteurs importants dans la politique internationale, est que le niveau de relations qui est dominant dans les relations bilatérales franco-turques est celui de l'Etat, et les acteurs qui sont

souverains sont les hommes d'Etat et les diplomates qui représentent l'Etat. Encore une fois, sans renier la contribution effectuée à la notion de « force » dans la politique internationale de l'élément culturel que nous a présenté l'approche du transnationalisme, il faut révéler que les activités de politique extérieure sont une lutte d'intérêts poursuivie par les autorités militaires et les diplomates. La notion d' « intérêt » qui se définit en fonction de la « force » n'est pas un fait fixe. L'intérêt forme l'essence de la politique qui n'est pas attachée au temps et à l'espace. En même temps, l'intérêt peut apparaître sous forme d'objectifs très différents en fonction de la base culturelle et politique où est déterminée la politique extérieure. De la même façon, on peut mentionner que la force aussi peut être utilisée pour la réalisation d'un objectif de cette nature. La force peut apparaître sous forme de plusieurs formes d'application qui s'étend de l'utilisation de la force physique jusqu'au contrôle de la conscience de l'autre. Ici, l'élément culturel est analysé en l'isolant du domaine politique. Le réalisme politique agit à partir de l'hypothèse que le domaine politique est autonome des autres aspects de la vie sociale. Les facteurs non politiques qui influencent la politique internationale ont une importance secondaire par rapport à ceux qui le sont. Et lorsque nous observons les relations franco-turques durant la période de Charles de Gaulle selon cette perspective, les relations dans les domaines économiques et d'immigration tout comme les relations culturelles n'avaient pas le poids qu'il fallait pour être capable d'orienter les relations des deux pays. Toutes ces relations avaient une position secondaire à côté des facteurs politico-stratégiques.

Ici, il serait bon de se référer à un paradoxe qui apparaît dans les relations bilatérales franco-turques durant la période du général de Gaulle. En dépit de leurs états secondaires, les relations économiques et culturelles avaient montré une continuité malgré la variabilité de la base politique et militaire. Dans le domaine international, malgré tous les changements qui apparaissaient dans tous les domaines de la vie économique et sociale, dans la technologie et dans les structures internes des Etats, la politique internationale ne changeait pas beaucoup. Selon Waltz, *les formes de relations existantes se répétaient infiniment*. En ce sens, la continuité qui dominait dans les relations franco-turques et la dimension historique des relations avaient conservé leurs existences malgré quelques altérations périodiques. En particulier, les relations franco-turques durant la présidence du général de Gaulle, avec leurs dimensions économique et culturelle, avaient maintenu en vie cette continuité malgré les tensions politiques et diplomatiques qui allèrent jusqu'à la dissolution du groupe d'amitié franco-turc à la Grande assemblée nationale de la Turquie au cours de la crise de l'Algérie.

Finalement, nous pouvons résumer que les difficultés entre la France et la Turquie étaient dues à deux causes : d'abord, la guerre d'Algérie. Bien qu'ils n'aient pas en général de sympathie pour les pays arabes, les dirigeants turcs se sont vus contraints de céder dans une certaine mesure aux appels de la solidarité musulmane en manifestant quelque complaisance à la cause de la révolution algérienne.

Mais, dans l'ensemble, la France n'a pas eu de difficultés sérieuses avec le Gouvernement turc à propos de l'affaire algérienne. Le Gouvernement turc s'est plutôt efforcé de donner satisfaction, chaque fois qu'il le pouvait, aux thèses françaises.

Deuxièmement, l'association au Marché Commun : pendant cette période, la Turquie a attribué à la France l'échec de ses démarches à la C.E.E. des interventions diplomatiques pressantes et parfois aigres ont été faites tant à Paris qu'à Ankara par le Gouvernement turc. Après sa visite à Paris, M. Erkin, Ministre des Affaires Étrangères de Turquie, a déclaré avoir trouvé en encouragement, dans l'affaire du Marché Commun, auprès du Président de la République et du Ministre des Affaires Étrangères. De fait, des réunions de la C.E.E à Bruxelles donnèrent à la Turquie quelques satisfactions momentanées, en grande partie grâce aux initiatives françaises.

Mais le fond du problème n'a pas changé : une entrée de la Turquie dans l'Union douanière des pays du Marché Commun paraissait très difficile, sinon impossible, pour des raisons géographiques et économiques. Seule la France ensemble prête à le reconnaître franchement, alors que l'Allemagne et les autres pays de la C.E.E. étaient disposés à prendre des positions démagogiques à son sujet.

Avant de finaliser notre étude en proposant certaines perspectives qui permettront de guider ceux qui souhaiteront travailler sur ce sujet à l'avenir, nous souhaitons ouvrir une parenthèse concernant l'occidentalisation qui a toujours été l'un des objectifs permanents de la politique extérieure de la Turquie. Pour mieux comprendre le contexte de la politique extérieure de la Turquie et les relations franco-turques d'aujourd'hui, nous croyons que la perception de l'Occident de la Turquie doit être bien comprise.

La modernisation de la Turquie a aussi bien un long passé qu'elle figure comme une expérience de modernisation tardive. Comment ce retard, c'est-à-dire cet engorgement (l'adaptation des comportements et des institutions propres à la modernisation sans la mise en

place d'une base socio-économique capitaliste au sein du développement historique) où a été plongée la Turquie par la modernisation sans l'industrialisation, va-t-il être surmonté ?

Qu'est-ce que l'Occident ? Pourquoi l'orientation des Turcs est-elle tournée depuis presque trois cents ans vers l'Occident ? Certains dictionnaires le définissent comme « *l'endroit où se couche le soleil, l'Europe* ». Pour soulager leur grande envie de modernisation, les Turcs ont regardé vers l'Europe et ont voulu devenir comme eux. Quant aux Occidentaux, ils ont défini ceux qui voulaient leurs ressembler ou ceux qu'ils ont forcé à leurs ressembler de comme voulant s' « européeniser ».

L'Europe est devenue l'Europe en près de cinq cents ans. Et indirectement, à partir du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, elle a entrepris de répandre aux sociétés qui ne lui ressemblaient pas les produits de la Renaissance, de la révolution industrielle, des Réformes ou des sociétés capitalistes. Cette influence ou cette transformation, se manifestait dans le domaine politique en démocratie, dans le domaine économique en production capitaliste et en relation de répartition du capital, dans le domaine culturel en façon de penser et en mode de comportement des connaissances scientifiques et même en l'imposition de la croyance religieuse aux autres sociétés. Cette phase a été appelée « européenisation ». L'expansion, qui commença au 16<sup>ème</sup> siècle et qui atteignit son sommet vers la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, qui était la force motrice du capitalisme, mode de production dont ses fondements naquirent en Europe, avait un autre nom : « le colonialisme ». Jusqu'au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle, nous avons été témoins des formes directes et indirectes du colonialisme pratiqué, imposé par l'Allemagne, l'Angleterre ou encore la France.

D'un côté, l'Europe transformait son propre orient et occident, et d'un autre côté, le monde hors Occident allait vouloir s'europeaniser et s'occidentaliser pour, dans un sens, rivaliser avec l'Occident. Et cette interaction avait transformé aussi bien l'Occident et ceux qui voulaient s'occidentaliser sur les plan économiques, sociaux, politiques et idéologiques. Par ailleurs, la notion de « modernisation » allait prendre la place de cette interaction et plus clairement des notions d'« européenisation » et d'« occidentalisation » après le début du réveil des colonies engendrées par les deux guerres mondiales provoquées par les conflits de répartition du capital et de production capitaliste. La notion d'« européenisation » avait en même temps perdu de son attrait et d'autres occidents étaient aussi apparus en dehors de l'Europe. L'aspiration avait désormais un nouveau nom : « la modernisation ». Après qu'une période de quarante ans d'équilibre fragile d'un monde bipolaire soit passée, nous assistons à

une nouvelle émergence : « la globalisation ». Avant, les notions de « *asrileşmek* » et de « *garplılařmak* » étaient utilisées à la fin de l'Etat ottoman pour dire « se moderniser ». Plus tard, ce sont les notions de « *modernleşmek* » et de « *çağdařlaşmak* » qui étaient utilisées à partir des premières années de la République de Turquie toujours pour dire « se moderniser ». Maintenant, ce sont les notions de « *globalleşmek* » et de « *küreselleşmek* », qui veulent dire « se globaliser », auxquelles aspire ou est forcée la société turque.

Pour la culture politique et idéologique turque, « l'Occident » est un très ancien « ennemi », chrétien, « un club de riches » et aussi le berceau de l'impérialisme et du colonialisme. Sa technique et les bienfaits de sa civilisation doivent être pris mais les différents aspects de sa culture sont un cadre de référence auxquels il faut tourner le dos. Mais « l'Occident » a aussi été le sujet pour les Turcs de plusieurs notions et significations élogieuses comme par exemple le centre des libertés et du droit, la seule quintessence de la civilisation, pouvant même aller jusqu'à l'utopie.

Toutefois, ce paradoxe est présent dans la transition de l'ancien au nouveau. Ce changement de civilisation a laissé de profondes traces sur l'identité turque. Sur ce point, les écrits d'Ahmet Hamdi Tanpınar, un écrivain turc auteur de plusieurs écrits sur le problème de l'identité turque, méritent d'être cités : « *Notre plus grande affaire est celle-là ; où et comment allons-nous nous rattacher ; nous sommes tous les enfants d'une crise de conscience et d'identité...* » dans la dernière page de son livre intitulé « *Beş şehir* » (*Cinq villes*). En réalité, un étranger qui passerait quelques jours en Turquie arriverait à distinguer cette transition sauvage. Il serait difficile de faire croire à un étranger qui ne connaît pas la Turquie que ceux qui ont construit les belles mosquées, les caravansérails, les fontaines, les hammams ou encore les maisons en bois et ceux qui ont construit les immeubles affreux, les bâtiments commerciaux ou encore les mauvaises copies de gratte-ciels ternes sont de la même nation. Certains doivent sûrement penser en regardant l'urbanisation d'Istanbul qu'il est question presque de deux identités différentes.

On remarque une relation de dissimilitude entre l'ancien et le nouveau. Il ne peut y avoir qu'une seule raison d'un changement d'une telle ampleur dans le temps sur les mêmes terres et au sein du même peuple : il y a eu une fracture culturelle et sociale. Le processus de modernisation qui s'était développé depuis le début du 19<sup>ème</sup> siècle avait renversé l'ordre ancien avec les changements effectués rapidement et successivement après la fondation de la République ; y avait-il vraiment eu une révolution ? En réalité, toute révolution ou changement

profond, amène la rupture avec le passé. La Révolution française et les mouvements de Réformes avaient aussi pour objectif de tout reconstruire à nouveau et de faire barrage au passé. Ce genre de changements est un changement de paradigme. Quand le paradigme change, même les traditions que nous pensions les plus persistantes changent également.

Cependant, il n'est pas possible de rompre avec tout le passé. C'est la loi immuable de la nature humaine et de la vie en société. Le passé, même si on n'en parle pas, même si on interdit d'en parler, est en nous. Il est dans nos mémoires et dans notre inconscient. D'après plusieurs intellectuels turcs, les Turcs sont devenus un peuple avec deux identités comme beaucoup de peuples qui essaient de s'ajuster à la civilisation occidentale.

Le processus de modernisation en Turquie est en même temps le processus de création de l'Etat-nation. En créant aussi un Etat-nation en Turquie, il a fallu à nouveau fonder ou produire le passé à partir d'un certain cadre comme ce fût le cas en Occident.

Par ailleurs, l'histoire de la politique internationale ne trace pas une courbe d'évolution plate dans des périodes de temps de dix, cinquante ou cent ans que l'on peut considérer comme relativement courtes. Elle nous a amené et conduit de la barbarie à la haute civilisation, de la dictature au respect des droits de l'homme et à la démocratie, de la religiosité au sécularisme et à nouveau à des développements contraires. Nous savons qu'il ne serait pas possible d'expliquer les relations franco-turques, depuis ses débuts jusqu'à nos jours, dans le cadre d'une approche théorique dans la littérature des relations internationales, avec une analyse des relations entre les deux pays dans une période de temps relativement courte de seulement dix ans. Nous cherchons seulement à contribuer aux études s'efforçant de tracer un cadre théorique aux relations bilatérales franco-turques.

En conclusion, avec ce travail, nous pouvons évoquer que si aujourd'hui la Turquie souhaite adhérer à l'Union européenne ou si elle se voit comme une partie de l'Europe c'est aussi grâce à l'héritage légué par le général de Gaulle, notamment par ses différents discours favorables à une Turquie européenne et surtout par son voyage officiel qui a ancré la Turquie à sa vocation européenne. La visite officielle en Turquie du général en tant que Chef d'Etat, a été un événement d'une très grande importance et a marqué à jamais ce pays. Rarement un chef d'Etat n'aura autant laissé son empreinte dans un pays que le général de Gaulle.

Par rapport à ces idées, on est frappé par le caractère profondément révolutionnaire de la conception gaullienne, qui concevait le projet de modifier le *statut quo* international et qui voulait briser le système des blocs. Convaincu que seul un monde multipolaire pouvait permettre à la France et aux autres États, d'épanouir leur personnalité, de posséder une capacité de manœuvre, et que ce monde allait être plus stable, donc plus équilibré, qu'un monde bipolaire, la vision gaullienne était animée, selon le mot de Stanley Hoffman, d'un « *révisionnisme global* ». Cette orientation si contradictoire avec l'état du monde ne pouvait pas susciter de remous importants dans les relations internationales des années soixante.

Finalement, nous souhaitons conclure notre étude en proposant des perspectives afin de guider les personnes désireuses d'approfondir leurs recherches sur ce sujet. Il est tout d'abord possible de faire ce même travail sous les différentes présidences françaises et de voir les différences avec la vision gaullienne. Il peut être aussi intéressant de faire une comparaison des relations de la Turquie avec d'autres pays pour mettre en évidence leurs différences avec les rapports franco-turcs durant la période gaullienne ou durant une autre période.



# SOURCES

## ARCHIVES ET DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

### Fonds d'archives françaises

#### Archives diplomatiques de la Courneuve

##### A. Série Europe, sous-série Turquie, tranche 1944-1955

###### *Questions Culturelles, Economiques et Financières*

N° de carton : 52 Rapports économiques-financiers franco-turcs, note 1951.

N° de carton : 53 Inauguration du barrage Elmali, note du 9 juin 1955.

N° de carton : 58 Action culturelle française en Turquie, note du 14 mai 1954.

###### *Politique étrangère*

N° de carton : 10 Relations avec la France, note du 24 mars 1950, doc. cotes : L 45.1

N° de carton : 11 Voyages des ministres turcs à Paris, 10-14 mars 1953, note du 8 février 1952.

N° de carton : 16 Turquie- politique étrangère 1950-1952, doc. n° : 585/AL.

N° de carton : 16 Turquie- politique étrangère 1950-1952, doc. n° : 709/AL.

N° de carton : 16 Turquie- politique étrangère 1950-1952, doc. n° : 870/AL.

N° de carton : 16 Turquie- politique étrangère 1950-1952, doc. n° : 413/AL.

N° de carton : 16 Turquie- politique étrangère 1950-1952, doc. n° : 707/AL.

N° de carton : 16 Turquie- politique étrangère 1950-1952, doc. n° : 508/AL.

##### B. Série Europe, sous-série Turquie, tranche 1956-1960

###### *Questions Culturelles, Economiques et Financières*

N° de carton : 70 Education nationale, universités. Arts, sciences et lettres. Relations culturelles avec la France. Note sur les relations économiques franco-turques, le 10 avril 1957, doc. cotes : 35-11-1, 4.

Note sur la situation économique de la Turquie fin 1960.

## *Politique étrangère*

N° de carton : 72 Discours généraux. Débats à la Grande Assemblée Nationale. Relations Est-Ouest. Colonialisme et relations avec les Etats d'Afrique Noire devenues indépendants. Orientations de la politique extérieure turque après le coup d'état. Note sur les grandes lignes de la politique extérieure turque, le 24 février 1961, doc. cotes: 35-23-1, 14.

La déclaration de M. Köprülü sur la politique étrangère de la Turquie, note du 28 février 1956. Le discours Celal Bayar concernant la politique étrangère à la Grande Assemblée Nationale, note du 1<sup>er</sup> novembre 1956.

Note sur les vicissitudes de la politique turque, le 2 février 1956.

N° de carton : 73 Relations avec les organismes internationaux. Déclaration de M. Köprülü à l' « European Atlantic Review », le 5 mai 1956.

N° de carton : 75 Relations avec l'Europe. Note sur le voyage en Turquie de parlementaires italiens, le 18 janvier 1956.

N° de carton : 76 Relations avec l'URSS. Note sur les rapports turco-russes, le 17 janvier 1956, doc. cotes : 35-23-7.

N° de carton : 78 Relations avec les pays du pacte de Varsovie. Note sur le financement par la BIRD du barrage d'Assouan et l'opinion turque, le 15 février 1956, doc. cotes : 35-23-11.

## *Relations avec la France*

N° de carton : 79 Relations politiques : comptes-rendus d'entretiens de membres du gouvernement turc avec l'ambassadeur. Echanges de visites. Question algérienne. Presse concernant la France. Doc. cotes : 35-24-1.

Note sur les relations franco-turques, le 29 avril 1957.

Note sur la visite officielle à Izmir de M. Garnier, le 3 janvier 1956.

N° de carton : 80 Election du Général de Gaulle. Projet de visite à Paris du président Bayar. Evolution des relations franco-turques après le coup d'état.

Télégramme de l'Ambassadeur de France, Henry Spitzmuller du 1 octobre 1958. Diplomatie Paris, doc. n°: 809.

Télégramme de l'Ambassadeur de France, H. Spitzmuller du 3 octobre 1958. Diplomatie Paris, doc. n° : 792.

Note sur la crise française et l'opinion turque, le 19 avril 1958.

Note sur la France, « nouvel homme malade de l'Europe » selon la presse turque, le 28 mars 1958.

Note sur la presse turque et l'entrevue de Colombey-les-Deux Eglises, le 23 septembre 1958.

Note sur la presse turque et la Ve République, le 19 janvier 1958.  
Note sur la presse turque et la visite à Paris de M. Dulles, le 7 juillet 1958.  
Note sur la presse turque et le projet français de Constitution, le 9 septembre 1958.  
Note sur la presse turque et les débats à l'ONU sur l'Algérie, le 19 décembre 1958.  
Note sur la presse turque et les déclarations de M. Pineau devant le Conseil de la République, le 8 mars 1958.  
Télégramme du 20 mai 1958 sur l'affaire d'Algérie et l'opinion turque.  
Note sur les rapports franco-turcs, le 10 juillet 1958.  
Note sur les réactions turques à la conférence de presse du général de Gaulle, le 4 avril 1959.  
Note sur le resserrement des liens d'amitié franco-turcs, le 28 septembre 1959.  
Note sur la Turquie et le problème algérien aux Nations-Unies, le 3 juillet 1959.  
Dossier pour la visite du Président de la République turque à Paris 8-11 mai 1960.

### **C. Série Europe, sous-série Turquie, tranche 1961-1970**

#### *Culture et relations culturelles*

N° de carton : 106 Education nationale, arts, sciences, lettres (1961-1970), doc. cotes : 35-11-1.  
Relations culturelles avec la France (1961-1965), doc. cotes : 35-11-3.  
Note sur le développement de l'enseignement supérieur en Turquie, le 25 juillet 1967.  
N° de carton : 107 Relations culturelles avec la France (1966-1970), coopération technique et scientifique franco-turque (1968-1970), doc. cotes : 35-11-3.  
Note sur l'accord de coopération technique et scientifique franco-turque en 1952, le 17 juin 1952.  
Note sur la coopération technique avec la Turquie, le 23 septembre 1968.  
Rapport d'information fait par la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales à la suite de la mission effectuée en Turquie et en Iran du 16 au 28 mars 1978.  
Note sur les relations culturelles entre la France et la Turquie, le 21 septembre 1968.

#### *Questions religieuses, culturelles, démographiques et sociales*

N° de carton : 108 Main d'œuvre venant de l'émigration (1966-1969), doc. cotes : 35-13-2.  
Notes sur la situation des travailleurs turcs en France, le 15 octobre 1970.

*Economie, finances, transports et communications*

N° de carton : 109 Situation économique (1961-1969). Note sur la situation économique de la Turquie.

N° Carton : 114 Les télégrammes d'Armand Bérard ; Rapport sur la 14<sup>e</sup> session ; Le télégramme de Bérard des 4, 5, 8 novembre 1959 ; Entrevue Merchant-Bérard, 6 novembre 1959 ; Télégramme 2607 de la mission permanente de la France auprès des Nations unies, le 21 novembre 1959.

*Politique extérieure*

N° de carton : 119 Lignes politiques, programmes, déclarations : dossier général, doc. cotes : 33-23-1. Discours de politique étrangère prononcé par M. Sarper devant la Grande Assemblée nationale, le 21 février 1962.

Discours prononcé devant l'Assemblée Constituante par M. Sarper, le 22 février 1961.

Note sur les attitudes turques à l'égard des vues exprimés par M. Johnson sur le désarmement au Moyen-Orient, le 13 février 1961.

Note sur les grandes lignes de la politique étrangère turque, le 24 février 1961.

N° de carton : 120 Relations de la Turquie avec les organismes internationaux politiques, économiques et culturels. Notes sur la politique étrangère de la Turquie, le 3 juin 1970.

doc. n° : 577/EU, Ambassade de France en Turquie, Ankara, le 21 avril 1966. Ambassadeur de France en Turquie à son Excellence M. Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères. n° de volume : 2672 Note du juin 1966, Europe 1966-1970, URSS,

Télégraphe de Moscou du 23 février 1965, Europe 1961-1965, URSS, vol. n° 1931.

Note du 22 avril 1965, Europe 1961-1965, URSS, vol. n° 1931

Compte-rendu de l'entretien entre Couve de Murville et Gromyko à Moscou le 20 octobre 1965, vol. 1933.

Compte rendu de l'entretien entre de Gaulle et Kossyguine le 1<sup>er</sup> juillet 1967, MAE, Europe, 1966-1970, URSS, carton 2672.

N° de carton : 121 Relations avec le Marché commun, relations avec l'ONU (1965-1970). Notes sur l'association de la Turquie au Marché commun, le 15 décembre 1962 et le 22 septembre 1961.

N° de carton : 125 Relations avec l'URSS. Note sur l'affaire de Chypre et les Relations Turco-soviétiques, le 6 février 1964.

N° de carton : 126 Relations avec l'URSS. Note sur le programme de politique étrangère du nouveau gouvernement, le 9 novembre 1965.

*Relations politiques avec la France*

Note sur la situation intérieure de la Turquie, le 9 juillet 1963.

Note sur les questions culturelles, juillet 1963.

N° Carton : 136 Voyages en Turquie du premier ministre Pompidou et du ministre des Affaires étrangères Murville (15 juillet 1963) : dossier préparatoire, déroulement, comptes-rendus, doc. cotes : 35-24-1.

Note sur l'association entre la Turquie et la CEE, le 15 juillet 1963.

Note sur le Consortium, le 12 juillet 1963.

Note sur la coopération technique française avec la Turquie, le 11 juillet 1963.

Documentation sur la Turquie écrit par M. Bernard Hardion, Ambassadeur de France en Turquie à M. Couve de Murville, Ministre des Affaires Étrangères, Ankara, le 13 juin 1963.

Télégramme de M. Hardion Ambassadeur de France en Turquie à M. Murville Ministre des Affaires étrangères, le 17 juin 1963.

Dossier du 19 juin 1967. Relations Bilatérales franco-turques. Diffusion du français en Turquie.

Note sur les relations franco-turques

Notes sur les questions économiques, le 26 juin et 11 juillet 1963.

Note sur la situation économique de la Turquie 1963, le 24 juin 1963.

Télégramme du 20 juin 1963.

N° de carton : 137 Visite à Paris du général Cevdet Sunay, président de la République de Turquie (27- 30 juin 1967) : dossier préparatoire, doc. cotes : 35-24-1.

N° Carton : 138 dossier général. doc. cotes : 35-24-1.

Aide-Mémoire pour la direction des Affaires politiques, le 19 septembre 1968, doc. n° : CA. T-29/76.

Note sur la Convention d'établissement, le 30 août 1968.

Note sur le départ de De Gaulle, le 31 octobre 1968.

N° de carton : 139 Voyage du général de Gaulle en Turquie (25-30 octobre 1968) : dossiers préparatoires sur la Turquie, sa politique extérieure et ses relations avec la France, doc. cotes : 35-24-1.

Note sur l'historique des relations franco-turques, le 20 septembre 1968.

Note sur les forces armées turques.

Note du 9 octobre 1968. Cession de matériels militaires à la Turquie.

Notes particuliers. Rapports dans le domaine militaires.

Notes sur la Turquie. Politique intérieure turque. Questions particulières. Le Syndicalisme en Turquie.

Notes Particuliers. Rapports dans le domaine de la Presse.

Notes sur les relations bilatérales franco-turques. Statut des établissements religieux français.

N° de carton: 142 visites de personnalités, groupements, techniciens (1961-1970).

Textes et Notes, Voyage en Turquie du général de Gaulle Président de la République, 25-30 octobre 1968.

Rapport d'information de l'Assemblée Nationale par la Commission de la Production et des Echanges à la suite d'une mission effectuée en Turquie du 17 au 28 mars 1964.

Note sur les visites des personnalités-groupements-techniciens.

## **Fonds turcs d'archives**

### **Archives de la République (Archives d'Etat du Premier Ministre)**

Ecrit du ministère de la Défense nationale au Conseil des ministres en rapport à la réalisation d'un paiement aux Musulmans qui s'étaient rendus aux unités turques à partir des unités françaises dans le front sud, doc.n° BCA 030/10, 362/3, 27/2075, le 23 mai 1921.

In Conference of Cyprus : Documents Signed and Initialed at Lancbester House on February 19, 1959, London, Her Majesty's Stationary Office, 1959, doc n° : 030 01 38 227 17.

Note du Conseil des ministres au ministère de la Défense nationale en rapport à l'accord donné pour la réalisation d'un paiement aux captifs musulmans. Doc.n° : 6/ 419, le 20 avril 1921, Fonds n°: 030.10, lieu n° : 55.362.3.

Note du 21 janvier 1957, dossier n° : 030/01, doc. n° : 62.382.4.

Note du 8 février 1957, dossier n° : 030/01, doc. n° : 3.19.2, Tripoli.

L'Annonce du 1<sup>er</sup> novembre 1960 comme le « jour de l'Algérie » à la Conférence des étudiants internationaux par le ministère des Affaires extérieures, doc. n° : 030-01, 63.387.12, le 27 octobre 1960.

Décret n° : 5/1250, no du fonds : 030.10.01, no du dossier: 39-11/658, le 31 mai 1961.

Décret n°: 5/ 1389, no du dossier: 39-11/812, le 26 juin 1961.

Décret n° : 5/ 1454, no du dossier : 39-11/911, le 20 juillet 1961.

N° du doc. : 428/ 30, no du fonds : 030. 10. No du lieu : 244. 649. 4. 2.2.1930.

## **Fonds de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE)**

Classeur Consortium-Turquie, 1964-2-20

Classeur Consortium-Turquie, 1965-1-28

Classeur Consortium-Turquie, 1966-1-32

Doc. n° : Consortium/Turquie (66)08, aide financière à la Turquie (1963-1966).

Doc. n° : Consortium/Turquie (66)09, projets financés depuis 1963.

Doc. n° : Consortium/Turquie (66)16, liste des projets proposés par la Turquie.

Doc. n° : Consortium/Turquie (66)018, prêts des états à la Turquie (1963-1966).

Doc. n° : Consortium/Turquie (66)23, projets financés depuis 1963.

Doc. n° : Consortium/Turquie (66)30, liste des projets à être financés.

Classeur Consortium-Turquie, 1967-1-36

Classeur Consortium-Turquie, 1968-1-28

Doc. n° : Consortium/Turquie (68)8, dette extérieure de la Turquie (1964-1967).

Crédits multilatéraux. Crédits bilatéraux.

Doc. n° : Consortium/Turquie (68)8, tableau 5 et 6.

Classeur Consortium-Turquie, 1969.

Classeur Consortium-Turquie, WP-P-1965-1-7.

Classeur Consortium-Turquie, WP-P-1966-1-12.

Microfilm code/350 Consortium/Turquie 1964-1967.

Consortium/Turquie 1964 2-20.

Consortium/Turquie 1965 1-28.

Consortium/Turquie 1966 1-32.

Consortium/Turquie 1967 1-36.

Doc n° : (66)16 Principaux projets d'investissement prête à être financés.

Consortium/Turquie 1967 1-36.

Microfilm code/351 Consortium/Turquie 1968-1969.

Consortium/Turquie 1968 1-28.

Doc. n° : (68)5 Les plans du développement en Turquie.

Doc. n° : (69)4 Projet Konya-Cumru, exploitation par injection de vapeur dans les champs.

### **Fonds d'archives américaines**

*Foreign Relations of United States (FRUS)*, 1946, vol. VII, pp. 857-858.

*FRUS*, 1949, vol. VI, Near East, South Asia and Africa, pp. 1647-1648.

FRUS (Ressources électroniques), 1964-1968, Volume XVI, Cyprus ; Grèce ; Turkey, The Ball Missions and Meetings at Washington, January-June 1964, (source : Johnson Library, National Security file, Head of State Correspondance, Turkey, Prime Minister İnönü. Secret; Flash; Exdis. Drafted and approved by Rusk and cleared by Bundy for the White House. Repeated to London, Nicosia, Athens, and Paris, also for U.S. mission to NATO ad European regional organizations).

## **MEMOIRES, TEMOIGNAGES ET CARNETS**

AKDOGAN Lütfü, *Krallar ve Başkanlarla 50 Yil (50 ans avec les rois et les présidents)*, Ankara, éditions ABC, 1984.

CILIZOGLU Tanju, « *Kader bizi una degil, iine itti* » *Caglayangil'in Anilari (Les mémoires de Caglayangil)*, Bilgi Yayınevi, Ankara 2007.

DEBRE Michel, *Mémoires*, tome III,

DE BOISSIEU Alain, *Pour Combattre avec de Gaulle (1940-1945) et pour servir le Général (1946-1970)*,

DE GAULLE Charles, *Mémoires de Guerre*,

Volume I- *L'Appel, 1940-1942*, Plon 1954.

Volume II- *L'Unité, 1942-1944*, Plon 1956.

Volume III- *Le Salut, 1944-1946*, Plon 1959.

*Mémoires d'Espoir*

Volume I- *Le Renouveau, 1958-1962*, Plon 1970.

Volume II- *L'Effort, 1962...*, Plon 1971.

*Discours et Messages*

Volume I- *Pendant la Guerre, 1940-1946*, Plon 1970.

Volume II- *Dans l'Attente, 1946-1958*, Plon 1970.

Volume III- *Avec le Renouveau, 1958-1962*, Plon 1970.

Volume IV- *Pour l'effort, 1962-1965*, Plon 1970.

Volume V- *Vers le Terme, 1966-1969*, Plon 1970.

DE GAULLE Philippe, *De Gaulle, mon Père. Entretiens avec Michel Tauriac*, Plon, Paris 2003.

DE GAULLE Philippe et TAURIAC Michel, *Mon père en images*, Michel Lafon, 2006. (Ouvrage de photos inédites).

DIKERDEM Mahmut, *Ortadoğu'da Devrim Yılları : Bir Büyükelçinin Anilari (Les années de révolution au Moyen Orient : les mémoires d'un ambassadeur)*, 1977.

; *Hariciye Çarkı. Anılar (les mémoires)*, Cem Yayınevi, Istanbul 1989.

- ERIM Nihat, *Bildiğim ve Gördüğüm Ölçüler İçinde Kıbrıs, (Chypre à la lumière de mes expériences)*, Ajans-Türk Matbaacılık Sanayii, 1975.
- ERKIN Feridun Cemal, *Disislerinde 34 Yil : Madrid, Paris, Londra Büyükelçiligi (Les trente-quatre années au Ministère des Affaires étrangères : l'Ambassade de Madrid, de Paris et de Londres)*, édition Institut turc d'histoire, Ankara 2008.
- FOCCART Jacques, *Journal de l'Elysée*, Editions Fayard/Jeune Afrique, tomes 1 (*Tous les soirs avec de Gaulle 1965-1967*, 1997) et 2 (*Le Général en mai 1967-1968*, 1998), Paris.
- GUY Claude, *En écoutant de Gaulle. Journal 1946-1949*, Grasset, Paris 1996.
- GÜNVER Semih, *Tanımayan Meslek (Le métier qui ne reconnaît pas)*, Ankara, éditions AÜ Siyasal Bilgiler, 1982.
- Mémoires d'Aga Khan (The Memoirs of Aga Khan: World Enough and Time)*, éditions Simon et Schuster, New York 1954.
- HALIFE Muhammed, *Konuşmalar, Ahmed Bin Bella (Les Discours, Ahmet Ben Bella)*, traduit par Nureddin Bolelli et Mehmet Erdoğan, İstanbul, éditions Akabe, 1986.
- PEYREFITTE Alain, *C'était de Gaulle*, Gallimard « Quarto », Paris 2002.
- STORA Bernard, *Le Grande Charles*, France Télévision, 2006.
- YAVUZALP Ercüment, *Menderes'le anılar (Souvenirs avec Menderes)*, Ankara, éditions Bilgi, 1991.

## **BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE**

### **Ouvrages, chapitres d'un ouvrage collectif**

#### **Ouvrages Théoriques**

- ARON Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, Paris 1984.
- BATTISTELLA Dario, *Théories des Relations Internationales*, Sciences Po Les Presses, Paris 2009.
- ; *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences PO, 2003.
- ÇAKIR Armağan Emre, *Avrupa Bütünleşmesinin Siyasal Kuramları (Les Théories politiques de l'intégration européenne)*, éditions Beta, Istanbul, 2001.
- GIPLIN Robert, *War and Change in World Politics*, Cambridge University Press, Cambridge 1981.
- ; *The Political Economy of International Relations*, Princeton University Press, Princeton, New Jersey 1987.
- GUIDERE Mathieu, *Méthodologie de la recherche*, Ellipses, Paris 2003.

HOLSTI K., *The Dividing Discipline, Hegemony and Diversity in International Theory*, Londres, Allen & Unwin, 1985.

IRIYE Akira, *Cultural Internationalism and World Order*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 1997.

KEOHANE Robert O., *International Institutions and State Power, Essays in International Theory*, Westview Press, Boulder 1989.

; *After Hegemony: Cooperation and Discord in the World Political Economy*, Princeton University Press, Princeton 1984.

KEOHANE Robert O. & KRASNER Stephen D., *Defending the National Interest : Raw Materials Investment and US Foreign Policy*, Princeton University Press, Princeton 1978.

KRASNER Stephen D., *International Regimes*, Cornell University Press, Ithaca, NY 1983.

LEQUESNE Christiane, « Comment penser l'Union européenne ? », dans Marie-Claude Smouts (dir.), *Les Nouvelle Relations internationales. Pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences PO, 1998, pp. 103-134.

MACLEOD Alex et O'MERA Dan, *Théories des Relations Internationales. Contestations et résistances*, Athéna Editions, Outrement (Québec) 2007.

MELISSEN Jan (ed.), *The New Public Diplomacy. Soft Power in International Relations*, London, Palgrave Macmillan, 2005.

ROCHE Jean-Jacques, *Théories des Relations Internationales*, Lextenso Editions, Montchrestien 2008.

ROSAMOND Ben, *Theories of European Integration*, McMillan, Londres, 2000.

ROSENAU James Nathan, HERMAN Charles F., KENGLEY Charles W., *New Directions in the Study of Foreign Policy*, Allen & Unwin, 1987, Royaume-Uni, 1987.

ROSENAU James N. (éd.), *The Scientific Study of Foreign Policy*, New York, Nichols Pub. Co. 1980.

SAURUGGER Sabine, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Paris, Presses de Sciences PO, 2010.

SMITH S., « The Self-Images of a Discipline. A Generalogy of International Relations Theory », dans K. Booth et S. Smith (eds.), *International Relations Theory Today*, Cambridge, Polity Press, 1995, pp. 1-37.

SMOUTS Marie-Claude, « Introduction. Les mutations d'une discipline », dans Marie-Claude Smouts (dir.), *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences PO, 1998, pp. 11-33

SÖNMEZOGLU Faruk, *Uluslararası Politika ve Dis Politika Analizi (l'analyse de la politique internationale et de la politique étrangère)*, Istanbul, Filiz Kitabevi, 2000.

ZARKA Jean Claude, *Relations internationales*, Ellipses, Paris 2010.

WALTZ Kenneth N., *Man, the State and War : A Theoretical Analysis*, New York, Columbia University Press, 1959, p. 159-186

; *Theory of International Politics*, Reading, Massachusetts, Addison-Wesley, 1979.

; « The Origins of War in Neorealist Theory » dans Robert I. Rotberg & Theodore K. Rabbs (eds.), *The Origins and Prevention of Major Wars*, Cambridge University Press, Cambridge 1989, p. 39.

« Reflection on Theory of International Politics : A Response to My Critics », in. Robert O. Keohane (éd.), *Néoréalisme and Its Critics*, New York, Columbia University Press, 1986, pp. 322-345.

; « Realist Thought and Neorealist Theory », in. Robert L. Rothstein (éd.), *The Evolution of Theory in International Relations, Essays in Honour of William T.R. Fox*, Columbia, S. Carolina University Press, 1991, p.21-37.

WENDT Alexander, *A Social Theory of International Politics*, Cambridge, 1999, Cambridge University Press.

WOLFERS Arnold, *Discord and Collaboration. Essays on International Politics*. Baltimore, the Johns Hopkins Press, 1962.

### **Ouvrages Généraux**

ARMAOGLU Fahir, *20. Yüzyıl Siyasi Tarihi-1914-1995 (Histoire politique du 20<sup>ème</sup> siècle-1914-1995)*, Maison d'édition Alkim, Istanbul.

ARON Raymond, *Une histoire du XX<sup>e</sup> siècle, Anthologie*, Christian Bachelier (éd.), Plon Paris 1996, pp. 745-763 (la révolution introuvable. Mort et résurrection du gaullisme).

; *Paix et Guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1968.

AYCARD Mathilde & VALLAUD Pierre, *Les Dossiers de la Guerre Froide. L'Equilibre de la Terreur 1956-1969*, Acropole, Paris 2009.

BATTISTELLA Dario, *Un monde unidimensionnel*, SciencesPo, Les Presses, Paris 2011.

BECKER Jean-Jacques, *Crises et alternances 1974-2000*, Seuil, Paris 2002.

BERG Eugène, *La politique internationale depuis 1955*, Economica, Paris 1989.

BORBALAN-RUANO Jean Claude, *L'Histoire aujourd'hui*.

DORE Joseph, *Christianisme, Judaïsme et Islam. Fidélité et ouverture*, Académie Internationale des Sciences Religieuses, Editions Cerfs, Paris 1999.

DUROSELLE Jean-Baptiste, *Tout empire périra*, Publications de la Sorbonne, Paris 1981.

- DUROSELLE Jean-Baptiste & KASPI André, *Histoire des Relations Internationales de 1945 à nos jours*, Tome 2, Armand Colin, Paris 2002.
- FANTINO Jacques, *Identité et altérité, La norme en question?*, Hommage à Pierre-Marie Beaude, Les Editions du Cerf, Paris 2010.
- FAVRE Pierre, *Comprendre le monde pour le changer. Epistomologie du politique*, Paris, Presses de Sciences PO, 2005.
- FONTAINE André, *La Guerre froide 1917-1991*, Editions de la Martinière, Paris 2004.
- ; *Histoire de la guerre froide*, t. I, *De la Révolution d'octobre à la guerre de Corée*, Paris, Ed. du Seuil, coll. « Point Histoire », 1983
- GIRAULT René, FRANK Robert & THOBIE Jacques, *La loi des géants 1941-1964. Histoire des Relations Internationales Contemporaines*, Tome III, Editions Payot & Rivages, Paris 2005.
- GOTTMANN Jean, *La politique des Etats et leur géographie*, Editions de CTHS, Paris 2007.
- GUILHAUDIS Jean-François, *Relations Internationales Contemporaines*.
- GÜLALP Haldun, *Kapitalizm, Sınıflar ve Devlet (Le Capitalisme, les classes sociales et l'Etat)*, Istanbul 1993, éditions Belge.
- JUDT Tony, *Retour sur le XX<sup>e</sup> siècle ; une histoire de la pensée contemporaine*, pour la traduction française Editions Héloïse d'Ormesson, 2010. Editeur original William Heinemann, 2008.
- KISSINGER Henry, *Diplomatie*, Fayard, Paris 1996.
- LOISEL Frédéric, *Vie et mort de la guerre froide 1945-1989*, Hatier, Paris 1994.
- MOREAU-DEFARGES Philippe, *Relations internationales, I. Questions régionales*, Éditions du Seuil, Paris 2003.
- SOUTOU Georges-Henri, *La Guerre de cinquante ans. Les Relations Est-Ouest 1943-1990*, Librairie Arthème Fayard, Paris 2001.
- TOLUNER Sevin, *Milletlerarası Hukuk Dersleri (Les Cours de droit international)*, Beta, Istanbul, 1996.
- TOUCHARD Patrice (dir.), *Le siècle des excès. Le XX<sup>e</sup> siècle de 1870 à nos jours*, PUF, Paris, 2010.
- UÇAROL Rıfat, *Siyasi Tarih (1789 - 2012) (l'Histoire politique 1789-2012)*, éditions Der, Istanbul 2013.
- VAISSE Maurice, *Relations Internationales depuis 1945*, Armand Colin, Paris 2008.
- WIHTOL de WENDEN Catherine, *La question migratoire au XXI<sup>e</sup> siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales*, Sciences PO, Paris 2010.

### **Ouvrages spécialisés**

- ABADAN UNAT Nermin, *Bitmeyen Göç: Konuk İşçilikten Ulus-Ötesi Yurttaşlığa*, Editions Istanbul Bilgi Üniversitesi, Istanbul 2006.
- ABRAMOWITZ Morton, «The complexities of american policymaking on Turkey» dans Morton Abramowitz (ed.), *Turkey's Transformation and American Policy*, New York, The Century Foundation Press, 2000, p. 157.
- ACAR İrfan C., *Lübnan Bunalımı ve Filistin Sorunu (La Dépression libanaise et la question palestinienne)*, Ankara, éditions Türk Tarih Kurumu, 1989.
- AÇIK Eşref Hilmi, *Geçmişten Günümüze Türk-Fransız İlişkileri (Les Relations Turco-Françaises des origines à nos jours)*, IQ Kültür Sanat Yayıncılık, Istanbul 2008.
- ADA Serhan, *Türk Fransız İlişkilerinde Hatay Sorunu (1918-1939)*, Istanbul Bilgi Üniversitesi Yayınları, Istanbul 2005.
- ADAMS Thomas W. & COTRELLE Alvin J., *Cyprus Between East and West*, Baltimore, John Hopkins, 1968.
- AGULHON Maurice, *De Gaulle. Histoire, symbole, mythe*, Plon, Paris 2000.
- AHMAD Farid, *The Making of Modern Turkey*, London 1993, Routledge.
- AKAGÜL Deniz & VANER Semih, *L'Europe avec ou sans la Turquie*, Paris 2005, Editions d'Organisations.
- AKCAPAR Burak, *Turkey's New European Era. Foreign Policy on the Road to EU Membership*, Rowman & Littlefield Publishers, INC.Maryland 2007.
- AKDEMİR Bayram, *Kıbrıs: Acılardan Cumhuriyet'e (Chypre: des douleurs à la République)*, éditions Güloğlu, Istanbul 2013.
- AKGÖNENÇ MUGHISUDDIN Oya, *Turkey and the Middle East : Systemic and Subsystemic Determinants of Policy 1960-1975*, Foreign Policy Institute, Ankara, 1993.
- AKGÜN Mensur, «Geçmişten Günümüze Rusya ve Türkiye Arasındaki Görünmez Bağlar : Boğazlar» (Les liens invisibles entre la Russie et la Turquie du passé jusqu'à nos jours : les Détroits), in. Gülten Kazgan & Natalia Ulçenko (dir.), *Türkiye ve Rusya (La Turquie et la Russie)*, Editions Istanbul Bilgi Üniversitesi, Istanbul 2003, p. 67
- AKGÜNDÜZ Ahmet, *Labour Migration From Turkey to Western Europe 1960-1975 : A Multidisciplinary Analysis*, Amsterdam 2006, Amsterdam University Press.
- AKINCI Gündüz, *Türk Fransız Kültür İlişkileri (1071-1859) Başlangıç Dönemi*, Sevinç Matbaası, Ankara 1973.
- AKSIN Sina, *Ankara Antlaşması'nın 75. Yıl dönümünde Birinci Dünya Savaşı'ndan günümüze Türk-Fransız ilişkileri (Les Relations turco-françaises de la Première guerre mondiale à nos*

*jours à l'occasion du 75ème anniversaire du Traité d'Ankara*), éditions Ankara Universitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi, Ankara 1999.

; *Ana Çizgileriyle Türkiye'nin Yakın Tarihi (1789- 1980) (L'histoire proche de la Turquie avec ses principales lignes (1789- 1980))*, Ankara, Maison d'édition imaj, 1998

AKTAS Melih, *1950-1960 Demokrat Partisi dönemi Türk-Sovyet ilişkilerinde amerikan faktörü (Le facteur américain dans les relations turco-soviétiques à l'époque du Parti démocrate entre 1950 et 1960)*, Maison d'édition Sema, Istanbul, 2006.

AMBIERE Francis, *Turquie*. Collection des Guides Bleu, Hachette, Paris 1969.

ARBID Walid, KANCAL Salgur, MIZRAHI Jean-David, SAUL Samir, *Méditerranée, Moyen-Orient : Deux Siècles de Relations Internationales, Recherche en hommage à Jacques Thobie*, L'Harmattan, Paris 2003.

ARKOUN Mohammed, *Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen-Age à nos jours*, Editions Albin Michel, Paris 2006.

ARMAOGLU Fahir, *Belgelerle Türk-Amerikan Münasebetleri (Les relations turco-américaines avec les documents)*, Türk Tarih Kurumu (Institut turque d'Histoire), Ankara, 1991.

; *Filistin Meselesi ve Arap-İsrail Savaşları (1948-1988) (La Question palestinienne et les guerres entre les Arabes et Israël (1948-1988))*, éditions Türkiye İş Bankası Kültür , Ankara.

ARON Raymond, *République impériale. Les États-Unis dans le monde 1945-1972*, Calmann-Lévy, Paris 1973.

; « La République gaulliste continue », *Une histoire du XX<sup>e</sup> siècle*, Anthologie, Plon, Paris 1996.

ATABINEN Réchid Saffet, *Contributions Turques à la Sécurité et à la Civilisation méditerranéennes*, Association Culturelle Franco-Turque, Conférence faite à Paris le 21 juin 1950.

ATES Toktamis, *Les relations franco-turques des origines à nos jours*, éditions AGF Garanti, Istanbul 1992.

ATHANASSOPOULOU Ekavi, *Turkey Anglo-American Security Interests 1945-1952*, London, Frank Cass, 1999.

ATTALIDES Michael A., *Cyprus: Nationalism and International Politics*, New York, St. Martin's Press, 1979.

AVCIOGLU Doğan, *Türkiye'nin Düzeni (L'Ordre de la Turquie)*, Ankara, éditions Bilgi, 1968.

AYDEMİR Şevket Süreyya, *Enver Paşa (Enver Pacha)*, t. 3.

; *Tek Adam Mustafa Kemal 1922–1938 (Mustafa Kemal, l'homme unique 1922-1938)*, tome : 3, İstanbul, Maison d'édition Remzi, 1995.

- AYKAN Mahmut B., *Turkey's Role in the Organization of the Islamic Conference: 1960-1992. The Nature of Deviation from the Kemalist Heritage*, Vantage Press, New York 1994.
- BAGCI Hüseyin, *Türk Dış Politikasında 1950'li Yıllar (Les Années cinquante dans la politique extérieure turque)*, METU Press, 2<sup>e</sup> édition, Ankara 2001.
- ; *Demokrat Parti Dönemi Dış Politikası 1950-1960 (La politique extérieure de la période du Parti Démocrate 1950-1960)*, Imge Publishing House, Ankara 1990.
- BAHU-LEYSER Danielle, *De Gaulle, les Français et l'Europe*, Publications de la Sorbonne, Paris 1981.
- BAILLET Roger, *De Gaulle et l'Europe*, L'Hermès, Lyon 1979.
- BALL George, *The Past Has Another Pattern*, New York, WW Norton, 1982.
- BALOUS Suzanne, *L'Action culturelle de la France*, Paris, PUF, 1970.
- BALTA Paul, « La politique arabe du général de Gaulle » in. *De Gaulle en son siècle*, tome 6, pp. 350-351.
- BALTA Paul & RULLEAU Claudine, *La politique arabe de la France de De Gaulle à Pompidou*, Paris Sinbad, 1973.
- BAQUERO CRUZ Julio & CLOSA MONTERO Carlos (dir.), *European Integration From Rome to Berlin : 1957-2007*, PIE Peter Lang, Brussels 2009.
- BARNAVI Elie & FRIEDLÄNDER Saul (eds.), *La politique étrangère du général de Gaulle*, Presses Universitaire de France, Paris 1985.
- BATU Hamit & BACQUE-GRAMMONT Jean-Louis, *L'Empire Ottoman, la République de Turquie et la France*, IFEA, ISIS, Istanbul 1986.
- BAYUR Yusuf Hikmet, *Türk İnkılâbı Tarihi (Histoire de la Révolution Turque)*, t. III, chapitre 4, édition Türk Tarih Kurumu, Ankara, 1967.
- BAZIN M., KANCAL S., PEREZ R. & THOBIE J., *La Turquie entre trois mondes*, L'Harmattan, Paris 1998.
- BAZIN Marcel, « Türk Alanı'nda Farklılıklar ve Göç Hareketleri » (Les Différences et mouvements d'immigration dans l'espace turc), in. Semih Vaner (ed.), *Unutkan Tarih, Sovyet Sonrası Türkdilli Alan, (L'Histoire oubliée, la zone de la langue turque après les soviétiques)*, Metis, Istanbul 1997.
- BENVENISTE Annie, *La Bosphore à la Roquette: La Communauté judéo-espagnole à Paris (1914-1940)*, L'Harmattan, Paris 1989.
- BERNARD Mathias, *La France de mai 1958 à mai 1981 : la grande mutation*, Librairie générale française, Paris, coll. « Le livre de poche », 2003.
- ; *La France de 1981 à 2002 : le temps des crises*, Librairie générale française, Paris 2005.

BERSTEIN Serge (dir.), *Les cultures politiques en France*, Seuil, Paris 1999. « De la démocratie plébiscitaire au gaullisme », Serge Berstein, pp. 145-178.

; *Histoire du Gaullisme*, Editions Rémi Perrin, Paris 2002.

; *La France de l'expansion*, tome I, *La République gaullienne (1958-1969)*, Seuil, Paris 1989.

BERSTEIN Serge & RIOUX Jean Pierre, *Nouvelle histoire de la France contemporaine-18, La France de l'expansion. L'apogée Pompidou (1969-1974)*, Seuil, Paris 1995.

BERSTEIN Serge & RUDELLE Odile, *Le modèle républicain*, PUF, Paris 1992. « De Gaulle et la République », O. Rudelle, pp. 383-406; « *La V<sup>e</sup> République: un nouveau modèle républicain?* », S. Berstein, pp. 384-407.

BERTRAND Gilles, *Le conflit helléno-turc : la confrontation des deux nationalismes à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2004.

BILGE Suat (éd.), *Cyprus : Past, Present and Future*, Ajans-Türk Matbaasi, Ankara 1964

BILLION Didier, *Le rôle géostratégique de la Turquie*, Actes de Colloque organisé sur ce thème par l'IRIS le 29 novembre 1994 à l'Assemblée nationale, à Paris.

; *La politique extérieure de la Turquie : une longue quête d'identité*, Paris, L'Harmattan 1997.

BIRAND Mehmet Ali, *Türkiye'nin Ortak Pazar macerasi, (L'expérience de la Turquie dans le Marché Commun)*, Milliyet Yayinlari, 1987.

BITSCH Marie-Thérèse, *Robert Schuman Apôtre de l'Europe 1953-1963*, Cahiers Robert Schuman n° 1, Peter Lang, Bruxelles 2010.

BITSIOS Dimitri S., *Cyprus : The Vulnerable Republic*, Institute for Balkan Studies, 1975, no : 152.

BIYIKLI Mustafa, *Batı işgalleri karşısında Türkiye'nin Ortadoğu politikaları-Atatürk dönemi (Les Politiques du Moyen-Orient de la Turquie face aux occupations des Occidentaux-la période d'Atatürk)*, éditions Gökkuşbuğ, Istanbul, 2006.

BLAUSTEIN Albert P. & FLANZ Gisbert H., *Constitution of Countries of World*, Dobbs Ferry, New York, Occana Publications, 1972.

BLOCH Charles, « De Gaulle et l'Allemagne » dans Elie Barnavi et Saul Freidländer, *La politique étrangère du général de Gaulle*, Publications de l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève, PUF, 1985. Tiré du colloque organisé par l'Ecole d'histoire de l'Université de Tel-Aviv sur la diplomatie gaulliste en 1980.

BOIS Jean-Pierre, *L'Europe à l'époque moderne XVI<sup>e</sup> –XVIII<sup>e</sup> siècle*, Armand Colin, Paris 2003.

BOZARSLAN Hamit, *Histoire de la Turquie contemporaine*, La Découverte, Paris 2007.

BOZDEMIR Michel, *Les clés de la Méditerranée orientale : Turquie, Grèce, Chypre*, Paris, FEDN, 1989.

- ; *La marche turque vers l'Europe*, Editions Karthala, Paris 2005.
- ; *Turquie : entre Islam et Europe*, Ellipses Editions, Paris 2007.
- BOZKURT Enver & DEMIREL Havva, *Birleşmiş Milletler ve Avrupa Birliği Kapsamında Kıbrıs Sorunu (La question de Chypre dans le cadre des Nations Unies et de l'Union européenne)*, Nobel Yayın Dağıtım, Ankara 2004.
- BOZO Frédéric, *Deux stratégies pour l'Europe. De Gaulle, Les États-Unis et l'Alliance Atlantique 1958-1969*, Plon et Fondation Charles de Gaulle, Paris 1996.
- ; *La France et l'OTAN: de la guerre froide au nouvel ordre européen*, Paris, Masson, 1991.
- BÖCKER Anita, « Migration Networks : Turkish Migration to Western Europe », dans Rob Van der Erf & Lisbeth Heering (eds.), *Causes of International Migration*, Luxembourg 1995, Office for official publications of the European Communities.
- BÖLÜKBASI Süha, *The Superpowers and the Third World: Turkish-American Relations and Cyprus*. Lanham, Maryland, University Press of America, 1988.
- BRAUDEL Fernand, « La mer » et également « Venise », in. Fernand Braudel (dir.), *La Méditerranée. L'espace et l'histoire. Les hommes et l'héritage*, Paris, Flammarion, France Loisirs.
- BRUNETEAU Bernard, *Histoire de l'unification européenne*, Armand Colin, Paris 1996.
- BURÇAK Rıfıkı Salim, *Moskova Görüşmeleri (26 Eylül 1939-16 Ekim 1939) ve Dış Politikamız Üzerindeki Tesirleri (Les entrevues avec Moscou (26 septembre 1939-16 octobre 1939) et leurs influences sur notre politique extérieure)*, éditions Gazi Üniversitesi Basın Yayın Yüksekokulu, Ankara, 1983.
- BURIN DES ROZIERES Etienne, « Le non-alignement », in. Elie BARNAVI et Saül FRIEDLÄNDER (dir.), *La politique étrangère du général de Gaulle*, Paris, PUF, 1985.
- BURDY Jean-Paul & MARCOU Jean, *La Turquie à l'heure de l'Europe*, Presses Universitaire de Grenoble (PUG), Grenoble 2008.
- BUSSIERE Eric & WILLAERT Emilie, *Un projet pour l'Europe, Georges Pompidou et la construction européenne*, Collection Georges Pompidou Archives n°4, Peter Lang, Bruxelles 2010.
- CAMUS Albert, *Essais*, Roger Guillot & Louis Faucon, Paris, La Pleiade, 1965.
- CERNY Philip G., *The Politics of Grandeur; Ideological Aspects of de Gaulle's Foreign Policy*, Cambridge University Press, Cambridge 1980.
- CHARLOT Jean, *Le Gaullisme*, Armand Colin, Paris 1970.
- ; *Le phénomène gaulliste*, Fayard, Paris 1970.
- ; IFOP (Institut Français d'Opinion Public), *Les Français et de Gaulle*, présentation et commentaire de Jean Charlot, Plon, Paris 1971.

- CHAUBET François & MARTIN Laurent, *Histoire des relations culturelles dans le monde contemporain*, Armand Colin, Paris, 2011.
- CHAUBET François, *La politique culturelle française et de la diplomatie de la langue. Alliance française (1883-1940)*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- CLAUDE Inis L., *Swords into Plowshare: The Problems and Progress of International Organization*, New York, Random House, 1964.
- COGAN Charles, « Puissance virtuelle: la France de la victoire à l'OTAN », in. *La France et l'OTAN 1949-1996* sous la direction de Maurice Vaisse, Pierre Mélandri et Frédéric Bozo, éd. Complexe, 1996, p. 68.
- CONAC Gérard, « Conclusion » in. *De Gaulle et le Tiers-Monde*, Colloque organisé par la faculté de droit et des sciences économiques et l'Institut du droit de la paix et du développement de l'université de Nice et l'Institut Charles de Gaulle, Nice, 25-26 février 1983, Editions A. Pedon, Paris 1984, pp. 393-405.
- COOMBS Philip H., *The Fourth Dimension of Foreign Policy : Educational and Cultural Affairs*, New York, Harper and Row, 1964.
- COPEAUX Etienne, *Espaces et temps de la nation turque, analyse d'une historiographie nationaliste (1931-1993)*, CNRS Editions, Paris 1998.
- CORM Georges, *Le Proche Orient éclaté 1956-2010*, Folio Gallimard, Paris 2010.
- COUVE DE MURVILLE Maurice, *Une Politique Étrangère 1958-1969*, Paris, Plon, 1971.
- CRAWSHAW Nancy, *The Cyprus Revolt : an Account of the Struggle for Union with Greece*, Unwin Hyman, 1978.
- CROUZET François, *Le Conflit de Chypre, 1946-1959*, Bruxelles, Bruylant, 1973.
- ÇAKMAK Haydar, *Türk Dış Politikası 1919-2008* » (*La Politique étrangère turque 1919-2008*), éditions Barış Platin, Ankara 2008.
- ÇANDAR Cengiz, *Güneşin Yedi Rengi (Les Septs couleurs du soleil)*, İstanbul, Maison d'édition Boyut, 1987.
- DAGISTAN Adil, *Atatürk'ten Günümüze Türk-Fransız İlişkileri (Les relations franco-turques de la période d'Atatürk à nos jours)*, Ankara 2005.
- DANIS Didem & IRTIS Verda (ed.), *Entegrasyon'un Otesinde Türkiye'den Fransa'ya Göç ve Göçmenlik Halleri*, İstanbul Bilgi Üniversitesi Yayinlari, İstanbul 2008.
- DE GAYFFIER-BONNEVILLE Anne-Claire, « La France et l'expédition de Suez. L'Appréciation du lien Le Caire-FLN par la France et l'engagement dans l'opération « Mousquetaire » », in. Frédéric Dessberg & Eric Schnakenbourg (dir.), *Les horizons de la politique extérieure française. Stratégie diplomatique et militaire dans les régions périphérique et les espaces seconds (XVIe-XXe siècles)*, P.I.E. Peter Lang, Bruxelles 2011.

- DE SIVRY Sophie (ed.), *Mémoires du monde. Cinq siècles d'histoires inédites et secrètes au Quai d'Orsay*, L'Iconoclaste, Paris 2001.
- DERINGIL Selim, *Turkish foreign policy during the Second World War*, Cambridge University Press 1989.
- DESSBERG Frédéric & SCHNAKENBOURG Eric (dir.), *Les horizons de la politique extérieure française. Stratégie diplomatique et militaire dans les régions périphérique et les espaces seconds (XVIe-XXe siècles)*, P.I.E. Peter Lang, Bruxelles 2011.
- DILAN Hasan Berke, *Türk-Fransız İlişkilerinde Saint-Benoit Lisesi'nin Misyonu*, Trakya Üniversitesi Yayinlari, n° 34, 1999.
- DULPHY Anne, FRANK Robert, MATARD-BONUCCI Marie-Anne et ORY Pascal, *Les relations culturelles internationales au XX<sup>e</sup> siècle. De la diplomatie à la acculturation*, P.I.E. Peter Lang, « Enjeux Internationaux », n° 10, Bruxelles 2010.
- DUMOULIN Michel & DUCHENNE Geneviève (eds.), *L'Union européenne et les États-Unis*, Actes de la VIII<sup>e</sup> Chaire Glaverbel d'études européennes 2002-2003, Peter Lang, Bruxelles 2003.
- DUPARC Pierre, *Recueil des Instructions données aux Ambassadeurs et Ministres de France depuis les Traités de Westphalie et jusqu'à la Révolution Française*, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris 1969.
- DU REAU Élisabeth, « Paul Ramadier et les prémices du Pacte atlantique », in. Serge Berstein & Paul Ramadier, *La République et le socialisme*, Bruxelles, Complexe, 1990.
- DUROSELLE Jean-Baptiste, *La France et les États-Unis des origines à nos jours*, Seuil, Paris 1976.
- DUVAL Marcel & LE BAUT Yves, *L'arme nucléaire française. Pourquoi et comment?*, Paris, SPM, 1992.
- EHRILICH Thomas, *Cyprus, 1958-1962*, New York, Oxford University Press, 1974.
- ELGEY Georgette, « Le Gouvernement Guy Mollet et l'intervention », dans *La France et l'Opération de Suez de 1956*, Actes d'une table ronde organisée sous la direction de Maurice Vaisse, CEHD (Centre d'histoire de la défense), ADDIM 1997, pp. 27-42.
- ELMAS Hasan Basri, *Turquie-Europe : une relation ambiguë*, Éditions Syllepse, Paris 1998.
- ERALP Atilla, « Türkiye-Avrupa Birliği İlişkileri (Les Relations entre la Turquie et l'Union Européenne) » in. Ismail Soysal (éd.), *Çağdaş Türk Diplomasisi : 200 Yıllık Süreç (La Diplomatie moderne turque : le processus de deux cents ans)*, no : 188, Türk Tarih Kurumu Éditions, Ankara, 1999, p. 484.
- ERHAN Çağrı, « ABD ve NATO'yla İlişkiler » (Les Relations avec les États-Unis et l'Otan), in. Baskın Oran (ed.) *Türk dış politikası kurtuluş savaşından bugüne olgular, belgeler*,

yorumlar » (*Faits, documents, commentaires de la politique extérieure turque depuis la Guerre de Libération jusqu'à aujourd'hui*), t. I, Istanbul, éditions Iletisim, 2001, p.

; « Kore Savaşı ve Türkiye'nin Kore'ye Asker Göndermesi » (La guerre du Corée et l'envoi de soldats par la Turquie), in. Baskın Oran, *La politique extérieure de la Turquie*, p. 547.

EROGUL Cem, *Demokrat Parti : Tarihi ve İdeolojisi (Le Parti démocrate, son histoire et son idéologie)*, 3<sup>e</sup> édition, Ankara, éditions İmge, 1998.

ESPINOSA Manuel, *Inter American Beginnings of US Cultural Diplomacy 1936-1948*, Washington, 1976.

FEBVRE Lucien, *L'Europe : genèse d'une civilisation*, Perrin, Paris 1999.

FIRAT Melek & KÜRKCÜOĞLU Ömer, « Orta-Doğu ile ilişkiler (Les Relations avec le Moyen-Orient) », in. Baskın Oran, *Türk Dış Politikası : Kurtuluş Savaşından Bugüne Olgular, Belgeler, Yorumlar (Les Faits, les Documents, les Commentaires de la politique extérieure turque à partir de la Guerre d'Indépendance)*, tome I, éditions Iletisim, Istanbul 2009, p. 615.

FOULON Charles-Louis, *De Gaulle. Itinéraires*, CNRS Editions, Paris 2010.

FOURNIE Pierre, RICCIOLI Jean-Louis, *La France et le Proche-Orient 1916-1946. Une Chronique photographique de la présence française en Syrie et au Liban, en Palestine, au Hedjaz et en Cilicie*, Casterman, Italie 1996.

FRANK Robert « Pompidou, le franc et l'Europe », dans *Georges Pompidou et l'Europe*, Association Georges Pompidou, Paris, Complexe, 1995, p. 342.

FREMEAUX Jacques, *La France et l'Islam depuis 1780*, PUF, Paris 1991.

FRIEDLANDER Saül et BARNAVI Elie (dir.), *La Politique Etrangère du Général de Gaulle*, PUF, Paris 1985.

GALLO Max, *De Gaulle*, (4 tomes *L'Appel du Destin 1890-1940, La solitude du Combattant 1940-1946, Le Premier des Français 1946-1962 et La Statue du commandeur 1962-1970*), Robert Laffont et Pocket, 1998.

GALLOIS Pierre-Marie dans *L'Aventure de la bombe: De Gaulle et la dissuasion nucléaire*, Institut Charles de Gaulle, Plon, Paris 1985, p. 199.

GERBET Pierre, *La construction de l'Europe*, Imprimerie nationale éditions, Paris 1999.

; « Le rôle de la France dans la négociation de l'Alliance Atlantique », in. *La France et l'OTAN 1949-1996*, p. 96.

GEORGEON François, *Des Ottomans aux Turcs: naissance d'une nation*, Edition Isis, Paris 1995.

GOGUEL François, « Institutions et politique étrangère » dans *De Gaulle en son siècle*, tome IV, pp. 137-141.

- GORDON Philip H., *A certain idea of France. French Security policy and the Gaullist legacy*, Princeton University Press, Princeton New Jersey, 1993.
- GOULARD Sylvie, *Le Grand Turc et la République de Venise*, Fayard, Paris, 2005.
- GOZARD Gilles, *De Gaulle face à l'Europe*, Collection Espoir, Plon, Paris 1976.
- GÖLE Nilüfer, « Authoritarian Secularism and Islamist Policies : the Case of Turkey », in N. A. Richard (éd.), *Civil Society in the Middle East*, 1996, vol. 2, New-York-Köln, E. J. Brill.
- GÖNLÜBOL Mehmet, *Türk Dış Politikası : Süreçler, Aktörler ve Kavramlar (La politique internationale turque: les processus, les acteurs et les concepts)*.  
; *Atatürk'ün Dış Politikası ; Amaçlar ve İlkeler (Politique extérieure d'Atatürk ; les objectifs et les idéaux)*, Atatürk Yolu, 1981.  
; *Milletlerarası Siyasi Teskilatlanma (L'Organisation politique internationale)*, Ankara, 1975.
- GÖNLÜBOL Mehmet (éd.), *Olaylarla Türk Dış Politikası (La Politique extérieure turque avec les événements)*, éditions Ankara Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi, Ankara, 1982.  
; *Les événements et la politique étrangère de la Turquie 1919-1995*, Editions Siyasal Bilgiler Fakültesi, 9<sup>e</sup> édition, Ankara, 1996.
- GROSSER Alfred, *Les Occidentaux. Les pays d'Europe et les États-Unis depuis la guerre*, Fayard, Paris 1978.  
; *Affaires extérieures : la politique de la France, 1944-1984*, Flammarion, Paris 1984.
- GUENA Yves, *De Gaulle*, Gründ, collection « Histoire sur le vif », 2007.
- GURSEL Nedim, *La Turquie : une idée neuve en Europe, Empreinte temps présent*, La Bégude de Mazenc 2009.
- GUTTON Jean-Pierre, *Etablir l'identité : l'identification des Français du Moyen Age à nos jours*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon 2010.
- GÜVEN Sami, *1950'li Yıllarda Türk Ekonomisi Üzerine Amerikan Kalkınma Reçeteleri : Hilts Raporu, Thornburg Raporu, Barker Raporu (Les recettes américaines du développement sur l'économie turque pendant les années cinquante, les rapports de Hilts, Thornbourg et Barker)*, Maison d'édition Ezgi, Bursa 1998.
- HALE William, *Turkish Foreign Policy 1774-2000*, Frank Cass and Co Ltd., London, 2000.
- HALL Peter, HAYWARD Jack et HOWARD Machin, *L'évolution de la vie politique française*, PUF, Paris 1992.
- HARBI Mohamed et STORA Benjamin (dir.), *La guerre d'Algérie*, Editions Robert Laffont, 2004.
- HARISSON Michael M., *The Reluctant Ally: France and Atlantic Security*, Baltimore, 1981.
- HAZAREESINGH Sudhir, *Le mythe gaullien*, Gallimard, Paris 2010.

- HOFFMANN Stanley, *Essais sur la France. Déclin ou renouveau?*, Éditions du Seuil, Paris 1974.
- ; « De Gaulle et le Monde: la scène et la pièce », in. *Essais sur la France*, Seuil, Paris 1974.
- ; « International Organization and International System », in. Stanley Hoffmann, Janus et Minerva, *Essays in the Theory and Practice of International Politics*, Boulder, Westview Press, 1987, p. 293.
- ; « Obstinate or Obsolete ? France, European Integration, and the Fate of the Nation State », in. Stanley Hoffmann, *The European Sisyphus. Essays on Europe, 1964-1995*, Boulder (Colo.), Westview Press, 1995, p. 87.
- ; « Reflections on the Nation State in Western Europe Today », in. Stanley Hoffmann, *The European Sisyphus. Essays on Europe, 1964-1995*, Boulder (Colo.), Westview Press, 1995, pp. 215-219.
- ; « The European Community and 1992 », in. Stanley Hoffmann, *The European Sisyphus. Essays on Europe, 1964-1995*, Boulder (Colo.), Westview Press, 1995.
- HOURANIE Albert, « Conclusions » in *Suez 1956 : The Crisis and Its Consequences*, édité par Roger Louis et Roger Owen, Oxford University Press, Oxford 1989,
- HUISSOUD Jean-Marc & ROYER Pierre (coordonné), *Europe : la puissance au bois dormant*, Rapport Anteios 2009, PUF, Paris 2008.
- İÇDUYGU Ahmet, *Türkiye-Avrupa Birliği İlişkileri Bağlamında Uluslararası Göç Tartışmaları (Les Débats de l'immigration internationale dans le cadre des relations entre la Turquie et l'Union européenne)*, Istanbul 2006, éditions Tüsiad.
- INSTITUT CHARLES DE GAULLE, Archives de France et Université de Reims-Champagne-Ardenne (Centre ARPEGE), *L'avènement de la V<sup>e</sup> République. Entre nouveauté et tradition*, Armand Colin, Paris 1999.
- IRTIS-DABBAGH Verda, *Representations of France and Turkey Among Young People Descending from Turkish Immigrant Families*, Paris 2003, L'Harmattan.
- JAMES D. Clayton, *The Years of MacArthur*, vol.3 : *Triumph and Disaster 1945-1964*, Boston, Houghton Mifflin, 1985.
- JOUVE Edmond, *Le Général de Gaulle et la construction de l'Europe (1940-1966)*, Tome I et II. Paris, Librairie Général de Droit et de Jurisprudence, 1967.
- KANCAL Salgur & THOBIE Jacques, « La Turquie et les deux Europes », *La Turquie entre trois mondes*, L'Harmattan, Paris 1998.
- KANCAL Salgur, « Les trois programmes de stabilisation et de réorganisation industrielles en Turquie depuis 1958 », dans Jacques Thobie et J.L. Bacqué-Grammont, *L'accession de la*

- Turquie à la civilisation industrielle, facteurs internes et externes*, Actes du Colloque d'Istanbul, 2-4 décembre 1985. Éditions Isis, Istanbul, 1987, pp. 47-67.
- KARAL Enver Ziya, *Osmanlı Tarihi (Histoire ottomane)*, 2<sup>e</sup> édition, t.VIII, édition Türk Tarih Kurumu. Ankara, 1983.
- KARLUK Rıdvan, *Türkiye Ekonomisi-Tarihsel Gelişim Yapısal ve Sosyal Değişim (L'Evolution constructive et le changement social)*, 7<sup>e</sup> édition, istanbul, éditions Beta, 2002.
- ; *Türkiye'nin Avrupa Ekonomik Topluluğu ile Olan Ortaklık İlişkileri ve Türk Dış Ticareti İçinde Topluluğun Yeri (Les Relations de coopération de la Turquie avec la CEE et la place de la Communauté dans le commerce extérieur turc)*, 1<sup>er</sup> édition, Eskisehir, Maison d'édition İktisadi ve Ticari İlimler Akademisi, 1974.
- KARPAT Kemal, *Social change and politics in Turkey. A structural-historical analysis*, Leiden E. J. Brill, Belgium 1973.
- ; *Studies on Turkish Politics and Society. Selected Articles and Essays*, Brill Leiden, Boston 2004.
- ; *Turkey's Foreign Policy in Transition 1950-1974*, Leiden E. J. Brill, Netherlands 1975.
- KASPI André, « By Way of Conclusion », in. *The Rise and Fall of Anti-Americanism : A Century of French Perception*, édité par Denis Lacorne, Jacques Rupnik et Marie-France Toinet, London, Macmillan 1990, p. 238.
- KASTORYANO Riva (dir.), *Quelle Identité pour l'Europe. Le Multiculturalisme à l'épreuve*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris 2005.
- KAZANCIGIL Ali, *L'Association de la Turquie à la CEE*, thèse FNSP, 1967.
- KAZGAN Gülten & ULÇENKO Natalia (dir.), *Türkiye ve Rusya (La Turquie et la Russie)*, Editions Istanbul Bilgi Üniversitesi, Istanbul 2003.
- KELLERMANN Henry J., *Cultural Relations as an Instrument of US Foreign Policy, The Educational Exchange Program Between the US and Germany 1945-1954*, Washington, 1978.
- KERIDIS Dimitris & TRIANTAPHYLLOU Dimitrios, *Greek-Turkish relations in the era of Globalization*, Brassey's Book, Massachusetts 2001.
- KINROSS Lord, *Atatürk : bir milletin yeniden doğuşu (Atatürk : la renaissance d'une nation)*, traduit par Necdet Sonder, İstanbul, 1984.
- KIRAY Emine, « Turkish debt and conditionality in historical perspective : A comparison of the 1980's with the 1860s », in. *The Political Economy of Turkey*, Torun Arıcanlı & Dani Rodrik (dir.), St. Martin's Press, New York, 1990.
- KLEIN Jean, « La stratégie de dissuasion de la France », dans *L'Aventure de la bombe*, p. 181.
- KNAPP Andrew, *Le gaullisme après de Gaulle*, Seuil, Paris 1996.

- KOCABAŞ Süleyman, *Paris'in Doğu Yolu'nda Yaptıkları. Tarihte Türkler ve Fransızlar (Les Turcs et les Français dans l'Histoire)*, éditions Vatan, 1990.
- KOZLU Cem, *Uluslararası Pazarlama (La Commercialisation internationale)*, Editions Is bankasi Kültür, İstanbul, 2000.
- KRUEGER Anne O., *Foreign Trade Regimes & Economic Development : Turkey*, t : 1, National Bureau of Economic Research, New York, 1974.
- KRÜGER Karl, *Kemalist Türkiye ve Ortadoğu (La Turquie kémaliste et le Moyen-Orient)*, traduit par Nihal Önol, İstanbul, Altın Kitaplar, 1981.
- KUISEL Richard, *Seducing the French: The Dilemma of Americanization*, University of California Press, Berkeley 1993.
- KULSKI, Wladyslaw Wszedor, *De Gaulle and the World : The Foreign Policy of the Fifth French Republic*, Syracuse, New York, Syracuse University Press, 1966.
- KÜRKÇÜOĞLU Ömer, *Türkiye'nin Arap Orta Doğusu'na karşı politikası (1945-1977) (La Politique de la Turquie face au Moyen-Orient arabe (1945-1977))*, Barış Kitabevi, Ankara, 2010.
- KYLE Keith, *Suez*, London 1991, Weidenfeld éd.
- KYRIAKIDES Stanley, *Cyprus : Constitutional and Crisis Government*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1968.
- LACOUTURE Jean, *De Gaulle*, Paris, Editions du Seuil (3 volumes) : *1-Le Rebelle (1890-1944)*, *2-Le Politique (1944-1959)*, *3-Le Souverain (1959-1970)*.  
; *Malraux : une vie dans le siècle 1901-1976*, Seuil, Paris 1976.
- LALOY Jean, *Yalta*, Robert Laffont, 1988.
- LAMEZEC Yann, *Le traité franco-britannique de Dunkerque : un traité oublié*, Paris, PUPS (Presses de l'Université Paris-Sorbonne), 2007.
- LANIOL Vincent, « Langue et relations internationales : le monopole perdu de la langue française à la conférence de la paix de 1919 », in. Denis Rolland (dir.), *Histoire culturelle des relations internationales. Carrefour méthodologique*, Paris, l'Harmattan, 2004, pp. 79-116.
- LANNON Erwan et LEBULLENGER Joël (dir.), *Les défis d'une adhésion de la Turquie à l'Union européenne*, Bruxelles, Bruylant, 2006.
- LEBJAOUI Mouhammed, *Vérités sur la Révolution algérienne*, Gallimard, Paris, 1970.
- LE MASNE Claire, *La France et l'association de la Turquie à la CEE*, IEP, 2005.
- LEVEQUE Jean-Maxime, dans *De Gaule en son siècle*, tome IV, pp. 147-148.
- LEVESQUE Jacques, *L'U.R.S.S. et sa politique internationale de Lénine à Gorbatchev*, Armand Colin, Paris 1987.
- LEWIS Bernard, *Islam et laïcité. Naissance de la Turquie moderne*, éd. Flammarion, 1988.

- LOMBART Laurent, *Le Président de la V<sup>e</sup> République française sur la scène internationale. De Charles de Gaulle à Jacques Chirac*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2008.
- MAILLARD Pierre, *De Gaulle et l'Europe entre la nation et Maastricht*, Tallandier, Paris 1995.
- ; *De Gaulle et l'Allemagne*, Plon, 1990
- MANGO Andrew, *Atatürk*, John Murray Ltd, London, 1999.
- MANISALI Erol, *Dünden Bugüne Kıbrıs (De hier à aujourd'hui, Chypre)*, éditions Yeni Gün, 2000
- MANSFIELD Peter, *Osmanlı Sonrası Türkiye ve Arap Dünyası (La Turquie post-ottomane et le Monde arabe)*, Söylem éditions, Istanbul, 2000.
- MARDIN Şerif, *The Genesis of Young Ottoman Thought: A Study in the Modernization of Turkish Political Ideas*, Syracuse, NY: Syracuse University Press, juin 2000.
- MARKIDES Kyriacos C., *The Rise and Fall of the Cyprus Republic*, New Haven and London, Yale University Press, 1977.
- MASLOWSKI Michel (dir.), *Identités de l'Europe Centrale*, Institut d'Etudes Slaves, Culture&Sociétés de l'Est n° 21. Paris 1995.
- MASSIGNON Louis (dir.), *L'Islam et l'Occident*, Cahiers du Sud, 1947.
- MCGHEE George, *ABD-Türkiye-NATO-Orta Doğu (Les Etats-Unis-la Turquie-l'Otan- le Moyen-Orient)*, éditions Bilgi, Ankara, 1992.
- MCMURRY Ruth Emily & LEE Muna, *The Cultural Approach. Another Way in International Relations*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1947.
- MECHIN Benoist, *Un printemps arabe*, Éditions Albin Michel, Paris 1959, réédition 2000.
- MEGALOMMATIS Cosmos, *Turkish-Greek Relations*, Cyprus Foundation, 1994.
- MITTERRAND François, *Réflexions sur la politique extérieure de la France*, Fayard, Paris, 1986.
- MYSYROWICZ Ladislav, *Autopsie d'une défaite : origines de l'effondrement militaire français de 1940*, Historica Editions l'Age d'Homme, Paris, 1990.
- NECATIGIL Z. M., *The Cyprus Question and the Turkish Position in International Law*, Oxford University Press, 1989.
- NETTELBECK Colin « L'Anti-américanisme en France » in Brendon O'Connor (ed.), *Anti-Americanism. History, Causes, Themes*. Volume 3: Comparative Perspectives, Greenwood World Publishing, Oxford/Westport, Connecticut, 2007.
- NEWHOUSE John, *Collision in Brussels : The Common Market Crisis of 30 June 1965*, Norton and CY., New York, 1967.

- NOIRIEL Gérard, *Population, immigration et identité nationale en France XIX<sup>e</sup> –XX<sup>e</sup> siècle*, Hachette Supérieur, Paris 1992.
- NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Tome 2, Gallimard, Paris 1997.
- NYE Joseph S., *Le leadership américain. Quand les règles du jeu changent*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1992.
- OGUZ Mevlüt, *Anadolu'nun Fethi, Türk-Ermeni İlişkileri ve Kilise*, Bayrak Yayıncılık, 2004.
- OKYAR Osman, « Le rôle de De Gaulle dans l'accord d'association de la Turquie avec la Communauté européenne », dans *De Gaulle en son siècle*, tome 5, l'Europe, Institut Charles de Gaulle, Plon, Paris 1992, p. 256.
- ORAN Baskın, *Türk Dış Politikası, Kurtuluş Savaşından Bugüne Olgular, Belgeler, Yorumlar (La politique étrangère de la Turquie: événements, documents, interprétations depuis la Guerre d'indépendance turque)*, İletişim Yayınları, İstanbul 2001.
- ; « Türk Dış Politikasının Teori ve Pratiği » (Pratique et théorie de la politique extérieure turque) », dans Baskın Oran, *Türk Dış Politikası Kurtuluş Savaşından Bugüne Olgular, Belgeler, Yorumlar* », (*Faits, Documents, Commentaires de la Politique étrangère turque depuis la Guerre de Libération jusqu'à aujourd'hui*), t. 1, İstanbul, éditions İletişim, 2001.
- OUZEGANE Amar, *Meilleur combat*, Julliard, Paris, 1962.
- ÖKE Mim Kemal, *Musul-Kürdistan Sorunu (1918-1926) (La Question de Mossoul-Kurdistan (1918-1926))*, éditions Bilge Karınca, İstanbul, 2002.
- ÖKE Mim Kemal & MÜTERCIMLER Erol, *Yalnızlıktan Saygınlığa : Demokrat Parti'nin Dış Politikası* » (*De la solitude au respect : la Politique étrangère du Parti démocrate*), éditions Demokratlar Kulübü, Ankara 2000.
- ÖZDAG Ümit, *Türkiye-Avrupa Birliği İlişkileri (Les relations turco-européennes)*, Asam Yayınları, 2003.
- ÖZTÜRK Metin, *Ordu ve Politika (L'Armée et la politique)*, Ankara, éditions Gündoğan, 1993.
- PAILLAT Claude, *Dossier secret de l'Algérie (1958-1961)*, Presses de la Cité, Paris, 1961.
- PAJOT Hubert, *Un rêveur de paix sous Louis XIII : Emeric Crucé parisien*, Les Presses Universitaires de France, Paris 1924.
- PARLAR DAL Emel, *Les Relations turco-américaines de 1945-1980, Genèse d'une relation spéciale entre ombres et lumières (Turkish-American Relations 1945-1980, Genesis of a special relationship between shadow and light)*, Edition L'Harmattan, Paris 2011.
- PATRICK Richard, *Political Geography and the Cyprus Conflict*, Ontario, Canada, University of Waterloo, 1976.

PEHLIVANLI Hamit, SARINAY Yusuf et YILDIRIM Hüsamettin, *Türk Dış Politikasında Hatay (1918-1939) (Hatay dans la politique extérieure turque (1918-1939))*, ASAM Éditions, Ankara, 2001.

PERES Shimon, *David et sa fronde*, Paris 1971, Ed. Stock.

PETITEVILLE Franck, *La Politique internationale de l'Union européenne*, Paris, Presses de Sciences PO, 2006.

PETITFILS Jean-Christian, *Le Gaullisme*, Paris, Presses Universitaires de Paris, 1977.

PICHON Jean-Jacques, *Le partage du Proche-Orient*, Paris 1938.

POGNON Edmond, *De Gaulle et l'histoire de la France : trente ans éclairés par vingt siècles*, Editions d'Albin Michel, Paris, 1970.

POLDEVIN Raymond, *Les relations franco-allemandes, 1815-1975*, Armand Colin, Paris 1977.

PRATE Alain, *Les Batailles économiques du Général de Gaulle*, Paris, Plon-Espoir, 1978.

QUERMONNE Jean-Louis (dir.), *Les mots de l'Europe. Lexique de l'intégration européenne*, Paris, Presses de Sciences PO, 2001.

REY Marie-Pierre, *La tentation du rapprochement. France et URSS à l'heure de la détente (1964-1974)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991.

RIFFIER Jean, *Les Œuvres françaises en Syrie (1860-1923)*, Paris, Le Harmattan, 2000.

ROCHE François & PIGNIAU Bernard, *Histoire de diplomatie culturelle des origines à 1995*, Paris, La Documentation Française, 1995.

ROLLAND Denis, *La crise du modèle français. Marianne et l'Amérique latine. Culture, politique et identité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000.

ROLLAND Denis, DELGADO Lorenzo et les autres, *L'Espagne, la France et l'Amérique Latine. Politiques culturelles, propagandes et relations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2001.

ROSSFELDER André, *Le Onzième commandement*, Hors série *Connaissance* chez Gallimard, Paris, 1995.

ROTA Olivier & DELMAIRE Danielle, *Activités Apostoliques et Culturelles en Europe et au Levant*, Editions du Conseil Scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, Travaux&Recherches.

ROTHSTEIN Robert, *Alliance and Small Powers*, New York, Columbia University Press, 1968.

ROUSSEL Eric, *De Gaulle, (2 tomes) : 1890-1945, 1946-1970*, Editions Gallimard et Tempus, 2002.

ROY Jules, *Les Années déchirement : Journal 1: 1925-1965*, Albin Michel, Paris, 1998.

- RUBIN Barry & KIRISCI Kemal, *Turkey in World Politics. An Emerging Multiregional Power*, Lynne Rienner Publishers, London 2001.
- SANDER Oral, *Siyasi tarih 1918-1994 (Histoire politique 1918-1994)*, éditions Imge, Istanbul 1989.
- ; *Türk Amerikan İlişkileri: Süreklilik ve Değişiklik, 1947-1964 (Les relations turco-américaines: la continuité et le changement)*, Editions AU SBF, Ankara 1975.
- SARINAY Yusuf, *Türkiye'nin batı ittifakına yönelişi ve NATO'ya girişi (L'inclinaison de la Turquie vers l'Alliance occidentale et l'entrée dans l'OTAN)*, Ankara, édition du Ministre de la Culture, 1988.
- SARMAN Kansu, *Türk Promethe'ler Cumhuriyet'in Öğrencileri Avrupa'da (1925-1945) (Les Promethe turcs, les étudiants de la République sont en Europe (1925-1945))*, éditions Is Bankasi Kültür, Istanbul 2006.
- SCHNABEL James F., *Policy and Direction: the First Year*, Washington, US Government Printing Office, 1972.
- SELIM Hasan, *Cezayir Bağımsızlık Savaşı (La guerre d'indépendance de l'Algérie)*, éditions Acar, İstanbul 1984.
- SEVER Ayşegül, *Soğuk Savaş Kuşatmasında Türkiye, Batı ve Orta Doğu 1945-1958 (La Turquie, l'Occident et le Moyen-Orient dans l'encerclement de la guerre froide 1945-1958)*, Istanbul, Boyut, 1997.
- SHAW Stanford Jay & KURAL SHAW Ezel, *History of the Ottoman Empire and Modern Turkey*, volume II, *Reform, Revolution and Republic. The Rise of Modern Turkey, 1808-1975*, Cambridge University Press, 1977.
- SONYEL Selahi R., *Türk Kurtuluş Savaşı ve Dış Politika (La Guerre d'Indépendance turque et la Politique extérieure turque)*, Editions TTK, tome 2, Ankara 1991.
- SOYKUT Mustafa (éd.), *Historical image of the Turk in Europe: 15<sup>th</sup> century to the present. Political and Civilisational Aspects*, The Isis Press, Istanbul, 2003.
- SOYSAL Ismail, *Between East and West. Studies on Turkish foreign relations*, The Isis Press, Istanbul 2001.
- ; « La position spécifique de la Turquie entre l'Orient et l'Occident et les avantages qui pourraient en découler pour ces deux mondes », *Between East and West*, pp. 169-173.
- ; « La visite du Général de Gaulle en Turquie (25-30 septembre 1968) », *Mélanges Professeur Robert Mantran*, Prof. Abdeljelil Temimi (dir.), Ceromdi (Publications du Centre d'Etudes et de Recherches Ottomanes, Morisques, de Documentation et d'Information), Zaghouan (Tunis) 1989.
- ; « Les alliances de la Turquie d'après-guerre », *Between East and West*, pp. 153-168.

; *Fransız İhtilali ve Türk-Fransız Diplomasi Münasebetleri (1789-1802) (La Révolution française et les relations diplomatiques franco-turques (1789-1802))*, Türk Tarih Kurumu Basımevi, Ankara 1964.

SÖNMEZOĞLU Faruk (éd.), *II. Dünya Savaşı'ndan Günümüze Türk Dış Politikası (La Politique étrangère turque depuis la Seconde Guerre mondiale)*, éditions Der, Istanbul 2006.

; *Türk Dış Politikası'nın Analizi (Analyse de la politique extérieure de la Turquie)*, éditions Der, Istanbul 2004.

; *Uluslararası Politika ve Dış Politika Analizi (Analyse de la politique internationale et étrangère)*, Maison d'édition Filiz, Istanbul 2000.

SPYKMAN Nicholas, *America's Strategy in World Politics*, 1942.

SPYRIDAKIS Constantinos, *A Brief of History of Chypre*, Chicago, Argonaut Inc., 1964.

STORA Benjamin *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*, La Découverte, Paris 1987.

STRAVRINIDES Zenon, *The Cyprus Conflict: National Identity and Statehood*, 1976

THOBIE Jacques & KANCAL Salgur, *Turquie, Moyen-Orient, Communauté Européenne*, L'Harmattan, Paris 1989.

THOBIE Jacques, *Aux origines de l'Institut français d'études anatoliennes d'Istanbul. La correspondance commentée Marx-Gabriel 1930-1932*, Les éditions Isis, Istanbul 2006.

; *Intérêts et impérialisme française dans l'Empire ottoman (1895-1914)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1977.

; *Phares ottomans et emprunts turcs (1904-1916) Un type de règlement financier international dans le cadre des traités*, Editions Richelieu, Paris 1972.

; « France et Turquie : Les relations économiques entre un ancien et un nouveau pays industriel depuis 1945 », dans Jacques Thobie et J.L. Bacqué-Grammont, *L'Accession de la Turquie à la civilisation industrielle, facteurs internes et externes*, Actes du Colloque d'Istanbul, les 2-4 décembre 1985. Éditions Isis, Istanbul, 1987.

; « Un contexte de crise : les relations économique-financières entre la Turquie et la France de 1929 à 1944 », communication au 3 *Congrès international d'histoire économique, social de la Turquie*, Princeton, les 24-26 août 1983, Sous presse aux Éditions Isis, Istanbul : La Société Commerciale Franco-Turque sera liquidée en 1949.

; « Les choix financiers de l'Ottomane en Méditerranée orientale de 1856 à 1939 », dans *Banque et investissements en Méditerranée à l'époque contemporaine*, Actes du Colloque de Marseille des 4-5 février 1982, Chambre de Commerce de Marseille, 1985, pp. 57-84.

TODD Olivier, *Albert Camus: une vie*, Gallimard, 1996.

TOKTAS Sule, « Batı ülkelerine işçi gönderme ve dış politikada yansımaları » (l'envoi d'ouvriers dans les pays occidentaux et sa répercussion sur la politique étrangère), dans Haydar

- Çakmak (ed.), *Türk Dış Politikası 1919-2008 (La politique étrangère turque 1919-2008)*, Ankara 2008, éditions Baris Platin, pp. 702-707.
- TOUCHARD Jean, *Le Gaullisme 1940-1969*, Seuil, Paris 1978.
- TÖREN Tolga, *Yeniden Yapılanan Dünya Ekonomisinde Marshall Planı ve Türkiye Uygulaması*, İstanbul 2007, SAV Yayınları.
- TRIMBUR Dominique, DUBOSCLARD Alain et les autres auteurs, *Entre rayonnement et réciprocité. Contributions à l'histoire de la diplomatie culturelle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002.
- TUNAYA Tarık Zafer, *Türkiye'de Siyasî Partiler (1859-1952) (Les Partis politiques en Turquie (1859-1952))*, éditions Arba, İstanbul 1995.
- TUT Baris, *L'Ecole de Paris et les Peintres Turcs. Paris : 1945-1960*, Yapi Kredi Kultur Sanat Yayıncılık, İstanbul 2000.
- VAISSE Maurice, *La Grandeur: La politique étrangère du Général de Gaulle, 1958-1969*, Fayard, Paris 1998.
- VAISSE Maurice (dir.), *La France et l'opération de Suez de 1956*, Actes d'une table ronde organisée sous la direction de Maurice Vaïsse, Ministère de la Défense Centre d'études d'histoire de la défense, Paris 1997.
- : « De Gaulle a-t-il ouvert les portes de l'Europe à la Turquie? », dans *Terres Promises : Mélanges offerts à André Kaspi*, Publications de la Sorbonne, Paris 2008.
- ; *8 Mai 1945: La victoire en Europe. (1939/1945) Actes du colloque international Reims armistice*, 1985.
- VAISSE Maurice & DOISE Jean, *Diplomatie et outil militaire, politique étrangère de la France 1871-1969*, Paris, Imprimerie nationale, 1987.
- VAISSE Maurice, «Post-Suez France» in. *Suez 1956: The Crisis and Its Consequences*, édité par Roger Louis et Roger Owen, Oxford University Press, Oxford 1989.
- ; « Le poids de la guerre d'Algérie dans la politique extérieure de la France (1958-1962) », dans *De Gaulle en son siècle*, tome IV, Paris, Plon, 1992, pp. 115-120.
- VALI Ferenc A., *The Bridges Across the Bosphorus, The Foreign Policy of Turkey*, Blatimore and London, The John Hopkins Press, 1971.
- VANER Semih (éd.), *La Turquie*, éd. Fayard, 2005.
- VERNET Juan, *Ce que la culture doit aux Arabes d'Espagne*, Paris, Sinbad, 1985.
- VERNEUIL Christophe, *La France et les étrangers du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours* », Editions Ellipses, Paris 2010.
- WALL Irwin, *Les États-Unis et la guerre d'Algérie*, Editions Soleb, 2006.
- ; *L'influence américaine sur la politique française*, L'Harmattan, Paris, 1992.

- WIEVIORKA Olivier & PROCHASSON Christophe, *Nouvelle histoire de la France contemporaine-20, La France du XX<sup>e</sup> siècle*, Seuil, Paris 1994.
- WOLFERS Arnold, *Britain and France Between Two Wars. Conflicting Strategies of Peace Since Versailles*. New York, Harcourt, Brace and Co, 1940.
- YILDIRIM Nuri, *Uluslararası Şirketler: Kapitalizmin Gelişim Sürecinde Yeni Aşama (Les sociétés internationales: nouvelle étape dans le processus de développement du capitalisme)*, éditions Cem, Istanbul, 1979.
- YILMAZ Durmus, *Fransa'nın Türkiye Ermenilerini Katolikleştirme Siyaseti*, Selçuk Üniversitesi Basımevi, Konya 2001.
- YILMAZ Mustafa & DOGANER Yasemin, *Cumhuriyet Döneminde Sansür (1923-1973) (Censure à l'époque de la République (1923-1973))*, Maison d'édition Siyasal, Ankara 2007.
- YILMAZ ŞAHİN Türel, *Uluslararası Politikada Orta-Doğu (Le Moyen-Orient dans la politique internationale)*, Baris Kitap, Ankara 2011.
- ; *Uluslararası politikada Orta Doğu: Birinci Dünya Savaşından 2000'e (Le Moyen-Orient dans la politique internationale: de la Première Guerre mondiale aux années 2000)*, éditions Akçag, Ankara, 2004.
- ZAIMOVA Raia, *Correspondance consulaire des ambassadeurs de France à Constantinople 1668-1708*, Centre Historique des Archives Nationales, Paris 1999.
- ZINN Howard, *Une histoire populaire des États-Unis de 1492 à nos jours*, Agone, 2002.

### **Articles de revues, de périodiques et de presse**

- ADLER Emanuel, «Seizing the Middle Ground: Constructivism in World Politics », *European Journal of International Relations*, 1997, 3 (3), pp. 319-363.
- AGAOGU Abdurrahman Fahri, «Cezayir faciası ve politikamız» (La Tragédie de l'Algérie et notre Politique), *Büyük Doğu* (la revue turque « *Le Grand Orient* »), le 18 juillet 1959. p. 3.
- AILLERET Général « Défense dirigée ou défense tous azimuts », dans *la Revue de défense nationale*, décembre 1967.
- ARAS Bülent & GÖKAY Bülent, « Turkey After Copenhagen: Walking a Tightrope », *Journal of Southern Europe and the Balkans*, t: 5, no: 2, 2003, pp. 147-168.
- ARNAUD Jean-Louis, « Pourquoi ils ont voulu l'Europe ? Visite à douze pionniers français de la construction européenne », *Notre Europe, études et recherches*, no: 39.
- AZIZ Aysel, « 1964 Yılında Kıbrıs Buhranı ve Sovyetler Birliği », *Siyasal Bilgiler Dergisi (La revue des sciences politiques)* Ankara, vol. XXIV, no : 3, p. 188.
- BATU Hamit, « La Turquie dans la détente », *Politique étrangère*, n° 5, 1976, pp. 459-483.

- BOEGNER Jean-Marc, « La politique de la chaise vide en Europe », *Espoir*, n°69, 1989.
- BOSSUAT Gérard « L'aide américaine à la France après la Seconde Guerre mondiale », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, 1986, no : 9, pp.17-36.
- BOUCARUT Jean-Michel, MOYNE Véronique et POLLINA Lucien, « L'agriculture depuis 1949, Croissance des volumes, chute des prix », division agriculture, *INSEE première*, n° 430, février 1996.
- CAPOT-REY Robert, « Le nouveau statut de l'Egypte », in: *Annales de Géographie*. 1937, t. 46, n°263, pp. 552-555.
- CHELINI Michel-Pierre, « Le plan de stabilisation Pinay-Rueff, 1958 », in. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2001/4-no: 48-4, pp. 102-123.
- DEPORTE Anton W., « Charles de Gaulle, observations d'outre-Atlantique », in. *Politique étrangère*, n°1 - 1986 - 51e année p. 96.
- DESRIERS Maurice, « L'agriculture française depuis cinquante ans : des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique », appartient au SCEES du ministère de l'Agriculture et de la Pêche. L'article diffusé sur le web site de *l'INSEE*.
- DIMET Jacques, « Henri Alleg : ouvrir les dossiers, c'est faire oeuvre de salubrité publique », *Hors Série Humanité*, janvier 2001, p. 11.
- DOGAN İbrahim, « Adana'daki Kuzey Afrika » ((L'Afrique du Nord à Adana), *Aksiyon* (la périodique hebdomadaire turque « *L'Action* »), le 25 octobre 2004.
- DU BOIS DE DUNILAC Pierre, « La longue marche vers les États-Unis d'Europe », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, t.35, no: 3, 2003, pp. 393-407
- DUGAS Guy, « Albert Camus et l'épisode de la Trêve civile », *Magazine de Guerre d'Algerie*, novembre-décembre 2002, pp. 40-45.
- DUROSELLE Jean-Baptiste, « Théorie des relations internationales : un livre d'Arnold Wolfers ». In: *Revue française de science politique*, 13e année, n°1, 1963. pp. 184-191.
- ELGEY Georgette, « 1956 : Révélations sur la crise de Suez », *L'Histoire*, n° 202 septembre 2002, p. 91.
- ERALP M. R., « Amerika dünyaya yardıma borçludur » (Les Etats-Unis sont obligés aider au monde), *Türkiye İktisat Mecmuası* (la revue économique de Turquie), 1948, no : 2, pp. 48-53.
- FENWICK C. G., «The New Status of the Dardanelles», *The American Journal of International Law*, vol. 30, n° 4, oct. 1936, p. 701.
- GEORGHALLIDE Georges S., « Turkish and British Reactions to the Emigration of Cypriot Turks to Anatolie », *Balkan Studies*, vol. XVIII, 1977, no : 1, pp. 43-52.
- GÖLE Nilüfer, « La Laïcité républicaine et l'Islam public », *Pouvoirs*, 2006, no: 115, p. 73.

GÖRMEZ Kemal, « Avrupa Birliği Macerası : Tünelin Ucundaki Isık » (L'aventure de l'Union européenne : la lumière au bout du tunnel), *Yorum Dergisi (la revue turque « Le Commentaire »)*, éditions Gazi Üniversitesi, no: 2005-1, Ankara, 2005.

GRIECO Joseph, « Anarchy and the Limits of Cooperation : A Realist Critique of the Newest Liberal Intergovernmentalism », *International Organisation*, 42 (3), 1988, p. 485-508.

; « The Maastricht Treaty, Economic and Monetary Union, and Neorealist Research Programme », *Review of International Studies*, 21 (1), 1995, p. 21-40.

GUILLEN Pierre « Les militaires français et la CED », in. *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, 1985.

HOFFMANN Stanley, « The European Process at Atlantic Cross Purposes », *Journal of Common Market Studies*, 3 (2), 1964, pp. 85-101.

HOPF Ted, « The Promise of Constructivism in International Relations Theory », *International Security*, 1998, 23 (1), p. 181.

İPEK İlhan, « Bana göre Marshall Planı ne ifade eder » (Ce que représente le Plan Marshall d'après moi), *İktisadi Uyanış (Le réveil économique)*, 1951, no : 15, p. 15.

JOSPIN Lionel, « The Relationship Between France and the United States : Reflections for an American audience », *French Politics, Culture and Society*, 2004, no : 22(2), p. 118

JOSSERAND Tancredi, « L'Europe, la Turquie et le Général », dans *la Revue française de géopolitique*, février 2006.

KANÇAL Salgur, « Crise de l'industrialisation et redéploiement du commerce extérieur en Turquie », communication au colloque de Fès, 28-30 mars 1984, *sur Économie Industrielle et Développement*, p. 12.

KARA Bülent, « Türkiye'de personel reformu çalışmalarının alt yapısı : 1930-1960 yılları arasında yabancı uzmanların kamu yönetimine ilişkin hazırladıkları raporlar » (L'infrastructure des travaux de réforme du personnel de la Turquie : les rapports préparés par les experts étrangers à l'administration publique entre les années 1930 et 1960), *Revue des sciences sociales de l'Université de Cumhuriyet*, décembre 2006, vol. 30, no : 2, pp. 149-162.

KNIGHT Jonathan, « American Statecraft and the 1946 Black Sea Straits Controversy », *Political Science Quarterly*, vol. XC, n° 3, aut. 1975, p. 451.

KRAMER Paul A., « Is the World our campus? International Students and U.S. Global Power in the Long Twentieth Century », *Diplomatic History*, n° 5, November 2009, pp. 775-806.

LAROCHE, Jane, « Albert Gabriel, le plus turc des Français, 2 août 1883- 23 décembre 1972 », in. *Turcica IV*, 1972, pp. 7-14.

LE GUENNEC Josiane, division « Agriculture », « 25 ans de production agriculture dans la CEE », *INSEE premiers résultats*, no : 93, Avril 1987.

LEHURAUX Capitaine, « Le statut territorial des Territoires du Sud de l'Algérie », *Revue africaine*, 1937, vol. 81, p. 169.

LELONG Pierre, « Le Général de Gaulle et la recherche scientifique et technique », *Études Gaulliennes*, n° : 5, pp.127-136.

LEWIS Bernard « Rethinking the Middle East », *Foreign Affairs*, vol. 71, no : 4, Automne 1992, pp. 103-104.

; « Recent Developments in Turkey », *International Affairs*, Londres, n° 27, juin 1950, p. 323.

MALGRAIN Yves, « L'agriculture française devant le Marché commun européen », *Revue économique*. Volume 11, n°6, 1960, pp. 937-954.

MANGO Andrew, « The State of Turkey », *Middle Eastern Studies*, Vol. XIII, mai 1977, no : 2, pp. 171-172.

MERCIER-BERNADET Fabienne, « L'Affaire du Slovenija », le *Magazine d'histoire de la guerre d'Algérie*, mai-juin 2002, pp. 32-37.

MILZA Pierre, « La relève des impérialisme au Proche-Orient » dans le dossier sur La Crise de Suez publié par *L'Histoire*, n° 38, octobre 1981, pp.12-26.

MOLINIER Jean « L'évolution de la population agricole du XVIII<sup>ème</sup> siècle à nos jours », *Economie et statistique*, N° 91, juillet-août 1977, pp. 79-84.

MORAVCSIK Andrew, « Le grain et la grandeur: les origines économiques de la politique européenne du général de Gaulle (1ère partie) », in: *Revue française de science politique*, 49<sup>ème</sup> année, n°4-5, 1999, pp. 507-544.

; « Negotiating the Single European Act: National Interests and Conventional Statecraft in the European Community », *International Organization*, no: 45(1), 1991, pp. 19-56.

; « Preferences and Power in the European Community: A Liberal Intergovernmentalist Approach », in. *Journal of Common Market Studies*, 1993, no: 31, p. 473-524.

ÖZDAG Ümit, « ABD'nin Yeni Ulusal Güvenlik Doktrini » (La nouvelle doctrine sécuritaire des Etats-Unis), *Uluslararası İlişkiler ve Araştırma Dergisi (La Revue de Recherche et des Relations internationales)- Stratejik Analiz (Analyse stratégique)*, vol. 2, no : 20, Ankara, novembre 2002, pp. 42-43.

ÖZDEN Melissa, « La visite de François Hollande en Turquie vue par la presse turque », *OVIPO* (*Observatoire de la vie politique turque*), le 10 février 2014.

PETROVA Margarita H., « The End of the Cold War : a Battle of Bridging Ground Between Rationalist and Ideational Approaches to International Relations? », *European Journal of International Relations*, 9 (1), 2003, p. 122.

PRICE Richard & REUS-SMIT Christian, « Dangerous Liaisons ? Critical International Theory and Constructivism », *European Journal of International Relations*, 1998, 4 (3), p. 259.

- PRIVILAKIS Constantin, « La Grande-Bretagne et l'internationalisation de la question chypriote (1954-1955) », in. *Revue d'histoire diplomatique*, 2001.
- REMOND Pierre, « Histoire Parallèle », *Reportage de L'Histoire*, janvier-février 2003, pp. 28-29.
- SOUTOU Georges-Henri, « La France du général de Gaulle, la Turquie et l'Europe », *Commentaire*, n° : 104, 2004, pp. 915- 923.
- ; « Le Général de Gaulle, le plan Fouchet et l'Europe », *Commentaire*, no : 52, hiver 1990-91.
- ; « Les problèmes de sécurité dans les rapports franco-allemands de 1956 à 1963 », *Relations Internationales*, no : 58, été 1989.
- SOYSAL Ismail, « Les Relations Politiques Turco-Françaises (1921-1985) », article paru dans *Belleten*, XLVII/188, Ankara, Türk Tarih Kurumu (L'Institution Turque de l'Histoire), 1984, pp. 959-1044.
- ; « The Influence of the Concept of Western Civilisation on Turkish Foreign Policy », *Between East and West, Studies on Turkish Foreign Relations*, Isis Press, University of Michigan, 2001, pp. 131-134.
- ; « Türk-Fransiz diplomasi münasebetlerinin ilk devresi » (La première période des Relations diplomatiques turco-françaises), *Tarih Dergisi (Revue d'Histoire)*, t. III, no : 5-6, Istanbul 1953, pp. 63-94.
- ; Complémentarité des intérêts de la Turquie et de la France vue dans une perspective historique, texte de la conférence donnée à Paris, le 20 juin 1988, organisée par l'Association France-Turquie dans une salle de l'UNESCO, p. 124.
- SÖNMEZ Sinasi, « Cezayir bagimsizlik hareketinin Türk basinina yansimalari (1954-1962) » (L'Affaire Algérienne dans la presse turque), *ZKÜ Sosyal Bilimler Dergisi*, vol. 6, no : 12, 2010, pp. 289–318.
- SPEGELE Roger D., « Three form of realism », *Political Studies*, vol : 35, no : 2 juin 1987, pp. 197-199.
- TASHAN Seyfi, « Les relations turco-françaises au temps du Général de Gaulle, les relations avec l'OTAN et les problèmes de sécurité », *Espoir*, n°: 82, juin 1992.
- TER MINASSIAN Anahide, « La diaspora arménienne », *Hérodote. Géopolitique des diasporas*, n° 53, 1989.
- ÜLMAN Haluk, « NATO ve Türkiye (La Turquie et l'OTAN) », *SBF dergisi (La Revue de la Faculté de Sciences Politiques de l'Université d'Ankara)*, vol. XXII, n°: 4, 1968, p. 149.
- VAISSE Justin, « American Francophobia Takes a New Turn », *French Politics, Culture and Society*, 2003, no : 21(2), p. 42.
- VAISSE Maurice, « De Gaulle et Relations Internationales avant 1958 », in *Espoir* n° 61, p. 8.

; « Aux origines du mémorandum de septembre 1958 », dans *Relations Internationales*, n° 58, été 1989, pp. 253-268.

; « La France et le traité de Moscou », dans *Revue d'histoire diplomatique*, n°1, 1993.

WALTZ Kenneth N., « International Structure, National Force, and the Balance of World Power », *Journal of International Affairs*, Vol. 21, no : 2 avril 1967, pp. 215-231.

; « The Emerging Structure of International Politics », *International Security*, Volume 18, Number 2, 1993, pp. 44-79.

WENDT Alexander, « Anarchy is What States Make of It: the Social Construction of Power Politics », *International Organization*, 1992, 46 (2), pp. 391-425.

WORMS Gérard, « Le Général de Gaulle et l'industrialisation de la France », *Études Gaulliennes*, n°: 5, pp. 119-126.

« Cezayir Davasında Tutumumuz » (Notre position sur l'affaire algérienne), *Forum (la revue bimensuelle turque)*, le 1<sup>er</sup> octobre 1960, p. 6.

« Dış politikamız üzerine » (A propos de notre politique extérieure), *Forum (la revue bimensuelle turque)*, décembre 1961.

« De Gaulle'ün Başarısı » (La réussite de De Gaulle), *Forum (la revue bimensuelle turque)*, février 1960.

« Türkiye-Afrika İslam devletleri dostluk grubu » (Groupe d'amis des Etats islamiques d'Afrique-Turquie) *Sebilürreşad* (la revue turque « *La Juste Voix* »), vol. XIII, no : 304, 1960, pp. 54-55.

### **Collections documentaires, cahiers de recherche, notes, encyclopédies, dictionnaires**

DE GAULLE, *Lettres, Notes et Carnets*

Tome 8- *Juin 1958-Décembre 1960*, Plon 1985.

Tome 9- *Janvier 1961-Décembre 1963*, Plon 1986.

Tome 10- *Janvier 1964-Juin 1966*, Plon 1986.

Tome 11- *Juillet 1966-Avril 1969*, Plon 1987.

Tome 12- *Mai 1969-Novembre 1970*, Plon 1988.

Tome 13- *Compléments de 1924 à 1970*, Plon 1997

ALBIN Pierre, *Les grands traités politiques. Recueil des principaux textes diplomatique depuis 1815 jusqu'à nos jours*, « Le Traité de Berlin (13 juillet 1878) ».

*Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, sous la direction d'Emmanuel de Waresquiel, Larousse, Paris 2001.

*Dictionnaire de De Gaulle*, HOWORTH Jolyon, « Europe », p. 462.

*Ekonomik Kurumlar ve Kavramlar Sözlüğü (dictionnaire des concepts et institutions économiques* sous la direction de Fikret Başkaya, Aydın Ördek ; TÖREN Tolga, « Dış Yardım » (l'aide extérieur), Ankara 2008, Özgür Üniversite.

*Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1963.*

*Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1964.*

*Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1965.*

*Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1967.*

*Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1968.*

*Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1969.*

*Etudes économiques de l'OCDE sur la France de 1970.*

*Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1963.*

*Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1964.*

*Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1966.*

*Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1967.*

*Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1968.*

*Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1969.*

*Etudes économiques de l'OCDE sur la Turquie de 1970.*

GÜRSEL Seyfettin, « Dış borçlar » (Les dettes extérieures), *Cumhuriyet Dönemi Türkiye Ansiklopedisi*, t.15, pp. 473-477 et t.16, pp. 494-506.

Iktisadi Kalkınma Vakfı, vol. 7, *Ortak Pazar'da Türkiye (La Turquie dans le Marché Commun)*, Istanbul, Iktisadi Kalkınma Vakfı Éditions, 1971.

LARCAN Alain & MESSMER Pierre, *Les écrits militaires de Charles de Gaulle*, Paris, PUF, 1985.

MARTENS Georg Friedrich, *Nouveau Recueil général des traités et autres actes relatifs aux rapports de droit international*, première série, vol. XV.

STORA Benjamin, « L'Empire ottoman et la Turquie kémaliste dans la conscience algérienne du début du vingtième siècle », *Cahier du GETC (Groupe d'étude sur la Turquie contemporaine)*, p. 3, Paris, Automne 1987.

*Les circulaires, télégraphes et manifestes d'Atatürk*, t. IV, (1917-1938).

### **Documents Publics**

*Ayın Tarihi* (Revue trimestrielle publiée par le service de presse du Bureau du Premier ministre turc « *Histoire du mois* »), n° : 198, mars 1950, p. 31.

*Ayın Tarihi* (Revue trimestrielle publiée par le service de presse du Bureau du Premier ministre turc « *Histoire du mois* »), n° 198, mai 1950, p. 60.

*Ayin Tarihi* (Revue trimestrielle publiée par le service de presse du Bureau du Premier ministre turc « *Histoire du mois* »), n° 213, août 1951, p. 156.

*Ayin Tarihi* (Revue trimestrielle publiée par le service de presse du Bureau du Premier ministre turc « *Histoire du mois* »), le 9 mars 1953.

*Ayin Tarihi* (Revue trimestrielle publiée par le service de presse du Bureau du Premier ministre turc « *Histoire du mois* »), le 28 décembre 1954.

*Bulletins officiels de la Grande Assemblée nationale de Turquie*, déclarations au sujet des relations extérieures de Fatin Rüştü Zorlu, le ministre des Affaires extérieures, vol.1, pp. 832-834, le 21 août 1958.

*Documents Diplomatiques Français(DDF) 1956*, tome 1.

*DDF*, doc. n° 16, D. n° 6/AL, « Turquie et Détroits, Questions de l'avenir des relations turco-soviétiques », tome I, Peter Lang, 2003.

*DDF*, doc. n° 49, D. n° 21/AL, « Turquie et Détroits, Questions de l'avenir des relations turco-soviétiques, 1946 », tome I, Peter Lang, 2003.

*DDF*, 1963, II, doc. n° 234, 246, 255, 261, 264.

*DDF*, 1964, I, doc. n° 191 et 289.

*DDF*, 1964, II, doc. n° 10.

*DDF*, 1964, II, doc. n° 72 et 74.

*DDF*, 1964, II, doc. n° 69, Télégraphe de Baudet, ambassadeur de Moscou, du 16 août 1964.

*Haber Bülteni*, « *Cezayir Misyonu* » (*la Mission algérienne*), p. 1, Ankara, septembre 1961. *Les trois numéros des bulletins d'information* produits par la mission algérienne se trouvent à la Bibliothèque nationale turque. Septembre 1961, octobre 1961, décembre 1961.

*JORF* Décret 57-993 du 7 août 1957 *JORF* du 8 août 1957 sur le régime de l'Algérie, pp.7831-7832 ; Décret n° 57-714 du 21 juin 1957 portant délégation de pouvoirs au ministre du Sahara, délégué général de l'Organisation commune des régions sahariennes, *JORF* du 23 juin 1957, p. 6294.

*Survey of International Affairs*, « The Middle East, 1945-1950 », London, Royal Institute of International Affairs, Oxford University Press, 1954.

*Documents on American Foreign Relations*, 1948, published for the Committee on Foreign Relations by Harper and Brothers, New York, p. 589.

Discours à l'Assemblée de Selim Sarper le ministre des Affaires extérieures, *TBMM Tutanak Dergisi (La Revue de la Grande Assemblée Nationale)*, tome 3, 1.Dönem, 2.Oturum, le 21 février 1962, p. 160.

Discours à l'Assemblée du ministre des Affaires extérieures, Feridun Cemal Erkin, *TBMM Tutanak Dergisi (La Revue de la Grande Assemblée Nationale de Turquie)*, tome 33, 1.Dönem, 4. Toplantı, le 9 novembre 1964, pp.178-179.

*Millet Meclisi Tutanak Dergisi (La revue des procès-verbaux de la Grande assemblée Nationale de Turquie (GAN))*, Vol. XXX 1964, 5 mai 1964, p. 207.

*Dışişleri Bakanlığı Belleteni (La revue du ministère des Affaires étrangères turc)*, no: 1, 1964, p. 5.

*United Nations Official Records of the General Assembly*, Ninth Session, first Committee, 1954, 749<sup>th</sup> meeting, 14 december 1954, p.553.

*United Nations (U.N.) Official Records of General Assembly*, Ninth Session : Plenary Meetings, 1954, 514<sup>e</sup> meeting, 17 décembre 1954, p. 539.

*United Nations (U.N.) Official Records of the General Assembly*, Ninth Session : First Committee. 1954, 749<sup>e</sup> meeting, 14 décembre 1954, p. 544.

## **Journaux, bulletins**

### **Les journaux turcs**

*Aksam* (« *Le Soir* »), Necmettin Sadak, « Amerikan siyaseti güç durumda » (La politique américaine en difficulté), le 25 avril 1951.

*Barış* (« *La Paix* »), Türkkaya Ataöv, « Cezayir'e Selam » (Salut (Paix) à l'Algérie), le 25 janvier 1974.

*Cumhuriyet* (« *La République* »), le 11 mars 1949.

; Abidin Daver, « Muhalefette ısrar ederlerse » (Si l'opposition insiste en plus), le 30 juillet 1951.

; «Türk Gençliği Milliyetçileri Destekliyor » (La Jeunesse turque soutient les nationalistes), le 2 novembre 1960.

; Mehmet Piri, «Fransız Dramı » (Le drame français), le 24 avril 1961.

; « Cezayirlilerin Ankara'daki temsilcisinin bildirisi » (Annonce du représentant de l'Algérie à Ankara), le 25 avril 1961.

« Kabine dün Bizerte olaylarını görüştü » (Hier, le cabinet s'est concerté sur les événements de Bizerte), le 23 juillet 1961.

; « Dışişleri bakanının Cumhuriyet'e demeci » (La déclaration du ministre des Affaires extérieures au journal République), le 24 juillet 1961.

- ; Mehmet Piri, « Yuvarlak masa ve dış politikamız » (La table ronde et la Politique extérieure), le 8 septembre 1961.
- ; Kayhan Sağlamer, « Cezayir harbinde dönüm noktası: terör, ölüm, ıstırap » (Le tournant de la Guerre d'Algérie : la terreur, la mort, la souffrance), le 2 mars 1962.
- ; Mehmet Piri, « İkinci koalisyon hükümetinin dış politikası » (La Politique extérieure du deuxième gouvernement de coalition), le 7 juillet 1962.
- ; « La lutte pour le pouvoir continue en Algérie » (Cezayir'de İktidar Mücadelesi Devam Ediyor), le 8 juillet 1962.
- ; « Ben Bella'cı Birlikler Oran'a Doğru İlerliyor » (Les unités proches de Ben Bella se rapprochent d'Oran), le 9 juillet 1962.
- ; Cihat Baban, « Hür Cezayir'le İlk Karşılaşma » (Première rencontre avec l'Algérie libre), le 7 décembre 1962.
- ; Cihat Baban, «3. Bağımsızlığın Sancısını Çeken Cezayir » (L'Algérie qui ressent les douleurs de la troisième indépendance), le 7 décembre 1962.
- ; « Gölgedeki politikacı Benkhedda » (Benkhedda : l'homme politique qui se trouve dans l'ombre), le 19 décembre 1962.
- ; Cihat Baban, « Türkiye ve Cezayir » (La Turquie et l'Algérie), le 20 décembre 1962.

**Dünya** (« *Le Monde* », « Dışişleri sözcüsü İstinyeli memnuniyetini belirtti » (Le Porte-Parole du ministre des Affaires étrangères, İstinyeli, a exprimé sa satisfaction), le 20 mars 1962.

; Attila Sönmez, « IMF ve Türkiye : Lütfen sizlanmayı birakalım » (Le FMI et la Turquie : S'il vous plait arrêtons de nous plaindre), le 3 avril 2001.

**Hürriyet** (« *La Liberté* »), İpek Arnoğul, « Her Taşı Bir Tarih (Diplomat Gözüyle) » (Chacune de ses pierres est l'histoire), le 6 septembre 2005.

; Ünsal Oskay, « Cezayirli Gazeteciler Konuşuyor » (Les journalistes algériens parlent), le 1 janvier 1965.

; M. Feridun Bellisar, « Cezayir davası » (L'Affaire algérienne), le 4 février 1957.

; Feridun Bellisar, « Cezayir ve Fransa » (L'Algérie et la France), le 17 juin 1957.

; « Bayar ve Menderes Fransız hariciye vekil yardımcısını dün kabul etti » (Bayar et Menderes ont reçu hier le ministre français adjoint des Affaires étrangères), le 17 septembre 1957.

; « Cezayir işi bir istifaya sebep Oldu » (L'Affaire algérienne a causé une démission), Hürriyet (le journal turc « *La Liberté* »), le 17 mars 1960.

; Feridun Bellisar, « Türkiye ve Cezayir » (La Turquie et l'Algérie), le 1 septembre 1960.

- ; « Türkiye Cezayir işinde arap âlemini destekliyor » (La Turquie soutient le monde arabe dans l'affaire algérienne), le 28 juillet 1960.
- ; Tahsin Öztin, « Sancılı Toprak Cezayir » (l'Algérie : la terre douloureuse), la série d'article des 10 août, 7 et 17 septembre 1960.
- ; Cüneyt Arcayürek, « Cezayir'in parolası : kana kan diş diş » (Mot de passe de l'Algérie : sang pour sang et dent pour dent), le 2 novembre 1960.
- ; « Selim Sarper BM'de konuştu » (Selim Sarper a parlé dans les Nations-Unies), le 24 septembre 1960.
- ; « Minnet Duygusu » (Sentiment de gratitude), le 2 novembre 1960.
- ; « Cezayir Yardım Bekliyor » (l'Algérie attend de l'aide), le 31 octobre 1960.
- ; « Temsilcimizin BM'de Cezayir'e dair açıklaması » (Déclaration en rapport à l'Algérie aux Nations-Unies de notre représentant), le 17 décembre 1960.
- ; « La Jeunesse turque soutient l'Algérie » (Türk Gençliği Cezayir'i Tutuyor), le 13 décembre 1960.
- ; «Cezayir İçin Lehte Oy Verdik » (Nous avons voté en faveur de l'Algérie), le 16 décembre 1960.
- ; « Cezayir mücahitleri hürriyet savaşını kazandılar » (Les moudjahidines algériens ont gagné la guerre de la liberté), le 19 mars 1962.
- ; « Dışişleri bakanı sözcüsü memnuniyetini belirtti » (Le Porte-Parole du ministre des Affaires extérieures a exprimé sa satisfaction), le 20 mars 1962.
- ; Adnan Semih, «Cezayir'den geliyorum » (Je viens de l'Algérie), série de correspondance des 29 juillet et 3 août 1962.

**Sabah** (« *Le Matin* »), Muharrem Sarıkaya, « Türkiye'nin Jeostratejik Boslugu » (Le Vide géostratégique de la Turquie), le 28 septembre 2003.

; Yavuz Donat, « Yakın Tarih Böyle Diyor » (L'Histoire récente le dit comme ça), le 17 décembre 2004.

**Tan** (« *Le Crépuscule* »), « Adnan Menderes dış politikamızı etraflica anlatti » (Adnan Menderes a raconté en détail notre politique extérieure), le 8 février 1957.

; « Cezayir'e istiklal yok » (Il n'y a pas d'indépendance pour l'Algérie), le 14 février 1957.

**Ulus** (le quotidien turc « *La Nation* »), Peyami Safa, « Atlantik Pakti ve biz » (le Pacte atlantique et nous), le 26 mars 1949.

; « Cezayir Milli Kurtuluş Cephesinin Fransızlara kurduğu tuzaklar » (Les pièges mises en place contre les Français par le Front de Libération Nationale de l'Algérie), le 26 mai 1956.

- ; « Cezayir’de kanlı savaşlar oluyor » (Des guerres sanglantes ont lieu en Algérie), le 21 août 1956.
- ; « Temizleme harekâtı sonunda : Cezayir’de 102 milliyetçi daha şehit edildi » (Suite des opérations de nettoyage : en Algérie, 102 nationalistes encore sont devenus martyrs), le 13 octobre 1956.
- ; « Cezayir liderleri tevkif edildi » (Le leader algérien a été arrêté), le 24 octobre 1956.
- ; « Bunun intikamını alacağız » (Nous allons nous venger de cela), le 25 octobre 1956.
- ; « Cezayir Milli Kurtuluş Cephesi temsilcileri dün şehrimize geldi » (Les représentants du Front de Libération Nationale de l’Algérie sont arrivés hier dans notre ville), le 28 octobre 1956.
- ; « Cezayir İçin Hükümetimizden Talep » (Demande de notre gouvernement pour l’Algérie), le 30 octobre 1956.
- ; Bülent Ecevit, « Dış siyasette iktidar muhalefet » (En politique extérieure celui qui a le pouvoir c’est l’opposition), le 20 décembre 1955.
- ; Ahmet Şükrü Esmer, « Dış politika ve partiler » (La politique extérieure et les partis), le 9 décembre 1957.
- ; Ahmet Şükrü Esmer, « Dış politika 1955–1956 » (La politique extérieure 1955-1956), le 1<sup>er</sup> janvier 1956.
- ; Ahmet Şükrü Esmer, « Cezayir, Fas ve Fransa » (L’Algérie, le Maroc et la France), le 23 février 1956.
- ; Ahmet Şükrü Esmer, « Cezayir’de İslahat » (La Réforme en Algérie), le 18 mars 1956.
- ; « Cezayir’e girmek izne bağlı » (Entrer en Algérie est sous condition d’une autorisation), le 21 mars 1956.
- ; « İsmet İnönü’nün Meclis konuşması » (Discours à l’Assemblée d’İsmet İnönü), le 22 mars 1956.
- ; Ahmet Şükrü Esmer, « Cezayir olayları » (Les événements de l’Algérie), le 1<sup>er</sup> avril 1956.
- ; Hüseyin Cahit Yalçın, « Tarafsız blok » (le bloc impartial), le 21 juin 1956.
- ; Yakup Kadri Karaosmanoğlu, « Ortadoğu hikâyeleri » (Histoires du Moyen-Orient), le 30 décembre 1956.
- ; Bülent Ecevit, « Orta Doğu Çıkmazı » (L’impasse du Moyen-Orient), le 5 janvier 1957.
- ; « Cezayir’e istiklal tanınmamıştır » (L’indépendance n’a pas été reconnue à l’Algérie), le 15 février 1957.
- ; Ahmet Şükrü Esmer, « Cezayir ve Birleşmiş Milletler » (L’Algérie et les Nations-Unies), le 19 février 1957.

; « Millet Meclisinde CHP adına Turgut Göle'nin yaptığı dış politika konuşması » (Discours de politique extérieure effectué à l'Assemblée nationale par Turgut Göle au nom du CHP), le 27 février 1957.

; Bülent Ecevit, « Bir Türk delegesine göre » (D'après un Délégué turc), le 4 mars 1957.

; Bülent Ecevit, « Fransa ile suç ortaklığı » (Une Complicité de crime avec la France), le 26 mars 1957.

; Yakup Kadri Karaosmanoğlu, « Tunus'un istiklal bayramı » (La Fête d'indépendance de la Tunisie), le 4 avril 1957.

; Ahmet Şükrü Esmer, « Cezayir'in Yeni Rejimi » (Le nouveau Régime de l'Algérie), le 12 février 1957.

; Ahmet Şükrü Esmer, « Fransa'nın İstırabı » (La Souffrance de la France), le 26 mars 1958.

; Ahmet Şükrü Esmer, « Fransa'nın İstırabı » (La Souffrance de la France), le 26 mars 1958.

; Ahmet Şükrü Esmer, « Cezayir meselesi » (La Question algérienne), le 24 août 1959.

; Ahmet Şükrü Esmer, « De Gaulle mucizesi » (Le Miracle de De Gaulle), le 20 octobre 1959.

; « Cezayir konusu sonucu » (Résultat du sujet de l'Algérie), le 15 décembre, 1958.

; Ahmet Şükrü Esmer, « Cezayir meselesi » (La Question algérienne), le 24 août 1959.

; Ahmet Şükrü Esmer, « De Gaulle mucizesi » (Le Miracle de De Gaulle), le 20 octobre 1959.

; « Cezayir meselesinin müzakeresi son safhada » (Les Négociations de la question algérienne sont au stade final), le 3 décembre 1959.

; « B.M. Siyasi Komisyonda Cezayir için karar sureti kabul edildi » (L'Exemplaire de la décision pour l'Algérie à la Commission politique des Nations-Unies a été accepté), le 8 décembre 1959.

; « Tunus'tan bir mesaj geldi » (Un message est venu de Tunisie), le 28 juillet 1961.

; Leyla Çambel, « Cezaevinde çürüyen dört yüz bin Cezayirli ve uygar Fransa » (Les quatre cents mille Algériens qui pourrissent en prison et la France civilisée), le 12 janvier 1961.

; Ahmet Şükrü Esmer, « Hükümet programında dış politika » (La Politique extérieure dans le programme du gouvernement), le 9 décembre 1961.

**Vatan** (« La Patrie »), İhsan Ada, « Kuzey Afrika ve Fransa » (L'Afrique du Nord et la France), le 23 janvier 1955.

**Zafer** (« La Victoire »), le 30 mars 1949, Discours électoral de Celal Bayar.

; « Cezayir'de tedhiş hareketi büyüyor » (En Algérie le mouvement de terreur s'amplifie), le 3 novembre 1954.

- ; Mücahit Topalak, « Dış Politika : Cezayir’de » (La politique extérieure : en Algérie), le 8 novembre 1954.
- ; Mücahit Topalak, « Dış Politika: Kuzey Afrika » (La politique extérieure: l’Afrique du Nord), le 11 décembre 1954.
- ; « Arap Birliği Başvekilleri Dün Toplandı » (Les Premiers ministres de l’Union arabe se sont réunis hier), le 23 janvier 1955.
- ; Mücahit Topalak, « Türkiye ve Mısır » (La Turquie et l’Egypte), le 23 janvier 1955.
- ; Mümtaz Faik Fenik, « Menderes Açık Kalple Konuştu » (Menderes a parlé à cœur *ouvert*), le 8 février 1955.
- ; « Konferans dün açıldı » (La Conférence s’est ouverte hier), le 16 avril 1955.
- ; Mücahit Topalak, « Hangisi » (Lequel), le 20 avril 1955.
- ; Mücahit Topalak, « Bandung », le 26 avril 1955.
- ; « Fatin Rüştü Zorlu Konferansta Alınan Kararların Tahakkuku Ümidini İzhar Etti » (Fatin Rüştü Zorlu a affiché son espoir de la réalisation de la décision prise à la Conférence), le 26 avril 1955.
- ; Mücahit Topalak, « Temsil Meselesi » (La Question de representation), le 3 octobre 1955.
- ; Mücahit Topalak, « Bir İhtar Vesilesi » (Une occasion d’avertissement), le 5 octobre 1955.
- ; « Menderes’in basın açıklaması » (La déclaration de presse de Menderes), le 8 février 1957.
- ; « Başvekilimizin basın toplantısı » (Le communiqué de presse de notre Premier ministre), le 8 février 1957.
- ; « Cezayirli iki lider dün geldi » (Les deux Leaders algériens sont arrivés hier), le 2 juin 1957.
- ; « Cezayir Meselesi » (La question algérienne), le 3 juillet 1957.
- ; Mücahit Topalak, « Endişe Duyanlar » (Ceux qui sont préoccupés), le 9 octobre 1957.
- ; Mücahit Topalak, « Tunus’a Silah » (Des armes pour la Tunisie), le 16 novembre 1957.
- ; Mücahit Topalak, « Slovenya Hadisesi » (L’évènement de la Slovénie), le 23 janvier 1958.
- ; « Bağdat Paktı vekiller Konseyi toplandı » (Le Conseil des ministres du Pacte de Bagdad s’est réuni), le 26 janvier 1958.
- ; « Fatin Rüştü Zorlu’nun açıklaması » (L’Explication de Fatin Rüştü Zorlu), le 26 février 1958.
- ; Mücahit Topalak, « Magrip’te » (au Maghreb), le 19 septembre 1958.
- ; Mücahit Topalak, « Geçici hükümet » (Le gouvernement provisoir), le 21 septembre 1958.
- ; « Zorlu politikamızı izah etti » (Zorlu a expliqué notre politique), le 26 septembre 1958.
- ; Mücahit Topalak, « Kara günler » (Les jours noirs), le 21 octobre 1958.
- ; Mücahit Topalak, « Cezayir » (L’Algérie), le 18 décembre 1958.
- « Mecliste Fatin Rüştü Zorlu’nun açıklaması » (L’Explication de Fatin Rüştü Zorlu à l’Assemblée), le 3 janvier 1959.

- ; Mücahit Topalak, « Dış Politika » (La politique extérieure), le 18 septembre 1959.
- ; « Birleşmiş Milletler : Cezayir Meselesine Dair Dün Geceki Müzakereler » (Les Nations-Unies : les négociations d'hier à propos de l'Algérie), le 9 décembre, 1959.
- ; « FLN'in bildirisi » (La déclaration du FLN) le 25 avril 1961.
- ; Ahmet Şükrü Esmer, « Asya-Afrika milletleri ve Türkiye » (Les peuples de l'Asie-Afrique et la Turquie), le 25 mars 1961.
- ; Ahmet Şükrü Esmer, « Asya-Afrika milletleri ve Türkiye » (Les peuples de l'Asie-Afrique et la Turquie), le 25 mars 1961.
- ; Ahmet Şükrü Esmer, « Siyasi partiler ve dış politika » (Les Partis politiques et la Politique extérieure), le 15 septembre 1961.

### **Les journaux français**

- Le Monde*, E. de Roux « Louis XIV reçoit à Versailles le grand turc et les trésors de Topkapi », le 8 mai 1999, p. 14.
- ; Claire Tréan, le 7 octobre 2004.
- ; Bertrand Le Gendre, « Les Fruits amers de Bandung », le 14 Avril 2005.

### **Les journaux d'autres pays**

*New York Times*.

*Times*, le 25 mai 1952.

### **Bulletins**

*Annexe au Bulletin Quotidien*, n° 2.425 du 14 mars 1953. La Documentation Française. Présidence du Conseil. Secrétariat Général du Gouvernement. Direction de la Documentation.

*Annexe au Bulletin Quotidien*, n° 2 425 du 14 mars 1953. La documentation française. Présidence du Conseil. Secrétariat général du gouvernement. Direction de la documentation.

« La décision prise au séminaire des femmes de Beynelmilel » (Kadınlar Seminerinde Alman Karar), *Haber Bülteni (Le Bulletin d'information)*, Ankara, novembre 1963.

### **Travaux de thèses et mémoires universitaires**

ABECASSIS Frédéric, *L'Enseignement étranger en Égypte et les élites locales 1920-1960*, thèse de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2000.

ÇAGATAY TEKİN Beyza, *La construction de la Turquie dans l'imaginaire français-représentation et altérisation dans le discours français autour de l'éventuelle adhésion de la Turquie à l'Union européenne*, thèse dirigée par Françoise Dreyfus et Hakan Yilmaz, soutenue le 18 septembre 2007, Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

CELIK Sylvie, *Les Relations Franco-Turques de 1926 à 1929*, à Paris I La Sorbonne, septembre 1981.

DE LA HOUPLIERE Béatrice, *Les Relations Politiques Franco-Turques 1938-juillet 1940*, Mémoire de Maîtrise sous la direction de Messieurs Ganiage et Masson à l'ICP, 1992.

GOREN Seda, *La France et le processus d'intégration européenne de la Turquie*, Mémoire de fin d'Etudes sous la direction de Prof. Beril Dedeoglu à l'Université Galatasaray, Istanbul juin 2007.

HARIRECHE Redha, *La Turquie et l'Union Européenne: Un mariage inéluctable?*, thèse soutenu sous la direction de Emmanuel Lincot à l'Institut Catholique de Paris, 2010.

JOSSERAN Tancredi, *Les Relations Franco-Turques à l'époque du Général de Gaulle*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jacques Fremeaux, Paris IV La Sorbonne, 2003-2004.

PARLAR DAL Emel, *Les Relations Turco-Américaines de l'entrée de la Turquie dans l'OTAN jusqu'à la crise irakienne de 2003*, Thèse dirigée par Mme Elisabeth du Reau de la Gaignonnière, soutenue le 28 mai 2009, Paris 3 Sorbonne Nouvelle.

PELLOQUIN, Christine, *Turquie-CEE : le Moyen-Orient aux marchés de l'Europe*, mémoire de DEA, Rennes 2, 1987.

SADEGE Mirelle, *La France et la Turquie dans l'Alliance atlantique*, thèse dirigée par Mme Elisabeth du Réau, soutenue le 02 juillet 2004, Paris 3 Sorbonne Nouvelle.

SARPKAYA Süleymen Refik, *Les relations diplomatiques franco-turques depuis 1914*, thèse soutenue le 12 décembre 1955, dirigé par Professeur CH. Rousseau, Paris 1.

## **Conférences, colloques et rapports**

### **Conférences**

Conférence de presse des 25 février et 12 novembre, Charles de Gaulle, DM.

Conférence de presse du 12 novembre 1953, DM 1946-1958, pp. 586-600.

Conférence de presse du 23 juillet 1964, Charles de Gaulle, DM.

Conférence de presse du 23 juillet 1964, Charles de Gaulle, DM 1962-1965, vol., IV, p. 228.

Conférence de presse du général de Gaulle du 4 février 1965, DM, 1962-1965, p. 334.

## Colloques

*L'Accession de la Turquie à la civilisation industrielle, facteurs internes et externes*, Actes du Colloque d'Istanbul, les 2-4 décembre 1985. Éditions Isis, Istanbul, 1987.

*Banque et investissements en Méditerranée à l'époque contemporaine*, Actes du Colloque de Marseille des 4-5 février 1982, Chambre de Commerce de Marseille, 1985.

*De Gaulle en son siècle*, Actes des journées internationales tenues à l'UNESCO, Paris 19-24 novembre 1990, La Documentation Française-Plon, Paris 1992.

; tome I, *Dans la mémoire des hommes et des peuples*.

; tome IV, *La sécurité et l'indépendance de la France*.

; tome V, *l'Europe*.

; tome VI, *Liberté et dignité des peuples*.

; tome VII, *De Gaulle et la culture*.

*De Gaulle et le Tiers-Monde*, Colloque organisé par la faculté de droit et des sciences économiques et l'Institut du droit de la paix et du développement de l'université de Nice et l'Institut Charles de Gaulle, Nice, 25-26 février 1983.

*Integration of Immigrants From Turkey in Austria, Germany and Holland*, colloque des 27-28 février 2004, Istanbul, l'Université de Bosphore. ÖZCAN Veysel, « Turks in Germany : Aspect of Their Socio-Economic and Socio-Cultural Integration ».

*L'Europe et l'OTAN face aux défis des élargissements de 1952 et de 1954*, Colloque international, co-organisé par l'Institut Pierre Renouvin et le CEHD (Centre d'études d'histoire de la défense), présentation de PAPASTAMKOU Sofia, « Les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France face à l'adhésion de la Turquie et de la Grèce à l'OTAN, Divergences et compromis entre alliés atlantiques ».

*Le plan Marshall et le relèvement économique de l'Europe*, Colloque tenu à Bercy les 21, 22, 23, mars 1991, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1993.

*Le rôle géostratégique de la Turquie*, Actes de Colloque organisé sur ce thème par l'IRIS le 29 novembre 1994 à l'Assemblée nationale, à Paris.

## Rapports

*DPRAEO (Conseil de la dette publique répartie de l'ancien Empire ottoman)*, Rapport pour le 16<sup>ème</sup> Exercice, 1944-45, p. 7.

*DPRAEO*, Rapport pour le 19<sup>ème</sup> Exercice, 1947-48, p. 12.

*DPRAEO*, Rapport pour le 20<sup>ème</sup> Exercice, 1948-49, p. 12.

*Le rapport du Conseil de 1967 sur « Les futures tâches de l'Alliance », également connu sous le nom de « Rapport Harmel ».*

*Rapport d'information de l'Assemblée nationale, séance du 24 janvier 1952, portant sur l'entrée de la Turquie et de la Grèce dans le Pacte atlantique.*

*Rapport d'information de l'Assemblée nationale par la Commission de la Production et des Echanges à la suite d'une mission effectuée en Turquie du 17 au 27 mars 1964.*

*Rapport d'information fait par la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales à la suite de la mission effectuée en Turquie et en Iran du 16 au 28 mars 1978.*

Ellen B. Laipson, « Cyprus : A Quarter Century of US diplomacy », in. *U.S. Interests in the Eastern Mediterranean: Turkey, Greece, and Cyprus : Report Prepared for the Subcommittee on Europe and the Middle East of the Service*, Library of Congress, le 13 juin 1983, p. 58.

### **Sources d'internet**

<http://www.afri-ct.org/-AFRI,16-?lang=fr> (Annuaire français de relations internationales)

<http://archive.org/web/>

[www.bumko.gov.tr/TR,4461/butce-gider-gelir-gerceklesmeleri-1924-2012.html](http://www.bumko.gov.tr/TR,4461/butce-gider-gelir-gerceklesmeleri-1924-2012.html) (TC Maliye Bakanligi. Bütçe ve Mali Kontrol Genel Müdürlüğü)

[www.cepii.fr/CEPII/fr](http://www.cepii.fr/CEPII/fr) (Centre de recherche français dans le domaine de l'économie internationale)

[www.ceri-sciences-po.com](http://www.ceri-sciences-po.com) (Centres d'études et de recherches internationales CERI)

[www.charles-de-gaulle.org](http://www.charles-de-gaulle.org) (Fondation Charles de Gaulle)

[www.coe.int](http://www.coe.int) (Conseil de l'Europe)

[www.cvce.eu](http://www.cvce.eu) (Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe)

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) (Ministère des Affaires étrangères et européennes)

[http://europa.eu/index\\_fr.htm](http://europa.eu/index_fr.htm) (le site web officiel de l'Union européenne)

<http://evds.tcmb.gov.tr/cbt.html> (la Banque centrale de la Turquie)

[www.frstrategie.org](http://www.frstrategie.org) (Fondation pour la recherche stratégique FRS)

<http://gazeteler.ankara.edu.tr> (Le base de données de l'Université d'Ankara pour les archives des journaux turcs)

<http://history.state.gov>

[www.ifri.org](http://www.ifri.org) (Institut français des relations internationales IFRI)

[www.iiss.org](http://www.iiss.org) (International Institute for Strategic Studies IISS)

[www.iris-france.org](http://www.iris-france.org) (Institut de relations internationales et stratégiques IRIS)

[www.nato.int](http://www.nato.int) (Organisation du traité de l'atlantique Nord OTAN)

[www.notre-europe.eu](http://www.notre-europe.eu) (Institut Jacques Delors)

[www.ocde.org](http://www.ocde.org) (Organisation de coopération et de développement économiques OCDE)

[www.osce.org](http://www.osce.org) (Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe OSCE)

<http://www.touteurope.eu/les-politiques-europeennes/elargissement/synthese/la-turquie-et-lunion-europeenne-50-ans-de-negociations.html> (Centre d'information sur l'Europe)

<http://www.turkishstudies.net> (Revue internationale pour les langues, la littérature et l'histoire du turc et des Turcs)

[www.un.org](http://www.un.org) (Organisation des Nations Unies-ONU)



# INDEX

Dans notre index, les noms propres sont cités en caractère normal. Les noms géographiques sont cités **en gras**. Les noms des organismes (institutions, sociétés, journaux, établissements, revues scientifiques) sont cités *en italique*.

---

## A

Abdülhamid II · 354  
*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (AGETAC)* · 20, 63, 93, 235, 236  
Acheson, Dean · 178  
**Adana** · 104, 401, 406, 423, 472  
Adenauer, Konrad · 30, 55, 211, 214  
Adivar, Halide Edip · 88, 421  
Adler, Emanuel · 41  
**Afghanistan** · 352, 506  
**Afrique** · 29, 52, 77, 86, 94, 98, 104, 107, 111, 114, 117, 119, 121, 123, 128, 131, 134, 135, 149, 155, 191, 198, 212, 235, 260, 266, 268, 346, 365, 409, 412, 442, 449, 472, 476, 483, 484, 485  
Ağaoğlu, Abdurrahman Fahri · 120, 121, 507, 517  
*Agence Anatolie (AA)* · 19, 415  
*Agence France-Presse (AFP)* · 19, 415  
*Agence Havas* · 415  
Ahmad, Farid · 31  
Ahmed Rıza Bey · 354  
Ahmed, Hocine Aït · 113  
Ahmet Ali · 354  
*Air France* · 336  
Aït, Mesut · 138  
Akgönenc, Mughisuddin, Oya · 71  
*Akşam (le journal turc)* · 78, 510  
Akşin, Sina · 38, 222  
*Aksiyon (la périodique hebdomadaire turque)* · 104, 472  
Akyürek, Şevket · 368, 370, 371  
**Albanie** · 198, 285  
**Alexandrie** · 382, 511  
**Alger** · 102, 110, 148, 244  
**Algérie** · 3, 26, 28, 29, 34, 49, 55, 63, 94, 98, 101-159, 161, 213, 234, 266, 267, 278, 296, 300, 366, 429, 434, 435, 446, 461, 466, 468, 470, 471, 473, 474, 479-485  
Ali Şefkati Bey · 354  
Alleg, Henri · 142, 472

**Alsace-Lorraine** · 356  
*Alsthom* · 334, 335  
**Amman** · 70  
**Anatolie** · 23, 102, 157, 164, 242, 245, 247, 269, 311, 355, 400, 415, 423, 424, 472  
*Annales de Géographie* · 472  
Annan, Kofi · 188  
**Antalya** · 401, 418  
**Arabie Saoudite** · 231, 285, 293  
Arcayürek, Cüneyt · 129, 481  
*Arçelik* · 344  
Arten, Weing · 408  
*ASEAN (Association of Southeast Asian Nations. Sigle en français ANASE- Association des nations de l'Asie du Sud-Est)* · 19, 235  
**Asie** · 19, 21, 23, 26, 27, 52, 84, 86, 114, 117, 131, 135, 191, 198, 320, 351, 368, 409, 422, 424, 485  
**Asie mineure** · 424  
*Association européenne de libre-échange (AELE)* · 19, 195, 219, 299  
Ataöv, Türkkaya · 154, 479  
Atatürk, Mustafa Kemal · 3, 5, 24, 39, 48, 70, 104, 105, 106, 109, 135, 136, 144, 149, 164, 167, 171, 219, 220, 232, 242, 355, 384, 456, 458, 461, 463, 465, 477, 506, 508, 511  
Ateş, Toktamış · 37  
Attalides, Michael A. · 166  
**Autriche** · 140, 217, 342, 352, 353, 361, 428  
*Aybar, Mehmet Ali* · 90, 92, 93  
*Aydemir, Şevket Süreyya* · 70, 105  
*Aydın Tarihi (Revue trimestrielle publiée par le service de presse du Bureau du Premier ministre turc)* · 111, 112, 477, 478

---

## B

Baban, Cihat · 148, 149, 150, 354, 480  
Bacqué-Grammont, Jean-Louis · 283, 302, 305, 344, 462, 469  
**Bagdad** · 132, 158, 310

**Bahreïn** · 251  
**Baie des Cochons** · 213  
*Balkan Studies* · 164, 171, 456, 472  
Ball, George · 178, 179, 181, 193, 447  
**Bandung** · 108, 113, 114, 123, 131, 158, 178, 484, 485  
*Banque européenne d'investissement (BEI)* · 19, 223, 228, 337, 338, 343, 344  
*Banque ottomane* · 331, 332, 334  
*Barış (Le journal turc)* · 72, 90, 92, 93, 154, 458, 464, 479, 510, 511  
Barker, James M. · 250, 251, 461  
Barnavi, Elie · 29, 98, 456  
Bayar, Celal · 86, 87, 117, 442, 480, 483, 507, 508  
Bayrou, François · 32  
Belge, Burhan · 84, 87, 290, 452  
**Belgique** · 140, 196, 211, 214, 218, 272, 273, 342, 352, 361, 365, 370  
Bellisar, Feridun · 116, 127, 128, 480  
Ben Bella, Ahmed · 135, 136, 147, 148, 149, 449, 480  
Benkhedda, Benyoucef · 147, 148, 149, 480  
**Berlin** · 61, 76, 211, 245, 246, 310, 455, 476  
Berstein, Serge · 36, 455, 456, 459  
**Beyrouth** · 319, 414, 509  
*Bibliothèque de Cujas* · 34  
*Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC)* · 34  
*Bibliothèque de Fels* · 35  
*Bibliothèque de l'Institut français d'études byzantines* · 35  
*Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIU Sorbonne)* · 34  
*Bibliothèque nationale de Beyazit* · 35  
*Bibliothèque nationale de France (BNF)* · 34  
*Bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC)* · 34  
*Bibliothèques de l'Institut catholique de Paris* · 35  
Bidault, Georges · 377  
*BIRSAN* · 362  
**Blida** · 102  
**Bordeaux** · 197, 326  
**Bosphore** · 335, 352, 355, 455, 487  
Boucarut, Jean-Michel · 272  
Bouhired, Djamilia · 148  
Bourguiba, Habib · 146  
**Brésil** · 140, 310, 403  
*Brissonneau & Lotz.* · 335

**Bruxelles** · 182, 228, 229, 230, 384, 435, 456, 457, 458, 459, 464  
**Bulgarie** · 198, 285  
**Bursa** · 104, 251, 406, 423, 461  
*Büyük Doğu (la revue turque)* · 120, 471

---

## C

Cahen, Claude · 424  
*Cahier du GETC (Groupe d'étude sur la Turquie contemporaine)* · 102, 103, 477  
*California-Texas Oil Company, Ltd. (Caltex)* · 19, 21, 29, 101, 251, 464  
Camus, Albert · 110, 142, 469, 472  
**Canada** · 93, 163, 299, 337, 342, 466  
*Capitulations* · 164, 242, 251, 382  
Carasso, Albert · 415  
Carr, Edward Hallett · 53  
Castro, Américo · 405  
**Caucase** · 26  
*Centre de recherche et d'étude pour la diffusion du français (CREDIF)* · 401, 402  
*Centre nationale d'études spatiales (CNES)* · 19, 347  
*Centre nationale des recherches scientifiques (CNRS)* · 19, 312, 320, 321, 325, 327, 347, 350, 458, 460  
**Ceylan** · 114, 140  
**Chili** · 379  
**Chine** · 29, 63, 98, 114, 122, 158, 213, 432  
Chirac, Jacques · 3, 5, 33, 464  
Churchill, Winston · 61, 200, 208, 209  
**Chypre** · 3, 21, 24, 26, 27, 34, 49, 73, 78, 92, 94, 98, 122-124, 131, 133, 140, 150, 159, 161-167, 169-189, 212, 218, 219, 220, 221, 222, 225, 227, 228, 229, 230, 235, 373, 429, 430, 444, 448, 453, 456, 457, 458, 465, 469, 508, 509, 511, 516  
**Cilicie** · 334, 460  
Claude, Inis L. · 192  
*Coca-Cola* · 86, 87, 89, 91, 92  
*Collège Saint-Benoit* · 389, 459  
*Collège Sainte-Pulchérie* · 389  
*Collège Saint-Joseph* · 390  
*Collège Saint-Michel* · 390  
Colson, André · 408  
*COMECON (Council for mutual assistance. Sigle en français CAEM Conseil d'aid économique mutuelle)* · 19, 63

Comédie Française · 408  
 Commandement du Moyen-Orient · 29  
 Commentaire · 196, 197, 214, 219, 472, 475  
 Commonwealth · 168, 192  
 Communauté économique du charbon et de l'acier (CECA) · 19, 194, 230  
 Communauté économique européenne (CEE) · 29, 98, 172, 185, 199, 207, 214, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 225-230, 260, 272, 273, 299, 305, 313, 319, 337, 338, 365, 445, 463, 464, 473, 486  
 Communauté européenne de défense (CED) · 19, 473  
 Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) · 20, 218, 230  
 Conseil de l'Europe · 124, 133, 194, 246, 247, 368, 370, 488, 515  
 Conseil de la dette publique répartie de l'ancien Empire ottoman (DPRAEO) · 20, 284, 285, 487  
 Conseil européen · 201, 217, 218, 221, 222, 230  
 Conseil national de la recherche scientifique et industrielle (TÜBITAK) · 21, 326  
 Conservatoire d'Etat d'Ankara · 408  
**Constantine** · 102, 148  
**Copenhague** · 382  
**Corée** · 52, 62, 85, 132, 254, 452, 460, 511  
 Couve de Murville, Maurice · 36, 55, 78, 182, 184, 247, 345, 385, 444, 445, 516  
 Couvent des jésuites · 391  
 Coyne & Bellier · 335  
 Creusot-Loire · 347  
**Crimée** · 23, 310  
 Croissant-Rouge Turc · 116, 155  
**Cuba** · 55, 76, 169, 175, 213  
 Cumhuriyet (le quotidien turc · 19, 123, 125, 130, 133, 134, 140, 144, 145, 146, 148, 149, 150, 228, 255, 355, 371, 453, 468, 471, 477, 479, 510

---

## D

Daimler · 361  
**Damas** · 104  
**Danemark** · 208, 213, 217, 342, 352  
 Demirel, Süleyman · 78, 359  
 Dikerdem, Mahmut · 153, 510  
 Diplomatic History · 395, 473  
 DISK (Confédération des syndicats réformistes) · 19, 359  
 Dispensaire de la Miséricorde · 383

Douglas · 335  
 Duisbourg · 361  
**Dunkerque** · 464  
 Dünya (le journal turc «Le Monde») · 37, 38, 134, 256, 453, 468, 469, 471, 480, 510

---

## E

Ebuzziya, Ziyad · 123  
 Ecevit, Bülent · 108, 110, 132, 359, 482, 483, 508, 509  
 École des langues de l'Armée · 396  
 École nationale supérieure de géologie · 325  
 Economie et statistique · 271, 474  
 Edip, Eşref · 88, 421  
 Edmond, Jouve · 36, 462, 467  
 Église des Capucines · 391  
**Égypte** · 24, 242, 310, 403, 485  
 Eisenhower, Dwight David · 235, 409  
**Elaziğ** · 290  
**Elbistan** · 322, 341  
 Electricité de France (EDF) · 20, 364  
 Elf-Erap · 347  
 Emde, Giyasettin · 121  
 Empereur Charles-Quint · 23  
**Empire de byzance** · 33, 163, 420  
**Empire français** · 29  
**Empire ottoman** · 20, 23, 30, 41, 70, 88, 102, 103, 104, 105, 109, 137, 142, 151, 163, 164, 169, 242, 243, 245, 247, 256, 284, 307, 353, 354, 374, 382, 415, 427, 437, 469, 477, 487, 506  
**Ereğli** · 311, 312, 315, 316, 317, 318, 320, 327, 335  
 Erim, Nihat · 176, 177  
 Erkin, Feridun Cemal · 126, 134, 135, 435, 479, 509  
**Erzurum** · 105, 121, 335, 394, 401, 406  
**Eskişehir** · 220, 226, 330, 406, 463  
 Esmer, Ahmet Şükrü · 107, 108, 131, 132, 133, 482, 483, 485, 507  
**Espagne** · 31, 150, 151, 294, 345, 365, 405, 406, 467, 470  
 Espinosa, J. Manuel · 379  
 Espoir · 23, 25, 231, 448, 461, 467, 471, 475  
**États-Unis** · 24, 25, 28, 29, 36, 48, 52, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 69, 74-78, 81, 83, 85- 89, 91, 93, 95, 96, 98, 101, 184, 192, 193, 196, 210, 214-216, 231, 232, 238, 246, 249, 252, 259, 271, 296, 298, 299, 303, 309, 329-331,

337,340, 344, 346, 378, 379, 382, 384, 395,  
397, 403, 405, 406, 409, 410, 432, 454, 457,  
459, 461, 467, 470-472, 487  
*Etitas Elektrik Techizati* · 333  
*Études Gaulliennes* · 347, 474, 476  
*European Journal of International Relations* · 40,  
41, 471, 474

---

## F

Fenik, Mümtaz Faik · 152, 484  
*Fiat* · 336  
Fikret, Tevfik · 388, 424  
*Fonds monétaire international (FMI)* · 20, 63, 254,  
255, 256, 261, 283, 305, 306, 337, 480  
Fontaine, André · 36, 62  
*Ford Motor Company* · 87, 93, 259, 336, 361  
*Foreign Affairs* · 474  
*Forum (la revue turque)* · 142, 143, 476, 508, 510  
Fouchet, Christian · 75, 94, 196, 197, 212, 213,  
214, 215, 216, 432, 475  
*France-Observateur* · 110  
*France-Soir* · 415  
Francis, Ahmed · 110, 115, 454  
*French Politics, Culture and Society* · 96, 473, 475  
*Front de libération nationale (FLN)* · 20, 110, 130,  
131, 458, 485

---

## G

Gabriel, Albert · 400, 473  
*Gaz de France (GDF)* · 20, 364  
*General Motors* · 93  
**Genève** · 354, 456, 510  
Georgeon, François · 9, 30  
Georghallides, Georges S. · 164  
Gerbet, Pierre · 80  
Giplin, Robert · 58, 59, 61  
Girard, Michel · 45  
Girault, René · 36, 211  
Giscard d'Estaing, Valéry · 32  
Göle, Turgut · 124, 483  
**Golfe d'Alexandrette** · 243, 506  
Gonzales, Eduard · 405  
*Goodyear* · 343  
*Grande assemblée nationale de Turquie (TBMM)* ·  
21, 133, 135, 478, 479  
**Grande-Bretagne** · 28, 29, 31, 45, 55, 56, 61,  
63-67, 70-72, 76, 81, 94, 98, 111, 112, 121,  
122, 124, 125, 131, 140, 152, 158, 165, 168,

170-173, 178, 182, 191, 195, 198, 201, 204,  
207, 208, 212-215, 217, 231, 234, 235, 243,  
245, 246, 249, 250, 253, 256, 257, 293, 296,  
298, 303, 309, 337, 342, 343, 352, 361, 384,  
428, 432, 436, 450, 474, 487, 509  
**Grèce** · 81, 140, 162-165, 167-173, 178, 179,  
181-184, 187, 188, 189, 195, 198, 212, 216,  
218, 219, 220, 221, 222, 230, 246, 253, 263,  
285, 294, 337, 345, 397, 414, 447, 456, 487,  
488, 506, 509  
Gürsel, Cemal · 126, 127, 128, 129, 139, 140, 143

---

## H

Hale, William · 37  
Halife, Muhammed · 136  
**Hatay** · 71, 153, 453, 466  
**Hedjaz** · 70, 460  
*Hérodote. Géopolitique des diasporas* · 355, 475  
Hitler, Adolf · 89  
Hoffmann, Stanley · 36, 43, 45, 192, 202, 203,  
204, 205, 210, 462  
Hollande, François · 31, 33, 474  
**Hongrie** · 198, 258, 428  
*Hôpital de la Paix* · 383  
*Hôpital français* · 383  
*Hôpital Geremia* · 383  
Hugo, Victor · 210  
*Humanité* · 142, 472  
*Hürriyet (le journal turc)* · 20, 104, 106, 116, 117,  
120, 123, 127, 128, 129, 130, 134, 138, 139,  
140, 143, 144, 146, 147, 415, 480

---

## I

*IFOP* · 20, 31, 457  
*İktisadi Uyanış (la revue turque)* · 252, 473  
**Inde** · 122, 158, 213, 310, 510  
**Indochine** · 28, 29, 52, 63, 94, 98, 111, 207,  
231, 234  
**Indonésie** · 310  
İnönü, İsmet · 124, 126, 127, 132, 133, 482  
*Institut d'études byzantines* · 392  
*Institut d'études françaises* · 385, 388, 398  
*Institut de recherches minières (MTA)* · 20, 320,  
321, 323, 324, 325  
*Institut international d'administration publique* ·  
311  
*International Affairs* · 53, 474, 476, 478  
*International Organisation* · 203, 473

*International Security* · 42, 58, 473, 476  
**Irak** · 71, 72, 112, 113, 114, 122, 152, 335, 352, 354  
**Iran** · 118, 152, 198, 251, 352, 412, 443, 488, 510  
**Irlande** · 208, 213  
*ISBIR* · 362  
**Israël** · 27, 65, 94, 113, 121, 140, 153, 158, 198, 212, 231, 234, 235, 454  
*İstanbul Turizm ve Otelçilik* · 334  
*İstikbal (le journal ottoman «L'Indépendance»)* · 354  
**Italie** · 31, 103, 163, 202, 206, 211, 218, 225, 249, 250, 263, 273, 293, 296, 298, 303, 309, 330, 342, 343, 365, 397, 460  
**İzmir** · 324, 383, 384, 416, 418

---

## J

**Japon** · 93, 140, 202, 249, 250, 309, 379, 397  
*Jeumont-Schneider* · 333  
Johnson, Lyndon B. · 24, 48, 55, 65, 73, 94, 98, 161, 162, 179, 180, 181, 430, 431, 444, 447  
**Jordanie** · 71, 510  
*Journal d'Orient* · 415  
*Journal of Common Market Studies* · 203, 210, 473, 474  
*Journal of Southern Europe and the Balkans* · 374, 471  
*Jours de France* · 415

---

## K

*Kadro (la revue turque)* · 84, 511  
Karal, Enver Ziya · 245  
Karaosmanoğlu, Yakup Kadri · 108, 109, 132, 482, 483, 511  
Karpas, Kemal · 37  
**Kayseri** · 423  
**Keban** · 304, 334, 339, 343, 344, 406  
Kennan, Georges F. · 62  
Kennedy, John Fitzgerald · 55, 65, 75, 149, 214, 235, 379  
Keohane, Robert O. · 58, 59, 60, 61, 379, 451  
Khrouchtchev, Nikita · 55, 76, 182, 214, 410  
**Kırıkkale** · 155  
Kissinger, Henry · 54, 75, 379  
**Konya** · 120, 121, 312, 315, 401, 406, 407, 423, 447, 471  
Köprülü, Fuat · 442, 509

**Koweït** · 231, 290  
Küçük, Fazıl · 173, 175

---

## L

*l'United States Information Agency (USIA)* · 21, 410  
*La Grande assemblée nationale de Turquie (TBMM)* · 21, 133, 135, 478, 479  
Lacouture, Jean · 29, 195, 399  
**Lausanne** · 164, 165, 169, 187, 383, 397, 422, 509  
Lavroff, Dmitri Georges · 90  
*Le Figaro* · 31, 415  
Le Gendre, Bertrand · 113, 485  
Le Guennec, Josiane · 272  
*Le Monde (le journal français)* · 91, 113, 134, 143, 256, 369, 370, 372, 406, 415, 480, 485  
*Lebon-Industries* · 335  
**Liban** · 72, 121, 122, 140, 235, 309, 460  
**Libye** · 103, 129, 130, 131, 154, 155, 231, 446  
*Ligue arabe* · 152, 192  
**Londres** · 53, 166, 168, 169, 171, 173, 174, 181, 200, 211, 252, 380, 396, 449, 450, 474, 508  
Lord Robertson · 186  
Louis XIV · 406, 485  
Louis, Roger · 28, 64, 462, 470  
**Luxembourg** · 196, 211, 218, 231, 273, 342, 352, 457  
*Lycée franco-turc d'Ankara* · 388  
*Lycée Galatasaray* · 386  
*Lycée Notre-Dame de Sion* · 389  
*Lycée Saint-Joseph* · 389

---

## M

MacArthur, Douglas · 462  
*Maccarthysme* · 28, 64, 258  
Macmillan, Harold · 53, 65, 96, 214, 419, 450, 463  
**Madagascar** · 140  
**Madrid** · 382, 449  
*Magazine de Guerre d'Algerie* · 142, 472  
Mahmoud II · 243  
Maillard, Pierre · 36, 197  
Makarios III · 171, 173, 174, 175, 176, 178, 179, 181  
**Malatya** · 330  
Malraux, André · 399, 464  
**Manisa** · 401, 406, 511  
*Marie Claire* · 417

**Maroc** · 111, 114, 118, 121, 129, 147, 155, 198, 482  
**Marseille** · 331, 464, 469, 487, 515  
Marshall, George · 84, 167, 193, 233, 236, 237, 246, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 257, 374, 469, 473, 487  
Martin, Laurent · 378, 381, 405, 420  
**Meada** · 102  
**Mecque** · 70, 350  
**Méditerranée** · 23, 26, 163, 183, 184, 242, 330, 331, 334, 377, 420, 421, 422, 423, 424, 454, 456, 457, 469, 487  
Menderes, Adnan · 67, 69, 111-113, 117-119, 121, 122, 125, 126, 135, 146, 152, 155, 157, 158, 161, 256, 449, 480, 481, 484, 507, 509  
Menemencioğlu, Turgut · 130, 244  
**Mer Caspienne** · 26  
**Mersin** · 104, 290, 392, 423  
*Meşveret* · 354  
*Middle Eastern Studies* · 166, 474  
**Milan** · 321  
*Milli Kütüphane (bibliothèque nationale turque)* · 34  
Mitterrand, François · 73, 96  
Mollet, Guy · 459  
Monnet, Jean · 193, 201  
**Montpellier** · 311, 327, 402  
Moravcsik, Andrew · 210, 430, 431  
Morgenthau, Hans · 53, 57, 378, 379  
Morin, Hervé · 32  
**Moscou** · 27, 77, 182, 183, 184, 199, 215, 216, 244, 245, 246, 257, 410, 444, 457, 476, 478, 509  
**Mossoul** · 71, 466  
*Mouvement national algérien (MNA)* · 20, 106  
*Mouvement pour la France* · 20, 32  
**Moyen-Orient** · 3, 20, 25-28, 52, 64, 66, 67, 70-73, 80, 94, 109, 110-112, 114, 117, 121, 122, 124, 125, 152, 153, 158, 159, 165, 183, 184, 187, 191, 198, 212, 231, 233-235, 247, 251, 270, 311, 325, 326, 352, 394, 411, 412, 414, 429, 444, 454, 456, 460, 464, 465, 468, 469, 471, 482, 486, 510, 516, 532

---

## N

**Nancy** · 40, 171, 321, 325, 369, 372, 378, 458, 465  
Nasser, Gamal Abdel · 94, 122, 151, 152, 153, 158, 198

**New York** · 40, 44, 45, 53, 57, 65, 70, 86, 166, 172, 174, 178, 192, 206, 207, 214, 252, 256, 379, 449, 450, 451, 453, 454, 455, 456, 458, 459, 463, 464, 465, 467, 470, 478, 485  
*New York Times* · 485  
Newhouse, John · 214  
*Neyrpic* · 334  
**Nigéria** · 212  
**Norvège** · 213, 217, 342, 352  
*Notre Europe, études et recherches* · 193, 471  
Nye, Joseph S. · 40, 378, 379

---

## O

**Occident** · 23, 25, 30, 64, 66, 72, 73, 80, 83, 88, 90, 113, 162, 163, 167, 182, 213, 215, 424, 425, 432, 435, 436, 437, 438, 465, 468  
Okyar, Osman · 195  
*Opéra d'Istanbul* · 408  
*Orchestre municipal d'Istanbul* · 408  
*Orchestre symphonie de la présidence* · 4080  
*Organisation de coopération et du développement économique (OCDE)* · 20, 217, 246, 259, 260, 261, 263, 264, 265, 267, 268, 269, 270, 271, 273, 275, 276, 277, 279, 280, 281, 282, 287, 288, 289, 290, 291, 293, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 304, 306, 333, 336, 337, 338, 339, 340, 360, 368, 446, 477, 489  
*Organisation de la conférence islamique* · 20  
*Organisation des États américains* · 192  
*Organisation des Nations Unies (ONU)* · 20, 36, 63, 157, 165, 178, 179, 183, 184, 378, 443, 444, 489  
*Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)* · 21, 93, 232, 378, 381, 388, 475, 487  
*Organisation du Traité Atlantique Nord (OTAN)* · 3, 5, 21, 23, 24, 25, 27, 28, 29, 36, 52, 57, 66, 69, 72, 74-81, 89, 94, 98, 107, 111-113, 121, 124, 132, 133, 136, 137, 149, 157, 158, 162, 165, 168, 170, 177, 178, 180-182, 184, 186, 192, 212-215, 217, 218, 221, 222, 231, 234, 245, 246, 247, 310, 328, 337, 344, 359, 429, 448, 457-460, 465, 468, 475, 486-488, 509  
*Organisation du Traité central (Central Treaty Organisation)* · 19, 343  
*Organisation européenne de coopération économique (OECE)* · 20, 193, 261, 273, 337  
*Organisation internationale du commerce (OIC)* · 63

*Organisation nationale des combattants chypriotes (EOKA)* · 20, 166, 175  
*Organisation turque de résistance (TMT)* · 21, 166  
Ory, Pascal · 384  
Oskay, Ünsal · 57, 106, 480  
**Oural** · 77, 195, 198, 215  
Ouzegane, Amar · 142  
Owen, Roger · 28, 64, 462, 470  
*Oyak-Renault Otomobil* · 333  
Ozansoy, Munis Faik · 401

---

## Ö

Özal, Turgut · 424

---

## P

*P. Robertet ve S. Konur Gülyagi ve Itriyat Ltd* · 333  
*Pacte de Bagdad* · 72, 113, 118, 120, 121, 126, 132, 133, 152, 158, 198, 484  
*Pacte de Varsovie* · 24, 94, 198  
**Pakistan** · 118, 140, 198, 310, 352  
**Palestine** · 460  
Papandréou, Géorgios · 182, 183  
*Paris-Match* · 415  
*Parti communiste français (PCF)* · 28, 64, 141  
*Parti de la juste voie (DYP)* · 20, 88  
*Parti de la justice (AP)* · 19, 88, 126, 370  
*Parti de la liberté (HP)* · 20, 123  
*Parti de la mère patrie (ANAP)* · 19, 88, 508  
*Parti démocrate (DP)* · 19, 66, 72, 85, 87, 102, 106, 110, 120, 121, 124-126, 128, 129, 131, 132, 142, 150, 151, 156, 158, 159, 166, 222, 254, 256, 257, 454, 460, 466, 509, 510  
*Parti du peuple algérien (PPA)* · 21, 106  
*Parti national républicain (CMP)* · 19, 123  
*Parti ouvrier turc (TIP)* · 21, 90, 92, 359  
*Parti progressiste des travailleurs (AKEL)* · 19, 169, 171  
*Parti républicain du peuple (CHP)* · 19, 78, 107, 108, 123, 124, 125, 138, 483, 508  
*Parti socialiste (PS)* · 21, 32, 110  
**Pays-Bas** · 196, 211, 214, 218, 273, 342, 352, 353, 361, 365  
*Péchinay* · 364  
*Pirelli* · 344  
Piri, Mehmet · 133, 134, 144, 145, 479, 480  
*Political Science Quarterly* · 473  
*Political Studies* · 58, 59, 475  
**Pologne** · 61, 198, 215, 258, 309, 404

Pompidou, Georges · 364, 384, 445, 455, 456, 457, 460, 516  
**Portugal** · 131, 217, 345  
**Postdam** · 40, 61, 246  
**Prague** · 382, 511

---

## Q

**Québec** · 215, 450

---

## R

*Radio-télévision turque (TRT)* · 21, 371, 410, 411, 413, 414  
*Rassemblement du peuple français (RPF)* · 21, 505  
**Reims** · 321, 462, 470  
**République fédérale d'Allemagne (RFA)** · 25, 26, 31, 40, 55, 56, 61, 62, 65, 75, 140, 184, 196, 197, 198, 199, 202, 206, 211, 214-216, 218, 225, 232, 238, 249, 250, 258, 273, 275, 288, 291, 293, 303, 306, 309, 310, 329, 330, 342, 343, 353, 355, 360-366, 368, 370-372, 374, 405, 406, 428, 432, 435, 436, 456, 465  
*Review of International Studies* · 203, 473  
*Revue africaine* · 473  
*Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale* · 473  
*Revue d'histoire diplomatique* · 474, 476  
*Revue d'histoire moderne et contemporaine* · 472  
*Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande* · 210, 472  
*Revue de défense nationale* · 471  
*Revue des sciences sociales de l'Université de Cumhuriyet* · 251, 473  
*Revue économique* · 252, 272, 474  
*Revue française de géopolitique* · 473  
*Revue française de science politique* · 45, 207, 472, 474  
**Rhône-Alpes** · 356, 364  
Roosevelt, Franklin Delano · 61, 62, 63, 86  
Rosamond, Ben · 200, 206  
Rosenau, James N. · 44, 45  
**Roumanie** · 198, 215, 257, 397  
Rusk, Dean · 55, 181, 448  
**Russie** · 23, 26, 114, 163, 245, 428, 453, 463

---

## S

*Sabah (le journal turc)* · 33, 186, 230, 481  
Sadak, Necmettin · 479

Safa, Peyami · 481  
**Sahara** · 215, 234, 478  
*Saint-Gobain* · 364  
**Salonique** · 382  
**Samsun** · 290  
**San Francisco** · 62, 85  
Sarkozy, Nicolas · 32, 33  
Sarper, Selim · 126, 129, 130, 133, 146, 165, 244, 245, 444, 478, 481  
*SBF Dergisi (La Revue de la Faculté de Sciences Politiques de l'Université d'Ankara)* · 179, 471  
Schuman, Robert · 195, 456  
*SEATO (South East Asia Treaty Organization)* · 21  
*Sebilürreşad (la revue turque)* · 121, 476  
Selim III · 242  
Şerif Pacha · 354  
**Sèvres** · 419, 506  
*SFIO (Section française de l'internationale ouvrière)* · 21  
*Sidelor* · 347  
*Siemens* · 361  
*Singer Swing Machines* · 87  
SOCAL · 21, 251  
*Société anonyme d'assurance d'union nationale turque (IMTAS)* · 20, 332  
*Société des Nations (SDN)* · 21, 381  
*Société grenobloise d'études et d'applications hydrauliques (SOGREAH)* · 21, 312  
*Société Le Carbone-Lorraine* · 333  
*Sofrelec Sté Fréjusienne d'électricité-SARL (SOFRELEC)* · 335  
Soliman le Magnifique · 30, 242  
Solmazer, İrfan · 138  
*Son Havadis (le journal turc)* · 417, 535  
Soysal, İsmail · 24, 25, 37, 142, 218, 232, 243, 245, 246, 459  
Sözen, Nurettin · 138  
Spitzmuller, Henry · 67, 143, 161, 247, 442  
Staline, Joseph · 61, 62, 197  
*Standard Oil of California (SOCAL)* · 21, 251  
**Stockholm** · 216, 409  
**Strasbourg** · 195, 325, 400  
Suavi, Ali · 354  
**Suède** · 217, 337, 342, 352, 361  
**Suez** · 24, 28, 63, 64, 66, 72, 94, 98, 121, 152, 158, 165, 198, 234, 458, 459, 462, 464, 470, 472, 474  
**Suisse** · 137, 217, 309, 342, 352, 361, 365, 370, 509, 511  
*Sümerbank* · 344

**Syrie** · 71, 72, 113, 178, 352, 460, 467, 506

---

## T

*Taç* · 344  
Tanpınar, Ahmet Hamdi · 437  
*Tanzimat* · 374, 420, 507  
Taşhan, Seyfi · 23, 25  
*Taurus* · 361  
**Tchécoslovaquie** · 26, 198, 258  
**Tel-Aviv** · 456  
**Telemcen** · 102  
Témoignage Chrétien · 92  
*Tercüman (le journal turc)* · 232, 415, 536  
*The American Journal of International Law* · 472  
Thobie, Jacques · 9, 36, 211, 247, 283, 284, 285, 302, 303, 305, 307, 308, 331, 332, 333, 344, 347, 400, 454, 462, 469  
*Thomson CSF-LMT* · 333  
**Thrace** · 242  
*Time (la revue américaine)* · 70, 449  
*Tintin* · 416  
TOPSAN · 362  
*Tréteaux de France* · 408  
Truman, Harry S · 62, 69, 84, 85, 132, 197, 233, 251, 252, 253, 409  
**Tunisie** · 111, 114, 118, 121, 129, 140, 145, 146, 147, 154, 155, 198, 483, 484  
*Turcica* · 400, 473  
*Türk-İş* · 359  
*Türkiye İktisat Mecmuası (la revue économique de Turquie)* · 252, 472  
TÜRKSAN · 362

---

## U

Ulûm (le journal ottoman) · 354  
*Ulus (le journal turc)* · 107, 108, 109, 110, 115, 123, 124, 131, 132, 133, 146, 150, 151, 352, 374, 453, 481, 508, 510, 537  
*Uluslararası İlişkiler ve Araştırma Dergisi* **Erreur ! Signet non défini.** (*La Revue de Recherche et des Relations internationales*) · 222, 474  
*Union des pays arabes exportateurs de pétrole (OAPEC)* · 20, 231  
**Union des républiques socialistes soviétiques (URSS)** · 55, 56, 61-63, 65, 72, 75-77, 85, 89, 92, 95, 111, 114, 158, 178, 179, 181, 183, 184, 191, 192, 196, 198, 212, 215, 216, 233-

235, 238, 244-246, 289, 293, 309, 397, 406,  
409, 412, 432, 442, 444, 467, 511

*Union du mouvement populaire* · 21, 32

*Union européenne* · 9, 31-33, 36, 43, 64, 98, 185-  
189, 199, 201, 203, 204, 206-210, 213, 215-  
219, 222, 226, 227, 229, 230, 234-238, 260,  
353, 374, 375, 427, 433, 438, 450, 457, 459,  
462, 464, 466, 472, 486, 488

*Union nationale des étudiants turcs (MTTB)* · 20,  
137

*Union pour la démocratie française (UDF)* · 21, 32

*Université d'Istanbul* · 138, 385, 430

*Université de Marmara* · 425

*Université Hacettepe d'Ankara* · 312, 325

*Université technique du Moyen-Orient (ODTÜ)* · 20,  
311

*Usinor* · 347

---

## Ü

Ürgüplü, Münip Hayri · 120

---

## V

**Varsovie** · 25, 415, 442

**Vatican** · 207

**Venise** · 163, 405, 424, 457, 460

**Vietnam** · 27, 29, 93, 98, 208, 231, 234, 258, 379

*Vingtième Siècle, Revue d'histoire* · 471

*Volvo* · 336

---

## W

**Washington** · 27, 29, 65, 75, 76, 85, 89, 91, 94,  
98, 101, 181, 193, 197, 199, 211, 231, 379,  
447, 460, 463, 468

*West Deutschland Rundfunk (W.D.R.)* · 21, 361

*Westinghouse-France* · 333

*Wilson, Harold* · 55

---

## Y

Yalçın, Hüseyin Cahit · 108, 109, 482, 510

**Yale** · 163, 378, 465

**Yalta** · 40, 61, 197, 244, 464

**Yémen** · 114, 285

*Yeni Gazete (le journal turc «Le Nouveau journal»)*  
· 370, 371

*Yeni Istanbul (le journal turc «Nouvel Istanbul»)* ·  
370

Yervant Oskan Efendi · 354

*Yön (la revue turque «La Direction»)* · 78, 90, 510

*Yorum Dergisi (la revue turque «Commentaire»)* ·  
219, 472

---

## Z

*Zafer (le quotidien turc «la Victoire»)* · 106, 107,  
108, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 152, 470,  
483

**Zaire** · 212

**Zonguldak** · 359, 508

Zorlu, Fatin Rüştü · 113, 114, 117, 118, 119, 121,  
122, 123, 478, 484, 509

**Zürich** · 171, 173, 174, 187, 509



# NOTICES BIOGRAPHIQUES

## **Général de Gaulle (1890-1970)**

Il est né le 22 novembre 1890 à Lille et choisit la carrière militaire. Il est devenu officier instructeur de 1919 à 1940. Pendant ces années il a développé, à travers une série d'ouvrages, ses théories militaires sur la nécessité d'un corps de blindés et la création d'une armée de métier. Le 18 juin 1940, il a lancé son fameux appel de la résistance sur les ondes de la BBC : « *la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre* ». Il a parvenu progressivement à rallier sous son autorité les mouvements de résistance intérieure. A la suite de la Libération, il a restauré la République française et a posé les fondements d'une France nouvelle. Hostile à la IV<sup>e</sup> République, le général de Gaulle a démissionné du gouvernement en 1946. Ensuite, il a mené un combat contre ce régime des partis. Il a ainsi fondé un rassemblement –le RPF- pour une nouvelle république avec des nouvelles institutions. Malgré l'enthousiasme des débuts, son mouvement a commencé à décliner à partir de 1953. Il a retiré de la scène politique et il a écrit ses *Mémoires de guerre*. A partir de mai 1958, il est revenu au pouvoir à la suite de l'incapacité de la IV<sup>e</sup> République à résoudre le conflit algérien. Il a doté la France d'une nouvelle Constitution et il est réélu en 1965 au terme d'une élection au suffrage universel direct. Après avoir redressé la situation économique de la France, il a mené de profondes réformes sur fond de prospérité des années 1960. La décolonisation, la construction de l'Europe et l'indépendance nationale étaient parmi ses priorités. Il a imposé aussi la France sur la scène internationale. A la fin des années 1960, la jeunesse occidentale s'est révoltée et la France a été paralysée par la grève générale de tous les secteurs d'activité. Le général de Gaulle a remis sa démission à la suite du referendum sur la régionalisation et la réforme du Sénat où le « non » l'emporte. Il s'est retiré définitivement de la vie politique.

## **Mustafa Kemal Atatürk (1881-1938)**

Il avait appartenu au mouvement des *Jeunes-Turcs*. Il était partisan d'un nationalisme restrictif (modèle de la Petite Turquie) et anticlérical. Son modèle de référence restait ancré dans la France des Lumières. Il avait l'ambition de modeler une civilisation turque moderne, souhaitant pour cela la « Révolution à toute vapeur ». Ses méthodes restaient fondées sur le volontarisme et un populisme : « malgré le peuple, pour le peuple » ; une société unie/unique, sans lutte des classes, mais turque avant tout (Jacobin, il se méfiait des différences régionales depuis le Traité de Sèvres). L'armée restait un pilier de la nation ; l'école laïque, gratuite et obligatoire, le modèle d'école républicaine de Jules Ferry était instauré, une forte action

culturelle était entreprise avec les « maisons du peuple » (la Turquie restera un « État papa » jusque dans les années 1980). Une nouvelle capitale, Ankara, fut choisie, au détriment d'Istanbul, la capitale historique deux fois impériale (Empire romain d'Orient et ottoman). La langue fut remaniée, une politique nationale était alors appliquée par Mustafa Kemal, qui remplaça par exemple l'alphabet ottoman d'origine arabe par l'alphabet latin en 1928. L'histoire turque était réécrite afin de donner des racines à cette nation, à l'instar des États occidentaux au 19<sup>ème</sup> siècle. Le problème était pour eux de localiser la mère patrie, puisque l'on trouvait des turcs de la Grèce à l'Afghanistan. Ils y étaient aidés par de nombreux conseillers étrangers. La période de 1923 à 1945 se caractérisa par l'imposition d'un système de parti unique, le Parti populaire (rebaptisé en 1924 Parti républicain du peuple), avec seulement deux brèves tentatives avortées de créer des partis d'opposition en 1925 (Parti républicain progressiste) et en 1930 (Parti républicain libéral). Les députés étaient élus au second degré, et les « grands électeurs » étaient tous membres du parti unique. En politique étrangère, Atatürk tenait fermement au principe de neutralité. À part un contentieux difficilement réglé avec la Grèce en 1933, et l'affaire du Sandjak d'Alexandrette, donné en 1938 à la Turquie par le Mandat français en Syrie, la Turquie se garda d'intervenir dans les conflits régionaux. Dès la Révolution de 1908, les femmes émergèrent sur la scène politique. En 1919, suite à de grandes manifestations, des mesures furent prises visant à faire évoluer le statut de la femme : égalité avec les hommes reconnue dans le code civil, mariage civil obligatoire, interdiction de la polygamie, de la répudiation, du port du voile à l'école, scolarisation des filles, embauche de femmes dans l'administration.etc. En 1930, elles pouvaient voter et être éligibles aux élections locales et en 1934 aux élections nationales. La Turquie kémaliste se voulait résolument laïque. Le califat fut abandonné le 3 mars 1924. Ce fut alors largement perçu comme un sacrilège par le monde-arabo musulman. En 1928, l'islam cessa d'être la religion d'État, puis, en 1937, la laïcité fût inscrite dans la Constitution. Le calendrier grégorien fut adopté, et le dimanche devint le jour de repos hebdomadaire. Poursuivant la laïcisation des droits entamés dès 1839 par les Tanzimat (réformes) de l'Empire ottoman, le régime kémaliste adopta, en 1926, un code civil inspiré du code suisse, un code pénal inspiré du code italien, et un code commercial inspiré du code allemand. Mais c'était plus qu'une laïcité, car elle était dynamique et autoritaire. L'anticléricisme fut prononcé, mais le spiritualisme musulman n'était pas pour autant abandonné. La laïcité turque et kémaliste se distingue de la laïcité française et jacobine par le contrôle exercé par l'État sur les religions, et surtout la tendance majoritaire (sunnite) de l'islam, via la direction des Affaires religieuses, créée en 1924. Ce mouvement laïc sera surtout efficace dans les grandes villes de l'ouest du pays.

## **Adnan Menderes (1899-1960)**

Premier ministre turc entre 1950-1960. Il est né à Aydin en 1899, appartient à une riche famille de propriétaires terriens. Il fit ses études au Roberts Collège puis fit son Droit à la Faculté d'Ankara. Après avoir fait partie en 1930 du « Parti libéral » créé par Fethi Bey, il a adhéré en 1935 au Parti Républicain du Peuple. Sa vie parlementaire, sous l'étiquette de ce parti, fut remarquée par ses critiques de la loi agraire. En fait son rôle politique ne s'est affirmé qu'à la création en 1945 du Parti Démocrate dont il est devenu le porte-parole et le membre le plus influent après M. Celal Bayar. M. Menderes, dont on apprécie l'autorité et l'intelligence, est un spécialiste de l'économie agricole. Toutefois, ses opposants politiques lui reprochent d'avoir instauré en Turquie une dictature et fait ainsi obstacle à l'établissement dans le pays d'un véritable régime démocratique. Il finit sa carrière politique par un coup d'état militaire en 1960. Il a été condamné à mort par le Tribunal de Yassada et exécuté.

## **Adalet Ağaoğlu (1929-)**

Elle était la directrice des programmes de la radio auprès de l'Office Turc de Radio-Télévision. C'est grâce à son entremise que la diffusion des cours de français par la radio a pu être reprise en 1968. Elle est en outre un auteur dramatique connu en Turquie et a traduit de nombreuses œuvres françaises en langue turque.

## **Ahmet Şükrü Esmer (1891-1982)**

Il est né en 1891 à Chypre. Il fut diplômé d'une licence et d'un doctorat à l'Université de Columbia de New York. Il exerça la fonction de professeur d'histoire dans la fonction publique de 1929 à 1941. Il fut élu député en 1938. Il resta en politique jusqu'en 1946. En 1950, il devint professeur en histoire politique à la faculté des sciences politiques. À côté du journalisme, il a écrit des livres sur l'histoire politique. Il a des œuvres comme « Histoire politique (1919–1939) », « Sous la direction de Mehmet Gönlübol » ou encore « La politique extérieure turque avec les événements (1919–1990) ». Il a écrit des articles qui analysent les événements qui se développaient en Turquie et dans le monde dans la rubrique de la politique extérieure dans le journal *Ulus* (le journal turc « *la Nation* »).

## **Bülent Ecevit (1925-2006)**

Il est né en 1925 à İstanbul. En 1944 il termina son éducation au Robert Collège. Entre 1946 et 1950, il travailla en tant qu'attaché de presse à Londres. Il travailla dans le journalisme entre 1950 et 1960 dans le journal *Ulus* (le journal turc « *La Nation* »). Dans les années où le journal *Ulus* fut fermé, il écrivit dans les journaux *Yeni Ulus* et *Halkçı*. Il fit partie de l'équipe de rédaction de la revue *Forum*. En 1965, il écrivit dans le journal *Milliyet* (le journal turc « *La Nationalité* »). Il n'avait pas abandonné le journalisme durant les périodes de sa vie politique et en dehors. Il publia les revues *Özgür İnsan (L'Homme libre)* en 1972, *Arayış (La Recherche)* en 1981 et *Güvercin (La Colombe)* en 1988. Il commença la politique en 1957 en étant élu député d'Ankara. Jusqu'en 1980 il fut élu député d'Ankara d'abord et de Zonguldak dans les autres élections. En 1960-1961, il fut membre de l'Assemblée constituante. Il assura la présidence du gouvernement de coalition CHP-MSP en 1974, et du gouvernement CHP-Indépendants en 1978 pour 21 mois. Après l'intervention militaire du 12 septembre 1980, il fut interdit de politique jusqu'en 1987. En 1991, il fut élu député de Zonguldak. Après les élections de 1999, il dirigea le gouvernement de coalition CHP-MHP-ANAP jusqu'aux élections générales de 2002. Il est décédé en 2006 à Ankara.

## **Celal Bayar (1883-1986)**

Président de la République turque entre 1950-1960. Il est né le 15 mai 1883 près de Brousse. Il suit les cours du collège français de l'Assomption. Entré en 1905 comme employé à la Deutsche Orient Bank de Brousse, il se lance dès 1908 dans la politique en s'inscrivant au Comité « Union et Progrès » de cette ville. En 1921, il est nommé par Atatürk Ministre de l'Economie et en 1922, il est Ministre des affaires étrangères et participe en cette qualité à la Conférence de Lausanne. Au lendemain de la guerre, il réclame l'établissement d'un régime plus démocratique. Sa motion ayant été refusée, il quitte le Parti Républicain du Peuple et fonde le 7 janvier 1946 avec Menderes, Koraltan et Köprülü le Parti Démocrate. Son parti remporte une victoire écrasante aux élections de 1950 et il est élu alors Président de la République. Ses opposants politiques lui reprochent en un mot d'être resté au pouvoir un vieux « Comitadji ».

## **Fatin Rüştü Zorlu (1910-1961)**

Il était un homme politique et diplomate turc. Il fût exécuté par pendaison après le coup d'État de 1960 avec deux autres membres du gouvernement, Adnan Menderes et Hasan Polatkan, sur l'Île d'Imrali. Zorlu commença sa carrière de diplomate en 1932 dans le ministère

des Affaires étrangères. Après 1938, il occupa différents postes dans des ambassades et des consulats à Berne, Paris, Moscou, Beyrouth et aussi au ministère à Ankara. Après que la Turquie ait rejoint l'OTAN le 18 février 1952, il fût nommé ambassadeur de l'OTAN au Grand quartier général des puissances alliées en Europe à Paris. En 1954, Zorlu entra dans la politique et fût élu à la Grande Assemblée Nationale Turque comme député de Çanakkale avec le Parti démocrate. Il occupa le poste de Premier ministre adjoint entre 1954 et 1955, de ministre d'État en 1955 et de ministre des Affaires étrangères de 1957 jusqu'au coup d'État de l'armée turque le 27 mai 1960 qui renversa le gouvernement du Premier ministre Adnan Menderes. Il fût arrêté avec quelques membres du Parti démocrate, accusé d'avoir violé la Constitution, et jugé sur l'île de Yassaiada. Il fût condamné à mort par pendaison sur l'île d'Imrali le 16 septembre 1961 avec Adnan Menderes et Hasan Polatkan. Plusieurs années après sa mort, Adnan Menderes, Hasan Polatkan et lui-même furent pardonnés de façon posthume et leurs tombes furent transportées dans un mausolée à Istanbul le 17 septembre 1990. La politique qu'il mena aux Affaires extérieures, tout en étant attaché à l'Otan, avait pour objectif d'assurer un montant maximum de ressources financières des Etats-Unis pour le développement économique de la Turquie. La base juridique de l'intervention à Chypre réalisée par les forces armées turques en 1974 sous la présidence de Bülent Ecevit fût le décret de garant dans l'Accord de Zürich signé par Fatin Rüştü Zorlu le 11 février 1959 en Suisse avec l'Angleterre et la Grèce

### **Feridun Cemal Erkin (1899-1980)**

Ancien Ambassadeur de Turquie à Paris, ancien Ministre des affaires Etrangères.

### **Hüseyin Cahit Yalçın (1874-1957)**

Journaliste, homme politique, critique et traducteur, il est né à Balıkesir. Il étudia à *Mekteb-i Mülkiye* (nom historique de la faculté des sciences politiques de l'Université d'Ankara). En 1900, il dirigea la revue *Servet-i Fünun*. En 1908, il quitta la fonction publique et fonda le journal *Tanin*. En intégrant le parti *İttihat Terakki* (*Parti de l'union et du progrès*) il devint député à l'Assemblée. Après l'occupation d'Istanbul, il fût exilé à Malte. Il fut jugé dans les tribunaux spéciaux suite à son opposition à certaines nouveautés réalisées après l'instauration de la République. Après un deuxième jugement il fut exilé à Çorum. En 1933, il lança la revue *Fikir Hareketleri* (*Courants Intellectuels*). Il fut nommé député d'Istanbul en 1939 et de Kars en 1950. Alors qu'il était emprisonné en raison d'un article contre la direction du Parti démocrate, il fut pardonné par le Président de la République. Il écrivit des articles dans *Ulus* (le journal turc « *la Nation* »). Il est mort à Istanbul en 1957.

## **Mahmut Dikerdem (1916-1993)**

Il a été ambassadeur et écrivain. En 1935, Dikerdem a été diplômé du lycée de Galatasaray et en 1938 il a été diplômé de la faculté de droit de l'université İstanbul Üniversitesi et est entré au ministère des Affaires extérieures. En 1942, il a étudié un doctorat de droit des Etats à Genève. En 1976, alors en poste au haut-commissariat central du ministère des Affaires extérieures, il est parti à la retraite. Il a écrit des articles hebdomadaires sur la politique extérieure dans le journal *Akşam* avec les initiales M.D. Il a publié des articles de littératures et d'arts dans la revue *Yaprak* sous le nom de M. Firtınalı (1948-1950). A partir de 1960, sous les noms de Mehmet Bora, Mahmud Ferhad il a écrit des articles dans les journaux et revues *Yön*, *Öncü* et *Forum*. A partir de 1976, il a publié des articles en rapport aux questions extérieures de l'actualité dans les journaux *Politika*, *Milliyet* et *Cumhuriyet*. Il a assuré la présidence générale de l'association *Barış*. Après le coup d'état militaire du 12 septembre, il a été jugé dans le cadre de l'affaire de l'association *Barış*. Il a deux œuvres littéraires sous les noms de *Les années de révolution au Moyen-Orient (1977) (Ortadoğu'da Devrim Yılları (1977))* et *Du Tiers-monde (1977) (Üçüncü Dünya'dan (1977))*. Mahmut Dikerdem, était peut-être le seul membre connu avec une identité de marxiste sorti du ministère des Affaires extérieures. Entre les années 1957 et 1972, il a été ambassadeur respectivement de la Jordanie, de l'Iran, du Ghana et de l'Inde. En 1977, Dikerdem a été président fondateur de l'association qui voulait que les armes nucléaires soient interdites et que toutes les alliances militaires soient levées. L'association *Barış* (la Paix), est le premier mouvement associatif de paix de la Turquie fondé en 1950 par des intellectuels progressistes et conduite par des personnalités comme Nazim Hikmet ou Behice Boran. En 1951, l'association *Barış* qui s'opposait à l'envoi de soldats turcs en Corée a été fermée par l'armée. Mahmut Dikerdem ressuscita l'association *Barış* (la Paix) dans les années 1970 et, alors qu'il était ambassadeur, il critiqua l'intervention de 1974 à Chypre et défendait comme alternative une île unie et socialiste à Chypre. Le Conseil mondial de la paix, qui était l'équivalence de la lutte pour le désarmement et la paix dans les années 1970 de l'Union soviétique et des autres pays socialistes, était en train de s'organiser un à un dans les pays en tant que comité national de la paix. Mahmut Dikerdem, qui était président de l'association *Barış* en Turquie, a été invité au Conseil mondial de la paix en 1979. Mahmut Dikerdem s'était adressé de la façon suivante en 1982 aux juges du tribunal de loi martial d'Istanbul :

« *Ma demande à votre haut tribunal en tant que président général de l'association Barış est la suivante : N'accréditez pas cette acte d'accusation qui nous a contraint à nous*

*présenter face à vous pour des crimes imaginaires et en raison de nos idées en ligne avec les intérêts vitaux et les aspirations de notre peuple. Ne nous obligez pas aussi à dire « et pourtant les peuples du monde veulent la paix » tout comme avait dit à ses juges « et pourtant la Terre tourne autour du soleil » un homme de science qu'on voulait condamner pour avoir prouvé que la Terre tournait réellement autour du soleil. Tout comme le fait que la Terre tourne autour du soleil est une réalité incontestable, la volonté des peuples du monde de vivre en paix côte à côte et le refus de la guerre, qui revient à dire suicide collectif, sont autant une réalité ouverte et certaine. »*

### **Yakup Kadri Karaosmanoğlu (1889–1974)**

Il est né au Caire. Il commença son éducation primaire à Manisa et la termina à Alexandrie. Il quitta l'Ecole de droit d'Istanbul avant de finir le cursus. En 1909, il a rejoint la Communauté de philosophie de Fecri Ati. En 1916, il partit pour trois ans en Suisse pour recevoir des soins. Il écrivit des articles soutenant la Guerre de libération dans le journal *İkdam*. En 1921, il fut appelé à Ankara par Atatürk. En 1923, il devint député de Mardin, et en 1931 député de Manisa. En 1932, il prit place aux côtés des fondateurs de la revue *Kadro*. Après la fermeture de *Kadro*, il travailla tour à tour dans les ambassades de Tirana, de Prague en 1935, de la Haye en 1939, de Berne en 1942, de Téhéran en 1949 et encore une fois de Berne en 1951. Après le 27 mai 1960, il fut nommé à l'assemblée constituante. Il fut encore une fois député de Manisa entre 1961 et 1965. Il est mort à Ankara en 1974.



# ANNEXES

## Annexe 1. Administration française

Président	Chef du gouvernement	Ministres des Affaires étrangères	Ambassadeur à Ankara
Charles de Gaulle (8 janvier 1959- 28 avril 1969)	Michel Debré (8 janvier 1959- 14 avril 1962)	Maurice Couve de Murville (8 janvier 1959- 10 juillet 1968)	Henry Spitzmuller (8 juin 1957- 78 février 1963)
	Georges Pompidou (14 avril 1962- 10 juillet 1968)		Bernard Hardion (8 février 1963- 18 mai 1965)
	Maurice Couve de Murville (10 juillet 1968- 20 juin 1969)	Michel Debré (12 juillet 1968- 20 juin 1969)	Gontran Begoügne de Juniac (18 mai 1965- 20 mars 1970)

## Annexe 2. Administration turque

<b>Président</b>	<b>Chef du gouvernement</b>	<b>Ministres des Affaires étrangères</b>	<b>Ambassadeur à Paris</b>
Celal Bayar (27 mai 1950- 27 mai 1960)	Adnan Menderes (25 novembre 1950- 27 mai 1960)	Fatin Rüştü Zorlu (25 octobre 1957- 27 mai 1960)	Feridun Cemal Erkin (3 mai 1957- 7 mai 1960)
Cemal Gürsel (27 mai 1960- 15 mar 1966)	Cemal Gürsel (30 mai 1960- 20 novembre 1961)	Selim Rauf Sarper (28 mai 1960- 26 mars 1962)	Faîk Zihni Akdur (7 mai 1960- 13 juillet 1962)
	Ismet İnönü (20 novembre 1961- 20 février 1965)	Feridun Cemal Erkin (26 mars 1962- 19 février 1965)	Bülent Uşaklıgil (13 juillet 1962- 3 juillet 1965)
	Suad Hayri Ürgüplü (20 février 1965- 27 octobre 1965)	Hasan Esat Işık (23 février 1965- 22 octobre 1965)	Namik Kemal Yolga (3 juillet 1965- 19 décembre 1966)
Cevdet Sunay (28 mars 1966- 28 mars 1973)	Süleyman Demirel (27 octobre 1965- 26 mars 1971)	Ihsan Sabri Çağlayangil (7 octobre 1965- 12 mars 1971)	Nureddin Vergin (19 décembre 1966- 20 février 1968)

### **Annexe 3. Chronologie des relations politiques-administratives franco-turques durant la présidence du général de Gaulle**

**1958**

**Le 19 avril** : jumelage d'Istanbul et de Marseille.

**En juin** : l'élection du général de Gaulle

**1959**

**Le 3 octobre** : voyage de M. Pierre Schneider, Représentant Spécial du Fonds de rétablissement du Conseil de l'Europe, ancien Président de l'Assemblée Nationale.

**1960**

**Du 9 au 13 septembre** : voyage de parlementaires français, membres de la Commission des Affaires Etrangères, en Turquie.

**Du 13 au 20 septembre** : séjours de M. René Massigli, ancien Ambassade de France en Turquie (1939-1940).

**1962**

**Du 28 au 29 juin** : visite des six médecins militaires turcs à Paris.

**1963**

**Du 19 au 22 avril** : visite d'une délégation de Sous-Préfets Turcs à Grenoble.

**Du 24 au 27 avril** : mission des parlementaires, membres de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, dans le cadre de visite de bases de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord, situées dans le bassin méditerranéen.

**Le 12 septembre** : accord d'Ankara signé entre les six pays du Marché commun et la Turquie.

**Du 15 au 21 juillet** : visite officielle du Premier Ministre français, George Pompidou, accompagné de Maurice Couve de Murville, Ministre des Affaires Étrangères, en Turquie. Les affaires importantes qui seront évoquées ou traitées au cours de la visite : Consortium, élargissement éventuel de la participation française, difficultés à Chypre, nouvelle République Arabe Unie et politique Moyen-Orient.

**1964**

**Du 17 mars au 28 mars** : mission de parlementaires, membres de la Commission de la production et des échanges.

**En mai** : visite du Ministère des communications du Gouvernement turc à Paris.

**En juin** : visite d'Inönü à Paris

**En août** : visite du Ministère de la population turc à Paris.

## **1965**

**Le 8 avril** : Convention franco-turque de main-d'œuvre (remplacé l'Accord de circulation franco-turc du 29 juin 1954).

**Du 28 mars au 1<sup>er</sup> avril** : mission d'une délégation de la Commission des finances du Sénat en Turquie.

**Du 22 au 26 avril** : voyage d'une délégation française d'Anciens combattants des Dardanelles en Turquie pour la cérémonie du cinquantenaire de l'expédition des Dardanelles à Gallipoli.

## **1966**

**Le 23 février**: voyage d'une délégation de la Commission parlementaire française en Turquie.

**Du 28 au 30 avril** : voyage d'études des officiers supérieurs, sous la direction du Général de brigade aérienne en Turquie.

**Le 12 décembre** : visite du Ministre turc des Affaires étrangères Çaglayangil à Paris.

## **1967**

**En avril** : visite d'une délégation du Conseil Général des Hautes-Pyrénées en Turquie.

**Du 27 juin au 30 juin** : visite à Paris du général Cevdet Sunay, président de la République de Turquie.

**Le 9 octobre** : visite d'études et de contacts dans le cadre du programme franco-turc d'échanges d'administrateurs.

## **1968**

**En mai** : visite d'une délégation d'Anciens Combattants du Levant à Iskenderun.

**Du 25 au 30 octobre** : voyage officiel du général de Gaulle en Turquie.

## **1969**

**Du 28 février au 28 avril** : séjour de Mme. Adalet Ağaoğlu, la directrice des programmes de la radio auprès de l'Office Turc de Radio-Télévision.

**Du 26 avril au 2 mai** : voyage en Turquie du Centre des Hautes Etudes militaires

**Du 10 au 19 mai** : voyage d'information et d'étude d'une délégation du Conseil Général du département de l'Indre.

**Du 10 au 19 mai** : visite des délégations des Conseils Généraux de la Creuse et du Cher.

**Du 5 juin au 15 juin** : visite d'une délégation turque du Ministère de l'Energie et des Ressources Naturelles à Paris.

**Du 22 mai au 30 juin** : voyage d'études d'une délégation du Conseil Général de l'Aube.

**Juillet** : visite du Ministre turc de la Construction, M. Haldun Menteşeoğlu.

**Le 14 novembre** : Accord franco-turc concernant les transports routiers internationaux.

En 1953, pour la première fois dans l'histoire, des visites officielles ont été échangées à Paris et à Ankara entre chefs de gouvernement et Ministres des Affaires étrangères des deux pays, visites au cours desquelles les liens et les objectifs unissant les deux pays ont été réaffirmés.

Les relations politiques franco-turques pendant la présidence du général de Gaulle ont été tenues par quatre associations : groupe d'amitié France-Turquie du Sénat, Comité France-Turquie<sup>777</sup>, groupe d'amitié France-Turquie de l'Assemblée Nationale, groupe d'amitié Turquie-France à la Grande Assemblée Nationale.

---

<sup>777</sup> Le Comité France-Turquie a fondé à en 1949 à Paris, est placé sous la présidence d'honneur du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Ambassadeur de Turquie en France.

#### **Annexe 4. Liste des Ambassadeurs de France Auprès de la République de Turquie**

René MASSIGLI	13 janvier 1939-4 août 1940
Gaston MAUGRAS	7 février 1945-7 septembre 1948
Jean LESCUYER	3 octobre 1948-5 décembre 1951
Jacques TARBEE de SAINT-HARDOUIN	25 février 1952-8 septembre 1955
Jean-Paul GARNIER	10 novembre 1955-11 juin 1957
Henry SPITZMULLER	13 octobre 1957-6 mars 1963
Bernard HARDION	6 avril 1963-26 mai 1965
Gontran BEGOUGNE DE JUNIAC	2 juillet 1965-23 mai 1970

#### **Annexe 5. Liste des Ambassadeurs de la République Turque Auprès de la France**

Suad DAVAZ	1932-août 1939
Behiç ERKIN	Août 1939-1943
Şevki BERKER	1943-1944
Numan MENEMENCIOGLU	30 novembre 1944-novembre 1956
Feridun Cemal ERKIN	3 mai 1957-7 mai 1960
Faîk Zihni AKDUR	7 mai 1960-13 juillet 1962
Bülent UŞAKLIGIL	13 juillet 1962-3 juillet 1965
Namik YOLGA	3 juillet 1965-19 décembre 1966
Nureddin VERGIN	19 décembre 1966-1968
Hasan IŞIK	1968-21 novembre 1974

## **Annexe 6. Le texte de l'accord de 1963**

Accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Turquie  
Ankara, 12 septembre 1963 (64/733/CEE)

### **PREAMBULE**

Sa Majesté le Roi des Belges,

Le Président de la république fédérale d'Allemagne,

Le Président de la République française,

Le Président de la République italienne,

Son Altesse Royale la Grande-Duchesse de Luxembourg,

Sa Majesté la Reine des Pays-Bas,

et le Conseil de la Communauté économique européenne, d'une part,

et

le Président de la république de Turquie, d'autre part,

déterminés à établir des liens de plus en plus étroits entre le peuple turc et les peuples réunis au sein de la Communauté économique européenne;

décidés à assurer l'amélioration constante des conditions de vie en Turquie et dans la Communauté économique européenne par un progrès économique accéléré et par une expansion harmonieuse des échanges, ainsi qu'à réduire l'écart entre l'économie de la Turquie et celle des Etats membres de la Communauté;

prenant en considération les problèmes particuliers que posent le développement de l'économie turque et la nécessité d'accorder une aide économique à la Turquie pendant une période déterminée;

reconnaissant que l'appui apporté par la Communauté économique européenne aux efforts du peuple turc pour améliorer son niveau de vie facilitera ultérieurement l'adhésion de la Turquie à la Communauté;

résolus à affermir les sauvegardes de la paix et de la liberté par la poursuite commune de l'idéal qui a inspiré le traité instituant la Communauté économique européenne,

ont décidé de conclure un accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Turquie, conformément à l'article 238 du traité instituant la Communauté économique européenne, et ont désigné à cet effet comme plénipotentiaires :

**SA MAJESTE LE ROI DES BELGES:**

M. Paul-Henri Spaak, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE:

M. Gerhard Schroeder, ministre des affaires étrangères

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE:

M. Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ITALIENNE:

M. Emilio COLOMBO, ministre du trésor

SON ALTESSE ROYALE LA GRANDE-DUCHESSE DE LUXEMBOURG:

M. Eugène Schaus, vice-président du gouvernement et ministre des affaires étrangères  
SA MAJESTE LA REINE DES PAYS-BAS:

M. Joseph M.A.H. Luns, ministre des affaires étrangères

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE:

M. Joseph M.A.H.Luns, président en exercice du Conseil de la Communauté économique européenne et ministre des affaires étrangères des Pays-Bas

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE TURQUIE:

M. Feridum Cemal Erkin, ministre des affaires étrangères  
lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, reconnus en bonne et due forme,

SONT CONVENUS DES DISPOSITIONS QUI SUIVENT :

## **Titre I**

### **Les principes**

#### Article premier

Par le présent accord une association est établie entre la Communauté économique européenne et la Turquie.

#### Article 2

1. L'accord a pour objet de promouvoir le renforcement continu et équilibré des relations commerciales et économiques entre les Parties, en tenant pleinement compte de la nécessité d'assurer le développement accéléré de l'économie de la Turquie et le relèvement du niveau de l'emploi et des conditions de vie du peuple turc.

2. Pour la réalisation des objectifs énoncés au paragraphe précédent, l'établissement progressif d'une union douanière est prévu dans les conditions et suivant les modalités indiquées aux articles 3, 4 et 5.

3. L'association comporte: a) Une phase préparatoire; b) Une phase transitoire; c) Une phase définitive.

#### Article 3

1. Au cours de la phase préparatoire, la Turquie renforce son économie, avec l'aide de la Communauté, en vue de pouvoir assumer les obligations qui lui incomberont au cours des phases transitoire et définitive.

Les modalités d'application relatives à cette phase préparatoire, et notamment à l'aide de la Communauté, sont définies dans le protocole provisoire et dans le protocole financier annexés à l'accord.

2. La phase préparatoire a une durée de cinq ans, sauf prolongation selon les modalités prévues au protocole provisoire.

Le passage à la phase transitoire s'effectue selon les conditions et modalités prévues à l'article premier du protocole provisoire.

#### Article 4

1. Au cours de la phase transitoire, les Parties contractantes assurent, sur la base d'obligations réciproques et équilibrées:

- la mise en place progressive d'une union douanière entre la Turquie et la Communauté;
- le rapprochement des politiques économiques de la Turquie de celles de la Communauté en vue d'assurer le bon fonctionnement de l'association ainsi que le développement des actions communes nécessaires à cet effet.

2. La durée de cette phase ne saurait excéder douze ans, sous réserve des exceptions qui pourront être prévues d'un commun accord. Ces exceptions ne doivent pas faire obstacle à l'achèvement, dans un délai raisonnable, de l'établissement de l'union douanière.

#### Article 5

La phase définitive est fondée sur l'union douanière et implique le renforcement de la coordination des politiques économiques des Parties contractantes.

#### Article 6

Pour assurer l'application et le développement progressif du régime d'association, les Parties contractantes se réunissent au sein d'un Conseil d'association qui agit dans les limites des attributions qui lui sont conférées par l'accord.

#### Article 7

Les Parties contractantes prennent toutes les mesures générales ou particulières propres à assurer l'exécution des obligations découlant de l'accord.

Elles s'abstiennent de toutes mesures susceptibles de mettre en péril la réalisation des buts de l'accord.

## **Titre II**

### **Mise en œuvre de la phase transitoire**

#### Article 8

Pour la réalisation des objectifs énoncés à l'article 4, le Conseil d'association fixe, avant le début de la phase transitoire, et selon la procédure prévue à l'article premier du protocole provisoire, les conditions, modalités et rythmes de mise en œuvre des dispositions propres aux domaines visés par le traité instituant la Communauté qui devront être pris en considération, notamment ceux visés au présent titre, ainsi que toute clause de sauvegarde qui s'avérerait utile.

#### Article 9

Les parties contractantes reconnaissent que dans le domaine d'application de l'accord, et sans préjudice des dispositions particulières qui pourraient être établies en application de l'article 8, toute discrimination exercée en raison de la nationalité est interdite en conformité du principe énoncé dans l'article 7 du traité instituant la Communauté.

## **Chapitre premier**

### **Union douanière**

#### Article 10

1. L'union douanière prévue à l'article 2 paragraphes 2 de l'accord s'étend à l'ensemble des échanges des marchandises.

2. L'union douanière comporte :

- l'interdiction entre les Etats membres de la Communauté et la Turquie, à l'importation comme à l'exportation, des droits de douane et taxes d'effet équivalent et des restrictions quantitatives, ainsi que de toute autre mesure d'effet équivalent visant à assurer à la production nationale une protection contraire aux objectifs de l'accord;

- dans les relations de la Turquie avec les pays tiers, l'adoption du tarif douanier commun de la Communauté, ainsi qu'un rapprochement sur les autres réglementations appliquées par la Communauté en matière de commerce extérieur.

### **Chapitre 2 Agriculture**

#### Article 11

1. Le régime d'association s'étend à l'agriculture et aux échanges de produits agricoles, selon de modalités particulières tenant compte de la politique agricole commune de la Communauté.

2. Par produits agricoles on entend les produits énumérés à la liste qui fait l'objet de l'annexe II du traité instituant la Communauté, telle que cette liste se trouve actuellement complétée en application des dispositions de l'article 38 paragraphe 3 dudit traité.

### **Chapitre 3 Autres dispositions de caractère économique**

#### Article 12

Les Parties contractantes conviennent de s'inspirer des articles 48, 49 et 50 du traité instituant la Communauté pour réaliser graduellement la libre circulation des travailleurs entre elles.

#### Article 13

Les Parties contractantes conviennent de s'inspirer des articles 52 à 56 inclus et 58 du traité instituant la Communauté pour éliminer entre elles les restrictions à la liberté d'établissement.

#### Article 14

Les Parties contractantes conviennent de s'inspirer des articles 55, 56 et 58 à 65 inclus du traité instituant la Communauté pour éliminer entre elles les restrictions à la libre prestation des services.

#### Article 15

Les conditions et modalités d'extension à la Turquie des dispositions du traité instituant la Communauté et des actes pris en application de ces dispositions en ce qui concerne les transports seront établies en tenant compte de la situation géographique de la Turquie.

#### Article 16

Les Parties contractantes reconnaissent que les principes énoncés dans les dispositions relatives à la concurrence, à la fiscalité et au rapprochement des législations, contenues dans le titre I de la troisième partie du traité instituant la Communauté, doivent être rendus applicables dans leurs rapports d'association.

#### Article 17

Chaque Etat partie à l'accord pratique la politique économique nécessaire en vue d'assurer l'équilibre de sa balance globale des paiements et de maintenir la confiance dans sa monnaie

tout en assurant une expansion continue et équilibrée de son économie dans la stabilité du niveau des prix.

Il pratique la politique de conjoncture et notamment la politique financière et monétaire pour atteindre ces objectifs.

#### Article 18

Chaque Etat partie à l'accord pratique en matière de taux de change une politique permettant d'assurer la réalisation des objectifs de l'association.

#### Article 19

Les Etats membres de la Communauté et la Turquie autorisent, dans la monnaie du pays dans lequel résident le créancier ou les bénéficiaires, les paiements ou transferts afférents aux échanges de marchandises, de services et de capitaux, ainsi que les transferts de capitaux et de salaires, dans la mesure où la circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes est libérée entre eux en application de l'accord.

#### Article 20

Les Parties contractantes se consultent en vue de faciliter entre les Etats membres de la Communauté et la Turquie les mouvements de capitaux favorisant la réalisation des buts de l'accord.

Elles s'efforcent de rechercher tous moyens favorisant les investissements en Turquie de capitaux provenant des pays de la Communauté susceptibles de contribuer au développement de l'économie turque.

Les résidents de chaque Etat membre bénéficient de tous les avantages, notamment en matière de change et en matière fiscale, concernant le traitement des capitaux étrangers, que la Turquie accorde à un autre Etat membre ou à un pays tiers.

#### Article 21

Les Parties contractantes conviennent d'élaborer une procédure de consultation pour permettre d'assurer la coordination de leurs politiques commerciales vis-à-vis des pays tiers et le respect de leurs intérêts réciproques dans ce domaine, entre autres en cas d'adhésion ou d'association ultérieures de pays tiers à la Communauté.

### **Titre III**

#### **Dispositions générales et finales**

#### Article 22

1. Pour la réalisation des objets fixés par l'accord et dans les cas prévus par celui-ci, le Conseil d'association dispose d'un pouvoir de décision. Chacune des deux parties est tenue de prendre les mesures que comporte l'exécution des décisions prises. Le Conseil d'association peut également formuler les recommandations utiles.

2. Le Conseil d'association procède périodiquement à l'examen des résultats du régime d'association, compte tenu des objectifs de l'accord. Toutefois, pendant la période préparatoire ces examens se limitent à un échange de vues.

3. Dès le début de la phase transitoire, le Conseil d'association prend les décisions appropriées au cas où une action commune des Parties contractantes apparaît nécessaire, pour atteindre, dans la mise en œuvre du régime d'association, l'un des objectifs de l'accord sans que celui-ci ait prévu les pouvoirs d'action requis à cet effet.

#### Article 23

Le Conseil d'association est composé d'une part de membres des gouvernements des Etats membres, du Conseil et de la Commission de la Communauté, et d'autre part de membres du gouvernement turc.

Les membres du Conseil d'association peuvent se faire représenter dans les conditions qui seront prévues au règlement intérieur.

Le Conseil d'association se prononce à l'unanimité.

#### Article 24

La présidence du Conseil d'association est exercée à tour de rôle pour une durée de six mois par un représentant de la Communauté et de la Turquie. La durée du premier tour de présidence peut être raccourcie par décision du Conseil d'association.

Le Conseil d'association arrête son règlement intérieur.

Il peut décider de constituer tout comité propre à l'assister dans l'accomplissement de ses tâches et notamment un comité qui assurerait la continuité de coopération nécessaire au bon fonctionnement de l'accord.

Le Conseil d'association détermine la mission et la compétence de ces comités.

#### Article 25

1. Chaque Partie contractante peut saisir le Conseil d'association de tout différend relatif à l'application ou à l'interprétation de l'accord et concernant la Communauté, un Etat membre de la Communauté ou la Turquie.

2. Le Conseil d'association peut, par voie de décision, régler le différend ; il peut également décider de soumettre le différend à la Cour de justice des Communautés européennes ou à toute autre instance juridictionnelle existante.

3. Chaque Partie est tenue de prendre les mesures que comporte l'exécution de la décision ou de la sentence.

4. Le Conseil d'association fixe, conformément à l'article 8 de l'accord, les modalités d'une procédure d'arbitrage ou de toute autre procédure juridictionnelle à laquelle les Parties contractantes pourront recourir pendant les phases transitoire et définitive de l'accord au cas où le différend n'aurait pu être réglé conformément au paragraphe 2 du présent article.

#### Article 26

Les dispositions de l'accord ne s'appliquent pas aux produits relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

#### Article 27

Le Conseil d'association prend toutes mesures utiles afin de faciliter la coopération et les contacts nécessaires entre l'Assemblée parlementaire européenne ainsi que le Comité économique et social et les autres organes de la Communauté, d'une part, et le Parlement turc et les organes correspondants de la Turquie, d'autre part.

Toutefois, pendant la phase préparatoire ces contacts se limitent aux relations entre l'Assemblée parlementaire européenne et le Parlement turc.

#### Article 28

Lorsque le fonctionnement de l'accord aura permis d'envisager l'acceptation intégrale de la part de la Turquie des obligations découlant du traité instituant la Communauté, les Parties contractantes examineront la possibilité d'une adhésion de la Turquie à la Communauté.

#### Article 29

1. L'accord s'applique, d'une part, au territoire européen du royaume de Belgique, de la république fédérale d'Allemagne, de la République française, de la République italienne, du grand-duché de Luxembourg, du royaume des Pays-Bas, et d'autre part, au territoire de la république de Turquie.

2. Il est également applicable aux départements français d'outre-mer pour les domaines de l'accord correspondant à ceux visés au paragraphe 2 alinéa 1 de l'article 227 du traité instituant la Communauté.

Les conditions d'application à ces territoires des dispositions de l'accord concernant les autres domaines seront ultérieurement déterminées par accord entre les Parties contractantes.

#### Article 30

Les protocoles que les Parties contractantes sont convenues d'annexer à l'accord en font partie intégrante.

#### Article 31

L'accord sera ratifié par les Etats signataires en conformité de leurs règles constitutionnelles respectives, et valablement conclu, en ce qui concerne la Communauté, par une décision du Conseil prise en conformité des dispositions du traité instituant la Communauté et notifiée aux Parties à l'accord.

Les instruments de ratification et l'acte de notification de la conclusion visés ci-dessus seront échangés à Bruxelles.

#### Article 32

L'accord entrera en vigueur le premier jour du deuxième mois suivant la date de l'échange des instruments de ratification visés à l'article 31.

#### Article 33

L'accord est rédigé en double exemplaire en langues allemande, française, italienne, néerlandaise et turque, chacun de ces textes faisant également foi.

57

*Décret n° 65-447 du 10 juin 1965 portant publication de la convention de main-d'œuvre entre la France et la Turquie du 8 avril 1965.*

*Le Président de la République,*

*Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères,  
Vu les articles 52 à 55 de la Constitution;  
Vu le décret n° 53-192 du 14 mars 1953 relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France,*

*Décète :*

*Art. 1<sup>er</sup>. — La convention de main-d'œuvre entre la France et la Turquie et l'échange de lettres complémentaires du 8 avril 1965 seront publiés au Journal officiel de la République française.*

*Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères sont chargés de l'application du présent décret.*

*Fait à Paris, le 10 juin 1965.*

C. DE GAULLE.

*Par le Président de la République :*

*Le Premier ministre,  
Georges POMPIDOU.*

*Le ministre des affaires étrangères,  
Maurice COUVE DE MURVILLE.*

CONVENTION DE MAIN-D'ŒUVRE  
ENTRE LA FRANCE ET LA TURQUIE

---

Le Gouvernement français et le Gouvernement turc, désireux d'organiser dans l'intérêt commun le recrutement de travailleurs turcs, sont convenus de ce qui suit :

Article 1<sup>er</sup>

Le Gouvernement français fait connaître périodiquement au Gouvernement turc ceux de ses besoins en main-d'œuvre qui conviendraient aux travailleurs turcs, ainsi que les conditions générales de travail et de salaire. Ces informations préciseront, en particulier, les conditions d'âge, de spécialisation, d'aptitude professionnelle et de santé.

Le Gouvernement turc fournit au Gouvernement français des indications aussi précises que possible sur le nombre, l'âge et la qualification des travailleurs turcs désirant travailler en France. Le Gouvernement turc ne prendra en considération que les contrats d'une durée d'un an.

Article 2

Le recrutement des travailleurs turcs à destination de la France peut être nominatif ou anonyme. Les organismes compétents pour ce recrutement sont :

Du côté turc, le service de l'emploi ;

Du côté français, l'office national d'immigration.

Du côté turc, le service de l'emploi et du côté français, l'office national d'immigration, décident de la suite à donner aux offres nominatives ou anonymes.

L'office national d'immigration pourra établir en Turquie une mission qui procédera à la sélection et au recrutement de travailleurs ; dans ce cas, le Gouvernement turc prendra les mesures nécessaires pour faciliter son installation et son fonctionnement. Compte tenu des dispositions de l'article 3 ci-dessous, les dépenses de cette mission sont à la charge du Gouvernement français.

A défaut de cette mission, le recrutement peut être effectué par la procédure consulaire normale.

Article 3

Afin de faciliter les opérations de recrutement, le service de l'emploi turc assure la présélection médicale et professionnelle des candidats.

La mission française pourra procéder à l'examen définitif médical et professionnel des candidats présélectionnés. Le Gouvernement turc met gratuitement à la disposition de la mission les locaux administratifs nécessaires. Il lui facilitera, le cas échéant, l'accès des laboratoires, installations de rayons X ou hôpitaux dont elle aurait besoin. Il lui facilitera également, dans toute la mesure du possible, le contrôle des aptitudes professionnelles des candidats.

Seuls les frais de sélection définitive sont à la charge du Gouvernement français.

La durée du séjour des candidats dans les lieux de sélection définitive sera aussi limitée que possible, et, en tout cas, ne dépassera pas cinq jours.

S'il est reconnu apte par la mission française, le travailleur turc reçoit un contrat de travail signé par l'employeur, visé préalablement par les services français du ministère du travail et conforme au contrat type prévu par la législation française dont un exemplaire sera remis au préalable au service de l'emploi turc. Il est établi une liste des travailleurs ainsi retenus.

Le contrat est rédigé en français et traduit en langue turque sur le même document. Le travailleur turc, après en avoir pris connaissance et en avoir étudié les conditions, est invité à le signer.

Le travailleur turc ainsi que les membres de sa famille qui l'accompagnent ou le rejoignent entrent en territoire français sous couvert du passeport national en cours de validité et revêtu du visa français. Ce visa est gratuit.

#### Article 4

Les Parties contractantes s'engagent à prendre toutes mesures utiles en vue de l'accélération et de la simplification des formalités administratives ainsi que de la procédure nécessaire pour le départ de Turquie, le voyage, l'entrée et l'installation en France des ressortissants turcs qui s'y rendent en vertu du présent accord.

Les Gouvernements contractants s'engagent à prendre, dans toute la mesure du possible, les dispositions nécessaires pour réduire les frais de délivrance des documents indispensables aux travailleurs, ainsi que, le cas échéant, les droits de douane pour l'exportation de Turquie et l'importation en France ou l'exportation de France de leurs effets personnels et des instruments de leur métier, conformément aux dispositions légales en vigueur.

#### Article 5

Les gouvernements des deux pays s'engagent à prendre toutes mesures nécessaires afin de renseigner les travailleurs sur les conditions de vie et de travail en France.

Il est remis aux travailleurs, en même temps que le contrat de travail prévu à l'article 3 du présent accord, une notice rédigée dans les deux langues qui fournit les indications ci-dessus mentionnées.

#### Article 6

Le Gouvernement français prend les dispositions nécessaires pour que les travailleurs turcs trouvent en France le meilleur accueil, notamment en ce qui concerne les conditions de transport, l'organisation des cantines et l'assistance médicale.

Les travailleurs turcs jouissent sur le territoire français du même traitement que les travailleurs français en ce qui concerne les conditions de travail, l'hygiène, la sécurité, les salaires, les congés payés, les allocations de chômage.

Ils bénéficient du régime de sécurité sociale, y compris les allocations familiales, dans les conditions fixées par les lois et règlements français.

#### Article 7

Dans l'hypothèse où un employeur français ne donne pas suite au contrat de travail souscrit, ainsi que dans le cas où un contrat de travail est rompu avant l'expiration du terme et que cette rupture est, en vertu d'une décision

judiciaire, reconnue imputable à l'employeur, les services français de main-d'œuvre prendront toutes dispositions en vue d'assurer le placement des travailleurs en question dans des conditions qui se rapprochent le plus possible de celles contenues dans le contrat de travail initial, notamment en ce qui concerne l'emploi et le salaire.

En cas de licenciement pour compression de personnel ou fermeture d'usine, ou en général pour toute raison autre que la démission ou la faute du travailleur, les services français de main-d'œuvre s'efforceront d'assurer un autre emploi aux travailleurs intéressés.

#### Article 8

Le Gouvernement français peut retirer le bénéfice des cartes de travail et de séjour à un travailleur :

a. Si, après un nouveau placement, le travailleur n'a donné aucune satisfaction dans son nouveau travail, et s'il n'a pu trouver un troisième emploi dans un délai d'un mois;

b. S'il refuse de travailler ou n'a pu s'adapter aux conditions de vie en France;

c. S'il porte atteinte à l'ordre public ou à la sécurité en France.

Le Gouvernement turc s'engage à assumer alors les frais de transport de ses ressortissants visés au présent article et de leur famille quand les intéressés ne sont pas en mesure d'acquitter ces dépenses.

#### Article 9

Les travailleurs turcs peuvent transférer en Turquie leurs économies dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur.

#### Article 10

Les familles des travailleurs turcs peuvent rejoindre ces derniers, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur. Les frais de voyage sur le territoire français sont à la charge des autorités françaises.

#### Article 11

Il est constitué une commission mixte chargée de suivre l'exécution du présent accord, d'examiner les difficultés que son application pourrait susciter et de proposer des solutions pour les résoudre. Les membres de la commission sont désignés par chacun des gouvernements.

La commission se réunit, à la demande de l'une ou de l'autre des Parties contractantes, alternativement en France et en Turquie.

#### Article 12

Le présent accord entrera en vigueur dès sa signature.

Il est conclu pour une durée d'un an et sera prorogé d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie trois mois avant la date de son expiration.

Fait à Ankara, le 8 avril 1965, en double exemplaire, en français et en turc, les deux textes faisant foi.

*Pour le Gouvernement de la République française :*  
B. HARDION.

*Pour le Gouvernement de la République turque :*  
U. Haluk BAYULKEN.

AMBASSADE DE FRANCE  
EN TURQUIE

Ankara, le 8 avril 1965.

*A Son Excellence Monsieur Hasan Isik,  
ministre des affaires étrangères, Ankara.*

Monsieur le ministre,

Au cours des négociations franco-turques qui ont abouti à la signature de la convention de main-d'œuvre en date de ce jour, vous avez exprimé le désir que, si des modifications étaient apportées à la réglementation des changes en France, des négociations soient engagées, le cas échéant, entre les deux gouvernements sur le régime de transfert des salaires des travailleurs turcs.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que cette proposition rencontre mon agrément.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

B. HARDION.

TURKIYE CUMHURİYETİ  
DİŞİSLERİ BAKANLIĞI  
340.752-İMB/65

Ankara, le 8 avril 1965.

*A Son Excellence Monsieur Bernard Hardion,  
ambassadeur de France, Ankara.*

Monsieur l'ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour rédigée comme suit :

.....  
J'ai l'honneur de vous informer qu'au nom de mon Gouvernement je prends acte de ce qui précède,

Veillez agréer, Monsieur l'ambassadeur, l'assurance de ma haute considération.

U. Haluk BAYULKEN.

## Annexe 8. Les cartes

### Carte I. Le Moyen-Orient



Source : [www.mideastweb.org](http://www.mideastweb.org)

### Carte II. La Turquie



Source : <http://no-war.over-blog.com>

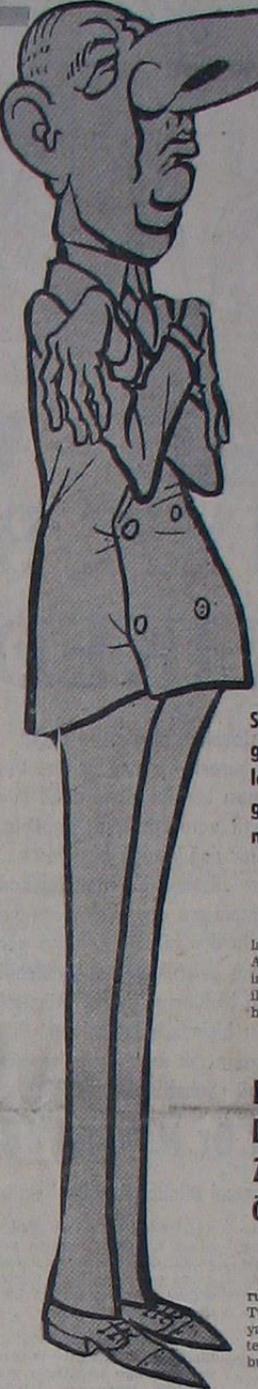
### Carte III. Istanbul

Carte d'Istanbul, principaux monuments



Source : Istanbul Guide net - carte plan Istanbul

## Annexe 9. Les coupures des journaux français et turcs



**DE GAULLE, HASTALANIRSA BURADA YATACAK**

Başkan De Gaulle için Ankara Hastanesinde özel bir oda ve bir ameliyathane hazırlanmıştır. Özel yatak iki metre 38 santimdir. Ameliyathane masası ise büyüyebildiği için değişiklik yapılmamıştır. Kan ve serum şoktu da yapılmıştır. Herhangi bir kaza ve sabotaj ihtimalini düşünen yetkililer, aynı tedbirleri İstanbul'da da almışlardır. Yukarıda, Başkan'ın hastahanedeki odası ve 24 saat hazır bekleyecek ameliyathane görülmektedir...

# De Gaulle bugün geliyor

**Soyez le bien venu**

Saat 13.55'de Ankara'ya gelecek olan Fransa Devlet Başkanı, Anıt-Kabir'e gidecek ve akşam Sunay'ın yemeğinde hazır bulunacak

**F**RANSA Devlet Başkanı Charles De Gaulle, 5 günlük resmi ziyaretine başlamak üzere bugün saat 13.55'de Ankara Esenboğa Havalanına inecektir. Özel Caravelle uçağı ile gelecek olan Başkan, Cumhurbaşkanı Cevdet Sunay, Başbakanı

Devamı Sa. 7. Sü. 3 de

**DÜNYA BASINI DE GAULLE'ÜN ZİYARETİNE BÜYÜK ÖNEM VERİYOR**

PARIS, M I S E L PERLMAN bildiriyor

Fransız basınında çıkan yorumlar ve yazılar De Gaulle'in Türkiye'ye yapacağı geziye ayrı bir nitelik verildiğini göstermektedir. Başkan Sunay'ın buraya gelişi sırasında bu ha-

Devamı S. 7. Sü. 4 de



Istanbul 2. Sözcü Müdürü Salıp Gözet bir şüpheliyi üzerini arıyor...

### DE GAULLE GELİRKEN EMNİYET ŞÜPHELİ ŞAHISLARI TOPLUYOR

Fransa Devlet Başkanı De Gaulle'in İstanbul'a gelişi münasebetiyle, polis düm tam kadroyla şehrin yeraltı sınırlarını basmaya başlamıştır. Yapılan aramaların ilk iki saatinde 7 tabanca, 3 bıçak ele geçirilmiş, 100'den fazla şüpheli şahıs nezaret altına alınmıştır. Bu arada, üzerinde 5 tabanca bulunan Remzi Şahin isimli bir hamal, İkinci Şube Müdürü Salıp Gözet tarafından yakalanmıştır. Başkanlar, Fransa Devlet Başkanı sekriminde bulunduğu süre içinde devam edecektir. Resimde, seyyar cephanelik halinde dolayışırken yakalanan Remzi Şahin'in cepleri polisler tarafından aranırken görülmektedir.

« De Gaulle arrive aujourd'hui »

Source : Milliyet (le journal turc « La Nationalité »), le 25 octobre 1968.

Vive La France  
Vive de Gaulle
Vive La France  
Vive de Gaulle

## Kaba kuvvete karşı başkaldıran, hürriyete azimle bağlanan ve kendini kurtuluş mücadelesine ümitli bir insan olarak adayan



**YIL 1940:** De Gaulle R.B.C. Radyosundan Fransaya seslenerek onları vatan kurtarmak için mücadeleye çağırıyor.

# DE GAULLE

## «Yaşayan Tarih»

**HER BAKIMDAN FRANSTIZ DEHÂSINI ÖZETLEYEN BÜYÜK CUMHURBAŞKANI**

# Kurtuluş



**YIL 1964:** Fransa düşmandan kurtulmuş, dünyada hakettği yeri almıştır artık. Resimde De Gaulle Antil adalarına yaptığı ziyaret sırasında görülüyor.

### Kılın Keskin Tarafı

Hikmet SAIM

**Özelliklerinden itibaren «Düce» Fransa büyük olmasın Fransa olmasın insanıyla yetmiş, özet bir milletin Cumhurbaşkanı, Fransız Kurultayı, Avrupa'nın yaygın tarihi General De Gaulle bugün başkentimiz İstanbul'da geliyor.**

O, her yanı ile büyük bir devlet adamıdır. 1932 yılında «Kılın Keskin Tarafı» adlı esinle yazdığı kitapta silah kullanma sanatını ve onun psikolojik durumunu inceleyen önemli bir eser vermiştir. Fransız'ın büyük yapan asabi askeri cephesi midir? Fransa muhakkak ki, seretli tarihle de büyüktür. Fakat hiçbir yönde Fransız'ın dünya medeniyetini besleyen katkıları kadar yücelmemiştir. Bu milletin öze aklıyla bile kırtıran, ona itibarını işle edere «Kılın Keskin Tarafı», adıyla zihinlere yerleşmiş bir fikir çalışmasıdır. Dünyanın kanun değiştirildi, adeta yeniden doğduğu devrimde, Fransa hak ettiği mevkiyi Pascal'ın «Voltaire'lere, Rousseau, Descartes, Hugo'lara ve nihayet Hugo'ların Zola, Baudelaire, Valéry ve Camus'te uzanan kültür ortasına borçludur.

1941 yılında, Fransa Kralı I. François, ülkesinin en ünlü sanatkarlarından mevdana gelen bir sar beyin, Kutsal Sultan Süleyman'ın sarayına gönderirken, 1968 yılının Türk sevgisi kâhili Fransız filmlerine, bir sanat âbidesi olan Comedie Française'ne «Almanca değil, gerçek toplulukları», 1968'in Türk fikir adamı kâhili Fransızca kitapları, 1968'in Türk dinleyicisi, değeri Fransız opera sanatçısına onun zamanıdırı kesirir.

Georges Duhamel, meclisimizde ziyaretinden sonra, 1964 yılında yazmış olduğu «La Turquie Naville'si adlı eserinde, meclisimizde «Kılın», en cümleler ile ayarına çalışması:

«Fransızlar, Fransı oldukları için daima sevdiikleri ve sevdiikleri hakkında bir sabit fikir sahipler. Etkilerini sürdürebilmeyin, en ufak bir gayret gerektirmeyi sanırlar. Vatanlarını bu konuda çok olumsuzlar. Kendini bilimeyen bir hayale kaplanmış olan Fransa uyuyormu, yoksa sarış mıdır? Buna muhtab, Amerika ve İngiltere, arkası kesilmeyen savretler, sömürmek, nasırlara kestirmek suretiyle Türkiye'ye sayısız filmler, kitaplar ve fikir salmaları gönderiyor. Kurtuluşunun gerekleri sadece Fransızın kültürel menfaatleri değildir. Aynı zamanda Batı ve Avrupa medeniyetinin gelişmesi, bahis konusudur. Böyle bir konuda, Fransa gibi bir millet yetici alınmalıdır. Türkiye'nin, Kültürel kalkınmasını bütün güçleriyle yardım etmelidir. Bu kararın da, onlara her türlü imkanları seferber ederek, ıspatlamalıdır.

Cumhurbaşkanı de Gaulle'in yurdumuzu ziyareti, Fransa'nın kültürel bağını Türkiye ile de paylaşarak konuşmuş da daha önem arz etmektedir. Muhakkak ki vesile teşkil edecektir. Fransız'ın seven, onun gerçek büyüklüğüne inananlar, General de Gaulle'in yarı Galatasaray Liselinin 100. yıldönümü dolayısıyla, ilise salonunda yapacağı önemli konuşması, Fransızın kültürel alanında «Kılın Keskin Tarafını» açıkladığı daha da bilicesinin bir müjdesi olarak bekliyoruz.

### Büyük devlet adamı bugün İstanbul'da bekleniyor

Bugün Başkentimizden İstanbul'a gelmesi beklenen Fransa Devlet Başkanı General De Gaulle Yaşayan Tarih» Büyük bir şehin bütün meşhurleri onunda toplanmıştır. General De Gaulle, kendisinden bahsedilmesini gerektirmeyecek kadar tanınan, Fransızın olduğu kadar, kaba kuvvete isyan etmesi, hürriyete azimle bağlanması ve nihayet kendini kurtuluş mücadelesine ümit dolu bir insan olarak adanmasıyla, Avrupa'nın, hatta bütün insanlığın da, Yalnız Fransa değil, dünya da bu büyük adamı çok şeyler borçludur.

Biz burada, De Gaulle'in ziyareti dolayısıyla, tarihî Türk Fransız kültürel ilişkilerinin simdiye kadar pek bilinmeyen bir yönünü belirtmek suretiyle, i-ki mekmetek arandaki dostluğa katkıda bulunmak istiyoruz.

#### Atılan ilk adım

Türkiye'nin san'at tarihinde öyle devirler vardır ki, Türk zihni ve kültürel Fransa ile ilişkilerde bulunuyor. Meselâ 19. yüzyıla kadar, her bir Fransız edip, felsefi ve sanatlarının müddet Türk medeniyetinde yer almıştır. Bu tesirin musiki alanında vermiş olduğu semereler nazarı dikkatli gözlemler kadar mühim ve esnaslıdır.

Fransa ile Türkiye arasında müzikte ilk müzasebetleri başlangıçta sayılır. Saraylı hümayna caddet ve müzasebet bir meşhurler topluluğu gönderen. Bir meşhurler, Fransa, ölmüştür. 1941 tarihinde Fransız Kralı I. Henri Süleyman'ın saray'ı bir meşhurler, Hıfset, olmak üzere, Fransızın en meşhurler sanatlarından müzasebet bir sar beyin İstanbul'a göndermiştir.

Parlak bir hayal kabul eden Fransız sanatkarları, Trabzon'da müzasebet, konserler vermiş ve Fethiye'nin «Kılın Keskin Tarafı» adlı eserini müzasebet. Fransız müzasebetleri «Fransız» Geniş mekânı bu eserlerdir. Kalma bir ayaz ve tarihî bakırdır.

Bourdoulon «Musiki Tarihi» adlı kitabında, «Kılın Keskin Tarafı» adlı eserini müzasebetli Fransızın İstanbul Büyükşehir Belediyesi batırılmasında, Süleyman El Kanuni Batı meşhurlerini emporierlerinde dâhiline karıştırdığına sebebiyet vermesi bilimselinden etkilerdir. Fransız meşhurler sanatları bir çok devirler ve yepi kâhili bir bakıdan sonra, onları meşhurlerinde işle etmiş.

Tale devrinde, Fransa Sefarhanelerinde verilen oda musiki konserlerinde bütün vücutla dinletir. Balıkesir, Süleyman İbrahim Paşa, büyük bir meşhurler meşhurler ve Fransa Sefarhanelerinde en azı dostu sadıkale, bütün bu konserler üzerine bir serferilerdir ve Fransa Sefarhanelerinde meşhurler olan Feyzullah be Devami 7inci sayfadadır.



**YIL 1945:** General De Gaulle, mesal arkadaşları General Lecree ile beraber birlikleri tetkik ediyor.



**YIL 1964:** De Gaulle Fransız olimpiyatı şerefli temsil eden şampiyonları tebrik ediyor.

### De Gaulle diyor ki

**«Komünizm de geçecektir»**

Dünyanın darmazan hareketliliğinde, bütün doktrinler, bütün temayüller, bütün avrallar bir müddet yansır. Komünizm de geçecektir. Fakat Fransa ne yazık ki, bir süre rahatsızlanarak, fakat her şey olan kurtuluşunun, zamanla, birleşim ve rekabetin bir millet olsun, kaderi üstünde büyük bir yer tutacaktır.

San ve serf, yalın, her zaman onları tabiiyü edenele şiler.

Karaklık ne kadar büyük o, ırsı o derecede ırsı baki-met gerekir.

### Rakkamlarla FRANSA

- \* Fransızın nüfusu 1968 yılında 50 milyona aşmıştır.
- \* Yıllık ümütü 53.250 km'2 dir (Sovyet Rusya Birliğinden sonra Avrupa'nın en geniş ülkesi)
- \* Her beş Fransızdan birinin 3-şel otomobili vardır.
- \* Dünyanın ray sürat rekoru saatte 331 km. ile Fransa tren sebaketine aittir.
- \* Motorizasyon ve motörlü taşıt-let yaygınlaşmıştır. Zamanıyı da geçecek, 1.143.097 adet ile birinci sıradadır.
- \* Radyo alıcılarının sayısı 12 milyon, televizyon alıcılarının sayısı ise 6,3 milyondur.
- \* Basın bütün kitapların toplam nüfusu 247 milyondan fazladır.
- \* Dünyada 110 milyon insanın en dâhi Fransızdır.
- \* Günlük gazetelerin sayısı 106 dır. Bunların 149 Paris'te çıkıyor, yaklaşık 250 nüfus taşı-rahil çıkıyor. En yüksek tirajlı günlük gazete 1 milyon 300 bin ortalamaya ile «France Soir» dir.
- \* Stadyumların sayısı 12.200'dür, yine havuzlarının ise bin videdir.
- \* Fransız Milli Kütüphanesinde 6 milyon küsur eser bulunmaktadır.
- \* Fransa'da milli müzelerin sayısı ise 391 sayılır.
- \* Yalnız Paris'te 300'den fazla konser salonu ve 60 troyat sa-lonu vardır.
- \* Ülkede sinema salonu sayısı 6 binden fazladır.
- \* İlk, orta ve yüksek öğrenim ta-ahhümlerinin sayısı 1.037.000.
- \* Yüksek tahsil şerehlerinin sayısı 458.000.
- \* Üniversite sayısı: 23

« De Gaulle : l'histoire vivante »  
« Le grand homme qui résume le génie français : l'épée tranchante »

Source : Son Havadis (le journal turc « information de dernière minute »), le 25 octobre 1968.



# Ankara, De Gaulle'ü selâmladı

.. Ve General De Gaulle, 35 kilometrelik yolu, açık otomobilden onbinlerce Ankaralıyı selâmlıyarak geçti



**HALKI SELÂMLARKEN** — Fransa Devlet Başkanı de Gaulle, kendisine büyük sevgi gösterilerinde bulunan Başkent halkını iki oltıyla selâmlamış ve gösterilen ilgiye «Mersi, mersi» diyerek teşekkür etmiştir. (Foto ULUS — HİLSOYIN EĞER)

**De Gaulle : Politikamızı, sizinkine yaklaştırmağa mütemayiliz**  
**Gürel Seydi Alioğlu**  
 Dünlerde her ne işte ayrılmıştı sadece sorularla. İktisadiyatı, yabancı Fransa Cumhurbaşkanı General De Gaulle ve eşi, dün Çarşamba günü saat 10.30'da Ankara'ya geldi. 1968'de Fransa Devlet Başkanı de Gaulle'nin Ankara'ya gelmesi, Türkiye'nin dış politikasındaki bir değişimdir. Bu değişim, Türkiye'nin dış politikasındaki bir değişimdir. Bu değişim, Türkiye'nin dış politikasındaki bir değişimdir.

**Karşılaşma sırasında Fransız gazeteciler dövdü ama..**  
**Başkentliler "de Gaulle her gün gelse,, diyor**  
**SİNİZ YURTİMAN**  
 Uluslararası basın mensurları, Fransız Devlet Başkanı de Gaulle'nin Ankara'ya gelmesi, Türkiye'nin dış politikasındaki bir değişimdir. Bu değişim, Türkiye'nin dış politikasındaki bir değişimdir. Bu değişim, Türkiye'nin dış politikasındaki bir değişimdir.

**Bayanlar hep şapkalıydı..**  
**Bayan de Gaulle, kürklü fûme pardesü giymişti**  
 Fransa Cumhurbaşkanı de Gaulle'nin Türkiye'ye yaptığı ziyaret, de Gaulle'nin Ankara'ya gelmesi, Türkiye'nin dış politikasındaki bir değişimdir. Bu değişim, Türkiye'nin dış politikasındaki bir değişimdir. Bu değişim, Türkiye'nin dış politikasındaki bir değişimdir.

« Ankara a salué de Gaulle. Général de Gaulle a passé 35 km en saluent les Ankariotes dans une automobile décapotable ».

Source : Ulus (le journal turc « La Nation »), le 26 octobre 1968.

## Les hauts fonctionnaires de l'Administration turque en visite dans nos cités



Conduits par M. Gain, MM. Silivri et Erdogan ont fait halte au manoir de la Salière

**H**IER matin, M. Cetin-Silivri, inspecteur en chef de l'administration au ministère de l'Intérieur, en Turquie et M. Hüsmen Erdogan, sous-préfet de Zilleh, petite ville de vingt-cinq mille habitants, dont il est également maire, ont quitté la sous-préfecture de La Tour-du-Pin où ils effectuent un séjour dans le cadre des échanges administratifs et culturels entre nos deux pays pour se rendre à Bourgoin-Jallieu.

Ils étaient conduits par M. Gain, chef de cabinet à la sous-préfecture.

Ils ont visité une usine d'impression sur étoffe et nous ont fait l'honneur d'une visite à notre agence où nous eûmes le plaisir d'échanger quelques points de vue sur l'attrait de cette région dont ils sont les hôtes.

En regagnant La Tour-du-Pin, MM. Silivri et Erdogan ont fait halte au manoir de la Salière à Ruy où ils ont pris contact avec les dirigeants et animateurs du groupe culturel ; M. Erdogan étant, lui-même, président du groupe culturel de Zilleh

dans la province de Sivas, en Asie Mineure.

Ils emporteront, nous ont-ils confié un excellent souvenir du Bas-Dauphiné.

# Du sommet du téléphérique des Grandes Rousses Les sous-préfets turcs ont fait plus ample connaissance avec le Dauphiné



Le groupe des personnalités turques en compagnie de MM. Doublet, préfet de l'Isère, et Clotaire Coïlomb, maire d'Huez.

L'Alpe-d'Huez, 21 avril. — Dans le cadre de la coopération technique et culturelle internationale, le ministère des Affaires étrangères avait invité, pour un séjour de quelques jours en France, une délégation de sous-préfets turcs.

Pour ce séjour culturel et touristique, le département choisi fut celui de l'Isère, à juste titre d'ailleurs, puisque il possède toutes les qualités nécessaires pour permettre à nos visiteurs de se faire rapidement une idée précise des activités économiques, culturelles et touristiques de notre pays.

Arrivés vendredi soir en gare de Grenoble, après un banquet officiel donné sous la présidence de M. Dumas, secrétaire d'Etat auprès du 1er ministre, à l'occasion du 2<sup>ème</sup> congrès de l'Economie alpine, nos hôtes visitèrent Grenoble et la Grande-Chartreuse, où ils s'attardèrent en particulier au musée de la Corrière, puis le Centre nu-

cière de Grenoble, sous la conduite de M. le Directeur des Relations extérieures, et enfin, sous la présidence de M. Doublet, préfet de l'Isère, assisté de M. Rouffiac, sous-préfet, ils se devaient de faire connaissance de la station-phare des sports d'hiver en Dauphiné : l'Alpe-d'Huez, où ils furent accueillis à l'hôtel des Grandes Rousses par M. Clotaire Coïlomb, maire.

Peu de temps après le repas, toutes ces personnalités terminèrent leur court séjour à l'Alpe-d'Huez par une visite au téléphérique des Grandes Rousses et assistèrent à une démonstration de secours en montagne, effectuée au 2<sup>ème</sup> tronçon par la C.R.S. 147, sous les ordres du commandant Ginollin.

L'exercice portait sur la recherche de victimes d'une avalanche. La section forte de 20 gardes disposait d'un chien de recherche « Ubritz » et d'un nombreux matériel. De plus, l'hélicoptère de la

Protection Civile était venu prêter son appui.

Le lieutenant Duraud et le brigadier-chef Neveux, sous les ordres du commandant Ginollin, dirigeaient la manœuvre. Le capitaine Legac pilotait l'hélicoptère.

La délégation turque repartit enchantée de l'accueil qui lui fut réservé, accueil symbolisant l'union extra-européenne dont on parle tant.

Cette délégation, conduite par M. Cetin Livri, chef de délégation, comprenait MM. Alis Sapa Tahil, Regal Toiyall, Usmen Erdogam, Alis Argudaali, Kamuran Uykur, Amed Tossun, Sikret Turgut Sayim, Omer Farouk Veyhloglu, Murrir Rafi Guney; M<sup>lle</sup> De Vengol, représentant le ministère des Affaires étrangères, et M. Thieblemont, élève E.N.A., chef adjoint au cabinet du préfet, assurant la parfaite organisation du séjour trop court de nos hôtes.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>9</b>
<b>TABLES DES MATIÈRES .....</b>	<b>11</b>
<b>SIGLES .....</b>	<b>19</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>23</b>
Pourquoi les relations franco-turques à l'époque du général de Gaulle ? .....	23
Une histoire à compléter .....	30
Des archives à la littérature sur les relations franco-turques .....	33
Le cadre théorique et conceptuel des relations franco-turques .....	38
Une méthodologie complémentaire .....	43
La problématique .....	48
Le plan de thèse .....	48
<b>PREMIÈRE PARTIE : LA FRANCE ET LA TURQUIE ALLIÉES : DEUX NATIONS DANS LA GUERRE FROIDE .....</b>	<b>51</b>
<b>CHAPITRE 1. Contexte théorique et international .....</b>	<b>53</b>
Cadrage théorique .....	53
Les approches théoriques dans l'analyse des relations franco-turques à l'époque du général de Gaulle .....	53
Le monde bipolaire .....	61
Le camp occidental .....	62
Quelles places occupaient la Turquie et la France pour les États-Unis ? .....	65
Conclusion .....	67
<b>CHAPITRE 2. Deux alliées au sein de l'OTAN : les premiers signes de détérioration des relations avec les Etats-Unis .....</b>	<b>69</b>
L'occidentalisation à tout prix .....	69
Ni repli de soi, ni oubli de soi : la France du général de Gaulle .....	73
La remise en cause de l'intégrité de l'OTAN : la rupture française .....	74
Les réactions des Turcs au retrait de la France .....	77
Conclusion .....	78
<b>CHAPITRE 3. La France et la Turquie Rebelles : la montée de l'anti-américanisme .....</b>	<b>83</b>
L'ambiguïté à l'américaine .....	84
La montée de l'antagonisme contre les Etats-Unis .....	89
L'anti-américanisme comme catalyseur dans les relations franco-turques .....	92
Conclusion .....	94
<b>DEUXIÈME PARTIE : LES DECOLONISATIONS DANS LES RELATIONS FRANCO-TURQUES .....</b>	<b>97</b>
<b>CHAPITRE 4. La guerre d'indépendance de l'Algérie et la politique extérieure turque.....</b>	<b>101</b>
L'image des Turcs et de la Turquie chez le peuple algérien .....	102
La guerre d'indépendance de l'Algérie et la politique extérieure turque .....	111
L'approche des partis politiques turcs de l'opposition au mouvement d'indépendance de l'Algérie.....	123
L'intervention militaire du 27 mai et la politique suivie face au mouvement d'indépendance de l'Algérie .....	125
Les raisons de l'intervention militaire du 27 mai .....	125
Les changements intervenus dans la politique extérieure turque .....	127
La politique algérienne des gouvernements de coalition .....	132
La position des organisations non-gouvernementales face au mouvement d'indépendance de l'Algérie.....	137
Les aides de la Turquie envers le mouvement d'indépendance algérienne .....	150
Conclusion .....	156
<b>CHAPITRE 5. La crise de Chypre .....</b>	<b>161</b>
Les années cinquante et l'internationalisation du problème chypriote .....	165
La question chypriote dans les relations internationales de la Turquie et de la France.....	166
Les années d'après 1960 .....	170
Les conférences de Londres et de Zurich et la République de Chypre .....	171
Les controverses intercommunautaires : vers les crises de Chypre en 1963 et 1964 .....	174
La réaction turque à la montée de la tension intercommunautaire .....	177

La « lettre Johnson » .....	179
La crise chypriote et les relations bilatérales franco-turques.....	181
L'éventuelle adhésion de la Turquie à l'Europe et la question chypriote .....	185
Conclusion .....	186
<b>CHAPITRE 6. Les Conséquences des décolonisations : le retour à une Europe occidentale .....</b>	<b>191</b>
La régionalisation dans un monde globalisé : la construction européenne .....	191
Le rôle de la France dans la construction européenne .....	192
L'européen malheureux et l'Europe de l'Atlantique à l'Oural .....	195
La conception européenne du général de Gaulle.....	196
Une structure fédérale ou intergouvernementale ? .....	199
Intergouvernementalité .....	201
Comment la France voyait la Communauté européenne ? .....	202
L'intergouvernance et l'intergouvernance libérale .....	206
Le plan Fouchet .....	212
La demande d'association turque .....	216
Les relations entre la Turquie d'avant 1959 et la Communauté Européenne .....	217
Les raisons de la candidature de la Turquie à l'Union Européenne .....	220
La motivation historique .....	220
La motivation politique .....	221
La motivation économique .....	222
L'accord qui règlemente les relations juridiques de la Turquie avec la CEE : l'accord d'Ankara .....	225
Les périodes prévues de l'Accord d'Ankara pour la pleine adhésion de la Turquie à la CEE : .....	227
La période de préparation.....	227
La période de transition : .....	229
La dernière période : .....	230
Les principaux développements après la signature de l'Accord d'Ankara : le voyage du général de Gaulle en Turquie .....	230
Conclusion .....	232
<b>TROISIÈME PARTIE : LES RELATIONS BILATÉRALES FRANCO-TURQUES : LES LIMITES D'UN RAPPROCHEMENT .....</b>	<b>241</b>
<b>CHAPITRE 7. Les relations économiques.....</b>	<b>249</b>
Introduction .....	249
Les crédits et les aides américaines en Europe de l'après-guerre .....	252
Tableau 1- Les pays ayant bénéficié des aides du Plan Marshall (Dons+Prêts) .....	253
Les conséquences d'une ouverture non-mesurée .....	254
La dépendance de l'économie turque à l'étranger .....	255
Situations économiques des deux pays entre 1959 et 1970 .....	257
Bilan sur les pays .....	258
Population .....	262
Tableau 2- Population totale .....	262
Tableau 3- Population rurale .....	263
Tableau 4- Population urbaine .....	264
Production .....	267
Tableau 5- Produit intérieur brut (PIB) .....	267
Tableau 6- PIB par habitant .....	268
Production agricole .....	268
Tableau 7- Terre agricoles .....	268
Tableau 8- Terre agricoles (pourcentage du territoire) .....	269
Tableau 9- Terre arables .....	269
Tableau 10- Nombre de machinerie agricoles .....	270
Tableau 11- Production céréalière .....	271
Production industrielle.....	274
Tableau 12- Production d'électricité en Turquie .....	274
Tableau 13- Production d'électricité en France .....	277
Croissance .....	278
Tableau 14- Croissance du PIB .....	278
Tableau 15- Croissance du PIB par habitant .....	279
Dette Extérieure .....	282
Tableau 16- Dette nette intérieure et extérieure .....	283

Tableau 17- Créanciers de la dette extérieure .....	284
Echanges commerciaux .....	287
Commerce extérieur total des deux pays .....	287
Tableau 18. Principaux produits exportés et importés par la Turquie .....	287
Tableau 19- Exportations de la Turquie .....	287
Graphique I- Exportations turques ventilées par région .....	288
Tableau 20- Importations de la Turquie .....	290
Graphique II- Importations turques ventilées par région .....	293
Balance des paiements .....	293
La France .....	295
Exportations de la France .....	295
Tableau 21- Principaux produits exportés et importés par la France .....	295
Tableau 22- Exportations de la France .....	296
Graphique III- Exportations françaises ventilées par région .....	297
Tableau 23- Importations de la France .....	298
Graphique IV- Importations françaises ventilées par région .....	299
Balance des paiements .....	300
Commerce entre la France et la Turquie.....	302
Échanges Commerciaux franco-turcs après la Libération .....	302
Tableau 24- Echanges franco-turcs.....	304
Tableau 25- Les aides françaises envers la Turquie .....	305
Les années de progrès : 1960 et 1970 .....	305
Tableau 26- Exportations de la Turquie vers la France.....	308
Tableau 27- Importations turques de la France .....	308
Coopérations et investissements entre la France et la Turquie .....	309
Secteur Agricole .....	312
Coopération Technique en Turquie dans le domaine de l'élevage .....	312
Crédits Accordés par le gouvernement français .....	316
Ingénierie (les mines, l'hydraulique, le génie civil, l'électricité) .....	320
Le MTA (Institut de recherches minières) .....	320
Les divers projets entre la France et la Turquie dans le domaine de l'ingénierie .....	322
Projet de l'exploitation de lignite d'Elbistan .....	322
Projet de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique .....	323
Projet de construction et d'équipement du laboratoire d'hydraulique de la faculté d'agriculture d'Izmir .....	324
Projet de coopération avec l'université technique du Moyen-Orient .....	325
Projet de construction d'un laboratoire de minéralogie et de géochimie à l'université Hacettepe d'Ankara .....	325
Coopération technique avec la faculté des sciences et la faculté de pharmacie de l'université d'Ankara .....	326
Projet de coopération avec le Conseil national de la recherche scientifique et industrielle ( <i>Türkiye Teknik ve Bilimsel Arastirma Kurumu-TÜBİTAK</i> ) .....	326
Bourses de coopération technique année 1967 .....	327

Domaine militaire .....	328
Les rapports bilatéraux dans le domaine militaire.....	329
Les stages du personnel turc en France .....	329
La coopération en cours d'exercice .....	330
Les achats de matériels (Achats-Prospections-Appels d'offres) .....	330
Des investissements directs français en Turquie.....	331
Activités des entreprises françaises en Turquie .....	333
Les relations fiscales .....	336
Relations financières .....	336
Consortium au sein de l'O.C.D.E. ....	336
L'aide française au sein du Consortium .....	337
Souhait de modification du fonctionnement des crédits de programme .....	340
Les projets financés par le Consortium et la participation française .....	342
Tableau 28. Versement aux différents pays de l'Europe au titre de l'aide pour le financement des programmes et des projets en Turquie. ....	342
Tableau 29. Versement au titre de l'aide pour le financement des projets en Turquie : .....	342
Tableau 30. Les projets financés en Turquie par le Consortium depuis 1963 .....	343
Conclusion .....	345
<b>CHAPITRE 8. Les relations migratoires .....</b>	<b>349</b>
Introduction .....	349
L'arrière-plan historique de l'émigration vers la France .....	353
L'émigration turque en France .....	355
La circulation des Turcs en France .....	357
La Turquie des premiers migrants .....	358
Envois de fonds des émigrants .....	359
Contribution de fonds à l'économie turque .....	362
Le pays d'accueil : la France .....	364
Situation des travailleurs turcs en France .....	365
Difficultés rencontrées par l'émigration des ouvriers turcs .....	367
L'émigration turque dans la presse turque de l'époque .....	368
Conclusion .....	372
<b>CHAPITRE 9. Les relations culturelles .....</b>	<b>377</b>
Introduction .....	377
Les grands volets de la politique française fondée sur les échanges culturels avec la Turquie .....	381
Écoles, cours de la langue et bibliothèques.....	382
Établissements religieux français en Turquie .....	382
Etablissements hospitaliers .....	383
Établissements d'enseignement français privés laïcs .....	383
Enseignants.....	389
Carte I. Réseau des écoles françaises à Istanbul .....	391
Carte II. La Turquie .....	392
Situation de la langue française dans l'enseignement turc .....	393
Professeurs de français .....	393
Échanges universitaires et instituts .....	394
Tableau 31- La liste de directeurs de l'IFEA : .....	400
Échanges culturels franco-turcs .....	402
Échanges artistiques .....	405
Cinéma .....	407
Tableau 32- Ciné-Clubs français .....	407
Théâtre .....	407
Musique .....	408
Arts plastiques .....	409
La Coopération avec l'O.R.T.F .....	409
TRT ( <i>Türk Radyo Televizyonu</i> ) (sigle en français : ORTF, Office de Radio-Télévision Turc) .....	410
Radio : .....	410
Réception des émissions françaises : .....	411
Télévision : .....	411
Graphique V. Perspective du SECAM en Turquie : .....	412
La presse .....	414
La presse de langue française en Turquie .....	415

La diffusion de la presse française en Turquie .....	415
Les échanges de journalistes .....	416
Tableau 33- La presse française .....	416
Tableau 34- Principaux journaux turcs .....	417
Tourisme .....	417
Conclusion .....	419
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>427</b>
Les relations franco-turques : un rapprochement stratégique ? .....	427
<b>SOURCES .....</b>	<b>441</b>
ARCHIVES ET DOCUMENTS DIPLOMATIQUES .....	441
MEMOIRES, TEMOIGNAGES ET CARNETS .....	448
BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE .....	449
<b>INDEX .....</b>	<b>491</b>
<b>NOTICES BIOGRAPHIQUES .....</b>	<b>501</b>
Général de Gaulle (1890-1970) .....	501
Mustafa Kemal Atatürk (1881-1938) .....	501
Adnan Menderes (1899-1960) .....	503
Adalet Ağaoğlu (1929).....	503
Ahmet Şükrü Esmer (1891-1982) .....	503
Bülent Ecevit (1925-2006) .....	504
Celal Bayar (1883-1986) .....	504
Fatin Rüştü Zorlu (1910-1961) .....	504
Feridun Cemal Erkin (1899-1980) .....	505
Hüseyin Cahit Yalçın (1874–1957) .....	505
Mahmut Dikerdem (1916-1993) .....	506
Yakup Kadri Karaosmanoğlu (1889–1974) .....	507
<b>ANNEXES .....</b>	<b>509</b>
Annexe 1. Administration française .....	509
Annexe 2. Administration turque .....	510
Annexe 3. Chronologie des relations politiques-administratives franco-turques durant la présidence du général de Gaulle .....	511
Annexe 4. Liste des Ambassadeurs de France Auprès de la République de Turquie .....	514
Annexe 5. Liste des Ambassadeurs de la République Turque Auprès de la France .....	514
Annexe 6. Le texte de l'accord de 1963 .....	515
Annexe 7. Le texte de la Convention de 1965 .....	522
Annexe 8. Les cartes .....	527
Annexe 9. Les coupures des journaux français et turcs .....	529



# **Les relations franco-turques à l'époque du Général de Gaulle (1958-1969)**

## **Résumé**

Les rapports entre les deux pays sont l'une des plus longues relations diplomatiques de l'histoire française. C'est avec René Massigli, un personnage diplomatique, que ces relations ont été réanimées. Son court séjour entre 1939-1940, juste avant la Deuxième Guerre mondiale, témoigne d'une période charnière. Il a été nommé ambassadeur à Ankara, la nouvelle capitale de la Turquie moderne tout juste fondée par Atatürk. La visite officielle de de Gaulle en 1968 représente également une date importante dans les relations des deux pays.

Le prolongement de cette vision gaullienne jusqu'à nos jours est une des plus importantes conséquences de cette période. « La saison de la Turquie » de 2011 en France à l'initiative du président Chirac, qualifié de vrai gaullien, dont l'objectif était de permettre à la Turquie d'être mieux connue par les Français à travers des événements culturels, économiques et intellectuels sur l'ensemble du pays, témoigne d'un certain effet de cet héritage gaullien dont la vision vis-à-vis de la Turquie était de la rapprocher de l'Europe. Que signifient les autres conséquences de cette vision sur la politique extérieure française et plus spécifiquement sur les relations franco-turques ?

***Mots clés : de Gaulle, France, vision gaullienne, Turquie, politique extérieure, guerre froide, Europe, Algérie, Chypre, Moyen-Orient, OTAN.***

---

## **Franco-Turkish relations in the era of General de Gaulle from 1958 to 1969**

### **Abstract**

The relationship between France and Turkey are one of the longest diplomatic relations of French and Turkish history. By a diplomatic character, René Massigli, these relationships were revived. His short stay in Ankara between 1939-1940, during the first two years of Second World War, constitutes a transition period. He was appointed ambassador to Ankara, which is the capital of the newly created modern Turkey by Atatürk. Also, the official visit of De Gaulle to Turkey in 1968, is a milestone in the relations between two countries.

The most important issue in this context is that the consequences of this Gaullist vision still survives today. The Season of Turkey in France in 2011, initiated by a decision of President Chirac who has regarded as a true Gaullist, is one of the most tangible results. What other consequences of this vision on the French foreign policy, and especially on the Franco-Turkish relations can be seen today?

***Keywords : de Gaulle, France, Turkey, foreign policy, Cold War, Europe, Algeria, Cyprus, Middle East, NATO***

EA 2291 - Intégration et Coopération dans l'Espace Européen (ICEE). Etudes Européennes. Institut du Monde Anglophone. 5 rue de l'École de Médecine. 75006 Paris.



**EA 2291 - Intégration et Coopération dans l'Espace Européen (ICEE) Etudes  
Européennes**

Institut du Monde Anglophone  
5 rue de l'École de Médecine  
75006 Paris

